Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 148e Assemblée de l'UIP

Genève (Suisse)
23-27 mars 2024

F

Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 148e Assemblée de l'UIP

Genève

23-27 mars 2024

Table des matières

Page(s)

Introduction 5

Ouverture de la 148e Assemblée
- Allocution d'ouverture de la Dr T. Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire 7
- Discours de M. M. Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 7
- Discours de M. D. Carden, Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires ... 8
- Message vidéo de Mme C. López Castro, Présidente du Bureau des femmes parlementaires 8
- Message vidéo de Mme M. Robinson, Présidente du Conseil des Sages, ancienne Présidente de l'Irlande et ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme 9
- Élection du Président de la 148e Assemblée 9
- Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* 9; 32; 41; 50; 94

Organisation des travaux de l'Assemblée
- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 25
- Ordre du jour définitif 31

Volet spécial du débat général
Atténuer les conséquences humanitaires de la guerre : le rôle des parlements 36

Orateur invité : Dr Tedros Adhanom Gebreyesus – Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) 46

Invité spécial : M. F. Paullier, Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse 87

Invité spécial : M. B. Majekodunmi, Chef de cabinet de l'UNRWA 88

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP 89

Page(s)

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

- Adoption de l'ordre du jour 98
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023) 98
- *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs 98
  - b) Débat 99
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière 108
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 148e Assemblée de l'UIP
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes
  - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission 111
  - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs 111
  - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Commission permanente du développement durable

- Adoption de l'ordre du jour 113
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023) 113
- *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* 113
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
  - b) Débat
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 148e Assemblée de l'UIP
- Préparatifs pour les Assemblées suivantes
  - a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission 119
  - b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs 119
  - c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission 119
- Élections au Bureau de la Commission 119
- Divers 119

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

- Adoption de l'ordre du jour 121
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023) 121
- Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission *: L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit* 121
- Débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi* 132

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

- Adoption de l'ordre du jour 146
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023) 146
- Débat sur le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : vers un engagement accru des jeunes..... 146
- Débat sur le thème *L'action humanitaire de l'ONU est-elle durable ?* 154
- Motion parlementaire sur la réforme du Conseil de sécurité 161
- Élections au Bureau de la Commission 161

Page(s)

Forum des femmes parlementaires
- Ouverture de la session 162
- Adoption de l'ordre du jour 163
- Activités pour faire progresser l'égalité des sexes
  - a) Travaux du Bureau des femmes parlementaires et délibérations lors des sessions tenues à Luanda le 23 octobre 2023 et le 23 mars 2024 à Genève 163
  - b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes .. 163
  - c) Activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes 163
- Contribution aux travaux de la 148e Assemblée dans une perspective de genre 165
- Réunion-débat sur le thème *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable* 172
- Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 148e Assemblée 184
- Élections au Bureau des femmes parlementaires 184

Forum des jeunes parlementaires
- Adoption de l'ordre du jour 186
- Remarques liminaires 186
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 187
- Contribution aux travaux de la 148e Assemblée 191
- Séance de questions-réponses sur la mise en œuvre des campagnes *Oui à plus de jeunes au parlement !* et *Not Too Young to Run (Pas trop jeune pour se présenter aux élections)* 198
- Préparatifs pour la 149e Assemblée (octobre 2024) 198

Réunion de haut niveau – *Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles* 199

Débat paritaire – *Éliminer la discrimination, transformer les pertes économiques en gains* 206

Réunion-débat – *Affronter les menaces stratégiques et existentielles au moyen de la sécurité commune et de l'état de droit* 212

Réunion-débat sur le dialogue interconfessionnel – *Rapprocher les peuples par le dialogue interconfessionnel pour des sociétés plus pacifiques et plus inclusives* 217

Réunion-débat – *Protéger les droits des minorités : vers une législation globale contre la discrimination* 224

Réunion-débat – *Les changements climatiques et les conflits : Que peuvent faire les parlements en matière de santé en temps de crise ?* 231

Atelier – *Renforcement de la législation sur le climat : outils pratiques pour les parlementaires* . 237

Atelier – *Sécurité humaine : doter les parlementaires des outils nécessaires à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits* 243

Atelier sur l'intelligence artificielle (IA) 248

Atelier – *Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques* 255

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports
- Déclaration de Genève sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* (Débat général) 260
- *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) 260
- *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité (*Commission permanente du développement durable) 262
- Rapports des commissions permanentes 262
- Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable à la 150e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs 264

Clôture de l'Assemblée 265

Page(s)

Annexes

I.	Déclaration de Genève sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension* (Point 3)	268
II.	Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Gaza	271
III.	*L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* (Point 5) Texte de la résolution	272
IV	*Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* (Point 6) Texte de la résolution	277
V.	*Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU* Texte de la motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies	284
VI-A.– VI-B.	Rapports des commissions permanentes	285-286
VII-A.– VII-C.	Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée	291-293
VIII.	Liste des participants	294

Introduction

Des délégations des 144 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan*, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar*, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Turkménistan, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Le Parlement de la Jamaïque a également participé à la 148e Assemblée en qualité d'observateur, en vue d'une affiliation future.

Les sept Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Nations Unies, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée balte, Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'organisation du Traité de sécurité collective (AP OTSC), Assemblée parlementaire des États turciques (TURKPA), Association Parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlementaires pour la non-prolifération

* Conformément à la décision du Conseil directeur à Madrid en novembre 2021, l'UIP poursuit son dialogue avec les anciens parlementaires afghans démocratiquement élus et avec le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Leurs délégations respectives assistent aux Assemblées en qualité d'observateurs sans droit de vote.

et le désarmement nucléaires (PNND), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA) et Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ;

iv) Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Organisation internationale de droit du développement (IDLO), Ordre souverain de Malte et Organisation des États américains (OEA).

Plusieurs invités spéciaux ont également assisté à l'Assemblée et ont prononcé des allocutions lors de volets de haut niveau.

Sur les 1 479 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 716 étaient des parlementaires (703 des Parlements membres et 13 des délégations des Membres associés). Les délégations des Parlements membres comprenaient 51 présidents, 48 vice-présidents, 252 femmes parlementaires (35,85 %) et 194 jeunes parlementaires (27,6 %).

Ouverture de la 148e Assemblée

SÉANCE DU DIMANCHE 24 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 10 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

L'hymne de l'UIP est diffusé.

Sur proposition de la Présidente de l'UIP, une minute de silence est observée en hommage aux personnes décédées depuis la 147e Assemblée, notamment M. H.G. Geingob, Président de la République de Namibie, et les milliers de victimes des guerres, du terrorisme, de la violence sexiste, de la maladie et de problèmes de santé divers.

Allocutions d'ouverture

La Présidente souligne dans son allocution d'ouverture que l'Assemblée de l'UIP est de retour à Genève après une absence de près de six ans, et se félicite de la présence du Président du Sénat de la Jamaïque, qui assiste pour la première fois aux travaux de l'Assemblée en vue d'une possible affiliation de son parlement à l'UIP, ce qui porterait à 181 le nombre de Membres. Elle précise que le thème de la 148e Assemblée, *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*, fait directement écho aux idées qui ont présidé à la création de l'UIP en 1889 et que l'Organisation est demeurée depuis le foyer de la concertation interparlementaire à l'échelle mondiale, conformément à l'Article 1.2 des Statuts de l'UIP. Elle dit qu'étant donné la hausse alarmante du nombre et de l'intensité des conflits dans le monde, le choix de ce thème, ainsi que celui de la paix et de la sécurité comme thème prioritaire de l'UIP pour 2024, est tout à fait logique, et que ces questions figurent en tête de sa propre liste de priorités en tant que Présidente de l'UIP.

Elle explique qu'un groupe de travail du Comité exécutif s'apprête à réviser les Statuts et Règlements de l'UIP et que la 148e Assemblée est donc l'occasion de revitaliser la capacité de l'Organisation à réagir aux crises, notamment aux conflits. Elle rappelle que l'UIP s'efforce depuis des décennies de réunir des parlementaires de pays en conflit et que, fidèle au principe selon lequel le dialogue est essentiel à la résolution pacifique des différends, l'Organisation souhaite accroître le recours au dialogue dans de nombreux conflits, en plus de ceux sur lesquels elle travaille déjà. La Présidente conclut son propos en souhaitant la bienvenue à Genève à tous les participants et en espérant que l'Assemblée produira des résultats fructueux.

Le Secrétaire général réitère ses félicitations à la Dr Ackson pour son accession aux hautes fonctions de Présidente de l'UIP et pour sa première Assemblée en cette qualité, et déclare que l'UIP se réjouit de travailler avec elle en vue d'assurer le succès des délibérations. Il dit que c'est un immense plaisir et privilège d'accueillir les Membres pour la première fois depuis 2018 dans la ville où siège leur organisation mondiale des parlements, la ville du multilatéralisme et de la paix, un attribut qui confirme en soi que l'UIP défend le noble objectif de la paix et de la sécurité auquel une multitude d'autres organisations basées à Genève se consacrent également.

Il indique que lorsque l'on évoque les vertus de la coopération internationale, notamment entre les parlements, il est important de garder à l'esprit les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale et d'honorer la devise de l'UIP, à savoir la démocratie pour tous. Il fait observer que les attentes concernant la contribution de l'UIP et des parlements aux processus de paix en cours sont élevées, mais que la capacité de conclure des accords et des traités internationaux relève de la seule compétence de l'exécutif. Il rappelle que les parlements et les parlementaires ont souvent souligné avec force qu'ils doivent être des acteurs clés de ces processus et ont besoin de faire entendre la voix des citoyens à la table des négociations.

Il dit que les Membres connaissent bien l'importance de la diplomatie parlementaire dans les régions du monde secouées par des crises, et qu'il s'agit donc d'un thème approprié pour la présente Assemblée, dont les nombreuses activités permettront aux Membres de contribuer aux efforts de rétablissement de la paix à travers le monde. À cet égard, il indique que leur tâche la plus importante et la plus difficile, à savoir la création d'environnements favorisant la mise en œuvre des accords de paix et la réconciliation en vue d'une coexistence pacifique, ne pourra être

accomplie qu'ultérieurement. Il ajoute que, dans l'intervalle, l'Assemblée est le lieu où les parlementaires, au-delà des clivages politiques, religieux, idéologiques et autres, peuvent se réunir et, surtout, échanger afin de définir ensemble la voie à suivre. Il souligne que les parlementaires sont donc vivement encouragés à travailler dans un esprit de compromis et de respect mutuel en vue de bâtir un monde pacifique pour toutes les communautés et de produire des résultats à la hauteur des attentes des 46 000 parlementaires du monde entier qui ne peuvent être présents et, surtout, des citoyens qu'ils représentent. Il conclut son intervention en indiquant qu'il souhaite, avec ses collègues, faciliter par tous les moyens possibles le succès des délibérations et la réalisation du programme commun fondé sur les valeurs énoncées par les pères fondateurs de l'UIP, en mettant l'accent sur le dialogue en tant qu'outil permettant de résoudre les différends et les malentendus.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présente, conformément à la pratique habituelle, le point de vue des jeunes sur le thème du débat général. Il explique que malgré l'optimisme des années 1990 quant aux perspectives de paix mondiale, à une époque marquée par la prédominance des normes démocratiques libérales et d'un ordre international fondé sur des règles, le monde est à nouveau en proie à l'instabilité et à l'insécurité, comme en témoignent les milliers de vies innocentes perdues dans les conflits actuels, dont un très grand nombre de jeunes. Il dit que l'on est face à une situation paradoxale où les jeunes, qui représentent près d'un quart de la population mondiale, sont les premiers à être appelés au front mais les derniers à pouvoir s'exprimer dans les processus diplomatiques et de rétablissement de la paix, et rappelle que leur participation accrue à ces processus est réclamée par l'UIP ainsi que par la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes et la paix et la sécurité.

L'intervenant précise néanmoins qu'accroître la représentation des jeunes aux processus précités ne suffit pas, car la recherche d'une paix mondiale durable est un exercice complexe qui implique notamment de modifier en profondeur l'organisation géopolitique, la répartition mondiale des ressources et, surtout, les mentalités. Il ajoute que le cynisme n'est pas l'antidote aux anciens postulats naïfs et eurocentriques sur l'universalité de la démocratie occidentale et sa capacité à prévenir les conflits. De même, l'effondrement de l'optimisme qui prévalait auparavant ne doit pas laisser penser que la guerre fait inéluctablement partie de la condition humaine. Il indique que l'on ne doit pas se résigner, que le passé n'est pas une fatalité et que l'avenir n'est pas non plus écrit d'avance. Il conclut son propos en affirmant que la paix n'est pas une chimère et qu'elle est au contraire la seule bataille qui vaille la peine d'être livrée.

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, s'exprimant par visioconférence pour présenter, là aussi en conformité avec la pratique habituelle, le point de vue des femmes sur le thème du débat général, dit croire fermement en la grande capacité des femmes à contribuer aux efforts de paix et de sécurité et à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Elle déplore le fait que, malgré l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, ces dernières ne puissent toujours pas jouer un rôle de premier plan dans les processus de prévention et de résolution des conflits, alors que des menaces grandissantes pèsent sur la sécurité, ainsi que sur les droits et l'autonomisation des femmes.

L'intervenante explique que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un puissant outil pour favoriser une paix durable, faire reculer l'exclusion et les inégalités entre les sexes et promouvoir une prise de décision démocratique et la justice entre les sexes. Il représente en outre un formidable espoir d'améliorer la situation et de favoriser la paix, la prospérité et la stabilité. Elle estime donc que ce programme doit être au cœur de la diplomatie parlementaire et que les parlementaires doivent agir pour supprimer tous les obstacles à l'égalité des sexes dans les organes décisionnels, garantir la participation et le leadership des femmes dans toutes les initiatives de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de sécurité, et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Elle ajoute que le soutien des parlementaires est également essentiel pour les organisations de femmes qui luttent contre l'injustice, promeuvent la paix et garantissent la place légitime des femmes à la table des négociations, ainsi que pour les femmes et les filles victimes de violences sexuelles dans les conflits, notamment pour ce qui est d'obtenir réparation en cas de violation de leurs droits. Elle conclut son intervention en affirmant que l'avenir de l'humanité dépend de ce soutien et qu'il convient d'allouer au plus vite des fonds pour financer ces initiatives plutôt que de se livrer à une course effrénée à l'armement.

Mme M. Robinson (Présidente du Conseil des Sages, ancienne Présidente de l'Irlande et ancienne Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) déclare dans un message vidéo que les parlementaires jouent un rôle essentiel et particulièrement utile pour promouvoir la paix et la compréhension ainsi que pour forger un consensus sur la façon de relever les défis communs. Elle précise que l'UIP constitue un espace privilégié pour réunir les parlementaires afin qu'ils puissent travailler sur ces questions. Elle explique que le multilatéralisme est actuellement en crise et que toute initiative visant à le promouvoir est la bienvenue, tout particulièrement en vue du Sommet de l'avenir. Elle rappelle que ce sommet vise à tracer une nouvelle voie pour la coopération internationale et que cette dernière est indispensable pour faire face aux menaces existentielles liées au climat, aux pandémies, aux armes nucléaires et au manque de réglementation en matière d'intelligence artificielle. Elle dit que l'on assiste à une recrudescence des tensions géopolitiques et de la polarisation sociale, et que les décisions sont trop souvent prises sur la base de calculs égoïstes à court terme.

L'intervenante affirme que les dirigeants n'agissent pas avec la diligence requise pour remédier à l'urgence climatique et environnementale persistante, alors même qu'ils reconnaissent la nécessité d'abandonner les combustibles fossiles. Elle ajoute que la trajectoire actuelle n'est pas viable et qu'il n'y a pas encore de consensus sur un accord efficace en cas de pandémie. Elle poursuit en indiquant que les puissances nucléaires ne respectent toujours pas leur engagement de réduire leurs arsenaux et que l'expiration prochaine des quelques accords encore en vigueur sur le nucléaire laisse présager une nouvelle course à l'armement. Elle souligne en outre que l'architecture multilatérale internationale relative à la paix et à la sécurité, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, ne permet pas de répondre adéquatement aux crises provoquées par la prolifération des conflits et que certains ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent.

Mme Robinson explique que dans ce contexte, le Conseil des Sages appelle à un leadership à long terme pour faire face aux menaces existentielles, bâtir une société plus résiliente et plus égalitaire, et trouver des solutions aux problèmes inextricables en fondant les décisions sur des données scientifiques, sur la raison et sur l'écoute bienveillante de l'ensemble des personnes affectées. Elle estime que ce modèle de leadership peut se développer sous la pression de la société civile et des institutions civiques, y compris les parlements, et laisser espérer l'émergence d'un avenir meilleur. Elle dit que l'exemple le plus marquant et le plus durable de ce type de leadership est celui de Nelson Mandela, dont le discours d'investiture à la présidence en 1994 trouve un nouvel écho en 2024, année où 40 % de la population mondiale est appelée à se rendre aux urnes pour des élections d'une importance cruciale. Elle conclut son propos en affirmant que ces mots résonnent toujours comme un cri de ralliement qui souligne le leadership de premier plan que les parlements peuvent jouer pour concrétiser les espoirs et les aspirations des peuples du monde entier.

Point 1 de l'ordre du jour

Élection du Président de la 148e Assemblée

La Présidente annonce que, conformément à la pratique habituelle qui consiste à nommer le président de l'UIP pour présider les Assemblées qui se tiennent à Genève, où il n'y a pas de parlement hôte, le Conseil directeur l'a élue pour présider la 148e Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

M. A. Teshager Gessesse (Éthiopie) présente les condoléances de sa délégation aux familles des victimes de l'attentat terroriste survenu à Moscou et souligne que le thème du débat général rappelle à juste titre l'état inquiétant et de plus en plus précaire de la paix dans le monde. Il dit que la recrudescence de la violence à travers le monde entraîne des tragédies humanitaires, tandis que l'utilisation des technologies accroît le risque d'erreur d'appréciation et d'escalade susceptible d'en résulter, avec les conséquences catastrophiques que cela implique. Il explique que le maintien de la paix et de la sécurité exige un engagement et des compromis politiques à tous les niveaux, y compris de la part des parlementaires, et que le rôle indispensable et les pouvoirs spécifiques de ces derniers peuvent être mis à profit pour étendre la paix.

L'intervenant indique que dans la région instable de la Corne de l'Afrique, les conflits persistants, la présence de forces militaires étrangères et la grande fragilité alimentent l'instabilité et l'insécurité dans un environnement déjà difficile. Il ajoute que renforcer la présence et l'engagement des parlementaires pour soutenir les efforts intergouvernementaux en faveur de la paix et de la sécurité serait bénéfique pour la région. Il souligne que dans ce contexte, le lien indissociable entre paix régionale durable et croissance de l'intégration économique est évident. S'agissant du conflit de deux ans qui vient de s'achever dans le nord de l'Éthiopie, il dit que le recours au dialogue et au compromis pour parvenir à une résolution pacifique a pleinement illustré l'approche qui consiste à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Il explique que la politique phare de l'Éthiopie en matière de justice transitionnelle repose sur un engagement politique ferme et représente un autre outil essentiel en vue d'une paix durable. Selon lui, elle constitue une approche innovante et une première étape importante vers des perspectives durables de justice, de réconciliation, de redevabilité et de paix. Il conclut son intervention en affirmant que l'engagement de l'Éthiopie en faveur du dialogue parlementaire et de la diplomatie à tous les niveaux est inébranlable et que cet engagement permet de galvaniser l'action en faveur de la paix et de la sécurité.

Mme S. Gafarova (Azerbaïdjan) déclare que l'espoir d'un monde meilleur est étroitement lié à la paix et à la compréhension, mais que le monde est de plus en plus fracturé et de moins en moins pacifique. Elle précise à cet égard que le non-respect des règles internationales, la pratique du deux poids deux mesures et les intérêts dominants de certains États alimentent des débats remettant en cause l'efficacité du multilatéralisme. Elle rappelle que les conditions préalables au rétablissement et au maintien de la paix comprennent le strict respect et l'application non sélective des normes et principes universellement reconnus du droit international, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que la protection de la justice. Elle ajoute que, compte tenu de l'importance croissante de la diplomatie parlementaire dans les affaires mondiales, les parlements constituent un précieux levier supplémentaire pour favoriser la paix, la compréhension, la confiance et la coexistence pacifique. Elle souligne qu'à cet égard, l'UIP demeure fidèle à sa vision du dialogue et joue un rôle inestimable, comme en témoignent ses bons offices qui ont débouché sur la première réunion des présidents des parlements d'Azerbaïdjan et d'Arménie, laquelle a donné lieu à des discussions constructives et a permis de rapprocher les deux pays de la paix, comme jamais auparavant.

L'intervenante dit que la paix et la compréhension sont essentielles pour relever ensemble les grands défis mondiaux, au nombre desquels les changements climatiques. Elle explique qu'en tant qu'hôte de la 29e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), l'Azerbaïdjan souhaite contribuer à l'avènement d'un avenir équitable, durable et axé sur le climat en jetant des ponts entre les communautés et les pays et en les réunissant autour d'une cause commune. Elle conclut son propos en indiquant que la réunion parlementaire organisée lors de la COP29 sera l'occasion pour les parlementaires de contribuer à l'action climatique multilatérale définie comme une priorité par l'UIP.

M. Y. Koshanov (Kazakhstan) présente les condoléances de sa délégation à la Fédération de Russie à la suite du récent attentat et condamne toutes les attaques terroristes contre des civils. Il affirme que la paix et la sécurité sont des questions cruciales qui intéressent le monde entier et qui nécessitent un travail constant en vue de renforcer les valeurs de respect mutuel et de confiance dans les relations internationales. Il indique que les vastes réformes politiques entreprises par son pays pour bâtir une société équitable, démocratique, pacifique et prospère ont permis au Kazakhstan, et à son Parlement, de contribuer au développement durable et à la réalisation d'un avenir harmonieux pour tous. Il cite à titre d'exemple les initiatives de lutte contre les armes nucléaires, chimiques et biologiques, les congrès à l'intention des dirigeants des religions mondiales et traditionnelles, ainsi que l'action visant à promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Il ajoute que le déploiement récent d'un contingent kazakh indépendant de maintien de la paix sur le plateau du Golan, sous les auspices de l'ONU, témoigne également de la contribution de son pays à la sécurité et à la stabilité mondiales.

L'intervenant explique qu'au niveau interparlementaire, le Kazakhstan travaille activement, dans le cadre du Dialogue des femmes d'Asie centrale, à la protection des droits des femmes et de leur rôle dans l'économie, l'innovation et la technologie, ainsi que dans la paix et la sécurité. Il souligne que le Kazakhstan doit trouver des solutions pour maintenir ses relations économiques dans une situation géopolitique extrêmement difficile et que le pays s'efforce par conséquent de diversifier les transports transcontinentaux en Eurasie, notamment grâce au Corridor du milieu, qui dispose d'un régime juridique clair et qui vise à stimuler la connectivité économique. Il conclut son

intervention en indiquant que le Kazakhstan collabore aussi avec d'autres pays pour promouvoir la sécurité alimentaire, l'utilisation efficace des ressources en eau et l'action climatique au niveau régional, notamment par le biais d'événements spécifiques.

M. J. Buttimer (Irlande) présente ses condoléances aux familles des victimes de l'attentat de Moscou et rappelle que les parlementaires ont pour mission et responsabilité communes de mettre fin aux souffrances humaines et à l'instabilité géopolitique et d'instaurer la paix dans le monde. Il souligne que le soutien à la consolidation de la paix est l'une des caractéristiques de la politique étrangère irlandaise et que cela implique d'exercer un leadership à long terme, de rassembler les peuples et d'utiliser à cet effet la diplomatie parlementaire et le dialogue en vue de favoriser la compréhension mutuelle et le respect des différences. Il déclare que les Membres de l'UIP devraient soutenir l'Ukraine et son peuple sous occupation illégale et, dans le cas du conflit israélo-palestinien, redoubler d'efforts pour obtenir un cessez-le-feu immédiat, l'acheminement de l'aide humanitaire et la libération de tous les otages. Il précise qu'il ne s'agit pas de choisir un camp, mais de défendre les petits, les faibles et les vulnérables pour créer un monde égalitaire. Dans le même ordre d'idées, il estime que tous les Membres de l'UIP devraient soutenir les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queer et leur donner les moyens de se porter candidates et d'être élues comme parlementaires.

S'agissant de la lutte contre les changements climatiques, il indique que les parlementaires n'ont d'autre choix que de s'acquitter de leur devoir suprême de diriger et de mobiliser les citoyens à leurs côtés pour atteindre des objectifs tels que la réduction des émissions d'ici à 2030 et zéro émission nette d'ici à 2050. Pour ce qui est du langage, il affirme que ce que disent les parlementaires et la manière dont ils le disent ont leur importance. C'est pourquoi, dans toutes les discussions importantes qui seront menées à la présente Assemblée, les parlementaires doivent s'efforcer de mettre de côté leurs désaccords pour œuvrer en faveur de la paix et de l'égalité dans le monde en agissant, en réfléchissant et, surtout, en s'exprimant de manière avisée.

M. A. Farrugia (Malte) dit que la diplomatie parlementaire constitue une lueur d'espoir dans un monde de plus en plus interconnecté où subsistent conflits et malentendus, et affirme que son immense potentiel pour promouvoir le dialogue, la coopération et la conciliation est souvent négligé dans le discours diplomatique traditionnel. Il souligne que la diplomatie parlementaire est l'incarnation du principe de la diplomatie interpersonnelle, qu'elle transcende les frontières pour cultiver des relations fondées sur le respect et la compréhension mutuels et qu'elle jette des ponts pour dépasser les différends historiques, les divergences idéologiques et les tensions géopolitiques. Il ajoute que cette forme de diplomatie offre une plus grande flexibilité et des résultats potentiellement meilleurs, étant donné qu'il est possible de mettre en place relativement facilement des réseaux parlementaires, particulièrement importants dans les situations de crise. Il poursuit en indiquant que, puisque les parlementaires jouent un rôle déterminant dans la résolution et la prévention des conflits, notamment en favorisant la communication et le dialogue, la pratique optimale qui permet d'obtenir la plus grande valeur ajoutée et l'orientation la plus claire consiste à combiner la diplomatie parlementaire et la diplomatie traditionnelle. Il précise néanmoins que le succès de cette approche est conditionné à la présence d'une vision et d'un engagement politiques communs.

L'intervenant explique que la diplomatie parlementaire repose sur l'engagement à développer, entre autres atouts, une culture de dialogue constructif et de respect de la diversité et de l'identité, en mettant l'accent sur le dépassement des contraintes sociétales. Il souligne qu'il s'agit par nature d'une expérience interpersonnelle et d'un exercice consistant à créer des réseaux, nouer des amitiés et bâtir une confiance en vue de réduire l'isolement et le risque de frictions qui en découle. Il dit que l'UIP peut, aux côtés des instituts diplomatiques, proposer aux parlementaires et au personnel parlementaire des formations et des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la diplomatie parlementaire. Il ajoute que les défis communs peuvent être relevés en amenant les pays à établir des réponses globales, à se coordonner et à collaborer. Il conclut son propos en affirmant que le multilatéralisme a clairement un rôle clé à jouer dans la résolution des conflits, sans exception, mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

M. J.M. Zubiri (Philippines) présente les condoléances de sa délégation aux familles des innocents qui ont perdu la vie dans l'attentat de Moscou et déclare que la recherche de la paix demeure une priorité mais aussi un rêve insaisissable dans un monde en proie aux conflits. Il estime par conséquent que cette situation souligne l'importance de la mission des parlementaires en vue de mettre un terme aux guerres, aux effusions de sang et aux souffrances des civils. Il dit

que les réflexions audacieuses et les actions courageuses de l'UIP devraient inspirer aux parlementaires la confiance nécessaire pour faciliter la paix et élaborer des stratégies visant à faire taire les armes et à mettre fin au calvaire des personnes prises dans le feu croisé des conflits, et que cette question est aujourd'hui une priorité pour les parlements du monde entier. Il explique que les Philippines se mobilisent depuis longtemps pour la paix, qu'elles privilégient la diplomatie pour résoudre les conflits et qu'elles souscrivent fidèlement aux principes fondateurs de l'UIP, notamment en renonçant à la guerre comme instrument de politique étrangère.

L'intervenant indique qu'aucun pays n'est à l'abri des répercussions mondiales des guerres et des conflits, à savoir le ralentissement de la reprise et de la croissance économiques, la désorganisation du commerce, les déséquilibres et les déficits, l'inflation, la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Il rappelle que l'UIP et ses Membres ont prouvé qu'ils étaient capables de sortir de l'impasse pour parvenir à des compromis et à des consensus en comprenant et en respectant tous les points de vue. Il fait remarquer qu'en appliquant cette même approche et une nouvelle loi historique, son pays est parvenu à régler, de façon permanente et en s'appuyant sur des principes, l'une des guerres sécessionnistes les plus longues et les plus violentes au monde, permettant ainsi un revirement spectaculaire vers la paix, la stabilité et la prospérité partagée dans la nouvelle région autonome de Bangsamoro, dans le Mindanao musulman. Il conclut son intervention en déclarant que les Philippines ont néanmoins besoin du soutien de la communauté internationale pour défendre la position du pays sur la liberté de navigation et l'adhésion au droit et à l'ordre international fondé sur des règles en mer des Philippines occidentales, qui est considérée comme un potentiel point de conflit majeur dans la région.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) souligne que la paix n'est plus considérée comme l'absence de conflit à grande échelle et affirme que la communauté internationale s'accorde à reconnaître la nécessité d'assurer le développement, de prévenir les conflits et de mettre en place des mécanismes de médiation et de réconciliation. Elle dit que des mesures doivent aussi être prises pour consolider durablement la paix et que cela implique une tolérance zéro concernant la violence à l'égard des femmes dans les familles, les communautés, les écoles, sur le lieu de travail et dans la vie politique. Elle précise que la réalisation de la paix dépend de l'égalité des sexes dans les structures de l'État et, par conséquent, de la participation des femmes à l'ensemble des institutions gouvernementales. Elle explique que dans son pays, où le maintien de la paix est une priorité nationale, l'égalité des sexes est un principe inscrit dans la Constitution et qu'elle a été atteinte au Parlement. Elle ajoute que la participation active des femmes aux organes de décision et à la vie publique est également garantie et que tout est mis en œuvre pour promouvoir davantage l'inclusion et la diversité en veillant à ce que les communautés afro-mexicaines, indigènes, migrantes et marginalisées participent également à la vie publique.

L'intervenante estime que les efforts de consolidation de la paix par la compréhension, le dialogue et la coopération devraient être l'une des priorités des parlements et étayer les accords politiques à tous les niveaux de gouvernement. Elle souligne qu'en tant que législateurs, les parlementaires doivent s'engager à poser les fondements et les cadres de la prospérité et à œuvrer en faveur du respect universel des droits de l'homme. Elle dit que dans le cadre de l'UIP, les parlementaires doivent continuer à encourager le dialogue interparlementaire et la diplomatie parlementaire, ainsi que la pluralité, la diversité et la représentation égale de tous. Elle conclut son propos en affirmant que les décisions et les déclarations de l'UIP reflètent la voix des peuples en quête de résultats tangibles, notamment en matière de développement durable et de paix, domaines dans lesquels les parlements ont un rôle à jouer.

Mme P. Maharani (Indonésie) déclare que 2024 constitue un test pour ce qui est de l'engagement à bâtir un monde pacifique, juste et inclusif, et que l'ordre mondial est à la croisée des chemins, alors que s'intensifient les conflits, les crises et les tensions géopolitiques liés à la rivalité des grandes puissances, et dont les populations civiles subissent les conséquences. Elle estime que dans leurs efforts collectifs visant à instaurer la paix pour tous, les parlementaires doivent favoriser le dialogue, la diplomatie et la coopération, et aussi promouvoir la tolérance, respecter la diversité, renforcer la confiance et, surtout, rejeter le recours à la force comme moyen de résoudre les différends. Elle fait observer que, malheureusement, l'atrocité injustifiable des bombardements et du bain de sang à Gaza se poursuit et que la communauté internationale reste les bras croisés, apparemment aveugle à la souffrance de la population civile. Elle recommande que les Membres de l'UIP usent de leur influence pour obtenir, dans ce conflit, un cessez-le-feu immédiat, l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire, le respect du droit international humanitaire, et l'objectif ultime d'une solution à deux États.

L'intervenante ajoute que la pression internationale doit s'exercer sur toutes les parties en conflit dans le monde afin qu'elles négocient une paix durable, condition indispensable à l'amélioration du niveau de vie, de l'éducation et des soins de santé. Elle indique qu'il sera en effet difficile d'atteindre les ODD dans un monde fragmenté où la paix ne constitue pas le fondement du développement, de la justice et de la démocratie. Elle précise que pour cela il faut non seulement assurer la multipolarité, mais aussi mettre en place des institutions mondiales solides. Elle dit que l'action multilatérale doit se concentrer sur la réforme de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. Elle conclut son intervention en rappelant que les parlements jouent un rôle important dans l'instauration de la paix et de la sécurité, notamment par leur action législative, et qu'ils doivent renouveler leur engagement à collaborer pour promouvoir la diplomatie interparlementaire et une solide culture de la paix et de la compréhension mutuelle.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana) affirme que le discours diplomatique est renforcé par la légitimité et la représentation populaire inhérentes à la diplomatie parlementaire, qui nécessite un équilibre entre réalité et perception. Il explique que cette diplomatie doit défendre fermement les valeurs et les principes universels tout en respectant les règles et les normes qui régissent le système international, ainsi que les cultures et les valeurs d'un monde hétérogène. Il indique que parmi les objectifs fondamentaux d'une telle diplomatie, favoriser la paix et la compréhension a un puissant impact et implique un dialogue et une communication ouverte, honnête et respectueuse en vue de dépasser les divergences et de promouvoir la réconciliation, la confiance, la stabilité et la coopération, aussi bien au niveau régional qu'à l'échelle mondiale. Il souligne que les parlements doivent donc établir des groupes d'amitié ou des associations avec leurs homologues du monde entier, comme son parlement l'avait effectivement fait.

Il ajoute que la diplomatie parlementaire constitue un précieux outil pour nouer des liens, promouvoir la coopération interparlementaire et permettre aux parlementaires de représenter les intérêts de leur pays et d'œuvrer à l'obtention d'un consensus sur les questions mondiales. Il précise qu'en participant activement à certains processus comme les négociations intergouvernementales et les initiatives de consolidation de la paix, les parlementaires acquièrent une compréhension des grands enjeux et peuvent contribuer positivement à la conduite des affaires mondiales et à l'élaboration des instruments et des accords internationaux. De plus, en préconisant le dialogue, la collaboration et la résolution des conflits et en participant à ces processus, les parlementaires peuvent contribuer à réduire les clivages et à promouvoir la compréhension mutuelle. Il se dit convaincu que la diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel dans l'édification d'un monde meilleur et qu'elle contribue de plus en plus au renforcement de la gouvernance mondiale. Il conclut son propos en invitant les parlementaires à réaffirmer leur engagement diplomatique, à accorder la priorité aux efforts de consolidation de la paix et à encourager la collaboration entre les pays en vue de bâtir un monde plus pacifique et plus prospère pour les générations à venir.

M. A. Bictogo (Côte d'Ivoire) déclare que la diplomatie parlementaire complète la diplomatie traditionnelle et constitue un puissant outil pour promouvoir l'harmonie. Il explique que par leur action, les parlementaires peuvent grandement contribuer, entre autres, à prévenir les guerres et les crises. Il fait néanmoins remarquer que les conflits persistent dans le monde et que face à cette situation, les parlementaires doivent se concerter davantage pour renforcer la coopération bilatérale et multilatérale, de manière à résoudre les conflits, promouvoir la justice sociale et lutter contre les changements climatiques, le terrorisme, les inégalités et d'autres enjeux mondiaux.

L'intervenant ajoute que la diplomatie parlementaire doit être mise au service de la paix et de la compréhension, et que les parlements ont tout intérêt à adhérer à des organisations interparlementaires telles que l'UIP, où ils peuvent partager leurs expériences et renforcer leurs liens de coopération. Il conclut son intervention en indiquant que les Membres doivent redoubler d'efforts pour obtenir des résultats plus tangibles, à commencer dès la présente Assemblée, en créant un groupe de haut niveau des présidents de parlement sur les initiatives diplomatiques de paix, en appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et en condamnant toutes les atteintes aux valeurs démocratiques qui compromettent la paix et la cohésion sociale.

Mme A. Brnabić (Serbie) déclare que l'égalité entre les pays, la reconnaissance et le respect mutuels, ainsi que le libre échange des opinions, sont les fondements des relations internationales. Elle estime, par conséquent, que l'on ne saurait trop souligner l'importance de la diplomatie parlementaire pour orienter un monde caractérisé par des changements rapides et des défis complexes vers un avenir où le dialogue l'emportera sur la discorde et la compréhension sur

les conflits. Elle dit que la paix dépend du respect du droit international, sans lequel la guerre perpétuelle, les pertes en vies humaines et l'instabilité seraient probablement inévitables. Elle rappelle qu'en 1999, le tissu même de ce droit a été mis à l'épreuve dans son pays – qui faisait alors partie de la République fédérale de Yougoslavie – par l'acte illégal d'agression de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, qui a créé un dangereux précédent et a conduit par la suite à une nouvelle violation des normes internationales. Elle affirme que ces événements ont eu des répercussions considérables et des effets en cascade qui perdurent dans toute l'Europe et au-delà.

L'intervenante ajoute que face à l'escalade des tensions et à la menace d'un conflit mondial, il convient de tirer les leçons de l'histoire et de redoubler d'efforts pour éviter que ne se reproduisent les mêmes scénarios catastrophiques. Elle explique qu'indépendamment de leur taille et de leur puissance, tous les pays doivent respecter scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États membres de l'ONU et poursuivre le dialogue et la coopération, qui sont les seuls moyens de parvenir à une paix et une stabilité durables. Elle fait observer que la diplomatie parlementaire permet de construire des passerelles plutôt que des murs et qu'elle est essentielle pour traiter, résoudre et, surtout, prévenir les atteintes à la paix et à la sécurité internationales. Elle conclut son propos en soulignant que lorsque l'on encourage une communication ouverte et honnête entre les pays, cela permet d'anticiper et de résoudre les conflits avant qu'ils ne s'enveniment et ainsi de préserver la dignité de tous les États et de tous les peuples.

La séance est levée à 13 h 15.

Séance du dimanche 24 mars 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de Mme D. O'Neill (Australie).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1)

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

Mme D. Gulmanova (Turkménistan) présente les sincères condoléances de sa délégation à la suite des événements tragiques survenus récemment à Moscou qui ont coûté la vie à de nombreux innocents et indique que la politique étrangère de son pays, conforme à son statut de neutralité permanente reconnu par l'ONU, tend à contribuer, à l'échelle mondiale, à la paix, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur les relations internationales de bon voisinage au profit du bien-être universel. Le Turkménistan attache une grande importance au travail du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, implanté à Achgabat, et a récemment lancé l'idée d'élaborer une stratégie mondiale de sécurité fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international généralement reconnues. En plus de proposer la création d'une conférence, sous les auspices de l'ONU, consacrée à la sécurité en Asie centrale et dans les territoires limitrophes, le Turkménistan a pris l'initiative, avec succès, d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2025 Année internationale de la paix et de la confiance.

Les objectifs de développement durable (ODD) étant essentiels à la promotion de la paix et de la sécurité, le Turkménistan met actuellement en œuvre de nombreux projets conjoints en vue de leur réalisation ainsi qu'un programme environnemental axé sur les sources d'énergie vertes et renouvelables. Il est en outre à l'origine de la création du Groupe d'Amis de la neutralité pour la paix, la sécurité et le développement durable, qui fait office de plateforme permettant d'engager, sous les auspices de l'ONU, un dialogue sur l'application dans la pratique des principes de neutralité dans le cadre de la prévention des conflits et de matières connexes. Dans ce contexte, il a récemment accueilli la première réunion des présidents de parlements des États membres du Groupe pour débattre du rôle de la coopération parlementaire dans le renforcement de la paix et du dialogue. Il prévoit d'autres événements en 2024 visant à renforcer la paix et la confiance, à améliorer l'amitié et la coopération et à mutualiser les efforts parlementaires déployés à ces fins.

M. P. Wichitcholchai (Thaïlande) précise que son pays a toujours défendu la diplomatie parlementaire et respecte donc invariablement ses obligations au titre du droit international. Par ailleurs, son parlement peut s'enorgueillir de son long bilan de Membre fiable et responsable de l'UIP, tendant la main à ses amis et partenaires du monde entier pour nouer des liens de coopération toujours plus étroits grâce à la diplomatie parlementaire bilatérale, aux échanges parlementaires de haut niveau et aux groupes d'amitié parlementaires. La Thaïlande a également signé de nombreux protocoles d'accord avec ses partenaires dans l'optique de renforcer les partenariats et la compréhension. Elle garde foi dans le système multilatéral et s'emploie, en particulier par l'intermédiaire de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN, à consolider la paix et la stabilité et à s'attaquer aux nouveaux défis rencontrés dans la région.

Son parlement salue le rôle de chef de file de l'UIP dans la création d'un multilatéralisme plus efficace en ce qu'il encourage des liens plus étroits avec des organisations régionales et promeut une participation parlementaire plus significative dans les processus onusiens afin de répondre aux crises mondiales. La communauté internationale doit reprendre confiance dans le système multilatéral et œuvrer conjointement sur des questions d'intérêt commun, notamment la fourniture d'une assistance humanitaire aux pays qui en ont besoin et la promotion des droits humains pour tous. Résolument attaché à ces questions, le Parlement thaïlandais espère qu'un séminaire régional à venir sur les soins de santé dans la région Asie Pacifique, organisé à Bangkok avec la coopération de l'UIP, permettra de mobiliser la coopération parlementaire au sujet

de l'architecture sanitaire régionale dans la période post-COVID. La Thaïlande soutient pleinement le rôle joué par l'UIP en tant que plateforme tirant parti de la diplomatie parlementaire pour faire progresser la paix et la prospérité et se tient prête à lui apporter sa contribution aux fins de renforcement du système multilatéral et de la coopération.

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan) fait écho aux condoléances exprimées par d'autres délégations à l'adresse des nombreuses victimes de l'attentat terroriste survenu récemment à Moscou. Soulignant le rôle et la pertinence croissants des parlements dans un environnement international imprévisible et évoluant rapidement, elle déclare que la montée des tensions, les crises de confiance et le non-respect des normes du droit international rendent nécessaire de raviver la diplomatie parlementaire pour aider à renforcer la paix et la stabilité mondiale. En Ouzbékistan, où des réformes fondamentales conformes aux ODD sont en cours, cette diplomatie joue un rôle majeur dans la politique étrangère du pays. Pour sa part, le Parlement ouzbek renforce activement sa coopération interparlementaire et participe dans une logique constructive aux travaux d'organisations interparlementaires. La diplomatie parlementaire, dont le rôle est essentiel en matière de prévention des conflits, représente pour lui un moyen d'instaurer la confiance et il soutient les efforts déployés par l'UIP pour servir de médiateur entre les parlements dans l'optique de trouver des solutions de compromis à des situations complexes.

La défense des droits des groupes vulnérables, notamment dans le cadre de la lutte contre la discrimination, la haine et la violence sous toutes ses formes, est une autre priorité des parlements, tout comme la coopération interparlementaire régionale, autre moyen d'instaurer la confiance et de lutter contre des problèmes communs. Dans la région de l'Asie centrale, les organes interparlementaires sont des plateformes vitales permettant de discuter de sujets régionaux et elles contribuent à améliorer la politique. Le Parlement ouzbek continuera à soutenir les initiatives de l'UIP visant à renforcer la diplomatie parlementaire et les relations internationales afin d'apporter des réponses plus efficaces aux défis mondiaux. Il se réjouit à l'idée d'accueillir la 150e Assemblée de l'UIP, pour laquelle les préparatifs sont déjà engagés et qui permettra sûrement de coordonner les différentes manières de consolider le rôle des parlements dans la réalisation du développement durable.

M. S.D. Seoule (Vanuatu) affirme qu'une coopération internationale renforcée est essentielle pour lutter contre les changements climatiques, auxquels son pays et d'autres petits États insulaires sont particulièrement exposés. Grâce à la diplomatie parlementaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution historique sur la justice climatique, qui se présente comme une approbation vibrante de cette diplomatie et montre ce que les parlements seraient capables d'accomplir en travaillant ensemble. Offrant une grande variété d'outils pour lutter contre les changements climatiques, la résolution est née de la prise de conscience qu'il est urgent d'agir de manière coordonnée pour s'attaquer au problème et à ses effets sur les écosystèmes du monde entier, comme le soulignent de façon alarmante les rapports scientifiques tels que ceux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Les parlements jouent un rôle crucial dans la mise au point et la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses et doivent susciter une mobilisation politique pour veiller à leur robustesse, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ce faisant, ils doivent également veiller à ce que les ODD se traduisent dans la réalité, avant tout en ce qui concerne l'action climatique. En tant que représentants élus du peuple, les parlements ont l'obligation de traiter les urgences et de prendre part à la lutte face aux défis de notre ère, dont les changements climatiques font partie, l'objectif étant de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour les générations futures.

M. A. Simonyan (Arménie) condamne l'attentat terroriste survenu récemment à Moscou et adresse ses condoléances aux nombreuses victimes. Il estime que la diplomatie parlementaire est devenue une force dans les relations internationales, en ce qu'elle favorise des relations plus solides entre nations grâce au dialogue, aux échanges et à la coopération interparlementaires et aide à instaurer la confiance et la compréhension. Les échanges entre délégations parlementaires contribuent aux efforts diplomatiques publics et renforcent le pouvoir d'influence. En dialoguant avec leurs homologues du monde entier, les parlementaires peuvent façonner l'opinion publique, établir des réseaux et donner une image positive de leur pays à l'étranger. Grâce à l'accent mis sur la diplomatie parlementaire, les parlementaires arméniens sont impliqués dans de nombreuses enceintes interparlementaires et contribuent à renforcer les liens et à favoriser une compréhension mutuelle. Ils s'efforcent de promouvoir les processus de paix, la situation régionale en matière de sécurité et les capacités de défense nationales restant des priorités. Avec son projet intitulé

Crossroads of Peace, l'Arménie s'emploie à restaurer les routes et les infrastructures de transit afin de redynamiser les liens économiques dans la région et d'influer positivement sur la situation globale en matière de sécurité.

Pour citer un exemple frappant de diplomatie parlementaire à l'œuvre, le Secrétaire général de l'UIP s'est récemment rendu en Arménie et en Azerbaïdjan avec l'intention de comprendre la situation dans le Caucase du Sud. À l'issue de sa visite et sur proposition de celui-ci, une réunion trilatérale entre le Secrétaire général de l'UIP et les présidents de parlement de chacun des deux pays s'est tenue à Genève il y a seulement quelques jours. Pour conclure, il invite les jeunes parlementaires à assister à la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra à Erevan en septembre 2024, ce qui leur permettra de se faire leur propre opinion de l'Arménie et d'entretenir les liens avec leurs homologues dans un véritable esprit de diplomatie parlementaire.

M. H. Gebaly (Égypte) considère que les défis et menaces urgents, à l'instar du terrorisme, des changements climatiques, des conflits géopolitiques et du regain d'aliénation, de l'extrémisme et de la haine, ont des conséquences dévastatrices dont personne n'est à l'abri. La crédibilité du système mondial est également en péril, du fait de son incapacité à mettre un terme à l'occupation la plus longue de l'histoire moderne – celle de la Palestine par Israël. Il est hors de propos de parler d'instaurer la paix et la compréhension alors que le peuple palestinien subit de véritables crimes de guerre et des violations flagrantes du droit international dont l'objectif est de l'anéantir, d'entraîner son déplacement forcé et de taire sa cause urgente. La communauté internationale ne sera pas exonérée de sa responsabilité pour ce qui est une catastrophe.

Aucun effort ne doit être ménagé pour tisser des liens de compréhension et de dialogue fondés sur le respect mutuel et l'acceptation de l'autre, la diplomatie parlementaire jouant incontestablement un rôle important à cet égard. L'Égypte cherche activement à promouvoir la coexistence et le dialogue comme les seuls moyens d'instaurer la paix, à l'aide d'une démarche complète et permettant de diffuser les valeurs de tolérance, de modération et d'acceptation d'autrui grâce à des initiatives telles que les convois internationaux de la paix et la mise en place d'un centre pour le dialogue interconfessionnel. Les parlementaires doivent tenir compte des inquiétudes de leur peuple et mettre au point d'urgence une vision parlementaire globale visant à développer la compréhension, le dialogue et la capacité à résoudre les crises et mettre fin à la souffrance de ceux qui vivent dans des conditions inhumaines en instaurant la paix et la sécurité et en encourageant la coexistence.

M. M.Y. Abeywardana (Sri Lanka) estime que la diplomatie parlementaire garantit la prise en compte des inquiétudes et des points de vue du public dans la formulation de la politique étrangère. Ces derniers temps, elle a pris une place importante comme outil de prévention et de résolution des conflits – la contribution des diplomates parlementaires à la création d'un environnement propice à une coexistence pacifique pourra assurément s'avérer extrêmement précieuse dans les régions marquées par des tensions historiques ou des conflits en cours. Quelle que soit sa forme, la diplomatie parlementaire est une diplomatie de substitution importante mise en relief par le rôle croissant des parlements dans les affaires étrangères et les relations internationales. À Sri Lanka, les parlementaires ont véritablement la possibilité de s'impliquer dans la politique étrangère grâce au processus de contrôle et à la supervision exercée par la commission spécialisée. Le Parlement sri lankais prend part à des réunions parlementaires régionales et internationales et d'associations d'amitié parlementaires. Il est également, et depuis longtemps, un membre actif de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).

S'agissant de la diplomatie institutionnelle, les réseaux parlementaires favorisent les réunions bilatérales ou multilatérales entre présidents de parlement pour évoquer les conséquences de questions majeures, en savoir davantage sur celles-ci et rechercher des solutions. Les parlements collaborent par l'entremise d'organisations interparlementaires et de groupes parlementaires bilatéraux ou multilatéraux et peuvent agir en faveur de la paix, de l'amitié entre les peuples, de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains. Les initiatives parlementaires ouvertes sont efficaces pour rapprocher les parlements du peuple, notamment au moyen de programmes de sensibilisation, d'ateliers et de brefs cours consacrés à la pratique et aux procédures parlementaires dispensés à des étudiants, des lycéens et des fonctionnaires locaux. Pour résumer, la diplomatie parlementaire est un symbole d'espoir dans un monde qui est souvent le théâtre de troubles et de discorde, jouant un rôle crucial dans la création d'un monde plus juste, plus pacifique et plus interconnecté.

M. G.O. Akpabio (Nigéria), faisant observer que les décisions prises à ce moment décisif de l'histoire façonneront l'avenir d'un monde constamment en crise, affirme que la nature multilingue, multiconfessionnelle, multiculturelle et multi-ethnique de son pays reflète sa prodigieuse diversité, mais qu'elle ne le protège malheureusement pas des défis que représentent les conflits ethniques et religieux. La polarisation politique, ethnique, religieuse et sexuelle nécessite des efforts gouvernementaux et non gouvernementaux concertés pour favoriser la paix, l'unité et la justice, la médiation des différends et la recherche de solutions, les parlements jouant un rôle particulièrement important pour ce qui est de créer l'environnement propice adapté, notamment au moyen d'une élaboration responsable des lois et des activités des commissions spécialisées. Le Nigéria a uniformisé les règles du jeu en matière de consolidation des structures étatiques au moyen d'un projet de loi phare visant à abaisser l'âge requis pour se présenter à des élections, tandis que son parlement a approuvé la nomination de ministres sur la base du mérite – et non sur la base d'une affiliation politique ou de tout autre statut – et s'emploie à réduire le tribalisme et à favoriser le développement. Le Nigéria contribue également activement à la paix et à la sécurité internationales par le déploiement essentiel de troupes et de ressources dans le cadre du maintien de la paix dans toute l'Afrique et au-delà.

Outre le fait qu'ils continuent à s'acquitter de leur rôle significatif en matière de prévention et de résolution des conflits, les parlements peuvent tirer parti des groupes d'amitié parlementaires pour nouer des relations bilatérales, renforcer les liens mutuels, échanger des connaissances et promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. Les avancées significatives réalisées par son parlement s'agissant de faire respecter le droit international, de rendre le Gouvernement comptable de son action et de favoriser la paix sont conformes aux attentes de l'UIP. Il se réjouit à l'idée de nouvelles avancées en matière de démocratie parlementaire. Il est essentiel que les parlements travaillent main dans la main pour créer un avenir meilleur et plus équitable pour tous.

Mme C. Sacramento (Sao Tomé-et-Principe) explique que les conflits et crises actuels aux quatre coins du monde réclament désespérément une action immédiate, l'instauration de la paix et de la prospérité étant un prérequis pour soulager les souffrances humaines, renforcer la compréhension entre les peuples et les nations et parvenir à un développement durable. Grâce à leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, les parlements jouent un rôle de chef de file lorsqu'il s'agit de défendre les plus vulnérables, de prévenir toutes les formes de discrimination et de haine et de garantir la participation des femmes et des jeunes dans la prise de décisions politiques. À l'international, leurs membres contribuent de manière significative à la diplomatie parlementaire en matière de prévention et de résolution des conflits avec l'intention d'instaurer une paix durable.

Son parlement a adopté des mesures visant à prévenir la polarisation et à y remédier, que celle-ci soit d'ordre politique, ethnique, racial, culturel, religieux, sexuel ou autre, et à renforcer la participation des femmes dans la vie publique et politique. De fait, au titre de la loi interne sur la parité hommes-femmes, les femmes peuvent prétendre à 40 % des fonctions électives et des postes de direction. Il est toutefois regrettable qu'aucune disposition n'ait encore été prise concernant l'inclusion des jeunes sur les listes des partis politiques. Son pays est fier de sa longue réputation pacifique, de ses valeurs uniques et de sa population cosmopolite, dont les différends ont été réglés par le dialogue. Le Parlement a mis au point des bonnes pratiques en matière d'exercice de la diplomatie parlementaire avec des pays voisins et amis, créant des groupes d'amitié parlementaires et participant à des événements organisés par des organes parlementaires internationaux, régionaux et sous-régionaux. Sao Tomé-et-Principe est fermement convaincu que le dialogue est indispensable pour instaurer la compréhension, la paix et la sécurité à l'échelle mondiale et respecte également ses engagements internationaux, comme le montre sa ratification récente du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), désormais transposé en droit interne.

M. B. Boughali (Algérie), après avoir félicité l'Afrique du Sud pour l'initiative historique qu'elle a prise d'intenter une action contre l'entité sioniste devant la Cour internationale de Justice et après avoir appelé les Membres à travailler de concert pour mettre fin à la guerre à Gaza, affirme que les parlements doivent chercher à satisfaire la volonté de leur peuple de vivre en paix et en harmonie. À cette fin, ils doivent travailler d'arrache-pied, en particulier au moyen de la diplomatie parlementaire, pour répondre aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité et aux défis rencontrés dans des domaines tels que les droits humains, l'environnement et la reprise postpandémie.

Son parlement travaille actuellement sur une série de réformes législatives et constitutionnelles visant à créer une nouvelle Algérie et à mettre son pays sur le devant de la scène internationale. Pour parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable, il est crucial de respecter les valeurs et les principes de l'ONU, notamment afin de renforcer l'efficacité de la coopération internationale, à laquelle l'Algérie attache une grande importance, sur des sujets essentiels. Fière de représenter à la fois les voix africaine et arabe, l'Algérie s'évertuera, en sa capacité de Membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, à instaurer la paix et la sécurité, à renforcer l'action multilatérale, à promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes et à faire progresser la réforme de l'ONU. Appelant de nouveau les parlementaires à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin aux hostilités à Gaza et aussi à veiller à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU liées aux droits du peuple sahraoui, il a réitéré l'engagement de l'Algérie d'œuvrer avec l'UIP pour atteindre ses objectifs louables.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, prend la présidence.

M. M. Aslam (Maldives) fait savoir que son pays n'est pas épargné par les défis mondiaux complexes rencontrés dans un monde de plus en plus interconnecté et qu'il s'efforce de mieux les comprendre et de compléter son cadre législatif pour lutter contre la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme. Ses structures institutionnelles ont été renforcées pour s'attaquer à la radicalisation, notamment au moyen de programmes conçus avec des partenaires animés du même esprit et grâce à des stratégies d'intervention précoce. Les Maldives se heurtent également depuis longtemps à une épidémie de toxicomanie et à la criminalité connexe, mais ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'attaquer au trafic de drogue, qui exige une coopération internationale efficace en matière de réforme politique et d'activités opérationnelles.

La paix implique également la sécurité climatique. En tant que petit État insulaire, les Maldives contribuent peu aux changements climatiques, mais sont touchées de manière disproportionnée par ces derniers. Le pays ne souhaite pas voir ses ressortissants devenir des réfugiés climatiques. La disparité entre les sexes au sein du Parlement est un autre sujet de préoccupation, auquel on tente désormais de remédier de manière proactive en proposant de réserver un tiers des sièges aux femmes – comme dans les conseils municipaux – et ainsi favoriser l'inclusivité. Des programmes dédiés visent également à renforcer l'engagement des citoyens dans les travaux du Parlement. En ce qui concerne le conflit à Gaza, un cessez-le-feu immédiat et permanent doit intervenir afin d'éviter de lourdes conséquences ayant des répercussions sur la paix mondiale. La diplomatie parlementaire offre un cadre juridique permettant de s'attaquer à de tels défis grâce à une action collective transcendant les considérations politiques pour se concentrer sur le bien commun. Les parlementaires doivent travailler main dans la main en faveur de la tolérance et de la compréhension pour promouvoir la paix et l'harmonie comme héritage pour les générations futures, y compris par l'intermédiaire de groupes d'amitié parlementaires.

Mme S. D'Hose (Belgique) estime que l'ordre mondial qui a longtemps façonné les institutions et la politique est en train de s'écrouler. La coopération internationale a pourtant permis d'augmenter la richesse et la liberté plus que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité - histoire qui effectue un mouvement de balancier entre progrès et revers. Les guerres commerciales, les guerres à proprement parler ainsi que le déclin de confiance dans les institutions démocratiques et la classe politique sont incontestablement les revers de l'ère actuelle. Les résultats de l'indice de la démocratie mondiale chutent depuis plusieurs années, les guerres et les conflits ébranlant la démocratie et de plus en plus de pays se renfermant sur eux-mêmes. Si l'interdépendance économique et en matière de sécurité empêche tout retour en arrière dans le domaine de la mondialisation, il doit, tôt ou tard, être mis fin à toutes les guerres, les parlements utilisant leurs pouvoirs à cette fin, pour améliorer les vies et le monde en lui-même.

L'absence de confiance du public dans le système est imputable au fait que la classe politique ne se montre pas à la hauteur des normes démocratiques prescrites – et non à une défaillance de la démocratie. Les prises de décisions tardives et les compromis médiocres sont insatisfaisants, en particulier lorsqu'ils concernent des problèmes mondiaux urgents dans le cadre desquels la mauvaise volonté menace la sécurité mondiale. Les parlementaires ont l'obligation d'assurer le fonctionnement de leur parlement, de renforcer la démocratie et la représentation du peuple de sorte à rétablir l'équilibre des pouvoirs, y compris en s'attaquant aux effets indésirables liés à la bureaucratie, à la technocratie et au lobbying. Outre le fait qu'il combat la désinformation et l'ingérence étrangère dans les élections, le Sénat belge renforce sa sensibilité au genre et

s'efforce de mettre en place une démocratie délibérative au moyen d'assemblées citoyennes. La démocratie ne sera préservée qu'au moyen d'une action radicale visant à faire bouger le statu quo et grâce à l'implication dans l'élaboration des politiques d'une population sensibilisée avec l'intention de trouver des solutions à des problèmes émergents et de faire face aux situations difficiles.

M. S.A. Sadiq (Pakistan), indiquant que son pays pacifique est un fervent partisan du dialogue aux fins de coopération et de compréhension, et mettant en avant les efforts déployés par ses parlementaires pour favoriser les partenariats bilatéraux au moyen de groupes d'amitié parlementaires, déclare que les pertes humaines et matérielles constatées à Gaza sont extrêmement inquiétantes, les femmes, les enfants et les personnes âgées en étant les premières victimes et étant exposés à une famine imminente. Les actions d'Israël sont constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité que la communauté internationale n'est pas parvenue à arrêter, compromettant ainsi la légitimité d'institutions telles que le Conseil de sécurité de l'ONU. Le Pakistan appelle une nouvelle fois fermement, entre autres, à un cessez-le-feu immédiat et à la fourniture d'une assistance humanitaire sans entrave à la population gazaouie. De même, le peuple de la région du Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne subit depuis des décennies l'indignité et l'oppression, notamment l'interdiction des partis politiques, l'incarcération des dirigeants politiques et l'impunité en ce qui concerne les violations des droits humains. Tous les défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme doivent plaider en faveur de ces personnes.

Alors que le développement reste un rêve lointain pour de nombreuses personnes, les parlements doivent légiférer en faveur de l'éducation et de la santé pour tous, de filets de sécurité sociale plus robustes et d'un environnement plus propre. La question des ressources pose toutefois problème, face aux défis socio-économiques, à la charge de la dette, aux inégalités dans l'architecture financière mondiale et aux événements imprévisibles qui nécessitent des réponses coordonnées. Malgré sa contribution négligeable à l'empreinte carbone mondiale, le Pakistan est exposé aux effets des changements climatiques, notamment les inondations extrêmes, et appelle la communauté internationale à agir pour susciter des réponses à cet égard. Dans toutes les situations décrites, l'UIP joue un rôle essentiel et la diplomatie parlementaire est impérative lorsqu'il s'agit de faire ressortir les attentes de la population en matière de paix et de dignité.

M. A.C. Bundu (Sierra Leone), faisant écho à sa propre expérience de la valeur ajoutée considérable de la diplomatie parlementaire, signale qu'elle a été utilisée précédemment dans son pays par un parlement sans majorité pour contraindre les dirigeants politiques à cultiver un environnement propice à un discours moins acerbe et plus civil. Cela a donné lieu à un événement historique transformateur et, malgré les difficultés et les incertitudes auxquelles elle a dû faire face, cette législature a su apposer sa marque sur un nombre impressionnant de politiques et en faire des lois novatrices conçues pour résister à l'épreuve du temps.

Il n'est pas exagéré de considérer que cette législature en particulier – la cinquième du pays – est un exemple classique du véritable pouvoir transformateur de la diplomatie parlementaire. Par son éclairage prismatique, elle a également fait office de catalyseur pour créer des liens, passant outre les terribles cicatrices de la guerre civile, guérissant les plaies de l'adversité et créant un avenir défini par des valeurs communes de paix durable, de confiance mutuelle, d'inclusivité et de prospérité. Dans les circonstances mondiales actuelles, il est grand temps de réaffirmer l'engagement en faveur d'un avenir où la paix règne en maître, où les ponts remplacent les murs de séparation, où l'on recherche la compréhension au lieu de perpétuer des incompréhensions et où l'on embrasse la diversité et l'inclusivité comme étant une force et non une source de division. Il convient de s'inspirer des mots de Nelson Mandela : "Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse".

M. D.R. Ghimire (Népal) juge que la notion traditionnelle étroite de diplomatie de gouvernement à gouvernement s'est élargie avec l'essor de la diplomatie parlementaire comme moyen complémentaire ou de substitution de promouvoir les intérêts des nations qui y prennent part. Ajoutant une dimension démocratique et de la légitimité aux relations internationales et ayant pour objet d'en faire profiter la population, la diplomatie parlementaire permet d'instaurer la confiance et la bonne volonté et produit des résultats durables plutôt que temporaires. Une telle implication des parlementaires est indispensable pour veiller à ce que les voix et attentes des citoyens se traduisent dans la prise de décisions à l'échelle internationale. Fervent partisan de la paix et de la coexistence et appliquant une politique étrangère fondée sur la Charte des Nations Unies, le Népal est fermement convaincu que toutes les nations doivent se témoigner un respect mutuel.

Nombre de tensions et conflits actuels sont le résultat de mesures discrétionnaires prises par les autorités de l'État sans en référer à leur peuple ou parlement, qui doivent exercer leur pouvoir de contrôle pour mettre fin à de telles actions et préserver la paix et la compréhension internationales. D'autres défis brûlants susceptibles d'être abordés par l'entremise de la diplomatie parlementaire incluent les changements climatiques, par lesquels le Népal est touché de manière disproportionnée, nonobstant ses faibles émissions de carbone. Toutes les nations qui font face à une menace similaire doivent unir leurs voix en faveur de l'action climatique, tandis que ceux qui contribuent le plus au réchauffement de la planète doivent être priés instamment par leur parlement de respecter leurs engagements en la matière. Depuis 135 ans, l'UIP pratique la diplomatie parlementaire, offrant un forum de discussion, de réflexion et de coopération entre parlementaires sur une grande variété de sujets. Elle est parvenue à faire honneur à ses deux cofondateurs, deux lauréats du prix Nobel, dont la motivation continuera incontestablement à l'inspirer à l'avenir.

M. J.-F. Ndongou (Gabon), rendant un vibrant hommage aux deux pères fondateurs de l'UIP et à tous les parlementaires qui s'évertuent sans relâche à promouvoir la paix et la démocratie, signale que son pays écrit actuellement une nouvelle page de son histoire dans laquelle la diplomatie parlementaire tient une place particulière. Depuis sa constitution en septembre 2023, l'Assemblée nationale de la transition du pays a reçu la visite de hauts fonctionnaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et en janvier 2024, du Secrétaire général de l'UIP, qui s'est également entretenu avec l'archevêque de Libreville, président du Dialogue national inclusif prévu en avril 2024. L'Assemblée nationale de la transition entretient des contacts réguliers avec des ambassadeurs de pays amis qui soutiennent le processus de transition et prend activement part à des activités diplomatiques, notamment liées au rétablissement du statut de Membre d'organisations régionales du Gabon.

Comme le montrent ces exemples, le Gabon a pleinement conscience du pouvoir de la diplomatie parlementaire – ou du peuple – et en récolte les fruits pour faire avancer des causes chères à son cœur et établir des institutions démocratiques plus robustes fondées sur des valeurs socio-culturelles et la volonté de rétablir pacifiquement l'ordre constitutionnel. Il proclame sans réserve que ces avantages, y compris notamment dans le contexte des efforts bilatéraux et multilatéraux déployés pour prévenir et résoudre les conflits, diffusent une culture de paix et promeuvent la démocratie. À cet égard, les parlementaires doivent intensifier leur engagement en vue de restaurer la paix dans les zones de conflit, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, et prier instamment leur gouvernement de défendre des causes justes et les personnes qu'ils représentent.

M. M. Nadir (Guyana) condamne l'attentat récent survenu à Moscou et présente les condoléances de sa délégation au peuple de la Fédération de Russie. Il remarque que tous les Membres de l'UIP souscrivent pleinement aux principes de la paix et de la sécurité internationales et sont foncièrement attachés à la démocratie et à la diplomatie parlementaires comme valeurs fondatrices de l'UIP. Dans cet esprit, sa délégation se porte coauteur, avec l'Argentine, d'une proposition de point d'urgence appelant à la démocratie en République bolivarienne du Venezuela, qui a adopté une loi annexant les deux tiers – soit 140 000 km² – du territoire du Guyana.

En plus de représenter une menace pour la paix et la sécurité internationales, cette loi va jusqu'à imposer, de manière assez absurde, une amende de plus de 100 000 USD à quiconque publierait une carte du Venezuela n'incluant pas la région guyanienne d'Essequibo, exposant dans les faits plus de 150 000 Guyaniens à cette amende. Le Guyana appelle tous les Membres de l'UIP, tant à titre individuel que collectif, à dénoncer cette mesure prise par le régime au pouvoir à Caracas, qui compromet la paix et la sérénité de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, et à répondre aux appels à défendre les personnes faibles, sans défense et vulnérables. Sa délégation remercie tous les parlements de la région et du Commonwealth qui l'ont déjà fait et les nombreuses instances internationales qui se sont jointes à leur plaidoyer. Le Procureur général du Guyana en dira davantage sur cette question.

Mme M.F. Lay (Timor-Leste) exprime la consternation et présente les condoléances de sa délégation à la suite de l'attentat terroriste perpétré récemment contre des civils innocents à Moscou et déclare que les parlementaires jouent un rôle déterminant s'agissant d'influencer la politique publique, de promouvoir la redevabilité et la transparence du gouvernement et d'affermir les fondements de la démocratie – autant d'éléments cruciaux pour la promotion de la paix, de la coopération et des droits humains. Ce rôle va également au-delà des fonctions parlementaires

traditionnelles, particulièrement face à une multitude grandissante de difficultés nécessitant une action collective urgente, à l'instar des changements climatiques, qui compromettent la sécurité alimentaire et la biodiversité. Le monde se trouvant à un carrefour complexe, les efforts visant à encourager le dialogue interparlementaire sont essentiels pour favoriser la paix et la compréhension dans le monde entier.

Le cheminement de son pays sur la voie de l'autodétermination est un exemple de premier plan de résistance, de résilience et de réconciliation avec le passé ayant débouché sur une paix durable et la coexistence avec ses voisins. Pour s'attaquer aux causes profondes d'un conflit, les parlementaires doivent renforcer leur contrôle législatif et politique pour défendre les droits des plus vulnérables, s'opposer résolument à la discrimination et promouvoir la stabilité politique et socio-économique ainsi que la paix. Figurant parmi les plus jeunes démocraties du monde, le Timor-Leste s'évertue sans relâche à créer des espaces internationaux de dialogue, notamment au sein du G7+, dans le cadre duquel les petits pays les moins développés comme lui peuvent s'exprimer. Outre ses liens privilégiés avec la Communauté des pays de langue portugaise, il entretient des liens d'amitié et de coopération avec des pays dans toute la région Asie Pacifique et au-delà, conformément à ses principes constitutionnels de souveraineté, d'indépendance et de non-alliance, qui ont permis de faire des progrès significatifs en matière de délimitation de ses frontières maritimes ou terrestres avec ses voisins. Le Timor-Leste appelle une nouvelle fois à intensifier les efforts visant à renforcer la démocratie et la stabilité dans la région, en insistant spécifiquement sur le Myanmar.

M. R. Cifuentes Lillo (Chili) considère que la paix ne se définit pas par l'absence de conflit, mais plutôt par l'absence de violence comme moyen de résoudre un conflit. Les parlements prouvent quotidiennement que des institutions foncièrement attachées au dialogue peuvent faire naître la paix. En tant que représentants du peuple, leur perspective plus large et leur plus grande flexibilité facilitent effectivement un dialogue ouvert, un vaste consensus et des solutions innovantes et négociées équitablement à des problèmes en apparence insolubles. Associés au respect de la primauté du droit international, ces attributs sont fondamentaux pour la promotion d'une paix durable et la compréhension au moyen d'un processus positif et participatif. Comme elle l'a souvent fait, la diplomatie parlementaire peut contribuer de manière significative à la mise en place de sociétés post-conflits et à l'établissement d'institutions démocratiques et d'un dialogue social comme catalyseurs d'un développement propice à une paix juste et inclusive pour tous.

La paix et le développement sont interdépendants, les parlements étant déterminants dans les deux cas, en vertu de leurs pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle, qu'ils sont tenus d'exercer pour promouvoir un développement durable afin d'éliminer les inégalités socio-économiques et de prévenir des conflits violents interminables. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) sert de feuille de route s'agissant de la mise en œuvre des engagements socio-économiques, politiques et environnementaux grâce à une démarche à dimension humaine dans le cadre de laquelle les parlements doivent une nouvelle fois jouer le rôle de chefs de file en recensant les lacunes, les difficultés et les bonnes pratiques par la coopération interparlementaire et par l'entremise d'enceintes telles que l'UIP. Les institutions démocratiques constituant un prérequis au développement et à des sociétés équitables, pacifiques et inclusives, les parlements doivent se montrer à la hauteur des attentes des citoyens et susciter la confiance en travaillant pour le bien commun et le bien-être de tous, utilisant la diplomatie parlementaire comme un outil puissant permettant de produire des synergies.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh) affirme que l'ordre mondial actuel est complexe et fragmenté, nécessitant une diplomatie parlementaire proactive pour instaurer la paix et la compréhension. Chargés d'apporter des changements positifs dans les vies de ceux qu'ils représentent, notamment en légiférant sur des problématiques essentielles liées au bien-être, les parlementaires sont particulièrement bien placés pour garantir une égalité des chances permettant à tous les individus de réaliser leurs aspirations. Dans le cadre de la prise de décisions multilatérale, la voix des peuples doit être mieux entendue afin d'améliorer la réponse apportée aux effets multidimensionnels de la mondialisation, qui ont des répercussions fondamentales sur les vies et sur la démocratie. Compte tenu des défis transnationaux allant des changements climatiques, des migrations de réfugiés, des déplacements forcés et des conflits à la traite des êtres humains, au terrorisme et à l'extrémisme, le concept de l'internationalisation des parlements prend de l'importance pour arriver sur le devant de la scène.

La diplomatie parlementaire s'est révélée indispensable dans la résolution de problèmes complexes grâce au dialogue et à la négociation pacifique. Elle a aidé à dégager des consensus dans des environnements moins formels et a rendu la démocratie plus à même de répondre aux défis que représentent la pauvreté et les inégalités afin de favoriser un développement inclusif et durable. Son parlement promeut cette diplomatie par l'entremise de groupes d'amitié parlementaires et de son engagement auprès d'enceintes interparlementaires, dont l'UIP fait partie. Sa vision, à mesure que le pays opère sa transition vers le statut de pays en développement, est de bâtir une société équitable, exempte de pauvreté et d'exploitation, dans laquelle la justice et la volonté sociale, politique et économique profitent à tous. La diplomatie parlementaire jouera un rôle crucial à cet égard, tous les parlements œuvrant conjointement en tant qu'institutions puissantes, réactives et efficaces pour nourrir les valeurs intrinsèques qui sous-tendent la paix et la sécurité mondiales.

M. P. Katjavivi (Namibie) fait savoir qu'outre le fait qu'ils sont fondés sur les principes de dialogue et de coopération, tous les parlements doivent tirer parti de leur force en tant que représentants légitimes de leurs citoyens pour favoriser la communication et la collaboration aux échelles nationale, régionale et internationale. La plateforme qu'offre l'UIP renforce la diplomatie parlementaire et facilite les échanges entre parlementaires du monde entier, allant ainsi au-delà de la pratique diplomatique conventionnelle pour résoudre des problèmes critiques et trouver un terrain d'entente pour résoudre les conflits. La diplomatie parlementaire donne en outre corps aux principes de redevabilité et de transparence, qui doivent également être mis à contribution pour développer des activités de promotion de la paix et de l'inclusion.

Les activités du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine sont un exemple marquant de la manière dont la diplomatie parlementaire peut contribuer à tisser des liens pour promouvoir la compréhension et la paix. En dépit de progrès minimes réalisés jusqu'à présent, le Groupe de travail a mis en lumière l'importance des parlements dans la résolution de conflits internes et mondiaux. Parmi d'autres exemples, on peut citer l'engagement de délégations parlementaires avec l'intention de faciliter le dialogue et la réconciliation dans diverses parties du monde par l'entremise de missions diplomatiques, de visites d'établissement des faits et d'efforts de médiation. Pour résumer, la diplomatie parlementaire peut servir de stratégie efficace pour faire avancer la paix et la compréhension dans le monde global interconnecté. Sans les parlements, il serait quasi impossible de renforcer la gouvernance démocratique, de résoudre les conflits et d'encourager la coopération internationale, la paix et la compréhension. Sa délégation espère que le débat actuel se traduira par des résultats tangibles, une meilleure compréhension et de nouvelles modalités de règlement pacifique des conflits.

M. D. Zvizdić (Bosnie-Herzégovine) précise que son pays est un pays multi-ethnique et multi-religieux, dans lequel les fidèles de toutes les religions monothéistes cohabitent depuis des siècles. Sa diversité religieuse et culturelle constitue un avantage pour une société plus riche et plus tolérante. Tous les efforts seront faits pour préserver cette diversité, qui est la véritable marque distinctive du pays. Il y a 30 ans, il a malheureusement connu une guerre dévastatrice qui a provoqué d'énormes pertes humaines, y compris un épisode de génocide, ainsi que des destructions à grande échelle. Il a donc conscience de l'importance que représente, tant pour les gouvernements que pour les parlements, l'objectif de tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension, dans la mesure où il ne peut y avoir aucun progrès sans l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Les défis géopolitiques actuels déboucheront sur un nouvel ordre mondial nécessitant une stratégie cohérente, une harmonisation nationale et régionale sur la base des normes, principes et objectifs convenus et des restrictions des modes et modèles d'action définies conjointement. Son pays est donc enclin à prendre part à tous les efforts de paix et de coopération. Par ailleurs, il est actuellement en négociations en vue de devenir membre à part entière de l'Union européenne (UE), montrant qu'il partage entièrement les valeurs de la démocratie et de la paix et qu'il adhère à la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Cette étape historique vers une paix et une prospérité durables résulte de la diplomatie parlementaire. Au moyen d'un dialogue entre civilisations, le pays continuera à coopérer pour garantir un environnement pacifique et sûr à ses ressortissants et dans toute la région.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), citant la définition de la diplomatie figurant dans l'*Encyclopaedia Britannica*, remarque que la diplomatie parlementaire est indispensable à la coexistence pacifique d'États qui mettent la justice, ancrée dans les préceptes de l'état de droit, de

la légalité, du constitutionnalisme et d'une démocratie vibrante pour tous, sur un piédestal. L'absence de conflit n'est néanmoins pas en soi un prérequis à la paix et à la sécurité. Il n'est certainement pas surprenant que les pères fondateurs de l'UIP, Cremer et Passy, aient souligné l'importance du dialogue et de la négociation comme étant les points d'appui de la diplomatie parlementaire, conformément à l'Article 1.2 des Statuts de l'UIP.

Dans sa région, le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC) pratique la diplomatie parlementaire pour faire obstacle aux conflits insurrectionnels dans le nord du Mozambique et dans l'est de la République démocratique du Congo. À l'international, la diplomatie parlementaire est utilisée par le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine dans le cadre de ses efforts de négociation de la paix, qui doivent être vigoureusement soutenus compte tenu de l'inflation galopante et des importantes perturbations de la chaîne d'approvisionnement provoquées ailleurs par cette guerre. S'agissant de la situation actuelle au Moyen-Orient, ses conséquences sur la route commerciale du Canal de Suez déstabilisent l'économie mondiale, les Palestiniens étant dans le même temps anéantis et les infrastructures détruites à une échelle colossale, autant d'éléments qui appellent à mettre l'accent sur la diplomatie parlementaire. Paradoxalement, les leçons de l'histoire nous ont appris que la belligérance permet de gagner des batailles, mais pas des guerres. Aucune guerre ne s'est jamais soldée autrement que par la diplomatie et le dialogue, ce qui montre que la plume est plus forte que la plus mortelle des armes. L'esprit de diplomatie parlementaire de l'UIP doit se montrer à la hauteur de la situation et ne doit pas être pris en défaut.

M. P.T.C. Skelemani (Botswana) affirme que des solutions innovantes sont nécessaires pour réprimer les menaces quotidiennes posées par les conflits qui font rage dans le monde entier et les défis tels que les pandémies, le terrorisme, les changements climatiques et les tensions géopolitiques. À cette fin, il importe de continuer à promouvoir le multilatéralisme dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles, notamment en matière de règlement pacifique des conflits. Son parlement pratique sans relâche la diplomatie parlementaire, recourant à des plateformes interparlementaires pour favoriser les relations étrangères, visitant d'autres parlements dans la région et participant à des événements interparlementaires. Ses partenariats avec diverses organisations, notamment des organismes de l'ONU et l'UE, lui ont également permis de renforcer ses capacités et ses connaissances dans des domaines tels que les changements climatiques, la migration, la traite des enfants et les droits de ces derniers.

Les parlements sont tenus d'adopter des lois favorables au dialogue pour la paix et à la prévention des conflits, de transposer des éléments essentiels d'accords de paix dans la législation nationale et de veiller à leur mise en œuvre subséquente. Concernant la contribution parlementaire au maintien de la paix, elle fait l'objet d'un contrôle public constant sur fond d'attentes toujours plus grandes pesant sur les parlements pour qu'ils se montrent progressistes et agissent comme agents du maintien de la paix dans le respect de leur mandat constitutionnel. Dans les pays du Commonwealth appliquant un modèle de gouvernance occidentale, les parlements sont souvent tenus par la Constitution de légiférer en faveur d'une bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité. Les parlements jouent un rôle fondamental dans le maintien de la paix. L'UIP sert d'intermédiaire indispensable de la paix en offrant une plateforme de dialogue visant à trouver des solutions aux problèmes.

Un délégué de l'Inde, s'exprimant dans le cadre de son droit de réponse, rétorque qu'il rejette les commentaires abracadabrantesques faits à propos de son pays, la plus grande démocratie du monde, jugée par certains comme étant un modèle à suivre. Il est risible qu'un pays n'ayant aucun antécédent en matière de démocratie se permette de donner des leçons aux autres. Le Pakistan ferait mieux de ne pas compromettre l'importance de la plateforme que représente l'UIP en faisant des allégations aussi absurdes et en relatant des propos mensongers. En ce qui concerne le Jammu-et-Cachemire et le Ladakh, tous deux territoires de l'Union, ils ont toujours fait et feront toujours partie intégrante du territoire de l'Inde, un fait sur lequel aucune diatribe ou propagande ne saurait l'emporter. Le Pakistan serait mieux avisé de mettre un coup d'arrêt à ses usines de la terreur qui continuent à mener des attentats terroristes transfrontières au Jammu-et-Cachemire, alors qu'il se revendique défenseur de la cause des droits humains. Les Membres de l'UIP sont bien conscients que le Pakistan a un lourd passif s'agissant d'abriter, d'aider et de soutenir activement des terroristes. De fait, Oussama ben Laden, visage du terrorisme mondial, a été retrouvé au Pakistan, qui détient le record ignoble du plus grand nombre de terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il espère que le Pakistan tirera les leçons appropriées pour le bien de son peuple.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/148/2-Inf.1-rev.6 et A/148/2-P.1 à P.6)

La Présidente, présentant ce point, précise que six demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été reçues. La première a été présentée par la délégation de l'Afrique du Sud, avec le soutien des Groupes africain et arabe ; la deuxième par la délégation d'Israël ; la troisième par les délégations de l'Indonésie et de la Malaisie ; la quatrième par les délégations du Danemark, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suède ; la cinquième par la délégation de l'Argentine, au nom des délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay ; et la sixième par la République démocratique du Congo. Elle a toutefois été informée qu'en fonction de l'issue des négociations entre les délégations concernées, les demandes une et quatre pourraient en fin de compte être combinées pour n'en former qu'une seule.

Le Secrétaire général, confirmant que six demandes officielles ont été reçues pour examen, signale que la délégation de l'Afrique du Sud, soutenue par les Groupes arabe et africain, a effectivement entamé des négociations avec le Groupe des Douze Plus avec l'intention de produire une éventuelle demande unique. Il suggère qu'en attendant la présentation de celle-ci, l'Assemblée se penche sur les autres demandes qui sont sur la table. Après avoir entendu les explications relatives à toutes les demandes et toutes les opinions adverses, l'Assemblée procédera au vote formel pour déterminer laquelle des demandes sera inscrite en tant que point d'urgence à son ordre du jour.

La Présidente indique que, compte tenu des demandes et dans l'optique d'éviter de répéter le scénario précédent, les délégations doivent garder à l'esprit l'impasse qui a empêché l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la précédente Assemblée à Luanda. Sous le regard du monde entier, ils doivent assimiler les modalités de vote afin de veiller à ce que l'UIP, en tant qu'organe parlementaire international, exprime son opinion sur une situation majeure et récente, de portée internationale, à l'instar de la situation au Moyen-Orient. Elle invite les auteurs de ces demandes à présenter leur proposition.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud), présentant la proposition de sa délégation intitulée *Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza*, présentée dans le document A/148/2-P.1 et soutenue par les Groupes africain et arabe, précise avant toute chose qu'aucune proposition combinée ne sera présentée en raison de l'absence d'accord avec le Groupe des Douze Plus sur la question des prisonniers politiques. Compte tenu de l'extrême urgence, de l'inquiétude entourant la crise humanitaire à Gaza et du conflit israélo-palestinien en cours, il est en conséquence impératif de susciter une mobilisation collective en faveur de la proposition de sa délégation qui met en exergue une série de mesures collectives essentielles à prendre pour susciter un changement positif et remédier aux souffrances épouvantables des civils, en particulier des femmes et des enfants, dans la région.

Il convient également d'insister sur l'importance cruciale de l'ordonnance indiquant des mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice (CIJ) à l'endroit d'Israël. Cette ordonnance offre un cadre juridique et diplomatique permettant de tenter d'apporter une réponse au conflit et à ses conséquences humanitaires, en ce qu'elle crée un précédent quant au traitement d'une situation similaire à l'avenir. La déléguée implore les Membres de soutenir la proposition de sa délégation et de se joindre à elle pour plaider en faveur des mesures urgentes détaillées dans celle-ci. Ce faisant, ils montreront non seulement leur attachement à la promotion de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient, mais aussi leur engagement commun en faveur du respect du multilatéralisme et du droit international, s'attaquant aux crises humanitaires, favorisant la paix et protégeant et garantissant le bien-être des populations touchées par les conflits. Soutenue, outre par les Groupes africain et arabe, par les délégations de l'Indonésie et de la Malaisie, l'importante initiative incarnée dans la proposition pourrait, en cas d'adoption, contribuer pour une large part au changement positif vital pour la région.

Mme M. Rempel Garner (Canada), exprimant une opinion adverse à la proposition et faisant observer que tous les parlements et pays sont actuellement préoccupés par l'incroyable crise humanitaire à Gaza, affirme que la proposition ne contient aucun appel manifeste à un cessez-le-feu immédiat visant à protéger les civils d'un côté comme de l'autre, ce qui représente l'une des trois demandes essentielles à faire figurer dans tout projet de résolution. Les deux autres sont la libération de tous les otages et l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire. Les Membres doivent donc soutenir en lieu et place la proposition des délégations du Danemark et de la France, telle que présentée dans le document A/148/2-P.4. L'autre solution consiste à combiner cette dernière à la proposition de l'Afrique du Sud afin d'établir un appel à l'action clair et immédiat pour satisfaire ces trois demandes urgentes et faire avancer la situation pacifiquement.

M. A. Gryffroy (Belgique), s'exprimant en qualité de Président du Groupe des Douze Plus et insistant sur le fait qu'il est impératif que l'UIP adopte une résolution sur le point d'urgence portant sur la situation israélo-palestinienne, fait savoir qu'à l'issue de deux brèves discussions avec la délégation de l'Afrique du Sud et les Groupes africain et arabe, son Groupe est convaincu qu'il existe un terrain d'entente permettant de parvenir à un consensus sur une proposition conjointe intitulée *Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza.* S'appuyant sur les propositions, non seulement de la délégation de l'Afrique du Sud, mais aussi de l'Algérie, à la tête du Groupe africain, du Danemark et de la France, ainsi que de la Malaisie et de l'Indonésie, ce terrain d'entente porte sur quatre points : un cessez-le-feu immédiat de tous côtés, la libération immédiate des otages d'un côté comme de l'autre, l'acheminement immédiat et sans entrave d'une aide humanitaire et le respect du droit international, entre autres, des décisions de la CIJ et des Conventions de Genève. L'idée est qu'un comité de rédaction composé de deux représentants de chaque groupe géopolitique puisse ensuite s'efforcer de trouver d'autres terrains d'entente et statuer sur des questions telles que l'utilisation de l'expression "prisonniers politiques" dans le contexte des otages, afin de produire un projet de résolution apte à susciter un vaste soutien.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud), répondant à la demande de clarification de la Présidente quant à l'état d'avancement de la proposition conjointe, confirme que sa délégation et les représentants du Groupe des Douze Plus n'ont, dans les faits, pas été en mesure de s'entendre sur l'utilisation de l'expression "prisonniers politiques" dans une telle proposition. La conclusion est qu'aucun consensus n'a été atteint s'agissant de la question de la libération des otages. Sa délégation a donc décidé d'en revenir à sa proposition initiale, à la demande de ses partisans.

La Présidente, compte tenu de cette clarification, demande à la délégation de l'Afrique du Sud et aux présidents des Groupes africain, arabe et des Douze Plus de procéder à des consultations informelles dans le dessein de résoudre tous les problèmes de formulation et de décider en conséquence s'il convient ou non de remplacer la proposition initiale par une proposition conjointe.

M. D. Danon (Israël), présentant la proposition de sa délégation intitulée *La libération immédiate des otages à Gaza*, telle qu'elle figure dans le document A/148/2-P.2, déclare que sa nation a été contrainte d'entrer en guerre contre le groupe terroriste radical Hamas. Il a entendu la déléguée de l'Afrique du Sud exprimer son soutien à ce groupe et en décrire les membres comme des prisonniers politiques. Ce faisant, elle protège les animaux terroristes du Hamas qui, le 7 octobre 2023, ont sauvagement attaqué Israël, kidnappé des enfants innocents après avoir tué leurs parents sous leurs yeux et filmé les viols de ces mêmes enfants. Soutenir la proposition de l'Afrique du Sud serait assimilable à représenter l'organisation terroriste Hamas. Israël s'efforcera d'obtenir la libération des parents, frères et sœurs et enfants israéliens détenus par le Hamas. Les atrocités ne se sont pas arrêtées le 7 octobre 2023, 134 otages, y compris des jeunes femmes et des bébés, subissent des viols et des tortures à l'heure où il parle. Sa question est la suivante : Qui pourrait, en imaginant un membre de sa famille dans cette situation, voter en faveur de la proposition de l'Afrique du Sud ?

M. I. Khraishi (Palestine), prenant la parole dans le cadre d'un rappel au Règlement, s'exclame qu'il est incompréhensible et inacceptable qu'un représentant d'un gouvernement impliqué dans des actes de terrorisme et des homicides soit autorisé à faire une déclaration

attaquant le peuple palestinien et faisant écho aux déclarations du Ministre israélien de la défense, le 9 octobre 2023, selon lesquelles Israël combat des "animaux". L'utilisation d'un vocabulaire aussi inhumain et contraire à l'éthique constitue un manquement aux règles de bonne conduite, qui doivent être respectées.

La Présidente, notant que le délégué de la Palestine a commencé sa remarque avec un vocabulaire tout aussi inacceptable, considère que sa déclaration ne relève pas d'un rappel au Règlement, mais plutôt de l'exercice du droit de réponse, qu'il est libre de demander. Elle invite le délégué d'Israël à reprendre sa présentation.

M. D. Danon (Israël) rétorque que l'Autorité nationale palestinienne n'a pas une seule fois condamné les événements du 7 octobre 2023, ce qui n'est pas une manière de se comporter. Israël n'a pas la volonté de mener une guerre qui lui est imposée à Gaza et se dit prêt à mettre immédiatement un terme à ses efforts militaires si le Hamas se rend et libère les otages. Il appelle à une condamnation mondiale de l'organisation terroriste Hamas, de son parrain iranien et des événements du 7 octobre 2023. Il appelle également les acteurs non étatiques à œuvrer pour la libération des otages. Tout délégué en mesure de proposer une solution autre que la guerre à Gaza comme moyen d'assurer leur libération sera entendu. Au contraire des condamnations et des demandes, Israël s'attend au respect de son peuple et à une clarté morale qui conduirait les Membres à voter contre la proposition de l'Afrique du Sud, qui réitère le même argument inopérant que dans l'affaire portée par cette dernière devant la CIJ. Il est vital de faire preuve de fermeté face au mal et de tirer les leçons de l'histoire vers un avenir plus radieux et plus sûr pour tous.

Mme R. Garvey (Irlande), exprimant une opinion adverse au sujet de la proposition, réplique qu'il est mensonger de dire qu'il n'y a pas d'autres solutions que la guerre pour obtenir la libération des otages à Gaza. Ayant fait face à des difficultés similaires, son pays a d'autres solutions à proposer au délégué d'Israël s'il est effectivement prêt à les entendre. L'exécution de tant de milliers de Gazaouis, y compris des enfants, n'a rien résolu ni n'a permis la libération d'aucun otage. La solution à l'invasion britannique de l'Irlande a été de déposer les armes – et non pas d'en prendre davantage. Les otages ne seront pas rendus à leurs familles – qui ont été trahies par le Gouvernement israélien – tant que les armes n'auront pas été déposées et qu'il n'y aura pas un cessez-le-feu total.

M. B.O. Kalu (Nigéria) remarque de manière générale que les Membres ont essayé, sans succès, à la précédente Assemblée d'exprimer une opinion collective sur la situation à Gaza. Il est désormais temps de mettre les egos et les émotions de côté au profit des normes fondamentales de l'humanité, qui exigent l'adoption d'une résolution de l'UIP sur cette situation, comme l'attend le monde qui nous regarde. Les problèmes à Gaza sont parfaitement clairs, comme l'illustrent le manque d'eau potable, les décès d'enfants ou le fait que certains d'entre eux souffrent de plaies par balles infectées. La cessation des hostilités, l'accès à l'aide humanitaire et la libération des otages – potentiellement aux côtés des prisonniers politiques – sont les premières étapes vers des négociations pour une paix durable et doivent faire partie de toute résolution de l'UIP portant sur Gaza. Si aucun accord ne peut être trouvé sur ces questions, un petit comité de rédaction composé de trois personnes devrait être chargé de mettre la touche finale à un texte complet et humain à soumettre aux Membres pour adoption, qui auraient alors la possibilité de proposer des amendements. Il est impératif de débattre de la situation à Gaza à l'occasion de la 148e Assemblée et que l'UIP élève la voix pour empêcher la mort d'autres enfants à Gaza.

M. K. Albakkar (Jordanie) estime que la question en suspens de la libération des prisonniers politiques détenus par Israël et des otages détenus par le Hamas pourrait être résolue au moyen d'une solution de compromis. Auquel cas, l'UIP aurait une incroyable occasion d'adopter une résolution audacieuse et déterminante sur un point d'urgence, conforme aux attentes du monde entier, et de dénoncer les mensonges proférés par le délégué d'Israël face aux informations rapportées par l'ONU et l'UE concernant les risques imminents de famine et les menaces de maladies à Gaza, où l'ennemi sioniste agit consciemment en violation du droit international. En tant qu'institution démocratique respectable, l'UIP ne doit pas permettre la propagation de ces mensonges devant ceux qui sont favorables à la liberté pour tous et pour la Palestine.

M. F. Zon (Indonésie), présentant, également au nom de la délégation de la Malaisie, la proposition intitulée *La diplomatie parlementaire pour la paix en Palestine*, telle que présentée dans le document A/147/2-P.3, déclare que l'UIP garde le silence sur le bombardement continu et totalement disproportionné de Gaza par Israël, où d'innombrables civils ont été tués et où le droit

international, y compris le droit international humanitaire, est régulièrement bafoué. Lors de l'Assemblée de Luanda, l'incapacité inquiétante à adopter une position commune visant à mettre un terme à la guerre à Gaza était le résultat d'un tel silence et d'un aveuglement lié à une politique internationale politicienne et au "deux poids, deux mesures". Cet échec ne doit pas se répéter lors de la présente Assemblée. Les preuves attestant clairement le nettoyage ethnique des Palestiniens à Gaza, l'UIP doit, avec l'aval de ceux qui détiennent le pouvoir dans l'arène internationale, exprimer une opinion sur les événements en cours, qui n'ont pour l'heure été évoqués qu'en des termes vagues et sans aucune conscience humanitaire de leurs causes profondes.

Le projet de résolution annexé au document A/148/2-P.3 a vocation à exprimer une position parlementaire sur la tragédie en cours à Gaza, à mettre un terme au génocide et à prévenir toute future violation flagrante des normes internationales par Israël. Faisant preuve d'unité sur cette position, la délégation de l'Afrique du Sud est convenue de traduire dans son propre projet de résolution, les opinions des délégations de l'Indonésie et de la Malaisie, qui retirent donc leur proposition.

Mme L. Crexell (Argentine), présentant, également au nom des délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay, une proposition intitulée *Des élections libres, régulières, transparentes et sans interdictions : pour une transition démocratique ordonnée et pacifique en République bolivarienne du Venezuela*, telle qu'elle figure dans le document A/148/2-P.5, fait savoir que la proposition porte sur l'affaiblissement des systèmes électoraux, un problème important dans sa région qui revêt également une portée internationale. Plus précisément, elle porte sur la répression des partis d'opposition, souvent par des gouvernements issus d'élections libres et équitables, qui deviennent de plus en plus autocratiques et enclins à bafouer l'exercice des droits fondamentaux. Le régime vénézuélien actuel a valeur d'exemple, il a dissous l'opposition politique et refuse au peuple vénézuélien la possibilité d'élire ses représentants, ce qui suscite une grave crise humanitaire dont les effets se font sentir dans toute la région, en raison de l'exode de migrants vénézuéliens qui fuient la pauvreté.

M. M. Nadir (Guyana), poursuivant la présentation, indique que l'absence de démocratie parlementaire au Venezuela explique l'absence vénézuélienne à la présente Assemblée. L'affiliation du Venezuela à l'UIP a été suspendue, et ce, non en raison – comme le pensent certains – d'un défaut de paiement, mais parce que le pays n'a pas de parlement démocratiquement élu. En outre, le plus grand nombre de violations individuelles et collectives des droits de l'homme des parlementaires recensées par l'UIP concernent le Venezuela. Il exhorte à soutenir le projet de résolution figurant dans le document A/148/2-P.5, qui appelle à la tenue d'élections démocratiques au Venezuela, conformément à l'un des principes fondateurs de l'UIP.

Mme A.M. Marí Machado (Cuba), exprimant une opinion adverse concernant cette proposition, signale que sa délégation s'oppose à ce projet de résolution, qui constitue une tentative d'ingérence dans les affaires internes du Venezuela, en violation du droit international. Les droits de tous les peuples libres et souverains doivent être respectés. Le Venezuela agit, en outre, conformément à ses lois et à sa Constitution.

M. G.A.R. Mendoza Leigue (État plurinational de Bolivie), s'exprimant dans le cadre d'un rappel au Règlement, souhaite savoir comment il est possible qu'un Membre soit cité en tant que coauteur d'une proposition sans son consentement, ce qui peut avoir une incidence sur la proposition concernée.

La Présidente fait savoir que le Secrétariat de l'UIP donnera suite à cette question, mais que l'erreur semble provenir d'un membre du personnel de la déléguée équatorienne.

M. A. Mbata Betukumesu (République démocratique du Congo), présentant la proposition de sa délégation intitulée *Demande d'une action urgente pour mettre fin à l'agression et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo*, telle qu'elle figure dans le document A/148/2-P.6, après avoir lu le projet de résolution annexé à la proposition, précise qu'il vise à attirer l'attention internationale sur la situation décrite, avec l'intention de mettre un terme à l'intervention et aux violations des droits humains commises par le Rwanda dans son pays. Néanmoins, sa délégation retire sa proposition pour apporter son soutien à la proposition de l'Afrique du Sud, mais prie instamment l'UIP de se saisir de la première occasion pour examiner la situation en République démocratique du Congo.

La Présidente, revenant sur l'éventuelle combinaison des propositions, signale avoir été informée qu'aucun consensus n'était ressorti des consultations informelles entre la délégation de l'Afrique du Sud et le Groupe des Douze Plus. La proposition originale de l'Afrique du Sud est donc maintenue et la proposition des délégations du Danemark et de la France sera présentée pour examen.

M. S. Søndergaard (Danemark), présentant également au nom de la délégation de la France, une proposition intitulée *Appel à une action urgente concernant le conflit au Moyen-Orient*, telle qu'elle figure dans le document A/148/2-P.4, insiste sur le fait que l'UIP doit éviter de répéter le scénario de la précédente Assemblée et prendre position sur la situation extrêmement grave à Gaza. S'étant réjouis à l'idée de combiner la proposition avec celle de l'Afrique du Sud, les deux coauteurs et leurs partisans, à savoir la Hongrie, l'Irlande, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède, sont déçus que la délégation de l'Afrique du Sud ait finalement décidé de ne pas faire de place au compromis et de maintenir sa proposition initiale.

Le projet de résolution annexé au document A/148/2-P.4 est délibérément très bref pour limiter les risques de désaccord sur des points de terminologie et mobiliser un soutien en faveur de son contenu, qui contient quatre éléments identiques à ceux déjà évoqués par le Président du Groupe des Douze Plus, précisément : un cessez-le-feu immédiat visant à protéger les civils d'un côté comme de l'autre, la libération de tous les otages, l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire essentielle et le respect du droit international pertinent. Tous les Membres peuvent, à n'en pas douter, se mettre d'accord sur ces quatre éléments comme un bon point de départ pour un projet de résolution axé sur l'action, gardant à l'esprit que l'introduction d'éléments supplémentaires pourra être négociée ultérieurement.

M. K. Albakkar (Jordanie), exprimant une opinion adverse quant à la proposition et notant que sa délégation, en tant que membre du Groupe arabe, soutient la proposition sud-africaine, estime qu'il aurait fallu s'entendre uniquement sur le titre d'une proposition conjointe, et laisser l'intégralité du contenu à la discrétion d'un comité de rédaction. Il est tendancieux et partial de parler de la libération des otages sans reconnaître la qualité de prisonniers politiques des milliers de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, y compris des femmes et des enfants, détenus en Israël. Sa délégation est prête à coopérer pour produire un projet de résolution digne de l'intention d'une organisation de promouvoir la paix et la sécurité, qui est, en outre, le thème prioritaire de l'UIP pour 2024. Il rejettera toute proposition ne traitant pas les otages et les prisonniers détenus par Israël sur un pied d'égalité, en faisant référence à un échange des uns pour les autres.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda), exerçant son droit de réponse, réplique que l'insécurité en République démocratique du Congo résulte du manque de volonté politique de s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région Est du pays et de l'actuelle collaboration de l'État avec une coalition de plus de 200 groupes armés illégaux. Figurent au premier rang de ces groupes la milice génocidaire connue sous le nom de Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe terroriste sous sanctions de l'ONU dont les membres ont fui vers la République démocratique du Congo au lendemain de l'assassinat de plus d'un million de Tutsis au Rwanda en 1994. La collaboration évoquée ne fait qu'aggraver les violations des droits humains fondamentaux des Congolais rwandophones, en particulier des communautés tutsies et continue à mettre en péril la sécurité dans toute la région. Pour le Rwanda, qui fait face à la pression humanitaire suscitée par plus de 100 000 réfugiés congolais depuis 1995, la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo reste particulièrement préoccupante.

Le Rwanda est convaincu que le conflit ne pourra être réglé que par le dialogue et non pas par un jeu rituel de récriminations dans lequel il est faussement accusé de créer un conflit pour s'enrichir grâce aux ressources naturelles de son voisin. Cette stratégie du bouc émissaire vise à dissimuler les véritables causes de l'instabilité, qui sont principalement liées à des questions de sécurité, à des échecs de gouvernance et la persécution des Congolais qui vivent près de la frontière rwandaise. Le Rwanda réitère son engagement constant en faveur d'initiatives régionales de paix, y compris les processus de Nairobi et de Luanda. Aux fins d'une paix durable, la communauté internationale doit faire pression sur le Gouvernement de la République démocratique du Congo afin qu'il s'attaque aux causes profondes du conflit, mette un terme au soutien qu'il apporte aux FDLR et veille au retour sûr et dans la dignité des réfugiés congolais.

La Présidente indique avoir été informée du retrait de sa proposition par la délégation d'Israël, laissant trois propositions sur lesquelles il convient de procéder à un vote par appel nominal, à savoir celles présentées par les délégués de l'Afrique du Sud, du Danemark et de l'Argentine et du Guyana.

Le Secrétaire général, expliquant la procédure de vote, déclare qu'il sera procédé à un vote par appel nominal conformément aux Articles 15 et 16.1 des Statuts de l'UIP et que la répartition des voix est indiquée dans un tableau qui a déjà été distribué. Celui-ci n'inclut pas les délégations qui ne sont pas autorisées à voter au titre des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts portant sur les retards dans le paiement des contributions aux dépenses de l'Organisation. Comme il est de coutume, il n'y aura qu'un seul tour de vote, les délégations exprimant à chaque fois la totalité des voix dont elles disposent.

Une vidéo intitulée "Guide concernant le vote sur le point d'urgence lors d'une Assemblée" est diffusée.

Il est procédé à un vote par appel nominal concernant les trois propositions présentées, respectivement, par les délégations de l'Afrique du Sud, du Danemark, et de l'Argentine et du Guyana.

Avec 904 voix pour, 470 contre et 237 abstentions, la proposition présentée par la délégation de l'Afrique du Sud n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés (1 374 "oui" et "non") et est donc rejetée.

Avec 778 voix pour, 471 contre et 362 abstentions, la proposition présentée par la délégation du Danemark n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés (1 249 "oui" et "non") et est donc rejetée.

Avec 225 voix pour, 760 contre et 626 abstentions, la proposition présentée par les délégations de l'Argentine et du Guyana n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés (985 "oui" et "non") et est donc rejetée.

La Présidente, après avoir confirmé qu'il n'y aura pas de débat sur le point d'urgence, affirme que les Membres ne peuvent s'en vouloir qu'à eux-mêmes de ne pas être parvenus à un consensus sur une simple question de terminologie qui aurait pu être résolue en comité de rédaction. En raison de l'absence de résolution relative à un point d'urgence, elle informe l'Assemblée qu'elle publiera, avec le Secrétaire général de l'UIP, une déclaration sur la situation à Gaza, sur la base des valeurs et principes fondamentaux de l'UIP. Cette déclaration appellera à un cessez-le-feu immédiat et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Elle exhortera également les autorités compétentes à accroître l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle, renouvellera la condamnation absolue par l'UIP de toute violence à l'encontre des civils et insistera sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

La séance est levée à 19 h 15.

Ordre du jour définitif

---

1. Élection du Président de la 148e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*

4. Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

5. *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

6. *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*
(Commission permanente du développement durable)

7. Rapports des commissions permanentes

8. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 150e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

---

Séance du lundi 25 mars 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 00 sous la conduite de M. H. Singh (Inde).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*

PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

Mme N.B.K. Mutti (Zambie), citant M. António Guterres, rappelle une évidence rarement contestée, à savoir qu'il ne saurait y avoir de paix sans développement, ni de développement sans paix. Toutefois, les conflits continuent de s'exacerber dans certaines régions sensibles du globe, notamment à Gaza, en Ukraine, au Soudan et dans la région orientale de la République démocratique du Congo. L'indice mondial de la paix 2023 révèle que le degré de paix régnant dans le monde s'est dégradé pour la neuvième année consécutive, ce qui rend très difficile d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Il est donc désormais vital de mener une action collective visant à renforcer la paix, l'entente et l'harmonie. Les parlements constituent une plateforme unique pour la promotion du dialogue, du compromis et de la résolution des différends. Ils sont invités à mettre leurs prérogatives législative, budgétaire, de contrôle et de représentation au service de la sécurité, de la paix et de l'égalité des chances pour tous, y compris les populations marginalisées.

Le Parlement de Zambie s'est engagé à préserver la paix et la sécurité. Chargé de la ratification des conventions et des accords internationaux, il participe activement aux efforts de consolidation de la paix menés dans diverses instances parlementaires régionales et internationales et prend part aux missions d'observation des élections à l'échelle régionale, ses récentes missions l'ayant amené au Kenya et en République démocratique du Congo. Il a pris d'autres mesures, parmi lesquelles la création de commissions parlementaires chargées de la sécurité nationale, de l'état de droit et de la gouvernance démocratique, qui constituent les pierres de touche de la démocratie, ainsi que la participation à des groupes d'amitié parlementaire permettant aux pays d'échanger des avis, des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

Deux questions clés ont émergé de l'engagement de la Zambie pour promouvoir la diplomatie parlementaire. En premier lieu, il est indispensable de renforcer l'indépendance parlementaire, tout particulièrement l'indépendance financière, afin que les parlementaires n'aient pas à s'aligner sur les positions du gouvernement. Ensuite, le taux de roulement élevé des parlementaires induit de l'incohérence dans les travaux parlementaires, notamment en ce qui concerne les questions internationales. Il est important d'instaurer des mécanismes administratifs garantissant la continuité.

La diplomatie parlementaire est un outil puissant pour traiter des questions mondiales, façonner la politique étrangère et développer des relations internationales pacifiques. Mme Mutti invite les déléguées à mettre à profit tous les outils à leur disposition pour exercer la diplomatie parlementaire dans le but de résoudre les conflits et de tisser des liens propices à la paix et à la compréhension.

M. R. Mancienne (Seychelles) exprime sa déception face à l'impossibilité de se mettre d'accord sur un point d'urgence. Cet échec est particulièrement décevant étant donné que le désaccord des Membres concernait, non pas la question de fond, mais la façon de la présenter. Au lieu de trouver un terrain d'entente, ils ont laissé leurs divergences de vue les séparer. Il est illusoire d'attendre des parties à un conflit qu'elles acceptent des compromis au nom de la paix si la communauté internationale n'arrive même pas à se mettre d'accord sur le libellé d'une déclaration. Il pourrait s'avérer opportun de s'interroger pour déterminer s'il est encore raisonnable d'exiger la majorité des deux tiers pour adopter un point d'urgence ou s'il faudrait laisser les négociations se poursuivre. La modification des règles pourrait aider à sortir de l'impasse.

En dépit de l'issue du point d'urgence, l'UIP ne doit pas abandonner ses efforts de consolidation de la paix. Les conflits, qui font tache d'huile à l'échelle planétaire, représentent une menace existentielle pour l'humanité. La situation en Ukraine et en Palestine mérite l'attention, mais il est important de ne pas négliger d'autres conflits, tout particulièrement ceux qui font rage en Afrique, notamment les troubles qui persistent en République démocratique du Congo et la guerre civile qui dévaste le Soudan. L'espoir de résoudre ces conflits réside dans l'action collective, y compris par l'intermédiaire de l'UIP.

L'UIP doit jouer un rôle plus important dans la résolution des conflits et s'y consacrer de façon plus suivie et cohérente. Il est à regretter que la polarisation et l'absence de consensus se manifestent à l'UIP comme à l'ONU. Toutefois, les efforts récemment consentis par la Présidente de l'UIP pour dialoguer avec les parties aux conflits actuels sont louables et doivent se poursuivre en parallèle des efforts déployés par l'ONU. L'orateur propose la création, au sein de l'UIP, d'une instance de haut niveau se consacrant spécifiquement à la résolution des conflits. De façon générale, l'UIP doit peser davantage en faveur de la paix.

M. A. Frick (Liechtenstein) estime que les parlements nationaux ont un rôle important à jouer pour apaiser les nombreux conflits qui font rage dans le monde. Ils doivent être guidés par le respect des obligations internationales et condamner les violations graves des droits de l'homme.

Le Parlement du Liechtenstein accorde une importance fondamentale aux ODD, dont la promotion de sociétés pacifiques et inclusives forme le socle. Toutes les propositions soumises au parlement comportent une section abordant leur incidence sur les ODD. Le parlement a également accru son budget en faveur de la coopération internationale humanitaire et du développement et, en 2023, il a consacré pas moins de 7 millions de CHF à des projets en lien avec l'ODD 6, qui vise à créer des société pacifiques et inclusives. Ce faisant, les conflits trouvent un terreau moins fertile.

Le Liechtenstein, qui préside actuellement le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ne ménage aucun effort pour renforcer les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Étant donné le rôle que joue la Cour européenne des droits de l'homme dans la préservation de ces principes, il est essentiel de garantir l'exécution rapide, efficace et entière des décisions qu'elle prend.

Le Liechtenstein soutient également avec détermination la Cour pénale internationale (CPI), qui joue un rôle clé dans la lutte contre les innombrables violations du droit pénal international qui ont lieu dans le monde. Les parlementaires doivent prendre position en faveur de la CPI et plaider pour que les coupables répondent de leurs actes devant la justice.

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale relève en premier lieu du Conseil de sécurité de l'ONU, mais ce dernier a donné à de nombreuses reprises la preuve de son incapacité à l'assumer. Face à ce constat, le Liechtenstein a pris la tête de l'initiative relative au veto, qui vise à déclencher l'intervention de l'Assemblée générale des Nations Unies dès lors qu'un veto est mis au Conseil de sécurité. Cette initiative représente un pas important pour préserver le rôle de l'ONU dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité.

La consolidation durable de la paix exige une intervention d'ensemble de toutes les parties prenantes. Il est important de mettre l'humain au centre en soutenant les initiatives qui tissent des liens propices à la paix, renforcent l'ordre fondé sur des règles et garantissent que les coupables de délits graves seront poursuivis.

M. N. Lalabalavu (Fidji) estime que tisser des liens en faveur de la paix et de la stabilité ne se résume pas à la résolution ou à la prévention des conflits, mais passe par une meilleure entente et par l'inclusion sociale. Les individus et les groupes doivent se voir offrir la possibilité de participer à la société, quels que soient leur sexe, leur âge ou leur origine ethnique. Les parlements et les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour promouvoir l'inclusion sociale par le dialogue, l'action législative et le contrôle. Ils sont en mesure de lutter contre la polarisation en fonction de critères socio-économiques, politiques, de genre, ethniques, culturels et religieux.

Le développement des Fidji s'est durement ressenti des bouleversements politiques de la période ayant suivi l'indépendance mais, en 2014, au terme de huit années d'absence du parlement, le pays a renoué avec la démocratie parlementaire. Les Fidji œuvrent désormais pour rétablir la confiance à l'égard du système parlementaire, encourager l'inclusion sociale et promouvoir la consolidation de la paix au sein de leurs collectivités.

Le Parlement des Fidji, qui joue un rôle moteur dans la pacification à l'échelle du pays, a récemment adopté une motion visant à créer une commission pour la vérité et la réconciliation chargée d'aborder les conflits politiques passés. Des efforts sont également consentis pour doter le parlement d'un processus inclusif et participatif, les parlementaires du parti au pouvoir et ceux de

l'opposition étant incités à prendre part à des initiatives interparlementaires et à adopter une optique apartisane. De surcroît, les Fidji ont introduit en 2023 le recours à la langue locale au parlement, ce qui rend la procédure parlementaire plus accessible aux Fidjiens qui ne parlent pas l'anglais.

Les changements climatiques, particulièrement inquiétants pour les petits États insulaires en développement (PEID) tels que les Fidji, constituent une menace terrible pour la paix et la sécurité. Il faut renforcer le dialogue interparlementaire concernant les changements climatiques, notamment leur lien avec les conflits. Les parlements doivent investir du temps et des ressources dans la recherche de solutions efficaces aux changements climatiques. L'UIP, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et les réseaux parlementaires régionaux du Pacifique constituent des enceintes précieuses pour développer des efforts collectifs en matière de changements climatiques.

Lorsque les parlementaires déploient des efforts précis et concertés pour inciter au dialogue et à l'inclusion sociale dans leur pays, ils se placent dans une position plus forte pour faire de même à l'échelle internationale. Les parlementaires réussiront à bâtir des sociétés pacifiques au moyen de la diplomatie parlementaire, notamment dans le domaine des changements climatiques.

M. F. Fakafanua (Tonga) considère les conflits géopolitiques comme l'une des plus graves menaces pour la paix. Les conflits étant généralisés, il apparaît évident que les mécanismes garantissant la paix et la sécurité dans la Charte des Nations Unies ne sont absolument pas suffisants. L'initiative relative au veto proposée par le Liechtenstein est louable.

Il attire l'attention sur les actes de violence et les violations du droit international unilatéraux récurrents commis par des États et des acteurs non étatiques, souvent en toute impunité, ce qui alimente les conflits. Il existe de la partialité dans le traitement réservé aux coupables et les États font souvent mine de ne rien voir de la réalité du terrain. Les parlementaires ont le devoir sacré de défendre la paix en adoptant des résolutions et en demandant des comptes au gouvernement.

Les changements climatiques constituent une autre des menaces importantes pour la paix. Le manque d'ambition et d'engagement dans la lutte contre les changements climatiques est par conséquent regrettable. Soulignant que 2023 était l'année la plus chaude jamais enregistrée, l'orateur énumère un certain nombre des cataclysmes climatiques constatés, notamment le réchauffement sans précédent des océans, la hausse accélérée du niveau des mers, le pire recul des glaciers jamais enregistré, ainsi que la sécheresse et les inondations qui ont touché des millions de personnes. De tels épisode ne deviendront que plus fréquents et graves à l'avenir. L'heure est venue de passer à l'action.

Pour lutter contre les changements climatiques, les parlements doivent décarboner leur énergie et miser sur les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire. Les subventions accordées aux combustibles fossiles, qui se montent à des milliers de milliards de dollars chaque année et sont financées par l'argent du contribuable, entravent l'adoption généralisée des énergies renouvelables. Il est estimé que la pollution atmosphérique en résultant provoque huit millions de décès par an et coûte au secteur des soins de santé l'équivalent de 2 à 4 milliards d'USD par an. Il apparaît évident que les responsables politiques ignorent les externalités négatives des combustibles fossiles. Les parlementaires, qui doivent tenir compte de ces réalités, doivent diminuer progressivement toutes les subventions accordées aux combustibles fossiles et évaluer leurs externalités négatives en tenant compte de la valeur réelle de l'environnement et de la santé.

Le Président affirme que l'Afghanistan ne dispose actuellement pas d'un parlement qui fonctionne. En signe de solidarité toutefois, les organes directeurs de l'UIP ont décidé de continuer à dialoguer avec l'ancien parlement, élu lors d'élections libres.

M. M.R. Rahmani Qalanderkhan (Afghanistan) rappelle que le Parlement afghan a été dissous et la Constitution abolie par les Talibans après leur arrivée au pouvoir en 2021. Le pays est en état de choc et sa population a été dépouillée de ses droits. Il remercie la communauté internationale des efforts qu'elle a consentis pour ramener l'ordre constitutionnel dans son pays, tout en soulignant que ce soutien ne doit pas se démentir. Il encourage les délégués à inviter les vrais parlementaires afghans à leurs réunions et à écouter leur témoignage. Il est indispensable de s'attaquer à la ségrégation des sexes en Afghanistan et de donner aux femmes une place à la table des négociations.

M. J. Ntakirutimana (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) déplore qu'un grand nombre de régions du monde continuent à être la proie de conflits armés, y compris l'Afrique de l'Est. Les conflits qui font rage en Afrique de l'Est sont motivés par l'accès aux ressources et

alimentés par le manque, l'avidité, la volonté de contrôle, les inégalités économiques et la discrimination des groupes marginalisés. Les conflits plongent leurs racines dans le pillage des ressources effectué par les grandes puissances mondiales, ce qui a provoqué des tensions parmi la population à l'échelle locale.

Les parlementaires doivent mettre à profit leurs prérogatives législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour alimenter le dialogue dans l'objectif d'une coexistence pacifique et pour s'attaquer à la racine des conflits. Il est important de créer des forums spécialisés autonomisant les groupes marginalisés, notamment les femmes et les jeunes.

L'EALA œuvre pour faire de l'Afrique de l'Est une région prospère, compétitive, sûre, stable et politiquement unie. Elle a adopté un certain nombre de lois, de manuels et de politiques visant à prévenir les conflits, notamment le Protocole de la Communauté d'Afrique de l'Est relatif à la paix et à la sécurité et la Stratégie régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est relative à la paix et à la sécurité, et établi une force en attente habilitée à intervenir dans les conflits qui se déroulent dans les États partenaires. Plusieurs résolutions visant à autonomiser les citoyens ont également été adoptées, notamment des résolutions portant sur la promotion de l'égalité des sexes du point de vue de l'accès à la nourriture et à la nutrition ainsi que sur la prévention de la traite des personnes. Parmi les autres jalons posés figurent la création d'un mécanisme d'alerte et d'intervention rapides en cas de conflit, l'instauration d'un cadre de prévention, de gestion et de résolution des conflits régionaux et la mise en œuvre d'une initiative relative aux armes légères et de petit calibre.

De façon générale, il n'est pas possible d'instaurer la paix sans rétablir la sécurité, la confiance et la responsabilité gouvernementale. L'EALA est prête à promouvoir la coexistence pacifique et la solidarité dans la région et dans le monde.

M. R. Gonzalez Patricio (Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)) affirme que la paix et la sécurité internationale sont des questions qui exigent une attention particulière de la part des parlementaires. L'Amérique latine et les Caraïbes ont été proclamées zone de paix, ce qui ne signifie pas que la paix soit pour autant garantie dans la région. La paix de la région est menacée, entre autres, par l'intolérance, les propos haineux, les inégalités, la corruption et le crime organisé.

Un grand nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont exprimé leur inquiétude face à la facilité avec laquelle les organisations criminelles achètent des armes aux États-Unis d'Amérique. En fait, les États-Unis, plus particulièrement la Floride, sont la source principale des armes qui entrent illégalement en Haïti. M. Gonzalez Patricio appelle les parlementaires à soutenir les efforts de rétablissement déployés par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) en Haïti.

La présence militaire étrangère, notamment les 80 bases militaires étrangères, dont la plupart appartiennent aux États-Unis, représentent une autre des menaces pour la paix et la sécurité de la région. Les mesures coercitives unilatérales, tout particulièrement l'embargo financier, économique et commercial imposé par les États-Unis à Cuba, posent également problème. Ces mesures, adoptées sans l'aval de la communauté internationale, constituent une violation flagrante du droit international. Les menaces susmentionnées, qui frappent plus d'un pays, peuvent faire l'objet de la diplomatie parlementaire.

Étant donné leur lien avec la paix et le développement durable, les parlements doivent rester fidèles à leur engagement en faveur de la démocratie, non seulement à l'échelon national, mais également international, conformément à la Déclaration universelle sur la démocratie. Le PARLATINO a recommandé au Secrétaire général de l'ONU de consacrer la prochaine Journée internationale de la démocratie à la dimension internationale de la démocratie et sollicité le soutien de l'UIP pour concrétiser ce projet. La démocratisation des relations internationales doit aller au-delà du Conseil de sécurité de l'ONU. L'incapacité de l'UIP à adopter un point d'urgence reflète l'absence de démocratie dans le monde. M. Gonzalez Patricio exprime son soutien à l'ajout de l'espagnol comme langue officielle de la Cour internationale de Justice.

La diplomatie parlementaire peut apporter une contribution importante à la paix et à la prévention des conflits, notamment à Gaza. Le conflit israélo-palestinien est essentiellement un problème opposant deux peuples, chacun d'eux ayant le droit d'exister sans que cela ne justifie l'extermination ni l'expulsion de l'autre. Par le biais du dialogue, les parlements peuvent soutenir la création d'un État palestinien existant pacifiquement aux côtés d'Israël.

M. A. Al-Asoomi (Parlement arabe) estime que les parlements pourraient jouer un rôle fondamental dans le règlement des différends et la constitution d'une authentique culture de la paix. Il attire l'attention sur la situation à Gaza, où sont commis des crimes de guerre, dont un

génocide. La politique appliquée vise à affamer la population et des familles entières, femmes et enfants compris, sont massacrés chaque jour. Il condamne l'attitude de la communauté internationale dans cette crise. Le Conseil de sécurité de l'ONU a apporté la preuve incontestable de son incapacité à gérer le système international. L'UIP, quant à elle, a échoué pour la deuxième fois à adopter un point d'urgence. Les dimensions prises par l'hypocrisie internationale sont inadmissibles. L'UIP doit prendre clairement position afin de mettre un terme aux massacres qui ont lieu en Palestine et afficher son soutien pour les Palestiniens. Il est inacceptable que certains Membres de l'UIP continuent à soutenir les massacres.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, assume la présidence de la réunion.

Volet spécial du débat général
Atténuer les conséquences humanitaires de la guerre : le rôle des parlements

La Présidente, présentant le volet spécial, déplore que le monde soit en proie à plus d'une centaine de conflits armés, qui ont des conséquences humanitaires dévastatrices. Des personnes sont contraintes de quitter leur foyer, des femmes et des filles sont victimes de violences sexuelles et des civils continuent à être la cible d'attaques aveugles. Il est essentiel de se conformer aux règles du droit international humanitaire (DIH), du droit international des réfugiés et du droit international des droits de l'homme pour protéger les populations victimes de conflits armés. Le volet spécial, organisé en commémoration du 75e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, qui constituent le fondement du DIH, offre l'occasion de débattre de la contribution que la diplomatie et l'intervention parlementaires pourraient apporter à l'atténuation des conséquences humanitaires de la guerre. La discussion sera divisée en deux parties, qui porteront sur : 1) les conséquences humanitaires de la guerre, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle en période de conflit et les populations déplacées et 2) le rôle du DIH dans les conflits modernes. La Présidente présente les intervenantes.

Mme P. Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit), intervenante, annonce que le monde est confronté à un nombre sans précédent de conflits, caractérisés par des violations des droits de l'homme et une remise en cause des acquis en matière d'égalité des sexes. Le nombre de personnes déplacées de force est estimé à 117,2 millions et plus de 600 millions de femmes et de filles vivent dans des pays en proie à un conflit. Le financement de l'aide humanitaire diminue constamment en dépit des besoins croissants dans ce domaine.

Les conflits et la guerre n'ont pas les mêmes conséquences sur les deux sexes et ils ont un effet dévastateur sur la vie et la dignité des femmes et des filles, qu'ils exposent à un risque accru de violations de leurs droits humains, notamment la violence sexuelle. Des tendances nouvelles et émergentes, particulièrement courantes dans le contexte des déplacements, ont été signalées en matière de violence sexuelle dans le contexte de la militarisation accrue, de la prolifération des armes détenues illégalement et de l'insécurité alimentaire. Les conséquences de la violence sexuelle sont tragiques et compromettent gravement la santé physique, sexuelle, reproductive et mentale des femmes.

L'intervenante attire l'attention sur plusieurs conflits induisant des violences sexuelles généralisées. Dans l'est de la République démocratique du Congo, les femmes et les filles sont obligées de se prostituer pour survivre et elles sont agressées sexuellement à l'occasion des activités assurant leur survie quotidienne dans les camps, par exemple lorsqu'elles vont chercher du bois ou de l'eau. Il est inacceptable que les femmes doivent choisir entre subsistance économique et violence sexuelle. En Libye, les femmes et les filles déplacées sont contraintes par la criminalité transnationale à payer leur nourriture par des faveurs sexuelles. En Afghanistan, le degré élevé de déplacements, de misère et d'insécurité alimentaire exacerbe les mécanismes de survie préjudiciables, parmi lesquels les mariages forcés. Enfin, au Soudan, des informations inquiétantes font état de viols, viols collectifs et traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation et de violences sexuelles, d'esclavage sexuel et de mariage d'enfants et mariages forcés.

La destruction massive et généralisée de l'infrastructure civile, notamment des structures médicales, comme c'est le cas en Ukraine, à Gaza et au Soudan, constitue l'un des autres effets délétères des conflits. Cette destruction entrave considérablement l'accès à des médicaments vitaux et à des services de santé essentiels, notamment en matière de santé sexuelle et

reproductive. Les survivantes de violences sexuelles, les femmes enceintes et allaitantes et les jeunes mères sont particulièrement touchées, le nombre de femmes mortes à Gaza avant d'accoucher ou en couches semblant avoir atteint des niveaux sans précédents. De surcroît, en Haïti, les femmes et les filles sont victimes de violences sexuelles de la part de bandes armées qui contrôlent l'accès à des ressources aussi essentielles que l'eau, la nourriture, le combustible et les services médicaux. En Libye, au Mali, au Myanmar et au Soudan, les fournisseurs de services sont eux-mêmes menacés de subir des violences sexuelles, ce qui limite leur capacité à offrir des services vitaux, une protection et des voies de recours aux femmes.

La multiplication des conflits et la généralisation de l'insécurité causent des souffrances inouïes et remettent en cause les progrès durement acquis en matière de droits des femmes. Toutefois, ce sombre tableau n'est ni inévitable, ni irréversible. Les civils ont besoin de plus que la solidarité, ils ont besoin d'une intervention concertée et d'une volonté politique pour assurer leur protection. Elle invite les parlementaires à permettre aux femmes de faire partie de la solution en leur donnant accès à des fonctions dirigeantes et des postes à responsabilités dans le domaine de l'action humanitaire. Les besoins des femmes ne seront pas satisfaits tant qu'elles ne seront pas entendues lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des interventions humanitaires.

La prévention reste la meilleure forme de protection. Relevant que les femmes jouent depuis des générations un rôle de médiation dans les familles et la société, elle incite les parlementaires à mettre à profit leurs prérogatives pour renforcer ces compétences. Il est possible de promouvoir la participation pleine et entière des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en tenant compte de leurs capacités et vulnérabilités, en soutenant les initiatives offrant une protection à l'égard des violences sexuelles et sexistes, en facilitant l'accès à des soins médicaux et des services de santé reproductive de qualité, en donnant accès à l'instruction et à des formations de perfectionnement des compétences et en aidant les femmes à se dégager un revenu qui leur soit propre.

L'établissement de la paix dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme devrait être le principal objectif de la communauté internationale et non une simple aspiration. Il est important de garantir la justice, la dignité, la protection et le développement pour tous.

Mme E. Tan (Directrice de la Division de la protection internationale du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)), intervenante, constatant que la démocratie est au cœur de la mission et des activités de l'UIP, déplore que le pouvoir du peuple se soit trop souvent transformé en pouvoir s'exerçant à son encontre. Des soi-disant dirigeants violent les droits de l'homme pour étouffer l'opposition ou se jettent tête baissée dans la guerre, avec des conséquences dévastatrices, notamment des déplacements forcés à grande échelle. À l'heure actuelle, plus de 114 millions de personnes dans le monde ont été contraintes de quitter leur foyer, en général en raison d'un conflit.

Toutes les parties à un conflit doivent respecter le DIH et le reste du monde se doit de veiller à ce respect. Non seulement le respect du droit protège les civils et évite des dégâts irréparables, mais il préserve également les processus de paix futurs. Malheureusement, la conduite des hostilités dans le monde n'a pas pris ce chemin, comme on le constate à Gaza, en Ukraine et en République démocratique du Congo, où les violences sexuelles sont odieusement fréquentes.

La communauté internationale doit consentir davantage d'efforts pour venir en aide aux personnes dans le besoin, notamment celles qui sont contraintes de fuir leur foyer en raison de la violence et des violations des droits de l'homme. Le soutien financier manque cruellement. Le HCR, financé par des contributions volontaires, ne reçoit que 50 % de son budget les années fastes. En 2023, ses dotations ont diminué de 1 milliard d'USD par rapport à 2022 et les perspectives financières pour 2024 sont encore plus préoccupantes. Les conséquences de ce manque de financement sont graves pour les personnes déplacées, leurs lieux d'accueil et, dans certains cas, la stabilité des collectivités et des pays. L'intervenante lance un appel des plus pressants à tous les parlementaires disposant de ressources pour qu'ils fassent davantage pour financer l'aide humanitaire partout dans le monde.

La garantie d'accéder au territoire et le droit de demander l'asile constituent d'autres façons d'aider les personnes contraintes à fuir. Environ 90 % des personnes déplacées de force dans le monde résident dans des pays à revenus faibles et intermédiaires, qui font tout leur possible pour honorer la protection internationale. Toutefois, la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés précise que cette protection relève d'une responsabilité commune, à laquelle le reste du monde doit également contribuer. L'intervenante reconnaît la pression qui s'exerce aux frontières, y compris dans certaines régions de pays développés et admet que les services nationaux sont mis

à rude épreuve. Il ne s'agit pas de laisser tout le monde entrer, mais d'instaurer une procédure rapide et équitable. Ceux qui ont besoin d'une protection internationale doivent pouvoir bénéficier de l'asile, tandis que ceux qui ne satisfont pas à ces critères doivent rentrer chez eux sans que leurs droits ou leur dignité ne soient entamés. Mettre seulement l'accent sur la dissuasion en construisant des murs et en érigeant des barrières physiques et bureaucratiques ne résoudra pas le problème. Une approche d'ensemble basée sur l'itinéraire est requise. Une telle approche permettrait un meilleur contrôle aux frontières et la prise en compte des besoins le long de l'itinéraire dans les pays de transit, les pays voisins d'un conflit et plus particulièrement les pays d'origine, réduisant ainsi les motifs de déplacement.

Les parlementaires doivent obliger leur gouvernement à ne pas accorder d'attention uniquement aux crises qui font les gros titres. Les conflits en Ukraine et à Gaza font passer au second rang des crises telles que celles qui frappent la République démocratique du Congo, le Myanmar et le Soudan. Le Soudan, en particulier, connaît une crise de grande ampleur, qui a amené plus de huit millions de personnes à quitter leur foyer en moins d'une année. Relevant que les appels lancés par l'ONU pour le Soudan et les pays voisins ne sont financés qu'à 4 %, elle souligne la nécessité d'accroître le soutien financier à l'intention de ces populations.

Enfin, il est indispensable que les parlements s'engagent en faveur de la paix dans le monde. Trop de gens pensent que les conflits, une fois apaisés, peuvent être jugulés. Toutefois, comme il apparaît clairement à Gaza, en République démocratique du Congo et en Arménie et Azerbaïdjan, les conflits non résolus reprennent de plus belle, entraînant des coûts humains et financiers énormes. Les efforts doivent porter avant tout sur la paix.

Une déléguée de Bahreïn demande ce que les parlementaires peuvent faire pour protéger les femmes médiatrices de paix de la violence, notamment sexuelle.

Un délégué de l'Ouganda déclare que son pays comprend le défi que représente la guerre, car il l'a connue lui-même et ploie désormais sous le fardeau que constitue l'accueil du plus grand nombre de réfugiés d'Afrique. Exprimant l'inquiétude provoquée chez lui par l'échec de l'adoption d'un point d'urgence, il déclare que l'UIP doit élaborer des stratégies et des mécanismes visant à mettre un terme au conflit et propose de constituer une équipe de conciliateurs.

Un délégué de l'Iraq dénonce le fait que la communauté internationale n'a pas soutenu l'Iraq dans sa lutte contre Daech, y compris dans le contexte de crimes horribles, tels que le viol et le meurtre de femmes, notamment les femmes yézidies. Il attire l'attention sur le camp de réfugiés d'A--Hol, qu'aucun État ne contrôle, et qui constitue donc une bombe à retardement en matière de terrorisme.

Une déléguée de l'Allemagne demande pourquoi Mme Patten a mentionné Gaza et non Israël, alors que dans son récent rapport de mission elle avait conclu que le Hamas avait commis des crimes sexuels au cours des attaques du 7 octobre 2023. Il faut préciser ce qui pourra être fait pour prévenir les violences sexuelles à l'avenir.

Un délégué du Maroc déplore que le nombre de conflits déchirant le monde soit plus élevé que jamais, les femmes et les enfants étant particulièrement touchés, notamment par la violence sexuelle. Il apparaît clairement que les organisations internationales créées à l'issue de la deuxième Guerre mondiale ne sont plus en mesure de préserver la paix et la stabilité, ni de protéger les réfugiés. Les personnes déplacées doivent être traitées de façon équitable quel que soit leur pays d'origine. Le terrorisme étant un facteur clé des déplacements et la source de nombreuses atrocités, la communauté internationale doit adopter une attitude ferme à l'égard des pays qui accueillent, financent ou soutiennent de quelque façon que ce soit les organisations terroristes.

Une déléguée de l'Australie condamne la communauté internationale pour son incapacité à mettre un terme aux crimes glaçants que subissent les femmes. Elle demande ce qu'il est possible de faire pour faire évoluer l'éducation et les pratiques culturelles et entamer un vrai changement. Les hommes pourraient apporter leur contribution un peu partout dans le monde en se dressant contre d'autres hommes.

Un délégué de la République démocratique du Congo affirme que les femmes et les enfants continuent à subir des atrocités dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment des viols, des meurtres et des déplacements, en dépit de la présence d'une force de

maintien de la paix de l'ONU. La guerre, l'agression rwandaise et les activités du groupe terroriste M23 sont à l'origine de ces atrocités. La communauté internationale n'a rien fait pour remédier à cette situation, qui est totalement inacceptable. Les réunions de l'UIP sont sans objet si elles ne permettent pas de trouver des solutions.

Une déléguée du Rwanda juge malheureux que la délégation de la République démocratique du Congo continue à politiser les travaux de l'Assemblée de l'UIP en tentant de dissimuler les manquements de son gouvernement en matière de gouvernance interne et de sécurité. Plus de 260 milices se sont alliées au Gouvernement de la République démocratique du Congo et ces groupes, soutenus par le Gouvernement, ont fait des violences sexuelles une arme de guerre. Le Rwanda accueille plus de 140 000 réfugiés congolais, notamment des femmes et des filles qui ont fui les violences sexuelles. Ces réfugiés ont trouvé un havre de paix au Rwanda. L'UIP doit continuer à développer la démocratie parlementaire dans le but d'instaurer une paix durable et de mettre un terme aux violences sexuelles en période de conflit.

Un délégué du Pérou estime indispensable d'étudier ce qui, dans les familles et les établissements scolaires, transforme les enfants en assassins. L'éducation est un outil puissant pour changer le monde.

Un délégué de Malte affirme que l'UIP doit rassembler des informations concernant les violations commises, en identifiant les coupables et en les traînant en justice.

Mme P. Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit), intervenante, déclare que les violences sexuelles, qui ne cessent pourtant de croître, constituent l'un des crimes les plus silencieux et les moins condamnés au monde. Tout porte à croire que les violences sexuelles en période de conflit ont augmenté de 49 % depuis 2020.

Pour prévenir ces violences, il faut en augmenter le coût, car l'impunité est actuellement la règle et justice est rarement faite. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour garantir l'existence d'un cadre juridique ferme permettant de poursuivre les coupables de toute forme de violence sexuelle. Il faut miser sur la justice et la responsabilité. Les violences sexuelles ne sont pas une conséquence inévitable de la guerre, ni des dommages collatéraux, encore moins des accidents. Elles sont tout à fait évitables.

Le Bureau de l’intervenante ne ménage pas ses efforts pour soutenir les États membres dans leur lutte contre la violence sexuelle. Il a par exemple lancé un cadre de prévention à l'échelle nationale, signé divers cadres de coopération sur la prévention et l'intervention et contribue à offrir aux survivantes de violences sexuelles des services holistiques. La difficulté vient toutefois du financement, qui est insuffisant, et dont les organisations non gouvernementales et les conciliateurs ont un besoin criant.

Son intervention était centrée sur la catastrophe humanitaire, raison pour laquelle elle a mentionné Gaza et non Israël. Toutefois, son rapport de mission a établi sur la base de preuves claires et convaincantes que des violences sexuelles, dont des viols et des viols collectifs, ont été commis à l'encontre des otages israéliens. Des éléments semblent également indiquer que ces violences se poursuivent, ce qui l'a amenée à recommander la libération immédiate et inconditionnelle des otages. Pour éviter de nouveaux incidents, elle a offert le soutien de son Bureau au Gouvernement israélien et recommandé la réalisation d'une enquête en bonne et due forme pour établir quelles atrocités ont été commises durant l'attaque du 7 octobre 2023 et dans son sillage.

Le Bureau de l’intervenante œuvre en République démocratique du Congo, où il bénéficie de bonnes relations de travail avec le Gouvernement, qui a une réelle volonté politique de faire bouger la situation. Il est toutefois vrai que la reprise des hostilités par le M23 en 2022 a provoqué une très forte recrudescence des cas de violences sexuelles. L'Iraq constitue l'une des autres priorités de son Bureau, qui a travaillé avec le Gouvernement iraquien pour répondre aux besoins des femmes yézidies, notamment grâce à des réformes législatives et à l'offre d'un soutien holistique aux survivantes.

Mme E. Tan (Directrice de la Division de la protection internationale du HCR), intervenante, rappelle que le HCR est une organisation humanitaire s'occupant, par défaut, des conséquences de la violence, de la guerre et de la persécution. La solution s'impose d'elle-même : la communauté internationale doit intensifier ses efforts politiques et diplomatiques pour consolider la paix et prévenir la guerre. D'ici-là, il faut faire preuve de compassion pour protéger ceux qui souffrent.

La Présidente affirme que les parlementaires souhaitent savoir précisément ce qu'ils doivent faire pour contribuer à éradiquer les violences sexuelles en période de conflit et elle invite les orateurs à s'exprimer clairement sur ce point. Répondant au délégué de l'Ouganda, elle explique que l'UIP n'a pas réussi à adopter une résolution d'urgence par manque de dialogue et d'esprit de compromis. Dialoguer, c'est donner et prendre et non s'en tenir au tout ou rien.

Mme M. Spoljaric Egger (Présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)), intervenante, rappelle que 2024 est l'année du 75e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, qui constituent le socle du DIH moderne. Ces Conventions partent de prémisses simples, à savoir la préservation de la vie et de la dignité humaines, y compris dans les pires périodes de conflit. Un grand nombre des événements tragiques qui ont lieu en temps de guerre, par exemple l'écroulement des systèmes médicaux et le blocage délibéré de l'aide humanitaire, constituent un mépris flagrant pour l'esprit du DIH, qui vise justement à réduire la souffrance des civils. C'est un problème que tous les pays se doivent de dépasser, la guerre étant susceptible de frapper partout à tout moment. Toutefois, le monde continue à se placer en observateur de la déshumanisation de populations entières en laissant faire. Si personne ne réagit au mépris manifesté pour le DIH, la loi ne pourra plus protéger les populations et rien ne pourra la remplacer. Les parlementaires se doivent de défendre le DIH et de dénoncer les abus lorsqu'il s'en produit.

Il est important de célébrer les acquis du DIH et le fait qu'il a sauvé des milliers de vies dans le passé. Les quatre Conventions de Genève, qui ont d'ailleurs accru de façon significative la quantité de textes législatifs protégeant les victimes de conflits armés, constituent un exemple frappant de ce que les États peuvent accomplir lorsqu'ils s'unissent autour de l'objectif commun de préserver l'humanité. Toutefois, les Conventions de Genève, bien qu'elles aient été universellement ratifiées, sont loin d'être universellement respectées et leur non-respect continue à faire souffrir les populations.

Ces dernières années, des voix résignées remettant en doute la pertinence des Conventions de Genève et du DIH en général se sont élevées en nombre croissant. Les Conventions sont pourtant tout aussi pertinentes qu'elles l'étaient voici 75 ans. Elle en appelle aux dirigeants politiques pour qu'ils fassent de la préservation du DIH une priorité politique. Ce faisant, ils amélioreront l'existence de ceux qui souffrent actuellement et éviteront que cette souffrance ne se reproduise à l'avenir.

M. A. Farrugia (Malte) assume la présidence de la réunion.

Un délégué du Liban déclare que les violations flagrantes du DIH doivent amener la communauté internationale à aborder différemment les conflits. Le Liban est un petit pays, qui a accueilli pas moins de 2 millions de réfugiés syriens. Ce pays fait de son mieux pour leur apporter aide et protection, mais le fardeau est lourd. Il est urgent que la communauté internationale apporte son soutien.

Un délégué de Madagascar s'exprime en soutien à l'esprit des Conventions de Genève, tout en estimant utile qu'elles soient actualisées pour renforcer leur efficacité et leur permettre de mieux répondre aux besoins actuels.

Une déléguée du Nigéria prie Israël et la Palestine de mettre de côté leur fierté et de trouver une solution durable. Il est absurde de faire davantage de victimes sans raison valable.

Un délégué de Malte déplore que la communauté internationale, dont l'UIP, n'ait pas réussi à s'unir face au conflit, abandonnant à leur sort des populations prises en otages ou tuées, dont de nombreuses femmes et de nombreux enfants. L'incapacité à négocier un consensus est regrettable, car elle signifie l'incapacité à condamner les violations des droits de l'homme. Les parlementaires ont une responsabilité commune à l'égard des victimes de conflit, qu'ils doivent défendre. Il remercie le CICR d'être un phare dans l'obscurité, tout particulièrement lorsque la communauté internationale ne se montre pas à la hauteur de la tâche.

Mme M. Spoljaric Egger (Présidente du CICR), intervenante, répond que le CICR tente depuis 160 ans de venir en aide aux populations victimes de conflits armés et continuera à le faire à l'avenir. De nos jours, toutefois, il est de plus en plus courant que la responsabilité politique soit déchargée sur les intervenants humanitaires. Elle invite donc les parlementaires à inverser cette

tendance. Les dirigeants politiques doivent s'unir pour amener les parties aux conflits à s'entendre. L'aide humanitaire ne saurait nous faire oublier que les parties à des conflits sont de plus en plus réticentes à négocier des accords. Les intermédiaires neutres tels que le CICR sont indispensables pour permettre à de telles négociations de se poursuivre. Le CICR dialogue d'ailleurs avec des centaines de groupes armés et d'États dans le monde concernant la mise en œuvre du DIH. Il a toutefois besoin du soutien des gouvernements pour poursuivre cette mission.

La violation des Conventions de Genève ne signifie pas qu'elles sont démodées, mais simplement qu'elles doivent être appliquées. Ratifiées par tous les États, elles ont recueilli un fort consensus international, qu'il est essentiel de préserver et de défendre. Elle prie les parlementaires de s'assurer que les Protocoles additionnels, qui contiennent des précisions venant compléter les Conventions de Genève, soient également universellement ratifiés. Vingt-deux États n'ont toujours pas ratifié le premier Protocole additionnel et 27 le second. Des cadres juridiques complémentaires doivent également être élaborés pour relever les défis posés par l'intelligence artificielle et les technologies numériques, dont les systèmes d'armes autonomes. Ces cadres aideront le monde à s'adapter aux guerres modernes.

Le Secrétaire général de l'UIP ajoute que le 75e anniversaire des Conventions de Genève représente pour l'UIP l'occasion idéale pour renouveler la coopération nouée de longue date avec le CICR dans le but de promouvoir le respect du DIH. Il se déclare prêt à œuvrer aux côtés du CICR sur les éléments précédemment mentionnés, notamment la nécessité de veiller à la ratification universelle des Protocoles additionnels et d'adopter des cadres juridiques complémentaires portant sur l'intelligence artificielle (IA) et les technologies numériques.

Lors de la 90e Assemblée de l'UIP, qui a eu lieu en 1993 à Canberra, les Membres de l'UIP ont adopté une résolution fondatrice intitulée *Respect du droit international humanitaire et appui à l'action humanitaire dans les conflits armés*. Cette résolution, qui a servi pendant des années de cadre à la coopération en matière de DIH, a débouché sur la création du Comité de l'UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. La multiplication des conflits éclatant dans le monde montre que les travaux du Comité restent totalement d'actualité aujourd'hui.

Le Président déclare que l'UIP se consacrera encore davantage à promouvoir le respect du DIH et continuera à mobiliser les parlements à cet effet dans le but de protéger les victimes de conflits.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*

M. D. Simoes Pereira (Guinée-Bissau), relevant l'absence totale de consensus sur le point d'urgence, estime que les parlementaires devraient réfléchir aux solutions pour avancer de façon efficace en associant liberté d'expression et sens des responsabilités. Les parlementaires ont pour mission de légiférer et de représenter et défendre le peuple, non pas de juger. Il faut sortir de l'impasse pour remédier aux conflits faisant rage dans le monde, en République démocratique du Congo, au Soudan, à Gaza ou en Ukraine.

La Guinée-Bissau, petit pays doté d'un passé unique en matière d'ouverture démocratique, se trouve aujourd'hui dans une situation difficile. Les parlementaires sont confrontés à des contraintes de diverses natures, notamment des restrictions de déplacement, et les citoyens sont pour leur part soumis à des interrogatoires et des passages à tabac. De surcroît, des forces non identifiées ont pris le contrôle du parlement et les salaires des parlementaires ne leur sont plus versés.

La situation actuelle de la Guinée-Bissau est le fruit de la dissolution du parlement par le Président en exercice, dans le but de faire taire l'opposition. Ce faisant, il s'est placé au-dessus des lois et a mené à bien un coup d'État constitutionnel. Il est inacceptable que les parlementaires, qui sont les représentants du peuple, se voient infliger des sanctions simplement pour avoir rempli leur mandat et critiqué le Président. La liberté d'expression et le droit de manifester sont des droits de l'homme fondamentaux qui ne peuvent être retirés par les forces au pouvoir. La démocratie est bafouée lorsque des proches du Président remplacent les représentants du peuple.

L'heure est venue de prendre fermement position en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. L'UIP ne doit pas rester silencieuse face à l'injustice et à l'oppression. Les parlements doivent être composés des représentants légitimes du peuple.

M. F.J. Ibrahim (Nigéria) assume la présidence de la réunion.

M. T. Tavares-Finson (Jamaïque), s'exprimant en sa qualité d'observateur dans l'objectif d'une réaffiliation à l'UIP, précise qu'en tant qu'ancien Membre de l'UIP, la Jamaïque peut attester de l'importance du travail réalisé par cette dernière et est enchantée de participer à l'Assemblée en rétablissant son statut de membre.

Il apparaît de plus en plus clairement que la diplomatie parlementaire est indispensable pour relever des défis mondiaux pressants tels que les changements climatiques, la misère et les conflits. La Jamaïque continue à jouer un rôle actif en participant au dialogue et à la coopération mis en place par la CARICOM, notamment avec Haïti, où elle contribue à rétablir la paix et la stabilité. Il salue la présence à l'Assemblée d'autres membres de la CARICOM, notamment les Bahamas, Trinité-et-Tobago et le Guyana. Le Guyana est actuellement confronté à une remise en cause fondamentale de son intégrité territoriale, qui exige l'attention urgente de l'UIP.

La Jamaïque, qui continue à défendre des principes démocratiques forts, notamment le transfert constant du pouvoir, a créé un système parlementaire bicaméral efficace bénéficiant d'un cadre redditionnel indépendant et robuste. Le pays souhaite aussi vivement garantir la diversité et l'inclusivité au Parlement tout en proposant un leadership dynamique et efficace de nature à mieux répondre aux besoins de la population.

Le Parlement compte une forte représentation des femmes, qui sont notamment chef de file du Gouvernement au Sénat et à la tête de la Chambre des représentants. En 2023, un forum bicaméral de femmes parlementaires a vu le jour dans le but de promouvoir un dialogue constructif autour des questions importantes pour les femmes. La création de ce forum est venue compléter les efforts plus larges entrepris au parlement en faveur de l'égalité des sexes.

Le parlement inclut également un nombre important de jeunes parlementaires et de personnes handicapées. La Jamaïque, convaincue que la participation des jeunes est essentielle pour son développement, a créé un parlement national des jeunes contribuant aux activités du parlement.

L'UIP doit renforcer les capacités des parlements, tout particulièrement les parlements des pays en développement, pour qu'ils puissent efficacement relever les défis mondiaux. La Jamaïque, consciente de l'importance de la coopération multilatérale pour relever les défis communs, maintient son engagement à œuvrer en collaboration avec ses partenaires internationaux, dont l'UIP.

Le Secrétaire général de l'UIP souhaite la bienvenue à M. Tavares-Finson à l'Assemblée de l'UIP et espère que la Jamaïque pourra le plus rapidement possible retrouver son statut de Membre à part entière de l'UIP. Il relève le souhait de la Jamaïque d'œuvrer aux côtés de partenaires internationaux, dont l'UIP, et espère poursuivre cette coopération, non seulement avec la Jamaïque, mais aussi avec d'autres petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui représentent un groupe de Membres important à l'UIP.

Il exprime sa solidarité avec M. Simoes Pereira concernant la situation en Guinée-Bissau et loue les efforts qu'il déploie pour repousser les assauts contre la démocratie. L'UIP continuera à collaborer avec la Guinée-Bissau pour y rétablir la démocratie et protéger les parlementaires.

M. S.M. Tunis (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) rappelle que le parlement de la CEDEAO a été créé pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest grâce à la démocratie représentative, à la coopération et à la solidarité.

Les parlements apportent une contribution fondamentale à la gestion des processus de gouvernance ainsi qu'à la consolidation de la paix en contribuant à superviser la mise en œuvre des accords de paix et à promouvoir le dialogue national. La diplomatie parlementaire constitue par conséquent un aspect important de la prévention des conflits régionaux. Depuis sa création, le parlement de la CEDEAO prend une part active à la diplomatie parlementaire, tout particulièrement dans des zones de conflit telles que la région du fleuve Mano et formule des recommandations précieuses pour résoudre les crises politiques, notamment la crise en Guinée-Bissau. Il a également mené à bien dans ses parlements membres de nombreuses missions d'enquête et de médiation.

La diplomatie parlementaire est un outil précieux pour promouvoir l'entente mutuelle, le dialogue, l'harmonie et la coopération. Par le biais de leurs initiatives législatives et de leurs fonctions de plaidoyer politique et de contrôle, les parlementaires peuvent contribuer à mettre au point les cadres requis pour renforcer la paix, la croissance économique et le développement dans le monde entier. Toutefois, l'escalade des tensions géopolitiques, les conflits régionaux et les luttes de pouvoir posent des difficultés considérables à la démocratie parlementaire. La montée de l'autoritarisme et du populisme et le recul démocratique dans diverses régions du monde menacent les principes et les pratiques de la démocratie parlementaire. De surcroît, le manque de ressources, les contraintes de financement et les lacunes en matière de capacités dont souffrent les institutions parlementaires peuvent entraver l'aptitude des législateurs à mener efficacement à bien des initiatives diplomatiques et à régler des questions mondiales complexes. Des approches novatrices et des efforts de mobilisation des ressources doivent donc être menés.

Les parlements doivent s'associer aux organisations de la société civile pour favoriser une plus grande implication des citoyens et améliorer la reddition de comptes et la capacité à répondre aux besoins et aux aspirations de la société. Le parlement de la CEDEAO est prêt à partager son expérience de tels partenariats et à promouvoir d'autres façons de renforcer la diplomatie parlementaire dans le but de créer des sociétés pacifiques et prospères. Les parlements doivent jouer un rôle de plus en plus important dans les initiatives de paix et les efforts de prévention des conflits.

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS ET ORGANISATIONS INVITÉES

Mme H. Sverrisdóttir (Islande) regrette que les perspectives au niveau des relations internationales soient plus sombres qu'elles ne l'ont été pendant des décennies, allant même jusqu'à une guerre à grande échelle sur le continent européen, des conflits horribles au Moyen-Orient et l'intensification de la polarisation. Dans de telles circonstances, il est essentiel de réfléchir aux origines de l'ONU et du système multilatéral qui s'est mis en place à l'issue d'une guerre dévastatrice. La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui avait avant tout vocation à prévenir de futures horreurs, est un instrument important pour tisser des liens propices à la paix et à l'entente. Malheureusement, un grand nombre de pays, y compris en Europe, régressent actuellement en matière de droits de l'homme et d'état de droit.

L'Islande reste fermement attachée aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit, valeurs qui servent de fondement à ses alliances et guident ses actes au sein des organisations internationales. Le pays est également fermement engagé en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Il est plus indispensable que jamais de collaborer pour préserver les droits de l'homme universels de tous les peuples, quels que soit leur race, leur religion, leurs convictions, leur handicap, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Les valeurs phares de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme doivent être défendues, tout comme les principes de la liberté d'expression et de réunion. Elle souligne l'importance du dialogue, même en cas de désaccord, et relève le rôle de premier plan joué par l'UIP à cet égard. L'absence de dialogue ne peut que protéger ceux qui ne respectent pas les droits de l'homme. Les Membres de l'UIP doivent se donner comme objectif commun de sortir de l'impasse dans leur Organisation afin qu'elle puisse de nouveau servir les peuples.

Mme Noda Seiko (Japon) estime que la paix ne se résume pas à l'absence de conflit armé. Elle concerne la création de conditions protégeant la vie, la santé et les droits de l'homme fondamentaux de chaque individu et permettant à tout un chacun de bénéficier d'une vie enrichissante dans un environnement de respect mutuel.

Relevant l'importance que revêt la diplomatie parlementaire, elle invite les parlementaires à entreprendre des discussions franches avec leurs collègues afin de promouvoir l'entente mutuelle, de nourrir la confiance et de construire des relations à long terme. Ces discussions doivent refléter la diversité des opinions de la population sans épouser la position du gouvernement. Les circonstances fluctuantes, par exemple l'alternance du pouvoir, n'entament pas les liens à long terme construits entre les parlementaires, qui constituent donc le ciment de la cohésion d'un pays. Ces liens peuvent servir de filet de sécurité lorsque la paix est menacée et le dialogue entre les gouvernements difficile.

M. D. Pacheco (Portugal) déclare que les parlementaires ont le devoir de prendre position, mais aussi de négocier et de trouver des points d'accord. Il est important de le faire non seulement à l'échelon national, mais aussi à l'échelon international. Il regrette que l'UIP ait échoué ou n'ait pas

réussi à arriver à un accord sur la tragique situation de Gaza. L'impasse est représentative de la crise plus large qui frappe le multilatéralisme. L'UIP n'arrive pas plus à se mettre d'accord que l'ONU. M. Pacheco espère qu'il sera possible de sortir de cette impasse lors de l'Assemblée suivante.

Il exprime sa solidarité à l'endroit de la Fédération de Russie à la suite des attentats terroristes de Moscou, ainsi qu'à l'égard de la Guinée-Bissau. Les attentats terroristes, où qu'ils aient lieu, doivent toujours être condamnés.

Mme L. Malema (Mozambique) explique que la prévention des conflits se divise en trois volets : 1) la prise en compte des origines profondes des conflits ; 2) les mesures visant à éviter que la confrontation ne prenne un tour violent et 3) la lutte contre l'expansion ou l'escalade de la violence. Les parlements ont un rôle important à jouer dans ces efforts. En parallèle, il apparaît de plus en plus clairement que la sécurité, nationale comme internationale, ne se limite pas à l'intervention militaire ou à la guerre, mais s'étend à toutes les grandes menaces à la survie de l'humanité.

Le monde traverse actuellement une période d'incertitude, fruit de la complexité croissante de l'environnement international, qui rend obsolètes toutes les grilles de lecture intellectuelles. L'époque exige des pays qu'ils conservent leur ouverture à l'égard du monde extérieur plutôt que de se refermer sur eux-mêmes.

Un dialogue respectueux permet l'expression d'une diversité d'opinions. Il est important de forger des modes de coopération offrant à tout un chacun la possibilité d'apporter sa contribution. Il n'est pas nécessaire d'être tous d'accord, il faut tenter de comprendre le point de vue de l'autre. L'un des plus grands enseignements de l'humanité concerne la coexistence pacifique. La diversité doit être chérie comme un enrichissement de l'expérience humaine et non un amoindrissement.

La paix rime avec justice et développement durable. Les instances législatives ont un rôle fondamental à jouer dans la consolidation et le maintien de la paix ainsi que dans la préservation du bien-être. Le Parlement du Mozambique, qui a adopté plusieurs lois ayant pour objectif la promotion de la paix, a récemment célébré le 30e anniversaire de son système multipartite, qui a constitué une étape importante pour le développement de relations harmonieuses dans le pays.

Mme R.L.M.M. Merkesdal (Norvège) affirme que, dans une époque de polarisation croissante à l'échelle mondiale, la Norvège reconnaît l'impact que les décisionnaires peuvent avoir, sur le plan personnel et au niveau des organisations. Il est essentiel que les parlementaires plaident en faveur de l'unité et de l'entente au sein de la société. Reconnaître et accepter la diversité est la première étape de la lutte contre la polarisation. Les parlementaires se doivent d'adopter des lois et des politiques visant à promouvoir l'égalité et à renforcer les droits de l'homme.

Les parlements du monde entier peuvent apporter une contribution importante à la paix et à la sécurité internationale en participant aux initiatives et aux dialogues mondiaux. Le renforcement des accords internationaux et le développement de la collaboration sont des éléments clés pour résoudre les conflits et prévenir les guerres.

Le Parlement norvégien dispose de nombreux outils pour faciliter le dialogue entre les parlements concernant la paix. Il passe par des voies formelles et informelles pour renforcer les interactions avec les représentants politiques étrangers et collaborer avec différentes organisations, tout particulièrement celles qui défendent les droits de l'homme. Il exerce aussi un contrôle vigilant sur le gouvernement, dans un esprit de coopération, pour veiller à ce que ce dernier applique la loi, les politiques et les accords internationaux auxquels il a souscrit. Le Parlement norvégien a récemment fait porter ses efforts sur le renforcement de la réglementation assurant la transparence et la responsabilité du Gouvernement, dans l'optique d'améliorer la confiance du public à l'égard des processus politiques. Tous les partis participent activement à ces processus et sont unis en ces temps difficiles, surtout lorsqu'il s'agit de faire face à la presse.

Elle attire l'attention sur le recours à l'IA pour répandre de fausses informations et manipuler l'opinion publique. Il est indispensable d'établir rapidement, aux échelons national et international, des règles assurant une utilisation éthique de l'IA. La réglementation de l'IA est fondamentale pour prévenir les conflits, les traitements iniques et l'instabilité sociale. Il faut défendre les droits de l'homme en ligne et hors ligne. La Norvège a entrepris de mettre en œuvre diverses formes d'étiquetage du contenu de l'IA.

M. K.E. Kandodo (Malawi) rappelle que les parlements sont, par nature, des enceintes de dialogue et de compromis. Le cœur de leurs activités consiste à trouver un terrain commun, acte qui incarne l'esprit de la pacification. La protection des droits de l'homme est essentielle pour prévenir les conflits violents et garantir la paix et la sécurité dans le monde.

Les parlements peuvent jouer un rôle fondamental dans la lutte contre la polarisation et la corruption, dans la perspective d'œuvrer en faveur d'une coexistence pacifique. Par le biais de leurs prérogatives législative, de représentation et de contrôle, les parlements doivent présenter des projets de loi et des politiques propices à l'unité, l'inclusivité et la cohésion sociale. Parmi ces lois figurent par exemple les lois et les politiques de lutte contre la discrimination, la réglementation interdisant les propos haineux et les politiques qui promeuvent la diversité et la tolérance.

Le Parlement du Malawi, qui a pour mission de s'attaquer aux origines du conflit qui se déroule à l'intérieur de ses frontières, notamment les inégalités et la discrimination, a pris un grand nombre de mesures destinées à promouvoir une coexistence pacifique. En 2020, par exemple, suite à une élection présidentielle contestée, le Parlement a adopté une loi essentielle ayant permis la tenue d'une nouvelle élection. Pour combattre la polarisation, les parlementaires organisent des réunions, des forums publics et des événements sociaux contribuant à alimenter le dialogue et permettant de répondre aux doléances et de renforcer la confiance entre les différentes communautés. En 2022, de surcroît, le parlement a adopté une loi sur la paix et l'unité ayant jeté les bases juridiques de l'instauration d'institutions pacifiques. Grâce à ces mesures, le Malawi est considéré comme l'un des pays les plus pacifiques et démocratiques du monde.

Les parlements doivent intégrer la perspective de genre dans leurs projets de loi et politiques relatives à la consolidation de la paix et soutenir l'égalité des sexes aux échelons régional et international en ratifiant les protocoles. Le Malawi a ratifié, entre autres, le Protocole de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement, et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Progressivement, le Parlement du Malawi a commencé à apporter sa contribution aux budgets consacrés aux missions de consolidation de la paix. Il dispose également de plusieurs bonnes pratiques en matière de diplomatie parlementaire, ce qui permet la collaboration avec d'autres pays et organisations internationales.

Les parlementaires doivent nourrir le dialogue entre les différents groupes de la société et plaider en faveur de politiques inclusives aux échelons local, régional et international. Ce faisant, ils pourront contribuer à construire une société plus inclusive, harmonieuse et résiliente.

Mme Shin Hyun Young (République de Corée) déplore que la polarisation, les conflits et les politiques haineuses menacent la sécurité des parlements et des parlementaires. En sus des tensions géopolitiques et des guerres commerciales, de nouveaux dangers, tels que la révolution numérique, les changements climatiques et les maladies contagieuses ouvrent de nouvelles lignes de fracture à l'échelle mondiale.

Les parlements doivent tisser des liens entre les groupes en conflit en développant la paix et la compréhension et en atténuant la polarisation sociale et la discrimination. Parmi les moyens pour y parvenir figurent la promotion de l'engagement politique des femmes et des jeunes et le renforcement de nouvelles formes de sécurité, notamment en matière de santé publique. Il est indispensable de garantir des degrés élevés de diversité au parlement, en incluant notamment davantage de femmes et de jeunes. À l'heure actuelle, les femmes et les jeunes ne représentent respectivement que 27 et 2,8 % des parlementaires à l'échelle mondiale, ce qui est inacceptable. Améliorer la représentation politique des femmes et des jeunes contribuera à les autonomiser, tout en consolidant la démocratie et la paix.

Les progrès en matière de participation des femmes à la vie politique demeurent lents en République de Corée, bien que les quotas y aient été évoqués. Il est encourageant de constater que le nombre de femmes participant à des organisations internationales telles que l'UIP ou l'ONU augmente.

Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer dans la formulation d'une nouvelle vision de la sécurité, incluant notamment la sécurité climatique et la sécurité sanitaire. Ces nouveaux concepts transcendent les frontières nationales et ils pèsent avant tout sur les groupes les plus vulnérables.

Elle attire l'attention sur les conséquences de la crise climatique en matière de santé publique mondiale. Les catastrophes naturelles nuisent directement à la santé humaine et mettent en danger la stabilité alimentaire et du logement, mais aussi les conditions sanitaires. La crise climatique est également en lien avec la hausse du risque posé par les maladies contagieuses. Des réponses systémiques reposant sur des recherches spécialisées approfondies doivent être mises au point, ce qui exige une coopération à l'échelle internationale, notamment pour collecter des fonds.

Les parlements doivent œuvrer en faveur du consensus concernant des thématiques mondiales urgentes. La communication directe entre parlementaires du monde entier peut aider à éclaircir la perspective adoptée par les différents pays. L'Assemblée de l'UIP offre des occasions extraordinaires en matière de solidarité parlementaire en permettant un échange de vues dans des domaines divers. L'intervenante reste convaincue de l'importance de renforcer la diplomatie et la coopération parlementaires avec l'UIP et les autres enceintes internationales.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, assume la présidence de la réunion.

Orateur invité : Dr Tedros Adhanom Gebreyesus – Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

La Présidente rappelle que l'OMS est depuis longtemps le partenaire de l'UIP, partenariat qui s'est révélé fondamental pour rapprocher les parlementaires et la communauté scientifique. Il est plus important que jamais de prendre des décisions reposant sur des données probantes et de contrer la mésinformation.

Les États membres de l'OMS négocient actuellement un accord international sur la préparation et la riposte face aux pandémies. L'élan politique impulsé par la pandémie de COVID-19 ne doit pas être perdu, comme c'est souvent le cas lorsqu'une crise se calme. Le monde doit mieux se préparer aux pandémies futures. Un système mondial plus équitable et juste axé sur la vie et le bien-être des peuples est aussi indispensable.

Le Dr T.A. Gebreyesus (Directeur général de l'OMS), orateur invité, déclare qu'en tant qu'ancien parlementaire et ministre éthiopien, il a constaté de lui-même le pouvoir que détient le parlement lorsqu'il adopte des lois, des règlements et des budgets au service du peuple.

En 1948, les nations du monde ont adopté un instrument pionnier du droit international ayant changé radicalement la santé à l'échelon mondial, à savoir la Constitution de l'OMS. Cette Constitution est le seul document juridiquement contraignant affirmant le droit de tous les peuples à la santé sans distinction. Elle va toutefois plus loin, puisqu'elle affirme que la santé joue un rôle central dans la réalisation de la paix et de la sécurité. Aucun pays, aucune institution ne peut réaliser la santé ni la paix de façon isolée, car paix et santé exigent des partenariats forts. Le partenariat entre l'OMS et l'UIP est fondamental pour traduire les engagements stratégiques et les politiques en actes permettant de faire progresser le droit à la santé et de jeter les fondements de la paix.

En 2018, l'OMS et l'UIP ont signé un protocole d'accord engageant les deux organisations à collaborer sur plusieurs thématiques clés, notamment la couverture sanitaire universelle, la sécurité sanitaire mondiale et la santé des femmes, des enfants et des adolescents.

L'année suivante, l'UIP a adopté une résolution intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé.* L'OMS et l'UIP ont collaboré à l'élaboration de divers outils, parmi lesquels des guides pratiques sur la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire mondiale, ainsi qu'une formation en ligne sur l'utilisation de la fiscalité. Des activités conjointes ont également été entreprises pour mobiliser les parlementaires autour des questions susmentionnées.

Il apparaît toutefois clairement qu'il faut faire davantage. Aujourd'hui, la collaboration entre l'UIP et l'OMS sera renouvelée grâce à la signature d'un nouveau protocole d'accord liant les deux organisations pour les cinq années à venir. Cet accord les engage à collaborer dans quatre domaines prioritaires essentiels pour garantir le droit à la santé, à savoir la couverture sanitaire mondiale, la sécurité sanitaire mondiale, la promotion de la santé et la réduction des inégalités en matière de santé, tout particulièrement en ce qui concerne la prise en charge de la santé reproductive et sexuelle et les droits qui s'y rapportent. De surcroît, cet accord prévoit également trois champs d'activité transversaux, à savoir 1) mobiliser le soutien parlementaire en faveur du financement durable de l'OMS ; 2) élaborer l'accord sur les pandémies et 3) lutter contre les changements climatiques. Un groupe de réflexion conjoint chargé de la santé des migrants et des réfugiés verra également le jour.

La pandémie de COVID-19 a emporté sept millions de vie au moins et provoqué des bouleversements importants sur le plan social, économique et politique. La prochaine pandémie ne saurait tarder. Nous ne devons pas reproduire les mêmes erreurs. Lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2024, il est prévu que les États membres de l'OMS examinent un nouvel accord

juridiquement contraignant sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Cet accord sur les pandémies a vocation à combler les lacunes et à relever les défis en veillant à ce que les pays soient mieux préparés aux pandémies futures.

Il s'agira d'un instrument du droit international comparable aux nombreux accords et traités signés par les nations, par exemple les Conventions de Genève et l'Accord de Paris. Toutefois, deux obstacles majeurs entravent actuellement l'approbation de l'accord sur les pandémies à l'échéance prévue, en mai 2024. Le premier obstacle concerne un ensemble de questions sur lesquels les pays n'ont pas encore dégagé de consensus. Les pays sont invités à trouver un terrain commun pour surmonter leurs divergences. Le second obstacle concerne la litanie de mensonges et de théories conspirationnistes colportés à propos de l'accord. Il a été insinué, à tort, que cet accord constitue une prise de pouvoir de la part de l'OMS, qui pourrait priver les États de leur souveraineté nationale au bénéfice de l'OMS en l'autorisant en outre à leur imposer des confinements ou des vaccins. Certains de ces mensonges ont même été proférés par des parlementaires, voire des chefs de gouvernement. L'orateur est catégorique : ces affirmations sont totalement, complètement et intégralement fausses. L'accord est rédigé par les pays, pour les pays et sera mis en œuvre par eux conformément à leur propre réglementation nationale. Il n'accordera pas à l'OMS le pouvoir de dicter la politique d'un pays, c'est d'ailleurs l'exact inverse que dit l'article 24, paragraphe 3, du texte en cours de négociation.

Il est difficile de comprendre les motifs incitant des représentants élus à induire le peuple en erreur, consciemment ou non. S'ils agissent sans être conscients, ils ont le tort de ne pas être correctement informés. S'ils agissent délibérément, il s'agit d'une tromperie volontaire mettant en danger la santé des générations futures et la stabilité sociale et économique des nations. Il invite instamment les parlementaires à avoir conscience de ces problèmes et à soutenir les négociations en cours. L'accord sur les pandémies, pierre angulaire d'une nouvelle architecture, plus robuste, en matière de sécurité sanitaire mondiale, prévoira des initiatives clés renforçant la gouvernance, le financement, les systèmes et les outils, ainsi que l'OMS.

Les parlementaires sont invités à soutenir la finalisation de l'accord sur les pandémies et, sous réserve qu'il soit approuvé, sa ratification et sa mise en œuvre. Ils sont également incités à soutenir les initiatives prises dans les domaines d'action prioritaires mentionnés dans le nouveau Protocole d'accord OMS-UIP. L'OMS continuera à soutenir tous les pays et tous les parlements en leur fournissant les preuves, les données scientifiques et l'appui technique requis pour que le droit à la santé soit, non un simple slogan, mais une réalité pour tous.

Le Secrétaire général de l'UIP assume la présidence de la réunion.

Mme L. Clifford Lee (Irlande), Présidente du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé, souligne l'importance de trouver un accord et de faire participer les parties prenantes à ce processus. Elle met en exergue les nombreuses crises touchant les systèmes sanitaires nationaux et limitant la capacité des pays à réagir en cas d'urgence.

La pandémie de COVID-19 a montré que la préparation et la riposte aux situations d'urgence exigent de l'équité à tous les échelons. Il serait bon que M. Gebreyesus précise dans quelle mesure l'accord sur les pandémies contribuera à combler le fossé entre les pays et à l'intérieur de leur territoire national pour ce qui est des capacités de préparation et de riposte face aux situations d'urgence et de l'accès aux traitements et aux vaccins.

M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie) affirme que le COVID-19 a montré que les pays devaient trouver des solutions pour renforcer le financement de la préparation et de la riposte face aux situations d'urgence, ce qui signifie souvent basculer des fonds de certains programmes à d'autres. Il demande ce que les parlementaires peuvent faire pour veiller à ce que le financement destiné aux populations vulnérables, tout particulièrement les femmes et les enfants, soit préservé et à ce que les systèmes sanitaires continuent à prendre leurs besoins en considération pendant les urgences sanitaires.

M. W. William (Seychelles) déclare que les changements climatiques, qui constituent un danger existentiel, particulièrement pour les petits États insulaires en développement (PEID) tels que les Seychelles, influent également sur le profil des maladies et augmentent le risque de maladies infectieuses, d'épidémies et de pandémies. Il demande sous quel angle l'OMS aborde les liens complexes entre les changements climatiques et la santé et si l'accord sur les pandémies contribuerait à renforcer la capacité des pays à faire face aux changements climatiques.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) rappelle que les femmes sont particulièrement vulnérables aux effets des crises, que ce soit directement ou indirectement. Elles assistent également à un recul de leurs droits humains, les pratiques qui leur sont préjudiciables, par exemple les mutilations génitales féminines, continuant à influer lourdement sur la santé, l'éducation et la vie des femmes et des filles. Elle demande ce que fait l'OMS pour lutter contre ces tendances.

Un délégué de Malte se dit enchanté d'apprendre que l'un des piliers de l'accord sur les pandémies serait la lutte contre les inégalités, tout particulièrement dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent. Il demande ce que l'accord sur les pandémies changerait pour des États insulaires comme Malte. L'OMS, l'UIP et les parlementaires doivent mener des campagnes de sensibilisation conjointes pour lutter contre la mésinformation.

Une déléguée des Pays-Bas demande ce que l'OMS peut faire pour aider les parlementaires à lutter contre la désinformation et la mésinformation à propos de l'accord sur les pandémies.

Une déléguée du Burundi relève qu'au Burundi, les bébés de trois mois se voient administrer trois vaccins, ce qui est assez traumatisant, et propose que les représentants du monde médical à l'échelle mondiale trouvent des solutions pour associer ces vaccins à l'intérieur d'une seringue unique.

Le Dr T.A. Gebreyesus (Directeur général de l'OMS), orateur invité, répond que les États membres de l'OMS ont décidé que l'accord sur les pandémies remédierait aux profondes inégalités mises en lumière par la pandémie de COVID-19, ce qui sera fait de deux façons différentes, à commencer par le renforcement des capacités locales de production dans le sud de la planète. L'OMS a d'ores et déjà commencé à agir sur ce plan, en établissant par exemple le pôle de transfert de la technologie des vaccins à ARNm en Afrique du Sud et le pôle mondial en matière de formation à la bioproduction en République de Corée. L'accord remédiera également aux inégalités en exigeant qu'un certain pourcentage de la production mondiale soit attribué aux pays de l'hémisphère sud, ce qui contribuera à garantir une répartition équitable des vaccins, des diagnostics et des traitements. Les dispositions sur l'équité seront importantes pour les pays à revenus faibles et intermédiaires ainsi que pour les PEID.

La crise climatique est une crise sanitaire, qui se manifeste notamment par la hausse des cas d'asthme chez les enfants et des maladies cardiovasculaires et l'élargissement de la zone où le paludisme et la dengue sont endémiques. La 28e session de la Conférence des parties (COP28) de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a contribué à une prise de conscience accrue du lien entre climat et santé. Plusieurs initiatives ont également été lancées pour remédier aux problèmes de santé provoqués par la crise climatique dans les PEID, où l'incidence est disproportionnée.

Il convient que les femmes et les enfants doivent être au cœur des efforts consentis à l'échelon mondial en matière de préparation et de riposte face aux pandémies. Le recul des droits humains des femmes, notamment en ce qui concerne les mutilations génitales féminines, est décevant. Ces tendances exigent des interventions politiques de la part des parlements, par exemple l'adoption de lois interdisant les mutilations génitales féminines et l'affectation de fonds aux femmes et aux enfants.

Exprimant sa gratitude aux parlementaires pour leur engagement en faveur de la cause, il déclare que l'OMS se fera un plaisir de fournir de la documentation indiquant comment combattre la mésinformation et la désinformation à propos de l'accord sur les pandémies.

En dernier lieu, il prend note de la recommandation visant à simplifier le mode d'administration des vaccins, dont il ne conteste pas l'importance, tout en soulignant que ce mode d'administration dépend du type de vaccin. Il espère que les fabricants de vaccins se fixeront cette simplification comme objectif.

Le Secrétaire général de l'UIP déclare qu'il faut créer des espaces de discussion permettant à l'OMS et l'UIP de poursuivre leur dialogue et suggère que soit prévu lors de la 77e Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2024, un créneau permettant aux parlementaires de rencontrer les représentants de l'OMS dans l'optique de dissiper tout doute susceptible de persister concernant l'accord sur les pandémies. L'UIP s'engage en faveur de la mise en œuvre nationale de l'accord sur les pandémies mais, pour ce faire, les doutes des parlementaires doivent être dissipés.

Le protocole d'accord est signé.

Le Dr T.A. Gebreyesus (Directeur général de l'OMS), orateur invité, explique que le Conseil des jeunes de l'OMS rassemble les jeunes de 22 organisations de jeunes pour qu'ils fassent entendre leur voix. Il s'agit de la première structure de ce type à l'OMS, qui formule des orientations en matière de santé mondiale et sur d'autres questions de développement depuis la perspective des jeunes. Les priorités sanitaires du Conseil des jeunes sont vastes, mais portent plus particulièrement sur la santé maternelle, les changements climatiques, les maladies non contagieuses, la couverture sanitaire universelle, le leadership des jeunes en faveur de la santé et l'accord sur les pandémies.

Mme K. Almazidou (Conseil des jeunes de l'OMS) souhaite remettre aux parlementaires, au nom du Conseil des jeunes de l'OMS, une lettre les invitant instamment à renouveler leur engagement à adopter des lois et consentir des investissements en faveur de la santé pour tous, conformément à la résolution de l'UIP sur la couverture sanitaire universelle.

La séance est levée à 13 h 10.

Séance du lundi 25 mars 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la conduite de Mme P. Glover-Rolle (Bahamas).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS ET DES ORGANISATIONS INVITÉES

Mme S. Xayachack (République démocratique populaire lao) déclare qu'elle condamne fermement toutes les formes de terrorisme et exprime ses condoléances aux victimes de la récente fusillade de masse à Moscou.

Son pays, qui apprécie hautement le rôle de l'UIP en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationale, a toujours défendu une politique étrangère de paix, d'indépendance, d'amitié et de coopération. Il s'implique activement dans la diplomatie interparlementaire et l'Assemblée nationale de son pays a accueilli, fin 2023, le premier Sommet parlementaire Cambodge - Laos – Viet Nam. Il assure la présidence, en 2024, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le thème de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) porte sur le rôle des parlements en vue de resserrer les liens et renforcer la croissance inclusive de l'ASEAN, dans le but d'assurer un développement durable.

Les Membres de l'UIP doivent tous intensifier le rôle des parlements par le biais de cadres de coopération bilatérale et multilatérale afin de faciliter le règlement pacifique des différends et des conflits, et l'adhésion aux principes fondamentaux du droit international.

M. A. Almodóbar Barceló (Espagne) constate l'importance sans cesse croissante, dans un monde marqué par les conflits, de la diplomatie parlementaire. Elle offre un canal de dialogue pour partager des perspectives différentes, entretenir des relations fondées sur la compréhension mutuelle et la coopération plutôt que sur la suspicion et l'hostilité, et ouvrir la voie à la paix et à la prospérité. Pour qu'elle soit efficace, il faut de la détermination, de la patience, une volonté de mettre de côté les différences et d'écouter l'autre. Il incombe aux parlementaires de lutter pour le dialogue et de défendre les principes de tolérance, de compréhension et de respect.

L'Espagne a toujours fait preuve d'engagement en faveur du dialogue et de la coopération internationale en vue de promouvoir la stabilité et la résolution pacifique des conflits, et elle soutient activement les efforts de l'Union européenne en matière de démocratie parlementaire.

Les parlementaires peuvent s'appuyer sur le tourisme, outil favorisant les échanges culturels et le dialogue, en vue de promouvoir la paix, la compréhension et renforcer des relations internationales fondées sur le respect et la collaboration.

Pour garantir la paix, il faut s'efforcer de construire des ponts, et non des murs, entre les continents et les cultures. Les parlementaires doivent centrer leur action sur l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens et être attentifs à toutes les victimes des conflits.

M. V. Vojtko (Tchéquie) constate que, dans un monde où les conflits persistent, la diplomatie parlementaire représente une lueur d'espoir, de bon sens, un lien fort entre les pays et les peuples. La diplomatie n'est malheureusement pas souvent suffisante pour répondre aux conflits armés et, grâce à leur mission de dialogue et de compréhension, les parlementaires complètent les efforts diplomatiques et multilatéraux.

Outre la pression diplomatique exercée sur la Fédération de Russie, les parlementaires ont pu rappeler à la délégation russe l'importance du droit international. Ils doivent également soutenir les actions permettant l'acheminement de l'aide humanitaire, la libération des otages, l'instauration d'un cessez-le-feu et le respect du droit international dans le cadre du conflit à Gaza.

Des efforts collectifs dans le domaine de la diplomatie parlementaire conduiront à un monde plus harmonieux où le dialogue triomphera de la discorde et où la compréhension l'emportera sur la haine.

Mme Z. Musa (Malaisie) fait valoir que la diplomatie parlementaire joue un rôle déterminant dans la promotion de la paix, de la compréhension et de la coopération ainsi que dans la construction d'un monde plus harmonieux et interconnecté. Les parlements ont la responsabilité et la capacité d'encourager la paix de trois façons. Tout d'abord, ils peuvent parvenir à une compréhension commune quant à la manière d'élaborer des cadres réglementaires permettant de favoriser un environnement propice à la coopération internationale, notamment en veillant à ce que la législation nationale soit en adéquation avec les normes et les accords internationaux. Ensuite, les parlements peuvent contribuer à prévenir et combattre la polarisation de la société selon des critères politiques, ethniques et de genre, notamment en encourageant un discours politique inclusif et en promouvant la tolérance, la diversité et le respect des droits de l'homme. Enfin, les parlements sont un instrument de respect des lois et des traités internationaux. À cet égard, l'oratrice fait remarquer que le Parlement de Malaisie s'est associé aux efforts visant à alléger les souffrances des Palestiniens innocents touchés par le conflit en cours. Le Premier Ministre a appelé à la cessation immédiate des hostilités et s'est exprimé au Parlement pour condamner tous les meurtres de femmes, d'enfants et de civils. Les pays ne doivent pas se faire complices de crimes contre l'humanité. Ils doivent promouvoir la stabilité régionale et internationale, et défendre la justice.

M. A. Gajadien (Suriname) estime qu'il est essentiel d'identifier et de relever les différents défis auxquels est confrontée la communauté internationale. La diplomatie parlementaire, qui promeut la compréhension mutuelle, le dialogue et la coopération, joue un rôle décisif à cet égard. Des mesures significatives doivent être prises pour garantir que la collaboration transcende les clivages idéologiques et que l'empathie guide les décisions. Si la diversité des opinions est une caractéristique inhérente à l'humanité, il est de la responsabilité collective de faire la différence entre un dialogue constructif et un clivage néfaste. En favorisant l'empathie et en encourageant les discussions nuancées, on peut atténuer le pouvoir clivant de l'information, y compris sur les réseaux sociaux, et promouvoir une culture du dialogue éclairé. Les initiatives prises dans le pays de l'orateur pour lutter contre les clivages par le biais de mesures juridiques sont porteuses d'espoir.

La coopération parlementaire aux niveaux régional et international est indispensable pour traiter les questions urgentes. La collaboration du pays de l'orateur avec les organisations internationales, notamment l'UIP et les Nations Unies, illustre son engagement en faveur d'une action collective visant à assurer la stabilité régionale et la prospérité mondiale. En outre, les mesures législatives jouent un rôle décisif dans le respect des normes internationales et la promotion de la paix, et son pays est partie à plusieurs traités internationaux. En tant que membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, le Suriname s'est engagé à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

M. H. Singh (Inde) fait valoir que, dans un monde confronté à plusieurs défis transnationaux, alors que l'interdépendance est croissante, la diplomatie parlementaire offre un moyen de favoriser la collaboration, le dialogue et la paix entre les nations. Remarquant que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour influer sur les gouvernements et l'opinion publique, il constate que la présidence indienne du G20 en 2023 s'est ouverte sur le thème *Une Terre, une famille, un avenir*, reflétant ainsi les valeurs fondamentales de la civilisation indienne. L'Inde a décidé de placer les intérêts et les problèmes des pays du Sud au cœur de sa présidence du G20 et le neuvième Sommet des présidents de parlement (P20) accueilli par l'Inde a souligné la volonté de ce pays de façonner l'ordre mondial par le biais du consensus et de la collaboration, et a mis l'accent sur la portée considérable de la parole parlementaire mondiale.

Ces dernières années, la coopération multilatérale a connu une crise sans précédent. Il convient de réformer les structures de gouvernance internationale, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, de plus en plus paralysé, et les institutions financières internationales afin de refléter les réalités contemporaines et remédier aux vulnérabilités révélées par la pandémie de COVID-19.

Les parlementaires doivent promouvoir et mettre en avant les bonnes pratiques en matière de législation et de contrôle. Le Parlement indien reste déterminé à coopérer aux efforts internationaux de maintien de la paix et de la sécurité, et le pays de l'orateur est prêt à renforcer les capacités des autres pays en partageant ses connaissances et son expérience.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) précise que la communauté internationale a des priorités claires : les valeurs démocratiques, l'état de droit et la solidarité ainsi que la détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre, comme cela est stipulé dans le préambule de la Charte des Nations Unies. Les parlementaires ont une responsabilité particulière en matière de choix des mots, car ceux-ci peuvent soit jeter des passerelles entre les États, soit accroître les divisions et attiser la haine. L'importance de la dimension parlementaire et du dialogue ne doit pas être oubliée.

Il est essentiel de répondre aux violations du droit international et de la dignité humaine ; choisir des mots faibles peut avoir de graves répercussions et être assimilé à un soutien des auteurs d'actes répréhensibles. Les parlementaires ne doivent pas assister passivement à la destruction du monde des valeurs, non seulement en Ukraine, mais aussi au Moyen-Orient et en Afrique. Les mots sans les actes n'ont aucun sens. Les Parlements membres de l'UIP doivent se concentrer sur l'action, informer, éduquer, défendre ceux qui ont souffert et encourager la prévention et la fin des conflits. Les parlementaires doivent être les gardiens de la paix, et il est décevant que la communauté parlementaire n'ait pas réussi à s'exprimer unanimement en faveur d'un cessez-le-feu et de la paix.

M. L.A. Baez (République dominicaine) déclare qu'un pays voisin, Haïti, a connu, ces dernières années, une désintégration complète de l'état de droit. Décrivant la situation en Haïti, il appelle les Parlements membres de l'UIP à encourager leur gouvernement à s'unir par l'intermédiaire des Nations Unies pour fournir l'assistance nécessaire qui permettra à Haïti de se relever après des années sans paix, notamment par la mise en place d'élections libres et régulières.

L'instabilité politique et l'absence de sécurité en Haïti sont une préoccupation nationale pour la République dominicaine. Son gouvernement soutient fermement les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant Haïti, adoptées en 2022 et 2023, qui doivent être respectées. La Mission multinationale de soutien à la sécurité en Haïti a besoin de financement. La communauté internationale doit faciliter la mise en place d'un gouvernement légitime ayant l'aval du peuple haïtien, et le processus de transition doit respecter les droits de l'homme, refléter la volonté du peuple et définir un cadre institutionnel.

Mme R. Kirova (Bulgarie) déclare que, en tant que femme parlementaire, elle se sent particulièrement préoccupée par la polarisation croissante dans le monde et la souffrance des civils, des femmes et des enfants dans les zones de conflit. La crise actuelle d'un ordre mondial fondé sur des règles et ses effets négatifs sur le multilatéralisme suscitent des inquiétudes. Le dialogue doit être ramené aux priorités antérieures, à savoir la paix, la sécurité et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Toute tentative de reformuler ou d'appliquer de manière sélective les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies doit être fermement combattue.

Les parlementaires doivent être unis dans la recherche de mesures et de politiques énergiques permettant une paix durable dans un monde fragmenté par des inégalités croissantes, où le droit à la coexistence pacifique est réellement menacé. Un dialogue continu est nécessaire pour les efforts de consolidation de la paix et la diplomatie parlementaire est un outil puissant de négociation basé sur les amitiés et les relations personnelles nouées entre parlementaires. Les parlementaires doivent s'appuyer sur leur plateforme unique de dialogue et de diplomatie pour coordonner de nouvelles idées et initiatives, et trouver des solutions pour résoudre les conflits. Leur pouvoir doit leur servir à faire bouger les choses dans le monde afin de construire des passerelles, d'éliminer des divisions, de mettre en œuvre l'état de droit et de garantir une paix durable pour les générations futures.

M. D. McGuinty (Canada) estime que l'accent que met l'Assemblée sur la diplomatie parlementaire est moins une célébration qu'un rappel très urgent des enjeux découlant des conflits, de l'incompatibilité des intérêts, des malentendus et de la méfiance, et de la contribution que les parlementaires sont tenus d'apporter. De nombreuses personnes vivent dans des zones de conflit et, bien que le monde soit plus interconnecté que jamais, il y a une tendance au repli sur soi. Une épidémie de solitude et d'isolement sévit et on ne voit pas de véritable compassion ou mobilisation.

Les gouvernements ne peuvent pas régler les conflits ou promouvoir la sécurité seuls, et les processus intergouvernementaux se sont révélés insuffisants. La diplomatie parlementaire a beaucoup à apporter, mais elle doit être constructive, authentique et sincère. Les parlementaires ont l'immense responsabilité et le privilège de préserver l'avenir de l'humanité face à la possibilité

d'une division encore plus grande et de défis immenses, notamment la sécurité par rapport aux éléments naturels, lesquels conduisent déjà à l'apparition de réfugiés climatiques. Les dépenses consacrées à la diplomatie parlementaire doivent être replacées dans leur contexte : le budget annuel de l'UIP est environ trois à six fois inférieur au coût d'un seul missile balistique. Les parlementaires ne peuvent pas se permettre de rester silencieux, ce qui pourrait entraîner l'incompréhension, la méfiance, l'isolement et un nationalisme dangereux pouvant avoir des conséquences dévastatrices pour les citoyens. Les parlementaires doivent continuer de s'exprimer.

M. A. Shakhwan (Iraq) estime que le rôle des parlements doit être renforcé afin d'identifier des solutions aux problèmes actuels et d'encourager la coopération pour parvenir à une stabilité dans les zones de conflit et de guerre. La diplomatie parlementaire peut contribuer à la paix, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Elle peut également faciliter la fin des conflits et le renforcement de la cybersécurité pour protéger les données numériques. Des efforts doivent être faits pour resserrer les liens entre les parlements et partager les meilleures pratiques, et une action parlementaire commune sur des questions telles que les changements climatiques et le développement durable est nécessaire.

Le Gouvernement iraquien a adopté des lois et des règlements visant à améliorer la qualité de vie de la population et il a signé diverses conventions pour mettre fin aux conflits. Il œuvre également en faveur de l'égalité sociale, de la justice et de la protection des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'orateur appelle les parlements à soutenir l'Iraq et à protéger ses ressources naturelles.

Il demande également à tous les parlements de prendre des mesures pour mettre fin à l'effusion de sang à Gaza, de collaborer pour garantir un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire, et de protéger les civils des bombardements. La poursuite des actes de violation et de déni des droits du peuple palestinien ne fera qu'accroître l'instabilité dans la région du Moyen-Orient, qui revêt une importance historique. Il exhorte ceux qui croient en l'état de droit à appeler à la création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale. Il conclut en demandant qu'aucun effort ne soit épargné pour atteindre les objectifs de l'UIP.

M. K.J. Skriver (Danemark) déplore que, bien que l'on ait généralement considéré que la guerre appartenait au passé, les nombreux conflits en cours prouvent le contraire et rendent le monde de plus en plus incertain, tout en accroissant la peur et le malaise au sein des populations. Les parlementaires cherchent à créer une société meilleure et à offrir des opportunités aux générations futures. Dans le monde interconnecté actuel, les décisions prises à l'intérieur des frontières d'un pays ont un impact sur les autres pays. À l'exemple de l'UIP, l'une des premières solutions consiste à favoriser le dialogue.

Il est essentiel de poursuivre les importantes discussions sur les défis communs. Ces discussions doivent aboutir à des accords, dont la valeur réside dans leur mise en œuvre. Les parlementaires doivent s'engager à remplir leurs obligations et être prêts à faire des compromis, en particulier lorsqu'ils négocient par-delà les frontières et les intérêts. Tous les pays doivent procéder à une introspection, mettre de côté les idées préconçues et favoriser la confiance entre les nations. Les pays doivent privilégier la collaboration et honorer leurs engagements, animés par l'ambition d'assurer un meilleur avenir à la prochaine génération. En démontrant la force du dialogue et l'importance du respect des accords, il sera possible d'insuffler de l'espoir à la jeune génération.

M. J. Mhagama (République-Unie de Tanzanie) déclare que les objectifs premiers de la démocratie parlementaire sont de faciliter la coopération internationale, de résoudre les conflits et de prévenir l'escalade des tensions. Elle peut promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les divers groupes ethniques et tribaux de son pays, favoriser un ressenti d'unité et d'harmonie nationales par la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir le respect de la diversité culturelle, à assurer une représentation égale des différentes communautés et à contribuer à des élections pacifiques ainsi qu'à la stabilité politique. La diplomatie parlementaire peut également faciliter les efforts de réconciliation entre les parties en conflit, et les législateurs peuvent lancer des réformes pour s'attaquer aux causes profondes des divisions et des conflits internes.

La diplomatie parlementaire peut également renforcer l'engagement de la République-Unie de Tanzanie en tant que membre de diverses organisations régionales et favoriser la coopération, la compréhension mutuelle et la paix aux niveaux régional et international. Elle peut aussi soutenir les réformes législatives visant à promouvoir les droits de l'homme, l'égalité et l'état de droit, et à lutter contre les discriminations.

M. X. Iacovelli (France) estime qu'une fois élus par leurs administrés, les parlementaires ont plus de légitimité et de liberté pour exprimer leur point de vue que les diplomates, qui doivent refléter la position de leur gouvernement. La diplomatie parlementaire peut donc compléter les efforts diplomatiques et constituer un élément clé dans la promotion d'une paix et d'une sécurité accrues. Elle est au cœur même de l'UIP, qui a un rôle clé à jouer dans le maintien du dialogue en dépit de la multiplication des conflits et des défis internationaux, des tensions géopolitiques et des atteintes au droit international humanitaire (DIH).

La crise qu'engendre l'occupation illégale de l'Ukraine par la Fédération de Russie et la situation au Moyen-Orient nécessite une réponse forte de la part de l'UIP. Il est profondément regrettable que l'Assemblée n'ait pas été en mesure d'élaborer un projet de résolution sur la situation humanitaire à Gaza, malgré un accord sur divers points clés. L'incapacité à délivrer un message fort reflète les divisions de la communauté internationale. Les parlementaires n'ont pas été à la hauteur de leur responsabilité face à la crise humanitaire. L'orateur espère qu'une telle situation ne se reproduira pas lors de la prochaine Assemblée.

M. V. Nair (Singapour) constate que l'ordre international établi par les Nations Unies pour protéger l'humanité de la monstruosité de la guerre est menacé chaque fois qu'une grande puissance ne respecte pas le droit international. Certains des pays considérés comme ayant violé le droit international ont également été victimes de ces violations. Cependant, tous les pays seraient moins bien lotis si l'ordre international s'effondrait. Singapour est donc résolument attaché au droit international et à un ordre multilatéral fondé sur des règles.

Le fait que l'UIP n'ait pas adopté de résolution sur le Moyen-Orient ne doit pas être considéré comme un échec de l'institution. Les deux projets de résolution proposés sur cette question ont recueilli un soutien considérable. Le ton du débat a été passionné, et bien que les deux propositions aient des points de désaccord, elles ont aussi des points de convergence. Les organisations internationales procèdent en dernier ressort selon un processus de consensus et l'orateur remercie tous ceux qui se sont efforcés de parvenir à un accord. Les parlementaires doivent se faire les défenseurs des principes communs d'humanité et de respect du droit international dans leur propre pays.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) explique que, comme l'a observé l'un des pères fondateurs de l'UIP, William Randal Cremer, la diplomatie parlementaire est le meilleur moyen de construire un monde de dialogue et de compréhension mutuelle. En tant que représentants élus de leur peuple, les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans l'action diplomatique afin de protéger la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Le Parlement péruvien a adopté des mesures pour promouvoir la paix et surmonter le difficile héritage de l'ancien Président Pedro Castillo, et il a réussi à éviter un coup d'État militaire. Maintenant que le pays jouit d'une plus grande stabilité économique et politique, il attire davantage d'investissements et a été choisi pour accueillir divers événements, dont les Jeux panaméricains en 2027.

L'UIP doit rester vigilante face aux événements qui se déroulent dans tous les pays, car la paix n'est pas seulement l'absence de conflits armés, elle est liée à la stabilité politique des pays. Les Parlements membres doivent rester unis dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la démocratie et l'état de droit. L'UIP, par l'intermédiaire de ses différents comités, doit s'exprimer clairement en faveur de la démocratie. Elle ne doit accorder aucune considération à ceux qui ont tenté d'attaquer l'état de droit et de détruire l'ordre constitutionnel.

L'oratrice conclut en notant que la diplomatie parlementaire ne doit pas seulement servir les intérêts des gouvernements, mais aussi défendre des principes clés tels que le respect des droits de l'homme et l'équilibre des pouvoirs.

M. A. Mbata Betukumesu (République démocratique du Congo) estime que la diplomatie parlementaire complète la diplomatie classique. Elle implique des représentants démocratiquement élus et se caractérise par une parole de vérité, non par une tentative de la dissimuler. Son pays s'est engagé dans la diplomatie parlementaire pour la paix et la compréhension, non seulement en Afrique, mais aussi en dehors du continent par la médiation et la diplomatie.

La paix a été difficile en République démocratique du Congo en raison de l'immense richesse en ressources naturelles du pays. Le pays de l'orateur a également été victime d'une agression de la part du Rwanda, en violation totale du droit international et des principes d'intégrité territoriale et de souveraineté, et des millions de citoyens ont été tués et déplacés. Décrivant les événements qui ont conduit à la présence de l'armée rwandaise en République démocratique du

Congo, il remercie les pays, dont la Belgique et la France, qui ont attiré l'attention sur cette situation. L'accord entre l'Union européenne et le Rwanda pour l'exploitation des ressources naturelles du pays est regrettable. La démocratie parlementaire doit servir à mettre un terme à l'agression rwandaise et assurer la paix en République démocratique du Congo. Les ressources africaines doivent être utilisées au profit du développement de l'Afrique.

M. S. Özboyaci (Türkiye) précise que l'Assemblée se tient à un moment où l'ordre international fondé sur des règles est sérieusement ébranlé, avec en toile de fond la situation humanitaire désastreuse à Gaza et de nombreuses autres crises complexes et interconnectées. Ces défis doivent être relevés par la collaboration entre les pays, bien que le monde soit plus fragmenté et polarisé que jamais.

Les actes sont plus éloquents que les mots. Malheureusement, les Parlements membres n'ont une fois de plus pas réussi à trouver un terrain d'entente pour prendre les mesures nécessaires face à la situation humanitaire désastreuse à Gaza. La création d'une hiérarchie entre les civils est une manifestation de racisme et la politique du deux poids deux mesures concernant la vie et les droits des Palestiniens est flagrante. Certaines des interventions faites au cours du débat de la veille ont couronné le tout, et la faillite morale, juridique et politique de certains pays et institutions à l'égard de Gaza aura des conséquences pendant de nombreuses années. L'orateur s'interroge sur la raison d'être d'un forum universel de parlementaires si les questions les plus urgentes qui concernent tout le monde ne sont pas abordées.

Des efforts sont nécessaires pour tirer un meilleur parti de la démocratie parlementaire en faveur de la paix et de la compréhension. Les attaques aveugles d'Israël à Gaza et la dévastation sans précédent qui en a résulté ont indigné l'humanité, mais la communauté internationale n'a pas réagi en temps utile. Le Conseil de sécurité de l'ONU, paralysé par le droit de veto, doit être rendu plus représentatif, démocratique et efficace.

La Türkiye met tout en œuvre pour assurer un cessez-le-feu immédiat afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et d'éviter une nouvelle escalade du conflit dans la région. L'orateur appelle à la collaboration entre les pays afin de rétablir la confiance de la population dans ses institutions, assurer la justice et façonner une paix durable.

Mme S. Tal Meron (Israël) déclare qu'elle se présente devant l'Assemblée en tant que femme parlementaire fière, mère et porte-parole des 19 femmes retenues en otage à Gaza depuis 171 jours. Aucune femme, quelle que soit sa nationalité ou sa religion, ne mérite d'être agressée sexuellement, et Israël ne s'arrêtera pas tant que les otages n'auront pas été libérés. Les organisations de femmes dans le monde n'ont pas pris la parole et n'ont pas défendu les femmes israéliennes innocentes qui ont été victimes de violence sexiste et ce n'est qu'en mars 2024 que la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a indiqué qu'il existait des motifs raisonnables de croire que des violences sexuelles liées au conflit s'étaient produites en trois endroits au moins d'Israël et de Gaza, lors des attaques du 7 octobre 2023. L'oratrice appelle toutes les femmes parlementaires à défendre les droits des femmes au nom de celles qui ont perdu la vie et de celles qui sont otages et subissent encore de tels crimes. Le massacre du 7 octobre 2023 restera un rappel brutal de la dévastation que l'extrémisme et le terrorisme laissent dans leur sillage.

Pour rendre hommage aux victimes, il est essentiel d'aborder les questions sous-jacentes, notamment le rôle de la République islamique d'Iran dans le terrorisme régional et mondial. Le soutien de l'Iran aux groupes extrémistes, qui a largement contribué à la perpétuation de la violence au Moyen-Orient, ne peut plus durer et l'Iran doit être tenu pour responsable. Sans une détermination farouche à s'attaquer au terrorisme et à ses commanditaires, il sera pratiquement impossible de mettre en œuvre une vision pacifique pour le Moyen-Orient. L'unité et la coopération dans le temps entre les nations doivent être soulignées. Les accords d'Abraham et le forum du Néguev démontrent le pouvoir de la diplomatie dans la promotion de la paix et sont restés une lueur d'espoir dans la région.

Des efforts collectifs soutenus et une volonté inébranlable de façonner un avenir meilleur sont nécessaires pour jeter des ponts vers la paix et la compréhension. Le Moyen-Orient doit œuvrer de concert pour devenir une région où règnent le respect mutuel et la coexistence pacifique. Il doit s'engager à rester uni contre le terrorisme et à construire un monde de sécurité et de prospérité, non de haine et de guerre.

M. P.F. Casini (Italie) constate que la nécessité de renforcer le dialogue interparlementaire pour œuvrer en faveur de la paix, du développement et de la compréhension mutuelle est devenue une priorité en raison de la crise manifeste du mécanisme de coopération internationale, de l'affaiblissement des organisations multilatérales et des conflits endémiques dans le monde, dont beaucoup ne respectent pas les traités et conventions internationaux. La diplomatie parlementaire apporte une valeur ajoutée, notamment en créant un espace de dialogue, en permettant l'échange de points de vue que les responsables gouvernementaux pourraient ne pas vouloir exprimer, en maintenant les canaux de discussion ouverts et en recherchant un terrain d'entente. En tant que forum de diplomatie parlementaire informelle, l'UIP joue un rôle essentiel depuis de nombreuses années.

À l'ère du multilatéralisme, des forums neutres pour régler les conflits pourraient produire des résultats à long terme. Une telle approche est d'autant plus urgente que de nombreux conflits actuels sont réglés par le recours à la force, mais aussi que la fonction régulatrice des forums internationaux est une source de frustration. La poursuite de la guerre en Ukraine présente un risque constant d'escalade. En outre, les événements tragiques lors de l'attaque massive et brutale contre l'État d'Israël ont remis sur le devant de la scène la question israélo-palestinienne, que la communauté internationale avait honteusement exclue des priorités multilatérales.

Un positionnement et un engagement forts sont nécessaires. Cependant, l'UIP n'a pas été en mesure d'approuver une résolution sur une question aussi importante que la situation humanitaire à Gaza. La présidence de l'UIP doit réfléchir à la situation et proposer une solution pour l'avenir. Les parlements ont le devoir de ne pas rester subordonnés à l'approche des gouvernements, mais de se positionner et de condamner ce qui n'est pas acceptable. Ils doivent prendre conscience de la valeur ajoutée qu'apporte leur présence dans les forums internationaux, exercer leur fonction législative en proposant une orientation politique permettant de prévenir les problèmes et de réagir efficacement, et en élaborant une position commune.

M. A. Al-Kaabi (Qatar) déclare que, si les efforts visant à jeter des ponts et à instaurer la paix sont louables, les violations actuelles des droits de l'homme et les menaces pesant sur les droits des peuples, notamment le droit à l'autodétermination, semblent se dérouler sous les yeux d'une communauté internationale passive. Entre les deux guerres mondiales, des efforts ont été déployés et des traités ont été signés pour préserver les droits des habitants de la région du Moyen-Orient. Pour autant, des milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées sont actuellement tués à Gaza. Face à cette agression, l'absence de réaction de la communauté internationale, son incapacité à demander des comptes aux auteurs de ces actes et à ramener la paix sont une source de frustration. Il est inacceptable que la loi de la jungle semble prévaloir. Les parlementaires doivent utiliser tous les outils disponibles, y compris le dialogue, pour faire face aux menaces qui pèsent sur la démocratie. Ils doivent être entendus et être en mesure d'aider les gouvernements à ratifier la législation appropriée et à promouvoir la transparence et la responsabilité.

Mme S.-M. Dinică (Roumanie) explique que l'accent mis par l'Assemblée sur la paix et la sécurité est tout à fait opportun. Une plus grande contribution parlementaire est nécessaire pour faciliter la coopération et identifier des solutions aux multiples crises et conflits qui sévissent dans le monde. Le Parlement roumain a toujours été un fervent défenseur de la coopération interparlementaire aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, et a participé à divers forums multilatéraux. Il accueillera prochainement la 31e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La diplomatie parlementaire facilite le dialogue et la compréhension mutuelle entre les pays et offre aux parlements un outil unique de renforcement des capacités pour contrôler la politique étrangère et la mise en œuvre des accords internationaux. Elle aide également les parlements à être plus efficaces, plus transparents et à mieux faire entendre la voix des personnes qu'ils représentent.

La meilleure façon pour les parlements de promouvoir la paix et la sécurité est d'adopter une approche anticipatrice. Toutefois, certaines initiatives de diplomatie parlementaire, notamment le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, sont suscitées par les crises et les conflits actuels. Malheureusement, les parlements dans le monde ont continué de consacrer du temps et des ressources au règlement des conflits, au lieu d'exploiter pleinement la diplomatie parlementaire pour faire progresser le développement durable.

L'oratrice conclut en faisant remarquer que les actions dans le domaine de la diplomatie parlementaire ne seront bénéfiques que si elles sont basées sur la bonne gouvernance et le plein respect des principes et valeurs qui sous-tendent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.

M. V. Klein (Allemagne) remarque que le débat actuel peut être considéré comme la suite du dialogue de Luanda. La prospérité ne pouvant se développer que dans un environnement sûr et stable, des mesures doivent être prises pour lutter contre les conflits et la terreur, et assurer la sécurité. Les investissements considérables nécessaires au développement durable ne pourront être réalisés que s'il existe un cadre juridique stable et fiable. Si personne ne peut dicter la manière d'élaborer un tel cadre, le partage d'expériences par le biais de la démocratie parlementaire apportera sa contribution.

L'absence de conflits armés est la condition préalable la plus importante pour une vie meilleure, mais 56 pays ont connu des conflits en 2023. La guerre menée par la Fédération de Russie en Ukraine a causé d'énormes souffrances aux habitants des deux pays. Le cessez-le-feu stable au Moyen-Orient a pris fin le 7 octobre 2023 à la suite des actes de terreur commis par le Hamas contre des civils en Israël, et la destruction continue des infrastructures cause d'énormes souffrances. De telles actions sont inacceptables et une paix durable est désespérément nécessaire à Gaza, en Israël et au-delà.

Les parlementaires sont partie intégrante d'un contexte local, mais ils font aussi partie d'un réseau international. Ils doivent profiter de leur position unique pour combler les lacunes, trouver des compromis et œuvrer en faveur d'une paix durable.

M. C. Cajado (Brésil) fait valoir que près de 60 pays sont impliqués dans des conflits armés en 2024 et qu'il reste donc beaucoup à faire pour que les gens puissent vivre dans la dignité, la liberté et la sécurité.

La résolution pacifique des conflits ainsi que le rejet du terrorisme et du racisme sont les principes directeurs des relations internationales du Brésil. Le Parlement brésilien n'a pas hésité à prendre position sur diverses situations menaçant les droits et libertés des personnes, notamment en prenant la défense de nations injustement envahies et en manifestant sa solidarité avec les victimes et les réfugiés.

Les parlements ont le devoir d'exiger le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et le renforcement des organisations internationales doit être un sujet de discussion. Le Brésil a exprimé son intérêt pour la réforme du système de gouvernance mondiale afin de donner plus de légitimité aux décisions prises, notamment par le Conseil de sécurité et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La paix ne sera pas possible si la faim persiste, et il incombe aux grands pays producteurs de denrées alimentaires de surmonter les barrières commerciales et d'élaborer des politiques de sécurité alimentaire pour les pays vulnérables. Les parlements jouent un rôle décisif à cet égard. Dans la mesure du possible, il faut s'inspirer de la législation qui s'est avérée efficace dans la lutte contre la faim.

La diplomatie parlementaire a le pouvoir de diffuser les bonnes pratiques dans le monde entier, de renforcer les relations démocratiques au sein des pays et d'établir des relations plus pacifiques à l'étranger. Les parlementaires peuvent contribuer à la cessation et à la résolution pacifique des conflits, et promouvoir le respect de l'autodétermination et de l'intégrité territoriale des États.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) précise que tisser des liens fait partie du travail des parlementaires. Les dirigeants qui réussissent savent que le compromis est essentiel, mais trop souvent les parlementaires laissent le mieux-être l'ennemi du bien. Citant des exemples tirés de son propre pays, elle déclare que le Parlement n'a pas réussi à tisser de liens lorsqu'il a tardé à donner suite au résultat du référendum du Royaume-Uni sur la sortie de l'Union européenne. En raison de ce retard, le public a traité les parlementaires avec dédain et nombre d'entre eux ont ensuite perdu leur siège. L'Accord de Belfast est cependant un exemple dans lequel des parlementaires ont fait des compromis et tissé des liens. L'UIP a joué un rôle très important dans ce processus. Des représentants des Parlements membres britanniques et irlandais ont formé le British-Irish Parliamentary Body et leur coopération a jeté les bases permettant aux dirigeants de faire les compromis nécessaires.

Si les parlementaires pouvaient s'éloigner d'un idéal théorique, ils obtiendraient bien plus de résultats. Il est tout simplement impossible pour les parlementaires de répondre à tous les souhaits de leurs administrés et une telle approche se retournerait de toute façon contre eux.

Ne pas collaborer engendre le chaos. Il existe des influences malveillantes qui ne croient pas à l'ordre mondial et à l'état de droit, et qui rendent difficile la réalisation des compromis nécessaires. Les parlementaires ont le choix : collaborer et faire le travail pour lequel ils ont été élus ou regarder le monde sombrer dans le chaos et la fin de la démocratie.

Mme A. Brnabić (Serbie) prend la présidence.

M. S. Smith (Nouvelle-Zélande) estime que les parlementaires dans le monde ont le pouvoir de changer les choses et de promouvoir une culture de paix et de sécurité, notamment en renforçant la sécurité régionale, en sensibilisant aux obligations internationales, en examinant minutieusement la législation et en condamnant les violations du droit international.

La Nouvelle-Zélande, qui exerce une influence considérable dans la région du Pacifique et dispose d'une diplomatie efficace, s'est engagée à tisser des liens en faveur de la paix. Elle est partie à plusieurs traités multilatéraux visant à promouvoir la résolution pacifique des conflits et le désarmement, et a adopté une position ferme contre la prolifération nucléaire. Son système parlementaire a servi de plateforme pour une collaboration transpartisane et pour l'engagement dans les efforts de sécurité internationale. Son dialogue avec les organisations régionales représente une occasion unique de favoriser la coopération et la stabilité dans la région. La contribution de la Nouvelle-Zélande à plus de 40 opérations de maintien de la paix de l'ONU témoigne de son engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, et ses groupes d'amitié interparlementaire renforcent les liens diplomatiques et promeuvent la démocratie parlementaire.

Les parlements jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la paix et de la culture dans le monde, et doivent continuer de s'appuyer sur les initiatives de défense des principes de la démocratie et de la coopération sur la scène internationale afin d'œuvrer en faveur d'un monde plus sûr et pacifique.

Mme P. Glover-Rolle (Bahamas) déclare que la paix est cruciale si l'on veut des progrès significatifs dans la réalisation des ODD. Les effets des conflits se propagent comme un fléau et elle salue les efforts du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine. Elle remarque également les préoccupations communes concernant le conflit en cours en Israël et dans la bande de Gaza et condamne les actes de terreur perpétrés par le Hamas ainsi que les violations des droits de l'homme fondamentaux et du DIH commises par les deux parties.

La communauté internationale doit également se tourner vers l'Ouest, où les conflits ayant des répercussions directes sur les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) se multiplient. Il est urgent d'entamer un dialogue et une médiation pour éviter une nouvelle escalade des tensions entre le Guyana et la République bolivarienne du Venezuela. Les atrocités en cours ainsi que la pauvreté et la faim généralisées en Haïti créent une crise migratoire à laquelle d'autres États des Caraïbes doivent répondre avec peu ou pas de soutien. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) s'est efforcée de rechercher des solutions potentielles. Bien que les Bahamas soient l'une des rares nations des Caraïbes à aider publiquement la Mission multinationale de soutien à la sécurité en Haïti, l'ampleur du problème est bien trop importante pour que les pays des Caraïbes, en tant que petits États insulaires en développement, puissent y faire face seuls. L'absence d'efforts mondiaux ciblés pour remédier à la situation critique du peuple haïtien est une véritable tragédie.

L'oratrice invite ses collègues parlementaires à faire avancer la paix mondiale dans toutes les régions. L'UIP, qui n'a jamais hésité à aborder des questions importantes, peut influer sur les discussions et coordonner les actions. L'Assemblée de l'UIP doit continuer à promouvoir la paix dans le monde, y compris parmi les membres du GRULAC.

M. R. Lopatka (Autriche) constate que la situation actuelle en matière de paix et de sécurité dans le monde est alarmante. Étant donné la polarisation croissante, la généralisation des conflits et les crises mondiales, l'engagement en faveur de la diplomatie parlementaire est plus important que jamais. Il est donc décevant que, pour la deuxième fois, l'Assemblée de l'UIP n'ait pas été en mesure de débattre de la situation à Gaza. L'attaque terroriste du 7 octobre 2023 par des militants du Hamas et la crise humanitaire à Gaza auraient dû être au cœur du point d'urgence. En effet, d'autres conflits et crises humanitaires ont été discutés lors des Assemblées précédentes. Bien

que la frustration et la déception soient compréhensibles, il faut tirer des enseignements, maintenir un dialogue respectueux et trouver un terrain d'entente pour débattre d'un point d'urgence lors de la prochaine Assemblée.

Dans le contexte des menaces et des défis émergents vis-à-vis des valeurs démocratiques et de la stabilité mondiale, la diplomatie parlementaire représente un outil unique et vital pour favoriser la paix et la compréhension mutuelle dans le monde. Elle offre aux parlementaires, qui représentent la voix du peuple, un moyen de s'engager directement sur la scène internationale. Cette approche centrée sur le peuple garantit que la recherche de la paix n'est pas simplement une entreprise imposée d'en haut, mais une responsabilité partagée reflétant l'aspiration réelle de la communauté mondiale. La diplomatie parlementaire est devenue de plus en plus importante et l'ONU implique davantage de parlementaires dans ses travaux. Rappelant que son parlement soutient fermement les activités interparlementaires, l'orateur se joint à d'autres pour appeler à une collaboration entre parlementaires en vue d'un monde plus pacifique et sûr.

Mme G. Burokiene (Lituanie), faisant remarquer que la compréhension est essentielle à la paix, déclare que les parlementaires doivent se préoccuper non seulement de la stabilité interne des pays, mais aussi défendre les principes du droit international. Ils doivent s'impliquer et souligner l'importance cruciale d'une réponse internationale unifiée afin de faire respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de défendre l'intégrité d'un ordre fondé sur des règles. La défense du droit de chaque pays à protéger sa souveraineté et son territoire internationalement reconnu doit être inébranlable.

Des pays non proches de l'Ukraine, comme la Lituanie, subissent également les conséquences de l'agression illégale perpétrée par la Fédération de Russie, notamment du fait de l'augmentation des flux migratoires et de la réduction des exportations ukrainiennes. L'Ukraine ne se bat pas seulement pour sa propre survie ; l'agression constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et un défi majeur pour la paix et la sécurité dans le monde. La communauté internationale doit prendre des mesures contre l'agresseur, qui ne doit pas être autorisé à participer sur un pied d'égalité aux forums internationaux, ni avoir le privilège d'exercer le droit de veto.

Bien que la diplomatie parlementaire ne soit peut-être pas l'arme la plus puissante dans ce contexte, elle peut avoir un impact si tous les parlements collaborent, notamment par le biais de leurs groupes d'amitié, du partage d'expériences et de la coopération au développement.

M. M. Balla (Hongrie) estime que les événements parlementaires en face à face facilitent une meilleure compréhension des différents intérêts et opinions, et permettent de tisser des liens. La diplomatie parlementaire peut jouer un rôle important dans le maintien d'une paix durable en encourageant le consensus plutôt que la poursuite de la course aux armements, laquelle risque d'entraîner une nouvelle expansion des conflits armés. Les organes spécialisés de l'UIP sont les meilleurs exemples de diplomatie parlementaire.

Étant l'un des neuf Membres fondateurs de l'UIP, le Parlement hongrois joue un rôle important dans les travaux de l'Organisation et les membres du Groupe national hongrois de l'UIP soutiennent les travaux des nombreux groupes d'amitié créés par les parlementaires de l'Assemblée nationale.

Grâce à l'important forum que représente l'UIP, les parlementaires peuvent mutuellement s'informer sur les processus politiques, économiques et sociaux existant dans leur pays d'origine. Les Parlements membres doivent contribuer à la mission de l'UIP, à savoir la préservation de la paix, qui à son tour encouragera la construction de sociétés résilientes, le respect des droits des minorités, le soutien au développement durable et le renforcement des institutions démocratiques.

M. Xiao Jie (Chine) déclare que son pays, qui s'oppose à toute forme de terrorisme, condamne fermement le récent attentat terroriste perpétré à Moscou et exprime ses condoléances aux victimes. Les sujets choisis pour être débattus à l'Assemblée reflètent l'aspiration commune des parlements du monde entier et l'appel de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Les trois initiatives présentées par le Président Xi Jinping, à savoir les Initiatives pour le développement mondial, la sécurité mondiale et la civilisation mondiale, s'inscrivent dans le droit fil du thème de l'Assemblée.

Des efforts sont nécessaires pour façonner une société multilatérale cohérente, équitable, fondée sur les Nations Unies, dans laquelle l'ordre international s'ancre dans l'état de droit, où tous les pays, quelle que soit leur taille, sont traités sur un pied d'égalité et où le système de gouvernance mondiale est équitable. La Chine suit de près la situation humanitaire à Gaza et

appelle à un cessez-le-feu global de toute urgence. Les différences et les différends doivent être réglés par le biais de consultations politiques et la logique de la guerre froide ne doit pas, une fois de plus, peser sur le monde. La Chine encourage l'Initiative de sécurité mondiale et soutient une vision de sécurité commune, globale, coopérative et durable.

La Chine salue les efforts de l'UIP pour s'attaquer aux questions régionales et internationales urgentes et parvenir à un consensus, et elle applaudit les efforts de l'Organisation pour mettre en adéquation son programme de développement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). L'Initiative chinoise pour le développement mondial sert à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et à rendre la mondialisation économique plus ouverte, inclusive et équitable.

Toutes les civilisations doivent coexister en paix et en harmonie. Aucune n'est supérieure ou ne doit imposer ses valeurs aux autres. Les parlements doivent tirer parti de la singularité de leur position pour promouvoir les échanges dans divers domaines. La Chine continuera d'être une force stabilisatrice de la croissance mondiale et de travailler à la construction d'une communauté ayant un avenir commun pour le bien de l'humanité.

M. A. Neofytou (Chypre) explique que les parlements peuvent s'appuyer sur leurs atouts uniques pour soutenir la paix aux niveaux régional et international, et servir des objectifs communs. Compte tenu des défis actuels posés par les guerres en Ukraine et à Gaza, les parlements doivent jouer un rôle plus important dans les relations internationales. N'étant pas liés par des mandats formels de négociation, les parlementaires peuvent apporter une contribution importante en portant des messages politiques et en établissant des canaux de communication. Remarquant qu'un cadre juridique international fort et efficace, centré sur les Nations Unies, est nécessaire pour préserver la paix et la sécurité dans le monde, il déclare que les parlementaires peuvent apporter une contribution précieuse aux délibérations mondiales et aux processus des Nations Unies.

Les violations du droit international constituent le coup le plus dur porté aux efforts de sauvegarde de la paix et de la sécurité dans le monde. La logique du deux poids deux mesures qu'applique la communauté internationale est toutefois alarmante et l'orateur demande pourquoi le mépris total du droit international par la Türkiye est toléré en ce qui concerne son occupation de plus d'un tiers du territoire chypriote. La communauté chypriote grecque s'efforcera de parvenir à un règlement juste et viable du problème chypriote sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire afin de réunifier le pays et d'instaurer une paix et une sécurité durables pour les Chypriotes turcs et grecs de Chypre, pour la Türkiye et l'ensemble de la région.

M. O. Diallo (Burkina Faso) estime que le débat permettra de réfléchir au rôle important que les parlementaires doivent jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Le Burkina Faso, autrefois lieu de coexistence pacifique, doit faire face à des attaques terroristes et connaît une crise humanitaire préoccupante, à l'instar de ses voisins, le Mali et le Niger. Il faut espérer que la diplomatie contribuera à régler les conflits au Sahel, car la paix et la stabilité dans cette région sont vitales. L'orateur espère que d'autres pays apporteront leur soutien par les moyens technologiques dont ils disposent pour lutter contre la menace terroriste au Burkina Faso. La diplomatie parlementaire peut également permettre l'échange de bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix et d'aide aux pays du Sahel en proie au terrorisme. Il lance un appel à la solidarité et à la mobilisation de la communauté internationale à cet égard. La paix dans le monde n'est possible que si tous les pays, même les plus petits, vivent en paix.

M. S. Sk Njie (Gambie) précise qu'au cœur de la diplomatie parlementaire se trouve la reconnaissance du fait que le dialogue, la coopération et l'engagement constructif sont des outils indispensables pour régler les conflits, promouvoir la réconciliation et faire avancer les intérêts communs. La diplomatie parlementaire et la démocratie jouent un rôle central pour relever des défis urgents dans le monde, notamment : les conflits dans de nombreux pays africains, qui infligent de profondes souffrances aux populations locales et exacerbent la crise humanitaire ; le conflit actuel entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, qui rappelle brutalement la fragilité de la paix en Europe et conduit à l'insécurité alimentaire, au déplacement de personnes et à l'instabilité économique ; et le conflit israélo-palestinien, qui perdure et souligne le besoin urgent d'efforts concertés en faveur de la paix et de la réconciliation.

La Gambie se joint à la communauté internationale pour condamner toutes les formes de violence et d'agression, en particulier les récentes opérations militaires israéliennes à Gaza, et elle appelle à un cessez-le-feu immédiat afin d'éviter de nouvelles effusions de sang et d'améliorer la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve le peuple palestinien. Le Conseil de

sécurité de l'ONU doit agir concrètement et adopter une résolution unifiée pour condamner Israël et mettre fin à la guerre. Toutes les parties responsables de violations du droit international et des droits de l'homme doivent être tenues pour responsables et traduites en justice, et la Gambie demande que des enquêtes approfondies et impartiales soient menées sur les atrocités présumées. Le pays de l'orateur soutient également la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faciliter un processus de paix global et inclusif.

Il incombe aux parlementaires de prôner le dialogue, la réconciliation et le respect des droits humains fondamentaux de tous les peuples. La récente saisine de la Cour internationale de Justice par la Gambie, au sujet de l'occupation israélienne, souligne l'importance de traiter les conflits en cours par les voies juridiques internationales et de mener une action collective par le biais de la diplomatie parlementaire.

Depuis la création de l'UIP, la diplomatie parlementaire s'est révélée être un outil puissant et l'orateur appelle les parlementaires à affirmer leur engagement inébranlable en faveur des principes de paix, de justice et d'égalité pour tous les peuples.

Mme M. Valente (Angola) remercie les parlementaires d'avoir assuré la réussite de la 147e Assemblée de l'UIP que son pays a accueillie.

La communauté internationale traverse une période de profonde instabilité et de défis multiples. La diplomatie parlementaire a un rôle important à jouer dans la promotion du dialogue et de la coopération face à la division et au conflit. Aucun État n'est assez puissant pour relever à lui seul des défis tels que le terrorisme international, la sauvegarde de l'environnement et le commerce international. Les parlementaires doivent donc s'engager dans la diplomatie pour renforcer les relations internationales et favoriser la confiance. Ils ont la responsabilité de rechercher des solutions pacifiques aux défis mondiaux plutôt que de se contenter de défendre les intérêts nationaux de leur État.

Il est important de reconnaître que l'Afrique reste le théâtre de conflits, ce qui affecte la réalisation des ODD. Le Président de l'Angola s'est engagé à mettre en place des formes de gouvernance de plus en plus participatives et inclusives qui contribuent à l'instauration d'une culture nationale de la paix, et il a été désigné par l'Union africaine comme Champion de la paix et de la réconciliation en Afrique.

Les parlementaires doivent collaborer en vue de renforcer les institutions démocratiques, lutter contre la corruption, promouvoir l'égalité des sexes et protéger les droits de l'homme. Tous les peuples font partie de la même famille humaine et doivent traiter leurs voisins avec dignité. La philosophie Ubuntu doit imprégner les efforts de la diplomatie parlementaire afin de construire un monde plus pacifique, juste et solidaire pour les générations à venir.

M. A.-E. Ntugu Nsa (Guinée équatoriale) constate que les diverses crises que le monde traverse sapent la paix et la sécurité dans le monde. La diplomatie parlementaire doit servir à trouver des solutions institutionnelles et internationales, et à œuvrer en faveur de la paix et de la compréhension. Elle doit s'efforcer de promouvoir le respect des droits de l'homme, des sociétés plus inclusives, la coopération avec les organisations et les chefs religieux, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les alliances parlementaires et la participation des délégations parlementaires aux processus de désarmement de l'ONU.

Le Parlement de Guinée équatoriale met en œuvre diverses bonnes pratiques dans le domaine de la diplomatie parlementaire, notamment la création de groupes d'amitié avec d'autres pays, et il participe à des structures interparlementaires aux niveaux régional et international. Il a également multiplié les visites de haut niveau dans d'autres parlements et la signature de protocoles d'accord en vue de tisser des liens et de promouvoir la paix.

Mme S. Codina (Andorre) indique qu'au cours de l'année écoulée, le monde, qui continue de subir de graves catastrophes naturelles susceptibles d'entraîner des vagues de réfugiés climatiques, a connu de nombreux conflits armés. Dans une telle période d'instabilité où l'usage généralisé de la force reste impuni et où le droit international a été sérieusement érodé, il est plus important que jamais de soutenir l'UIP pour faire de 2024 une année de paix et de sécurité dans le monde.

Il incombe aux parlementaires de jouer un rôle clé à cet égard aux niveaux national et international, notamment en œuvrant contre la polarisation de la vie politique et les discours de haine, en promouvant la coexistence pacifique et la cohésion sociale, et en encourageant les

investissements du gouvernement pour garantir l'égalité des chances et un système éducatif équitable pour tous. Il faut s'efforcer de partager les bonnes pratiques permettant de lutter contre les clivages et de réglementer l'intelligence artificielle, qui peut servir à diffuser de la désinformation politique et des fake news.

La diplomatie parlementaire offre d'énormes possibilités de collaboration, de dialogue et de compréhension mutuelle, elle peut compléter et renforcer la diplomatie gouvernementale. Les parlementaires doivent identifier les autres mesures concrètes pouvant être prises pour promouvoir la paix et la sécurité.

M. H. Traoré (Mali) déclare que les parlementaires ont un rôle clé à jouer dans la prévention des conflits et l'établissement de la paix, condition préalable au développement. L'Assemblée de l'UIP se déroule dans un contexte de graves tensions géopolitiques et sécuritaires, et le thème du débat général atteste d'une volonté commune de contribuer à l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Des groupes terroristes armés collaborent avec les séparatistes au Mali depuis plus d'une décennie. Il a été demandé aux troupes étrangères de se retirer du pays pour aider celui-ci à retrouver sa pleine souveraineté sur l'ensemble de son territoire, leur présence ayant empêché les forces maliennes d'accéder à certaines régions. Des alliances entre les pays du Sahel sont nécessaires pour répondre au terrorisme et promouvoir le développement.

Le monde attend que l'Assemblée de l'UIP tire ses conclusions. L'orateur espère qu'elle permettra des avancées majeures aptes à soutenir la diplomatie parlementaire en vue de prévenir les conflits violents et promouvoir la paix. Les États riches ont été instamment priés de financer des projets de développement dans les pays en conflit et de prendre des mesures pour protéger les droits et le bien-être des populations vulnérables.

M. L. Bugli (Saint-Marin) explique que le Parlement de Saint-Marin s'engage à soutenir la paix et la sécurité entre les États ainsi que la démocratie et la liberté à l'intérieur du pays. Il a exprimé sa position, non seulement sur les conflits armés actuels, mais aussi sur les conflits politiques que beaucoup ont négligés, notamment par rapport à Chypre. Les parlementaires de Saint-Marin sont résolument engagés dans le dialogue mondial. Ils participent à des missions d'observation d'élections et ratifient rapidement tous les traités signés par le gouvernement, y compris le Traité sur le commerce des armes adopté par les Nations Unies en 2013.

Le Parlement soutient un concept stratégique, dans la mesure du possible, en vue de réglementer l'utilisation de la force dans la résolution des conflits. Saint-Marin a été le premier État à approuver l'abolition de la peine de mort et s'efforce de devenir le premier au monde sans prison. Son Parlement est en pointe dans le soutien qu'il apporte à la justice réparatrice pour une société démocratique libérale contribuant à prévenir les fractures sociales. Ses actions sont résumées par une idée simple d'Ortega y Gasset, à savoir que la civilisation n'est rien d'autre qu'un effort visant à ne faire usage de la force qu'en dernier recours.

M. J. Laouhingamaye Dingaomaibe (Tchad) déclare que, par le biais de la diplomatie parlementaire, les parlementaires peuvent collaborer et prévenir les comportements destructeurs. La polarisation croissante des sociétés, notamment en raison de l'essor des réseaux sociaux, représente un défi considérable pour les parlements et elle doit être évitée.

Le Tchad est passé à un régime de transition après la mort soudaine de son Président, et son Conseil national de transition met l'accent sur la cohésion sociale en vue de surmonter les inégalités et de créer une société plus juste. Le chef du Conseil de transition a sollicité le soutien et l'avis d'autres pays sur la transition afin d'assurer la stabilité du Tchad et des élections présidentielles ont été organisées en mai en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Le conflit armé au Soudan voisin a un impact sur le Tchad. L'orateur remercie les pays et les partenaires qui ont apporté leur soutien à la gestion de l'afflux de réfugiés et appelle d'autres pays et partenaires à faire de même.

Mme S. Ntakarutimana (Burundi) estime que les parlements peuvent contribuer à prévenir les conflits et que les efforts déployés pour construire la paix au niveau national doivent s'étendre aux niveaux régional et international. Le Parlement du Burundi s'efforce de mieux faire comprendre l'importance de la cohésion sociale. Les rencontres entre les parlementaires élus et leurs administrés constituent une occasion idéale de mieux comprendre la situation du pays et les sources possibles de tension. Le Parlement travaille également avec d'autres entités par le biais de groupes d'amitié, de visites et de participations à des activités interparlementaires. Cette coopération permet de mieux comprendre les différentes situations politiques, de dissiper les préjugés et de réduire les tensions entre les pays.

Elle conclut en remarquant que son pays a bénéficié de la diplomatie parlementaire et du soutien de l'UIP et du Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs pour réduire les tensions après les élections de 2015.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) remercie les participants pour leurs condoléances à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Moscou, il invite tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à se joindre à une déclaration écrite condamnant l'attentat et réaffirmant la nécessité pour tous les États et toutes les nations de lutter contre le terrorisme par tous les moyens possibles.

Il y a exactement 25 ans, le 24 mars 1999, des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont bombardé la République fédérale de Yougoslavie. Quatre ans plus tard, les pays de l'OTAN ont attaqué l'Iraq au prétexte que ce pays était devenu dangereux.

Il était clair que l'OTAN allait s'élargir et tenter de dominer, en se réservant le droit d'attaquer tout pays qui lui déplairait. C'est pourquoi, en 2007, lors d'un discours à Munich, le Président russe a déclaré qu'on était arrivé à un moment décisif et qu'on devait tous réfléchir à l'architecture de la sécurité dans le monde afin de rechercher un équilibre raisonnable entre les intérêts de tous les participants au dialogue international. Les pays occidentaux n'ont pas réagi et l'OTAN est intervenue en Libye et a invité la Géorgie et l'Ukraine à devenir membres.

L'OTAN a ignoré les intérêts fondamentaux de la Fédération de Russie et d'autres pays en matière de sécurité. La Fédération de Russie a tenté de soutenir les accords de Minsk pendant huit ans, au cours desquels Kyïv a continué de bombarder ses propres citoyens. Les accords de sécurité proposés par la Fédération de Russie aux pays de l'OTAN à la fin de l'année 2019 ont été totalement ignorés et, en mars 2022, certains membres de l'OTAN ont empêché l'Ukraine d'entamer des négociations de paix avec la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie reste toutefois prête à tisser des liens dans l'intérêt de la paix et de la compréhension mutuelle. Le principe de la suprématie du droit international doit être protégé. L'expression “ordre fondé sur des règles” a été invoquée arbitrairement, mais elle n'est pas pertinente puisqu'il n'existe pas de règles. Quant au droit à l'autodétermination, la question est de savoir qui a le droit de décider quels sont les peuples qui bénéficient de ce droit. La Fédération de Russie n'est pas la raison pour laquelle les dispositions relatives à la sécurité commune en Europe sont une source de préoccupation. Son pays est prêt à s'engager lorsque les pays de l'OTAN cesseront de se battre et commenceront à discuter.

Mme G. Chakor (Pays-Bas) constate que les conflits en cours dans le monde attestent de la fragilité de la paix et de la stabilité. Cependant, ils ne constituent qu'une facette de la crise à laquelle est confrontée la communauté internationale, les changements climatiques et l'instabilité économique représentant également des menaces imminentes. En outre, la montée de l'extrémisme anti-institutionnel menace les gouvernements du monde entier et sape la confiance au moment où elle est le plus nécessaire.

Les parlementaires ont la responsabilité solennelle de défendre les valeurs de paix, de justice et de confiance, et la ville néerlandaise de La Haye accueille de nombreuses organisations œuvrant en faveur de la promotion de ces idéaux. Pour garantir la paix, des efforts sont nécessaires afin de défendre les plus vulnérables et lutter contre les discriminations et la haine sous toutes leurs formes.

Alors que les pays s'efforcent de défendre la sécurité, l'état de droit et d'assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacun, ils doivent faire face à une réalité préoccupante, à savoir l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour produire des vidéos trafiquées portant atteinte à l'intégrité de la société. Son gouvernement prend des mesures de lutte contre ce problème. L'action législative seule n'est cependant pas suffisante. La communauté internationale doit s'unir pour dénoncer de tels actes et condamner l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle à des fins de manipulation et d'intimidation. Des mesures mondiales doivent être mises en place pour prévenir et punir ces abus, et garantir les droits et la dignité de tous.

Mme K. Lundgren (Suède) explique que les échanges d'idées, de réflexions et d'expériences sont essentiels, en particulier quand la communauté internationale est confrontée à plusieurs difficultés. La liberté d'expression est une caractéristique essentielle d'une société démocratique, mais elle s'accompagne d'une responsabilité d'écoute, de tolérance et de respect à l'égard des opinions d'autrui.

Depuis la 147e Assemblée, la guerre au Moyen-Orient se poursuit et les événements montrent que lorsque le DIH est bafoué, ce sont les civils, en particulier les femmes et les enfants, qui en pâtissent. L'invasion à grande échelle de l'Ukraine s'est également poursuivie et les actes odieux de la Fédération de Russie constituent une attaque contre la démocratie, les droits de l'homme et le droit international.

La meilleure façon pour les parlementaires de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde est de défendre la démocratie, les droits de l'homme et un ordre mondial fondé sur des règles, ce qui signifie que le droit de la mer doit s'appliquer et que les attaques actuelles contre les cargos en mer Rouge doivent cesser immédiatement. La démocratie, condition préalable à une paix et une sécurité durables sur le plan mondial, est en déclin et une plus grande proportion de citoyens vit aujourd'hui dans des pays autoritaires. Bien que la démocratie et les droits de l'homme s'affaiblissent dans de nombreux pays, il existe plusieurs exemples, notamment en Amérique latine, où le contraire est vrai.

À une époque de changements radicaux où des systèmes de valeurs et des intérêts différents se heurtent, des outils sont nécessaires pour prévenir, gérer et régler les conflits. Les Nations Unies et des forums tels que l'Assemblée de l'UIP offrent un point de rencontre permettant d'identifier des solutions. Les pays doivent promouvoir la paix et la sécurité en suivant une voie fondée sur les fondamentaux de la démocratie.

Mme M. Lauri (Estonie) indique qu'elle vient de participer au Sommet des femmes leaders politiques (*Women Political Leaders Summit*) à Athènes, dont le thème était *La démocratie au XXIe siècle*. Les participants à cette réunion ont compris que la tâche la plus importante des responsables politiques est l'obligation de se tourner vers l'avenir et de construire une vie meilleure pour les citoyens. La même obligation s'applique aux parlementaires. Le partage d'expériences peut contribuer à une meilleure compréhension et à la résolution de problèmes complexes. Les préjugés doivent être mis de côté, mais cela peut s'avérer difficile si l'émotion obscurcit la pensée.

L'UIP est un forum unique pour échanger avec des parlementaires d'autres pays, relever des défis diplomatiques communs et promouvoir la collaboration. Les parlementaires peuvent tisser des liens pour rapprocher les gouvernements et les citoyens, et renforcer les relations internationales. L'établissement de relations diplomatiques fondées sur le respect mutuel et la coopération peut ouvrir la voie à une paix durable. La communauté internationale a tendance à oublier la vérité toute simple selon laquelle on peut croire n'avoir besoin de personne, jusqu'à ce qu'on soit confronté à une situation grave et qu'on redécouvre le besoin de coopérer.

La séance est levée à 18 h 30.

Séance du mardi 26 mars 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme H. Alahmadi (Arabie saoudite).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1)

PREMIERS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS ET DES ORGANISATIONS INVITÉES

M. G. Stojović (Monténégro) dit que le dialogue est essentiel à la résolution pacifique des conflits et que les parlementaires doivent rechercher les meilleurs moyens de contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix aux niveaux national, régional et international, notamment par le biais de la diplomatie parlementaire. Bien que la diplomatie parlementaire ne se plie pas aux règles strictes qui régissent la diplomatie traditionnelle, elle peut constituer un outil efficace dès le début du processus de cessez-le-feu. Le dialogue et la coopération interparlementaires, le contrôle des actions gouvernementales et la promotion des valeurs démocratiques peuvent en outre jouer un rôle dans la prévention de la polarisation politique, ethnique, raciale, culturelle et religieuse et contribuer à garantir le respect de l'état de droit tant au niveau national qu'international. Le recours à divers outils multilatéraux et bilatéraux, tels que l'UIP et les groupes d'amitié, peut contribuer aux efforts des gouvernements pour promouvoir la paix et la sécurité par le partage d'expériences et la promotion des intérêts nationaux et géostratégiques. Les parlementaires doivent être conscients de l'importance de la diplomatie parlementaire et des possibilités qu'elle offre, et trouver des moyens uniques de diffuser un message de paix et de compréhension mutuelle.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare qu'au moins un millier d'enfants palestiniens ont été amputés d'un membre sans anesthésie parce que l'entité génocidaire qui bombarde aveuglément les maisons, les écoles, les hôpitaux et les édifices religieux bloque également l'accès des Palestiniens à la nourriture et aux médicaments. Les journalistes étrangers n'étant pas autorisés à se rendre à Gaza, l'étendue des crimes commis par Israël n'est pas connue. Néanmoins, les actions criminelles du régime israélien et les intentions scandaleuses exprimées par ses responsables constituent des cas d'école de génocide. Son pays reconnaît le sionisme comme une idéologie politique coloniale distincte de la religion abrahamique du judaïsme et s'est toujours opposé à l'occupation illégale de la Palestine ; il en a payé le prix fort. Pourtant, son pays a choisi la résistance face aux mesures coercitives unilatérales. Il est consterné par les violations odieuses des droits de l'homme et par l'inaction des organisations internationales chargées de faire respecter ces droits. Il est en outre regrettable qu'aucune commission d'enquête n'ait été créée pour examiner le génocide actuellement perpétré en Palestine. La paix est impossible sans justice, et il ne peut y avoir de paix si l'occupation israélienne, l'expansion des colonies illégales, le massacre et le déplacement forcé des Palestiniens se poursuivent. Il est important de demander des comptes aux régimes d'Israël et des États-Unis d'Amérique.

M. G. Volski (Géorgie) affirme que les parlements jouent un rôle important dans la promotion de la paix et que la diplomatie parlementaire est essentielle pour promouvoir l'amitié, la confiance et l'entente entre les pays. Son parlement s'est activement engagé dans la diplomatie parlementaire et a adopté des lois et règlements clés dans le cadre du processus d'obtention du statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Son parlement s'est par ailleurs donné beaucoup de mal pour renforcer la confiance en favorisant une gouvernance ouverte, responsable et transparente, et il est un leader mondial dans ce domaine. La diplomatie parlementaire peut en outre jouer un rôle important dans la lutte contre la désinformation qui sape la confiance dans les institutions démocratiques.

Avec des forces militaires fascistes illégalement stationnées sur le territoire de la Géorgie, son pays est confronté à un risque élevé d'escalade du conflit. Il remercie donc la communauté internationale d'avoir soutenu l'adoption de la résolution 77/870 (2023) de l'Assemblée générale

des Nations Unies sur la situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud en Géorgie. Il est important de résoudre la question par des moyens pacifiques malgré les divergences politiques. Le Parlement géorgien a donc approuvé un ensemble de lois élaborées avec la participation de l'ensemble des partis politiques et destinées à instaurer la confiance et à faciliter le développement des relations commerciales, entre autres. Il a lancé un appel à l'ensemble des organisations internationales et aux parties prenantes pour qu'elles soutiennent davantage ces efforts. Son pays s'est engagé à être un acteur régional qui promeut le dialogue et la résolution pacifique des conflits dans la région du Caucase du Sud. Il a déjà pris des mesures afin de faciliter les communications entre les Gouvernements de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, contribuant ainsi à préserver la stabilité dans la région.

Les points susmentionnés démontrent l'importance de la diplomatie parlementaire dans la mise en place de canaux de communication. L'établissement de groupes d'amitié avec d'autres pays et la promotion de la paix par le biais du dialogue parlementaire sont des outils essentiels pour atteindre les objectifs communs de paix et de sécurité.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) estime que, parallèlement à la politique étrangère, la diplomatie parlementaire confère une plus grande crédibilité aux pays, tant sur le plan national qu'international. Il est donc important de s'engager dans des activités connexes, par exemple en créant des groupes d'amitié et des commissions parlementaires. Son pays croit au rôle et à l'importance de la diplomatie parlementaire afin d'établir des passerelles pour la paix et la compréhension – un dialogue réel et constructif est le seul moyen de résoudre les problèmes du monde. Pourtant, certaines soi-disant superpuissances qui se prétendent libres et démocratiques mènent des actes de terrorisme et imposent des sanctions sans aucune dissuasion. La communauté internationale ne pourra pas aller de l'avant tant que ces pays ne cesseront pas d'exercer leur pouvoir et ne commenceront pas à respecter le droit international. Les exemples sont nombreux dans le monde, notamment les actes barbares de l'entité israélienne, soutenue par les États-Unis d'Amérique. Le peuple palestinien défend sa terre et l'histoire témoignera du génocide dont il est victime. La communauté mondiale doit prendre position et s'assurer qu'elle est du bon côté de l'histoire.

Malgré les nombreux défis complexes auxquels son pays est confronté, celui-ci s'est engagé à continuer de se battre pour son identité et à soutenir le peuple palestinien. La justice triomphera et elle se réjouit de vivre dans un monde où les droits de l'homme, la dignité humaine et l'état de droit sont respectés. L'hégémonie et la trahison pratiquées par les États-Unis d'Amérique et l'entité sioniste doivent prendre fin.

Mme A.M. Mari Machado (Cuba), condamnant l'attentat terroriste survenu à Moscou, exprime ses condoléances au Gouvernement de la Fédération de Russie et aux familles des victimes. Le plein exercice de la diplomatie parlementaire est essentiel dans le contexte mondial actuel. Les pays les plus puissants du monde ne respectent pas leurs engagements en matière de droit international et recourent de plus en plus à la coercition et aux sanctions unilatérales contre les pays qui leur tiennent tête. La diplomatie parlementaire doit être utilisée pour condamner ces mesures. Cuba a résisté pendant plus de six décennies à un blocus économique, commercial et financier unilatéral impitoyable, et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue d'ignorer les appels unanimes de la communauté internationale à mettre fin à sa politique illégale à l'égard de Cuba. Malgré le blocus, son pays a montré qu'il était désireux et capable de continuer à coopérer avec d'autres pays par le dialogue et la compréhension mutuelle. Son pays s'est engagé à renforcer les mécanismes d'intégration en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'année 2024 marquant le 10e anniversaire de la déclaration de la région comme région de paix. Elle salue également la demande du Parlement latino-américain et caribéen de consacrer la Journée internationale de la démocratie à la dimension internationale de la démocratie et à sa relation avec la paix et le développement durable.

Condamnant le génocide commis par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, elle appelle à une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient qui garantisse le droit inaliénable du peuple palestinien à construire son propre État. La diplomatie parlementaire peut contribuer aux efforts visant à mettre en place une approche plus coopérative et plus solidaire des enjeux qui touchent les pays du Sud. La mesure des progrès en matière de développement durable doit aller au-delà du produit intérieur brut et tenir compte de l'accès des pays en développement au financement et de l'assistance technique reçue. Le Parlement de Cuba appelle à l'établissement d'un ordre international juste, démocratique et équitable qui cherche à éliminer les causes profondes de la faim et de l'inégalité et à promouvoir le développement durable pour

tous les peuples. Son parlement soutient le plein exercice du multilatéralisme et condamne toutes les formes de guerre, le pillage des ressources naturelles, l'imposition de mesures coercitives unilatérales et toute autre agression qui porte atteinte à la paix et à la stabilité internationales, et viole les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Mme D. O'Neill (Australie) fait remarquer que le Parlement australien promeut activement la diplomatie parlementaire et reconnaît l'importance de créer des opportunités d'échanger des idées, de respecter les différences et d'identifier des aspirations communes. À cette fin, en 2023, il a effectué 28 visites sur le terrain et accueilli 9 délégations de divers pays. Il a également accueilli la Conférence des présidents de parlements du Commonwealth et reste un membre actif de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). Les réseaux parlementaires et les groupes de pays de son pays constituent un élément clé de son programme international, car ils permettent de promouvoir la compréhension, d'améliorer les connaissances et de favoriser le développement démocratique. Les 11 réseaux parlementaires de son pays facilitent la sensibilisation et œuvrent à la promotion d'intérêts communs de manière non partisane et sont ouverts à tous les parlementaires.

La mondialisation et la transformation numérique de l'économie représentent des défis importants pour le système fiscal international. On estime que l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices représentent chaque année une perte de recettes de 500 milliards d'USD pour les gouvernements. Ces pratiques d'évasion fiscale sont un sujet de préoccupation pour tous : non seulement elles compromettent l'efficacité et la viabilité du système fiscal international, mais elles entravent aussi considérablement les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), favorisent les inégalités et sapent la confiance du public. Au cours de l'année écoulée, les commissions parlementaires de son pays ont mis au jour les efforts considérables déployés par les multinationales pour échapper délibérément à leurs responsabilités en matière d'impôt sur les sociétés en Australie. Ces commissions poursuivront leurs enquêtes, tout en examinant les mesures d'intégrité nécessaires pour améliorer et renforcer les lois contre l'évasion fiscale et la mise en œuvre des 15 mesures de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices proposées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est important que les parlementaires œuvrent ensemble, et avec l'OCDE, pour développer des solutions globales et coordonnées et tenir les entreprises multinationales responsables de leurs pratiques fiscales mondiales.

Mme J. Simanovska (Lettonie), soulignant l'importance de partager le point de vue des petits pays, dont les besoins sont souvent négligés dans les pourparlers internationaux, estime que les agressions de grands pays, tels que la Fédération de Russie, contre des États souverains plus petits sapent les fondements du droit international et les principes sur lesquels les Nations Unies ont été fondées. Les petits pays sont contraints de se concentrer sur les conséquences des conflits armés et de dépenser des sommes considérables pour leur défense, au lieu de se consacrer aux défis existant à l'échelle mondiale tels que les changements climatiques, le manque de financement des soins de santé, l'insécurité alimentaire et la perte de biodiversité.

Tout en condamnant l'attaque terroriste qui a eu lieu à Moscou, il est important de ne pas politiser de telles attaques ou de les utiliser pour diffuser de la désinformation. Dans le même temps, elle condamne également les attaques de la Fédération de Russie contre des civils en Ukraine et la déportation d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie. Et si elle condamne l'attaque terroriste du Hamas contre Israël, elle ne peut fermer les yeux sur les pertes humaines à Gaza. L'escalade de l'agression à Gaza ne doit faire l'objet d'aucune tolérance et l'assassinat de terroristes ne doit pas servir de prétexte à des attaques de grande ampleur contre des civils. Elle appelle à un cessez-le-feu immédiat ; il est regrettable que l'Assemblée ne soit parvenue à adopter une résolution sur la crise à Gaza. Les parlementaires doivent promouvoir le dialogue et non les conflits, la vérité plutôt que la désinformation et la coopération plutôt que la division. Les violations des règles internationales ne doivent pas être tolérées, même lorsque les agresseurs sont des pays influents.

M. S. Yang (Cambodge) dit que le thème du débat général est opportun et pertinent compte tenu des défis mondiaux actuels. Les habitants de son pays savent très bien que la paix n'a pas de prix – sans paix, il n'y a pas de liberté, pas d'état de droit, pas de démocratie, pas de droits de l'homme et seulement une éducation, des soins de santé et un développement limités. Son pays partage son expérience en matière de lutte contre les mines terrestres à l'échelle mondiale et fournit une assistance technique dans ce domaine, en déployant un grand nombre de soldats de la

paix dans plusieurs pays. Le Cambodge est passé de la guerre à la paix et de la paix au développement et à la prospérité. Il a organisé des élections législatives pacifiques, libres, équitables, justes et crédibles en juillet 2023, élisant pour la première fois une femme au poste de président. Un nouveau gouvernement a été approuvé et des élections sénatoriales ont ensuite été organisées en février 2024. Le Parlement du Cambodge travaillera en étroite collaboration avec l'UIP et d'autres instances législatives, tandis que le Gouvernement poursuivra sa collaboration avec les États membres de l'ASEAN et les Nations Unies afin de promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et le développement. Les expériences et les enseignements tirés du dialogue et des négociations menées dans son pays avec les anciens membres des Khmers rouges peuvent servir d'exemple de politique gagnant-gagnant ayant abouti à une paix durable durement gagnée.

M. Tran Quang Phuong (Viet Nam) déclare que les conflits et les courses aux armements nuisent à la sécurité internationale et compromettent les progrès en matière de réduction de la pauvreté, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. La diplomatie parlementaire a un rôle clé à jouer à cet égard, et les efforts continus de l'UIP pour promouvoir la diplomatie parlementaire sont appréciés. La paix ne peut être obtenue par la violence et la coercition, mais nécessite au contraire la détermination, la solidarité et les efforts soutenus de tous les individus, organisations, pays et peuples. Son pays poursuit une politique étrangère indépendante et autonome de paix, d'amitié, de coopération, de développement et de diversification en tant qu'ami, partenaire et membre responsable de la communauté internationale. Il est prêt à servir de pont pour la coopération et le dialogue, sur la base du principe du règlement des différends par des moyens pacifiques, dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Il importe de renforcer la diplomatie parlementaire, de promouvoir la coopération, le dialogue et la compréhension, d'instaurer la confiance, d'encourager le respect de la paix et de prévenir les guerres et les conflits. Pour y parvenir, les Parlements membres doivent créer les cadres juridiques nécessaires, exercer un contrôle sur les engagements internationaux en faveur de la paix et de la coopération, notamment en ce qui concerne le contrôle des armes et les armes de destruction massive, promouvoir les politiques axées sur l'humain, garantir la démocratie, l'égalité et la non-discrimination, renforcer les capacités de résolution des conflits des pays et encourager d'autres parlements à s'engager dans des efforts diplomatiques en faveur de la paix. L'UIP doit continuer de veiller à ce que les parlementaires jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et de coordonner leur action avec le système des Nations Unies et les parlements à cet égard. La compréhension mutuelle est la clé d'une paix durable et d'un développement plus prospère. Il condamne le terrorisme sous toutes ses formes.

M. M.A. Al-Shadadi (Yémen) fait remarquer que la paix nécessite des liens entre les pays, les civilisations et les cultures afin d'identifier des objectifs communs. Les parlementaires doivent redoubler d'efforts pour créer un monde de prospérité, de justice, d'égalité et de coexistence pacifique. Un quart des pays est en proie à la guerre et à la souffrance, et le chaos qui règne dans cette région s'étend au-delà des frontières. Il est donc important de veiller à ce que les parlements s'engagent dans la diplomatie parlementaire afin de protéger la démocratie, de partager les connaissances et l'expérience, et de superviser les branches exécutives du gouvernement. Des mécanismes efficaces doivent être mis en place à cette fin. Son parlement a engagé un dialogue national impliquant l'ensemble des acteurs de la société civile et a élaboré une feuille de route consensuelle qui reflète les valeurs communes du pays.

La situation actuelle en Palestine, sans précédent, mérite toute l'attention de la communauté internationale. Il est important de faire preuve de solidarité avec le peuple palestinien, qui doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination.

M. P. Bakovic (Slovénie) dit qu'il faut redoubler d'efforts pour protéger les civils et les infrastructures civiles pendant les conflits armés. La communauté internationale doit également s'efforcer de prévenir les conflits et les atrocités, en mettant l'accent sur une réaction rapide et appropriée. Un multilatéralisme efficace est essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales, et l'ONU doit jouer un rôle central à cet égard.

La Slovénie, qui a récemment obtenu son siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, estime que les membres non permanents ont la possibilité de jouer un rôle en surmontant les obstacles auxquels le Conseil de sécurité est confronté lorsqu'il s'agit de répondre aux menaces qui planent sur la paix et la sécurité internationales. Dans cette optique, son pays a adopté une approche proactive, transparente et intégrative pour traiter les questions au sein du

Conseil de sécurité. Il a également identifié la prévention des conflits, la protection de la population dans les conflits armés et les femmes, la paix et la sécurité comme des domaines prioritaires pour sa participation au sein du Conseil de sécurité. La Slovénie continuera d'agir comme une force de liaison et un acteur constructif, en cherchant activement à progresser sur les questions mondiales avec une perspective impartiale en tant que petit pays et en encourageant la médiation comme l'un des moyens les plus efficaces de prévenir les conflits et de créer les conditions de la paix.

La Slovénie participe activement au Groupe des Amis de la médiation et au Groupe des Amis de la médiation de la Méditerranée, en accordant une attention particulière aux événements survenus en Europe, notamment en Ukraine, dans les Balkans occidentaux, au Nagorno-Karabakh et en Méditerranée. Elle est également très attentive aux situations préoccupantes au Moyen-Orient et en Afrique. Aucun pays ne peut surmonter seul les nombreux défis et menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité nationales – les pays doivent s'unir et répondre aux défis de manière coordonnée et opportune. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans ce processus.

M. J. Fakhro (Bahreïn), exprimant ses condoléances au peuple et au Gouvernement de la Fédération de Russie à la suite des attentats de Moscou, fait remarquer que le thème du débat général reflète l'importance de la diplomatie parlementaire pour relever les défis actuels qui affectent la paix et la sécurité mondiales. L'UIP et ses Membres ont un rôle clé à jouer dans le renforcement de la diplomatie parlementaire, qui doit compléter les efforts diplomatiques des gouvernements. À cet égard, les règles de procédure de l'Assemblée doivent être modifiées pour que l'Assemblée soit plus efficace et puisse traiter les questions plus efficacement, s'agissant notamment de la guerre d'agression menée par Israël contre le peuple palestinien. Il est regrettable que l'Assemblée ne soit pas parvenue, une fois de plus, à adopter une décision sur le point d'urgence correspondant.

Au fil des ans, son pays a soutenu de nombreux efforts visant à bâtir des ponts pour la paix et la compréhension entre les nations et a organisé un certain nombre de dialogues et de réunions à cette fin. Il est essentiel de renforcer le rôle de l'UIP et de la diplomatie parlementaire afin de jeter les bases de la paix et de la compréhension internationales. Il est important d'examiner attentivement les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas réussi, à plusieurs reprises, à adopter une résolution sur Gaza, ainsi que les conséquences de cet échec. Son pays est déterminé à renforcer les partenariats internationaux et continuera d'envoyer un message de paix en favorisant les liens entre les religions, les confessions et les communautés et en renforçant l'esprit de dialogue.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) estime que pour parvenir à une paix durable, il est nécessaire de s'attaquer aux injustices sous-jacentes qui perpétuent les inégalités et entravent le développement humain. L'UIP a la responsabilité d'instaurer un nouvel ordre social et politique en recherchant activement de nouveaux moyens de créer des passerelles pour la paix et la compréhension. Les parlementaires doivent utiliser tous les moyens possibles pour favoriser une paix durable et la cohésion entre les nations par le dialogue, la recherche du consensus et la négociation.

Le peuple palestinien souffre d'un manque de paix et de sécurité depuis très longtemps, c'est pourquoi le Gouvernement sud-africain a demandé une intervention juridique pour empêcher de nouvelles dévastations à Gaza, où un génocide se déroule en temps réel. Les parlementaires doivent de toute urgence soutenir les initiatives susceptibles d'instaurer une paix durable entre les peuples israélien et palestinien. Il est impératif de maintenir les canaux de communication et de dialogue ouverts afin de plaider sans équivoque en faveur d'une solution à deux États. Elle se félicite des mesures provisoires fermes et juridiquement contraignantes prises par la Cour internationale de Justice à cet égard. Tous les parlements ont l'obligation de veiller à ce que leurs gouvernements s'abstiennent de contribuer à des actes génocidaires. L'UIP doit mettre en place des mesures pour assurer un contrôle collectif des mesures provisoires, tout en établissant d'autres mécanismes pour traiter des questions telles que les personnes détenues ou prises en otage dans le cadre du conflit.

Le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine a fourni une occasion significative de poursuivre les processus de cessation des hostilités et de rechercher une solution diplomatique par le dialogue et le consensus. En adoptant et en mettant en œuvre de telles pratiques, les parlements peuvent contribuer à favoriser des relations internationales pacifiques et collaboratives et à faciliter la compréhension, la collaboration et l'engagement constructif à l'échelle mondiale.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) déclare qu'après le génocide de 1994, son pays s'est transformé en un pays pacifique qui a adopté une vision de la démocratie consensuelle et pluraliste fondée sur les principes du partage du pouvoir, de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la résolution des conflits par le dialogue. Par le biais de la diplomatie parlementaire, les parlements doivent jouer un rôle stratégique dans le renforcement et la consolidation des efforts de résolution des conflits et de consolidation de la paix déployés par les gouvernements. Les parlements doivent notamment encourager les gouvernements à mettre en œuvre les accords de paix et à adopter des politiques qui auront un effet positif sur la paix aux niveaux national, régional et international.

Répondant à la déclaration d'un délégué de la République démocratique du Congo, elle déclare que la présence de la milice des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) le long de la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, l'association de ce groupe avec l'armée nationale de la République démocratique du Congo et sa protection par le gouvernement de ce pays constituent une grave menace pour la sécurité du Rwanda et de l'ensemble de la région des Grands Lacs. Elle exhorte la communauté internationale à demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo de cesser de collaborer avec les FDLR et de les préserver, et de mettre effectivement en œuvre les processus de Luanda et de Nairobi, ainsi que d'autres mécanismes internationaux connexes. De nombreuses personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide de 1994 sont toujours en liberté et ont trouvé refuge dans divers pays ; des mesures doivent être prises pour les empêcher de se soustraire à l'obligation de rendre compte de leurs crimes. Elle invite les participants à tirer les leçons du passé douloureux de son pays dans le cadre des travaux continus de l'Assemblée pour trouver des moyens efficaces d'assurer le règlement pacifique des conflits et de favoriser la compréhension entre les peuples.

Mme A.A. Rodriguez Montero (État plurinational de Bolivie) précise que les efforts visant à instaurer la paix et à promouvoir l'égalité doivent s'appuyer sur le strict respect des droits fondamentaux, notamment de la démocratie. Or, des pays connaissent la faim, l'autoritarisme, la persécution, la violence et la violation de ces droits fondamentaux, et les écosystèmes et l'environnement sont affectés par l'exploitation aveugle des ressources naturelles causée par l'expansion constante des activités minières et agricoles. Son pays connaît une expansion incontrôlée de la culture de la coca dans de nombreuses régions, ce qui engendre des migrations et l'extinction des peuples autochtones. Si le récent engagement pris par l'Union européenne de fournir des fonds pour soutenir la conservation des forêts est très appréciée, il convient de souligner que c'est le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie qui a autorisé les cultivateurs de coca et les mineurs à brûler et à détruire les terres. En outre, il est peu probable que les fonds soient utilisés pour protéger les forêts et aider les populations autochtones. Ils resteront au contraire dans les poches de certains fonctionnaires. De telles pratiques ont des conséquences désastreuses, notamment des pénuries alimentaires, l'absence d'une justice impartiale et une augmentation de la pauvreté. Elle exprime néanmoins l'espoir que la situation puisse changer en instaurant de véritables démocraties dans lesquelles les jeunes, les femmes, les enfants et les peuples autochtones seront les vrais décideurs. L'UIP joue un rôle essentiel à cet égard.

M. K. Albakkar (Jordanie) explique qu'en restant silencieuse face à cet horrible crime qu'est le génocide, la communauté internationale a manqué à son devoir envers le peuple palestinien et doit œuvrer à la mise en œuvre et au respect du droit international humanitaire (DIH). Il faut mettre fin à la guerre et l'Assemblée doit se demander si, par son silence et en ne condamnant pas le génocide, elle ne s'est pas rendue complice de ces crimes. Une intervention immédiate s'impose pour mettre fin à ces crimes et en poursuivre les auteurs. Les parlementaires doivent exhorter leurs gouvernements à prendre les mesures et les décisions qui s'imposent. Les représentants d'Israël doivent cesser de mentir, de manipuler et de déformer la vérité. L'Assemblée ne peut pas parler de paix alors que la famine et la disette sont utilisées comme armes de guerre. Il n'y aura pas de paix et de stabilité au Moyen-Orient sans une solution juste et durable pour le peuple palestinien. La poursuite de l'agression à Gaza se propagera à d'autres pays, entraînant une catastrophe dans toute la région. Il félicite tous les parlements et les peuples qui ont soutenu le peuple palestinien, en particulier l'Afrique du Sud.

M. S. Al Sadi (Oman) estime que la paix et la compréhension sont deux des valeurs les plus importantes dans le monde actuel. L'UIP et ses Membres jouent un rôle important dans le respect et la mise en œuvre des principes de paix et de compréhension, et aucun effort ne doit être

épargné à cet égard. Il est essentiel d'élaborer des recommandations et des lignes directrices qui régissent les relations entre les pays sur la base de ces valeurs. Le système de son pays est fondé sur le renforcement de la paix et de la coopération et sur la non-ingérence dans les affaires des autres pays.

Plus de deux millions d'habitants de Gaza subissent le crime de génocide sous les yeux du monde entier et Israël continue de détruire la population au mépris total du droit international. L'UIP doit adopter une position ferme en soulignant l'importance du respect de l'humanité et de la fin de l'occupation brutale.

M. S. Tynkkynen (Finlande) déclare que les pays doivent apprendre à vivre ensemble pacifiquement et durablement, notamment à la lumière de défis tels que les armes autonomes, l'intelligence artificielle (IA), les armes nucléaires et les changements climatiques. L'autoritarisme prospère également dans le monde, de nombreux pays, comme la Fédération de Russie, cherchant à obtenir plus d'argent et plus de terres aux dépens des autres. L'agression contre l'Ukraine n'a pas été provoquée – l'Occident n'a pas attaqué la Fédération de Russie et n'a aucun intérêt à porter atteinte à sa souveraineté et à ses frontières. Son pays soutient l'Ukraine parce que sa souveraineté doit être protégée. Ces conquêtes brutales doivent cesser et la communauté internationale ne peut rester neutre face aux événements qui se produisent dans des endroits tels que le Moyen-Orient et la République démocratique du Congo. Il faut agir rapidement pour mettre fin aux souffrances des populations. La paix signifie non seulement l'absence de guerre, mais aussi la possibilité pour les gens de vivre en paix dans leur propre pays, ce qui n'est pas le cas pour de nombreuses personnes vulnérables.

M. S. Kalafatis (Grèce) fait savoir que la diplomatie parlementaire joue un rôle clé de catalyseur de la compréhension mutuelle et du renforcement de la coopération entre les États et les peuples. Elle peut servir à promouvoir le dialogue en vue de la résolution pacifique des conflits, de la consolidation de la sécurité et de la protection de l'état de droit et enfin de la démocratie. Face aux défis modernes – tels que la crise climatique, les menaces qui pèsent sur la santé publique dans le monde, l'immigration, la révolution numérique et l'IA – et aux conflits, la diplomatie interparlementaire peut mettre en exergue des principes communs et des valeurs universelles susceptibles d'ouvrir la voie à des solutions communément acceptées et à des réponses convenues d'un commun accord. À cette fin, les parlementaires doivent renforcer la coopération et les relations entre les parlements et, par conséquent, les liens entre les peuples ; mettre en évidence les priorités et les positions nationales sur les questions internationales au niveau parlementaire ; et créer des passerelles afin de promouvoir la paix et la compréhension.

L'UIP, par l'intermédiaire des parlements nationaux et en collaboration avec d'autres organisations internationales, doit jouer un rôle plus actif en matière de paix, de sécurité et de stabilité dans le monde, compte tenu notamment des nombreux conflits dans le monde et de l'importance de la paix pour relever les défis mondiaux, tels que la réalisation des ODD. Les groupes d'amitié parlementaires sont particulièrement importants à cet égard, car ils peuvent contribuer à une meilleure compréhension des problèmes par le dialogue, la médiation, la prévention des conflits, la défense des droits de l'homme, la mise en œuvre d'engagements internationaux et une coopération mutuellement bénéfique. Son Parlement a créé 91 groupes de ce type, renforçant ainsi les relations bilatérales et la coopération face à des défis de plus en plus nombreux. Enfin, il est nécessaire de réglementer la technologie, car elle entraîne des changements importants dans le fonctionnement des économies et des sociétés. Les nouveaux défis et les nouvelles menaces qui pèsent sur la planète, les pays et les populations doivent créer un terrain propice à des discussions sérieuses et des prises de décision collectives et audacieuses.

M. M.A. Ouerghi (Tunisie) dit qu'il est important d'aborder la relation entre la paix et le développement, comme le reflète l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces). La paix est aujourd'hui menacée par l'émergence de conflits violents qui portent gravement atteinte au DIH et déstabilisent le principe de l'universalité des droits de l'homme. Le massacre et la famine systématiques du peuple palestinien ont montré les limites de ce droit. La situation a atteint le stade du génocide et constitue une menace flagrante pour la sécurité humaine, sans dissuasion ni intervention de la communauté internationale. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent réfléchir à leur rôle à cet égard. Il réitère le soutien inconditionnel de son pays au peuple palestinien dans la reconnaissance de ses droits légitimes et nationaux à établir un État indépendant et pleinement souverain. Par l'intermédiaire de l'UIP, les parlementaires doivent

intensifier leurs efforts et exercer davantage de pression sur l'entité sioniste pour qu'elle mette fin à cette guerre barbare et brutale. En outre, il est urgent de réformer le Conseil de sécurité de l'ONU afin qu'il puisse maintenir la paix internationale et que le droit de veto soit utilisé de manière responsable.

Des approches plus efficaces sont nécessaires pour relever les défis mondiaux tels que la migration irrégulière, qui relève de la responsabilité de tous les pays d'origine, de transit et de destination. Son pays traite cette question de manière responsable dans le cadre du système universel des droits de l'homme et en pleine conformité avec ses obligations internationales. Une solidarité et une coopération accrues s'avèrent toutefois nécessaires pour s'attaquer à ce problème et à ses causes économiques et sociales profondément enracinées.

M. P. Katjavivi (Namibie) prend la présidence.

M. A. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) indique que les parlementaires doivent s'efforcer de trouver un terrain d'entente afin de rapprocher les différents points de vue et perspectives sur la base des valeurs fondamentales de la paix, du dialogue, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Le dialogue est le seul moyen de trouver des solutions aux problèmes régionaux et de faire en sorte que tous les pays soient alliés. La condamnation et la critique entravent les efforts déployés pour trouver un terrain d'entente et parvenir à un consensus. Il est regrettable que l'Assemblée ne soit pas parvenue à adopter une résolution sur un point d'urgence concernant Gaza.

Mme K. Slassi (Maroc) déclare que le massacre de civils sans défense à Gaza est un exemple des nombreuses violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international commises actuellement dans le monde. Les pays ont le devoir moral d'essayer de mettre fin à ces crimes. Il est également essentiel de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits. L'occupation est l'une de ces causes et le peuple palestinien devrait pouvoir vivre dans un État indépendant.

Il est essentiel de respecter l'intégrité territoriale des pays et de lutter contre les discours extrémistes et les doctrines terroristes qui sapent les efforts de paix et de prévention des conflits. La déclaration du délégué de l'Algérie est par conséquent regrettable ; un tel langage séparatiste vise à répandre la violence, voire le terrorisme, et représente une tentative de politiser le dialogue, ce qui va à l'encontre de la diplomatie parlementaire. L'Algérie a violé les principes du DIH et de la Charte des Nations Unies, en donnant du pouvoir et du soutien aux groupes armés séparatistes qui sont entrés sur le territoire du Maroc et ont déstabilisé l'ensemble de la région. La communauté internationale a soutenu la proposition du Maroc concernant l'avenir des territoires autonomes, qui prospèrent économiquement et socialement. Plusieurs missions parlementaires se sont rendues dans la région et la diplomatie parlementaire est utilisée comme un outil pour promouvoir la prospérité et assurer la sécurité.

Le renforcement des institutions démocratiques et du dialogue interreligieux est essentiel pour établir la paix et la sécurité. Les membres du Parlement marocain sont fiers d'avoir pris des mesures en ce sens, notamment par le biais des conférences parlementaires sur le dialogue interconfessionnel qui se sont tenues à Marrakech et à Rabat. Les parlements jouent un rôle essentiel dans les efforts internationaux visant à instaurer une coexistence et une compréhension plus pacifiques dans le monde entier.

M. A. Kingi (Kenya) affirment que les conflits en République démocratique du Congo, à Gaza, en Ukraine, au Tchad, au Mozambique, au Soudan et au Sahel rappellent que la promesse collective des parlementaires d'offrir aux citoyens un monde pacifique, prospère et habitable n'a pas été tenue. Une action rapide s'impose donc. Par ses fonctions législative, de contrôle, de représentation et budgétaire, le Parlement kényan joue un rôle central dans la prévention et la résolution des conflits et a franchi des étapes clés grâce à son recours à la diplomatie parlementaire, consolidant ainsi sa position en tant qu'institution de négociation et de médiation politiques. Parmi les exemples de diplomatie parlementaire, on peut citer l'initiative *Building of Bridges* (*Établir des passerelles*) et le Comité de dialogue national, qui ont tous deux permis d'amener une série d'acteurs politiques à la table des négociations pour des entretiens sur des questions essentielles. À la suite des violences post-électorales de 2007 et 2008, la législation sur le dialogue national pour la réconciliation a ouvert la voie au dialogue et au consensus sur le processus inclusif de révision constitutionnelle.

Face aux menaces alimentées par des conflits et des bouleversements incessants, les parlements doivent prendre l'initiative en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits. L'UIP doit montrer la voie en encourageant la diplomatie parlementaire. La voix des parlementaires doit s'élever au-dessus du bruit de la guerre, en aidant à promouvoir l'unité, à désamorcer les tensions et à rétablir les moyens de subsistance.

M. M. Dounoh (Guinée) fait remarquer que le thème du débat général est de la plus haute importance, compte tenu du rôle joué par les parlements pour répondre aux bouleversements politiques causés par les guerres et les conflits. Son pays est en train de reconstruire les fondements de la société. Le respect des principes de la Charte des Nations Unies, le non-recours à la force, la promotion du dialogue et du bon voisinage sont des éléments non négociables de ce processus. Compte tenu de la multitude de conflits dans le monde, les efforts doivent se concentrer sur la relance d'une diplomatie parlementaire préventive qui épargnerait aux États les conséquences coûteuses d'un conflit. Les parlementaires doivent être capables d'évaluer objectivement les besoins et les attentes de leur peuple dans le cadre de leur responsabilité de garantir la paix et de résoudre les conflits. Les parlements doivent avoir recours à la diplomatie parlementaire comme un outil politique pour consolider et renforcer les liens entre les parlements, en relançant notamment les groupes d'amitié parlementaires et d'autres organismes. Un bon exemple de diplomatie parlementaire est la construction par le Parlement de Guinée d'un nouveau bâtiment parlementaire avec le soutien du Gouvernement chinois.

Il est également important de veiller à ce que les systèmes d'alerte précoce pour les conflits soient suffisamment proactifs, dotés des ressources nécessaires et fondés sur une analyse complète et solide des facteurs de risque, avec des outils de gestion permettant d'identifier, d'évaluer et de traiter les priorités. Les parlementaires doivent se concentrer sur le dialogue et les négociations en cherchant à forger des liens solides entre les parlements, en soutenant les pays en difficulté et en encourageant les initiatives liées à la paix. Il exprime sa solidarité avec toutes les victimes de conflits sans exception et remercie l'UIP pour ses initiatives visant à soutenir les pays en transition.

M. N. Mdluli (Eswatini) déclare que le thème du débat général résonne fortement avec les défis et les opportunités auxquels le monde est actuellement confronté. L'humanité et la diplomatie doivent être fondées sur l'engagement, la résolution des différends et le dialogue. Il est essentiel de revitaliser les structures mondiales et régionales et d'aller au-delà du cynique deux poids deux mesures. Son pays apporte une perspective unique sur l'utilisation du dialogue en tant qu'outil clé de la diplomatie, ayant traversé des périodes de changement en utilisant des moyens pacifiques et en réglant les différends. Le système de gouvernance du pays repose sur une double structure qui combine des approches traditionnelles et parlementaires reflétant l'engagement à préserver les traditions et à s'ouvrir aux progrès. La culture de la consultation et de la représentation est fondée sur le mérite individuel, tel que vu et défini par le peuple. Les forums de dialogue annuels représentent une plateforme permettant aux gens d'exprimer librement leurs difficultés, leurs besoins et leurs espoirs, soulignant l'engagement à écouter les gens et à intégrer leurs points de vue dans les processus de prise de décision.

Dans le monde moderne, la diplomatie doit être moins axée sur le pouvoir et davantage sur la recherche de solutions mutuellement bénéfiques. C'est pourquoi il soutient les appels à la réforme du système des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, afin qu'il soit plus représentatif et que la participation à la prise de décision soit élargie. L'ONU est la seule plateforme véritablement multilatérale permettant de renforcer la diplomatie. Les parlementaires doivent s'engager à faire progresser la diplomatie en tant que force de changement positif, guidée par les principes du dialogue, de la coopération et du respect mutuel.

M. O. Korniyenko (Ukraine) fait observer que la Fédération de Russie continue d'attaquer des bâtiments civils et des installations énergétiques dans son pays, mais que le peuple ukrainien continue de résister héroïquement à l'agression russe. Il remercie les alliés de l'Ukraine pour leur soutien militaire et financier. De nombreux organes internationaux de surveillance des droits de l'homme et d'enquête ont rassemblé de nombreuses preuves de violations généralisées des droits de l'homme par les occupants russes. Les journalistes, les militants des droits de l'homme et les juristes continuent de faire face à des ingérences et à des persécutions. La Fédération de Russie exige que les habitants des territoires occupés servent dans son armée, ce qui constitue une grave violation du DIH et un crime de guerre. Les prisonniers de guerre ukrainiens et les civils détenus par la Fédération de Russie sont torturés et traités de manière inhumaine, tandis que des enfants

ukrainiens ont été transférés de force ou déportés vers la Fédération de Russie. Ces violations du droit international par la Fédération de Russie appellent une réaction ferme de la part de la communauté internationale.

Le Gouvernement ukrainien a élaboré une formule de paix qui aborde des questions telles que la prévention des menaces liées au nucléaire, les dommages considérables causés à l'environnement, les abus et la torture du personnel militaire et civil capturé, les nombreux crimes de guerre commis et la nécessité d'accorder des dommages-intérêts de guerre. La formule de paix est holistique, contient des éléments étroitement liés et repose sur les principes clés de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Toutefois, une paix juste, globale et durable ne sera possible que par une volonté et une action collectives, et si l'Ukraine bénéficie de garanties de sécurité multilatérales fiables. Les États responsables qui respectent le droit international doivent rester unis dans leur engagement en faveur de la paix.

Il attire l'attention sur le projet de sommet mondial pour une paix juste, durable et globale qui devrait avoir lieu dans le courant de l'année. Il est convaincu que la communauté parlementaire internationale contribuera de manière significative à la réalisation des objectifs de la formule de paix, et il appelle les parlementaires à soutenir la formule et le sommet.

M. A. Ruhunda (Ouganda), partageant l'expérience de la guerre de son pays, indique que l'Ouganda accueille actuellement des réfugiés de plusieurs pays africains et que le thème du débat général est tout à fait opportun et pertinent et devrait devenir un thème récurrent de l'Assemblée. L'UIP doit jouer un rôle central dans la défense de la paix et la condamnation des actes de guerre. Il regrette que l'Assemblée n'ait pas adopté de résolution concernant la situation à Gaza et suggère que la question soit reprise lors de l'Assemblée actuelle. Il est important de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de comprendre pourquoi les gens sont en guerre. L'UIP doit mettre en place un comité restreint chargé de la paix et de la réconciliation post-conflit.

M. C. Ribeiro (Cabo Verde) dit que la 148e Assemblée est l'occasion d'approfondir le dialogue sur la paix, la tolérance et la compréhension entre les nations et de renforcer le rôle des parlements dans la promotion de la paix, qui est une condition fondamentale pour relever les défis du développement mondial. Les parlements jouent un rôle crucial dans la promotion de la paix par le dialogue, le respect, la tolérance, l'inclusion, l'égalité des chances, le respect des droits fondamentaux et d'autres politiques visant à renforcer la démocratie et l'état de droit.

Le parlement de son pays joue un rôle actif dans la promotion de la paix, le contrôle et la supervision des politiques gouvernementales et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la promotion du dialogue, l'égalité des sexes, l'éducation et la santé pour tous, ainsi que la protection de l'environnement. L'édification de sociétés pacifiques passe par la création d'opportunités économiques et l'égalité d'accès à la santé et à l'éducation sans discrimination. Son parlement s'est employé à renforcer ses capacités de contrôle budgétaire sensible au genre et d'intégrer les politiques d'égalité entre les sexes. Il construit un parlement ouvert, doté de mécanismes de communication, d'interaction et de participation des citoyens, tout en renforçant la transparence et la responsabilité. Le Parlement du Cabo Verde est également actif dans les forums internationaux, où il promeut le dialogue comme le meilleur moyen de résoudre les conflits. Compte tenu des tensions croissantes entre les superpuissances dotées d'armes nucléaires, l'Assemblée actuelle doit se concentrer sur la prévention de l'escalade de ces tensions.

M. M.R.V. Tsiebo (Madagascar) déclare qu'il est impératif que les parlementaires travaillent de concert pour résoudre les conflits et les différends en favorisant le dialogue et la médiation par le biais de la diplomatie parlementaire. Les parlements ont le devoir de sensibiliser leurs gouvernements respectifs à la nécessité de lutter pour la paix plutôt que de se battre les uns contre les autres. Son pays étant particulièrement touché par les changements climatiques malgré ses faibles émissions de carbone, il appelle à une hausse des financements destinés à protéger la biodiversité et à garantir l'équité. Les pays industrialisés doivent honorer leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Il appelle les parlementaires à sensibiliser leurs pays respectifs aux diverses opportunités d'investissement à Madagascar, qui est l'un des principaux producteurs et exportateurs de vanille et de clous de girofle. L'industrie manufacturière, l'exploitation minière, l'agriculture et le tourisme sont également des secteurs d'activité clés.

Afin de construire un avenir prospère et inclusif, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), il est essentiel de convaincre les autorités décisionnelles de l'importance de l'ODD 16. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent diverses négociations de paix, l'UIP doit inclure un calendrier et un mécanisme de suivi dans les résolutions correspondantes afin de garantir des résultats concrets et tangibles, mesurables au fil du temps.

M. M. Hadid (Palestine) déclare qu'alors que l'Assemblée a passé du temps à discuter de la formulation d'un projet de résolution, l'occupant israélien a poursuivi son génocide contre des civils palestiniens non armés. L'adoption d'un point d'urgence sur cette question à l'Assemblée n'aurait pas permis d'arrêter la guerre ni de rétablir la paix en Palestine et au Moyen-Orient, car Israël est un État voyou qui exerce un terrorisme d'État et ignore totalement le droit international. Les dirigeants israéliens sont prêts à transformer le Moyen-Orient en enfer afin de rester au pouvoir et d'échapper aux poursuites pour crimes de corruption. La famine systématique est plus cruelle que la mort sous les bombes ou les missiles, et il félicite tous ceux qui ont demandé qu'il soit mis fin à la tragédie humanitaire à Gaza et que l'aide humanitaire soit autorisée à entrer pour mettre fin à la famine. La priorité doit être de garantir un cessez-le-feu permanent et d'empêcher le massacre et les déplacements massifs qu'Israël prévoit de commettre à Rafah. Le mouvement juridique international mené par l'Afrique du Sud et soutenu par d'autres pays est louable et permettra de traduire Israël en justice et de le tenir pour responsable du crime de génocide. L'agression actuelle contre le peuple palestinien s'inscrit dans une longue série tragique qui ne peut être résolue par des solutions temporaires et des cessez-le-feu à court terme, mais qui nécessite au contraire de mettre fin à l'occupation par le biais d'une solution à deux États. La communauté internationale doit réformer le système international afin de rendre justice à tous les peuples vulnérables dans le monde et de reprendre le pouvoir aux pays qui utilisent injustement leur droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU.

M. S.J.-C. Apithy (Bénin) exprime sa sympathie pour l'ensemble des victimes innocentes des attaques terroristes et des nombreux conflits dans le monde. Les échanges constants entre les parlements renforcent la diplomatie parlementaire et contribuent à réduire les conflits. Les parlementaires ont la responsabilité de légiférer pour le bien-être de leur peuple et de contribuer à la construction d'un monde pacifique et harmonieux. La diplomatie parlementaire joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations internationales. En tissant des liens de confiance et en favorisant le dialogue entre les parlements et les peuples, les parlementaires peuvent contribuer à la résolution pacifique des conflits et favoriser la coopération internationale et le respect mutuel entre les pays. Il est impératif que les parlements mettent en lumière les valeurs de paix, de dialogue et de compréhension en travaillant ensemble, en surmontant les différences et en cherchant des bases communes. L'Assemblée actuelle est l'occasion de partager des points de vue et des expériences en vue de renforcer la compréhension mutuelle ; de tels échanges constituent un outil essentiel pour relever les défis communs et peuvent contribuer à mettre un terme aux conflits à leur début. Compte tenu des échecs fréquents de la diplomatie traditionnelle, il appartient aux parlementaires de s'élever au-dessus des barrières politiques et nationales et de faciliter le dialogue entre les parties.

En outre, la législation nationale doit être adaptée aux défis actuels liés à la sécurité et au climat. Le dialogue interculturel et interconfessionnel, notamment avec les religions traditionnelles, est également essentiel. Les initiatives éducatives parlementaires visant à renforcer la compréhension interculturelle chez les jeunes peuvent contribuer à briser le cycle de la haine et à faire en sorte que les générations futures soient impliquées dans le processus de construction d'un monde plus pacifique. Il est par ailleurs essentiel d'impliquer les femmes dans les processus de consolidation de la paix.

M. W.M. Aye (Myanmar) fait remarquer que les conflits armés ne cessent de s'aggraver, notamment au Myanmar, qu'ils portent atteinte à l'économie régionale et mondiale et menacent la paix et la sécurité. Bien que le dialogue diplomatique joue un rôle important, il pourrait être renforcé par des interventions collectives et opportunes.

Les parlementaires s'engagent quotidiennement dans la diplomatie, mais ils doivent redoubler d'efforts pour promouvoir ce rôle. Il appelle les personnes présentes à en faire davantage pour aider le peuple du Myanmar et mettre fin au régime militaire illégal dans son pays. De nombreuses personnes ont été déplacées de force, exécutées, violées et torturées, et près de 19 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Les militaires recrutent de force des

jeunes dans l'armée, ce qui pousse de nombreuses personnes à fuir. Les parlementaires du pays travaillent avec d'autres parties prenantes afin de trouver une solution à la situation actuelle par le biais de la diplomatie parlementaire, jetant ainsi les bases de la création d'une société pacifique pour la population du Myanmar.

M. P.-E. Nguema Bea (Assemblée parlementaire de la Communauté des pays de langue portugaise (AP-CPLP)) estime que la diplomatie parlementaire représente un devoir dont les parlements doivent s'acquitter. La CPLP s'aligne sur les objectifs de l'UIP, qui s'efforce d'instaurer la paix dans les pays en conflit et dans les situations post-conflit, et de garantir le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Il demande que les Statuts de l'UIP soient modifiés afin d'inclure le portugais comme langue de travail officielle.

M. M.R. Majidi (Assemblée parlementaire asiatique (APA)) déclare que le thème du débat général est d'une importance cruciale compte tenu de la catastrophe humanitaire actuelle dans la bande de Gaza. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis la 147e Assemblée, il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli pour empêcher le massacre de femmes et d'enfants à Gaza. Le système des Nations Unies n'est pas parvenu à mettre un terme aux crimes commis par l'entité sioniste. Bien qu'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU ait été adoptée, elle ne servira à rien s'il n'y a pas une forte volonté d'agir concrètement. L'Assemblée n'est pas parvenue à adopter un point d'urgence pour soutenir les civils innocents exposés aux bombardements et à la famine, ce qui signifie que la diplomatie parlementaire a perdu sa fonction essentielle. Il est grand temps de reconsidérer les structures fonctionnelles des organisations internationales. Si aucune mesure concrète n'est prise pour mettre fin aux crimes horribles commis à Gaza, la paix, l'entente et la sécurité seront menacées.

Mme S.R. Dato Haji Abdul Rahman (Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA)) dit qu'en dépit des efforts déployés pour promouvoir la paix et l'inclusion, les conflits, la discrimination et l'exclusion persistent dans de nombreuses régions du monde, ce qui accentue les disparités sociales et économiques. L'inégalité et l'exclusion sont des questions omniprésentes à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et les personnes les plus vulnérables se trouvent souvent à l'intersection de multiples formes d'exclusion, comme les jeunes femmes et les femmes handicapées. L'AIPA s'est engagée à promouvoir la participation politique et le leadership des femmes par l'intermédiaire des femmes parlementaires de l'AIPA. Reconnaissant l'importance de l'inclusion des jeunes, l'AIPA a récemment créé la commission permanente des jeunes parlementaires de l'AIPA pour veiller à ce que les voix des jeunes soient entendues et représentées dans l'ensemble des processus régionaux.

Les parlements jouent un rôle crucial dans la promotion de sociétés pacifiques et inclusives. Il est toutefois essentiel de reconnaître qu'en dépit des progrès accomplis, d'importantes inégalités entre les sexes persistent. Il est possible de libérer le potentiel des femmes et d'accélérer les progrès dans divers secteurs en accordant la priorité aux investissements dans l'éducation des femmes, les soins de santé, l'émancipation économique et le développement du leadership. L'AIPA élabore actuellement un plan d'action régional et un cadre de mise en œuvre sur la participation politique et le leadership des femmes, en mettant l'accent sur les femmes, la paix et la sécurité. L'objectif est de surmonter les obstacles à l'engagement politique des femmes tout en faisant valoir le rôle important qu'elles jouent dans les efforts de consolidation de la paix. L'autonomisation des femmes et l'égalité d'accès aux opportunités peuvent accélérer le changement, stimuler l'innovation, favoriser la croissance économique et renforcer la cohésion sociale.

M. R. Baptista-Leite (Réseau de parlementaires pour la santé mondiale UNITE) explique que les actions des parlementaires peuvent faire la différence et que l'inaction est un choix politique. Il importe que les parlementaires réfléchissent à la manière dont ils choisissent d'agir et à la façon dont ils peuvent contribuer à changer leur pays et le monde, en particulier à une époque où tant de citoyens remettent en question les mérites fondamentaux de la démocratie en tant que modèle de gouvernance. La diplomatie parlementaire peut contribuer à accélérer le développement, à améliorer la santé des citoyens et à favoriser la paix dans le monde. En mai 2024, les pays se prononceront sur l'adoption d'un accord sur les pandémies lors de la soixante-dix-septième Assemblée mondiale de la Santé. Il appelle l'ensemble des personnes présentes à rejoindre la délégation de leur pays à l'Assemblée de la Santé et à faire savoir qu'il est important de veiller à ce que l'accord sur les pandémies soit approuvé afin de rendre le monde plus sain et plus sûr pour tous.

M. S. Boule (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) fait remarquer que le nouveau cycle de subventions du Fonds mondial a débuté en 2024 et que plus de 120 pays sont susceptibles de recevoir des fonds. Les pays sont aux prises avec un réseau de crises interconnectées qui compliquent grandement la lutte contre les maladies infectieuses, notamment celles rencontrées par les groupes de population les plus vulnérables. Les conflits armés menacent également l'accès aux soins de santé dans de nombreuses régions du monde. En Ukraine, par exemple, plus de 1 200 établissements de santé ont été endommagés ou détruits depuis le début de la guerre. En outre, les professionnels de santé risquent d'être tués ou blessés, les populations sont déplacées, la malnutrition affaiblit le système immunitaire et le manque de nourriture rend difficile la prise de certains médicaments. La triste réalité est que plus de personnes meurent de maladies que de bombes et de balles pendant les conflits armés. Pour apporter une aide supplémentaire en temps de crise, le Fonds mondial a déboursé plus de 130 millions d'USD de son fonds d'urgence et accordé de nombreuses subventions. Les fonds ont été utilisés, entre autres, pour fournir des médicaments et du matériel de diagnostic, soutenir les organisations communautaires et fournir des denrées alimentaires afin de lutter contre la malnutrition. Le Fonds mondial poursuivra ses efforts en vue de mettre en place des systèmes de santé solides et résilients, capables de lutter contre les maladies actuelles et les futures menaces de pandémie. Toutefois, les progrès continueront d'être gravement menacés en cas de conflit armé et lorsque les efforts visant à maintenir la paix échouent.

M. J. Vucāns (Assemblée balte) indique que les peuples des États baltes ont démontré l'importance de la diplomatie parlementaire pendant l'occupation par l'Union soviétique, lorsqu'ils ont travaillé ensemble pour construire un système démocratique d'élections et de gouvernance. À l'époque, la Fédération de Russie cherchait également à suivre la voie de la démocratie et respectait les principes de la diplomatie parlementaire dans sa politique étrangère. Malheureusement, ce n'est plus le cas et l'Ukraine en subit les conséquences. Il n'est pas possible de nouer des relations sincères avec le régime actuel de la Fédération de Russie, ce qui constitue une limitation évidente de la diplomatie parlementaire. Néanmoins, la diplomatie parlementaire a un rôle majeur à jouer pour tisser des liens afin de promouvoir la paix. À cette fin, les États baltes soutiennent l'Ukraine et mettent en lumière les activités agressives et violentes de la Fédération de Russie. Les parlements baltes peuvent apporter une valeur ajoutée manifeste aux efforts internationaux visant à promouvoir la paix et la sécurité, car ils comprennent pourquoi l'Ukraine est déterminée à chasser tous les soldats russes de son territoire : il ne peut y avoir de vie, de liberté ou de développement sous le contrôle et l'influence de la Fédération de Russie. Il est essentiel de soutenir l'Ukraine et de la maintenir à l'ordre du jour international. Il ne peut y avoir de paix tant que des pays sont autorisés à commettre des violations flagrantes du droit international.

M. A. Ware (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)) dit que les parlementaires doivent tout mettre en œuvre pour veiller à ce que leurs gouvernements respectent leur obligation de résoudre les conflits de manière pacifique et rappeler aux gouvernements l'ensemble des mécanismes disponibles pour assurer la résolution pacifique et juste des conflits, notamment le service de médiation des Nations Unies, la Cour permanente d'arbitrage et la Cour internationale de Justice (CIJ). Les parlementaires doivent soutenir l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à tous les États pour qu'ils acceptent la juridiction obligatoire de la CIJ afin d'assurer la résolution pacifique et juste des conflits internationaux. En outre, un excellent manuel a été produit par la Suisse et six autres pays sur l'acceptation de la juridiction de la CIJ et sur le processus parlementaire y afférent. Le prochain *Sommet de l'avenir* des Nations Unies sera l'occasion de promouvoir la paix et la diplomatie internationales, notamment le rôle de la CIJ, et les parlementaires doivent jouer un rôle actif dans le Sommet et son processus préparatoire.

Les menaces d'utilisation d'armes nucléaires compromettent la paix, la sécurité, la diplomatie et la compréhension. Les parlementaires doivent par conséquent soutenir la Déclaration de Bali des dirigeants du G20 concernant l'inadmissibilité des armes nucléaires et veiller à la mise en œuvre de l'arrêt de la CIJ sur l'illégalité de la menace ou de l'utilisation d'armes nucléaires. Le PNND se félicite de l'opportunité de travailler en coopération avec l'UIP afin de faire progresser la paix, la sécurité commune, la résolution des conflits, le désarmement nucléaire, en préparation notamment du Sommet de l'avenir des Nations Unies.

M. L. Achour (Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)) déclare que le thème du débat général est opportun et permet aux parlementaires de faire le point sur les défis auxquels le monde est actuellement confronté. Il condamne le génocide du peuple palestinien qui se déroule sous les yeux de la communauté internationale sans que celle-ci ne réagisse. Près de la moitié de

la population de Gaza est confrontée à la famine et la communauté internationale doit agir d'urgence. Israël doit être contraint de respecter le droit international et l'aide humanitaire doit être acheminée dans la région. De tels crimes compromettent la paix et la sécurité dans le monde entier, raison pour laquelle l'APM soutient tous les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU en vue d'un cessez-le-feu immédiat. L'APM participera également au Sommet de l'avenir des Nations Unies. Il est essentiel de veiller au respect du droit international, notamment du DIH, et de s'engager dans le dialogue et la coopération internationale. Outre le dialogue interparlementaire, les parlements doivent travailler avec les instances exécutives, le secteur privé, les institutions universitaires et d'autres parties prenantes.

M. J. Nhan-O'Reilly (Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd)) fait remarquer que le monde est encore loin d'atteindre l'objectif d'éduquer chaque enfant et que les perspectives de réalisation de l'ODD 4 s'éloignent chaque jour un peu plus. L'éducation est confrontée à une triple crise d'équité, de qualité et de pertinence, toutes exacerbées dans les situations de conflit. Quelque 222 millions d'enfants dans le monde sont touchés par des crises et ont de toute urgence besoin de soutien éducatif, mais se voient souvent refuser le soutien et le financement nécessaires pour reprendre leurs études. Un système éducatif doté de ressources suffisantes peut constituer un outil de prévention efficace et à long terme pour protéger, instaurer et consolider la paix avant, pendant et après un conflit. L'action parlementaire en faveur de la paix doit donc donner la priorité à l'action parlementaire en faveur de l'éducation. Une action concertée est par ailleurs nécessaire pour que tous les enfants soient scolarisés, apprennent à lire et reçoivent un repas sain à l'école. Les parlementaires sont au cœur de cette vision.

Mme F. Bustreo (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) estime que les conflits ont manifestement un impact considérable sur la santé et la vie des femmes, des enfants et des adolescents, privant les jeunes de la possibilité de grandir en bonne santé, d'avoir un avenir et de devenir des citoyens productifs. En outre, le nombre de décès maternels est en hausse, et bon nombre de ces décès sont concentrés dans les pays touchés par les conflits et les crises, et la crise climatique a un impact significatif sur la sécurité alimentaire et la nutrition des mères et de leurs enfants. Attirant l'attention sur la question des mutilations génitales féminines, elle se dit préoccupée par les tentatives de certains pays africains de renverser les lois qui interdisent cette pratique. Son organisation se tient à la disposition des membres du Parlement érythréen, entre autres, afin de leur fournir les informations et les connaissances médicales nécessaires pour bien comprendre les dommages que ce phénomène cause à la santé future des jeunes filles et des femmes.

M. M. Cassayre (Organisation internationale de droit du développement (IDLO)) explique que son organisation a pu constater les avantages qu'il y a à investir dans les institutions de gouvernance et à placer les personnes et leurs besoins au centre de la justice. La montée de l'autoritarisme, l'augmentation des violations des droits de l'homme et l'aggravation des inégalités sociales et économiques, associées à des défis tels que les changements climatiques, les urgences sanitaires et l'insécurité alimentaire, poussent de plus en plus les communautés à entrer en conflit. Les solutions fondées sur l'état de droit, telles que l'élimination des lois et politiques discriminatoires, le renforcement des institutions, l'amélioration de l'accès à la justice et l'habilitation des citoyens à faire valoir leurs droits, peuvent jouer un rôle clé pour s'attaquer aux causes profondes des conflits existants et prévenir de nouveaux conflits.

L'IDLO entend renforcer ses relations avec les parlements dans des domaines clés. Elle accueillerait favorablement : un engagement avec les parlements pour améliorer les cadres juridiques qui permettent aux femmes et aux filles de contribuer pleinement aux résultats du développement, à la gouvernance et à la satisfaction des besoins des communautés ; une collaboration avec les parlements afin de tirer parti de leurs liens étroits avec les communautés pour améliorer l'accès et l'expérience des personnes aux institutions de justice et de gouvernance ; et des partenariats élargis avec les parlements pour développer les cadres juridiques nationaux appropriés afin de promouvoir l'investissement, d'améliorer la sécurité alimentaire et de mettre en œuvre des réglementations sanitaires, dans le but de parvenir à un développement durable.

M. M. Di Bartolomeo (Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)) dit que la confiance dans les institutions démocratiques a été ébranlée et que le nombre de conflits armés entre États et impliquant des groupes extrémistes est en augmentation. Pour y remédier, les parlementaires doivent monter au créneau en s'appuyant sur le potentiel des parlements à favoriser le dialogue. Dans son cadre stratégique 2023-2030, l'APF a fait de la diplomatie parlementaire une priorité, au même titre que la révision des mécanismes de contrôle

démocratique tels que les sanctions. L'année précédente, l'APF avait adopté un nouveau système de soutien aux gouvernements de transition basé sur le dialogue avec les dirigeants politiques et l'appui technique aux administrations parlementaires. Les coups d'État qui ont eu lieu en Afrique ces dernières années sont très divers et les dirigeants de la transition ne sont pas tous crédibles dans leur volonté de revenir à des élections libres et transparentes. Au Gabon, toutefois, les autorités de transition semblent déterminées à revenir rapidement à la démocratie. C'est pourquoi l'APF a demandé à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale de lever ses sanctions à l'encontre du Gabon. Il est important de suivre attentivement toutes ces transitions et la diplomatie parlementaire a un rôle central à jouer à cet égard.

M. F. van Rompaey (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) indique que les chefs exécutifs de l'UIP et de l'ONUDI se sont réunis en 2023 pour exprimer leur attachement au renforcement du partenariat UIP-ONUDI, en mettant l'accent sur l'action climatique et la lutte contre le travail des enfants en rendant les chaînes d'approvisionnement plus durables. Saluant le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, il déclare que l'ONUDI tient à soutenir cette initiative, apprécie le rôle central de l'UIP à cet égard et reconnaît l'importance de l'action parlementaire nationale dans la construction d'un avenir équitable et durable. L'ONUDI se réjouit de renforcer son partenariat avec l'UIP et d'explorer les moyens d'unir leurs forces pour aider à édifier des sociétés plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

Mme M.-T. Pictet-Althann (Ordre souverain de Malte) fait remarquer que l'Ordre souverain de Malte jouit d'une excellente coopération avec l'UIP sur des questions d'intérêt mutuel, telles que les droits de l'homme, la paix et la sécurité, les changements climatiques et le dialogue interreligieux, et qu'il a activement participé au processus préparatoire de la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui s'est tenue à Marrakech en juin 2023. La table ronde sur la promotion de l'égalité des sexes et la participation des jeunes a mis en évidence l'importante contribution des chefs religieux et des organisations confessionnelles aux travaux parlementaires et la nécessité d'élargir cette collaboration. Il est important de renforcer la diplomatie parlementaire, notamment au niveau international, afin que les voix de tous les membres de la société puissent être entendues, en vue de favoriser la coexistence pacifique et la compréhension mutuelle, de promouvoir la tolérance et de lutter contre la discrimination, la haine, la violence et l'extrémisme. La collaboration avec les organisations confessionnelles est cruciale à cet égard. La contribution des parlements aux processus de l'ONU, tels que le Conseil des droits de l'homme et l'examen périodique universel, est essentielle pour accomplir des progrès et garantir la mise en œuvre. Il est recommandé aux parlementaires de partager avec leurs gouvernements respectifs les meilleures pratiques dans l'intérêt de leurs citoyens. L'Ordre souverain de Malte se réjouit de poursuivre sa collaboration avec l'UIP, notamment en préparation de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel qui se tiendra en 2025.

M. P.S. Rudana (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)) estime que les guerres et les conflits sont devenus une arène dans laquelle les détenteurs de pouvoir peuvent exercer leur autorité sans contrôle. La corruption dans le secteur de l'armement peut se traduire par des renseignements compromis ou médiocres, ce qui peut entraîner un gaspillage important de ressources, des défaillances en matière de sécurité, voire des violations des droits de l'homme et la suppression de libertés. Des parlements efficaces s'avèrent donc nécessaires pour porter un jugement clair, impartial et non biaisé sur la responsabilité et la confidentialité dans le secteur de la sécurité. Les parlements doivent être dotés de connaissances et de ressources adéquates sur l'interaction entre la corruption et les droits de l'homme. À cette fin, la GOPAC a lancé plusieurs programmes, dont un atelier sur la lutte contre la corruption et les droits de l'homme destiné aux parlementaires. Ces efforts interparlementaires se concentrent sur la manière d'utiliser la diplomatie parlementaire pour renforcer les capacités et le dialogue, ce qui est essentiel pour résoudre les conflits. Pour garantir la paix par le dialogue, les parlements doivent être vigilants dans leur contrôle du secteur de la sécurité et donner la priorité à un contrôle efficace du commerce international des armes.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du mardi 26 mars 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30 sous la présidence de M. A. Almodóbar Barceló (Espagne).

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1)

SECONDS ORATEURS DES DÉLÉGATIONS

M. T. Utikere (Nouvelle-Zélande) déclare que la Nouvelle-Zélande, qui a servi d'intermédiaire et d'arbitre bienveillant, prend au sérieux son rôle dans les efforts déployés à l'échelle régionale pour maintenir la sécurité et la paix. Elle s'est non seulement engagée à l'égard de son propre peuple, mais aussi vis-à-vis des populations du monde entier. Le leadership de la Nouvelle-Zélande dans le domaine du désarmement nucléaire est particulièrement remarquable et le statut de territoire dénucléarisé est fermement ancré dans l'identité nationale.

Plus récemment, le pays s'est attaché à promouvoir une zone stable, prospère et résiliente dans le Pacifique, en renforçant notamment sa présence dans la région. La Nouvelle-Zélande a soutenu les pays du Pacifique sur un certain nombre de priorités régionales, telles que les changements climatiques, la résilience économique, la santé, l'éducation, l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et elle apporte son aide en matière de politiques et de partenariats dans toute la région.

Il souligne l'importance des commissions parlementaires spécialisées, qui jouent un rôle essentiel dans la surveillance de l'exécutif et encouragent le public à participer aux processus politiques. Les commissions pourraient lancer des enquêtes indépendantes sur des questions importantes, garantissant ainsi la transparence et renforçant la confiance du public.

Compte tenu de leur position privilégiée, les parlementaires doivent réfléchir au rôle qu'ils pourraient jouer dans le domaine de la paix et de la sécurité, tant au niveau national que mondial.

M. K. Valentin (Danemark) dit que le monde se trouve à un moment charnière de son histoire, confronté à l'urgence de lutter contre les changements climatiques et de bâtir un avenir plus durable et résilient. L'une des étapes importantes sur cette voie est l'élimination progressive des énergies fossiles du bouquet énergétique mondial, idéalement d'ici à 2035. Les énergies fossiles ont été un moteur du progrès humain, mais elles ont également contribué à la destruction de la biodiversité et au dérèglement climatique. Il est temps d'entamer une nouvelle ère fondée sur des sources d'énergie propres et renouvelables. Les énergies renouvelables ouvrent des perspectives en matière de création d'emplois, de progrès technologiques et de développement économique inclusif à l'échelle mondiale. Il est essentiel de collaborer pour créer des mécanismes réglementaires solides, une taxe sur le carbone et des mesures incitatives pour l'adoption des énergies propres. L'intervenant appelle chaque parlementaire à relever le défi de l'élimination progressive des énergies fossiles d'ici à 2035.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) explique que, à l'heure où les problèmes mondiaux se complexifient et sont de plus en plus interdépendants, la diplomatie parlementaire joue un rôle crucial en favorisant la coopération internationale, en facilitant le dialogue et en influençant les décisions de politique étrangère. Les parlementaires apportent une valeur ajoutée aux processus de résolution des conflits et de règlement des différends. Ils sont indispensables pour renforcer la gouvernance au lendemain des conflits et garantir la mise en œuvre effective des accords de paix.

L'Azerbaïdjan et l'Arménie s'efforcent actuellement de normaliser leurs relations post-conflit, notamment par le biais d'un accord de paix attendu de longue date. Aujourd'hui, ces deux nations mettent fin aux hostilités et entament une nouvelle ère marquée par des relations harmonieuses. Il est inacceptable que certains parlements étrangers s'immiscent dans le processus et jettent de l'huile sur le feu. Les parlements qui n'ont rien à apporter devraient se contenter de garder le silence dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Si la diplomatie parlementaire a le potentiel de tisser des liens pour promouvoir la paix, la sécurité et la compréhension mutuelle, c'est le contraire qui se produit à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), comme en témoigne sa décision de ne pas ratifier les pouvoirs de la délégation parlementaire de l'Azerbaïdjan. L'APCE devrait servir de plateforme pour le dialogue et la coopération mais, au lieu de cela, elle prend des décisions qui sanctionnent les États, les représentants nationaux et les citoyens ordinaires.

M. R. Fogiel (Pologne) pense que la diplomatie parlementaire ne devrait pas se limiter aux voyages à l'étranger, aux votes de résolution et aux compliments réciproques échangés pour un travail bien fait. Il s'agit d'écouter l'autre et de trouver un terrain d'entente. Malheureusement, l'UIP n'y est pas parvenue, comme en témoigne son incapacité à se mettre d'accord sur un point d'urgence. L'absence de consensus au sein de l'UIP sert la Fédération de Russie, empêchant la poursuite des discussions sur la guerre illégale menée contre l'Ukraine. L'intervenant exhorte les délégués à s'en tenir fermement aux valeurs de l'UIP et à faire tout leur possible afin de trouver un terrain d'entente.

M. H. Arshakyan (Arménie) condamne l'attaque terroriste survenue à Moscou et souligne la nécessité de s'unir contre l'extrémisme. La diplomatie parlementaire est un outil puissant par le biais duquel les pays pourraient participer aux affaires mondiales, façonner la politique étrangère et promouvoir des relations pacifiques au niveau international.

L'Arménie reste attachée à la paix et à la stabilité dans la région du Caucase du Sud. Elle est actuellement engagée dans des négociations avec l'Azerbaïdjan en vue de parvenir à un accord de paix, de délimiter les frontières et de débloquer les axes de transport. Ces efforts sont guidés par trois principes convenus au préalable. Premièrement, l'Arménie et l'Azerbaïdjan reconnaîtront mutuellement leur intégrité territoriale sur la base de la Déclaration d'Alma-Ata de 1991. Deuxièmement, la Déclaration d'Alma-Ata de 1991 servira de fondement politique au processus de délimitation des frontières, en reconnaissant les anciennes frontières administratives soviétiques comme les frontières interétatiques. Troisièmement, les axes de communications seront débloqués sur la base du principe d'égalité et de réciprocité. Cette approche est essentielle pour promouvoir la paix, la prospérité et la confiance.

L'orateur convie les délégués à la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP qui se tiendra en Arménie en septembre 2024.

Mme J. Tielen (Pays-Bas) dit que, en tant que pays de coalition dans lequel les partis politiques obtiennent rarement une majorité absolue au Parlement, les Pays-Bas reconnaissent non seulement l'importance de la coopération, mais considèrent également qu'elle est l'essence même de leur travail politique et parlementaire. Les Pays-Bas ont créé le modèle polaire, une méthode de prise de décision basée sur le consensus, visant constamment à trouver un terrain d'entente, à identifier des intérêts communs et à rapprocher des personnes aux opinions et attentes divergentes.

La liberté est fondamentale pour la coopération, qu'il s'agisse de la liberté d'expression, de la liberté d'information, de la liberté de religion, de la liberté d'association ou de la liberté de la presse. La presse, en particulier, doit être libre de fournir des informations factuelles à la population. Aux Pays-Bas, le degré de liberté de la presse est l'un des plus élevés au monde, mais les journalistes, notamment les femmes, continuent de faire face à des intimidations et des menaces. Les parlementaires doivent œuvrer de concert en transcendant les frontières et les cultures pour renforcer et préserver la liberté de la presse. L'intervenante propose que la liberté de la presse soit inscrite à l'ordre du jour de la 149e Assemblée de l'UIP.

M. G.A.R. Mendoza Leigue (État plurinational de Bolivie) attire l'attention sur trois éléments fondamentaux de la diplomatie parlementaire : la démocratie, l'intégration et la paix. La démocratie ne se résume pas à organiser des élections, mais revêt de nombreuses formes telles que la démocratie paritaire, la démocratie de genre, la démocratie communautaire et la démocratie directe. Il suggère que, dans un esprit d'intégration, tous les blocs parlementaires, tout au moins en Amérique latine, y compris le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Parlement andin, le Parlement centraméricain (PARLACEN) et le Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), obtiennent le statut d'observateurs auprès de l'UIP. Enfin, il ne peut y avoir de diplomatie parlementaire sans paix. Des efforts doivent être faits pour lutter contre le racisme et les discours haineux.

Mme M.-N. Battistel (France) se félicite de l'adoption de la résolution 2728 (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, mais regrette que certains pays à l'origine de cette résolution aient bloqué l'adoption d'une résolution sur un point d'urgence à l'UIP. Reconnaissant que la diplomatie parlementaire est susceptible d'avoir d'importantes répercussions, elle est déçue par l'absence de consensus au sein de l'UIP.

La France a récemment accueilli le Sommet des présidentes de parlement, axé sur les droits des femmes, dans un contexte où ceux-ci sont particulièrement menacés. La déclaration adoptée lors du Sommet appelle à une action urgente en faveur des droits des femmes, y compris le droit à l'éducation et à la santé, notamment la santé sexuelle et les droits en matière de procréation. Les parlementaires doivent demeurer vigilants à l'égard des droits des femmes et ne jamais les considérer comme acquis, car ils peuvent être remis en cause à tout moment.

M. B.O. Kalu (Nigéria) dit que l'UIP a raté une occasion cruciale de s'unir en échouant à parvenir à un consensus sur le point d'urgence. Cela illustre parfaitement ce que la diplomatie parlementaire ne devrait pas être. La véritable diplomatie exige des compromis et une compréhension mutuelle, même sur les questions litigieuses. L'intervenant rappelle aux délégués que la guerre est coûteuse, tant sur le plan humain que matériel.

L'UIP doit reconsidérer son approche concernant les points d'urgence. Une des solutions serait d'inscrire plusieurs points d'urgence afin de traiter divers problèmes urgents. En ne se concentrant que sur un seul, certains continents, dont l'Afrique, ont été relégués à l'arrière-plan et délaissés. L'Afrique est rarement mentionnée dans les points d'urgence, malgré les nombreuses crises difficiles qu'elle traverse.

L'égalité des sexes et l'inclusion des femmes dans la gouvernance et la consolidation de la paix sont essentielles pour parvenir à un monde meilleur. Avec seulement 27 % de femmes au parlement, la représentation est faible et des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer leur présence. Par ailleurs, il n'est pas possible de tisser des liens en faveur de la paix sans inclure toutes les voix, y compris celles de la République démocratique du Congo et du Soudan.

La diplomatie parlementaire offre une approche stratégique en matière de paix mondiale. Dans le cadre de leurs efforts diplomatiques, les parlements doivent mettre l'accent sur la prévention et la gestion des conflits, et la consolidation de la paix après les conflits. L'Assemblée nationale du Nigéria a lancé le *Projet paix dans le Sud-Est*, qui vise à favoriser la réinsertion et la réadaptation dans le sud-est du Nigéria après de nombreuses années de guerre.

Mme Yoshikawa Yumi (Japon) rappelle qu'au cours de sa carrière parlementaire, elle s'est battue pour la protection des civils en période de conflit armé ainsi que pour le respect du droit international. Actuellement, elle plaide avec force en faveur de l'aide humanitaire et du soutien à la reconstruction en Ukraine et à Gaza.

La Chambre des conseillers du Japon est chargée de contrôler les activités du gouvernement, notamment en matière d'aide au développement. Elle envoie régulièrement à l'étranger des groupes de recherche spécialisés dans le développement et interroge le Gouvernement sur les initiatives qu'ils mènent. Le Japon contribue activement à la construction d'infrastructures, telles que des ponts, par le biais de son aide au développement. Les ponts relient physiquement les pays et les régions, mais ils comblent également les fossés entre les cœurs et les esprits.

Avec la mondialisation, il est désormais impossible de séparer les questions internationales des questions nationales, d'où l'importance des parlements nationaux dans les affaires internationales. Le Japon s'est engagé à bâtir la paix et à favoriser la compréhension par le biais de la diplomatie parlementaire. Notant que la Constitution du Japon reconnaît le droit à la paix pour tous les peuples du monde, ce droit doit également être respecté en tant que principe fondamental de l'UIP.

M. A.A. Paredes Gonzales (Pérou) estime que le dialogue, le consensus et les compromis sont essentiels pour une véritable diplomatie parlementaire. L'UIP doit être un exemple de véritable diplomatie parlementaire en montrant qu'il est possible de parvenir à des accords, y compris en présence de nombreuses opinions divergentes. Il est décevant que l'UIP n'ait pas été en mesure de faire plus lors de la présente Assemblée, mais il y a toujours l'espoir d'obtenir un meilleur résultat la prochaine fois.

Mme R. Conway Walsh (Irlande) dit que la communauté mondiale ne doit pas rester silencieuse alors qu'une nation tout entière fait face à l'anéantissement. Les événements de Gaza constituent la plus grande violation des droits de l'homme de l'époque contemporaine. Souffrant cruellement de la faim et confrontée à une famine imminente, la population de Gaza subit des actes de génocide, des massacres, des déplacements, la dépossession et la maladie. L'intervenante condamne Israël pour ses bombardements incessants sur Gaza et son recours à la famine comme arme de guerre.

L'Irlande a connu des conflits et comprend la valeur d'une paix âprement gagnée. L'accord du Vendredi saint montre qu'il y a des solutions à tous les conflits. Les dirigeants occidentaux doivent unir leurs forces et réclamer sans équivoque un cessez-le-feu immédiat, total et permanent à Gaza. L'Irlande a été le premier pays d'Europe à déclarer catégoriquement qu'Israël avait commis un crime d'annexion dans le territoire occupé. Elle examine également un certain nombre de projets de loi connexes, à savoir le projet de loi sur le territoire non occupé et le projet de loi sur le désinvestissement des colonies de peuplement israéliennes illégales. L'Irlande se tient aux côtés de la Palestine et défend la paix.

Mme J. Pejović (Monténégro) estime que grandir dans un pays ravagé par la guerre ne laisse que d'affreuses séquelles. La guerre ne profite à personne, pas même aux vainqueurs – une vérité que l'ex-Yougoslavie ne connaît que trop bien. Il est inacceptable que plus de 600 millions de femmes et d'enfants vivent actuellement dans des zones de guerre.

La communauté internationale peut mettre fin à la guerre grâce à la diplomatie parlementaire et au dialogue. Les parlementaires doivent utiliser leur voix pour promouvoir la compréhension, appeler à des cessez-le-feu et trouver des solutions. Il est nécessaire de parler ouvertement et à voix haute de la façon dont la violence brise les vies, même des années après la fin d'un conflit. L'UIP devrait servir de plateforme pour faciliter la communication et susciter l'empathie. Bien que les conclusions des parlementaires ne soient pas toujours contraignantes, il est possible de faire pression sur les gouvernements en s'exprimant de manière unanime. La question des réfugiés concerne tout le monde.

Mme C.S.J. Pereira (Singapour) explique qu'il y a actuellement 30 % de femmes au Parlement singapourien. Elles jouent un rôle important dans la mesure où elles comprennent et expriment les besoins et les aspirations de leurs concitoyennes et veillent à ce que les lois et les politiques nationales encouragent les femmes. Selon les rapports des Nations Unies sur le développement humain, l'indice d'inégalité de genre de Singapour était l'un des plus faibles en 2022, ce qui témoigne des progrès réalisés à l'échelle nationale en matière d'égalité des sexes, notamment dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et la santé.

En dépit de ces résultats, le Parlement singapourien ne doit pas se reposer sur ses lauriers, mais examiner régulièrement les moyens de s'améliorer. Début 2022, le Parlement a approuvé un livre blanc sur le développement des femmes comprenant 25 plans d'action dans 5 domaines clés : l'égalité des chances en milieu de travail, la reconnaissance et le soutien des aidants, la protection contre la violence et les préjudices, d'autres mesures de soutien en faveur des femmes et de l'évolution des mentalités. Il envisage également d'adopter une loi sur l'équité en milieu de travail visant à renforcer les pratiques équitables, notamment en interdisant certaines formes de discrimination fondées sur le sexe, la situation matrimoniale et la grossesse. Le Parlement singapourien s'est engagé à promouvoir les femmes en tant que membres à part entière de la société, dans des conditions d'égalité, conformément au principe de méritocratie.

JEUNES PARLEMENTAIRES

M. A. Ekpenyong (Nigéria) fait savoir que les jeunes sont impatients de se faire entendre et d'avoir un impact réel sur le monde dont ils héritent sans pour autant ignorer les précédents historiques et politiques de leurs prédécesseurs. Ces précédents les guident tout en constituant un défi : ils rappellent les progrès réalisés grâce au dialogue et à la coopération, mais aussi tout le travail qu'il reste à accomplir.

Pour bâtir des ponts, il est important de reconnaître que chaque nation a sa propre histoire et ses propres luttes et aspirations. Comprendre cela, c'est faire un premier pas vers l'empathie, qui est la pierre angulaire de la paix. Les parlementaires doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour maintenir les voies de communication ouvertes.

La diplomatie parlementaire est l'élément central de la coopération et de la compréhension mutuelle, offrant aux nations et aux régions une plateforme unique pour engager un dialogue constructif, promouvoir la paix et résoudre les conflits par des moyens diplomatiques. L'intervenant exhorte l'UIP à adopter des résolutions qui ne cherchent pas simplement la paix, mais conçoivent aussi activement des solutions concrètes prenant en compte la souffrance des femmes et des enfants et reconnaissant l'importance de la participation des jeunes aux processus politiques.

Citant Kofi Annan, l'intervenant affirme que la paix n'est jamais parfaite et qu'elle nécessite un engagement envers les idéaux de compréhension, de tolérance et de prospérité partagée. La paix n'est pas seulement une destination, mais une manière de voyager.

M. R. Kempsell (Royaume-Uni) explique qu'une nouvelle génération de jeunes leaders émerge dans le monde entier pour défendre la liberté, soutenir l'état de droit et faire avancer la démocratie. Ils sont déterminés à lutter contre la haine et les divisions, et à rebâtir et redynamiser l'ordre fondé sur des règles pour une nouvelle ère mondiale. Leurs héros sont les jeunes parlementaires ukrainiens qui s'opposent à la guerre illégale menée contre eux, les jeunes politiciennes du monde entier qui militent pour une représentation égale dans leurs sociétés et les courageux parlementaires qui résistent à l'oppression et à la tyrannie, même au prix de leur vie.

Les tyrannies et les dictatures de ce monde finiront par disparaître, étouffées par l'irrépressible désir de liberté de l'humanité. Les jeunes parlementaires s'opposeront aux régimes autoritaires pour construire un monde libre. Les délégués sont invités à se rallier à la nouvelle génération démocratique et à rejeter les fausses promesses de l'autoritarisme.

M. K.W.L. Chua (Singapour) dit que les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix, de la stabilité et du bien-être général des nations. En examinant les projets de loi et en jouant un rôle critique et interrogateur au sein du parlement, les parlementaires peuvent donner aux citoyens les moyens d'agir et garantir un dialogue national constructif sur les enjeux qui les concernent.

L'UIP a été établie sur le principe fondamental selon lequel le dialogue est essentiel à la résolution pacifique des conflits. C'est dans cet esprit que les parlementaires singapouriens ont travaillé d'arrache-pied pour contribuer à la paix et à la compréhension. Ils ont par exemple créé des groupes parlementaires régionaux, se sont régulièrement engagés dans le dialogue parlementaire et ont participé à des conférences interparlementaires. Les groupes parlementaires régionaux offrent la possibilité de nouer des relations plus étroites et plus régulières avec des parlementaires d'autres régions du monde, notamment en les accueillant dans le cadre des visites. En outre, les parlementaires participent régulièrement à des conférences et à des réunions interparlementaires organisées par des institutions multilatérales telles que l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) et l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).

M. T. Hurter (Suisse) déclare que, bien que les gouvernements soient en dernier ressort responsables des relations internationales, les parlementaires ont également un rôle important à jouer. Par exemple, les parlements adoptent des budgets qui donnent aux gouvernements les moyens d'agir, approuvent des accords et des stratégies, et guident le gouvernement en matière de politique étrangère. Il est important de renforcer les liens entre les institutions de l'État et les organisations non gouvernementales, dont les travaux sont complémentaires. Le travail devrait être réparti de manière à contribuer à la réalisation des objectifs fixés. Une bonne coordination entre les deux parties est primordiale.

L'intervenant félicite l'UIP de s'appuyer sur la diplomatie parlementaire pour soutenir d'autres processus gouvernementaux et intergouvernementaux, notamment par l'intermédiaire du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et du Groupe de facilitateurs concernant Chypre. Il est essentiel que les parlementaires participent à ces processus. D'une manière générale, les parlementaires ont la responsabilité d'agir dans leur propre pays et à l'étranger en vue de promouvoir la coopération internationale.

M. K. Ait Mik (Maroc) estime que les parlementaires doivent utiliser la diplomatie parlementaire pour garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils doivent agir en médiateurs honnêtes pour promouvoir la paix, la sécurité et la compréhension, en utilisant tous les outils diplomatiques disponibles pour résoudre les conflits et en collaborant avec d'autres parties prenantes. Des dialogues nationaux doivent également être instaurés. Une approche globale de la paix est nécessaire, conformément aux politiques gouvernementales. La diplomatie parlementaire devrait comporter diverses activités, y compris des missions à l'étranger.

Il appelle l'UIP à poursuivre son travail visant à bâtir la paix et à envisager d'intervenir dans les zones de conflit. La participation du Forum des jeunes parlementaires et du Forum des femmes parlementaires aux activités de l'UIP devrait être renforcée.

M. G. Calovini (Italie) annonce que, bien que la démocratie doive être accessible à tous, elle demeure un mirage lointain pour beaucoup, car trop de personnes ne vivent pas selon les principes fondamentaux de l'état de droit. Les tensions géopolitiques atteignent actuellement un niveau critique dans le monde, où les conflits et les affrontements sont incessants. Une prise de conscience et du courage sont nécessaires pour changer de direction.

M. K. Bayramov (Azerbaïdjan) déclare que le respect mutuel et l'égalité de tous les États, grands et petits, sont les principes les plus importants de la Charte des Nations Unies. Le harcèlement et les agressions contre des États souverains sont totalement inacceptables. Il est essentiel de développer le multilatéralisme, de promouvoir l'égalité de tous les pays en termes de droits et de possibilités, et de s'efforcer de créer un nouveau type de relations internationales fondées sur le respect, la justice et la coopération mutuellement bénéfique.

Les organisations internationales sont impuissantes pour résoudre les problèmes mondiaux et prévenir les conflits, car les États ignorent souvent leurs engagements internationaux juridiquement contraignants. D'une manière générale, la sécurité et la stabilité mondiales continuent d'être mises à mal compte tenu du fait que les organisations internationales restent silencieuses ou n'agissent pas de manière efficace et effective. Pour parvenir à la paix et à la sécurité, il faut réformer l'ensemble du système des organisations internationales. À cet égard, l'orateur salue la motion de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les jeunes parlementaires doivent garantir la suprématie du droit international et œuvrer pour donner aux organisations internationales les moyens d'avoir un impact réel sur les États qui ignorent frauduleusement leurs obligations.

Mme S. Carvajal Isunza (Mexique) attire l'attention sur la question de la criminalité organisée, qui constitue un défi pour le développement et la gouvernance démocratique. Crime international par nature, la criminalité organisée cherche à s'imposer comme un système de substitution fonctionnant en marge de l'état de droit. Il faut résoudre la crise du multilatéralisme aux niveaux régional et mondial afin de se protéger contre la criminalité organisée et d'autres problèmes transnationaux. La communauté internationale doit reconnaître la faiblesse de l'architecture institutionnelle internationale actuelle et procéder à un changement de paradigme. Les organisations mondiales doivent se montrer plus efficaces et performantes pour résoudre les problèmes mondiaux et gagner ainsi en légitimité.

M. J. Meilvang (Danemark) dit que les paroles seules ne suffisent pas à établir un monde pacifique et qu'il faut également un immense travail et beaucoup de dévouement.

L'intervenant lance un appel à la Fédération de Russie pour qu'elle mette un terme à la guerre en Ukraine, un pays qui n'est coupable de rien, si ce n'est de vouloir faire partie d'un monde libre et ouvert. En luttant courageusement contre la Fédération de Russie, les Ukrainiens ont prouvé que les liens entre les peuples libres étaient plus puissants que la peur d'un régime autoritaire. À ce titre, la Fédération de Russie ne gagnera jamais la guerre et n'en sortira que plus affaiblie.

L'Occident n'envisage pas un monde sans la Fédération de Russie. Pays riche en culture et en histoire, la Fédération de Russie a beaucoup à apporter au monde et celui-ci a beaucoup à lui offrir en retour. Il n'est pas trop tard pour faire machine arrière.

M. B. Griffin (Bahamas) affirme qu'un climat d'inquiétude croissante se propage à travers le monde, avec une exacerbation des tensions et des conflits au lendemain de la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte de tensions, une question déterminante se pose, à savoir si la communauté internationale s'unira pour s'opposer aux conflits. Alors que 56 pays étaient en proie à un conflit armé en 2023, l'UIP fournit un espace indispensable pour le dialogue et la diplomatie parlementaires à l'échelle mondiale.

Les Caraïbes sont actuellement confrontées à une escalade de la violence en Haïti et une menace existentielle pèse sur l'intégrité territoriale du Guyana. La situation est particulièrement préoccupante en Haïti, marquée par un effondrement de l'État. Les institutions gouvernementales et les services de base sont en déroute et la violence des gangs a déclenché l'une des pires crises

humanitaires que le monde n'ait jamais connues. Les Bahamas sont en première ligne de cette crise, ayant accueilli plus de 80 000 réfugiés haïtiens. Dans ce contexte, les Caraïbes ont désespérément besoin de l'assistance du monde entier.

En dépit des opinions contraires, le Gouvernement des Bahamas est resté fidèle à sa politique étrangère d'engagement actif et s'est fait des amis, des alliés et des partenaires dans le monde entier. Ce n'est que par la coopération, l'amitié et le multilatéralisme que le monde pourra connaître une paix, une stabilité et une prospérité véritables.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) déclare que la diplomatie parlementaire n'a pas réussi à protéger les populations. Les voix s'opposant à l'humanisme continuent de dominer, de nombreux pays restant ancrés dans l'ancienne doctrine coloniale. La politique semble justifier les puissants et ignorer les victimes, comme c'est le cas à Gaza. L'Algérie a toujours défendu et continuera de défendre toutes les causes justes, y compris le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États étrangers. L'intervenant salue la résolution 2728 (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU sur Gaza.

Répondant au délégué du Maroc, il précise que la Cour internationale de Justice (CIJ) examine la situation du peuple sahraoui au Sahara occidental.

M. K.U. Ritter Ocampo (Mexique) affirme qu'il n'y a pas de paix sans justice. La justice est nécessaire pour tous ceux qui ont été historiquement marginalisés, y compris les femmes. La participation active des femmes à la vie politique et à la prise de décision doit donc être encouragée. Le Mexique a atteint la parité des sexes à la Chambre des députés et au Sénat, et les deux chambres sont également présidées par des femmes. En outre, lors des prochaines élections, le pays devrait élire sa première femme présidente ainsi qu'une femme gouverneur dans l'État de Morelos. Le Mexique continuera de promouvoir l'égalité des sexes tant au niveau national qu'international. Sa contribution à la paix mondiale par le biais de la diplomatie parlementaire s'enrichira grâce à la participation des femmes. La participation égale des hommes et des femmes améliore la représentativité et la légitimité des institutions de l'État, tout en contribuant à construire des sociétés plus pacifiques et plus résilientes.

M. R. De Battista (Malte) rétorque que l'UIP n'est pas parvenue à un consensus sur le point d'urgence parce que les Membres ont refusé d'entendre les arguments contraires sur Gaza. Ce faisant, ils autorisent la haine à triompher sur l'amour et l'espoir. La haine continue également de se répandre dans d'autres parties du monde. Par exemple, le Parlement géorgien a récemment commencé à débattre d'un projet de loi interdisant l'affirmation de genre et l'adoption pour les conjoints de même sexe. De même, le Gouvernement russe a ajouté les organisations qui soutiennent la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexués et queers (LGBTIQ+) à sa liste d'organisations extrémistes et terroristes. Notant que les personnes LGBTIQ+ sont souvent victimes de violence physique, d'extorsion et d'emprisonnement simplement pour ce qu'elles représentent, l'intervenant appelle le Secrétaire général de l'UIP à garantir la sécurité et la protection de tous les parlementaires LGBTIQ+. Un forum des parlementaires LGBTIQ+ devrait être créé au sein de l'UIP afin de garantir la démocratie pour tous.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, assume la présidence.

Invités spéciaux

La Présidente fait savoir que, en 2023, l'ONU a créé le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse afin de piloter les activités d'engagement et de plaidoyer sur les questions intéressant les jeunes dans l'ensemble de l'Organisation. Le nouveau bureau, qui a intégré le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, sert également à promouvoir la participation inclusive et tangible des jeunes et des organisations de jeunes au sein de l'ONU. Comme le Bureau de l'envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse l'a été avant lui pendant des années, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est un partenaire privilégié de l'UIP, en particulier avec le Forum des jeunes parlementaires.

Les jeunes sont les premières victimes de la radicalisation et des conflits. Leur participation à la prévention des conflits et à la résolution des différends est donc essentielle à la construction d'une paix durable. Elle attire l'attention sur la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité, et invite M. Paullier, Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, à expliquer comment les parlementaires peuvent contribuer à sa mise en œuvre.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), invité spécial, annonce que, dans un monde confronté à des conflits, à la dégradation de l'environnement et au recul de la démocratie, l'avenir, en particulier pour les générations futures, est alarmant. Jusqu'à 90 % des jeunes vivent dans des pays en développement et font souvent face à des stéréotypes négatifs, notamment à des idées fausses et à la menace de la violence. La vérité, cependant, c'est que les jeunes incarnent une lueur d'espoir dans la lutte en faveur de la paix, en jouant un rôle actif en tant que bâtisseurs de paix, militants, défenseurs des droits de l'homme, innovateurs et leaders des mouvements sociaux.

La résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité a été historique dans la mesure où elle a reconnu le rôle positif que les jeunes peuvent jouer dans la promotion de la paix et la prévention de la violence. Il est essentiel de considérer les jeunes non pas comme de simples observateurs passifs et bénéficiaires de services, mais comme des partenaires et des initiateurs de projets. Ils doivent être systématiquement inclus dans le processus de prise de décision à tous les niveaux, en particulier dans les efforts de consolidation de la paix.

Malheureusement, les jeunes générations sont encore largement absentes du processus décisionnel et se heurtent à de multiples obstacles culturels, structurels, financiers et législatifs dans l'exercice de leurs droits politiques. Seuls 2,8 % des parlementaires ont moins de 30 ans et moins de 1,0% sont des jeunes femmes. En raison de leur âge et de leur sexe, les jeunes femmes rencontrent des difficultés particulières pour accéder à un poste, d'autant plus lorsque d'autres facteurs tels que la race entrent en ligne de compte. Leurs priorités étant rarement reconnues, de nombreux jeunes se méfient des institutions politiques. Il est temps de bousculer le système en aménageant des espaces afin de permettre aux jeunes de s'engager politiquement, notamment dans la négociation des accords de paix.

L'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels est essentielle pour rétablir la confiance dans les institutions politiques. Les seuls efforts de consolidation de la paix durables sont ceux qui intègrent les jeunes. Il ne s'agit pas seulement d'une question de représentation des jeunes en politique, mais d'une question intersectorielle et de droits humains. Pour renforcer sensiblement la représentation des jeunes en politique, il est nécessaire de disposer de davantage de données désagrégées. Des données solides et fiables permettraient d'évaluer le niveau de participation actuel des jeunes à la politique, notamment aux processus de paix. Elles contribueraient également à éclairer les politiques et à éliminer les obstacles.

Les parlementaires doivent prendre des mesures pour favoriser la participation des jeunes à la consolidation de la paix. Tout d'abord, ils doivent diriger ou soutenir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au sein des commissions parlementaires, par exemple en mettant en place des systèmes de redevabilité pour contrôler la mise en œuvre au niveau national. Deuxièmement, ils doivent soutenir la création d'organes consacrés à la jeunesse au sein des parlements, y compris des mécanismes visant à ce que les jeunes soient systématiquement consultés dans les délibérations parlementaires. Troisièmement, ils doivent plaider en faveur de l'adoption de plans d'action, de feuilles de route et de cadres nationaux, et réclamer la création de coalitions nationales sur la jeunesse, la paix et la sécurité dotées de budgets spécifiques. Enfin, ils devraient soutenir la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !.*

En ouvrant des espaces favorisant la participation des jeunes, il est essentiel de reconnaître les facteurs interdépendants qui façonnent leurs vulnérabilités, notamment le sexe, l'orientation sexuelle, la race, l'appartenance ethnique et le handicap. En effet, ils doivent pouvoir participer pleinement et en toute sécurité. Les jeunes, dans toute leur diversité, ont le droit de participer.

La tâche consistant à garantir la participation constructive des jeunes, notamment en vue de tisser des liens pour promouvoir la paix, est un engagement intergénérationnel.

La Présidente dit que l'UIP et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) entretiennent un partenariat solide. L'UNRWA a joué un rôle actif dans les Assemblées de l'UIP et sa contribution au Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient a permis à l'UIP de mieux comprendre la grave crise humanitaire en Palestine. L'UIP reste attachée à la mission de l'UNRWA, qui vise à porter assistance à tous les réfugiés palestiniens et à soutenir leur développement sur le plan humain, en leur fournissant notamment des services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et l'aide d'urgence. Les efforts de l'UNRWA transcendent la politique et sont ancrés dans une croyance commune envers les droits intrinsèques, la dignité et la valeur de chaque individu, indépendamment de sa nationalité, de son appartenance ethnique ou de ses convictions. La Présidente invite M. Majekodunmi, Chef de cabinet de l'UNRWA, à prendre la parole.

M. B. Majekodunmi (Chef de cabinet de l'UNRWA), invité spécial, déclare que cela fait 75 ans que la communauté internationale ne parvient pas à trouver une solution politique au conflit du Moyen-Orient qui soit équitable pour les Palestiniens, les Israéliens et l'ensemble de la région. Pour combler le vide politique, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé l'UNRWA de fournir aux Palestiniens des services dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé et l'aide sociale. L'UNRWA est mandaté pour défendre les droits de l'homme des Palestiniens, mais aussi pour apporter une certaine stabilité dans la région. Il poursuit ses activités malgré la détérioration du contexte en matière de sécurité.

Le 7 octobre 2023, en Israël, des civils ont été victimes d'effroyables attaques, notamment de meurtres, de violences sexuelles et de prises d'otages. Depuis lors, Gaza a connu ce qui ne peut être décrit que comme une tuerie et des souffrances indicibles. Plus de 30 000 personnes, des civils pour la plupart, ont été tuées, dont 13 000 enfants. Les écoles, les lieux de culte, les lieux de travail, les cimetières, les routes, les maisons et les infrastructures d'eau et d'électricité ont été détruits. La situation dans le sud de Gaza est marquée par une tension indescriptible. Les habitants sont absolument partout, allant et venant d'un endroit à l'autre pour éviter les missiles. Les plus effrayés ne sont pas les enfants, mais les parents, inquiets de savoir comment assurer la sécurité de leur progéniture et subvenir à ses besoins. Au bord du désespoir, les habitants se sont mis à creuser la terre pour y chercher des racines à manger. Indépendamment de la situation, Gaza se trouve en fait à distance de marche de l'eau courante, de l'électricité et de camions remplis de nourriture. Il est clair qu'il s'agit d'un conflit politique et que la crise humanitaire est une crise fondamentalement politique.

L'UNRWA sert de plateforme pour tous les aspects de l'aide humanitaire, qu'il s'agisse de faciliter la circulation des camions, de distribuer de la nourriture ou d'aider la Banque de Palestine à transférer des liquidités afin de soutenir l'économie. Les États membres de l'ONU ont reconnu que l'UNRWA était une ressource vitale pour l'action humanitaire à Gaza ainsi qu'un élément incontournable de la solution politique et de l'équation de la paix dans la région. L'UNRWA a également joué un rôle essentiel en donnant aux Palestiniens l'espoir que la violence cesse et le sentiment de ne pas avoir été oubliés. Toutefois, ce rôle est loin d'être assuré et se trouve même menacé, car le financement et le soutien politique lui sont activement retirés.

Gaza a désespérément besoin d'une solution multilatérale urgente fondée sur les droits de l'homme, le droit international et le consensus politique. Une solution s'impose dans l'intérêt des Palestiniens, des Israéliens et de l'ensemble de la région. Malheureusement, elle ne semble pas se profiler à l'horizon. L'intervenant appelle les parlementaires à inciter leurs gouvernements à résoudre la catastrophe humanitaire et politique qui se produit à Gaza.

Un délégué de l'Iraq dit que l'allusion aux violences sexuelles commises le 7 octobre 2023 est une fausse information diffusée par le régime israélien pour justifier ses crimes génocidaires dans les territoires palestiniens occupés. Les événements du 7 octobre 2023 ont été perpétrés par un mouvement de résistance luttant contre une occupation illégale. Le peuple palestinien a le droit de se défendre contre l'occupation, tout comme les Ukrainiens ont le droit de se défendre contre l'agression russe. La situation palestinienne peut être comparée à celle d'autres pays colonisés qui ont été nombreux à renverser leurs colonisateurs par la force grâce à de fiers mouvements d'indépendance. Il est honteux que la communauté internationale continue de rester immobile face à un génocide dans lequel des enfants sont bombardés, massacrés et privés de nourriture. L'intervenant demande au représentant de l'UNRWA son point de vue sur les allégations selon lesquelles l'UNRWA aurait collaboré avec le Hamas.

Un délégué de la République islamique d'Iran dit que le monde ferme les yeux sur le génocide perpétré par le régime israélien à Gaza, où plus de 30 000 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été assassinées et de nombreuses autres se voient refuser l'accès à l'eau et aux médicaments. Même des journalistes et des travailleurs humanitaires ont été tués alors qu'ils sont protégés par des accords internationaux. L'intervenant appelle les gouvernements et les parlements à mettre fin aux atrocités commises contre le peuple palestinien.

M. B. Majekodunmi (Chef de cabinet de l'UNRWA), invité spécial, informe que les constats de violences sexuelles n'ont pas été établis par l'UNRWA mais par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. L'intervenant renvoie le délégué de l'Iraq au rapport de mission dans lequel les constats sont établis.

Au cours des six derniers mois, il y a eu plus d'enfants, de journalistes et de membres du personnel de l'ONU assassinés à Gaza que dans n'importe quel autre conflit. La situation est catastrophique et il faut y mettre fin.

Volet spécial sur la redevabilité en matière de mise en œuvre des résolutions et autres décisions de l'UIP

La Présidente fait savoir que l'UIP est une institution dirigée par ses Membres et qu'elle a pour mandat de promouvoir une culture de responsabilité mutuelle à tous les niveaux. Une UIP responsable est une UIP dont les résultats sont transmis aux parlements nationaux et traduits dans les réalités nationales. Les parlementaires ont le devoir d'assurer le suivi de leurs engagements internationaux.

Conformément aux Articles 6 et 7 des Statuts et Règlements de l'UIP, les Membres doivent rendre compte à l'UIP de la mise en œuvre nationale des décisions prises à l'UIP dans le cadre d'un rapport annuel. Pour simplifier le processus, tous les ans, plusieurs parlements de chaque groupe géopolitique sont désignés afin de répondre à un questionnaire détaillant les progrès qu'ils ont réalisés. Les réponses volontaires sont également bienvenues. Le Secrétaire général prépare ensuite un rapport sur la base des informations communiquées.

M. M. Huertas Glauser (Secrétariat de l'UIP), accompagnant ses propos d'un diaporama numérique, annonce que le questionnaire annuel de 2023 a obtenu un bon taux de réponse (71 %), 32 des 45 Membres désignés ayant répondu. Huit autres Membres ont également répondu de manière volontaire. Le Secrétariat de l'UIP a travaillé activement pour présenter les bonnes pratiques en les partageant non seulement dans le rapport du Secrétaire général, mais aussi sur le site web de l'UIP et sur le stand des données et de la redevabilité lors des Assemblées de l'UIP. Bien que le taux de réponse se soit amélioré ces dernières années, l'espoir est de voir tous les Membres désignés s'acquitter de cette obligation statutaire. Il exhorte les groupes géopolitiques à rappeler aux Membres désignés de répondre au questionnaire annuel. Les Membres désignés pour l'année 2024 devraient déjà l'avoir reçu.

La Présidente indique que, ces dernières années, l'UIP a adopté un certain nombre de résolutions, de déclarations, de documents finaux et de décisions sur divers sujets, tels que les changements climatiques, l'égalité des sexes, la coexistence pacifique et les crises humanitaires. Elle invite les délégués à partager ce qu'ils ont fait pour donner vie à ces engagements, en particulier dans les domaines suivants : 1) la solidarité parlementaire pour défendre les droits de l'homme des parlementaires ; 2) l'engagement parlementaire pour la promotion de sociétés inclusives ; et 3) l'action parlementaire pour lutter contre les changements climatiques.

Mme D. O'Neill (Australie) dit que l'Australie reconnaît que les changements climatiques constituent la plus grande menace commune pour la région de l'Océanie et qu'elle est déterminée à travailler avec ses voisins des îles du Pacifique et ses partenaires de l'Asie du Sud-Est en vue de renforcer la résilience climatique et de s'acquitter des obligations au titre de l'Accord de Paris. En 2023, l'Australie et les Tuvalu ont signé le Traité d'union Falepili Australie-Tuvalu – le premier accord bilatéral au monde sur la mobilité climatique. L'accord se fonde sur les valeurs tuvaluanes de voisinage, de bienveillance et de respect mutuel (*falepili*) et vise à rapprocher les deux nations afin qu'elles puissent relever le défi commun des changements climatiques. D'ici à 2050, on estime que plus de la moitié de Funafuti, la capitale des Tuvalu, qui compte actuellement plus de 6 000 personnes, sera inondée. En reconnaissance de cette crise immédiate, et dans le cadre du Traité d'union Falepili Australie-Tuvalu, des dispositions spéciales en matière de visa seront mises en place pour permettre aux Tuvaluans de vivre, de travailler et d'étudier en Australie. Un montant supplémentaire de 16,9 millions d'AUDsera également alloué par l'Australie au projet d'adaptation côtière des Tuvalu, qui vise à renforcer la résistance de l'île aux changements climatiques.

Le Traité d'union est complété par les efforts déployés par l'Australie dans le domaine du financement de l'action climatique. Au cours de la période 2020-2025, l'Australie devrait fournir 3 milliards d'AUD à d'autres pays de la région dans le cadre du financement de l'action climatique. Lors de l'édition 2024 du Sommet spécial ASEAN-Australie, le pays s'est également engagé à verser 10 millions d'AUD à un guichet sur le climat et les énergies propres en Asie du Sud-Est. Ce guichet permettra d'allouer un financement pluriannuel aux programmes sur le climat et les énergies propres, notamment en matière de renforcement des capacités techniques, et permettra à l'Australie et aux pays de l'Asie du Sud-Est de partager leur savoir-faire et leurs connaissances.

Une vidéo invitant les délégués à la 29e session de la Conférence des Parties (COP29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en Azerbaïdjan est diffusée.

M. J. Fakhro (Bahreïn) prend la présidence.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) fait savoir que l'Azerbaïdjan traverse actuellement une période de transition entre les sources d'énergie traditionnelles et alternatives. Le développement propre est l'un des cinq domaines prioritaires de la nouvelle stratégie nationale de développement socio-économique. Avec plusieurs projets d'énergies renouvelables en cours, la part de ces énergies dans la capacité énergétique totale de l'Azerbaïdjan devrait dépasser les 37 % d'ici 2030. Constatant que le moyen le plus rapide de juguler le réchauffement planétaire à court terme est de réduire les émissions de méthane, l'Azerbaïdjan a récemment adhéré au Pacte mondial sur le méthane. Il a également signé un protocole d'accord sur la mise en place d'un projet de corridor écologique entre l'Azerbaïdjan et l'Union européenne qui prévoit d'acheminer de l'électricité verte produite par l'Azerbaïdjan à travers la Géorgie et la mer Noire jusqu'en Roumanie pour être ensuite transportée vers la Hongrie et le reste de l'Europe. Parmi les autres initiatives, citons la désignation de l'une de ses plus grandes régions, la zone économique du Karabakh, comme zone d'énergie verte et la transformation des territoires libérés de l'occupation en une zone neutre en carbone d'ici à 2050. L'Azerbaïdjan souhaite être un précurseur dans la transition verte et entend investir une partie de ses revenus pétroliers et gaziers dans les énergies renouvelables. Le pays a récemment mis en service ses premiers bus et taxis électriques et il a désigné l'année 2024 comme l'Année de la solidarité en faveur d'un monde vert.

En se voyant confier l'organisation de la COP29, l'Azerbaïdjan a été reconnu à travers le monde comme un pays apportant une grande contribution à la politique climatique mondiale. La COP29 est une excellente occasion de partager des expériences dans le domaine de la production des énergies renouvelables, secteur dans lequel l'Azerbaïdjan est particulièrement bien placé en raison de son climat chaud.

Une vidéo sur les efforts déployés par la Chine en vue de lutter contre les changements climatiques est diffusée.

M. C. Ribeiro (Cabo Verde) déclare que, en tant que petit État insulaire en développement (PEID), le Cabo Verde est l'un des plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi l'un des plus vulnérables face aux changements climatiques. Le pays est exposé à de nombreux risques environnementaux, tels que les activités volcaniques, les sécheresses, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion, qui ont des répercussions sur les établissements humains et les écosystèmes naturels.

Dans ses toutes récentes contributions déterminées au niveau national, le Cabo Verde en a identifié cinq en matière d'atténuation et neuf en matière d'adaptation. Les contributions liées à l'atténuation relèvent des domaines suivants : efficacité énergétique et énergies renouvelables, transport à faible émission de carbone, solutions naturelles et tourisme durable. Les contributions liées à l'adaptation relèvent des domaines suivants : gestion de l'eau, sécurité alimentaire, gestion côtière, aménagement du territoire et réduction des risques de catastrophe. Le Cabo Verde a donc une vision claire de sa situation et de ses objectifs en termes de transition vers une économie à zéro émission de carbone.

Il cherche à dynamiser ses économies bleue et circulaire, et espère ainsi réduire ses émissions de 20 %, produire 100 % de l'énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2040, parvenir à une mobilité 100 % électrique d'ici à 2040 et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Des engagements ont également été pris pour préserver la biodiversité marine. Ainsi, plusieurs parcs marins ont été créés afin de protéger les espèces marines. Une charte pour les politiques d'économie bleue, une zone d'économie maritime spéciale et un centre de recherche et de développement des océans ont également été mis en place. Enfin, le Cabo Verde a pris des mesures dans le domaine de la gestion des déchets, en organisant notamment des activités de sensibilisation à la réduction des déchets plastiques, et il a signé un accord avec le Portugal portant création d'un fonds environnemental en faveur du climat.

Une vidéo sur les efforts déployés par le Chili en vue de garantir l'inclusion des personnes atteintes du syndrome de Down dans la société est diffusée.

M. F. Undurraga Gazitúa (Chili), se référant à la vidéo, dit que les parlementaires chiliens travaillent depuis 14 ans pour l'inclusion des personnes atteintes du syndrome de Down. Il ne suffit pas de demander au secteur privé d'effectuer des changements en faveur de l'inclusion ; ils doivent d'abord être effectués au Parlement.

Pour favoriser une véritable inclusion, il est essentiel de considérer les personnes ayant des opinions divergentes comme légitimes et d'examiner la situation de leur point de vue sans se laisser influencer par ses idées personnelles. Malheureusement, les Membres de l'UIP n'ont pas réussi à le faire au cours de l'Assemblée. L'inclusion doit sous-tendre toute activité politique. Elle doit être assurée dans toutes les sphères, professionnelle, éducative et religieuse, et pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap et les minorités. Le Parlement chilien travaille d'arrache-pied pour atteindre ces objectifs.

Il faut des actes concrets et pas seulement des paroles. L'intervenant appelle l'UIP à mettre en place une commission dédiée aux droits des personnes en situation de handicap.

Mme S. Carvajal Isunza (Mexique) explique que le Mexique dispose d'une loi sur les changements climatiques qui définit les responsabilités spécifiques des trois paliers gouvernementaux. Elle est en vigueur depuis 10 ans et elle est régulièrement mise à jour. Une modification récente de la loi vise à aider le pays à remplacer les voitures à essence par des voitures électriques.

Outre la loi sur les changements climatiques, une loi sur la transition énergétique jette les bases de la transition vers les énergies renouvelables. Elle a permis à la Chambre des députés de continuer à faire avancer le programme énergétique en demandant au Gouvernement de s'acquitter de certaines obligations, même si ce dernier n'avait pas fait de ce programme une priorité. La loi montre le rôle important des parlements en tant que garants de l'état de droit et leur pouvoir d'influence sur les décisions.

Compte tenu de l'impact sur la sécurité, l'économie et le bien-être, le Mexique comprend qu'il est important de s'attaquer aux changements climatiques de manière urgente et globale. Le pays a créé une commission parlementaire sur les changements climatiques et la durabilité, qui est l'une des plus actives du Parlement. Elle examine actuellement 69 propositions sur les changements climatiques. La protection des ressources naturelles, la biodiversité et la résilience climatique sont d'autres priorités de la Chambre des députés.

M. P.S. Rudana (Indonésie) déclare que le Parlement indonésien s'est engagé à soutenir l'économie verte, y compris la transition énergétique. Il continue d'accorder la priorité à la finalisation de nouveaux projets de loi sur les énergies renouvelables, à l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, à l'introduction de marchés du carbone et à l'adoption de la politique *Forest and Land Use Net Sink 2030* (Puits de carbone net en matière de forêts et autres utilisations des terres à l'horizon 2030). En outre, le Parlement examine actuellement un projet de loi sur la gestion des changements climatiques, qui servira de base juridique aux efforts nationaux. Le projet de loi garantirait une approche globale, systématique et intégrée de la gestion du climat par le biais de la budgétisation et de la surveillance. L'intervenant invite les délégués à la réunion parlementaire qui se tiendra dans le cadre du dixième Forum mondial de l'eau, organisé à Bali, en mai 2024, et qui vise à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Conformément au Communiqué de Marrakech, l'Indonésie défend le principe du "bhinneka tunggal ika" ou de "l'unité dans la diversité" et s'efforce de promouvoir la compréhension, le dialogue et le respect au sein de sa population. Le Parlement cherche à adopter un projet de loi sur la protection de tous les chefs et symboles religieux. La diversité devrait être considérée comme une bénédiction plutôt qu'une source de conflit.

Mme N. Lahiani (Tunisie) affirme que le droit à un environnement propre est stipulé dans la Constitution de la Tunisie. À ce titre, le pays a interdiction de s'engager dans un développement préjudiciable à l'environnement.

La Tunisie, qui est l'un des pays les plus touchés par les changements climatiques, n'a contribué aux émissions mondiales qu'à hauteur de 0,07 %. Le Parlement travaille avec les ministres du Gouvernement et la société civile afin de renforcer la résilience et les capacités nationales. Il a adopté une stratégie nationale pour le climat et révise actuellement un certain nombre de lois liées au climat et à l'environnement, notamment en matière de gestion des déchets et de protection des espèces menacées d'extinction, en vue de les rendre conformes aux conventions et aux accords internationaux.

L'intervenante appelle les parlementaires à assumer leurs responsabilités concernant les changements climatiques. Il est essentiel de fournir un soutien aux pays les moins avancés en matière de climat, notamment en finançant des programmes climatiques.

Mme P. Damoff (Canada) fait savoir que le Gouvernement canadien encourage de plus en plus l'utilisation des modes de transport publics et actifs, soutenant ainsi la transition verte. Depuis 2015, le Gouvernement a versé plus de 20 milliards de CAD pour soutenir des projets de transport en commun dans les collectivités canadiennes. En février 2021, il a annoncé la création du premier fonds national permanent pour le transport en commun, qui sera opérationnel en 2026, et dans lequel il investira également 3 milliards de CAD par an. Plusieurs projets de construction et d'extension de réseaux de sentiers, de pistes cyclables, de chemins et de passerelles piétonnes sont également en cours, et un fonds de 40 millions de CAD pour le transport actif a été mis en place en vue de promouvoir l'utilisation des mobilités actives sur une période de cinq ans. Ces investissements sont destinés à aider le Canada à atteindre ses objectifs en matière de climat, le secteur des transports étant responsable d'environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe canadien de l'UIP communique régulièrement au Premier ministre, aux présidents du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi qu'aux présidents des commissions parlementaires et aux ministres concernés les textes issus des réunions de l'UIP, dont les résolutions et les déclarations. Il est clair que le Canada continue d'honorer ses engagements internationaux en matière de climat.

Mme S. Mingoen-Karijomenawi (Suriname) déclare que le Parlement du Suriname construit une société inclusive où l'égalité des sexes est une nécessité et où les hommes et les femmes bénéficient des mêmes possibilités et des mêmes droits. Il s'est engagé à promouvoir les droits des femmes dans tous les secteurs de la société, notamment à travers la législation.

Le Parlement est à l'écoute des besoins et des problèmes de la société. Les propositions ou documents de travail émanant de la société sont pris au sérieux et font l'objet d'un débat au sein d'un comité de rapporteurs. Le cas échéant, des propositions peuvent être présentées au Président et au Conseil d'État. Cette démarche permet de rapprocher le Parlement et la société.

Le Parlement du Suriname a participé à de nombreuses activités et conférences visant à sensibiliser les citoyens aux changements climatiques. Il a présenté une proposition demandant au Gouvernement de prendre en compte les changements climatiques dans ses politiques, et il débat actuellement d'une loi qui mettrait en place des institutions chargées de la protection de l'environnement.

Le Suriname est un pays à bilan carbone négatif et le pays le plus boisé du monde avec une couverture forestière de 93 % et un faible taux de déforestation. Notant le rôle des forêts du Suriname dans l'absorption des émissions mondiales de carbone, l'intervenante demande si le monde peut encore croire aux crédits d'émission de carbone.

M. S. Søndergaard (Danemark) dit que, d'après le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, en 2023, 732 parlementaires actuels ou anciens, issus de 47 pays, ont été victimes de violations des droits de l'homme, notamment de restrictions à leur liberté d'expression, de déchéance de leur mandat parlementaire et d'emprisonnement. Toute atteinte aux droits de l'homme d'un citoyen est problématique, mais les atteintes aux droits de l'homme des parlementaires constituent un problème particulier car elles sapent le fondement même de la démocratie.

Le Parlement danois a décidé de suivre les procès des parlementaires en Europe, notamment en dépêchant des délégations aux audiences des tribunaux, en envoyant des lettres et en examinant les dossiers avec des représentants des pays concernés. C'est notamment le cas pour Selahattin Demirtaş, originaire de Türkiye, qui est emprisonné depuis novembre 2016. M. Demirtaş avait participé à l'élection présidentielle turque de 2018 en faisant campagne depuis sa cellule de prison. Son dossier est examiné non seulement par l'UIP mais aussi par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg qui a exigé sa libération immédiate.

La question des droits de l'homme des parlementaires ne se limite pas à un seul pays, mais concerne l'ensemble des nations. L'intervenant exhorte les autres parlements à faire preuve de solidarité en prenant des initiatives similaires à celles du Parlement danois.

Mme J. Simanovska (Lettonie) informe que le Parlement letton renforce son intervention face aux discours de haine en collaborant étroitement avec les organisations non gouvernementales et les forces de l'ordre. Si le discours de haine a déjà été érigé en infraction pénale en Lettonie, le pays examine actuellement des mesures plus nuancées, notamment d'ordre administratif.

Pendant longtemps, la Lettonie a été dépendante du gaz fossile étranger et n'a pas été en mesure de réduire sa consommation en raison de la pression exercée par les lobbyistes du gaz fossile. Toutefois, immédiatement après l'agression russe en Ukraine, la consommation de gaz

fossile a commencé à chuter et a maintenant diminué de 30 %. L'interdiction d'importer du gaz russe, promulguée le 1er janvier 2023, a facilité le processus. La situation a montré la rapidité avec laquelle la Lettonie pouvait changer de comportement face à une menace visible et avec le soutien évident de sa population. Constatant que les changements climatiques ne sont pas suffisamment pris au sérieux, l'intervenante encourage les responsables politiques à sensibiliser le public à ces risques, en mettant notamment en avant les avantages à long terme plutôt qu'à court terme.

M. P. Limjaroenrat (Thaïlande) attire l'attention sur trois piliers essentiels des sociétés inclusives : 1) l'égalité dans le mariage, 2) l'appartenance ethnique et les droits des populations autochtones, et 3) la protection du travail.

Le Parlement thaïlandais se prononcera bientôt sur une loi historique concernant l'égalité dans le mariage qui, si elle est adoptée, fera de la Thaïlande le premier pays de l'Asie du Sud-Est à légaliser le mariage homosexuel. Cette loi enverrait à toutes les personnes LGBTIQ+ du monde entier un message d'inclusion au sein de la société. La Thaïlande est également très consciente de la nécessité de soutenir les communautés autochtones, par exemple en tenant compte des différences culturelles, en luttant pour la justice foncière et en les intégrant dans le système éducatif. La protection du travail est également importante et exige des pays qu'ils promeuvent des emplois décents, garantissent la parité des sexes sur le lieu de travail et instaurent un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. En se rapprochant, les parlements pourraient faire tomber les murs et les obstacles.

M. U. Lechte (Allemagne) dit que plus de 15 % de la population mondiale est en situation de handicap, mais que les personnes handicapées sont souvent exclues de la société, notamment en matière d'accès aux soins de santé, d'éducation et de travail. Leur pleine participation est un droit humain et non un acte de miséricorde. Elles doivent être placées au cœur de la société dès le départ, par exemple en créant des emplois et en aménageant les lieux de travail de manière à leur permettre de participer sans obstacles apparents.

Soulignant que de nombreuses personnes handicapées sont des travailleurs qualifiés, l'intégration sur le marché du travail est un objectif majeur de l'Allemagne. Les entreprises privées et publiques qui emploient au moins 20 personnes doivent veiller à ce que 5 % de leur effectif soit composé de personnes handicapées ; en cas de non-respect de cette obligation, elles s'exposent à une pénalité financière. Le pays s'efforce également de raccourcir les longs délais administratifs afin de mettre plus rapidement les personnes handicapées en contact avec des employeurs appropriés. Enfin, des mesures sont mises en place pour garantir que tous les projets d'aide au développement soient accessibles aux personnes handicapées, et pas uniquement ceux qui leur sont spécifiquement destinés.

Il est important de se concentrer sur les partenariats internationaux et la coopération intersectorielle, car aucun acteur ne peut à lui seul apporter les changements nécessaires. Les parlementaires doivent s'unir pour éliminer les obstacles, y compris ceux ancrés dans les mentalités.

M. P. Nanda (Inde) affirme que les idéaux de développement inclusif et de coexistence pacifique sont profondément enracinés dans la psyché sociopolitique de l'Inde et que le pays met en œuvre plusieurs politiques et mesures en ce sens. L'Inde s'est notamment engagée à promouvoir l'égalité des sexes, ainsi que des parlements tenant compte des questions de genre. Le Parlement a récemment adopté le projet de loi sur les quotas en faveur des femmes, leur réservant un tiers des sièges à la Lok Sabha et dans les assemblées législatives des États.

La lutte contre les changements climatiques constitue une autre priorité de l'Inde qui participe activement à de nombreuses initiatives en la matière. Le Parlement s'est engagé à mettre en œuvre la législation et à examiner les budgets pour soutenir les objectifs de l'Accord de Paris et les autres accords sur le climat.

Le neuvième Sommet des présidents de parlements du G20 (P20), qui s'est tenu à New Delhi en octobre 2023, a démontré l'attachement de l'Inde aux valeurs démocratiques, à la coopération internationale et aux efforts parlementaires coopératifs pour lutter contre les changements climatiques et d'autres problèmes d'envergure internationale.

M. E. Parras (Assemblée interparlementaire sur l'orthodoxie (AIO)) déclare que c'est la première fois qu'une institution parlementaire internationale ayant le statut d'observateur participe au volet spécial sur la redevabilité. Pour assurer un avenir pacifique et durable, il est important que toutes les parties prenantes participent, indépendamment de leur statut juridique et des procédures formelles.

L'AIO a entrepris un certain nombre d'activités dans le but de promouvoir le Communiqué de Marrakech. Tout d'abord, à sa 30e Assemblée générale, elle a consacré une partie des discussions au Communiqué de Marrakech, et le document a été partagé avec les partenaires afin de maximiser sa visibilité. Deuxièmement, l'AIO collabore avec l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique pour organiser une conférence de dialogue parlementaire visant à promouvoir la compréhension interconfessionnelle entre les mondes chrétien et musulman. Troisièmement, en février 2024, à Sarajevo, les dirigeants de l'AIO ont participé à la conférence internationale des parlementaires et des chefs religieux pour la coexistence et la paix où, une fois de plus, ils ont souligné l'importance du Communiqué de Marrakech. Enfin, en mai 2024, en collaboration avec la Commission des épiscopats de l'Union européenne, la Conférence des Églises européennes et l'organisation "Ensemble pour l'Europe", l'AIO organisera une conférence politique internationale intitulée *La politique comme espace d'expression des valeurs chrétiennes dans la vie quotidienne*. L'une des tables rondes de la conférence sera consacrée au Communiqué de Marrakech, considéré comme un modèle positif pour la participation du secteur religieux à la politique internationale.

Un représentant du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) exhorte les parlementaires à veiller à ce que les résolutions de l'UIP aient un impact sur les populations les plus vulnérables. Les actions relatives à l'objectif de développement durable (ODD) 13 sur l'action climatique devraient être prioritaires dans les examens nationaux volontaires de 2024, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux adolescents.

M. K.E. Kandodo (Malawi) déclare que, au cours des deux dernières décennies, le Malawi a subi de nombreux aléas climatiques, allant de périodes de sécheresse prolongées à des cyclones dévastateurs et des crues soudaines qui ont ravagé les communautés, mettant en péril la sécurité alimentaire et hydrique, et fragilisant le tissu même de la société. Face à ces défis, le Parlement du Malawi s'est montré à la hauteur, en adoptant une législation progressiste, en allouant des ressources et en exerçant un contrôle rigoureux pour s'attaquer de front aux effets des changements climatiques. L'une des réalisations les plus notables du Parlement du Malawi a été la promulgation de la loi sur les changements climatiques, un texte législatif historique qui établit un cadre global pour l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers. Cette loi harmonise non seulement les politiques nationales avec les objectifs des accords internationaux tels que l'Accord de Paris, mais elle rend également obligatoire l'intégration des considérations climatiques dans les politiques sectorielles, favorisant ainsi une approche globale de l'action climatique. Par ailleurs, le Parlement a joué un rôle central dans l'allocation des ressources aux initiatives climatiques dans des domaines tels que les énergies renouvelables, le boisement et l'agriculture intelligente face au climat. En donnant la priorité aux efforts déployés pour l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience, le Parlement a jeté les bases d'un avenir durable.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) assume la présidence.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*

Mme P. Aguirre (Équateur) dit que la paix n'est pas seulement l'absence de conflit, mais aussi le fait d'agir avec dignité et de créer un avenir meilleur.

Si l'Équateur ne se bat pas contre un autre pays, il est en revanche en guerre contre la criminalité organisée. La guerre mondiale contre la drogue a échoué et l'Équateur en subit les conséquences. En 2023, la criminalité organisée a entraîné la mort de 8 000 Équatoriens, alors que le pays était auparavant l'un des plus sûrs d'Amérique latine.

Le Parlement équatorien a pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la criminalité organisée, notamment en dépêchant l'armée dans les rues. Ces mesures sont toutefois insuffisantes, car la criminalité organisée a infiltré l'État. Ainsi, des criminels sont libérés de prison par des juges rémunérés avec l'argent de la drogue. Les outils numériques, comme l'intelligence artificielle (IA), pourraient être utilisés pour lutter contre la criminalité organisée. Cependant, en raison de leur coût élevé, ils se retrouvent malheureusement davantage entre les mains des criminels que dans celles des États. Les pays en développement n'ont notamment pas les

ressources nécessaires pour s'équiper de ces outils. Les paradis fiscaux constituent un autre problème important, permettant aux criminels de cacher leur argent dans des "trous noirs" non surveillés.

Le moyen le plus efficace de faire cesser le trafic de drogue est de mettre un terme au financement de la criminalité organisée. L'Amérique latine et le monde entier, y compris l'Europe, doivent également mieux contrôler leurs ports et les criminels doivent subir les conséquences de leurs actes et faire l'objet de véritables sanctions. Il est inacceptable que des criminels vivent aujourd'hui confortablement en prison avec un accès à Internet et des téléphones portables leur permettant de poursuivre leurs activités comme si de rien n'était.

Pour parvenir à la paix, il est essentiel de gagner la guerre contre la drogue. La criminalité organisée ne concerne pas uniquement l'Équateur, mais le monde entier. Les déclarations de solidarité ne suffisent pas. Il faut prendre de réelles mesures.

Mme R. Chemeris (Fédération de Russie) remercie les délégués pour leurs condoléances à la suite de l'attentat terroriste survenu à Moscou, qui a fait des dizaines de victimes, dont des enfants.

Les nouvelles menaces et les nouveaux défis qui surgissent dans le monde multipolaire exigent de la communauté internationale qu'elle s'unisse et redouble d'efforts. Les parlementaires, dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à des compromis, pourraient jouer un rôle stabilisateur dans l'ensemble du système des relations internationales. Porteurs de la légitimité démocratique, ils disposent d'une grande autorité pour exprimer la volonté du peuple. La mission de la diplomatie parlementaire est de promouvoir un programme uni et constructif, et de renforcer la confiance entre les peuples et les pays. C'est pourquoi il convient de fournir un maximum d'efforts afin d'établir des liens entre les parlementaires dans l'intérêt de la paix et de la compréhension.

M. M. Nandlall (Guyana), citant Martin Luther King Jr., estime que la paix n'est pas l'absence de conflit, mais la présence de la justice et de la fraternité.

En raison de son engagement en faveur du dialogue, l'UIP est parfaitement positionnée pour promouvoir le règlement pacifique des conflits. Toutefois, lors de l'Assemblée actuelle, elle a omis de condamner la tragédie des droits de l'homme à Gaza et l'absence de démocratie en République bolivarienne du Venezuela. Ces deux événements effroyables, bien qu'ils se déroulent aux antipodes, montrent les ravages mortels causés par les conflits armés et le désordre social engendré par l'absence de démocratie.

L'orateur souhaite mettre en lumière une autre dimension de la politique vénézuélienne, à savoir sa revendication illégale des deux tiers du territoire souverain du Guyana. Cette revendication a été définitivement réglée par une sentence arbitrale en 1899 – une décision que le Venezuela a acceptée pendant les six décennies qui ont suivi. Ce n'est qu'au début des années 1960 qu'il a considéré, sans le moindre élément de preuve, que la sentence arbitrale était illégale. En 2018, le Secrétaire général de l'ONU a porté le différend devant la CIJ. Jusqu'à présent, le Venezuela a refusé d'accepter la compétence de la Cour ou d'être lié par une quelconque ordonnance émise par cette dernière, et a même menacé d'une invasion physique. La CIJ a pris des mesures provisoires pour empêcher le Venezuela d'aller plus avant.

En décembre 2023, les présidents du Venezuela et du Guyana ont signé la Déclaration d'Argyle appelant les deux pays à recourir à la diplomatie et au dialogue pour résoudre le différend. Au cours de ce processus, le Guyana a insisté pour que le différend soit résolu par la CIJ. Malheureusement, en mars 2024, en violation des mesures provisoires accordées par la CIJ et la Déclaration d'Argyle, le Gouvernement vénézuélien a promulgué des lois visant à annexer les deux tiers du territoire souverain du Guyana.

L'intervenant appelle les délégués à condamner les actions du Venezuela, à exiger le respect du droit international et à demander que la diplomatie soit utilisée afin de promouvoir la paix et la compréhension. Il ne s'agit pas d'une faveur accordée au Guyana, mais d'un devoir envers le monde.

M. E. Zingeris (Lituanie) rappelle que le système de droit international a été établi après la Seconde Guerre mondiale pour répondre à la barbarie du régime nazi. Pourtant, la menace d'un nouveau conflit mondial se profile à l'horizon. Il appelle la Fédération de Russie à cesser son agression contre l'Ukraine. La communauté internationale devrait sanctionner l'État russe plutôt que les démocrates russes. Il est important de coopérer avec l'ONU, le Conseil de l'Europe et d'autres organismes pour mettre en place une commission internationale chargée d'enquêter sur la mort d'Alexei Navalny. La justice internationale ne sera pas rendue tant que la Fédération de Russie sera autorisée à agir comme elle l'a fait.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) déclare que, dans le contexte d'escalade des conflits et de fragilité de la paix mondiale, la Thaïlande est fermement convaincue que le moment est venu pour la diplomatie parlementaire de promouvoir le programme mondial commun en faveur de la paix, de la prospérité et de la durabilité, dans un esprit de multilatéralisme et de solidarité. La Thaïlande entretient depuis longtemps des rapports pacifiques et de collaboration avec tous les membres de la communauté internationale, fondés sur la confiance, la compréhension et le respect mutuels.

Il ne peut y avoir de paix à long terme en l'absence de développement durable. À ce titre, le Parlement thaïlandais fait tout son possible pour remettre les ODD sur la bonne voie. Il soutient aussi pleinement les efforts collectifs de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) visant à utiliser la diplomatie afin de parvenir à la désescalade et à une paix durable dans la région, y compris en ce qui concerne la situation au Myanmar. En tant que voisin immédiat, la Thaïlande a tout intérêt à ce que la paix revienne rapidement au Myanmar. Le Gouvernement thaïlandais a récemment lancé une initiative en vue d'établir des couloirs humanitaires le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar. Cette initiative vise à renforcer l'aide humanitaire en évitant toute politisation.

La Thaïlande soutient le programme de l'UIP en matière de paix, de sécurité, de développement, de gestion des changements climatiques, de démocratie, de droits de l'homme et de promotion des partenariats entre les parties prenantes à tous les niveaux. Les jeunes parlementaires thaïlandais utiliseront la diplomatie parlementaire pour travailler en étroite collaboration avec toutes les nations et tous les partenaires, et affronter les défis mondiaux.

Mme L. Clifford Lee (Irlande) pense que l'égalité économique, la parité hommes-femmes et l'égalité de traitement de tous les groupes sociaux permettent de promouvoir la paix.

Il est particulièrement important de démanteler les systèmes gouvernementaux patriarcaux qui ont défavorisé les femmes pendant trop longtemps, entraînant des résultats médiocres pour les sociétés dans le monde entier. Les parlementaires doivent s'engager à ce qu'il y ait plus de femmes dans les parlements, en particulier à des postes de haut niveau. Les pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines, doivent cesser au même titre que les autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Les droits en matière de procréation et les soins de santé ne doivent plus être menacés et les inégalités de revenus entre les hommes et les femmes doivent disparaître. Il faut également mettre fin à l'inégalité d'accès à l'éducation, à la nutrition et aux soins de santé pour les filles et les femmes à l'échelle mondiale.

Les conflits et les guerres touchent les femmes et les enfants de manière disproportionnée. Les parlements doivent se rapprocher et s'engager dans la diplomatie, ainsi qu'en faveur d'un cessez-le-feu, d'une paix durable et de la coopération. L'intervenante exhorte les parlementaires à rejeter le populisme, la polarisation et les autres moyens de division utilisés pour rallier des soutiens, car ils représentent de graves menaces pour la sécurité et la stabilité. Il incombe aux parlementaires d'être honnêtes avec l'électorat et de fédérer les peuples.

M. K. Kabre (Burkina Faso) attire l'attention sur les conséquences dévastatrices des conflits sur les jeunes. Ils subissent non seulement des pertes matérielles et des dommages psychologiques, mais ils sont également exclus de manière durable de la vie politique et sociale. Les jeunes sont souvent les premières victimes des conflits, mais les derniers à être inclus dans les processus de paix et de réconciliation. Leurs voix sont étouffées par le bruit des armes et leur avenir compromis par l'incertitude et l'instabilité de la guerre. Il est impératif de reconnaître l'énorme potentiel des jeunes à contribuer à la paix et à la stabilité. Ils sont pleins d'énergie et de créativité et ont un désir irrépressible de changement. Ce sont des qualités précieuses qu'il ne faut pas négliger. L'intervenant exhorte les pays à investir dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, à leur offrir des perspectives économiques et à renforcer leur résilience. La voix des jeunes doit non seulement être entendue, mais aussi prise en compte. Il sera alors possible de construire un monde plus juste, plus pacifique et plus inclusif.

M. M. Yusefi (République islamique d'Iran) dit que les jeunes du monde entier sont exposés à de nombreux dangers, tels que la guerre, les changements climatiques et les crises alimentaires. La situation des jeunes palestiniens est particulièrement difficile. Ils sont massacrés, torturés, privés de nourriture et expulsés de leur patrie dans le cadre du programme génocidaire du régime israélien. On ne peut envisager un avenir pour la Palestine sans les jeunes. La communauté internationale doit parler d'une seule voix et prendre des mesures décisives pour soutenir les jeunes palestiniens.

La diplomatie parlementaire est un outil de paix et de compréhension qui devrait être utilisé en vue d'établir l'égalité et la justice pour les jeunes du monde entier. Les mesures coercitives unilatérales, telles que les sanctions imposées à la République islamique d'Iran, empêchent les jeunes de s'épanouir et portent atteinte à leurs droits humains, notamment le droit à la santé et le droit à l'éducation. Néanmoins, les jeunes ont redoublé d'efforts pour surmonter ces obstacles. Le blocage des transferts de technologie ou la création de centres destinés à diffuser de fausses informations sont d'autres exemples d'actions qui entravent la participation des jeunes à la société.

La coopération entre les Membres de l'UIP sur les questions relatives à la jeunesse est nécessaire afin de créer un avenir sûr, pacifique et prospère pour les jeunes.

Mme K. Carter (Nouvelle-Zélande) déclare qu'une paix durable ne peut être obtenue seule, ni en considérant que certaines vies humaines ont plus de valeur que d'autres. Les parlementaires doivent s'engager à défendre les droits de l'homme, y compris les droits des populations autochtones, et à régler les conflits de manière non violente. L'intervenante s'indigne du décès de plus de 30 000 Palestiniens depuis l'attaque du 7 octobre 2023 et appelle à la libération immédiate des otages israéliens et palestiniens ainsi qu'à un cessez-le-feu immédiat.

Le parti vert de Nouvelle-Zélande s'inscrit dans un mouvement mondial visant à transformer la politique en plaçant les populations et la planète au cœur des priorités. En effet, les populations et la planète sont étroitement liées : la santé de la terre contribue à la prospérité des populations. La crise à laquelle la planète fait face exige des solutions qui dépassent les frontières. Les enfants sont tributaires des adultes pour faire passer leurs besoins en priorité, éradiquer la pauvreté et la pollution et s'attaquer à la crise climatique. L'intervenante appelle les parlementaires à défendre la justice et la paix, notamment en Papouasie occidentale, au Soudan, en République démocratique du Congo et en Palestine.

M. N. Scherak (Autriche) souhaite souligner l'importance du multilatéralisme dans un monde ébranlé par de multiples crises. En tant que jeune parlementaire, il s'inquiète de la stabilité des démocraties dans les années à venir, alors que le monde est de plus en plus divisé. Un discours politique fort, basé sur le compromis et le dialogue, est un défi à l'heure actuelle, mais il est crucial pour trouver des solutions. En effet, on parvient à la stabilité grâce aux compromis et au dialogue, en particulier lorsque de nombreux acteurs sont concernés. Le multilatéralisme a apporté de nombreux résultats positifs dans le monde. Il a notamment facilité la création du droit international, fondement du système moderne de gouvernance, ainsi que de l'espace Schengen dans l'Union européenne, qui a permis aux Européens de jouir d'une plus grande liberté. Il est important de renforcer les liens entre les États afin qu'ils puissent travailler à la réalisation des aspirations et des objectifs communs. Le meilleur moyen d'y parvenir est le multilatéralisme.

M. R. Cunha (Brésil) déclare que l'humanité pourrait subir les conséquences de ses actions en matière de changements climatiques et d'environnement, ce qui explique l'immense effort mondial déployé actuellement en faveur de la décarbonisation. Le monde se trouve à un moment charnière où il doit choisir entre deux voies : 1) continuer de détruire la planète en exploitant les ressources limitées ou 2) s'efforcer de changer de direction.

Il attire l'attention sur une tragédie environnementale en cours à Maceió, dans l'État d'Alagoas, au Brésil, où 60 000 personnes ont été contraintes de quitter leur domicile en raison des activités de la multinationale minière Braskem. Depuis plus de 40 ans, l'entreprise exploite sans discernement le sel gemme dans les zones urbaines, ce qui provoque un affaissement des sols et des fissures dans les rues et les bâtiments. Les dommages causés à la ville et à l'environnement sont irréparables.

L'intervenant exhorte la communauté internationale à demander une réparation équitable pour les personnes qui subissent les conséquences de cette catastrophe écologique et à appeler au renforcement des règles environnementales et des inspections minières. L'UIP devrait mettre en place un comité visant à effectuer le suivi des crimes environnementaux en cours à Maceió.

Un délégué du Maroc, exerçant son droit de réponse, informe le délégué algérien que la question du Sahara n'a pas été soumise à la CIJ, mais qu'elle a en fait été portée devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

La séance est levée à 18 h 15.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU DIMANCHE 24 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 25 sous la conduite de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/148/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023)

Le compte rendu est approuvé.

L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle

a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs

La Présidente félicite les deux co-rapporteurs, Mme M. Stolbizer (Argentine) et M. C. Lacroix (Belgique), pour le travail effectué sur le projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* et le mémoire explicatif y afférent. Elle regrette que Mme Stolbizer ne puisse pas assister à la réunion, mais indique que Mme L. Crexell (Argentine) s'exprimera en son nom au sujet des amendements.

M. C. Lacroix (Belgique), co-rapporteur, indique que Dürrenmatt a écrit une pièce de théâtre intitulée *Les Physiciens*, dans laquelle il s'intéresse à la relation entre raison et folie, entre connaissance et pouvoir et entre progrès et destruction. Un lien peut être établi entre ces thèmes et les découvertes scientifiques de Nobel et d'Oppenheimer. Lorsqu'elles vont de pair avec l'absence de débat public, de vaste consensus et de restrictions éthiques, sociales et politiques, de telles découvertes menacent l'humanité. Dürrenmatt a écrit que si les travaux scientifiques concernent les physiciens, leurs effets concernent l'humanité tout entière.

Bien qu'il n'existe aucune définition universellement admise de l'intelligence artificielle (IA), elle représente clairement une avancée scientifique significative et précieuse. Toutefois, l'utilisation de l'IA comme arme pourrait avoir de sérieuses conséquences. Le projet de résolution se concentre donc sur les systèmes qui pourraient sélectionner et attaquer des cibles humaines en toute autonomie. Les membres du Forum des jeunes parlementaires et du Forum des femmes parlementaires ont fait part de leurs inquiétudes dans la mesure où les jeunes et les femmes sont particulièrement vulnérables en cas de guerres et de conflits. De telles armes pourraient notamment prendre les femmes pour cibles aux fins de viols et d'actes de violence sexiste.

S'agissant du projet de résolution, les co-rapporteurs ont examiné les Principes directeurs affirmés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, le Communiqué de Belén et la communication spéciale sur l'impact social et humanitaire des armes autonomes que le XXVIIIe sommet ibéro-américain a fait sienne. Ils se sont référés à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), qui a rappelé la nécessité de respecter le droit international humanitaire (DIH) et le droit international des droits de l'homme. Ils ont également tenu compte des points de vue de la campagne *Stop Killer Robots*, du Groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur l'IA et de rapporteurs de l'ONU. Le Secrétaire général de l'ONU a appelé les États à adopter, d'ici à 2026, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) qui fonctionnent sans contrôle ou supervision humains et à réglementer

tous les autres types de systèmes d'armes autonomes. Il y aura des possibilités de débattre d'une réglementation internationale contraignante et peut-être de modifier le projet de résolution. L'adoption de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies a traduit le consensus mondial sur l'urgence de s'attaquer aux problèmes posés par les systèmes d'armes autonomes. Dans le cadre du projet de résolution de l'Assemblée générale, les États membres, des organisations internationales, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la société civile, la communauté scientifique et l'industrie ont été invités à faire part de leurs points de vue. Une résolution de l'UIP viendra compléter les travaux de l'ONU, illustrer les inquiétudes des parlementaires et inciter les gouvernements à agir.

Le projet de résolution de l'UIP vise à donner aux parlements un rôle actif compte tenu des conséquences éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires des SALA, dont les gouvernements et les technocrates ne peuvent pas être les seuls responsables. Il renvoie au DIH et évoque les éventuelles violations des règles éthiques par les systèmes d'armes autonomes. La prolifération secrète des systèmes d'armes autonomes pourrait avoir pour effet d'intensifier la course aux armements et pourrait bien déstabiliser la paix mondiale. Certains États – en particulier ceux qui sont fortement militarisés – pourraient susciter l'animosité d'autres États, provoquant des conflits régionaux, voire internationaux. De nombreuses délégations ont proposé des amendements à ce sujet. Le projet de résolution met en exergue que les systèmes d'armes autonomes peuvent devenir des armes de destruction massive. Les hommes doivent donc contrôler ces armes tout au long de leur cycle de vie. Le projet de résolution souligne la nécessité de gérer cette technologie de façon responsable, en veillant à ce qu'elle contribue au progrès sans menacer la paix, la sécurité internationale ou la stabilité mondiale. Il renvoie au DIH, qui vise à limiter les souffrances en cas de conflit, et à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Il encourage les parlements à promouvoir les discussions à l'échelle internationale au sujet d'un instrument contraignant et prie instamment les parlements de promouvoir le respect du droit international et des règles éthiques et de collaborer avec les parties prenantes, notamment l'industrie de la défense, la société civile et les universitaires. Les parlements sont priés de rendre leurs gouvernements comptables et de veiller à la transparence en matière de SALA. Bien que l'IA et les systèmes d'armes autonomes relèvent de domaines scientifiques et technologiques complexes, les parlementaires doivent en prendre connaissance et prendre des décisions permettant à l'humanité de préserver un monde pacifique et bienveillant. Le projet de résolution invite les parlements à demander aux gouvernements de définir clairement les responsabilités, notamment celles des développeurs de SALA en cas d'erreurs commises lors de conflits et d'adopter une législation visant à garantir que ces systèmes ne tombent pas entre de mauvaises mains. Les parlements et les parlementaires sont encouragés à échanger des bonnes pratiques entre eux.

La Présidente, remerciant les co-rapporteurs, ouvre le débat sur le projet de résolution.

b) Débat

M. Z. Mojskerc (Slovénie) affirme que l'utilisation d'armes autonomes est une question pressante qui oriente les stratégies militaires. Elle soulève des préoccupations éthiques et morales déterminantes pour l'avenir de l'humanité. Parmi les priorités absolues, il convient de responsabiliser les politiques, de veiller au contrôle et au respect du droit international et des principes éthiques. La Slovénie œuvre actuellement en faveur d'une réglementation internationale des systèmes d'armes autonomes et s'accorde avec les pays qui plaident pour le contrôle de leur utilisation, de préférence au moyen d'un instrument international. Elle tend à faire preuve de transparence s'agissant de la production, du commerce et de l'utilisation de ces armes. Il importe de respecter le droit international et de faire la distinction entre cibles militaires et cibles civiles ainsi qu'entre combattants et non-combattants, et de maintenir un contrôle humain sur les systèmes d'armes autonomes. La création d'un mécanisme de transparence applicable aux transferts internationaux d'armes autonomes constituerait une avancée.

Les parlementaires sont indispensables à la mise au point de cadres réglementaires garantissant la conformité de l'utilisation de l'IA aux exigences éthiques et morales les plus élevées. En octobre 2023, la Slovénie s'est associée à 50 pays pour approuver la Déclaration politique sur l'utilisation militaire responsable de l'intelligence artificielle et de l'autonomie. Cette dernière établit un cadre normatif et prescrit aux pays participants de mettre en œuvre des mesures de contrôle en matière d'utilisation militaire de l'IA pour veiller au respect du DIH et maintenir un contrôle humain sur l'IA.

M. Banno Yutaka(Japon) fait savoir qu'il soutient le projet de résolution. Il devrait y avoir un sentiment d'urgence partagé s'agissant des systèmes d'armes autonomes et il convient de promouvoir les discussions concernant leur réglementation. L'IA a le potentiel de réduire le travail et les erreurs humains, mais risque de susciter des catastrophes en cas de mauvaise utilisation. La prise de décisions par l'IA ne doit jamais menacer des civils et tous les systèmes d'armes doivent se conformer au DIH. Les discussions doivent continuer à se concentrer sur la transparence, la redevabilité et la réglementation en s'employant à dégager un consensus.

Le Japon n'a pas mis au point d'armes létales totalement autonomes. Toutefois, les définitions des SALA varient, tout comme les points de vue sur leur réglementation. Il sera difficile de concevoir un instrument juridiquement contraignant fondé sur une définition commune. Les discussions visant à établir un cadre efficace doivent se poursuivre et il espère que la résolution aidera les parlementaires à alerter la communauté internationale sur la situation actuelle, à approfondir les discussions et à s'employer à dégager un consensus international.

M. A.K. Mittal (Inde) déclare que son pays ne soutient pas le projet de résolution. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques reste l'enceinte la plus appropriée pour examiner les questions liées à la législation relative aux SALA et le Groupe d'experts gouvernementaux poursuit ses travaux sur les technologies émergentes. Des processus et mandats parallèles ne feraient que ralentir ou enrayer les avancées obtenues dans le cadre des délibérations. Ce qui importe le plus, c'est que les Hautes Parties contractantes à la Convention conviennent d'une définition commune des SALA, notamment une définition universellement admise. Ce ne sera qu'à partir de ce moment-là que les délibérations sur les mesures ou instruments pourront commencer.

M. H. Al-Qahtani (Parlement arabe) estime qu'il est de plus en plus évident que, dans les guerres et crises mondiales actuelles, certains pays recourent à l'IA pour obtenir des victoires rapides. Néanmoins, les SALA pourraient mener à une destruction massive dont les répercussions se feraient sentir sur des générations. Les atrocités illustrant la nature destructrice de ces armes ont pu être observées à Gaza où elles ont provoqué la mort de plus de 30 000 personnes. Les SALA, qui peuvent infliger des dommages massifs et fonctionnent sans contrôle humain, ont le potentiel de devenir de futures armes de destruction massive. De nombreux États membres de l'ONU en ont tenu compte lorsqu'ils ont adopté la résolution 78/241 de l'Assemblée générale. Il est difficile d'imaginer les dommages auxquels l'humanité devrait faire face si ces armes venaient à tomber entre les mains de terroristes ou d'acteurs non étatiques. Il est nécessaire d'adopter une législation internationale contraignante, comme le préconise le projet de résolution, pour interdire l'utilisation des SALA et les parlementaires doivent chercher à l'adopter d'ici à 2030. Il n'a aucun commentaire à faire sur le projet de résolution actuel. Cependant, il espère qu'il sera rédigé en des termes clairs pour veiller à l'interdiction totale des SALA.

Mme D.E. Dlakude (Afrique du Sud) déclare plaider en faveur de l'adoption du projet de résolution. L'utilisation de systèmes d'armes autonomes a d'importantes conséquences sociales et humanitaires et il incombe aux parlementaires de s'attaquer à ces défis de manière proactive. L'apparition des SALA représente un changement monumental dans le domaine de la guerre auquel il convient de prêter une attention immédiate. L'absence d'intervention humaine dans la prise de décisions représente une menace fondamentale pour les normes éthiques et juridiques qui sous-tendent les principes de la guerre. Il est impératif de reconnaître que les SALA pourraient bouleverser l'équilibre précaire existant en cas de conflit et menacer les civils et la stabilité mondiale.

Les parlementaires sont indispensables en ce qu'ils favorisent la compréhension des défis multidimensionnels posés par les SALA et plaident en faveur de mesures législatives conformes au DIH et aux normes relatives aux droits humains. Il leur incombe de veiller à la mise en place de cadres réglementaires appropriés fidèles aux principes éthiques et juridiques et protégeant le bien-être des individus et des communautés. Soutenir le projet de résolution contribuera à la mise en œuvre d'une approche robuste et proactive en matière de SALA. Un tel soutien témoigne d'une volonté de comprendre les conséquences sociétales et humanitaires complexes des armes autonomes et de s'y attaquer et donne de l'ampleur aux considérations éthiques relatives à l'utilisation de la force dans les conflits armés. Les parlementaires doivent reconnaître leur responsabilité et s'engager en faveur du respect du DIH et des droits humains tout en tirant parti de leur influence pour assurer le bien-être de la communauté mondiale.

Mme Shin Hyun Young (République de Corée) précise que le projet de résolution insiste sur les menaces que représentent les SALA pour la sécurité mondiale et appelle de ses vœux un instrument juridiquement contraignant visant à réglementer leur développement. Sa délégation a présenté des amendements, considérant qu'il importe de tenir compte de différents points de vue afin de parvenir à un accord. Les discussions relatives aux SALA ne doivent pas se concentrer exclusivement sur les risques qu'ils représentent, mais aussi s'intéresser au besoin de sécurité. En outre, avant de concevoir un instrument juridiquement contraignant en la matière, il convient de se mettre d'accord sur une définition internationalement admise. Les modifications proposées par sa délégation réduisent donc le poids donné aux aspects négatifs des SALA et encouragent la communauté internationale à engager des discussions supplémentaires avec toutes les parties prenantes pertinentes avant de convenir d'un instrument juridiquement contraignant. Ces modifications intègrent des éléments de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des Principes directeurs affirmés par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des SALA, que les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques ont approuvés.

M. J. Alias (Malaisie) indique que son pays soutient le projet de résolution et reconnaît qu'il importe de comprendre la manière dont les développements technologiques liés aux armements influent sur la paix mondiale, la sécurité et les droits humains. Une législation nationale et internationale pourrait être mise en place, en particulier concernant la création et l'utilisation de systèmes d'armes autonomes, à condition que les parlements nationaux se mobilisent activement et efficacement. Les parlements doivent se concentrer sur la résolution et débattre de celle-ci. Les technologies émergentes menacent la paix et la sécurité internationales et soulèvent des questions quant au rôle des êtres humains dans les conflits. La réglementation en matière de systèmes d'armes autonomes doit tenir compte de leurs effets et les hommes doivent envisager leurs conséquences éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires. Le livre blanc de la Malaise consacré à la défense a mis en exergue l'importance de la paix universelle. Il convient que grâce à la recherche et à l'investissement dans des technologies militaires sophistiquées, notamment l'IA et le traitement algorithmique des données, les pays fortement militarisés pourraient acquérir un avantage significatif dans leur capacité à mener des guerres et amplifier les déséquilibres de puissance à travers le monde, menaçant encore davantage la paix et la sécurité internationales. L'IA étant une technologie polyvalente, l'impulsion en matière d'innovation provient d'un vaste ensemble d'acteurs et les pays et les entreprises y investissent massivement. L'histoire du pouvoir économique et militaire suggère que, si certaines utilisations de l'IA peuvent renforcer les pouvoirs existants, celle-ci aura principalement vocation à limiter l'avantage du précurseur.

M. S. Stefanou (Chypre) estime que les systèmes disposant de capacités d'analyse automatiques et autonomes peuvent effectuer des tâches nécessitant l'intelligence humaine. Si les développements technologiques rapides, tels que l'IA, créent des possibilités et peuvent transformer les économies et les sociétés, ils posent également des difficultés éthiques, sécuritaires et réglementaires qui nécessitent des cadres juridiques et réglementaires et une coopération internationale robustes.

Il est important d'adopter un traité international d'ici à 2026 interdisant l'utilisation des SALA. Il y a également un besoin croissant de disposer d'un instrument international contraignant visant à réglementer le développement et l'utilisation des armes autonomes et à promouvoir les principes éthiques, juridiques et humanitaires et le DIH. Les parlements sont essentiels pour s'attaquer à ces défis. Ils doivent protéger ces principes au moyen de la législation nationale et solliciter l'interdiction de l'utilisation des SALA contre des êtres humains ou à proximité de ceux-ci. Les parlements doivent coopérer avec les parties prenantes et soutenir les négociations internationales en faveur d'un instrument contraignant réglementant les SALA, promouvant les principes éthiques, juridiques et humanitaires, énumérant les responsabilités des développeurs, promouvant la sensibilisation et facilitant l'échange de bonnes pratiques entre États.

Le projet de résolution fait ressortir que les pays les plus fortement militarisés, qui tirent parti de l'IA pour renforcer leurs capacités militaires, menacent la sécurité internationale. Le risque que des groupes criminels ou non étatiques utilisent des SALA comme armes de destruction massive est tout aussi sérieux. Grâce à la coopération internationale et au DIH, les progrès technologiques peuvent être mis en conformité avec les valeurs communes et la protection de la paix mondiale.

M. C. Sathawornwichit (Thaïlande) déclare que son pays ne fabrique pas de SALA. Les conséquences de leur utilisation et la prolifération rapide des drones dotés de capacités meurtrières sont inquiétantes. Les conséquences humanitaires, juridiques, sécuritaires et éthiques de l'utilisation, par des groupes armés non étatiques, de drones à double usage sont particulièrement préoccupantes. En Thaïlande, les lois et règlements contrôlent les importations et les exportations de produits stratégiques, y compris d'articles conventionnels à double usage tels que les drones. Ils promeuvent la responsabilité et la transparence, préviennent toute utilisation abusive et renforcent la sécurité nationale et internationale. Dans le projet de résolution, il salue l'insistance sur la nécessité de réglementer et d'interdire les armes autonomes tout en préservant un contrôle humain effectif et en se conformant au DIH. Les parlementaires sont indispensables pour mobiliser les citoyens sur les SALA et les sensibiliser à cet égard. Il espère que le projet de résolution suscitera des réponses parlementaires et aboutira à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur les systèmes d'armes autonomes d'ici à 2026.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) indique que les SALA exigent une approche inclusive, transparente et équilibrée. Le fait d'harmoniser les méthodes et les travaux permet de promouvoir la cohérence au sein des analyses et la mise en place d'un cadre unifié en la matière. La production de divers textes et initiatives a fragmenté le discours sur les SALA. Au contraire, il convient d'adopter une approche méthodologique unique au sein de l'organe le plus spécialisé afin de garantir un débat clair, cohérent et efficace. Il convient de parvenir à un consensus s'agissant des définitions, des concepts, des caractéristiques et des fonctions des SALA. Il est également important de préserver un contrôle humain sur les SALA pour atténuer les risques et veiller au respect des exigences éthiques, de la dignité humaine et de la vie.

Les négociations concernant les SALA doivent s'appuyer sur le multilatéralisme et la non-discrimination, et il convient de répondre aux préoccupations de manière exhaustive, transparente, multilatérale et équilibrée. Les discussions et les éventuelles politiques ne doivent pas empêcher l'utilisation pacifique de ces technologies émergentes. Malgré les défis que suscitent les SALA, il faut reconnaître les éventuelles retombées des technologies autonomes. Tous les pays disposent d'un droit inhérent de faire des recherches, d'acquérir, de fournir, de construire, de développer et de bénéficier des technologies émergentes – y compris l'IA et les technologies connexes – et aucune mesure politique ou juridique ne doit aboutir à la révocation ou à la restriction de ce droit.

Mme R.M. Singkarru (Indonésie) affirme que l'IA va influer de manière significative sur la sécurité internationale. Il est du devoir moral des parlementaires, et il s'agit de l'une de leurs principales obligations, de veiller à ce que les avancées technologiques donnent la priorité aux principes éthiques et juridiques et ne portent pas préjudice aux innocents. Les armes autonomes doivent être réglementées au moyen d'un instrument juridiquement contraignant, plutôt qu'au moyen d'une déclaration politique ou d'autres documents non contraignants, afin d'en assurer le respect au sein des États. Les efforts déployés en vue de veiller au respect du droit international, y compris du DIH et des instruments portant sur les SALA, ne doivent pas être biaisés ou pratiquer le "deux poids, deux mesures". Les parlements doivent agir immédiatement pour promouvoir le dialogue et renforcer la coopération afin de s'attaquer aux conséquences des technologies émergentes en matière de bien-être et de donner la priorité aux besoins humanitaires plutôt qu'aux besoins militaires. La Chambre des représentants de l'Indonésie salue par conséquent les efforts visant à orienter le discours sur les conséquences sociales et humanitaires des systèmes d'armes autonomes et de l'IA.

M. O. Merezhko (Ukraine) estime qu'une question clé n'est pas abordée dans le projet de résolution : l'agression. En vertu du droit international, le fait pour un État agresseur d'utiliser des armes, y compris des systèmes d'armes autonomes, pour tuer des civils et détruire des infrastructures civiles est constitutif d'un crime. Néanmoins, le droit international autorise les victimes d'un État agresseur à utiliser ces armes pour se défendre. La Fédération de Russie, dirigée par ce que de nombreux parlements ont reconnu comme un régime terroriste néonazi, utilise quotidiennement des drones pour tuer des civils en Ukraine. La République islamique d'Iran fournit à la Fédération de Russie des drones Shahed et se rend dès lors complice du génocide des Ukrainiens par la Fédération de Russie. La résolution doit donc évoquer l'utilisation d'armes, notamment de systèmes d'armes autonomes, par les régimes terroristes.

M. R. Soto Mardones (Chili) fait savoir que sa délégation soutient le projet de résolution, étant entendu que la communauté politique internationale n'arrive pas à suivre les progrès technologiques mondiaux, en particulier le recours à l'IA dans les domaines de la sécurité et de la défense. Ces progrès vont plus vite que les efforts déployés pour parvenir à un consensus mondial et national sur la manière d'assumer la responsabilité des conséquences de ces technologies. Le développement incontrôlé et non réglementé de systèmes d'armes autonomes attise les guerres et les génocides et pourrait mener à la prolifération d'armes de destruction massive et à la fin de l'humanité. Il apporte dès lors son soutien au projet de résolution en ce qu'il favorise la coopération internationale et tend à dégager un consensus international en matière d'interdiction et de restriction du développement de ces armes. Il le soutient également d'un point de vue éthique, politique, humanitaire et des droits de l'homme. Les pays doivent mettre en place des réglementations et parvenir à des consensus nationaux permettant d'établir des contrôles, réglementations et lois adéquats, qui doivent s'appuyer sur un engagement et un sens des responsabilités s'agissant de prendre soin de l'humanité. La paix mondiale, l'humanité et les droits humains doivent être préservés. Bien que les efforts visant à dégager un consensus à l'échelle internationale ont progressé lentement, ils doivent se poursuivre.

Mme R. Saint-Germain (Canada) précise que les amendements proposés par sa délégation visent à harmoniser le projet de résolution avec la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies. À l'heure actuelle, aucune résolution ne définit les SALA. Les systèmes d'armes qui sélectionnent des cibles et appliquent une force létale sans intervention humaine sont contraires aux principes de distinction, de proportionnalité et de précaution du DIH. Si les systèmes d'armes autonomes sont en pleine expansion, il n'existe pas encore de systèmes d'armes létaux totalement autonomes. Le Canada soutient les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux. La déléguée prie instamment les autres États de faire de même et d'encourager les organisations de la société civile à prendre part aux discussions de celui-ci. Considérant que les systèmes politiques nationaux diffèrent, le projet de résolution doit éviter d'appeler les parlements nationaux à adopter des lois, budgets ou politiques précis. Les États et le Groupe d'experts gouvernementaux doivent mettre au point des procédures, formations et bonnes pratiques, l'objectif étant de veiller au respect du DIH par les systèmes militaires. Sa délégation présentera des amendements à cet égard.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas) déclare que l'utilisation de l'IA dans des systèmes d'armes autonomes menace les droits humains. Il est essentiel de maintenir un contrôle humain significatif, de sensibiliser le public, de définir l'IA dans le domaine militaire et de déterminer comment développer, fabriquer et utiliser de telles armes de manière responsable. Dans le domaine militaire, l'IA a également des répercussions en matière d'analyse des données, de prise de décisions, de renseignements, de surveillance et d'activités de reconnaissance. Toutefois, l'IA soulève des préoccupations en matière de prévisibilité des systèmes, d'absence de contrôle humain et d'escalade de la violence. Il est essentiel de rendre l'utilisation militaire de l'IA plus transparente et d'établir des cadres assurant le respect du droit humanitaire en cas de conflit. Établir ces cadres doit être une priorité et sa délégation salue donc le projet de résolution. Des discussions en matière d'IA doivent également être organisées avec des parties prenantes du domaine, notamment des universitaires, la société civile, le secteur privé, des centres de réflexion et des organisations internationales.

M. L. Slutskiy (Fédération de Russie) exprime son désaccord avec M. Merezhko. Il est de notoriété publique que l'Ukraine, impliquée dans l'attentat terroriste perpétré à Moscou, est un régime néonazi. Il remercie les délégations qui ont présenté leurs condoléances.

Il partage l'avis de M. Sathawornwichit et de M. Golroo. Le projet de résolution n'est pas prêt à être adopté dans la mesure où il ne présente pas une vision équilibrée. Il souhaite donc retirer les amendements présentés par la délégation russe. Les systèmes d'armes autonomes doivent être réglementés par la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et les experts doivent s'intéresser plus avant à ces systèmes. Il n'existe toujours aucune définition des systèmes d'armes autonomes – une question sur laquelle se penche actuellement le Groupe d'experts gouvernementaux – ce qui empêche les discussions sur les travaux de certaines organisations internationales, notamment le CICR. Le délégué a présenté un rapport sur les travaux du CICR à l'APCE et au Comité sur l'IA, mais seule la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques est en mesure d'aborder les systèmes d'armes autonomes. Les SALA désignent les

armes techniques absolument autonomes qui utilisent la force létale sans intervention humaine. Les systèmes hautement autonomes, qui sont utilisés à l'heure actuelle, doivent être considérés comme relevant d'une autre catégorie d'armes. Toutefois, dans certains cas, les SALA pourraient s'avérer plus efficaces que les humains pour ce qui est de faire respecter le DIH. S'il y a des inquiétudes concernant l'interaction entre des systèmes d'armes létaux et l'IA, il convient d'y répondre de manière exhaustive, en parallèle de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. Il demande instamment aux délégations de ne pas adopter le projet de résolution.

M. M.C. Martell (Cuba) estime que l'adoption de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'initiatives régionales et nationales témoigne de l'intérêt pour les SALA. L'UIP doit aider à adopter un instrument juridiquement contraignant interdisant les systèmes d'armes totalement autonomes et réglementant les armes semi-autonomes. Le projet de résolution doit reconnaître que les technologies et l'IA sont porteurs de changement. Toutefois, l'UIP doit mettre en exergue les conséquences juridiques, éthiques et humanitaires des technologies émergentes en matière de paix et de sécurité internationale. Les discussions ne peuvent pas porter exclusivement sur le DIH. Les armes autonomes et semi-autonomes doivent respecter le droit international, y compris le DIH, ou être interdites avant qu'elles ne soient produites et utilisées à grande échelle. Toute arme ne garantissant pas un contrôle humain significatif ne devrait pas être mise au point.

Les systèmes d'armes létaux totalement autonomes représentent un défi pour le droit international et pourraient être utilisés pour saper les principes de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale énoncés à l'article 2 de la Charte des Nations Unies. Rien ne garantit que les SALA sont en mesure de respecter le principe de distinction du DIH. En outre, les SALA risquent d'exacerber les biais. Les machines ne doivent pas s'emparer des décisions les plus importantes en matière de conflit. La prise de décisions humaine est essentielle dans le cadre des opérations militaires, en ce qu'elle permet d'assurer le respect du droit international et de veiller à la responsabilité nationale.

Mme H.R. Khar (Pakistan) juge que les êtres humains ont souvent mis du temps à reconnaître les difficultés, à collaborer et à répondre à ces difficultés, au prix de vies humaines. Le Pakistan adhère au multilatéralisme, aux solutions et à la coopération mondiale pour s'attaquer à ces difficultés. Il a pris part aux discussions de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, au cours desquelles il a présenté plusieurs propositions, y compris la création d'un instrument juridiquement contraignant sur les SALA.

Sa délégation a déposé des amendements au projet de résolution. L'amendement proposé à l'alinéa 2 vise à clarifier qu'il n'existe aucun consensus quant à la définition que le CICR donne des SALA, bien que le Pakistan l'approuve. À l'alinéa 3, le terme "systèmes automatisés" devrait préciser que les SALA ne font pas référence aux systèmes automatisés dans le cadre desquels il existe une certaine interaction entre l'homme et la machine et dont le fonctionnement s'appuie sur une contribution humaine. Le nouvel alinéa 4bis proposé par sa délégation vise à reconnaître que plus de 170 pays se sont mis d'accord à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le développement, le déploiement et l'intégration de l'IA à des fins militaires et dans le cadre de systèmes d'armes autonomes ont de sérieuses conséquences sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Cela devrait être reconnu par la résolution, que sa délégation est fière de soutenir. Les SALA peuvent promouvoir une guerre asymétrique. Le recours récent aux frappes de drones a été assez généralisé, les personnes à l'origine des frappes n'étant pas témoins des pertes humaines. Les SALA pourraient aggraver ce problème. La suppression du contrôle humain pourrait avoir des conséquences imprévisibles et provoquer une escalade rapide. Il est dangereux d'accélérer la guerre et de réduire le délai de prise de décisions, en particulier dans des régions où les tensions sont fortes et où des frappes accidentelles ont eu lieu. Il est particulièrement préoccupant que les plus grands pays de sa région ne soutiennent pas le projet de résolution. Sa délégation propose donc de reprendre la formulation de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sa délégation demande un instrument juridiquement contraignant plutôt qu'une simple déclaration politique ou résolution. À cet égard, une action concrète est nécessaire. Il y a de nombreuses zones de conflit, y compris au Moyen-Orient, dans lesquelles les systèmes d'armes autonomes sont actuellement utilisés, mais il est injuste d'en mettre une en avant sans évoquer les autres.

M. V. Vojtko (Tchéquie) affirme que les systèmes d'armes autonomes et l'IA représentent de sérieuses menaces, comme le montre l'étendue de l'agression russe contre l'Ukraine. Ces menaces ont des dimensions éthiques, sociales et politiques. Les risques d'utilisation abusive et leurs conséquences sont inquiétants. Il est donc nécessaire d'œuvrer en faveur d'une réglementation et de mesures de sûreté significatives et efficaces à l'échelle mondiale. Le projet de résolution pourrait aider à cet égard ainsi qu'en approfondissant les connaissances en matière de systèmes d'armes autonomes et d'IA.

Mme Y. Eriksson (Suède) déclare que son pays ne nie pas les inquiétudes en matière d'IA et se dit ouvert à la mise en œuvre de mécanismes de contrôle. Toutefois, il ne souhaite pas interdire totalement l'utilisation de l'IA. Il est quasi impossible d'interdire la recherche en la matière, d'autant plus que les recherches civile et militaire sont mutuellement bénéfiques. En outre, interdire la recherche réduirait l'innovation et la compétitivité tout en portant préjudice à l'économie. Considérant qu'il y a de fortes chances que l'IA révolutionne les vies dans les années à venir, il convient d'encourager la recherche et le développement.

Les régimes totalitaires peuvent utiliser l'IA pour contrôler l'opposition politique, truquer des élections et diffuser de fausses informations. Tous les États doivent adhérer aux conventions internationales visant à réduire ou à limiter l'usage militaire de l'IA. La réglementation de l'utilisation de l'IA dans l'industrie de la défense, qui est nécessaire, impliquera un soutien unanime et devra être mise en œuvre conformément au DIH. Des négociations et des compromis seront nécessaires.

Mme Li Yuping (Chine) précise qu'elle souscrit à plusieurs arguments formulés par les délégations russe et indienne. Les SALA et le développement rapide de l'IA représentent des questions majeures, complexes et hautement techniques. Sa délégation ne s'oppose pas à ce que l'UIP débatte des SALA. Toutefois, compte tenu de la nature technique du sujet, le Groupe d'experts gouvernementaux doit être la principale enceinte de discussion et de négociation. Le projet de résolution de l'UIP doit être succinct et contenir uniquement des messages clairs et essentiels.

Bien que les nouvelles technologies – en particulier l'utilisation militaire de l'IA – suscitent des difficultés et soulèvent des inquiétudes, elles ont le potentiel de faire progresser le bien-être des êtres humains et, dans certains cas, de protéger les civils en cas de conflit. Le projet de résolution doit donc être plus équilibré. Sa délégation attend avec impatience de parvenir à un consensus à cet égard.

M. S. Pariyar (Népal) fait savoir que le Népal est un pays pacifique qui n'adhère pas à l'agression ou à la guerre. Les avancées technologiques doivent profiter aux êtres humains. Sa délégation préconise de protéger l'humanité et de faire face aux défis que posent les développements technologiques et militaires. Des lois doivent réglementer les armes autonomes et l'IA, plutôt que des déclarations politiques. La délégation népalaise se tient prête à travailler aux côtés des Membres de l'UIP à cet égard. Il convient de s'attaquer aux agressions humaines et aux déséquilibres des pouvoirs. Dans l'intervalle, le Népal adoptera des lois internes et fera preuve de solidarité à l'échelle mondiale.

Mme C. Féret (France) indique qu'il est essentiel de débattre des conséquences juridiques du développement des SALA. La France a fait partie des premiers pays qui ont soulevé la question. Les progrès technologiques et le développement de l'IA défensive ont donné lieu à un nombre croissant de systèmes d'armes autonomes, qui suscitent des inquiétudes quant à la déshumanisation de la guerre et à la possibilité que des algorithmes tuent. Si les SALA ne sont pas encore totalement autonomes, il est temps de débattre de cadres visant à les réglementer en termes de droit international et de droit de la guerre. Il est particulièrement important que l'UIP débatte de ces questions et crée des conventions, dans la mesure où les principes du DIH exigent un degré de subjectivité qui ne peut pas être programmé dans les SALA. Par exemple, les doutes quant à la capacité des SALA de faire la distinction entre des civils et des combattants ont trait au principe de la distinction. De même, la responsabilité pénale en cas de violations du DIH commises par des SALA soulèvera des questions. Il est donc important de continuer à évoquer des lois dans le cadre de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques et il incombe aux parlementaires de soutenir les processus diplomatiques visant à protéger les civils et à prévenir les problèmes liés à l'IA défensive.

M. M.B. Anakoka (Zambie) estime que le débat se concentre sur la réglementation de l'utilisation des SALA, mais qu'il est fondé sur deux postulats problématiques : 1) qu'il est possible de faire la guerre avec des conséquences sociales et humanitaires minimales voire inexistantes pour les civils et 2) que la guerre est inévitable. Tout doit être mis en œuvre pour prévenir la guerre. À maintes reprises, la réglementation n'a pas empêché les guerres. À l'échelle mondiale, les guerres ont des conséquences dévastatrices sur les civils et le monde ne parvient pas à les prévenir. Plutôt que de réglementer de nouvelles technologies guerrières, les travaux devraient se concentrer sur le fait de prévenir l'escalade des conflits en guerres, en particulier au moyen du multilatéralisme. Considérant que certains pays bafouent déjà le droit humanitaire et les conventions internationales relatives à la guerre, une nouvelle réglementation ne serait pas nécessairement porteuse de changement. Il serait plus efficace de créer un mécanisme mondial de règlement des différends.

Mme C. Mumma (Kenya) déclare soutenir l'adoption du projet de résolution et reconnaître l'importance et le pouvoir de la science et de la technologie s'agissant d'aider l'humanité. Elle prône l'inclusion équitable de toutes les personnes et de toutes les régions dans le développement et une répartition équitable des avantages de la science pour tous, conformément aux principes des droits humains. Sa délégation a présenté des amendements visant à veiller au respect du DIH et des principes des droits humains et de la dignité par les armes autonomes. Utilisée de manière inappropriée, l'IA pourrait détruire l'humanité ou être à l'origine de violations sérieuses des lois sur lesquelles se fondent l'humanité et la civilisation. Elle pourrait être utilisée à des fins de nettoyage ethnique. Les parlementaires doivent donc aider à établir un code de déontologie visant à limiter l'usage de l'IA en cas de guerre. Elle soutient les discussions actuelles, dont les résultats devraient être transmis à l'ONU afin que celle-ci tienne compte des points de vue des parlementaires.

M. S. Özboyaci (Türkiye) affirme que les considérations humanitaires doivent s'appliquer tout au long du cycle de vie des systèmes d'armes autonomes. Il importe d'assurer un contrôle humain effectif, en particulier pour veiller à la redevabilité. Considérant l'absence de définition des SALA et leur nature évolutive, ils doivent être utilisés d'une manière responsable et contrôlés par l'intermédiaire de bonnes pratiques. Comme pour toutes les armes, le DIH doit s'appliquer aux systèmes d'armes autonomes. Sa délégation soutient les efforts d'élaboration de normes sur l'usage responsable des SALA et a présenté des amendements au projet de résolution.

M. V.B. Abang (Nigéria) juge que, si l'IA peut être bénéfique pour l'humanité et le développement, ses évolutions et ses applications récentes dans les sphères politiques, économiques et sociales menacent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Les législateurs du monde entier doivent répondre à ces menaces. Sa délégation soutient l'utilisation de l'IA et sa réglementation pour empêcher que des acteurs non étatiques ne l'obtiennent.

Mme L. Reynolds (Australie), rapporteure du Forum des femmes parlementaires, fait savoir que celui-ci a évoqué les nombreuses préoccupations soulevées au cours des présentes délibérations. Malheureusement, en cas de conflits armés les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée et l'utilisation des SALA ne fera qu'exacerber leur vulnérabilité. Le Forum se dit particulièrement préoccupé par les signalements faisant état de biais contre les hommes et les femmes déjà ancrés dans les algorithmes de l'IA, qui aggraveront les inégalités de genre. Il convient d'éliminer ces biais des algorithmes et des ensembles de données pour garantir des processus d'apprentissage automatique impartiaux, y compris dans le cadre des applications militaires. À cet égard, il convient d'approcher le genre d'une manière globale et axée sur les spécificités culturelles. Plus de 90 % des programmes sont masculins et leurs biais culturels, sexuels et raciaux sont codés de manière inconsciente dans les systèmes d'IA. Le projet de résolution aborde déjà certains de ces problèmes, notamment au moyen de l'adoption de mesures visant à garantir une perspective de genre et multidimensionnelle, fondée sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, lors des discussions sur les SALA et les stratégies militaires utilisant l'IA. Néanmoins, le Forum des femmes parlementaires estime que ces protections doivent être plus fortes et a présenté deux amendements en ce sens.

M. J. Hill (Australie) déclare que la prolifération inconsidérée et l'usage irresponsable de systèmes d'armes autonomes risquent de porter atteinte au DIH. Le multilatéralisme est essentiel à l'instauration d'une compréhension commune sur ces questions. Le délégué souscrit aux remarques de la délégation canadienne, entre autres, et convient que le multilatéralisme est préférable à une action unilatérale des parlements individuels.

Il ne souscrit pas aux assertions du projet de résolution suggérant que le développement et l'utilisation de systèmes d'armes autonomes sont anarchiques. La résolution finale devra clairement indiquer que le droit international réglemente déjà la recherche, le développement, l'acquisition et le déploiement de nouvelles armes, notamment des systèmes d'armes autonomes et les nouvelles technologies. Il est indispensable que toute résolution encourage les États à affermir le respect du droit international, notamment du DIH. L'Australie a travaillé avec le Groupe d'experts gouvernementaux dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques pour promouvoir le DIH en tant que cadre juridique essentiel en matière de réglementation de toutes les armes, y compris celles ayant des fonctions autonomes.

Il est nécessaire de dégager une compréhension commune de la manière dont le droit humanitaire s'applique aux SALA, avant de concevoir tout nouvel instrument juridique. Il n'existe aucune définition universellement admise des SALA et le terme "robots tueurs" est inopportun. Pendant des décennies, il a été possible d'intégrer des fonctions autonomes dans des systèmes d'armes. Sa délégation estime que les travaux devraient se mettre en conformité avec les efforts multilatéraux existants, notamment la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies et les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.

M. R. Darmoch (République arabe syrienne) affirme que le développement et la technologie doivent profiter aux sociétés. Ils ne devraient pas accélérer la création de systèmes d'armes autonomes susceptibles de mener à un génocide collectif. Ces armes tuent quotidiennement des centaines de Gazaouis et risquent de tomber entre les mains des terroristes. Le terrorisme s'est répandu partout dans le monde, comme c'est le cas dans son pays où des terroristes de plus de 80 pays ont rejoint Daech en vue de détruire la République arabe syrienne. Malgré les blocages, son pays continue à se concentrer sur la non-prolifération de telles armes. Il convient de protéger la paix et la sécurité dans le monde entier.

M. J. Gai Nyuot Yoh (Soudan du Sud) précise que sa délégation soutient les discussions sur le projet de résolution et l'adoption de celui-ci. Les raisons pour lesquelles cette résolution est importante sont triples. Premièrement, la technologie est rapidement en train de dépasser les humains en matière d'éthique et de droit international. Deuxièmement, il est urgent de dégager un consensus sur la manière de gérer, d'utiliser et de classer les systèmes d'armes autonomes. Troisièmement, le monde doit réglementer les acteurs non étatiques, dont le pouvoir technologique augmente rapidement, au moyen de réglementations internationales fondées sur le consensus. Les pays les moins développés, en particulier en Afrique, doivent soutenir ces discussions, dans la mesure où les systèmes d'armes autonomes sont déjà utilisés de manière non réglementée. Compte tenu de l'absence de mécanismes visant à protéger les États et leur population, il est temps de réglementer le contrôle humain sur de telles armes. Le monde doit convenir de réglementations claires sur l'utilité de ces armes et les dangers qu'elles présentent en l'absence de supervision humaine.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite), faisant part de ses condoléances à la délégation russe, indique que les systèmes d'armes fondés sur l'IA ont été utilisés dans de nombreux attentats terroristes. Il apprécie à sa juste valeur l'inclusion de ce point dans le projet de résolution.

Sa délégation soutient le projet de résolution en ce qu'il s'intéresse aux effets néfastes des armes autonomes et de l'IA. Elle se prononce en faveur de l'utilisation pacifique de l'IA. Cinq ans plus tôt, l'Arabie saoudite a mis en place une commission gouvernementale chargée de veiller à la meilleure utilisation des technologies émergentes, y compris l'IA, qui soutient les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'énergie. L'indice stratégique gouvernemental en matière d'IA a classé l'Arabie saoudite première, compte tenu de sa stratégie gouvernementale en la matière. Il est difficile d'imaginer les conséquences que pourraient avoir sur l'humanité des armes létales fondées sur l'IA.

M. A.N. Salman Ahmad (Bahreïn) considère que la législation internationale doit s'intéresser aux aspects éthiques et techniques des armes autonomes et de l'IA. Les parlements devraient organiser des consultations à ce sujet et promouvoir une législation visant à atténuer les dangers. Les gouvernements devraient donner la priorité à ces questions et produire des lignes directrices qui tiennent compte du droit international et du DIH. Les parlements du monde entier devraient inciter les gouvernements à concevoir des politiques et des systèmes sûrs en matière d'IA et d'armes autonomes. Il devrait y avoir des règles d'éthique s'agissant du développement de

ces armes, ainsi que des exigences de transparence, de redevabilité et des garanties pour éviter les effets néfastes. Les lois doivent interdire la prolifération d'armes qui ciblent les civils. L'absence de législation, de contrôles et de mesures de redevabilité a suscité des massacres et des génocides dans le monde entier, notamment à Gaza.

M. H. Ebrahim (Bahreïn)[1] estime qu'une législation convenue à l'échelle internationale est la principale référence en matière de systèmes d'armes autonomes, qu'il convient de contrôler de manière appropriée. Il faut poursuivre les discussions impliquant des experts et des parties prenantes dans des enceintes internationales et au sein de l'ONU. Les États et les entreprises veulent se tenir au courant de l'utilisation et du développement rapide des armes autonomes. Par conséquent, il faudrait un document international sur l'IA précisant comment l'utiliser de manière sûre et les risques qu'elle pose, en particulier s'agissant du droit à la vie privée. Il importe de mettre en lumière les implications juridiques et éthiques des systèmes d'armes autonomes et de l'IA, au sujet desquelles les parlements devraient trouver des solutions législatives adaptées. Les gouvernements doivent mettre au point des politiques, des lignes directrices et des principes fondés sur le droit international et le DIH. Il est ravi de constater que certains de ces points figurent dans les amendements proposés au projet de résolution.

M. S. Praseuth (République démocratique populaire lao) déclare que les progrès technologiques ont permis à la civilisation humaine de se développer, suscité des changements culturels et été à l'origine de méthodes de travail innovantes. L'IA, tout particulièrement, est source d'innovations. Toutefois, l'utilisation militaire de l'IA menace la paix, la stabilité et la sécurité internationale et a des conséquences éthiques. Il est donc nécessaire d'imposer des limites à l'utilisation de l'IA et de veiller à un contrôle humain. À cet égard, l'Assemblée interparlementaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a adopté la *Résolution sur le renforcement de la cybersécurité et de la protection des données en faveur d'un cyberespace résilient au sein de l'ASEAN* et la *Résolution visant à favoriser la sécurité humaine pour atteindre l'inclusion numérique au sein de l'ASEAN*.

Dans son pays, des lois portant sur les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication, les signatures et la lutte contre la cybercriminalité ont été adoptées. L'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN doit débattre de la manière de s'attaquer aux menaces que posent les SALA pour la paix et la sécurité. Un engagement parlementaire est nécessaire pour concevoir des règles et règlements nationaux, régionaux et internationaux tenant compte des conséquences éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires de l'utilisation des SALA, tout particulièrement sur des êtres humains ou à proximité de ceux-ci. Il convient de gérer la technologie de manière responsable tout en veillant à ce qu'elle ne menace pas la paix, la sécurité et la stabilité mondiale.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

La Présidente annonce que la Commission poursuivra les discussions sur les amendements proposés en séance plénière, l'après-midi.

La séance est levée à 11 h 45.

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h 10 sous la conduite de Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission.

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière

La Présidente invite la Commission à adopter le projet de résolution par consensus.

La délégation de la Thaïlande soutient la proposition de la Présidente, mais la délégation du Royaume-Uni demande un vote sur chacun des paragraphes du projet de résolution. L'alinéa 1 a fait l'objet d'un sous-amendement – 13 délégations se sont prononcées en faveur de la formulation

[1] Le temps de parole de Bahreïn a été divisé afin de permettre à deux délégués de s'exprimer.

amendée, deux ont voté contre – et a été adopté – 17 délégations ont voté pour l'adoption de l'alinéa amendé, quatre ont voté contre. Il a été procédé à des votes sur plusieurs des alinéas suivants (sans proposition de sous-amendements), à l'issue de quoi la délégation du Royaume-Uni a retiré sa demande et la Commission permanente a procédé à l'adoption du projet de résolution au moyen d'un vote. Vingt-six délégations se sont prononcées en faveur du projet de résolution, cinq ont voté contre.

La Présidente invite les délégués à exprimer leurs réserves.

Mme C. Féret (France) regrette que sa délégation ait des réserves à formuler quant à la résolution. Les délibérations au sujet des systèmes d'armes létaux autonomes se sont avérées essentielles pour cinq raisons. Premièrement, les parlementaires ne peuvent pas ignorer les inquiétudes au sein de la société concernant les robots tueurs. Deuxièmement, l'image sensationnaliste et médiatisée de ces derniers alimente les fantasmes, les parlementaires doivent adopter une démarche aussi objective et rationnelle que possible, considérant qu'il n'existe pas de systèmes d'armes létaux totalement autonomes. Troisièmement, l'autonomie accrue dans les systèmes d'armes, rendue possible par des avancées significatives réalisées en matière d'intelligence artificielle (IA), suscite des questions quant au rôle de l'être humain en temps de guerre et aux principes de droit international en période de conflit. Quatrièmement, depuis dix ans ont lieu à Genève (Suisse) des discussions au sujet des systèmes d'armes létaux autonomes à l'échelle internationale, dans l'indifférence générale. Toutefois, les travaux relatifs à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ceux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes devraient susciter un intérêt général. Cinquièmement, la recherche d'une autonomie accrue provoque une nouvelle course aux armements et change le paysage stratégique. Elle remercie la Présidente et les co-rapporteurs pour leurs travaux, mais la question centrale reste absente du débat. Au lieu de débattre des systèmes d'armes létaux autonomes, la résolution porte sur les systèmes d'armes autonomes en général. Certains systèmes d'armes autonomes, à l'instar des drones sous-marins, peuvent protéger les câbles de communication sous-marins. Sa délégation estime qu'il n'était pas nécessaire d'inclure de telles armes dans le champ d'application de la résolution.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) rappelle que sa délégation considère le Groupe d'experts gouvernementaux comme étant l'enceinte la plus adaptée pour évoquer les systèmes d'armes autonomes. Autoriser d'autres enceintes à se pencher sur cette question serait contre-productif. La résolution adoptée n'apaise pas les craintes de sa délégation. Le droit international, y compris le droit international humanitaire (DIH), s'applique pleinement aux systèmes d'armes autonomes. Dès lors, la mise en place d'une interdiction immédiate de ces systèmes ou de restrictions n'est pas nécessaire, tant que les experts juridiques, technologiques et militaires ne se sont pas penchés sur la question. La mise en œuvre effective des normes juridiques internationales en vigueur permettrait de répondre aux inquiétudes relatives aux systèmes d'armes autonomes. Le contrôle humain restreint les systèmes d'armes autonomes et devrait rester à la discrétion des États. Il demande que l'opposition de la délégation russe figure dans la version finale de la résolution.

M. J. Hill (Australie), remerciant la Présidente, le Secrétariat et les co-rapporteurs pour leurs travaux, précise que si les travaux menés au cours des deux jours précédents ont permis d'améliorer de manière significative la résolution et de dégager un consensus sur les paragraphes, sa délégation continue à avoir des réserves, en particulier au sujet des alinéas. La version finale de la résolution est incohérente, contient une terminologie vague et confond certains concepts. Il est prématuré d'appeler à réglementer les systèmes d'armes autonomes alors qu'ils ne sont pas définis de manière officielle et qu'il n'est même pas certain qu'ils existent. Aux côtés de nombreux pays, l'Australie a invariablement appelé à clarifier la manière dont le DIH s'applique aux systèmes d'armes autonomes et ce travail est en cours dans des enceintes multilatérales. Il insiste sur l'importance du DIH, du multilatéralisme et du Groupe d'experts gouvernementaux.

La résolution renvoie à des "normes éthiques", ce qui est inquiétant dans la mesure où le DIH est clairement fondé sur des principes éthiques. Il convient de se montrer prudent lorsqu'il s'agit de renvoyer à des normes éthiques non définies distinctes du DIH, compte tenu de la marge laissée aux interprétations divergentes quant à ce que recouvrent ces normes éthiques. La

résolution évoque un "contrôle humain" et un "contrôle humain significatif", qui sont des notions imprécises et qui permettent aux États de trouver des brèches dans le DIH pour se comporter de manière illégale.

La référence au degré d'autonomie – partielle par opposition à l'autonomie totale – des systèmes d'armes autonomes est imprécise et ne constitue pas une unité de mesure utile ou pertinente s'agissant d'évaluer le respect du DIH. La supervision humaine sur tout système d'arme doit veiller au respect du droit humanitaire et dépendra du contexte opérationnel et du système d'arme. L'autonomie n'est pas statique, au fil des décennies, de nombreux systèmes d'armes ont eu des degrés variés d'autonomie tout en respectant le DIH.

Le fait de se concentrer sur les robots tueurs – qui n'existent pas – dans les discussions portant sur des conflits tels que celui qui se déroule à Gaza a pour effet de détourner l'attention du problème des mauvais systèmes d'IA et d'une détermination des cibles défectueuse qui tuent des dizaines de milliers de personnes. Des preuves ont montré que les êtres humains font partie de la chaîne d'exécution et effectuent des tirs de missiles sur la base d'algorithmes et de données de mauvaise qualité. Néanmoins, cette question ne relève pas de l'autonomie et l'inclusion du terme "robots tueurs" dans la résolution détourne l'attention des véritables violations du droit humanitaire.

M. A.K. Mittal (Inde) indique que sa délégation s'oppose à la résolution et demande à la Présidente de veiller à ce qu'il soit pris note de cette opposition dans la version finale de la résolution.

La Présidente dit qu'elle le fera.

M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) affirme que le principal problème de cette résolution est qu'elle est impossible à mettre en œuvre. Si les armes autonomes peuvent localiser très précisément des cibles, les armes non autonomes ont provoqué bien plus de dégâts depuis l'émergence de la poudre et des dommages collatéraux terribles, comme le montre la situation à Gaza. L'objectif collectif doit être de prévenir ces dommages collatéraux. Il est impossible d'empêcher les guerres et l'essor des armes autonomes, indépendamment de toute nouvelle législation. La résolution ne résiste simplement pas à l'analyse et est dénuée de sens. Il regrette de ne pas pouvoir féliciter les co-rapporteurs. Il n'est pas possible de légiférer sur quelque chose qui n'existe pas ou qui n'est pas défini, d'autant plus pour des pays qui ne souhaitent pas se soumettre à la législation. En outre, la question se pose de savoir si, en vertu du droit, l'utilisation des systèmes d'armes autonomes est constitutive d'un crime contre l'humanité ou d'un génocide. L'utilisation de gaz pendant la Première Guerre mondiale et d'armes autonomes telles que les missiles V-1 et V-2 pendant la Seconde Guerre mondiale, a été impossible à définir. Malheureusement, la résolution ne sauvera pas de vies et la délégation britannique ne peut en aucun cas la soutenir. La résolution ne se montre pas à la hauteur de ses engagements envers les personnes qu'elle cherche à protéger. Il est révélateur que les délégations représentant certains des pays les plus grands et les plus industrialisés, notamment les États membres de l'alliance Five Eyes et l'Inde, aient exprimé des inquiétudes. L'absence de consensus relève d'un échec collectif.

M. S. Smith (Nouvelle-Zélande) déclare qu'en tant que petit État ne disposant pas de l'arme nucléaire, la Nouvelle-Zélande compte sur d'autres pays pour assurer sa sécurité. Son pays se soucie particulièrement de la paix et de la sécurité, mais il n'a aucunement confiance en la résolution et sa délégation ne la soutient pas.

Mme Yan Jiarong (Chine), remerciant le Secrétariat et les co-rapporteurs pour leur travail, estime que si la résolution amendée est plus équilibrée, sa délégation tient à s'en dissocier. Elle est particulièrement préoccupée par l'incohérence de la résolution. La résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies et le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux portent sur les systèmes d'armes létaux autonomes, et non sur les systèmes d'armes autonomes. Le fait d'évoquer les deux prête à confusion et réorienter les discussions de l'UIP sur les systèmes d'armes autonomes n'est pas propice aux travaux menés au sein de l'ONU, en particulier au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, ni utile à cet égard. La référence aux "armes de destruction massive" est inquiétante dans la mesure où il existe des conventions onusiennes qui définissent clairement ces dernières. Cette formulation pourrait amoindrir la valeur et le poids de la résolution en ce qu'elle suggère que les systèmes d'armes autonomes sont des armes de destruction massive, sans y appliquer la procédure standard de l'ONU pour les identifier. Les références aux déclarations du Secrétaire général de l'ONU et du Groupe d'experts gouvernementaux sont sélectives et erronées.

Mme P. Aguirre (Équateur) indique qu'elle souhaite ajouter un sujet pertinent pour les pays en développement, notamment ceux d'Amérique latine. L'Équateur est particulièrement touché par l'utilisation de l'IA dans les opérations de trafic de drogue. Si l'IA a le potentiel de faire progresser l'éducation, les criminels en cols blancs peuvent aussi l'utiliser pour infiltrer les pays en développement. Toutes les 69 minutes, quelqu'un se fait tuer en Équateur. Le trafic de drogue et le crime organisé font partie du quotidien. Personne ne sait quand les enlèvements et l'extorsion cesseront, les deux étant facilités par l'IA et les réseaux sociaux. Il est important que la résolution mette en exergue que si l'IA peut contribuer au développement, elle peut aussi aider les États à lutter contre le trafic de drogue et le crime organisé. L'organe équatorien spécialisé dans la lutte contre le blanchiment d'actifs utilise des ordinateurs vieux de 10 ans et n'a pas les moyens de financer des brevets, tandis que les trafiquants de drogue peuvent recourir à l'IA. Les États du monde entier doivent veiller à ce que l'IA s'intègre dans la coopération internationale avec les pays en développement et les aide à lutter contre le trafic de drogue.

La Présidente considère que ces sujets auraient dû être abordés au moment de la rédaction de la résolution, et non dans le cadre d'une réserve.

Mme R. Saint-Germain (Canada) précise qu'elle s'exprime en tant que représentante d'un État de l'alliance Five Eyes, ainsi qu'en tant que représentante et citoyenne d'un pays qui promeut la paix dans le monde. Le Canada a invariablement soutenu les missions de paix de l'ONU et continue à le faire. Ses réserves portent sur la précision et la cohérence de la résolution. Si son objet est noble et ses objectifs importants et pertinents, elle ne peut pas soutenir un texte aussi incohérent. Le faire pourrait porter un coup à la crédibilité de son pays. Elle s'abstiendra donc de voter en faveur de la résolution dans son ensemble.

Préparatifs pour les Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La Présidente déclare que le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni plus tôt dans la matinée pour débattre du thème d'étude de la résolution qui sera examinée par la Commission lors de la prochaine Assemblée de l'UIP. Les délégations du Maroc et du Nigéria ont présenté des propositions. En application de l'article 20.4 du Règlement des commissions permanentes, le Bureau a choisi le thème suivant : *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine.*

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

La Présidente fait savoir que M. M.A. Bouchouit (Algérie) du Groupe africain et Mme R. Garvey (Irlande)[2] du Groupe des Douze Plus se sont proposés en tant que co-rapporteurs. Les autres groupes géopolitiques proposeront des noms, qui seront communiqués ultérieurement.

M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni) se demande s'il ne serait pas mieux de voter une fois que tous les noms des candidats aux postes de co-rapporteur auront été proposés.

Le Secrétaire indique que le Bureau est convenu du thème du débat à l'unanimité. Afin de veiller à ce que la résolution soit aussi équilibrée que possible, il a été proposé d'avoir plus de co-rapporteurs qu'à l'accoutumée. Pour l'heure, seules les nominations du Groupe africain et du Groupe des Douze Plus ont été reçues.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) affirme qu'il a été convenu qu'il y aurait un co-rapporteur de presque tous les groupes géopolitiques. Le représentant du Groupe arabe viendra de Bahreïn et la délégation bahreïnienne nommera et annoncera le nom de son représentant.

---

[2] Le Groupe des Douze Plus et l'Irlande ont modifié ultérieurement leur nomination et proposé M. J. Buttimer (Irlande).

La Présidente confirme que chaque groupe géopolitique nommera son co-rapporteur.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) précise que le Groupe arabe a choisi Bahreïn.

La Présidente fait savoir que le Groupe arabe doit déclarer de manière officielle sa nomination de Bahreïn.

Un délégué de l'Arabie saoudite déclare qu'il est plus important de parvenir à un consensus sur le sujet de la résolution. Les noms des co-rapporteurs sont secondaires et se mettre d'accord pourrait prendre du temps. Il soutiendra toute nomination venant de l'Arabie saoudite.

La Présidente convient que les nominations pourront être présentées ultérieurement.

M. S. Jackson (Royaume-Uni) se rallie aux propos du délégué de l'Arabie saoudite quant à la nécessité de se mettre d'accord sur le sujet du débat. Toutefois, on ne sait pas bien combien il y aura de co-rapporteurs et si plusieurs personnes d'un même groupe géopolitique cherchent à se présenter comme co-rapporteurs.

La Présidente rappelle que le Bureau a proposé que chaque groupe géopolitique nomme un co-rapporteur de la résolution afin de veiller à l'équilibre et à l'équité. Néanmoins, certains groupes géopolitiques n'ont pas encore eu la chance de nommer leur candidat. Dans tous les cas, chaque délégation sera en mesure de proposer des amendements.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente affirme que, conformément à l'article 6 du Règlement des commissions permanentes, les commissions permanentes de l'UIP définissent leurs propres programmes de travail et leurs propres ordres du jour. Dans ce contexte, le Bureau se réunira dans les mois à venir pour décider de son ordre du jour à l'occasion de la 149e Assemblée de l'UIP en octobre 2024, qui contiendra certainement une audition sur le sujet de la prochaine résolution.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU DIMANCHE 24 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023)

Le compte rendu est adopté.

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

Le Président attire l'attention sur le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité.* Il explique que l'action climatique a été le thème principal de l'année 2023, après que les Membres ont demandé que cette question soit traitée en priorité dans la Stratégie 2022-2026 de l'UIP. Il rappelle que l'Organisation a lancé en mars 2023 une nouvelle campagne sur le climat intitulée *Parlements pour la planète*, qui a pour but d'encourager les parlements à accélérer l'action climatique. Un an plus tard, la campagne avait déjà permis de mobiliser des centaines de parlementaires précurseurs qui ont partagé leurs bonnes pratiques et leurs solutions pour rendre les parlements plus écologiques et mettre en œuvre l'Accord de Paris. M. William indique que l'action climatique demeure une priorité pour l'UIP en 2024 et que l'Organisation entend bien devenir une plateforme mondiale permettant aux parlementaires de se tenir informés sur les changements climatiques, d'accéder aux ressources les plus pertinentes et de mutualiser les bonnes pratiques pouvant être reproduites. Il conclut son propos en déclarant que l'UIP souhaite connaître les mesures prises par les parlements en matière de climat, notamment dans la perspective de la 29e session de la Conférence des Parties (COP29) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra en Azerbaïdjan en 2024 et à l'occasion de laquelle une réunion parlementaire sera organisée.

Mme C. Adam (Directrice et conseillère juridique principale, Division des affaires juridiques, Secrétariat de la CCNUCC) souhaite faire quelques remarques sur les réalisations de la COP28 et les principaux résultats attendus à la COP29. Elle dit qu'en 2023, la COP28 s'est conclue avec l'adoption du Consensus des Émirats arabes unis, un ensemble de décisions historiques comprenant la décision sur le Bilan mondial. Le sommet a également produit d'autres résultats, notamment un accord sur la mise en œuvre du Fonds pour les pertes et les préjudices, l'adoption du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale et l'institutionnalisation du/de la Jeune champion(ne) de l'action climatique désigné(e) par la présidence.

L'intervenante explique que le Bilan mondial est l'aboutissement d'un processus de deux ans démarré en 2021 et qui découle de l'Accord de Paris. Il est l'occasion pour les Parties d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, et aussi de réfléchir à ce qu'il reste à faire. Le Bilan mondial a montré que des progrès globaux ont été accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris, mais aussi que de nombreux pays ne sont pas encore tout à fait sur la bonne voie. Dans ce contexte, les Parties ont été invitées à accroître leurs efforts en triplant leur capacité de production d'énergie renouvelable et en multipliant par deux les gains d'efficacité énergétique à l'horizon 2030. Elles ont également été incitées à abandonner les combustibles fossiles, par exemple en réduisant progressivement la production d'électricité à partir du charbon ainsi que les subventions inefficaces accordées aux

combustibles fossiles. La transition doit se faire de manière juste, ordonnée et équitable et doit être impulsée par les pays développés. À court terme, les pays sont également invités à présenter des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, en couvrant tous les secteurs et toutes les catégories de gaz à effet de serre. En outre, le Bilan mondial a appelé les pays à soumettre de nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN) bien en amont de la COP30 en 2025. Ces CDN doivent être conformes aux résultats de la décision sur le Bilan mondial et doivent aussi être plus ambitieuses que les précédentes. Les CDN doivent prendre en compte les résultats du Bilan mondial, qui est lui-même régi par l'Accord de Paris.

Mme Adam indique qu'en 2024, la COP29 se déroulera à Bakou, sous la présidence de l'Azerbaïdjan. L'objectif global de la COP29 est de rassurer les Parties sur le fait que les conclusions du premier Bilan mondial sont prises en compte, de veiller à ce que l'ensemble des Parties s'engagent à mettre en œuvre le Cadre de transparence renforcé et de définir l'architecture financière à long terme permettant de répondre aux besoins prioritaires des pays. Pour ce qui est des finances, plusieurs mesures doivent être prises : fournir des garanties par le biais du Fonds pour les pertes et les préjudices, respecter l'engagement de 100 milliards d'USD, doubler le financement consacré aux mesures d'adaptation et mettre en œuvre l'article 9 de l'Accord de Paris.

La COP29 sera l'occasion d'examiner les progrès réalisés à la suite du premier Bilan mondial et de comprendre comment les Parties prévoient de contribuer aux efforts et aux objectifs mondiaux en matière d'atténuation et d'adaptation par l'intermédiaire de leurs CDN pour 2025. La décision sur le Bilan mondial en 2023 a également établi un dialogue annuel sur le Bilan mondial qui débutera en juin 2024 et qui facilitera le partage des connaissances et des bonnes pratiques sur la façon dont les résultats du Bilan mondial contribuent à la préparation des prochaines CDN. Il convient de signaler que les présidences de la COP28 (Émirats arabes unis), de la COP29 (Azerbaïdjan) et de la COP30 (Brésil) ont formé une troïka afin de mieux harmoniser les travaux des différentes présidences à l'avenir. La troïka a publié la *Feuille de route de la Mission 1,5 °C*, destinée à renforcer la coopération internationale en vue de limiter l'augmentation de la température mondiale et de rehausser le niveau d'ambition du prochain cycle de CDN.

L'intervenante souligne que l'un des autres moments marquants de la COP29 sera la présentation du premier rapport biennal sur la transparence, qui démontrera que le Cadre de transparence renforcé, mis en place en vertu de l'Accord de Paris, est entré dans sa phase de mise en œuvre intégrale. L'Accord de Paris prévoit la présentation obligatoire de rapports biennaux sur la transparence, qui fournissent des informations sur les inventaires de gaz à effet de serre ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN. Les rapports biennaux sur la transparence et le Cadre de transparence renforcé visent à consolider la confiance mutuelle entre les Parties et à promouvoir la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris.

Mme Adam explique que la COP29 est considérée comme une COP financière et que le sommet devrait aboutir à la conclusion d'un nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique (NCQG), qui dépassera l'objectif de 100 milliards d'USD par an. Elle précise que certains aspects du NCQG, comme sa durée, son montant et les dispositions en matière de transparence, doivent encore être déterminés. Elle ajoute que l'adoption du NCQG est un aspect essentiel de la réussite de la COP29 et une étape décisive pour l'avenir de l'action mondiale en faveur du climat. Avec ces différents éléments, la COP29 devrait aboutir à des mesures concrètes en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

L'intervenante indique que, dans l'ensemble, les COP28 et COP29 devraient marquer un tournant dans l'augmentation du financement de l'action climatique et stimuler fortement les ambitions dans ce domaine. La conclusion du NCQG contribuera grandement à garantir des ressources financières adéquates et prévisibles, indispensables pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C. La mise en œuvre du Cadre de transparence renforcé, la présentation du premier rapport biennal sur la transparence et la réalisation des examens techniques seront également des étapes importantes. En outre, la COP29 devrait permettre d'accomplir des progrès significatifs concernant les aspects politiques et techniques liés à la préparation des prochaines séries de CDN.

Mme Adam affirme que les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer pour placer la question des changements climatiques au cœur des priorités nationales et pour garantir l'application du principe de redevabilité à chacune des étapes. Elle dit que les accords mondiaux vont dans la bonne direction, mais que le sort de la planète dépendra en définitive de l'implication des pays dans la lutte contre la crise climatique. Elle conclut son intervention en soulignant que les principaux résultats, comme le Consensus des Émirats arabes unis, doivent être traduits dans des lois et politiques nationales porteuses de changement.

Le Président indique que le Parlement azerbaïdjanais a nommé l'un de ses membres, M. Mammadov, rapporteur de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29. Il précise que ce dernier préparera un document final qui sera discuté lors de la prochaine Assemblée de l'UIP et que des consultations en ligne seront organisées pour contribuer à l'élaboration du document.

M. S. Mammadov (Azerbaïdjan), rapporteur de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29, déclare que les objectifs de l'Azerbaïdjan pour la COP29 sont de promouvoir la protection de l'environnement et de développer avec la communauté internationale des partenariats sur la lutte contre les changements climatiques, en se concentrant sur le déploiement de nouvelles technologies, le renforcement des capacités et la répartition des charges entre les pays développés et les pays en développement. Il dit vouloir agir pour consolider le rôle des parlements dans la lutte contre les changements climatiques, qu'il s'agisse d'élaborer une base législative solide, de superviser le respect des engagements pris par les pays ou d'aligner les stratégies nationales sur les recommandations internationales.

Le rapporteur explique que la politique énergétique et climatique mise en œuvre par l'Azerbaïdjan ces dernières années vise à renforcer l'architecture de la sécurité énergétique du pays en utilisant des sources d'énergie renouvelables. Cette politique a permis à l'Azerbaïdjan de se hisser au 32e rang du classement de l'indice de transition énergétique du Forum économique mondial, et de devenir un pays chef de file concernant la part des investissements dans les ressources énergétiques renouvelables par rapport au produit intérieur brut (PIB).

M. Mammadov indique que les objectifs de développement durable (ODD) font partie intégrante de la politique énergétique et climatique de l'Azerbaïdjan. Les programmes, stratégies et plans d'action mis en place par le gouvernement dans les domaines socioéconomique et environnemental ont été adaptés pour prendre en compte les ODD. L'une des priorités de l'Azerbaïdjan est de garantir un environnement propre et une croissance verte. Par conséquent, une loi nationale sur l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables dans la production d'électricité a été adoptée en 2021. En outre, l'Azerbaïdjan s'est associé aux initiatives relatives aux énergies vertes et à l'efficacité énergétique mises en place dans le cadre de la COP28 et a prévu d'accroître de 20 à 33 % la part des énergies renouvelables dans sa capacité installée totale de production d'électricité d'ici 2027. Le rapporteur précise que des discussions sur le déploiement de centrales éoliennes et à hydrogène vert intégrées sont actuellement en cours. Il dit que l'Azerbaïdjan espère devenir l'un des principaux exportateurs d'énergie verte vers l'Europe grâce au projet de câble sous-marin d'énergie de la mer Noire.

M. Mammadov annonce que la COP29 réfléchira aux moyens de relever les principaux défis liés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, notamment par le financement de l'action climatique. Il fait remarquer que le financement de l'action climatique nécessite des efforts conjoints de la part des pays, des organisations internationales et du secteur privé. Il indique également que les parlements jouent un rôle de premier plan pour convaincre les gouvernements et les citoyens de l'importance du financement de la lutte contre les changements climatiques et pour approuver le budget adéquat.

Le rapporteur affirme que la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29 constituera une importante occasion d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP28. Il précise que les points suivants devraient figurer à l'ordre du jour de la Réunion parlementaire : les CDN et la coopération internationale ; la promotion de stratégies climatiques inclusives et équitables ; l'accroissement des investissements dans les énergies renouvelables ; les moyens d'augmenter le budget pour combler les lacunes en matière de financement climatique ; et les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la législation et des politiques relatives au climat. Il conclut son propos en soulignant que le document final de la Réunion parlementaire à l'occasion de la COP29 portera sur les moyens d'assurer un avenir équitable et durable en tenant compte des changements climatiques.

Le Président indique que le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* a été distribué aux Membres de l'UIP le 18 janvier 2024 et que les Membres avaient jusqu'au 8 mars 2024 pour présenter des amendements. Au total, 293 amendements ont été déposés par 27 parlements, soit le nombre le plus élevé jamais reçu par la Commission permanente. Le Président dit que les co-rapporteures se sont réunies la veille pour travailler sur les amendements et qu'elles sont maintenant invitées à présenter leurs propositions.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), co-rapporteure, déclare que les co-rapporteures ont travaillé sur la résolution pendant plusieurs mois en prenant soin d'y intégrer les différents points de vue des groupes géopolitiques et en veillant à ce que le document soit aussi exhaustif que possible. Elle précise que le texte a été communiqué au Secrétariat en décembre 2023 avant d'être soumis aux Membres pour amendement. Au total, un nombre record de 293 amendements ont été reçus et les co-rapporteures ont passé beaucoup de temps à examiner chacun d'eux. Mme Suwaidi explique que lorsqu'un amendement sur un sujet particulier a été présenté par plus de trois pays, il a été automatiquement accepté afin de garantir la neutralité et d'éviter toute politisation. À l'inverse, les suppressions demandées par plus de trois pays n'ont pas été automatiquement acceptées, mais ont été examinées au cas par cas. Par ailleurs, les amendements semblables déposés par différents pays ont été fusionnés en un seul.

Compte tenu du très grand nombre d'amendements, la co-rapporteure propose que la Commission permanente procède directement à l'examen des amendements plutôt que d'entamer un débat.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), co-rapporteure, déclare que la résolution souligne que les partenariats pour l'action climatique ne visent pas uniquement à garantir un accès libre et équitable aux énergies vertes et à l'innovation, mais aussi à assumer les responsabilités liées aux préjudices climatiques. Elle indique que cette question doit être prise au sérieux par les pays.

La co-rapporteure explique aux délégués que Mme Suwaidi et elle-même ont tout fait pour conserver l'essence des amendements, en tenant compte des points de vue et des approches culturelles de tous les pays et régions, tout en prenant soin de reprendre la terminologie internationale employée dans les documents déjà existants relatifs à la protection du climat et de l'environnement, comme la CCNUCC et l'Accord de Paris.

Elle se dit favorable à la proposition de ne pas organiser de débat et de passer directement à l'examen des amendements, et conclut son intervention en précisant que le grand nombre d'amendements cruciaux qui ont été déposés mérite un examen long et approfondi.

Le Président croit comprendre que la Commission permanente souhaite ne pas organiser de débat et passer directement à l'examen des amendements.

Il en est ainsi décidé.

Le Président annonce que la Commission permanente va examiner les propositions d'amendement en plénière.

Les discussions se poursuivent de 9 h 45 à 13 heures, puis la séance est levée.

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 heures sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Président de la Commission.

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

Le Président croit comprendre que la Commission souhaite adopter le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, tel qu'amendé.

La résolution est adoptée telle qu'amendée.

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), co-rapporteure, attire l'attention sur une erreur figurant à l'alinéa 15, où l'on devrait lire "dans la limite de 1,5 °C", plutôt que "en dessous de 1,5 °C", comme cela a été approuvé lors de la séance de rédaction. Elle indique que le texte final sera modifié en conséquence.

Un délégué de la Fédération de Russie convient qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique, mais estime que la résolution insiste trop sur la réduction des émissions de méthane. Il déclare que limiter les émissions de méthane aura des répercussions sur la production agricole et aggravera l'insécurité alimentaire. Il explique que la Fédération de Russie souhaite une transition énergétique équitable à la fois progressive et équilibrée, et qui repose non seulement sur les sources d'énergie renouvelables, mais aussi sur les sources d'énergie à faible taux d'émission, comme l'énergie nucléaire et le gaz naturel. Il dit que le gaz naturel devrait être considéré comme un combustible de transition.

L'intervenant ajoute que les conflits armés n'ont rien à voir avec le réchauffement climatique et qu'ils ne devraient pas être mentionnés dans la résolution. Il rejette aussi l'idée d'utiliser l'agenda climatique comme prétexte pour ériger des barrières commerciales, et souligne que ces dernières perturbent, entre autres, la logistique énergétique et les livraisons d'engrais. Il conclut son propos en indiquant que la résolution devrait comporter une disposition appelant les parlements à défendre les infrastructures énergétiques essentielles, notamment contre les attaques terroristes.

Un délégué de la Fédération de Russie déclare qu'il est inacceptable de lier l'agenda climatique à un conflit armé, précisant qu'il est probable que la Fédération de Russie vainque le régime antidémocratique ukrainien avant que les effets du conflit sur le climat ne se fassent sentir. Il ajoute qu'il est tout aussi inacceptable de freiner le développement de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en limitant les émissions de méthane.

Un délégué de la Chine explique que son pays soutient la résolution dans son ensemble, mais fait remarquer que certains paragraphes ne sont pas inclusifs, qu'ils ne tiennent pas compte du fait que les contributions déterminées au niveau national (CDN) sont par essence déterminées au niveau des pays et que les paragraphes en question sont donc incompatibles avec le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Il dit vouloir émettre des réserves sur ces paragraphes.

Un délégué de l'Inde indique que son pays souhaite se dissocier de la résolution en raison de multiples objections et fait observer que le texte n'aborde pas les grands objectifs qu'il s'était fixé à l'origine. Il rappelle que la résolution est censée promouvoir des partenariats en faveur de l'action climatique et d'une énergie verte équitable, mais qu'elle fixe à la place des objectifs qui semblent promouvoir des principes et des politiques qui n'ont pas encore été universellement acceptés. Par exemple, plusieurs dispositions se réfèrent au Pacte mondial sur le méthane, que l'Inde n'a pas ratifié. Il explique que l'Inde ne souhaite pas adopter une approche sectorielle et axée sur le gaz, et que le pays ne peut donc pas approuver des dispositions portant sur les émissions de méthane. Il ajoute que les émissions de méthane de l'Inde résultent des activités de subsistance de petits exploitants agricoles et d'agriculteurs marginaux et qu'il s'agit donc de situations de survie et non d'activités superflues. Il déclare que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a démontré que le dioxyde de carbone, et non le méthane, est le principal responsable des changements climatiques.

L'intervenant appelle les pays à veiller à ce que les engagements pris lors de la Conférence des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se traduisent par des actions concrètes. Il conclut son intervention en soulignant que les éléments attestant des avancées vers la réalisation des objectifs doivent être rendus publics et que tous les débats doivent inciter à discuter de l'obligation redditionnelle, notamment de l'obligation redditionnelle sur le plan historique.

Une déléguée du Kenya remercie les co-rapporteurs d'avoir accepté autant d'amendements que possible.

M. C.P. Mutseyami (Zimbabwe) présente une motion d'ordre et déclare que les membres de la Commission ont déjà discuté en détail de la résolution et de ses amendements et qu'il ne comprend pas l'objectif du débat actuel.

Mme A. Blagojevic (Secrétaire de la Commission, UIP) indique que le débat vise à donner aux délégués la possibilité d'exprimer des réserves sur la résolution, comme le prévoit le règlement. Elle précise que les réserves émises seront prises en compte dans le texte final.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) déclare que les pays en développement pourraient éprouver des difficultés à financer la mise en œuvre de la résolution et demande à l'UIP d'envisager l'idée d'une conversion de la dette.

Le Président répond à Mme Lugangira en expliquant que le but du débat est d'exprimer des réserves et non de discuter du texte de la résolution, étant donné que celle-ci a déjà été adoptée.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie) dit qu'elle sait que la résolution a été adoptée mais souhaite néanmoins souligner que l'UIP devrait réfléchir à des stratégies de conversion de la dette pour aider les pays en développement à financer l'action climatique.

Un délégué de l'Ukraine rappelle aux représentants de la Fédération de Russie que c'est cette dernière qui a envahi le territoire souverain de l'Ukraine et tué plus de 100 000 civils et que le Gouvernement ukrainien a été élu à l'issue d'élections libres et démocratiques.

Un délégué du Danemark salue le fait que les objectifs relatifs au méthane aient été inclus dans la résolution. Il partage l'idée selon laquelle la réduction du méthane exercera une pression sur la production alimentaire, mais se dit persuadé que ce problème peut être résolu grâce à la technologie. Il ajoute que c'est une bonne chose que la résolution mette l'accent sur l'élimination progressive des combustibles fossiles.

Un délégué de la Thaïlande remercie les co-rapporteurs d'avoir pris en compte un si grand nombre d'amendements et d'en avoir transmis les principaux messages. Il estime que l'UIP et les parlementaires devront ensuite réfléchir aux moyens de promouvoir la résolution dans le monde entier.

Une déléguée de la Finlande dit comprendre que les pays à fortes émissions de méthane ont peur du changement, mais rappelle l'importance de mettre en place un système énergétique plus écologique.

Une déléguée du Timor-Leste souligne que les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'action climatique. Elle affirme que des engagements plus ambitieux doivent être pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Elle précise qu'il faut également accroître l'assistance financière et technique, les transferts de technologie, le renforcement des capacités et le partage des connaissances, en particulier au profit des pays en voie de développement.

L'intervenante conclut son propos en indiquant que les futurs textes sur les changements climatiques devront refléter correctement et de façon appropriée la CCNUCC, défendre le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et promouvoir le financement de la lutte contre les changements climatiques, notamment via le Fonds pour les pertes et les préjudices.

Un délégué du Chili explique que l'agriculture est un atout pour l'environnement, qu'elle constitue le meilleur moyen de garantir des économies durables et écologiques et qu'elle doit donc faire partie de la solution. Il fait observer que l'agriculture maintient les populations dans les zones rurales et limite ainsi l'exode vers les zones urbaines, qu'elle contribue au maintien de la biodiversité et à la santé des sols, qu'elle favorise la production de denrées alimentaires et qu'elle participe à l'absorption du dioxyde de carbone. Il souligne la nécessité de développer les économies locales et attire l'attention sur l'impact environnemental du transport des denrées alimentaires sur de longues distances. Il ajoute que les économies locales contribuent à soutenir le secteur agricole.

Le Président souhaite se porter candidat à la fonction de rapporteur pour pouvoir présenter la résolution à l'Assemblée.

Le rapporteur est nommé.

Préparatifs pour les Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

Le Président indique que la Commission doit soumettre à l'Assemblée une proposition de thème pour la prochaine résolution. Après avoir examiné plusieurs propositions, le Bureau a choisi le thème suivant : *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable.* Il considère que la Commission souhaite approuver la proposition.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le Président déclare que M. R. Fogiel (Pologne), Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et Mme E.T. Muteka (Namibie) ont été nommés co-rapporteurs. Il croit comprendre que la Commission souhaite approuver ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Le Président explique qu'en ce qui concerne le plan de travail à la 149e Assemblée de l'UIP, le Bureau propose que la Commission organise un débat sur le thème de la prochaine résolution, une réunion-débat sur le thème *Bâtir un système financier mondial équitable : le rôle des parlements dans la prévention de l'évasion fiscale des entreprises et la réalisation du développement durable* et une réunion préparatoire à la réunion parlementaire qui se tiendra lors de la COP29, prévue en Azerbaïdjan en 2024. Il croit comprendre que la Commission souhaite approuver le plan de travail.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

Le Président indique qu'un poste vacant est à pourvoir au sein du Bureau par le Groupe arabe. Ce dernier a décidé de pourvoir le poste vacant lors de la prochaine Assemblée.

Divers

Le Président déclare que le Forum mondial de l'eau est le plus grand rassemblement international réunissant les différents acteurs du secteur. Il annonce qu'une réunion parlementaire aura lieu à l'occasion du 10e Forum mondial de l'eau. Elle est organisée conjointement par l'UIP et le Parlement indonésien et se déroulera à Bali en mai 2024.

M. L. Fauchon (Président du Conseil mondial de l'eau), s'exprimant par message vidéo, dit que le 10e Forum mondial de l'eau est prévu à Bali en mai 2024. Le Forum réunira des milliers de participants du monde entier pour discuter des engagements vis-à-vis des grandes problématiques liées à l'eau et à l'assainissement et des solutions envisageables. Il précise que cet événement est l'occasion de stimuler l'action, de partager des connaissances et de renforcer la coopération internationale sur des questions fondamentales dans le domaine de l'eau. Il explique que la 10e édition revêt une importance particulière compte tenu des défis sans précédent qui se posent, notamment en lien avec la sécurité hydrique, les changements climatiques, la croissance démographique, la dégradation des écosystèmes et la pression croissante exercée sur les ressources en eau douce. Il ajoute que ces problématiques requièrent une réponse collective et ambitieuse.

L'intervenant fait remarquer que le Forum offre un cadre privilégié pour favoriser une collaboration à long terme entre les acteurs du secteur de l'eau et les décideurs politiques. Il indique que l'eau et l'assainissement doivent être des priorités politiques à tous les niveaux – international, national et local – et que ces deux secteurs nécessitent des engagements et des actions politiques. Il souligne qu'en tant que représentants élus du peuple, les parlementaires

peuvent influer sur les politiques, voter des lois et mobiliser des ressources financières pour garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement pour tous. Il explique qu'il est essentiel que les parlementaires agissent afin de garantir une gouvernance efficace, durable et transparente dans le secteur de l'eau.

Il précise que le forum sera l'occasion de discuter des bonnes pratiques, d'échanger des données d'expérience et de promouvoir la coopération et la diplomatie parlementaire en vue de relever les défis posés par l'eau. Il dit qu'il est essentiel d'allouer des budgets au secteur de l'eau, de faire progresser les activités dans ce domaine aux niveaux national, régional et mondial, et de promouvoir des lois sur l'eau qui renforcent le lien entre l'eau, l'homme et la nature. Il remercie l'UIP pour son engagement en faveur de l'eau et d'avoir coorganisé la Réunion parlementaire à l'occasion du 10e Forum mondial de l'eau. Il conclut son propos en indiquant que la Réunion parlementaire contribuera à la réussite du Forum.

M. P.S. Rudana (Indonésie) déclare que l'un des objectifs du Forum mondial de l'eau est de fournir de l'eau douce à tous. Il explique qu'à Bali, la préservation de l'eau fait l'objet d'une très grande attention de la part de la population, que les habitants prennent grand soin des sources d'eau et que des cérémonies traditionnelles en l'honneur de l'eau sont même organisées. Il rappelle qu'il est essentiel de débattre de la question de l'accès à l'eau afin de prévenir les conflits liés à cette ressource. Il conclut son intervention en soulignant que les parlementaires doivent être associés à ces discussions et que la Réunion parlementaire à l'occasion du Forum revêt donc une grande importance.

La séance est levée à 17 h 40.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 45, sous la conduite de M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/148/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023)

Le compte rendu est adopté.

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission : *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*

Le Président présente les deux rapporteures du projet de résolution, Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), et les intervenants invités, M. T. Lamanauskas (Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des télécommunications – UIT) et M. P. Sibal (Spécialiste de programme à la Section des politiques numériques et de la transformation numérique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO).

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, fait savoir que trois webinaires sur le renforcement des capacités ont été organisés : *Vue d'ensemble sur les récentes avancées en intelligence artificielle, L'intelligence artificielle et ses nouveaux effets sur la société* et *Réponses mondiales aux nouvelles avancées en intelligence artificielle.* Un atelier sur l'intelligence artificielle (IA) visant à approfondir le débat relatif à l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et l'inclusion aura lieu dans la journée. Il est important de faciliter le dialogue pour faire en sorte que le projet de résolution soit fondé sur un consensus. En particulier, les pays du Sud doivent faire davantage entendre leur voix dans les débats sur les processus réglementaires et l'IA.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, indique que les webinaires visaient à garantir que le projet de résolution était préparé dans le cadre d'une approche participative et à renforcer les capacités des parlementaires. Ils ont été suivis respectivement par 204, 101 et 147 parlementaires de 110 parlements nationaux. Si des progrès en matière d'IA ont été réalisés à l'échelle mondiale et au sein des organisations internationales, les parlementaires doivent eux aussi conduire davantage de travaux dans ce domaine. Les législations sur l'IA font défaut. Il convient de remédier aux différences entre les pays du Nord et du Sud s'agissant du développement de ces technologies. C'est dans les pays du Sud qu'elles auront les retombées les plus significatives. Des questions telles que la monétisation, la manipulation, l'extraction et l'utilisation abusive des données, ainsi que les deepfakes (contenu trafiqué) et les actes de violence fondée sur le genre commis en ligne, doivent faire l'objet de discussions.

M. T. Lamanauskas (Vice-Secrétaire général de l'UIT) rappelle que l'UIT a été créée pour mettre en œuvre et démocratiser des percées scientifiques comme l'IA. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution historique sur les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable. Coparrainé par 120 États membres, le texte appelle au respect, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et à la réduction des fractures numériques entre les pays. D'autres avancées ont également vu le jour récemment, notamment l'adoption de la loi sur l'intelligence artificielle par le Parlement européen et l'adoption de la Convention cadre sur l'intelligence

artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit par le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe. La question est traitée dans des débats au niveau international et une centaine de pays élaborent des règlements et des politiques en matière d'IA. La gouvernance mondiale de l'IA, en particulier le Pacte numérique mondial, sera l'un des thèmes phares du Sommet de l'avenir. Le Secrétaire général de l'ONU a établi un organe consultatif sur l'intelligence artificielle, afin d'orienter et d'assister les États membres dans le cadre de leurs délibérations.

L'IA est de plus en plus considérée comme une menace existentielle, mais la réalité est plus complexe. L'IA présente des risques, mais des mesures sont prises pour tenter de les contrer. Notamment, la désinformation, les informations mensongères et les deepfakes sont particulièrement préoccupants en cette année où plus de la moitié de la population mondiale est appelée aux urnes. Plusieurs États américains ont adopté des lois sur les deepfakes et la Commission européenne doit adopter des lignes directrices pour atténuer les risques qui menacent l'intégrité des élections. Les biais véhiculés par l'IA risquent de nuire aux personnes vulnérables – une analyse mondiale récente a révélé que 45 % des systèmes d'IA entretiennent des préjugés sexistes. Par ailleurs, l'IA demande des quantités considérables de ressources en eau et en énergie. Toutefois, des estimations suggèrent que l'IA générative pourrait permettre d'injecter près de 4 400 milliards d'USD dans l'économie mondiale. Selon le programme d'accélération numérique des ODD (*SDG Digital Acceleration Agenda*), les technologies numériques pourraient contribuer à atteindre 70 % des cibles des ODD. L'IA pourrait permettre de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 5 à 10 % d'ici à 2030 et d'améliorer la santé, la gestion des catastrophes et l'agriculture.

Les avantages de l'IA risquent fortement d'être inégalement répartis, notamment en raison du fait que 2,6 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à Internet. Le rapport sur la technologie et l'innovation 2023 (*Technology and Innovation Report 2023*) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a révélé que près de la moitié des publications et des brevets liés à l'IA sont produits par une poignée de pays. La création de valeur devient très concentrée. *The Economist* a fait savoir que les trois plus grandes entreprises de matériel, modélisation et applications ont augmenté leur part de la valeur globale créée d'une médiane de 14 points de pourcentage ces 18 derniers mois. Les écarts se ressentent également au niveau des compétences requises pour utiliser et développer l'IA, du positionnement dans la chaîne de valeur (certains pays comptent de nombreux spécialistes de l'étiquetage de données et d'autres des docteurs en IA) et de la représentativité des ensembles de données d'IA. Une enquête de l'UIT a montré qu'environ 60 % des pays interrogés n'ont établi aucune stratégie en matière d'IA et que 83 % ne possèdent pas de réglementation en la matière. Tout le monde est concerné par l'IA, mais la mesure dans laquelle ses avantages pourront être exploités dépend de la volonté de s'adapter aux changements.

L'ONU prend des mesures dans trois domaines. Premièrement, elle crée des cadres normatifs. Le Groupe de travail interinstitutions de l'ONU sur l'intelligence artificielle s'emploie à mettre au point des instruments liés à l'IA et à des domaines connexes en vue de les appliquer aux efforts de gouvernance en matière d'IA. L'UIT a publié et élabore des normes techniques relatives à l'IA – plus de 200 au total. Deuxièmement, l'ONU s'efforce d'uniformiser les règles entre les pays en développement et les pays les moins avancés qui, pour beaucoup, ont besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités et développer leurs infrastructures. Les travaux existants de l'ONU dans ces domaines devraient être mis à profit. Le recueil des activités des Nations Unies sur l'intelligence artificielle, établi par l'UIT, démontre que l'ONU tire parti de quelque 300 projets d'IA en faveur du développement durable. Par exemple, l'IA a permis au Programme alimentaire mondial (PAM) d'anticiper des crises alimentaires, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de surveiller la productivité de l'eau, et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) de cartographier des écoles. L'UIT, aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), a lancé l'Initiative mondiale sur la santé numérique. Troisièmement, l'ONU a réuni un panel d'experts, comme lors du Sommet de l'UIT sur l'intelligence artificielle au service du bien commun, afin d'examiner des questions liées à l'IA.

L'IA n'est pas la première technologie que l'être humain tente de régir. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et le processus d'examen du SMSI 20 ont mis en lumière l'importance de certaines mesures, à savoir : établir des cadres normatifs généraux fondés sur l'analyse, en particulier pour les droits de l'homme au niveau international, associer toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, axer les efforts sur le développement et l'inclusion dans le monde entier par le renforcement des capacités

et d'autres actions afin de garantir une participation significative, et adapter les cadres de gouvernance pertinents à des utilisations spécifiques de l'IA, telles que les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) et l'agriculture de précision. L'ONU a déjà tiré profit de ces enseignements dans le contexte de l'IA. Comme il est impossible d'arrêter le développement de l'IA, il convient de déployer des efforts pour en tirer le meilleur parti, atténuer les risques engendrés et veiller à ce que chacun puisse en bénéficier.

M. P. Sibal (Spécialiste de programme, Section des politiques numériques et de la transformation numérique, UNESCO) estime que les actions menées par les parlements constituent un moyen utile de connaître les tendances mondiales. L'UNESCO conduit des activités de plaidoyer et de sensibilisation, s'emploie à établir des normes, à fournir des conseils politiques et à renforcer les capacités, et s'efforce d'assurer une coopération internationale. La Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle expose les valeurs et les principes relatifs à la responsabilité, à la compréhension et à l'approche consistant à "ne laisser personne de côté". Elle fournit aux pays une méthode d'évaluation de l'état de préparation et un outil d'évaluation de l'impact éthique.

Il est important de définir l'IA dans tout cadre réglementaire et de comprendre son cycle de vie. Parmi les nombreuses définitions existantes, la Recommandation de l'UNESCO décrit l'IA comme des systèmes capables de traiter des données et des informations par un processus s'apparentant à un comportement intelligent, et comportant des fonctions de raisonnement, d'apprentissage, de perception, d'anticipation, de planification ou de contrôle. La réponse mondiale qui sera apportée en termes de réglementation devra tenir compte du fait que les parties prenantes de l'IA se trouvent partout dans le monde. Les réglementations sont constituées d'un ensemble contraignant de règles qu'un organisme spécifique applique et qui vise à permettre de faire prospérer l'IA plutôt qu'à imposer des limites, des interdictions et des obligations. Les parlementaires jouent un rôle de premier plan en matière de réglementation, et les gouvernements et les États permettent de mettre en œuvre l'IA en créant des infrastructures de base et des systèmes éducatifs. Ils déploient et utilisent l'IA, ce qui exige différents types d'orientations, et ils élaborent et acquièrent des systèmes d'IA.

Les parlements régissent et contrôlent l'IA, qui est déjà indirectement réglementée par plusieurs lois. Dans l'Union européenne (UE), le Règlement général sur la protection des données (RGPD) évoque spécifiquement les systèmes de prise de décision automatisée. Même si un pays ne possède pas de législation en matière d'IA, les lois sur l'accès à l'information peuvent garantir la transparence et obliger les gouvernements à divulguer des informations sur le développement de l'IA. Le *Stanford Institute for Human-Centered Artificial Intelligence* indique qu'entre 2016 et 2022, 31 pays ont adopté 123 lois faisant référence à l'IA. Des initiatives spécifiques ont été lancées en Afrique et en Amérique latine et l'Union africaine adoptera une stratégie continentale en mai 2024.

L'IA peut être régulée de sept manières différentes. Premièrement, l'approche fondée sur des principes consiste à définir des principes visant à régir l'IA sans imposer d'obligations ou de mécanismes spécifiques. Il incombe aux acteurs du cycle de vie de l'IA d'harmoniser leurs actions avec ces principes. La Recommandation de l'UNESCO influence les législations nationales dans ce domaine. Deuxièmement, l'approche fondée sur des normes consiste à autoriser le secteur privé à fixer des normes techniques ou juridiques pour régir l'IA. La Loi sur l'IA de l'UE encourage les organismes européens de normalisation à créer des normes en matière d'IA. Le AI Standards Hub a relevé quelque 300 normes en matière d'IA portant sur des aspects tels que la responsabilité, l'exactitude, la fiabilité, l'achat de systèmes, les préjugés et la discrimination. Troisièmement, l'approche utilisant des cadres souples et des bacs à sable réglementaires aide les organismes de réglementation, aux côtés du secteur privé, à tester les outils d'IA dans un environnement sûr et à évoluer au rythme des avancées technologiques. Quatrièmement, l'approche adaptative consiste à adapter les cadres existants. Les réglementations sectorielles dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des finances et de la justice pourraient s'appliquer à l'IA ou faire l'objet d'un examen. Cinquièmement, l'approche fondée sur les risques évoquée dans la Loi sur l'IA de l'UE invite à élaborer des mesures réglementaires en fonction des évaluations des risques et elle distingue différents niveaux de risque. Parmi les risques inacceptables figure l'utilisation – interdite – de systèmes biométriques "en temps réel" dans des espaces accessibles au public. Les hauts risques concernent les systèmes spécifiques de suivi, de transparence et de contrôle. Les risques plus faibles concernent davantage les exigences appliquées sur une base volontaire. Au Brésil, au Chili et en Colombie, des projets de loi sur l'IA appliquent déjà cette approche. Sixièmement, l'approche fondée sur les droits contraste avec l'approche fondée sur les risques. Les droits de l'homme sont indivisibles et universels et ne

doivent pas être mis en balance avec les risques. Margaret Mitchell, qui a proposé l'approche fondée sur les droits, recense des groupes de parties prenantes susceptibles de subir des effets négatifs à chaque étape du cycle de vie de l'IA ainsi que les droits de l'homme concernés. Des outils réglementaires correspondants seront élaborés en conséquence. Septièmement, l'approche de commandement et de contrôle porte sur des obligations et des sanctions liées aux activités criminelles. La Californie a mis en œuvre cette approche s'agissant des deepfakes. Aucune de ces approches n'est efficace à elle seule, mais une combinaison de plusieurs d'entre elles peut être envisagée.

S'agissant des meilleures pratiques et des recommandations, il est important d'identifier les défis afin de tirer le meilleur parti des lois, de comprendre le cycle de vie de l'IA pour faire en sorte que chaque étape bénéficie d'une réglementation, d'étudier différents outils réglementaires et d'examiner les réglementations propres au contexte, car les mesures prises dans un pays ne sont pas forcément applicables dans un autre. Il est impératif d'inclure toutes les parties prenantes dans la gouvernance de l'IA et de surveiller en permanence les retombées des réglementations en vue d'en élaborer de nouvelles. Il est important de garder les droits de l'homme à l'esprit, en particulier s'agissant des enfants. À cet égard, les bacs à sable réglementaires peuvent se révéler utiles.

M. Tian Xuejun (Chine) admet que l'IA se développe rapidement, qu'elle influence le développement économique et social et les progrès humains et qu'elle offre des opportunités mondiales. Cependant, son utilisation erronée ou abusive peut porter atteinte à la dignité humaine et à l'égalité, enfreindre les droits de l'homme et les libertés fondamentales, aggraver la discrimination et les préjugés, compromettre les systèmes juridiques existants et avoir un impact profond sur l'administration gouvernementale, le renforcement de la démocratie et la stabilité sociale aux niveaux national et mondial. Dans le domaine de l'IA, la Chine s'est engagée à bâtir une communauté ayant un avenir commun, à donner la priorité à l'humain et à veiller à ce que ces technologies soient au service du bien commun. Le pays a annoncé diverses initiatives, notamment l'Initiative mondiale pour la gouvernance de l'intelligence artificielle.

Il est important de garantir la participation démocratique et le droit à l'information, de renforcer le rôle des organisations sociales dans les domaines scientifiques et technologiques et de veiller à ce que la société respecte les normes et réglementations éthiques liées à l'IA. Les pays devraient établir des systèmes d'IA nationaux éthiques qui permettent d'associer différentes parties ou d'améliorer les systèmes existants.

Le développement de l'IA devrait reposer sur le respect mutuel, les intérêts réciproques et l'égalité. Il est important de protéger le droit au développement. Tous les pays peuvent développer et utiliser l'IA. La coopération mondiale devrait être renforcée en vue de développer l'IA, d'échanger des connaissances et de promouvoir l'utilisation de ressources en libre accès. La Chine est opposée à l'attribution de labels idéologiques à certains pays, à la construction de blocs d'exclusivité visant à empêcher le développement de l'IA, à l'érection d'obstacles au développement et à la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale en systèmes d'IA par des monopoles technologiques et des mesures coercitives unilatérales. La confidentialité et la sécurité des données doivent être protégées et la Chine désapprouve le vol, la falsification, la divulgation ainsi que la collecte et l'utilisation illégales de données personnelles.

S'agissant de l'état de droit, il convient de déployer des efforts nationaux et internationaux cohérents. Toutes les parties devraient tenir compte des études sur l'éthique et le droit en matière d'IA, établir et renforcer des systèmes d'IA qui respectent les normes, les lois, les règlements et les politiques en matière d'éthique, élaborer un guide d'éthique de l'IA, veiller à ce que des examens éthiques soient réalisés et que des règles d'éthique soient appliquées dans les domaines scientifique et technologique, et renforcer les évaluations et le contrôle de la sécurité de l'IA. Les pays devraient tendre vers un accord international sur l'éthique de l'IA et établir un cadre et des normes de gouvernance reconnus sur le plan international et respectueux de la gouvernance nationale de l'IA.

Tous les pays devraient traiter la question de la gouvernance de l'IA. La Chine est disposée à collaborer avec toutes les parties pour œuvrer en faveur du développement, de la sécurité et de la recherche de consensus et pour veiller à ce que l'IA serve la démocratie, l'état de droit, le développement durable et le bien-être humain.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) explique que l'ouvrage *Rebooting AI* soutient que la démocratie est fondée sur la disponibilité d'informations logiques et la capacité de prendre les bonnes décisions. Si personne ne distingue le bien du mal, c'est la fin de l'humanité. L'IA produit un volume considérable d'informations erronées. Pourtant, 28 % des personnes, dont des jeunes,

croient aveuglément les informations qu'elle engendre, ce qui est très dangereux. Il est essentiel que des réglementations souples accompagnent l'évolution de ces technologies. Des considérations éthiques et juridiques doivent être prises en compte. Par ailleurs, il convient d'établir un cadre strict pour garantir la confidentialité et promouvoir une utilisation transparente des données. Les efforts doivent viser principalement à diffuser des informations et à assurer davantage de formations afin de garantir une prise de décision inclusive. Ce sont les gouvernements et non les entreprises privées qui doivent contrôler les instituts nationaux et internationaux d'IA, qui sont nécessaires pour atténuer les effets néfastes du phénomène sur la société.

Néanmoins, l'Arabie saoudite tire parti de l'IA afin qu'elle contribue à bâtir des villes intelligentes et à protéger l'environnement et qu'elle se développe durablement dans de nombreux pays. L'Autorité saoudienne des données et de l'IA réglemente l'IA et promulgue des lois dans des domaines connexes, tels que la protection des données. Selon l'indice mondial de l'IA et le rapport 2023 sur l'indice de l'intelligence artificielle, l'Arabie saoudite se classe respectivement au premier rang mondial en termes de stratégie gouvernementale et au deuxième pour la sensibilisation de la société à l'IA.

M. V. Bahanda (Malaisie) assure que l'IA peut améliorer l'efficacité du processus électoral en analysant des bases de données, en décrivant les tendances en matière de vote, en améliorant les stratégies, en améliorant les prestations des services publics et en facilitant la participation des citoyens, notamment au moyen des assistants virtuels ou chatbots. On craint toutefois que les biais algorithmiques et la désinformation générée par l'IA ne distordent les processus démocratiques et ne concentrent le pouvoir entre les mains des entreprises technologiques et des gouvernements. Si l'IA peut améliorer l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels, elle peut également porter atteinte aux droits de l'homme, par exemple par la surveillance de masse, la prévision policière et l'utilisation de biais algorithmiques dans la prise de décision. L'IA menace la responsabilité, la transparence et l'équité du système juridique. Des inquiétudes se font jour pour déterminer comment établir la responsabilité des systèmes d'IA, en particulier s'ils font preuve de partialité dans les processus décisionnels juridiques et ne respectent pas l'état de droit. Des audits réguliers des algorithmes d'IA et des lignes directrices en vue d'un déploiement équitable et impartial des systèmes pourraient permettre de corriger ce défaut. Il est convaincu que l'UNESCO et d'autres organisations internationales pourront élaborer des cadres réglementaires afin d'aider les pays en développement à promulguer des lois sur l'IA.

M. F.H. Naek (Pakistan) est d'avis que l'IA pourra bénéficier aux sociétés en améliorant la productivité, les soins de santé, l'éducation et l'agriculture mais qu'elle soulève des préoccupations concernant la vie privée, la sécurité, l'emploi, la protection des consommateurs, la liberté d'expression et les libertés civiles. La révolution engendrée par l'IA bouleversera la société en profondeur et impose de trouver un équilibre. L'IA est susceptible d'accentuer la discrimination, la marginalisation systémique et les inégalités. Face à ce risque, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe envisage d'établir un cadre juridique de l'IA, qui respecte les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Bien que l'IA puisse améliorer la participation démocratique, réduire la corruption et améliorer les services, elle pose des défis en matière de transparence, de responsabilité et de désinformation. En 2023, le Ministère des technologies de l'information et des télécommunications a lancé sa politique nationale en matière d'IA pour développer une économie fondée sur la connaissance au Pakistan et adopter l'IA de manière responsable. Le Ministère a défini des objectifs visant à accroître la sensibilisation du public, à produire du capital humain qualifié, à intégrer l'IA dans l'éducation et à créer des centres d'excellence pour faire progresser le développement socio-économique d'ici à 2028. Les politiques et les lois doivent garantir que l'IA est bénéfique, favorise le progrès et améliore la qualité de vie, en particulier dans les domaines où elle peut prendre des décisions à la place des personnes.

Mme M. Al-Shammari (Parlement arabe) considère qu'il est important de traiter le sujet de l'IA dans une perspective fondée sur les droits. L'IA est capable de promouvoir les droits fondamentaux et de résoudre des problèmes dans ce domaine, mais son utilisation abusive enfreint ces mêmes droits, la vie privée et l'état de droit. Le projet de résolution devra exhorter les parlements nationaux à introduire des lois qui intègrent l'IA, en garantissent une utilisation sûre, protègent les droits de l'homme et renforcent la confiance de la population. En 2022, le Parlement arabe a élaboré une loi à caractère indicatif établissant des cadres réglementaires en matière d'IA et sanctionnant les violations des droits de l'homme et de l'état de droit. Le projet de résolution

devra encourager les États à créer des organes nationaux d'élaboration de politiques en matière d'IA et les parlements à établir des comités sur l'IA. Un code de conduite et un guide d'éthique devraient être élaborés pour permettre de profiter des retombées de l'IA sans nuire aux droits de l'homme. Il convient de renforcer les relations internationales en vue d'élaborer une convention internationale sur l'IA et de veiller à ce que ces technologies soient utilisées à des fins de coopération plutôt que pour alimenter les conflits ou la concurrence.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) observe qu'en dépit des nombreux avantages qu'elle présente, l'IA risque d'entraîner des pertes d'emplois et des problèmes sociaux et économiques. Elle aura un impact sur les processus politiques, les droits de l'homme et l'état de droit. Bien qu'elle soit capable de générer des données précises sur l'efficacité des politiques proposées ou adoptées et de garantir que les politiques répondent aux besoins des électeurs, l'IA menace la stabilité sociale. Elle peut avoir des effets néfastes sur les sondages relatifs aux performances gouvernementales et produire des informations erronées. Les outils d'IA peuvent avoir un impact sur les droits de l'homme en les contrôlant et en les limitant. S'agissant de l'état de droit, l'IA peut accélérer l'analyse des cas et les procédures judiciaires. Il incombe aux parlementaires de trouver un équilibre entre toutes ces questions dans le cadre d'une législation complète en matière d'IA. L'Égypte a contribué à l'élaboration de lignes directrices en matière d'IA éthique au sein d'organisations et d'instances internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'UNESCO et le G20. Elle a également consolidé les recommandations en matière d'IA éthique au sein de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. Par ailleurs, le pays a fondé le Conseil national de l'intelligence artificielle, qui a élaboré et mis en œuvre la stratégie nationale 2021 en matière d'IA, établi des priorités nationales dans ce domaine, fait des propositions de politiques à intégrer dans les cadres juridiques, techniques et économiques sur l'IA, renforcé la coopération régionale et internationale et examiné les protocoles internationaux relatifs à l'IA.

Mme A. Attalides (Chypre) rappelle que l'analyse des données et les modèles prédictifs accélèrent la prise de décision. Cependant, les biais algorithmiques, l'influence électorale et la manipulation politique soulèvent des préoccupations. S'agissant des droits de l'homme, l'IA peut améliorer l'accès aux informations, aux soins de santé et à l'éducation, mais la surveillance de masse, les atteintes à la vie privée et les biais algorithmiques menacent les libertés individuelles. Pour ce qui est de l'état de droit, l'IA peut rationaliser les processus juridiques, améliorer l'accès à la justice et renforcer l'application de la loi. Cependant, les cadres de responsabilité font défaut dans les systèmes d'IA, qui peuvent biaiser les décisions judiciaires. La prise de décision autonome engendre des conséquences sur le plan éthique. Pour relever ces défis, il faut une approche équilibrée qui accorde la priorité à la transparence, à la responsabilité et au développement d'une IA éthique. Pour préserver la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, il convient d'établir un cadre réglementaire exhaustif et de favoriser le dialogue entre les décideurs, les entreprises technologiques et la société. La Loi sur l'IA de l'UE représente une avancée significative. Elle fixe des exigences en matière de transparence, de responsabilité et de surveillance humaine qui atténuent les risques liés à l'IA tout en favorisant l'innovation et la compétitivité. Les parlementaires jouent un rôle clé dans l'approbation et la mise en œuvre rapide des différentes mesures.

M. A. Naderi (République islamique d'Iran) affirme que les technologies numériques sont devenues une question centrale pour les gouvernements et les parlements du monde entier. Il est donc impératif qu'ils adaptent les lois, les structures et les processus nationaux. La coopération internationale, les transferts de technologies et l'échange de connaissances sont des aspects essentiels de ce paysage en évolution et ils façonnent le présent comme l'avenir. Le rôle des parlementaires est de plus en plus important. Ils doivent recenser les capacités technologiques émergentes, les défis sociaux et les besoins des citoyens, y répondre, et adopter des lois visant à protéger la dignité des citoyens. Des stratégies nationales et mondiales doivent être élaborées afin de faire coexister les humains et l'IA. Pour instaurer une bonne gouvernance, la République islamique d'Iran privilégie l'état de droit, la participation des citoyens, la justice et la transparence.

Les conclusions des débats sur l'IA au sein de l'ONU et de ses institutions spécialisées sont importantes. Les lois et règlements qui pourraient être mis en œuvre dans certains États ne doivent pas être considérés comme des modèles pour l'ensemble des États. En revanche, les États devraient tirer les leçons de leurs expériences passées et légiférer sur les nouvelles technologies dans leur contexte national.

M. J.K. Waweru (Kenya) fait savoir que l'Afrique avance avec prudence sur les questions de l'IA, des droits de l'homme et de la démocratie. Il est essentiel d'assurer une représentation équitable dans les données qui alimentent la quatrième révolution industrielle. L'emplacement des centres de données illustre la mise à l'écart de l'hémisphère sud. Les connaissances, les croyances et la culture des peuples autochtones africains se transmettent oralement et ne figurent donc pas sur Internet, où les systèmes d'IA piochent les données. La question est de savoir si le fait que certaines religions, cultures, croyances, tribus et langues sont absentes d'Internet conduira à leur extinction. Le Kenya est en train d'établir 1 450 pôles d'innovation numérique à l'échelle nationale pour encourager les gens à fournir des données qui seront utilisées pour alimenter les systèmes d'IA et d'apprentissage automatique. Le pays a élaboré une loi rigoureuse relative à la protection de la vie privée et des données, élaborera une politique en matière d'IA et met en place des centres de données fonctionnant à l'énergie verte. Il encourage les acteurs cherchant à investir dans des centres de données dans les pays du Sud à étudier la possibilité de le faire au Kenya et à corriger les déséquilibres et les inégalités qui prévalent dans les données. La discrimination positive est indispensable pour garantir l'inclusion et l'équité, veiller à ne laisser personne de côté et faire en sorte que l'Afrique ne soit pas exploitée comme par le passé.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) estime que l'IA pourra améliorer le fonctionnement des gouvernements, accroître la participation des citoyens, contribuer à résoudre des problèmes dans les domaines de la santé et de l'éducation, renforcer la prise de décision dans le contexte des politiques publiques et améliorer la gestion des ressources. Il convient toutefois de prendre en compte les préoccupations concernant la confidentialité des données, les libertés individuelles et la discrimination. L'IA risque de creuser les inégalités sociales, de compromettre le droit à la vie privée et d'avoir un impact sur l'équité et la responsabilité dans les processus décisionnels. Il est essentiel de fixer des lignes directrices éthiques claires en matière d'IA pour l'ensemble de la société. Une réglementation exhaustive en matière d'IA doit être étayée par des règles et des lignes directrices relatives à la gestion des données. Il est indispensable d'appliquer des lois rigoureuses sur la protection des données et des sanctions strictes en cas de non-respect. L'Afrique du Sud a déjà promulgué la loi sur la protection des informations personnelles.

Les éléments essentiels à un déploiement éthique de l'IA sont la collaboration avec des experts, un dialogue actif et un engagement à informer la population. L'échange de connaissances sur la gestion des données permet de veiller à ce que les technologies soient déployées de manière responsable, transparente et éthique. Les citoyens doivent comprendre la valeur de leurs données personnelles et les risques auxquels ils s'exposent en les communiquant à des tiers. Outre un enseignement numérique, les programmes devraient offrir de meilleures possibilités aux jeunes. Il incombe aux parlementaires de mettre en œuvre des politiques qui exploitent les avantages de l'IA, protègent les droits fondamentaux et respectent les principes démocratiques. C'est par notre dévouement indéfectible que les principes que nous chérissons pourront être appliqués dans un avenir impliquant l'IA.

M. M. Alshowaikh (Bahreïn) rappelle que l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, entre autres, consacrent le droit à la démocratie et à la liberté, qui sont des droits fondamentaux, et prévoient une protection contre l'IA. Les données, notamment les informations personnelles, et la confidentialité sont primordiales dans le monde numérique. Au fil des ans, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont accordé une attention accrue au droit à la vie privée, en particulier s'agissant des pays et des entreprises qui s'appuient de plus en plus sur le traitement des données. Le représentant de l'UNESCO a évoqué la nécessité d'établir des règles et des règlements éthiques pour régir l'IA et prévenir les préjugés, la discrimination, l'injustice sociale et la violation des droits de l'homme et des libertés individuelles. Selon le Conseil des droits de l'homme, l'utilisation d'une IA qui traite de gros volumes de données constitue une menace pour les droits à la liberté et à la vie privée, en particulier lorsque les systèmes sont capables d'identifier des visages et de prédire des comportements. Ce type d'IA ne devrait plus être utilisée et commercialisée jusqu'à ce que des réglementations appropriées soient établies. Certains pays exportent des systèmes d'IA pour espionner d'autres pays, ce qui constitue une violation manifeste des libertés. Il est donc nécessaire de développer l'IA dans le respect du droit international humanitaire, de collecter, stocker et partager les données dans le cadre d'une démarche responsable, et d'établir des partenariats pour assurer une utilisation et un développement transparents de l'IA. Les collectes de données doivent être effectuées dans le respect des droits de l'homme. Un organe consultatif de l'ONU sur l'IA permettrait de réglementer et d'harmoniser les outils et les instruments d'IA.

Mme K. Slassi (Maroc) affirme que tous les pays ne possèdent pas les mêmes connaissances ou capacités en matière d'IA. Il est important de se demander d'où vient la crainte de l'IA. Les gens ont-ils peur de l'inconnu ou craignent-ils à juste titre que l'IA dépasse l'intelligence humaine, déstabilise la démocratie, exacerbe les inégalités, cède davantage de contrôle aux entreprises technologiques et affaiblisse les gouvernements ? La désinformation représente la menace la plus grave à l'heure actuelle, car elle véhicule des informations auxquelles les gens croient facilement et risque de déstabiliser les démocraties. S'il est impossible de stopper le développement de l'IA, les humains peuvent toutefois en limiter les effets néfastes sur les plans social et économique en gardant un contrôle et en analysant les données. Les parlementaires doivent transmettre les meilleures pratiques d'IA aux gouvernements, qui, à leur tour, doivent veiller à ce que des innovations scientifiques continuent de voir le jour. Au Maroc, les lacunes législatives sont en passe d'être comblées et des lois sont déjà en vigueur pour protéger les données personnelles, la vie privée et l'accès à l'information. Les universités dispensent des formations sur l'IA à l'intention des jeunes.

M. Ito Tatsuya (Japon) observe que l'IA facilite la fabrication d'informations erronées, qui se répandent instantanément sur les réseaux sociaux et menacent la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Les citoyens devront acquérir de meilleures compétences en lecture et en écriture pour analyser les contenus, car la prise de mesures techniques et institutionnelles ne suffira pas à stopper la désinformation et la transmission de fausses informations. Cependant, une utilisation appropriée de l'IA pourra permettre de résoudre des problèmes sociaux. Pour atténuer les risques et promouvoir un développement technologique fructueux, il est important de mettre en place une gouvernance internationale souple. S'agissant du projet de résolution, il convient d'examiner toutes les approches réglementaires et d'insister sur l'importance de l'éducation. Le Japon a encouragé l'établissement d'un dialogue en vue d'établir une gouvernance internationale en matière d'IA et a créé une organisation nationale visant à élaborer des mesures pour mettre fin aux fausses informations et effectuer des évaluations de la sécurité.

M. S. Aldosari (Qatar) indique que si les progrès technologiques peuvent favoriser la participation démocratique et accroître la transparence, l'IA risque toutefois de porter atteinte à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit. Il est donc important d'étudier ses effets aux niveaux national, régional et international. Les législations et les cadres nationaux doivent réglementer l'utilisation de l'IA. Au Qatar, le Comité de l'intelligence artificielle établit des mécanismes pour mettre en œuvre ces technologies. La stratégie nationale qatarie en matière d'IA repose sur l'éducation, l'accès aux données, l'emploi, la recherche et l'éthique.

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) estime que l'importance de l'IA ne doit pas être négligée. L'IA est présente dans tous les aspects de la vie quotidienne et progresse rapidement. Il convient de prendre conscience de son impact sur la démocratie et les droits de l'homme. La recherche doit donc viser à atténuer ses effets néfastes et à exploiter ses avantages.

Son pays a nommé un ministre de l'IA en 2017 et lancé des projets et des programmes innovants via des bacs à sable réglementaires. Les parlements jouent un rôle essentiel pour faire connaître l'IA et garantir sa bonne utilisation. Les algorithmes doivent avoir des retombées bénéfiques et atténuer les menaces qui pèsent sur les gouvernements et les citoyens. Pour évoluer au même rythme que les progrès, les parlementaires devraient collaborer avec la société civile et le secteur privé en vue de conclure un accord international efficace et souple sur l'IA. Il convient d'instaurer des mécanismes pour empêcher l'IA de dépasser l'intelligence humaine. Les jeunes en particulier devraient anticiper les développements de l'IA plutôt que de s'y adapter le moment venu.

Mme M. del C. Alva Prieto (Pérou) admet que même si l'IA peut être bénéfique pour les droits des personnes, elle risque de nuire à la société si certains facteurs sociaux, professionnels et éthiques sont négligés. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que l'IA aura des conséquences sur près de 40 % des emplois dans le monde. En outre, il est indéniable qu'elle porte atteinte aux droits à la liberté d'expression, à la vie privée, à l'équité de traitement et à la protection juridique – un phénomène que les États doivent s'employer à contrer. L'ONU, le Conseil de l'Europe et l'UE ont encouragé l'adoption de réglementations sur la transparence et l'utilisation responsable de l'IA ainsi que l'adoption de règles et de mesures dans des pays tels que l'Australie, la Chine, l'Espagne, l'Italie et le Pérou. Le Pérou a participé aux négociations du Conseil de

l'Europe sur le projet de Convention cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Bien que l'IA constitue un outil précieux pour les secteurs de la santé, de la sécurité et de l'éducation, elle doit être utilisée avec prudence. Le mouvement EsHoy, la Banque interaméricaine de développement et le Ministère péruvien du travail et de la promotion de l'emploi ont constaté que 37 % des entreprises péruviennes utilisent l'IA dans leurs processus de production. En 2023, le Congrès péruvien a promulgué la loi n° 31814, qui vise à promouvoir l'utilisation de l'IA en faveur du développement économique et social national du pays. Il a établi des principes pour les futures réglementations en matière d'IA et approfondi la définition du concept d'intelligence artificielle et d'autres concepts pertinents. Mme Alva Prieto a présenté une proposition de loi visant à modifier le code pénal pour y inclure l'utilisation de l'IA comme circonstance aggravante dans les affaires pénales. Les parlementaires devraient suivre les évolutions de l'IA et s'efforcer d'atténuer ses effets néfastes.

M. P. Limjaroenrat (Thaïlande) rappelle que la coercition et les irrégularités liées à l'IA pèsent sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. La Thaïlande s'efforce de lutter contre les risques engendrés par l'IA et a pris quatre mesures à cet effet. Premièrement, elle a introduit la loi sur la protection des données personnelles, la stratégie et le plan d'action nationaux en matière d'IA (2022-2027) et six principes d'éthique en matière d'IA. Deuxièmement, elle a établi des lignes directrices sur la gouvernance de l'IA à l'intention des cadres, afin de créer un écosystème dynamique et de stimuler la croissance. Troisièmement, l'Agence de développement du gouvernement numérique a établi diverses lignes directrices. Le bureau national d'audit a lancé un projet pilote utilisant l'IA aux fins d'audits de performance. Quatrièmement, la Thaïlande a élaboré des projets de loi visant à promouvoir et à soutenir l'innovation en matière d'IA et à collaborer avec les entreprises utilisant ces systèmes. Une commission parlementaire ad hoc a été chargée d'identifier les avantages de l'IA et les risques qu'elle présente. La technologie évolue rapidement et n'est pas aisée à réglementer, c'est pourquoi les parlementaires devront trouver un équilibre entre les risques qu'elle présente et les possibilités qu'elle offre.

M. M.M. Mekeng (Indonésie) estime que même si l'IA peut donner lieu à des avancées technologiques et à des progrès sociaux et économiques, elle ne doit pas être considérée comme un outil à utiliser systématiquement. L'IA générative représente un risque particulier pour les droits de l'homme. En Indonésie, elle a été utilisée pour créer de fausses vidéos du Président s'exprimant dans diverses langues, réaliser des escroqueries vocales et obtenir des mots de passe de sites web gouvernementaux. L'IA risque également d'exercer un fort ascendant sur la société, de renforcer la surveillance et la censure, de porter atteinte à la vie privée et d'utiliser des biais algorithmiques, ce qui suscite des préoccupations.

Le projet de résolution devra s'appuyer sur les normes et les réponses multilatérales actuelles en matière d'IA, notamment la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle et les Principes sur l'IA de l'OCDE. Il devra porter sur tous les domaines impliquant l'IA, y compris les SALA. Il ne devrait y avoir aucune condition ni restriction aux transferts de technologies et de connaissances concernant l'utilisation de l'IA dans le domaine militaire. Le projet de résolution devra mettre en avant les lacunes des législations, des politiques et des réglementations, qui empêchent de traiter les problèmes que pose l'IA sur le plan éthique. La Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (2020-2045) de l'Indonésie met tout particulièrement l'accent sur l'éthique et les politiques. En outre, l'Indonésie a récemment publié une circulaire sur l'éthique de l'IA, qui constitue une référence pour l'élaboration de politiques dans les secteurs public et privé. Les réglementations, telles que la loi sur les informations et les transactions électroniques et la loi sur la protection des données personnelles, prennent en compte l'IA, considérée comme un agent électronique devant se conformer à des obligations légales. Le projet de résolution devra garantir que l'éthique et les droits de l'homme sont pris en compte tout au long du cycle de vie de l'IA et encourager une approche multipartite et une collaboration internationale pour la gouvernance de l'IA. Le *Center for AI Safety* affirme qu'atténuer le risque d'extinction lié à l'IA doit être une priorité mondiale aux côtés d'autres risques à l'échelle de la société, tels que les pandémies et les guerres nucléaires, ce qui témoigne de l'urgence de traiter la question de l'IA.

M. K. Siachisumo (Zambie) explique que la plupart des technologies d'IA sont fondées sur des données et visent à améliorer l'existence humaine. Elles accomplissent des tâches fastidieuses et complexes et sont capables de réflexion et d'analyse critique. Cependant, elles menacent également le bien-être de la société, sapent la démocratie, les droits de l'homme et l'état

de droit, et peuvent véhiculer des préjugés. L'IA pèse sur la justice, la vie privée, la liberté d'expression, l'égalité, le droit à la non-discrimination et les droits économiques et sociaux. La Zambie a commencé à utiliser l'IA pour diagnostiquer la tuberculose, instaurer un système de police numérique par vidéosurveillance dans différentes villes et fournir une assistance sur les plateformes de médias numériques du secteur privé.

Mme A. Larouche (Canada) estime que l'IA peut transformer les sociétés et qu'elle contribue déjà à la prise de décision dans différents domaines. À mesure que l'IA se généralise, les parlementaires doivent évaluer ses avantages au regard des risques qu'elle entraîne pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Ils devraient collaborer avec les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les universités et les organisations techniques pour faire en sorte que l'IA soit développée et utilisée conformément aux lois et aux politiques. Bien que le Canada ne possède pas de législation en la matière, le Comité permanent de l'industrie et de la technologie examine le projet de loi C-27, qui porte sur la mise en œuvre de la Charte du numérique, aide les Canadiens à bénéficier d'une économie numérique et fondée sur des données et vise à établir un cadre réglementaire protégeant le droit à la vie privée, entre autres. Si le projet de loi est adopté, il obligera les responsables des systèmes d'IA à effectuer des évaluations et à réduire le risque de biais. En 2017, la Stratégie pancanadienne en matière d'IA – la première du genre – a mis l'accent sur la commercialisation des technologies d'IA, le renforcement des capacités des infrastructures informatiques et l'établissement de réglementations en la matière. Les femmes sont particulièrement touchées par la violence en ligne et les deepfakes créés par IA. Un projet de loi dans ce domaine est en cours d'examen, mais il est important de trouver un équilibre entre la liberté d'expression et les discours de haine. Les jeunes s'inquiètent de l'influence de l'IA sur leur vie professionnelle.

Mme G. Chakor (Pays-Bas) admet que les technologies ont évolué extrêmement rapidement. Il n'en reste pas moins que l'IA peut créer des deepfakes, répandre des informations mensongères et contrôler les systèmes d'armes. Il est de plus en plus difficile de distinguer les informations vraies des informations fausses et il incombe aux parlementaires d'assurer une transparence. Les images et les textes générés par l'IA contenant des contenus protégés par le droit d'auteur doivent être assortis d'une mention spéciale. La Chambre des représentants néerlandaise a chargé le pouvoir exécutif d'élaborer une loi interdisant à certaines entreprises d'utiliser la technologie deepfake et pénalisant l'utilisation de l'IA à des fins d'influence politique. Ce type de mesures protège la liberté de la presse et garantit la fiabilité des journalistes à mesure que grandit la méfiance des citoyens. À la Chambre des représentants, la Commission des affaires numériques a tenu un débat sur ChatGPT et les droits de l'homme et établi un dialogue avec le Conseil scientifique néerlandais pour la politique gouvernementale.

Mme F. Oncu (Türkiye) fait savoir qu'en tant que personne handicapée, elle bénéficie de certains avantages de l'IA, notamment en termes d'accessibilité. L'IA devrait être développée au profit des 1,5 milliard de personnes handicapées à travers le monde. Cela étant dit, au niveau international, il convient de mettre en place un mécanisme strict pour la contrôler et protéger les données personnelles, la vie privée et les droits fondamentaux. Une réglementation et des sanctions contraignantes empêchant l'IA de contribuer à la violence devraient également être élaborées.

Mme A. Aghazada (Azerbaïdjan) déclare qu'un futur cadre juridique de l'IA fondé sur des principes devra intégrer des droits et des obligations adaptés à la protection des citoyens contre les effets néfastes de l'IA. Il devra également assurer une répartition équitable des bénéfices de l'IA. Il devra tenir compte des risques et des avantages de ces systèmes, équilibrer les intérêts légitimes en jeu et faire la distinction entre les différents niveaux de risque. Ce cadre devra en outre intégrer les utilisations, les effets, les domaines d'application et les parties prenantes potentiels des technologies d'IA, tirer le meilleur parti des avantages de l'IA sur la société en évaluant et en atténuant les risques et veiller à ce que les pouvoirs publics s'appuient systématiquement sur la législation nationale pour identifier les lacunes juridiques et s'attaquer aux risques engendrés. Des audits nationaux devraient permettre d'atténuer les conséquences du non-respect du cadre. Les acteurs privés, qui fournissent de plus en plus d'infrastructures numériques de base au secteur public, devront harmoniser la conception, le développement et le déploiement des systèmes d'IA avec ces priorités.

M. J.T.S. Godonou (Bénin) craint que l'IA sape la démocratie en manipulant l'opinion publique. L'utilisation de l'IA sur les réseaux sociaux et les plateformes en ligne contribue à la diffusion d'informations erronées et à la polarisation. L'IA risque d'influencer et de compromettre les élections en ciblant certains électeurs et en personnalisant les messages politiques. Elle peut créer des doublons dans certains secteurs d'activité, déstabiliser les économies, creuser les écarts de richesse et concentrer le pouvoir aux mains d'une poignée d'entreprises technologiques. Il est essentiel d'empêcher les entreprises et les États de déléguer la prise de décision aux machines, car cela créerait une algocratie et empêcherait les humains d'avoir la maîtrise du développement de l'IA. Les démocraties qui maîtrisent l'IA seront plus à même de la réglementer. Le Parlement béninois a déjà trouvé des solutions face aux problèmes engendrés par l'IA et a fondé l'Autorité de protection des données à caractère personnel.

M. M. Ur Rahman (Bangladesh) rappelle que la situation des Rohingya – qui sont un million à avoir fui vers le sud du Bangladesh à la suite des massacres perpétrés au Myanmar – illustre la façon dont un algorithme peut amplifier la désinformation et enfreindre les droits de l'homme. Amnesty International a publié des rapports expliquant comment l'algorithme de Facebook avait attisé la haine durant la période précédant ces événements. L'utilisation abusive des systèmes d'IA générative et des SALA risque de multiplier les génocides. Il convient de réglementer l'extraction de données personnelles biométriques afin d'empêcher que l'IA ne soit utilisée contre un groupe en particulier. Le Bangladesh a besoin de l'assistance de l'UIT, de l'UNESCO et de la Commission permanente pour élaborer une loi nationale sur l'IA.

Mme C.S.J. Pereira (Singapour) fait savoir que de nombreuses personnes handicapées participent à des programmes d'intégration communautaire et qu'elles semblent épanouies. De plus en plus d'entreprises sociales embauchent des personnes handicapées et leurs employés mènent une existence heureuse et enrichissante. Ces programmes manquent toutefois d'effectifs. À Singapour, les efforts visent d'une part à verser des salaires compétitifs et à permettre aux employés de gravir les échelons et d'autre part à encourager les employeurs à embaucher des personnes handicapées. Les employeurs doivent souvent procéder à des ajustements pour intégrer les personnes handicapées et certains utilisent des technologies d'IA à cette fin, ce qui démontre qu'elles peuvent être bénéfiques si elles sont utilisées de manière responsable. Le Gouvernement singapourien fournit un soutien sur demande.

M. A. Schäfer (Allemagne) rappelle que plus de 60 pays organiseront des élections législatives en 2024. L'IA risque toutefois d'interférer avec les résultats et de peser sur la démocratie. Il conviendra de discuter des expériences nationales en la matière à la 149e Assemblée de l'UIP.

Mme M. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) observe que l'IA exerce une influence croissante sur les consommateurs, dont elle devrait respecter et défendre les droits. Les pays devraient permettre à leur peuple d'acquérir les compétences nécessaires pour adopter de nouvelles pratiques numériques et analyser le contenu des systèmes, services et réseaux sous-jacents. En termes de croissance et d'infrastructures matérielles, il est essentiel de constituer une main-d'œuvre compétente sur le plan numérique. Le Gouvernement tanzanien investira massivement dans la formation des fonctionnaires aux technologies d'IA. Au total, 50 d'entre eux recevront une formation de longue durée. Le renforcement des capacités est essentiel pour que la société assure sa propre protection et que l'IA respecte l'état de droit.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) est d'avis qu'il est important de s'appuyer sur l'IA pour atteindre les ODD et les cibles de développement socio-économique. Le Gouvernement algérien a fondé l'École nationale supérieure d'intelligence artificielle, qui délivre des diplômes reconnus au niveau international, impose des conditions d'entrée et forme des ingénieurs en IA possédant les compétences nécessaires pour développer des solutions innovantes, notamment dans les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'agriculture. L'intégration de l'IA dans l'éducation contribuera à relever les défis et à améliorer l'apprentissage, conformément à l'ODD 4. Il est toutefois important de légiférer pour faire face aux problèmes engendrés par l'IA.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) estime que les effets de l'IA dépendent des intentions des programmeurs et des utilisateurs. Dans les régimes totalitaires, les progrès technologiques constituent une menace équivalente à celle de l'armement nucléaire. Les États pacifiques

valorisent la vérité tandis que les ennemis combattent la justice, les droits de l'homme et l'égalité des chances. Il est important d'empêcher la Fédération de Russie et d'autres régimes malveillants d'utiliser les nouvelles technologies pour favoriser l'agression et la polarisation sociale. Les Ukrainiens ont démontré leur capacité à faire bon usage des nouvelles technologies. Osavul, une start-up spécialisée en IA qui aide le Conseil national de sécurité et de défense et le Ministère de la défense ukrainiens à reconnaître la propagande russe, est capable d'analyser des publications de réseaux sociaux plus rapidement que les analystes humains. Il est indispensable de réfléchir à la manière de promouvoir les avantages de l'IA et d'en atténuer les risques. Comme l'IA ne fait pas la distinction entre réalité et fiction et qu'elle n'intègre pas de considérations éthiques dans ses réponses, il incombe aux humains d'établir la vérité et de l'utiliser pour lever le voile sur les mensonges véhiculés par les régimes autoritaires.

M. A. Gajadien (Suriname) explique que pour réglementer l'IA, il est impératif d'élaborer des lois sur la protection de la vie privée en vue de protéger les données à caractère personnel. Cependant, un cadre juridique exhaustif en matière d'IA devrait englober d'autres facteurs pour garantir un déploiement responsable et éthique de ces systèmes, notamment au niveau mondial. Il est donc important d'œuvrer en faveur d'une solution mondiale.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, résume les points de vue exprimés au cours du débat en rappelant que la quasi-totalité des délégués ont recensé des aspects positifs et négatifs de l'IA et mis l'accent sur la nécessité d'établir une résolution qui atténue les risques et préserve les lois sur l'éthique et les droits de l'homme tout en favorisant l'innovation. De nombreux délégués ont souligné la nécessité de coordonner les efforts internationaux et de renforcer l'éducation et les capacités dans l'ensemble de la société. Un grand nombre de pays met déjà en œuvre une stratégie en matière d'IA, ce qui est encourageant. Elle insiste sur la nécessité de protéger les démocraties, de faire en sorte qu'elles ne deviennent pas des algocraties et d'empêcher une poignée de multinationales de décider des politiques publiques. Bon nombre de délégués ont formulé des remarques relatives à l'impact de l'IA sur la guerre, la désinformation et les systèmes juridiques traditionnels. Elle a trouvé l'intervention de M. Waweru sur le fait que les traditions orales n'apparaissent pas dans les contenus en ligne particulièrement pertinente.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, constate que tout le monde s'accorde à dire que l'IA doit être utilisée en toute sécurité. Bien que plus d'une centaine de pays aient élaboré des réglementations en la matière, il est important d'établir un mécanisme global. Elle espère que la discussion sur le projet de résolution débouchera sur des propositions relatives à une norme mondiale en matière d'IA.

La séance est levée à 12 h 25.

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la conduite de M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président de la Commission.

Débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*

Le Président annonce que les quatre intervenants présenteront des observations liminaires, puis les délégués procéderont à des échanges interactifs. Les délégués seront ensuite invités à formuler des recommandations sur l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Mme G. Oforiwa Fefoame (Présidente du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies), intervenante, rappelle que la Convention relative aux droits des personnes handicapées est un instrument relatif aux droits de l'homme ayant été ratifié par 191 États, qui définit des obligations juridiquement contraignantes en vue d'assurer l'inclusion pleine et entière des personnes handicapées. Sa mise en œuvre effective, qui passe par des consultations étroites

avec les personnes handicapées et par leur association aux processus, permettra de mettre un terme aux formes croisées de discrimination fondées sur le handicap. L'article 4.1a) et b) de la Convention fait mention d'obligations relatives aux travaux parlementaires. À cet égard, le Comité des droits des personnes handicapées a examiné 138 rapports initiaux et périodiques d'États parties qui soulignent la nécessité, pour les parlements, de faire mieux connaître les droits des personnes handicapées et les obligations qui incombent spécifiquement aux parlementaires en vertu de la Convention. Pour permettre aux parlements de respecter davantage cet instrument, il convient de renforcer les capacités dans les domaines législatifs suivants : 1) les cadres législatifs de lutte contre la discrimination, afin de mieux protéger les personnes handicapées contre toutes les formes de discrimination, y compris les formes multiples et croisées de discrimination et le refus de réaliser des aménagements raisonnables ; 2) les lois sur la santé mentale, afin de mettre un terme à la coercition en matière de santé mentale et de fournir des services de santé mentale dans les communautés, avec le consentement libre et éclairé des personnes handicapées ; 3) les lois sur la capacité juridique, afin de mettre fin à la prise de décision substituée et d'assurer une prise de décision qui respecte l'autonomie, la volonté et les préférences des personnes handicapées ; 4) le droit de la famille, afin de veiller à ce que les parents et les enfants handicapés ne soient pas séparés au motif de leur handicap ; 5) la législation relative à la participation aux élections, au droit de vote et au droit d'être élu à une fonction publique, afin de prévenir l'aliénation du droit de vote des personnes handicapées au motif de leur handicap ; 6) la suppression de la législation autorisant le placement des enfants handicapés en institution afin que, le cas échéant, ils puissent être pris en charge par des familles d'accueil au sein de leur communauté ; et 7) la suppression de la législation autorisant l'avortement forcé chez les femmes handicapées et leur stérilisation forcée. En 2003 et 2023, l'UIP et l'ONU ont publié les première et deuxième éditions du guide à l'usage des parlementaires intitulé *La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif*. La décision d'élaborer un guide similaire sur les droits des personnes handicapées vient à point nommé. Mme Oforiwa Fefoame espère que, grâce à des efforts conjoints, ce manuel pourra être lancé d'ici à 2026 à l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.

Mme N. Shabani (Coordonnatrice en matière de handicap, Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Europe et l'Asie centrale), intervenante, indique que, comme le souligne la Politique et stratégie d'inclusion du handicap 2022-2030, l'éducation inclusive est essentielle. La vision de l'UNICEF correspond pleinement à l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à l'Observation générale n° 4 (2016). L'éducation inclusive défend le droit à l'éducation et les droits fondamentaux des enfants handicapés et elle reconnaît le rôle de ces enfants dans la société. Selon le rapport annuel 2021 de l'UNICEF, le nombre d'enfants handicapés dans le monde s'élève à 240 millions, dont la moitié ne sont pas scolarisés. Ces enfants sont également victimes d'exclusion à la maison en raison de la discrimination, de la stigmatisation et de la honte qui pèsent sur les parents. L'évaluation mondiale de l'inclusion des personnes handicapées et l'évaluation continue du placement en institution en Europe et en Asie centrale révèlent que dans certains pays, 80 % des enfants placés sont handicapés. Ces chiffres appellent à prendre des mesures, mais quatre défis doivent être relevés en amont. Premièrement, bien que les enfants handicapés aient besoin de possibilités d'apprentissage inclusives et accessibles pour les préparer à l'école et à la vie, le handicap est toujours considéré comme un problème de santé nécessitant des traitements et la fréquentation d'écoles spécialisées. Deuxièmement, les enseignants des écoles classiques estiment qu'ils ne sont pas suffisamment formés et soutenus pour accueillir des enfants handicapés, et certains parents affirment que les enfants handicapés empêchent les autres enfants de suivre la classe. Troisièmement, les écoles manquent de ressources et d'autonomie pour inclure les enfants les plus vulnérables. Quatrièmement, la stigmatisation et la discrimination importantes qui entourent les enfants handicapés à tous les niveaux les empêchent d'être intégrés et de participer aux activités éducatives.

La pandémie de COVID-19 a créé une fracture numérique avec l'introduction de programmes et de plateformes d'apprentissage numériques qui ne s'adaptent pas aux besoins des enfants handicapés. L'énorme potentiel que présente l'apprentissage numérique n'est pas exploité et cette fracture persiste. La cartographie mondiale de l'UNICEF montre que dans 84 pays, 22 % des plateformes d'apprentissage numérique ne sont pas accessibles ou inclusives pour les enfants handicapés. Un enfant handicapé sur dix n'a pas accès à des outils d'assistance, pourtant indispensables à leur inclusion.

Les législations nationales doivent énoncer et garantir clairement le droit à l'éducation pour tous les enfants handicapés et interdire la ségrégation et l'exclusion. Les écoles et les classes spécialisées continuent d'absorber des ressources financières et humaines qui pourraient être réaffectées pour soutenir l'inclusion dans les établissements d'enseignement général. Les investissements devraient porter sur l'accessibilité, les outils d'assistance et l'autonomie des écoles. Les écoles devraient bénéficier de ressources pour pouvoir relever les défis de l'inclusion de manière souple. De nombreux autres facteurs empêchent l'inclusion des enfants, ce qui nécessite d'adopter des approches personnalisées. La détermination des responsables politiques est indispensable pour accélérer l'inclusion des enfants handicapés et l'éducation inclusive. La présente discussion est l'occasion d'échanger des données probantes et des pratiques optimales et de promouvoir les avantages de l'éducation inclusive pour tous les enfants, toutes les communautés et toutes les sociétés.

M. C. Lohr (Suisse), intervenant, dit que nous devrions nous intéresser davantage à la vie avec un handicap, valoriser les talents et nous concentrer sur les capacités plutôt que sur les incapacités. Les personnes handicapées doivent bénéficier de moyens pour accroître leurs possibilités d'éducation et d'emploi. Les familles ayant un ou plusieurs enfants handicapés méritent d'être soutenues, respectées et valorisées. Il est important de les encourager et de leur montrer des perspectives d'avenir. L'empathie facilite l'intégration des personnes handicapées. Les responsables politiques, les enseignants, les chefs religieux et les personnalités des mondes de la culture et du sport devraient renforcer et promouvoir l'acceptation sociale. De même, la coopération avec les entreprises pourrait combler certaines lacunes.

Atteint de malformations, il fait partie des 10 000 personnes ayant été touchées par le scandale de la thalidomide dans le monde. Ses parents et son frère ont dû s'adapter et lui ont apporté un soutien qui lui a permis de vivre une vie de qualité, normale et épanouissante, empreinte d'amour et d'humour. Il n'est pas constamment préoccupé par son handicap et il a fréquenté une école ordinaire, où il a dû faire ses preuves chaque jour sans être réduit à son handicap. Bien qu'il ait bénéficié de récents progrès de la technologie, il s'estime chanceux d'avoir compris que la technologie ne saurait se substituer à lui. Au début de sa carrière politique, il a bénéficié du soutien de nombreux électeurs et il siège depuis 12 ans au Conseil national suisse. Il est reconnaissant d'avoir pu contribuer aux travaux de l'UIP depuis plus de huit ans dans divers pays et d'être respecté. Il encourage la solidarité, l'égalité et la justice, et il espère que l'UIP mettra l'inclusion en pratique au quotidien. Il est du devoir des citoyens de modifier leur comportement. De nombreux débats politiques, notamment à l'UIP, traitent du pouvoir, mais la voie vers l'inclusion exige de l'humanité – une qualité qui devrait primer toutes les autres. L'inclusion concerne de nombreuses personnes, y compris celles qui portent des lunettes et des appareils auditifs. Il s'intéresse particulièrement aux mesures éducatives, aux projets d'intégration sur le marché du travail et à l'évolution des comportements pour promouvoir des sociétés inclusives. Toutes les parties devraient coopérer et développer des idées sur ces questions.

M. J.I. Pérez Bello (Conseiller principal pour les droits de l'homme, Alliance internationale pour les personnes en situation de handicap – IDA), intervenant, fait savoir que l'IDA réunit 14 organisations mondiales et régionales de personnes handicapées. En tant que conseiller principal pour les droits de l'homme, il collabore avec des organisations de personnes handicapées dans les États qui ont ratifié la Convention afin de contribuer aux processus de révision pour le compte du Comité.

Les mouvements nationaux de personnes handicapées sont influents et fournissent des informations importantes aux parlementaires s'agissant des projets de loi ou des comités de suivi. L'Observation générale n° 7 sur les articles 4.3 et 33.3 de la Convention fait obligation aux États parties de consulter et de faire participer les personnes handicapées aux discussions visant à élaborer et à mettre en œuvre des lois et des politiques publiques pertinentes, en gardant à l'esprit que les handicaps sont de différentes natures. Les États et les institutions nationales doivent fournir des efforts supplémentaires pour inclure des groupes qui ne constituent pas encore des organisations à part entière mais qui représentent des personnes atteintes d'un ou plusieurs handicaps, en particulier psychosociaux et mentaux. Des processus consultatifs plus participatifs donneront lieu à des initiatives et à des projets de loi plus légitimes, durables et acceptables. Les États devraient donc prendre cette obligation au sérieux et ceux dont le Comité a déjà examiné la situation devraient mettre en avant ses recommandations.

Depuis l'adoption de la Convention, de nombreux pays, notamment l'Arménie, la Colombie, le Pérou et la Zambie, ont accompli des progrès sur le plan législatif dans des domaines difficiles, ce qui montre que des processus participatifs peuvent être engagés et peuvent améliorer les

cadres juridiques existants. Cela est primordial pour ce qui est de la capacité juridique et du droit au travail. Cependant, à une époque où de nombreux pays réduisent leurs budgets, davantage de ressources devraient être allouées aux politiques relatives aux personnes handicapées et aux politiques d'inclusion, de même que des outils devraient être mis à disposition pour évaluer ces ressources.

Tous les enfants, y compris les enfants handicapés, ont droit à une éducation inclusive, ce qui entraîne des modifications importantes des systèmes. Il est primordial que les organisations nationales de personnes handicapées apportent des précisions sur l'éducation inclusive et qu'elles tiennent compte de l'Observation générale n° 4 sur l'article 24 de la Convention. Bien que ces organisations aient connaissance des difficultés que présente l'éducation inclusive et de la divergence d'intérêts entre les syndicats d'enseignants et les personnes handicapées, des débats publics pourraient être lancés en mobilisant la volonté politique. Des problèmes spécifiques pourraient être résolus – comme s'assurer que les compétences inculquées sont suffisantes pour trouver un emploi ou poursuivre des études – tout en conduisant des réformes plus globales. Il est évidemment important d'éviter les retours en arrière et, dans certains pays, des affaires concernant le droit à l'éducation inclusive ont été portées devant un tribunal.

Des discussions sont en cours pour définir les politiques de l'emploi les plus appropriées, mais les solutions devraient être adaptées à des contextes spécifiques. Ces discussions, auxquelles participe l'Organisation internationale du Travail (OIT), portent généralement sur la question de savoir si les secteurs public et privé devraient introduire des quotas et si le secteur privé devrait prendre des mesures au lieu d'offrir des incitations. Plutôt que de supprimer les mesures qui ont facilité l'accès des personnes handicapées à l'emploi dans plus de 100 pays, il serait préférable d'améliorer le suivi, de renforcer les sanctions en cas de non-respect et de prendre des mesures complémentaires, telles que des contraintes fiscales et des incitations financières à l'intention des entreprises privées. L'OIT a collaboré avec des acteurs du secteur privé pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées. Il est important de continuer à évaluer les mesures en vue de déterminer lesquelles sont les plus efficaces et quelles personnes handicapées en bénéficient.

Depuis l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de nombreux travaux sont menés aux niveaux discursif, législatif et international. Il reste cependant beaucoup à faire. La Convention est une référence clé dans toute discussion sur les droits des personnes handicapées. Des programmes apparentés, tels que le programme de soins et de soutien, sont en cours d'élaboration. L'IDA reste disposée à collaborer.

M. F. Undurraga Gazitúa (Chili) souhaite formuler deux remarques. Premièrement, la planète est actuellement en proie à plus de 50 conflits qui, avec le crime organisé, sont à l'origine de différents niveaux d'invalidité. Il est essentiel de fournir des services de réadaptation aux personnes touchées et de les intégrer à la société. Deuxièmement, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU traite la question du handicap et il serait temps que l'UIP établisse un secrétariat pour faire de même. Les mesures prises par l'ONU ne porteront leurs fruits que si les pays eux-mêmes adoptent des mesures législatives et des politiques publiques.

M. J.I. Pérez Bello (Conseiller principal pour les droits de l'homme, IDA), intervenant, rappelle qu'une jurisprudence s'est établie s'agissant de l'article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La protection et la sécurité sont des sujets de préoccupation pour les organisations nationales et non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes handicapées, en particulier des réfugiés. L'IDA a encouragé la prise en compte des personnes handicapées dans les discussions sur le droit international humanitaire, les droits des réfugiés et la prévention des catastrophes. Cependant, les paroles restent parfois lettre morte, comme on a pu le voir pendant la pandémie de COVID-19.

Les discussions portant sur les personnes handicapées ne devraient pas être traitées dans le cadre de débats plus généraux. La prévention du handicap devrait être considérée comme une question à part entière dans les politiques nationales du secteur de la santé et faire l'objet d'un budget distinct.

Mme G. Oforiwa Fefoame (Présidente du Comité des droits des personnes handicapées), intervenante, souligne que certaines questions pourraient être examinées conjointement, en particulier dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de l'UIP sur les droits des personnes handicapées.

M. L. Maguire (Canada) interroge les intervenants sur la place qu'occupera l'intelligence artificielle (IA) dans la vie des personnes handicapées à l'avenir et demande s'ils ont d'autres réflexions sur le soutien aux enfants handicapés et à leurs parents.

M. C. Lohr (Suisse), intervenant, estime que si l'IA soulève des préoccupations, elle devrait néanmoins être mise à profit pour bâtir un monde meilleur. Google International est disposé à collaborer avec les personnes handicapées pour élaborer des projets en leur faveur. L'UIP devrait créer un groupe de travail sur le handicap et établir une stratégie en faveur des personnes handicapées, car il s'agit d'une question qui touche l'ensemble de la société.

Mme N. Shabani (Coordonnatrice en matière de handicap, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale), intervenante, est d'avis que l'IA peut contribuer à fournir une éducation personnalisée, des technologies d'assistance et même une assistance individuelle. Cependant, il est important d'y recourir dans un environnement favorable, qui offre des services, un soutien adéquat et un cadre réglementaire, afin d'empêcher qu'elle ne transgresse l'éthique.

Le soutien aux parents d'enfants handicapés devrait commencer à la maternité car, dans de nombreux pays, le personnel médical conseille aux parents d'abandonner leur enfant s'il est porteur d'un handicap. Les familles devraient également recevoir des informations, un soutien psychosocial et une assistance financière pour couvrir les frais liés au handicap, comme les services, le transport et la nourriture, car les parents sacrifient souvent leur vie professionnelle pour s'occuper de leurs enfants. Ces aides devraient être fournies tout au long de la vie des enfants handicapés.

Mme F. Oncu (Türkiye) observe que dans le contexte de la transformation numérique, les personnes handicapées pourront avoir du mal à utiliser les appareils électroniques domestiques. Elle se demande s'il existe des études sur cette utilisation et s'il serait possible d'introduire des quotas de produits accessibles.

Mme G. Oforiwa Fefoame (Présidente du Comité des droits des personnes handicapées), intervenante, affirme que la question concerne le plaidoyer, les droits de l'homme et les concepts universels. Le Comité plaide sans relâche en faveur de l'accessibilité des appareils dans le cadre de discussions avec des représentants d'État, des organisations de personnes handicapées et des concepteurs. Des discussions avec des utilisateurs d'appareils permettent d'alimenter les débats. Au vu de la lenteur des progrès, l'assistance de l'UIP en la matière demeure précieuse.

En réponse à la question de M. Maguire, elle rappelle que la séparation des enfants handicapés et de leurs parents constitue une atteinte aux droits de l'homme. Les interventions précoces sont essentielles et il est particulièrement important de veiller à ce que les parents et les enfants aient accès à des informations. Les services devraient être ancrés dans la communauté afin que les enfants handicapés soient acceptés et accueillis dans les établissements d'enseignement général et que les adultes handicapés soient plus facilement intégrés sur les lieux de travail. Si plusieurs bonnes pratiques ont été mises en œuvre, il convient de déployer encore davantage d'efforts.

Mme N. Shabani (Coordonnatrice en matière de handicap, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale), intervenante, estime qu'il est important de tirer parti du soutien des entreprises et du secteur privé pour créer une culture inclusive et concevoir des produits inclusifs. Toutefois, les appareils et les technologies d'assistance doivent être adaptés aux personnes, d'où l'importance de fournir des services d'accompagnement et de transmettre des informations.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) demande comment des accords internationaux pourraient contribuer à mieux faire connaître la situation des personnes handicapées aux populations à l'échelle internationale. Il est important de sensibiliser les gens afin d'unifier les efforts. La sensibilisation au handicap a augmenté en Égypte. La Constitution égyptienne accorde de nombreux droits aux personnes handicapées. L'Égypte dispose d'un Conseil national des personnes handicapées et a lancé une initiative en la matière.

Mme G. Oforiwa Fefoame (Présidente du Comité des droits des personnes handicapées), intervenante, indique que la question concerne les droits de l'homme et le développement. Les parlementaires devraient inciter leur État à s'impliquer dans ce domaine et veiller à ce qu'à partir de la tenue du Sommet de l'avenir, en septembre 2024, le handicap soit traité comme une question transversale. Le handicap est une affaire publique d'ordre social qui appelle une attention quotidienne. Il faut mobiliser la volonté politique pour éliminer les obstacles et établir des protocoles.

M. J.I. Pérez Bello (Conseiller principal pour les droits de l'homme, IDA), intervenant, fait savoir que l'IDA a participé au mouvement NousLes15, qui vise à informer le grand public. Néanmoins, ce sont les actions nationales, telles que celles qui visent à surmonter les obstacles comportementaux, qui déterminent presque à elles seules la mesure dans laquelle les personnes handicapées jouissent de leurs droits. Les parlementaires pourraient examiner si leur parlement a inclus la langue des signes internationale sur leur chaîne de télévision et s'il facilite la participation des personnes handicapées aux manifestations parlementaires. Il est plus efficace de sensibiliser les personnes par un contact direct. Les parlements devraient adopter des lois visant à encourager les médias à promouvoir une perception positive des personnes handicapées, comme le prescrit l'article 8 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il recommande la lecture du rapport *Sensibilisation au titre de l'article 8 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

M. C. Lohr (Suisse), intervenant, estime qu'il est tout aussi important de sensibiliser la population que de promouvoir les droits de l'homme. Bien que l'introduction de règles spécifiques aux personnes handicapées soit une bonne chose, il est important de changer les mentalités et de promouvoir l'égalité. Depuis 12 ans, il est le seul parlementaire en situation de handicap en Suisse. Or, en mars 2023, le Parlement a organisé une convention nationale des personnes handicapées et, lors des élections nationales qui ont suivi, trois personnes handicapées ont été élues. Même si elles sont de bords politiques différents, les personnes handicapées peuvent lutter ensemble pour leurs droits.

Le Président déclare que les questions restantes seront posées en une fois et que les intervenants y répondront ensuite.

Mme A. Alshaman (Arabie saoudite) rappelle que les personnes handicapées, en particulier dans les pays en développement, sont majoritairement des femmes. Elle demande s'il existe des rapports ou des articles scientifiques expliquant ce phénomène.

En réponse à l'intervention de M. Lohr, elle indique que la sensibilisation et l'éducation favorisent les attitudes positives envers les personnes handicapées, ce qui devrait également transparaître dans les législations et les politiques. Les enfants handicapés ont quatre fois plus de risques de subir des actes de violence. La législation devrait cibler les personnes violentes envers ces enfants.

M. N. Kwankwa (Afrique du Sud) fait savoir que la langue des signes a récemment été classée douzième langue officielle d'Afrique du Sud, ce qui implique que des ressources doivent être débloquées pour prendre en compte la situation des personnes présentant une déficience auditive. Il demande aux intervenants quels obstacles ils ont rencontrés pour assurer une approche intégrée et inclusive en matière d'apprentissage, en particulier s'agissant des différents niveaux de handicap, du cadre législatif qu'il convient d'élaborer et de mettre en œuvre, et des ressources à allouer à cette question. Il souhaite également savoir comment les pays ont surmonté ces obstacles.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) demande à Mme Oforiwa Fefoame et à Mme Shabani quels programmes fournissent des conseils au secteur juridique pour défendre les droits des personnes handicapées. Elle demande quelles formes de soutien existent pour clarifier les dispositions législatives et assurer une mise en œuvre efficace et quels types de programmes pourraient aider les femmes handicapées à participer aux activités législatives et aux travaux parlementaires, étant donné qu'elles l'appellent de leurs vœux.

M. F.H. Naek (Pakistan) demande à Mme Oforiwa Fefoame comment l'UIP et d'autres parties prenantes peuvent s'engager et coopérer s'agissant des observations générales sur la Convention, qui constituent une ressource utile pour les États.

Mme C.S.J. Pereira (Singapour) affirme que les programmes adaptés, en particulier dans la petite enfance, aident les personnes handicapées à s'épanouir. Malheureusement, les listes d'attente pour ces programmes dans les écoles sont longues, faute de personnel qualifié. La question est de savoir comment traiter ce problème.

M. T. Karikoga (Zimbabwe) rappelle qu'il existe des traités universels qui encouragent les États membres à allouer un pourcentage de leur budget national au Ministère de la santé. Il se demande si l'UIP pourrait formuler des recommandations similaires à l'intention de ces États, afin qu'ils allouent un pourcentage de leur budget national aux programmes en faveur des personnes handicapées.

M. M. Ur Rahman (Bangladesh) explique que son pays a accompli des progrès grâce au programme de bourses d'études pour étudiants handicapés mais que le personnel qualifié fait toujours défaut, en particulier dans les domaines de l'autisme et des troubles mentaux. Il demande si l'IDA ou l'UNICEF peuvent contribuer à former des professionnels à la prise en charge des enfants atteints de troubles mentaux.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) indique que son pays a adopté la Loi générale sur l'inclusion des personnes handicapées. L'Institut national électoral a récemment décidé que les partis politiques devaient proposer huit candidatures de personnes handicapées aux élections législatives fédérales. Une fois les premières critiques passées, cette mesure de discrimination positive s'est révélée fructueuse. Elle demande quels pays pourraient servir d'exemples en matière d'inclusion au sein du pouvoir législatif et quels modèles pourraient être suivis pour autonomiser davantage les personnes handicapées.

Mme S. Hjemdal (Norvège) demande aux intervenants d'exposer des bonnes pratiques de mise en œuvre de lois en faveur des personnes handicapées.

Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) déclare que le Pérou a introduit des quotas relatifs aux personnes handicapées, à hauteur de 3 % dans le secteur privé et de 5 % dans le secteur public. Il est toutefois difficile de trouver des candidats qualifiés et ces quotas sont rarement atteints. L'éducation dispensée aux personnes handicapées est limitée par des contraintes budgétaires, ce qui les empêche d'accéder à ces postes. Elle demande à M. Pérez Bello et à Mme Shabani comment aider les pays dont le budget est restreint.

Mme G. Oforiwa Fefoame (Présidente du Comité des droits des personnes handicapées), intervenante, fait savoir que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) dispose de services de renforcement des capacités, qui collaborent avec les États et le Comité. Elle encourage les délégués à prendre attache avec le Comité.

La stigmatisation, les comportements négatifs et les préjugés auxquels sont confrontées les femmes handicapées tout au long de leur vie les dissuadent de se lancer en politique. Les efforts devraient principalement viser à aider les femmes handicapées à renforcer leur confiance en elles et leur conscience de soi. Une approche à deux volets devrait prévoir des budgets parlementaires inclusifs et des budgets destinés aux organisations de personnes handicapées pour renforcer les capacités des femmes handicapées. Les parlementaires doivent veiller à ce que les budgets parlementaires en faveur des personnes handicapées couvrent tous les aspects de l'existence et pas seulement la santé et l'éducation. Les États ont beau être responsables du bien-être et des droits fondamentaux des personnes handicapées, il existe peu de mécanismes de suivi, faute de volonté politique. Les organisations caritatives, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et la société civile doivent souvent intervenir.

Mme N. Shabani (Coordonnatrice en matière de handicap, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale), intervenante, souligne qu'il est indispensable de passer d'une approche médicale à une approche fondée sur les droits de l'homme pour combler le fossé entre la théorie politique et la mise en œuvre pratique. Il faut des ressources, du personnel et des formations adaptés. Il est important d'implanter les services à proximité des enfants, par exemple dans les écoles, ce qui se fait déjà au Portugal.

Si certains domaines manqueront toujours de spécialistes, les programmes et les supports de formation sont quant à eux suffisamment nombreux et les personnes qui en ont besoin doivent pouvoir en bénéficier sans interruption. Ils doivent être de bonne qualité et axés sur des interventions fondées sur des données probantes. Les interventions précoces facilitent le passage d'une approche médicale à une approche fondée sur les droits de l'homme. La possibilité d'abaisser les critères de qualification tout en améliorant la qualité de la formation est à l'étude afin d'aider les travailleurs de première ligne à déployer ces interventions.

Il sera toujours difficile d'allouer un pourcentage du budget national aux personnes handicapées, mais il est également important de veiller à ce que les budgets couvrent les interventions adaptées.

M. J.I. Pérez Bello (Conseiller principal pour les droits de l'homme, IDA), intervenant, déclare que Bahreïn recevra bientôt les observations finales du Comité, qui fourniront des détails précis sur les domaines dans lesquels il conviendra d'apporter des améliorations sur le plan juridique. En fonction de leurs capacités, les organisations de personnes handicapées pourront solliciter les conseils et l'assistance technique du HCDH.

Il est important de donner les moyens aux femmes handicapées de constituer leurs propres organisations et de prendre part à des mouvements de personnes handicapées.

En réponse à M. Naek, il précise que les organisations pakistanaises de personnes handicapées ont les moyens techniques de consulter le Comité au sujet des observations générales sur la Convention. S'agissant de la situation financière du HCDH et des organes conventionnels, les États doivent verser leurs contributions financières au moment opportun et veiller à ce qu'elles contribuent aux travaux de ces organes, afin qu'ils puissent formuler périodiquement des recommandations. Les parlementaires devraient suivre les discussions entre leur État et les organes conventionnels. Les États devraient avoir accès aux meilleures informations disponibles afin d'assurer des résultats optimaux.

Mme Guerra Castillo a soulevé un point important concernant l'inclusion. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a publié un rapport intitulé *Le droit à la participation politique des personnes souffrant de troubles mentaux et des personnes handicapées mentales,* qui porte sur les droits des personnes handicapées dans les pays européens. Les mesures prises par l'Institut national électoral mexicain sont intéressantes, en particulier si elles sont appelées à devenir des obligations légales, ce qui permettrait de comparer des variables telles que le genre et le handicap. Bien que les responsables politiques représentent les intérêts des électeurs, ils ne font pas toujours valoir les intérêts des personnes handicapées. Il est donc essentiel qu'ils consultent les organisations de personnes handicapées.

M. C. Lohr (Suisse), intervenant, affirme que l'inclusion est importante non seulement en politique mais aussi dans les secteurs de la culture, de l'éducation et des sports ainsi que dans tous les domaines de la vie. Les personnes considérées comme des modèles devraient mettre en lumière les personnes handicapées dans la société. Les parlementaires pourraient également servir de modèle en rassemblant les gens et en soutenant l'inclusion. Il est impératif d'allouer davantage de ressources financières à cette question.

Il n'est pas certain qu'imposer des règles supplémentaires soit utile pour assurer l'inclusion. L'inclusion exige le soutien de toutes les parties et la première étape pour susciter ce soutien, c'est le dialogue.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) informe que son pays dispose de mécanismes et de réglementations pour protéger les personnes handicapées, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ils prévoient, pour les enfants handicapés, une aide financière, notamment pour le transport, une couverture sociale, des activités de solidarité et leur intégration sociale et professionnelle. Le Conseil national des personnes handicapées a élaboré des propositions visant à améliorer les conditions de vie et assure le suivi des stratégies et des politiques destinées à protéger les droits de l'homme. Plusieurs lois portent sur les enfants handicapés et prévoient en particulier que les enfants handicapés mentaux puissent fréquenter des écoles spécialisées. La Constitution algérienne garantit la scolarisation des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Les enfants handicapés restent scolarisés jusqu'à l'âge de 18 ans. Les interventions réalisées précocement, entre 3 et 5 ans, les aident à s'intégrer dans les communautés et dans les établissements d'enseignement général. Les personnes handicapées non qualifiées peuvent bénéficier d'une formation professionnelle.

M. S. Aldosari (Qatar) estime que les parlementaires jouent un rôle essentiel pour adopter des lois visant à protéger la dignité et les droits, évaluer ces lois et veiller à ce que le budget national permette aux personnes handicapées de mener une vie décente. Les parlements permettent de mettre en œuvre des accords internationaux. Le Qatar compte parmi les premiers États à avoir ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En 2028, le quatrième Sommet mondial sur le handicap sera organisé à Doha en coopération avec l'IDA. Le plan Qatar National Vision 2030 garantit l'égalité et la justice pour tous. Au Qatar, la législation relative au handicap consacre le droit à l'éducation, prévoit des emplois et des services de réadaptation financés par l'État dans les secteurs public et privé, facilite l'accès aux technologies d'assistance, offre des possibilités de pratiquer une activité physique adaptée et garantit l'accès au logement, aux installations spécialisées et aux lieux et manifestations publics. Les personnes handicapées participent aux processus décisionnels relatifs au handicap. Le Qatar encourage les employeurs à intégrer des personnes handicapées et à leur transmettre les compétences sociales nécessaires pour s'adapter et s'intégrer dans les communautés.

M. P. Nanda (Inde) déclare que la Constitution indienne garantit l'égalité, la liberté, la justice et la dignité pour toutes les personnes et promeut une société inclusive. Les questions concernant les personnes handicapées sont au cœur du programme national de développement. L'Inde a adopté des lois, notamment la loi de 2016 sur les droits des personnes handicapées, qui ratifient la Convention relative aux droits des personnes handicapées, consacrent certains droits et reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour faire en sorte que les personnes handicapées mènent une existence digne, jouissent des mêmes droits que les personnes valides et ne subissent ni harcèlement, ni discrimination ni marginalisation. La loi prévoit un quota de 5 % d'étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur et de 4 % de personnes handicapées à des emplois du secteur public. Le Plan d'action national pour le renforcement des compétences des personnes handicapées encourage l'exercice d'activités professionnelles indépendantes. La Campagne pour l'accessibilité en Inde promeut l'accessibilité pour tous. Le Gouvernement fournit des technologies d'assistance pour encourager la mobilité et l'accessibilité et améliorer l'éducation et l'emploi. Une application, intitulée *sugamya bharat*, permet de signaler facilement les problèmes d'accessibilité. Le Centre indien de recherche et de formation en langue des signes a traduit le programme scolaire pour les enfants de 6 à 10 ans et élaboré un dictionnaire de 10 000 signes. Des programmes de soins, un plan d'action national et un programme de réadaptation contribuent à autonomiser les personnes handicapées par l'éducation et le développement des compétences. Un programme spécifique permet aux enfants handicapés de bénéficier d'un soutien tout au long de leur scolarité. Des débats parlementaires ont traité de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et ont exhorté le Gouvernement à accroître la couverture de l'assurance des personnes handicapées. L'inclusion devrait être propice à la création d'environnements qui valorisent les capacités et le point de vue des personnes handicapées.

M. V. Bahanda (Malaisie) indique que la Malaisie a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010, signé la *Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032)* et adopté la *Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique*. Le *Plan d'action de la Malaisie pour les personnes handicapées 2016-2022* s'inscrit dans la lignée de la politique nationale en faveur des personnes handicapées et définit des objectifs tels que la garantie de l'égalité de participation dans les communautés, la garantie de l'égalité des droits, des chances et de l'accès au regard de la législation nationale, l'élimination de la discrimination fondée sur le handicap dans l'éducation et la sensibilisation. La politique nationale a permis d'identifier sept catégories de handicaps et, en décembre 2023, la Malaisie comptait quelque 600 000 personnes handicapées. Une application permettant d'améliorer le système d'enregistrement existant et la prestation de services a été élaborée. Les onzième et douzième plans de la Malaisie pour 2016-2020 et 2021-2025 ont établi un département chargé des personnes handicapées, qui collabore avec des institutions pour transmettre des compétences et assurer des programmes de formation, afin de ne laisser personne de côté et d'aider les personnes handicapées à intégrer la fonction publique. La Malaisie encourage la participation des personnes handicapées à la prise de décisions, par exemple par la nomination d'un sénateur et la possibilité d'être membre du Conseil national des personnes handicapées. Le Gouvernement a débloqué 1,2 milliard de ringgits malaisiens pour soutenir les personnes handicapées alitées. Les parlementaires sont chargés d'adopter des lois et des règlements visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté.

Mme Z. Musa (Malaisie) demande comment faire pour que les systèmes de soutien aux personnes handicapées, comme la cellule familiale, soient reconnus au niveau juridique et par les parlements.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) estime que, dans l'intérêt de la justice, de l'égalité et de la non-discrimination, l'Égypte accorde une attention particulière aux personnes handicapées, pourvoit à leurs besoins et garantit leur participation à la société. La Constitution égyptienne, la stratégie de développement durable *Egypt Vision 2030* et la loi n°10 de 2018 mettent en pratique l'article 4 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et contribuent à faire respecter les droits des personnes handicapées dans tous les domaines. Le Conseil national des personnes handicapées supervise les organisations œuvrant dans le domaine du handicap. Par ailleurs, le Parlement égyptien compte huit membres handicapés. Les parlementaires doivent défendre les droits des personnes handicapées et faire mieux connaître la Convention afin d'améliorer les mécanismes et les cadres et de les traduire en actions concrètes. La priorité absolue devrait être d'instaurer l'égalité dans tous les domaines et dans l'ensemble de la société.

Mme F. Khamees (République arabe syrienne) affirme que les lois et les constitutions nationales devraient permettre de faire respecter les droits à l'éducation et aux soins de santé des personnes handicapées. Ces personnes devraient être traitées avec équité, jouir de leurs droits et libertés fondamentaux et mener une existence décente. La guerre a considérablement augmenté le nombre de personnes handicapées et l'État s'efforce de répondre à leurs besoins par des stratégies, des plans d'action, des politiques et des activités élaborés conjointement avec la société civile. Le blocus et les sanctions entravent l'accès aux médicaments. La suppression de ces mesures aiderait les Syriens, notamment les personnes handicapées, à mener une vie digne et à jouir de leurs droits. Le Parlement a récemment débattu d'une nouvelle loi visant à définir le rôle des institutions publiques, aux côtés des organisations non gouvernementales et gouvernementales et d'experts, dans le soutien aux personnes handicapées. Cette loi contribuera au développement, à l'éducation et à la prise en charge des besoins en matière de santé des personnes handicapées, conformément aux accords et instruments internationaux. Elle espère que les faibles retombées des activités de l'ONU en faveur des personnes handicapées augmenteront. Elle sollicite l'aide d'experts de l'ONU pour dispenser des formations professionnelles.

M. C. Sathawornwichit (Thaïlande) déclare que la mise en œuvre du sixième Plan national d'autonomisation des personnes handicapées souligne l'engagement de la Thaïlande en faveur de l'égalité, de l'autonomisation, de services de qualité et de l'élimination de la discrimination. De nombreux projets en faveur de plus de deux millions de personnes sont mis en œuvre dans le cadre du plan. La loi de 2007 sur l'autonomisation des personnes handicapées est mise en conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, afin de garantir son efficacité et son exhaustivité. Elle ciblait spécifiquement l'éducation et l'emploi en garantissant l'égalité des chances et la non-discrimination. Le Ministère de l'éducation s'efforce d'intégrer les personnes handicapées dans le système éducatif en supprimant les obstacles à l'apprentissage, en améliorant l'accès aux ressources pédagogiques et en adaptant l'enseignement. Des quotas permettent aux personnes handicapées d'accéder à l'emploi. Les employeurs qui ne respectent pas ces quotas sont tenus de contribuer au Fonds pour l'autonomisation des personnes handicapées. Le quatrième Plan de gestion de l'éducation pour les personnes handicapées vise à offrir des possibilités d'éducation équitables et adaptées aux personnes de tout âge. Le Parlement thaïlandais a plaidé la cause des personnes handicapées et mis en avant les inégalités de traitement et l'importance de la non-discrimination. Ces cinq dernières années, le nombre de motions et de questions traitées par la Chambre des représentants concernant le bien-être des personnes handicapées a été multiplié par 30. Ces efforts témoignent d'un engagement en faveur de l'intégration sociale et de l'autonomie des personnes handicapées ainsi que d'une amélioration durable de leurs conditions de vie.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) indique que le tribunal électoral fédéral a rendu une décision imposant des mesures de discrimination positive aux partis. Le Mexique compte 21 millions de personnes handicapées et elles ont le droit d'être représentées. La décision, qui s'est révélée très fructueuse, a permis de présenter la candidature de personnes très compétentes, notamment issues d'ONG, et d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées par des lois. Elle est convaincue que les discussions en cours dans son pays aboutiront à l'intégration de

cette décision dans la loi électorale. Les mesures de discrimination positive pourront également bénéficier à d'autres groupes et donc avoir des retombées sur l'ensemble de la société. Le Mexique est très en avance pour ce qui est de l'égalité des chances et de l'inclusion professionnelle, politique et sociale. Les parlementaires handicapés sensibilisent le public à certaines questions. Il est donc impératif de veiller à ce qu'elles puissent entrer en politique.

M. M. Moussa (Liban) fait savoir que le Parlement libanais a adopté une loi sur l'inclusion en 2002 ainsi qu'une loi autorisant le Gouvernement à ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Toutefois, seule une partie de ces lois a pu être mise en œuvre en raison de la crise financière et économique. La loi de 2002 fait actuellement l'objet de modifications visant à combler les lacunes et à intégrer de nouveaux principes et dispositions avant la ratification de la Convention. Il est important de trouver un équilibre entre la mise en œuvre de la législation et la sensibilisation au handicap. Toutefois, la mise en œuvre permet de convaincre les communautés de l'importance de modifier les comportements. Le manque de financement pose également des difficultés.

Il se félicite des propos tenus par M. Lohr sur la nécessité d'adopter une approche multisectorielle et multiniveau de l'inclusion. Tout le monde devrait s'efforcer d'être plus inclusif et, à cet égard, les discussions et la sensibilisation sont essentielles. Permettre aux personnes handicapées d'exercer leurs droits est un combat permanent, qui permet d'autonomiser les communautés et de soutenir les personnes marginalisées et vulnérables. Les organisations et les parties prenantes veillent à ce que cette question gagne du terrain et qu'elle reste une priorité pour tous les gouvernements.

M. M. Alshowaikh (Bahreïn) estime que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) demande des efforts et de l'énergie. Bien que les personnes handicapées soient expressément mentionnées dans le Programme 2030, elles sont également incluses dans tous les groupes marginalisés et vulnérables. Les objectifs sont interdépendants et indivisibles – tout comme les droits de l'homme – et ils sont similaires à ceux de la Convention. Le développement repose sur quatre piliers liés aux droits de l'homme : le travail, l'éducation, la santé et les transports. Les personnes handicapées ne peuvent pas accéder à un emploi décent sans une éducation et des soins de santé adaptés. De même, l'accessibilité des transports est essentielle pour l'emploi, l'éducation et les soins de santé.

Bahreïn est convaincu de l'importance de l'égalité des chances et du bien-être des citoyens. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière, qui contribuent au Programme 2030. Le Gouvernement a lancé des programmes et des initiatives visant à inclure les personnes handicapées dans tous les secteurs, notamment l'éducation, le travail et la santé. Il a également adopté des programmes de financement pour autonomiser les personnes handicapées.

M. T. Karikoga (Zimbabwe) indique que pas moins de 1,4 million de Zimbabwéens sont porteurs d'un handicap. En 2021, le Parlement et le pouvoir exécutif ont adopté la Politique nationale en faveur des personnes handicapées, qui vise à faciliter l'accès aux lieux publics et aux possibilités socio-économiques. Un conseiller national aux personnes handicapées a été nommé pour coordonner les activités et assurer la mise en œuvre de cette politique. S'inspirant du Cadre de la politique nationale de protection sociale, l'article 775 de la *Stratégie nationale de développement 1* pour la période 2021-2025 garantit notamment l'égalité des chances, la non-discrimination, l'autonomisation et l'emploi des personnes handicapées. Le Parlement du Zimbabwe a alloué des fonds pour superviser les programmes d'inclusion, notamment les programmes mis en œuvre par le Ministère du service public, du travail et de la protection sociale. La Commission électorale du Zimbabwe comprend une commission dédiée aux personnes handicapées. Le Conseil national des personnes handicapées représente les organisations de personnes handicapées et défend les droits liés au handicap. Les services zimbabwéens de psychologie scolaire et le département d'éducation spécialisée aident les écoles à assurer une éducation inclusive. Selon le rapport sur les statistiques de l'enseignement primaire et secondaire de 2019, le pays compte 85 000 élèves et étudiants handicapés. Des progrès sont toutefois réalisés pour répondre aux besoins. Le Gouvernement a adopté une approche inclusive visant à soutenir les étudiants et à promouvoir la tolérance au sein de la société. L'inclusion des personnes handicapées en milieu professionnel améliore leur bien-être et leur qualité de vie. Les articles 2.2 et 83 de la Constitution portent sur le soutien aux personnes handicapées en matière d'emploi et d'autonomie. Les entreprises privées bénéficient d'avantages fiscaux conditionnés à l'emploi de personnes handicapées.

M. F.H. Naek (Pakistan) rappelle que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime le nombre de personnes handicapées dans le monde à plus d'un milliard. Toutes ces personnes subissent des inégalités en matière de santé et bon nombre d'entre elles ne bénéficient d'aucune protection juridique. Le Pakistan adhère à la définition du handicap figurant dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées et a modifié son cadre législatif afin qu'il défende et protège les droits de ces personnes. Le Pakistan a adopté une politique nationale en faveur des personnes handicapées, un plan d'action national et une loi sur le handicap, qui prévoit que 2 % à 5 % de la main-d'œuvre des secteurs public et privé soient occupés par des personnes handicapées. Ce principe devrait être appliqué de façon plus systématique. Le programme de réadaptation professionnelle et d'emploi des personnes handicapées autonomise ces personnes grâce à une approche inclusive. Il est essentiel de plaider en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre des efforts déployés dans le domaine des droits de l'homme et du développement durable au niveau mondial et d'aider les organisations à faire en sorte que les personnes handicapées fassent davantage et mieux entendre leur voix. Les parlementaires jouent un rôle de premier plan pour contrôler l'action menée par le Gouvernement et promouvoir le changement, ce qui souligne l'importance de prendre des mesures législatives pour promouvoir l'inclusion. Ils sollicitent des fonds et adoptent des plans stratégiques, des politiques, des législations et des objectifs fondés sur des données appropriées. Les interventions des parlementaires devraient être appuyées par des lois, des ressources et un contrôle appropriés. Ces initiatives soulignent la détermination à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et nécessiteront des efforts soutenus de la part du Gouvernement pour promouvoir les droits et la participation des personnes handicapées à la société.

Mme C. Mix Jiménez (Chili) rappelle que l'égalité des chances est un droit fondamental. Les personnes handicapées représentent 15 % de la population mondiale et 17,6 % de la population chilienne. Cette proportion varie en fonction du revenu, du sexe et de l'âge. Au total, 40 % des femmes de plus de 65 ans issues de milieux à faible revenu sont handicapées. Cela fait près de 10 ans que le Chili possède une loi sur l'accès universel. Le pays met en œuvre des politiques d'inclusion dans le domaine éducatif et a adopté une loi prévoyant que 1 % des postes des entreprises de plus de 100 salariés soit occupé par des personnes handicapées. Cependant, le manque de couverture, d'information, de formation et de contrôle fait que certaines entreprises préfèrent s'acquitter d'une petite amende plutôt que de se conformer à la loi, ce qui entrave les efforts de lutte contre la discrimination. Pour assurer l'équité et profiter à tous les membres de la société, les efforts devraient viser à renforcer le contrôle des initiatives juridiques, à assurer la formation des employeurs et des enseignants et à faire connaître et encourager l'inclusion dans le secteur privé. La Chambre des députés bénéficie du soutien administratif d'un groupe de personnes atteintes du syndrome de Down.

Mme F. Oncu (Türkiye) déclare que la Türkiye organisera une réunion-débat en juin 2024, en collaboration avec le Groupe des Douze Plus de l'UIP. Le nombre de personnes handicapées ne cesse d'augmenter dans le monde. En Türkiye, des plans d'action, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et des services inclusifs, sont actualisés tous les cinq ans. Il est important de représenter les personnes handicapées. Alors que les personnes porteuses d'un handicap grave ont besoin d'un soutien social et d'une prise en charge, les personnes dont le handicap est moins grave devraient pouvoir obtenir un diplôme et accéder à un emploi. L'éducation est donc essentielle et doit être spécialisée, utile aux familles et accessible. En Türkiye, il est possible de scolariser les enfants à domicile. Pendant la pandémie de COVID-19, des activités de sensibilisation ont été menées. Les gouvernements et les pouvoirs publics locaux ont assuré des services dans des foyers de personnes handicapées.

Le handicap est un problème mondial qui concerne tout le monde et qui touche le cœur même des droits de l'homme. Grâce à une coopération et à des efforts conjoints, il sera possible d'établir un système approprié. De nombreux pays ont déjà accompli des progrès importants en matière de droits de l'homme, de droits des personnes handicapées et de représentation, mais ils sont insuffisants. Toutes les structures de représentation civile devraient comprendre un comité sur les personnes handicapées et un représentant des personnes handicapées.

Mme M.A. Ache (Andorre) explique qu'afin de sensibiliser les élèves au handicap et de normaliser l'inclusion des personnes handicapées, le système scolaire andorran ne fait pas la distinction entre enseignement ordinaire et enseignement spécialisé. Pour assurer l'inclusion, les

écoles adaptent les programmes, les méthodes pédagogiques et les critères d'évaluation aux besoins des élèves. Le Ministère de l'éducation et de la culture alloue des fonds importants aux enseignants spécialisés et aux technologies de pointe afin de faciliter l'apprentissage et de veiller à ce que les élèves handicapés bénéficient d'un soutien personnalisé. Le montant du budget alloué à l'aide aux personnes handicapées dans le domaine de l'éducation est le même que celui des budgets alloués à l'éducation, à la santé et au logement. L'accès universel à l'école est également une priorité pour faciliter la mobilité des élèves.

Mme S. Codina (Andorre) précise qu'avec l'aide d'organisations œuvrant dans le domaine du handicap, le Parlement a organisé des activités et des journées portes ouvertes pour faire mieux connaître les travaux parlementaires, en particulier auprès des jeunes et des personnes handicapées. Par conséquent, les activités sont plus ciblées, concrètes, utiles et efficaces. Les parlementaires doivent montrer l'exemple et représenter tous les citoyens ; il est donc essentiel d'assurer l'accessibilité aux travaux parlementaires et aux espaces publics.

Mme C. Féret (France) indique que la France a adopté la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a mis en place une conférence nationale du handicap organisée tous les trois ans, dont la sixième, qui s'est tenue en 2023, a donné lieu à 10 engagements dans des domaines tels que la scolarisation, l'emploi et l'accessibilité.

L'éducation inclusive est primordiale et répond aux besoins des personnes handicapées. Cette forme d'éducation garantit que les professionnels relevant du Ministère de l'éducation nationale soutiennent les enfants handicapés et que les écoles dispensent des cours spécifiques pour enfants handicapés, et ce de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire. Des regroupements d'établissements scolaires permettent de partager et de coordonner des interventions professionnelles en faveur des enfants handicapés. La France a adopté une stratégie nationale relative à l'autisme, qui prévoit des enseignements spécialisés. Il est indispensable de fournir un soutien social à ces enfants et à leur famille afin qu'ils puissent bénéficier de la meilleure éducation possible.

M. D. Barrett (Responsable technique pour les questions de fonctions sensorielles, de handicap et de réadaptation, OMS) déclare que selon le *Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées,* une grande partie des 1,3 milliard de personnes porteuses de handicaps importants dans le monde a une espérance de vie inférieure à celle de la population générale, parfois même de 20 ans. Ces personnes sont deux fois plus exposées aux problèmes de santé, sont souvent limitées dans leurs tâches quotidiennes et ont été particulièrement touchées par la pandémie de COVID-19. Bien qu'il soit important de se concentrer sur l'éducation et l'emploi, le secteur de la santé demeure essentiel pour les personnes handicapées et pour faire respecter leurs droits en la matière. L'OMS collabore avec des gouvernements pour faire en sorte que les systèmes de santé ne soient pas discriminatoires à l'égard des personnes handicapées et pour faire mieux connaître leur situation. Il améliore également les relations entre les ministères de la santé et les organisations de personnes handicapées afin d'intégrer les personnes handicapées aux processus décisionnels. Le handicap devrait être pris en compte dans les grands investissements relevant du domaine de la santé. L'OMS est honorée d'aider les pays à inclure les personnes handicapées dans les processus gouvernementaux, conformément à la résolution 74.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Mme M. Al-Shammari (Parlement arabe) rappelle que les statistiques de l'ONU indiquent que 80 % des personnes handicapées vivent dans un pays en développement. Les crimes de guerre et le génocide que les forces d'occupation infligent à Gaza et à la Palestine feront sans nul doute augmenter ce pourcentage. Les gouvernements et les parlementaires doivent adopter des lois et distribuer les ressources nécessaires pour que les personnes handicapées puissent accéder à l'éducation et à l'emploi. Il est important d'évaluer régulièrement les stratégies nationales relatives aux personnes handicapées pour faire respecter les droits fondamentaux. Les institutions devraient s'engager à remplir les obligations légales, éthiques et humanitaires qui leur incombent envers les personnes handicapées. Les enseignants devraient bénéficier d'une formation sur la prise en charge des enfants handicapés et les aider à obtenir d'excellents résultats dans le cadre de leurs études. Des programmes de formation spécialisés pourraient aider les personnes handicapées à acquérir des compétences et à intégrer le marché du travail. Des plans d'action nationaux devraient être élaborés en collaboration avec les autorités compétentes afin d'offrir aux

personnes handicapées un cadre favorable pour contribuer à la société. Les médias devraient véhiculer une image positive des personnes handicapées. Une attention particulière devrait être accordée aux personnes handicapées en zone de conflit.

Le Président déplore que la parole ne puisse être redonnée aux intervenants, faute de temps. En raison de l'absence injustifiée de M. E. Uwizeyimana (Rwanda), qui représente le Groupe africain, à deux réunions consécutives du Bureau de la Commission, il considère que la Commission accepte de déclarer son poste vacant, conformément à l'article 10.2 de son règlement. Le cas échéant, une élection aura lieu à la prochaine session de la Commission permanente.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 30.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/148/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 147e Assemblée de l'UIP à Luanda (octobre 2023)

Le compte rendu est adopté.

Débat sur le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : vers un engagement accru des jeunes

Le Président, présentant ce point de l'ordre du jour, déclare que la discussion qui va suivre a pour but de transmettre des informations sur le mandat et les opérations du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, après quoi les membres auront l'occasion de faire des commentaires du point de vue des parlementaires de première ligne. Il souhaite la bienvenue à l'intervenant invité, M. F. Paullier (Uruguay), qui a été nommé en octobre 2023 au poste de tout premier Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), orateur invité, notant qu'il est nouveau non seulement à son poste mais aussi aux Nations Unies, dit qu'il se réjouit d'échanger avec les parlementaires et d'entendre leur point de vue sur les travaux du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse créé en décembre 2023 conformément à la résolution 76/306 de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la proposition du Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé *Notre programme commun*. Ce soutien des États membres représente un grand pas en avant pour le programme mondial pour la jeunesse et permettra au Bureau de renforcer l'engagement politique en faveur de ses activités. Fournissant une base solide pour revitaliser et élargir l'engagement significatif de l'ONU avec et pour la jeunesse, le Bureau s'efforcera d'agir à partir du cœur du système des Nations Unies à cette fin et de se concentrer sur la génération des jeunes du monde, actuellement la plus importante de tous les temps. Son mandat solide, qui consiste à diriger l'engagement et le plaidoyer pour l'avancement des questions relatives à la jeunesse au sein de l'ONU, couvre des domaines tels que la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme, et s'appuie sur une mémoire institutionnelle créée grâce à plus d'une décennie de travail mené par les deux anciens Envoyés pour la jeunesse du Secrétaire général de l'ONU, auxquels il a rendu hommage.

Le Bureau continue d'aller de l'avant avec la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, intitulée Jeunesse 2030, lancée en 2018 par le Secrétaire général de l'ONU et actuellement mise en œuvre par 55 organisations de l'ONU et 132 équipes de pays des Nations Unies, toutes dotées de mandats divers, dans 162 pays. Le Bureau pilote les efforts visant à rapprocher l'ONU des jeunes et vice versa, avant tout par le biais de partenariats et d'initiatives innovants. Outre la confiance, l'engagement significatif des jeunes consiste à se sentir partie prenante de la prise de décision institutionnelle, à participer en tant que droit de l'homme et à adopter des approches plus efficaces face aux problèmes affectant les jeunes, tels que le chômage et la santé mentale, qui ne peuvent être résolus de manière satisfaisante sans impliquer les jeunes dans la conversation. L'une des principales missions du Bureau est de mettre en œuvre les recommandations constamment mises en avant par les jeunes eux-mêmes, notamment celles contenues dans la

Note d'orientation 3 du Secrétaire général de l'ONU sur la participation véritable des jeunes. Ce document propose des principes fondamentaux pour l'action des États membres, notamment en ce qui concerne la prise de décision à tous les niveaux, en approuvant une norme mondiale pour un tel engagement et en établissant des organes consultatifs de la jeunesse dans tous les pays. Dans ce contexte, il est important de tenir compte des réalités nationales et locales, et de la diversité de la jeunesse, qui diffère clairement d'une région ou d'un lieu à l'autre.

En septembre 2024, le *Sommet de l'avenir* des Nations Unies explorera les moyens de renforcer le multilatéralisme dans le contexte des changements mondiaux en cours, en vue d'adopter une déclaration, le Pacte pour l'avenir. Dans une section consacrée à la jeunesse et aux générations futures, le Pacte énoncera les engagements nécessaires pour favoriser un engagement significatif des jeunes dans la prise de décision et l'élaboration des politiques locales, nationales, régionales et internationales. Son équipe et lui-même sont déterminés à travailler avec les parlementaires pour un pacte qui ouvrirait la voie à cet objectif. Le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse joue un rôle essentiel dans le débat connexe, qui porte sur la confiance, et se tourne vers les parlementaires pour qu'ils apportent leur soutien politique et s'engagent à faire progresser l'engagement significatif des jeunes dans leur propre pays et au-delà.

Le Président fait remarquer qu'un problème de confiance a en effet été révélé par le Baromètre de confiance Edelman 2023, selon lequel, pour la première fois, les citoyens du monde entier font davantage confiance au secteur privé qu'aux gouvernements. Cette constatation concerne la confiance en termes de crédibilité et la relation entre les parlementaires et les jeunes, qui se sentent de plus en plus désespérés et impuissants à apporter des changements pour l'avenir. À la lumière de cette tendance inquiétante, il demande à M. Paullier de lui donner un aperçu, dans une perspective mondiale, des bonnes pratiques que les parlementaires pourraient suivre dans leur pays d'origine pour obtenir un engagement significatif de la part des jeunes.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), orateur invité, citant des exemples en réponse, précise que le Gouvernement iraquien a établi un partenariat avec l'ONU, entre autres, pour créer un groupe consultatif de jeunes afin de soutenir l'examen de sa Vision nationale de la jeunesse 2030, une feuille de route multisectorielle axée sur les jeunes et fondée sur les droits de l'homme afin d'autonomiser et de créer des opportunités pour les jeunes en Iraq. Au Brésil, un programme de politique publique sans précédent offrant une formation à la citoyenneté et un renforcement des capacités pour les jeunes vivant dans des situations d'extrême vulnérabilité sociale – le Projet Pacte pour la jeunesse – a été lancé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Au Canada, le Conseil jeunesse du premier ministre, composé de jeunes de 16 à 24 ans, conseille le Gouvernement de manière non partisane sur des questions clés telles que l'emploi, l'accès à l'éducation, le renforcement des communautés, les changements climatiques et la croissance propre. Au Ghana, le Conseil des jeunes pour le climat (*Youth Climate Council*) travaille avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour renforcer les compétences et les capacités entrepreneuriales des jeunes afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Enfin, grâce aux efforts continus de plaidoyer des organisations et réseaux de jeunes, l'Union européenne (UE) fait progresser la mise en œuvre de son initiative Youth Check, un mécanisme d'évaluation permettant de mesurer l'impact des politiques futures sur les jeunes. Plusieurs pays de l'UE utilisent cet outil pour garantir la participation des jeunes au processus législatif.

Comme le montrent ces quelques exemples, l'objectif commun est l'inclusion significative des jeunes dans les processus publics, ce qui implique la consultation, la participation et la responsabilité. En s'appuyant sur la Note d'orientation 3 du Secrétaire général de l'ONU, les parlementaires doivent s'efforcer de rétablir la confiance dans les institutions, car il ne s'agit pas nécessairement d'un refus des jeunes de s'impliquer dans la politique. Au contraire, ils trouvent leur voie dans d'autres espaces tels que l'action climatique et les mouvements féministes. Pour que l'engagement significatif des jeunes devienne une réalité, il faut un engagement politique en faveur d'actions telles que celles énoncées dans la résolution de l'UIP sur la participation des jeunes au processus démocratique, notamment les quotas de jeunes et l'abaissement de l'âge d'éligibilité aux élections, que l'ONU soutient activement. Il souhaite savoir comment les parlements travaillent à promouvoir un engagement significatif des jeunes aux niveaux local et national et comment le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse peut les soutenir, par l'intermédiaire de l'UIP, à cet égard.

Mme L. Crexell (Argentine), Vice-Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, déclare que la participation politique des jeunes Argentins a augmenté de manière significative grâce à un système de quotas, bien que les candidats doivent être âgés d'au moins 25 ans. Les politiques et les programmes pourraient peut-être être élaborés en coordination avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et soutenus par la législation afin d'assurer la continuité, en dépit des changements de gouvernement. Les jeunes parlementaires plus expérimentés pourraient peut-être aussi jouer un rôle de mentor pour aider les nouveaux venus à s'installer et à éviter d'être intimidés et cooptés par les élites politiques. Les jeunes sont les mieux placés pour exprimer les préoccupations de leur génération et agir en conséquence, notamment sur des questions importantes pour leur avenir, telles que l'environnement, les changements climatiques et la transition énergétique. Elle souhaiterait en savoir plus sur le programme de travail du Bureau et sur la manière dont l'UIP pourrait coopérer au mieux avec celui-ci pour préparer les jeunes à l'avenir et les accompagner dans leur périple.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), orateur invité, fait observer que le respect de l'autonomie des régions, des pays et des localités est une condition sine qua non pour ceux qui travaillent pour une organisation dotée d'un mandat mondial et que les généralisations sont donc inappropriées. Les États membres de l'ONU visent toutefois spécifiquement le Pacte pour l'avenir, qui fournira un cadre pour travailler avec les gouvernements sur les engagements qu'il contient. En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, il est encore en train de définir ses priorités de travail mais, au cours des trois mois qu'il a passés en poste, il a clairement identifié le renforcement de la confiance, principalement par le biais d'une participation significative, comme un besoin essentiel. L'un des moyens de faire progresser le programme pour la jeunesse est de donner une continuité à Jeunesse 2030, qui donne la priorité à des sujets tels que l'emploi et la santé dans leurs différentes dimensions. Un deuxième volet consiste à rajeunir l'ONU et un troisième volet capital vise à impliquer les jeunes dans les processus intergouvernementaux tels que le Sommet de l'avenir. Le succès du Bureau repose sur la citation "Ensemble on va plus loin". Les processus intergénérationnels qu'il implique prennent du temps mais sont la seule voie vers une véritable transformation.

Le Président, abordant brièvement un autre sujet, dit qu'il tient à attirer l'attention sur la nouvelle *Politique de l'UIP visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qui vise à garantir un environnement de travail inclusif, pacifique et sûr, exempt de harcèlement pour tous, et s'inspire des définitions et des approches utilisées dans le *Code de conduite* du système des Nations Unies. Il est recommandé à l'ensemble des participants de se familiariser avec cette politique, qui peut être téléchargée sur le site web de l'UIP et qui, selon lui, constitue une évolution permettant à l'UIP de se mettre au diapason des tendances mondiales dans tous les secteurs.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, reprenant la discussion et exprimant ses remerciements à M. Paullier pour son engagement profond dans le Forum, estime que la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse constitue un événement majeur, au vu notamment des défis futurs et de la nécessité d'une représentation des jeunes. Tout au long des dix années d'existence du Forum, les jeunes parlementaires ont participé activement et avec beaucoup d'engagement aux activités de l'UIP, notamment par l'intermédiaire de son Conseil hautement représentatif, composé de 12 membres. L'intérêt d'impliquer de jeunes parlementaires dans le programme de l'ONU pour la jeunesse est qu'ils représentent des communautés entières et des membres de familles de tous âges. L'UIP et les anciens Envoyés du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse ont très bien travaillé ensemble, faisant campagne sur les mêmes questions et tous deux désireux de voir encore plus de parlementaires de moins de 30 ans se joindre à eux.

En tant que Président du Conseil, il s'est efforcé de renforcer les liens entre les parlementaires et la société civile, avec des résultats concluants démontrés lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Dubaï, dont les premiers doivent s'inspirer pour parler au nom de tous les jeunes, en particulier ceux qui ont besoin d'une voix lors d'événements auxquels ils n'ont pu eux-mêmes participer. Toutefois, compte tenu des taux de chômage des jeunes disproportionnés qui ont des effets catastrophiques sur tous les continents, il convient également de lutter pour l'inclusion économique. Il n'y a pas d'avenir si les jeunes sont privés d'un travail et de revenus décents, incapables de contribuer à la société et à l'économie.

Mme S. Almansoori (Émirats arabes unis) affirme que les jeunes sont prêts à jouer un rôle de premier plan pour construire un avenir durable et pacifique, et façonner l'innovation et le développement. Leur participation consciente et efficace à ce parcours permettra de mieux comprendre leurs points de vue et leurs aspirations ainsi que les défis actuels, tandis que leur autonomisation et leur engagement actif dans la politique ouvriront la voie à des solutions créatives et efficaces. Leur présence parlementaire est toutefois restée en deçà des attentes.

Dans la mesure où la participation des jeunes aux initiatives de l'ONU stimule et renforce l'efficacité, les initiatives Jeunesse 2030 et Bureau des Nations Unies pour la jeunesse sont le reflet encourageant d'un engagement à renforcer leur rôle dans les efforts pour atteindre les ODD et à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Afin d'accélérer ces efforts, l'UIP doit rapidement accroître sa coopération technologique avec l'ONU. Profondément engagée dans le renforcement du rôle des jeunes pour relever les défis futurs et contribuer au progrès scientifique et technologique, son pays les place au cœur de ses stratégies novatrices pour un avenir prospère et nomme des jeunes à des postes de direction, dont celui de ministre de la Jeunesse. Les jeunes doivent être pleinement habilités à participer et à diriger dans le monde entier, pour un avenir équitable et durable.

M. A.K. Mittal (Inde) estime qu'en tant qu'acteurs importants, la génération de jeunes la plus nombreuse de l'histoire – 90 % d'entre eux vivant dans les pays en développement – doit être impliquée dans l'élaboration du destin collectif et être habilitée à construire un avenir inclusif, durable et juste. La création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse témoigne de la reconnaissance croissante de cette réalité indéniable. Consciente du rôle essentiel que joue sa jeunesse nombreuse, dynamique et diversifiée sur la voie du progrès, l'Inde investit massivement dans la formation de ses jeunes et s'efforce d'offrir à tous une éducation de qualité. Le Bureau s'aligne parfaitement sur son éthique nationale et offre une plateforme de collaboration, d'amplification de la voix des jeunes sur la scène mondiale et de canalisation de l'innovation et de l'énergie des jeunes pour relever les défis les plus urgents. Fortement engagée en faveur de l'autonomisation des jeunes, l'Inde a promis ses ressources et son expertise pour assurer le succès du Bureau, une initiative historique pour laquelle elle appelle à un soutien unanime en tant qu'investissement dans l'avenir collectif.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) fait remarquer que les défis et les priorités varient d'un pays à l'autre, alors que les problèmes liés au marché de l'emploi sont généralement communs à tous. Le problème est que l'enseignement scolaire et universitaire actuel n'est pas adapté au futur marché du travail, où l'intelligence artificielle (IA) et d'autres nouvelles technologies sont appelées à exacerber les problèmes de chômage existants. Le statu quo doit être remplacé par une action collective impliquant l'ensemble des parties prenantes, notamment les parlements, la société civile et le secteur privé, afin de résoudre ce problème et de faciliter la transition vers l'emploi qui est en cours.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), orateur invité, dit qu'il se félicite de l'appui exprimé en tant qu'élément essentiel de l'approche centrée sur les individus sur laquelle tous les processus intergouvernementaux doivent être fondés. Dans cet esprit, le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse a été créé principalement à la demande des jeunes en particulier, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, qui a appelé à une représentation accrue des jeunes dans la prise de décision.

La question du marché de l'emploi est en effet une priorité essentielle du Bureau, qui reconnaît que le manque de perspectives d'emploi commence par l'éducation et implique également une violation des droits de l'homme et un déni de la capacité d'épanouissement personnel. La situation de l'emploi, en constante évolution, relève autant de la communauté que de l'économie et sera traitée par le Bureau avec le soutien du système des Nations Unies. Pendant son séjour à Genève, il a été en contact avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) afin d'étudier comment le Bureau pourrait contribuer au mieux à la lutte contre le chômage dans la perspective des jeunes. Il ne s'agit ni de cocher des cases, ni d'instrumentaliser les jeunes, mais d'impliquer de jeunes innovateurs, qui comprennent la situation, dans la mise en œuvre de la transformation nécessaire. Le Bureau s'appuie donc sur des travaux antérieurs, notamment les recommandations pertinentes du Sommet sur la transformation de l'éducation qui s'est tenu en 2022, et collabore également avec le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies sur les moyens d'intégrer le point de vue des jeunes dans les discussions relatives à l'impact de l'IA sur l'emploi et la gouvernance, une autre question majeure. Le bien-être mental des jeunes est un autre élément crucial de la même conversation, qu'il continuera à poursuivre avec les jeunes de toutes les régions.

M. S. Ty (Cambodge) fait observer que l'ONU a un rôle de plus en plus important à jouer pour relever les nombreux défis qui menacent la paix dans le monde. La paix durement gagnée par son pays à la suite de destructions et de génocides n'a pas de prix et est à l'origine de son développement socio-économique. Engagé en faveur de la paix et de la sécurité, le Cambodge contribue activement aux troupes de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde. Il est fermement convaincu que le multilatéralisme et la coopération fondés sur le droit international, le respect et la compréhension mutuels et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui sont essentiels pour parvenir à la paix, à la sécurité et à la prospérité dans le monde, la diplomatie parlementaire jouant également un rôle crucial à cet effet. Le Cambodge soutient pleinement les efforts du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse pour approfondir l'engagement auprès des jeunes, qui représentent plus de la moitié de sa population. Toutefois, compte tenu de leur expérience limitée, la question est de savoir comment ils seront en mesure de traiter les questions complexes qui se posent à l'échelle mondiale.

M. M.M. Mekeng (Indonésie), se joignant au soutien exprimé en faveur du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, déclare que sa création souligne l'engagement mondial à garantir la contribution des jeunes à l'édification d'un monde juste et durable. Les progrès réalisés à ce jour pour placer la voix des jeunes au cœur du système des Nations Unies font écho à *Notre programme commun*, qui énonce le devoir d'agir et de penser à long terme afin d'offrir davantage aux jeunes et aux générations suivantes et d'être mieux préparés à relever les défis qui les attendent. Malheureusement, tous les jeunes ne jouissent pas du même droit de participer à la prise de décision à tous les niveaux, et encore moins du droit fondamental à la liberté et à la sécurité, comme c'est le cas de ceux qui, à Gaza, vivent dans la crainte des bombardements et ont désespérément besoin d'aide humanitaire. Les droits de l'homme sont universels et la pratique inacceptable du deux poids deux mesures doit cesser.

Le renforcement de l'engagement significatif des jeunes dépend de la priorité accordée à une paix durable, sans laquelle le programme de développement mondial est irréalisable. En tant qu'agents du changement, les jeunes peuvent contribuer activement, par l'intermédiaire du système des Nations Unies et du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse en particulier, à la réalisation d'objectifs communs. Tous les jeunes sans exception ont le droit de jouir de la liberté, de la paix et de la prospérité, leur participation significative et inclusive étant essentielle à la construction d'un monde meilleur pour les générations futures.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) estime qu'un avenir durable dépend de l'autonomisation d'une jeunesse confrontée à des défis croissants, comme le reconnaît son pays, dont la population de jeunes est extrêmement importante. Toutefois, les jeunes considèrent souvent l'autonomisation des jeunes – un pilier de la Vision 2030 de l'Arabie saoudite – comme un droit. Parallèlement au dialogue intergénérationnel, la participation est importante pour que les jeunes s'appuient sur les acquis existants et rectifient les erreurs de leurs prédécesseurs, mais sans rejeter les rôles sociaux et professionnels des générations plus âgées, qui sont trop souvent marginalisées ou mises à l'écart. Elle plaide pour qu'ils ne soient pas oubliés, surtout après avoir ouvert la voie aux jeunes en les poussant à améliorer leur éducation et à s'imposer dans un monde en rapide mutation. La continuité est essentielle et exige une transition en douceur à travers la société.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) précise que, malgré l'agression russe, son pays a efficacement adapté les meilleures pratiques mondiales en matière de développement institutionnel à sa propre situation. Pendant la guerre, son mouvement bénévole déjà actif s'est multiplié pour aider, entre autres, les membres de l'armée, les personnes déplacées, les anciens combattants et les groupes vulnérables, les bienfaiteurs apportant des milliards d'USD de soutien. Les jeunes jouent un rôle important dans ces efforts de guerre ainsi que dans tous les partis politiques et diverses organisations non gouvernementales (ONG), nombre d'entre eux finissant par devenir des parlementaires ayant une influence directe sur la politique. Afin d'optimiser l'engagement des jeunes dans l'élaboration de l'avenir, son Parlement mène des recherches afin d'identifier les scénarios possibles résultant des différentes options politiques et des décisions des parties prenantes. Il a par ailleurs développé un assistant virtuel pour permettre à ceux qui répondent aux critères démographiques de participer aux recherches.

Mme J. Tielen (Pays-Bas), notant que la confiance est un facteur crucial dans les démocraties, déclare qu'il est particulièrement important d'instaurer la confiance dans les processus politiques parmi les jeunes qui façonneront l'avenir de son petit pays, dont la population est vieillissante. Une organisation financée par le gouvernement organise à cette fin diverses activités éducatives, notamment des visites quotidiennes du Parlement néerlandais, qui permettent aux jeunes de se familiariser avec la scène politique. Les parlementaires organisent par ailleurs une séance annuelle de questions-réponses pour les élèves, qui sont en outre invités quatre fois par an à faire part de leurs préoccupations afin que des mesures soient prises en conséquence. L'éducation est la clé d'un autre critère de confiance, à savoir le fait d'être bien informé. Or, il est inquiétant de constater que les jeunes sont exposés à des quantités croissantes de désinformation, notamment des deepfakes générés par l'intelligence artificielle, qui circulent via les réseaux sociaux et donnent une fausse impression de la politique, avec un impact potentiellement négatif sur les jeunes électeurs, comme cela s'est produit lors des récentes élections dans son pays. Elle se demande ce que le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse pourrait conseiller aux parlementaires pour lutter contre cette désinformation.

M. C.T. Frolick (Afrique du Sud) fait remarquer que la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse constitue une étape cruciale dans la défense des causes et des aspirations des jeunes et signifie également la reconnaissance du fait que les voix des jeunes sont essentielles pour façonner les politiques et les actions qui influencent l'avenir collectif. L'augmentation prévue de la population de jeunes en Afrique nécessite des investissements supplémentaires dans le développement socio-économique, notamment à la lumière du chômage des jeunes, de l'impact de l'IA et des catastrophes d'origine climatique dans les pays en développement et sous-développés. Des cadres législatifs appropriés doivent être mis en place, comme dans son pays, pour que les jeunes aient le sentiment que leur présence fait la différence.

Le Bureau doit être doté de personnes dûment qualifiées, en tenant compte d'une représentation géographique équitable, de la diversité et de l'inclusivité, afin d'éviter toute manipulation politique visant à promouvoir les intérêts de certains États membres. Il doit également être considéré comme complémentaire des initiatives existantes en faveur de la jeunesse. Les jeunes ne doivent pas être organisés dans des structures qui inhibent leur originalité et leur créativité et doivent également être autorisés à être perturbateurs dans certains cas, comme dans le cas de la perpétuation des conflits armés, étant donné qu'il ne peut y avoir de développement sans paix. Les éléments clés de l'humanité, notamment la confiance et le respect mutuel, doivent être intégrés dans le travail du Bureau. Heureuse d'apprendre que le dialogue intergénérationnel est encouragé, sa délégation soutient M. Paullier dans ses initiatives et lui souhaite beaucoup de succès.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse), orateur invité, répondant aux interventions, dit que son Bureau est très impliqué dans le programme des Nations Unies pour la jeunesse, la paix et la sécurité et qu'il reconnaît le rôle des jeunes dans les processus de paix. Les jeunes participent activement à ce programme comme leurs propres experts, les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ayant changé le paradigme à cet égard et fourni des cadres globaux pour s'adapter à la nouvelle réalité. Grâce à sa coopération avec l'ambassadeur néerlandais pour la jeunesse, l'éducation et le travail, le Bureau a reçu un soutien fondamental, notamment en matière de désinformation et de polarisation, deux facteurs permettant de renforcer la confiance institutionnelle et identifiés comme des défis mondiaux majeurs.

Une autre question concerne la création d'espaces mondiaux pour une participation effective des jeunes, car la représentation des jeunes dans toute leur diversité territoriale, régionale et même linguistique reste un objectif lointain qu'il faudra du temps pour atteindre. S'il n'est qu'un rouage d'une grande roue, le Bureau représente l'engagement des États membres à se lancer dans cette voie. De toute évidence, il n'est pas la voix de la jeunesse à l'ONU, mais il est chargé de diriger son équipe pour faire avancer les questions relatives à la jeunesse et promouvoir la mise en place d'un plus grand nombre de mécanismes de l'ONU pour la jeunesse, en coopération avec les États membres en tant que représentants de la voix des jeunes.

Mme R. Barbarán Reyes (Pérou), s'exprimant en tant que plus jeune parlementaire de son pays, estime que les adultes doivent également être valorisés aux côtés des jeunes pour leur expérience, leur énergie et leur désir de participer aux efforts de transformation nationale. Il y a suffisamment de place pour les adultes et les jeunes, notamment sur le marché du travail, sans qu'il soit nécessaire de se faire concurrence. Au Pérou, la loi permet aux jeunes de bénéficier

d'une formation professionnelle qui compte comme expérience de travail, ce qui améliore leurs chances d'être recrutés lorsqu'ils postulent un emploi. Il convient toutefois de s'opposer à tout relèvement de l'âge de la retraite, qui réduirait les possibilités d'emploi pour les jeunes. En conclusion, elle se félicite de l'élargissement de la conversation au-delà du Forum des jeunes parlementaires.

Mme G. Hooper (Royaume-Uni) fait observer qu'en tant que personne plus âgée ayant des difficultés avec les nouvelles technologies, elle est reconnaissante envers le délégué de l'Arabie saoudite de se souvenir de l'ancienne génération. Les jeunes ont le grand avantage de pouvoir utiliser la technologie de manière quasi automatique et de pouvoir ainsi bénéficier de tout ce qu'elle offre. Même s'ils manquent peut-être d'expérience, ils disposent instantanément d'une quantité illimitée d'informations. Cependant, tous n'ont pas accès au matériel et à la connectivité, et il convient de féliciter l'Uruguay d'avoir fourni des ordinateurs à tous les écoliers. Outre les garanties intégrées contre les risques associés aux nouvelles technologies, aux réseaux sociaux et à l'IA, la pensée latérale et la consultation des jeunes sont essentielles à l'élaboration de systèmes réglementaires. Il est impératif d'écouter les jeunes, notamment dans les pays où les jeunes constituent une large part de la population. L'UIP doit encourager ou exiger que toutes les délégations à ses Assemblées comprennent un jeune, de la même manière que les délégations non unisexes sont tenues d'inclure un jeune.

M. M. Al Ansi Al Yafai (Oman), saluant la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, dit qu'il contribuera à mettre en évidence la représentation et le rôle des jeunes, qui jouent un rôle déterminant dans la promotion de la croissance socio-économique. Son pays est un précurseur en matière de jeunesse, à laquelle il attache une grande importance, comme en témoignent la célébration annuelle de la Journée de la jeunesse et d'autres événements liés à la jeunesse. Les jeunes Omanais participent à la planification et à l'élaboration des politiques, bénéficient d'une formation et d'un soutien éducatif dans tous les domaines, notamment l'innovation, la technologie et la recherche scientifique, et contribuent par leur emploi actif au développement du pays.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran), décrivant la création du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse comme une stratégie d'action tournée vers l'avenir dans un monde nouveau, déclare que l'avenir appartient aux jeunes, qui sont une source d'énergie et d'initiative pour le changement. Comme le soulignent ses plans de développement, son pays accorde une grande attention au rôle de la jeunesse dans la construction de l'avenir chez lui et au-delà. Les jeunes sont étroitement associés aux nombreuses ONG du pays, une base de données nationale sur l'emploi des jeunes est en place et les activités des jeunes sont financées par le budget national. Son pays est prêt à coopérer avec le Bureau afin de renforcer le rôle et la participation des jeunes dans la résolution des problèmes mondiaux. En parlant de la jeunesse, on ne peut toutefois pas ignorer la situation désastreuse des jeunes Palestiniens sous l'occupation de l'entité sioniste.

Mme S. Abbasi (Pakistan) explique que plus de la moitié de l'importante population de son pays est âgée de 15 à 30 ans et que les récentes élections ont vu de nombreux jeunes candidats entrer au parlement. Bien que sceptiques à l'égard de la politique, ils l'ont fait pour rechercher la paix, le développement économique et des structures politiques équitables. Ils ont également cherché à apporter des changements à travers l'art, la technologie, l'esprit d'entreprise, l'éducation, la gestion, les sciences, la santé et la croissance industrielle. Des interventions gouvernementales seront nécessaires pour une société plus équitable et plus inclusive, mais une contribution plus significative des jeunes aiderait à construire un Pakistan plus résilient.

Mme A. Larouche (Canada) fait remarquer que le travail du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse est louable, mais que les chiffres concernant les jeunes parlementaires rappellent à eux seuls les progrès qu'il reste à accomplir. Il ressort clairement de leurs discussions que les membres du Forum des jeunes parlementaires sont préoccupés par un large éventail de questions, notamment l'égalité des sexes et les changements climatiques. Si l'UIP ne renforce pas ses liens avec l'ONU, il sera difficile d'assurer le suivi des accords et des engagements internationaux sur toutes ces questions. Les jeunes doivent avoir la possibilité de le faire et de se sentir impliqués. Il est donc essentiel de continuer à travailler pour que leur voix soit mieux entendue à l'ONU.

M. U. Akhtar (Bangladesh), indique que les jeunes ont la force et l'énergie nécessaires pour changer le monde, instaurer la paix et maîtriser les changements climatiques. Dans son pays, ce sont principalement les jeunes qui ont mené la lutte de libération pour obtenir l'indépendance, tandis qu'aujourd'hui, ils contribuent à la lutte pour l'émancipation de l'économie, apprennent à devenir des ingénieurs en informatique et à fournir des services de sous-traitance, et reçoivent une éducation et une formation professionnelle grâce à la digitalisation des villages. En tant que pays en pleine croissance disposant d'un dividende démographique, le Bangladesh invite M. Paullier à prendre en considération son souhait de s'associer au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse afin de s'assurer que ses jeunes contribuent efficacement au progrès dans leur pays et dans le reste du monde.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) déclare que les jeunes candidats thaïlandais ont obtenu plus de 40 % des sièges parlementaires lors des élections de 2023 grâce à l'utilisation des plateformes de réseaux sociaux pour s'engager avec les citoyens sur des questions politiques et autres de grande envergure. L'aspect positif est que les jeunes sont désormais plus engagés politiquement, mais la quantité croissante de discours haineux, de fausses informations et de vitriol diffusés sur ces plateformes est très préoccupante. L'exposition des jeunes aux risques liés à la vie en ligne est toxique et malsaine. Les aspects négatifs des réseaux sociaux peuvent avoir des conséquences sur la sécurité nationale et le développement des jeunes. Elle invite M. Paullier à faire part de ses observations.

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires de la jeunesse), orateur invité, remerciant les participants pour leurs interventions, fait remarquer que leur contribution et leurs expériences nationales sont extrêmement utiles pour le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Les remarques de l'intervenant précédent soulignent la nécessité d'examiner l'impact social de la technologie sur les communautés et le bien-être mental. Avec son équipe, il travaille sur une approche globale de ces questions, dont il a récemment discuté avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et qui seront également abordées lors du prochain Sommet de l'avenir, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle.

Avec l'élan historique qui anime aujourd'hui le programme de la jeunesse, toutes les parties prenantes doivent donner la priorité au passage des mots à l'action. Pour les parlementaires, cela signifie qu'ils doivent utiliser leurs pouvoirs législatifs et de contrôle pour s'assurer que les jeunes et les organisations de la société civile participent à l'avancement de ce programme. La génération actuelle de jeunes est la plus nombreuse de tous les temps, mais dans certaines régions, la population rajeunira, tandis que dans d'autres, elle vieillira. Une approche intergénérationnelle est donc au centre du débat. C'est pourquoi le Bureau a été mandaté, conformément à la résolution 76/306 de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour promouvoir et faciliter le dialogue, la collaboration et la solidarité intergénérationnels et interculturels. Sans ce dialogue, le changement qui incombe à la jeunesse mondiale serait inefficace.

Le Président, remerciant M. Paullier pour ses réflexions intéressantes, déclare que l'autre facette de la confiance est l'espoir, que les parlementaires doivent projeter et encourager pour aider les jeunes à trouver leur voie et à sentir que tout n'est pas perdu. Les jeunes sont intelligents, connectés et pleins d'idées, et ils sont nécessaires aux côtés d'efforts mondiaux concertés pour continuer à faire avancer les questions relatives à la jeunesse.

La séance est levée à 11 h 00.

SÉANCE DU MARDI 26 MARS 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 50, sous la conduite de M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission.

Le Président attire l'attention sur la nouvelle *Politique de l'UIP visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP*, qui a pour but de garantir un environnement de travail inclusif, pacifique et sûr, exempt de harcèlement pour tous, et qui s'inspire des définitions et des approches utilisées dans le *Code de conduite* du système des Nations Unies (ONU). Tous les participants sont encouragés à se

familiariser avec cette politique, qui peut être téléchargée sur le site web de l'UIP et qui, selon lui, constitue une évolution permettant à l'UIP de se mettre au diapason des tendances mondiales dans tous les secteurs.

Débat sur le thème *L'action humanitaire de l'ONU est-elle durable ?*

Le Président, présentant ce point de l'ordre du jour, fait remarquer que son thème correspond à l'un des domaines d'intervention déclarés de la Commission et aborde la question importante et opportune de la transparence et de l'efficacité du budget de l'ONU. L'ONU et son financement font l'objet de discussions sérieuses, mises en évidence par le gel actuel des embauches et les mesures d'économie adoptées pour faire face à la réalité des déficits financiers. Les estimations des besoins d'aide humanitaire en 2024 soulèvent des questions quant à la pérennité de l'action humanitaire de l'ONU. Il attend avec impatience un dialogue entre les participants et les quatre intervenants, représentant le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui présenteront des exposés.

Mme G. Connell (Cheffe du Service de l'évaluation, de la planification et du suivi, OCHA), intervenante, déclare dans ses observations que la gravité du rôle des parlementaires dans leur pays d'origine et l'importance des décisions qu'ils prennent en tant que représentants de leur peuple sont bien comprises. Grâce à son travail sur le terrain, elle peut personnellement témoigner de l'importance considérable des fonds qu'ils investissent dans le système d'intervention de l'ONU, actuellement mis à rude épreuve. Les besoins humanitaires sont à leur comble : 1 habitant de la planète sur 73, dont 1 enfant sur 5, est déplacé de force et de nombreux pays en première ligne de la crise climatique mondiale sont confrontés à des phénomènes météorologiques extrêmes. Dans toutes ces situations, l'ONU et ses partenaires sont présents, quel que soit le risque, pour apporter une aide vitale à ceux qui en ont besoin.

En 2024, l'appel porte sur 46,4 milliards d'USD pour fournir une telle assistance à près de 300 millions de personnes, dont 180,5 millions dépendent du financement des organisations locales et communautaires et des organisations non gouvernementales internationales, ainsi que du système des Nations Unies, pour leur survie. Les Nations Unies ont récemment été confrontées à des décisions difficiles, reconnaissant que les pays avaient leurs propres défis et priorités et qu'il est difficile de galvaniser l'aide humanitaire. La solidarité incarnée par la fourniture de nourriture, d'eau, d'abris et d'installations sanitaires est toutefois plus nécessaire que jamais.

Le système des Nations Unies s'est constamment mis au défi, ainsi que ses partenaires de développement, de faire mieux en explorant les moyens les plus efficaces de distribution, qu'il s'agisse d'argent en espèces, de fournitures en nature ou d'un ensemble de mesures d'assistance multi-agences. Les humanitaires sauvent des vies et s'efforcent de préserver la dignité des personnes touchées par une crise, dans l'espoir qu'elles vivront des jours meilleurs et un avenir différent. Sans action politique et de développement à cette fin, les humanitaires continueront d'être perçus comme des agents chargés de fournir une assistance sur le terrain pour sauver des vies.

M. G.C. Cirri (Directeur du Bureau mondial à Genève, PAM), intervenant, déclare que sa modeste ambition est d'obtenir un soutien sans faille à l'action humanitaire du PAM et de ses partenaires à un moment particulièrement critique. L'ampleur sans précédent de la crise humanitaire actuelle est confirmée par des statistiques alarmantes. Selon les estimations, 309 millions de personnes dans 72 pays sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë due à une combinaison volatile de conflits, de phénomènes climatiques extrêmes et de chocs économiques. Sans intervention immédiate, 42,3 millions de personnes risquent de basculer dans une situation d'insécurité alimentaire d'urgence. Les plus touchés sont les personnes très vulnérables, notamment les femmes et les enfants, le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'émaciation potentiellement mortelle devant atteindre plus de 45 millions.

Opérant avec un vaste réseau de plus de 20 000 personnes dans plus de 120 pays, le PAM est en première ligne pour relever ces défis grâce à une approche fondée sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, essentiels pour garantir la sécurité de son personnel et de ses partenaires et l'efficacité de la fourniture de l'aide. L'impératif humanitaire, l'efficacité de la prévention et le rôle joué par l'aide humanitaire dans la stabilisation et

la cohésion sociale, le renforcement de la politique étrangère et de la sécurité stratégique et le reflet des valeurs et de l'identité mondiales sont autant de raisons convaincantes qui justifient un engagement durable en faveur du système humanitaire international. Cet engagement en vaut le coût.

Pour conclure, il appelle les parlementaires à se faire les champions d'un financement accru de l'aide humanitaire et à user de leur influence pour favoriser la paix dans les régions touchées par les conflits. Leur soutien est essentiel pour garantir les ressources opérationnelles nécessaires et s'attaquer aux causes profondes de la faim par des efforts diplomatiques concertés en faveur de la paix et de la stabilité. Leur action a le pouvoir de sauver des vies et de tracer la voie vers un monde où la sécurité alimentaire est une réalité pour tous.

Mme M. Lorenzo (Directrice du Bureau de représentation pour l'Europe, UNRWA), intervenante, déclare que la situation sans précédent de famine et de désespoir à Gaza – qui rappelle ce qui s'est passé lorsque les crises tombent dans l'oubli – est prévisible et évitable. Avec la volonté politique, la guerre pourrait s'arrêter immédiatement, alors que faute de mesures, la moitié de la population de Gaza devra faire face à une famine catastrophique en raison du niveau de crise de l'insécurité alimentaire, ce qui contraste fortement avec les 30 années précédentes, lorsque Gaza était un pays à revenu intermédiaire élevé.

Comme l'a souligné la Cour internationale de Justice (CIJ), il incombe à Israël de faciliter les opérations humanitaires dans la bande de Gaza en assurant la sécurité, en facilitant l'accès à toutes les zones et en préservant la loi et l'ordre. Or, depuis la récente décision de la CIJ, l'aide humanitaire à Gaza a diminué de moitié : l'UNRWA ne peut pas acheminer l'aide dans le nord de la bande de Gaza, les convois sont directement pris pour cible et fortement retardés aux points de contrôle de sécurité, et les agents humanitaires sont harcelés. La classification de matériel médical dit à double usage est un autre sujet de préoccupation puisqu'il est essentiel que ce matériel parvienne aux habitants de Gaza sans encombre.

Ces obstacles au travail de l'UNRWA et d'autres agences des Nations Unies compromettent également tout plan de transition viable. Il convient de réfléchir à ce qu'il faudrait faire pour rétablir les services publics et à la nécessité de renforcer les organisations humanitaires telles que l'UNRWA, qui ont déjà fourni des services de même type que seule une administration pourrait fournir si l'UNRWA est un jour remplacé. L'UNRWA symbolise en outre le droit au retour et une solution politique juste et durable pour les Palestiniens et la région, y compris Israël. Elle appelle fermement les parlementaires à protéger le multilatéralisme, à soutenir la paix et la sécurité dans la région et à défendre les droits des Palestiniens, notamment le droit à l'autodétermination. Ils doivent amplifier ces messages au sein du Parlement et, surtout, auprès du public, dont la solidarité envers les habitants de Gaza, qui se sentent abandonnés, est essentielle.

M. M. Manly (Chef du Service des relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources, HCR), intervenant, accompagnant ses propos d'un diaporama numérique, explique que le mandat du HCR, qui consiste à protéger les réfugiés et à résoudre leurs problèmes, est de nature mondiale et complète celui de l'UNRWA, qui est seul responsable des réfugiés palestiniens dans sa zone d'opérations. Dans les situations de réfugiés les plus importantes au monde, presque tous ceux qui recherchent la sécurité viennent de pays à revenu faible ou intermédiaire et sont issus de récentes situations de conflit et de persécution. Ils représentent par ailleurs les vestiges de conflits, soulignant les difficultés de trouver des solutions pacifiques et durables à des conflits commencés des décennies plus tôt, comme en Afghanistan. Plus de 114 millions de personnes sont aujourd'hui déplacées de force, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, et le HCR intervient partout où elles se trouvent.

S'agissant des défis auxquels le HCR est confronté en tant qu'agence humanitaire et de protection, il a traité en 2023 un nombre record de 43 situations d'urgence dans 28 pays et constate une augmentation globale du nombre de personnes déplacées de force. Son budget a également continué d'augmenter, atteignant près de 11 milliards d'USD en 2023, dont seulement la moitié est financée, ce qui signifie un écart croissant entre les besoins et la réponse. À l'instar d'autres agences, le HCR est en grande partie financé par des contributions volontaires et non par le budget ordinaire de l'ONU, qui pourrait fournir moins de 1 % des fonds à sa disposition. Il est de plus en plus tributaire d'un petit nombre de pays donateurs, auxquels il est très reconnaissant, et a heureusement reçu des montants plus importants du secteur privé, notamment de particuliers versant des contributions mensuelles. Plusieurs donateurs proposent des financements flexibles, ce qui est particulièrement important dans les situations d'urgence et les crises oubliées, car ils peuvent être utilisés efficacement là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Le HCR précise volontiers aux parlementaires comment ses fonds sont utilisés et les effets qu'ils produisent à travers le monde. Un financement adéquat lui permet de mener à bien des travaux qu'il n'aurait pas pu réaliser autrement, ce qui aurait eu des conséquences fâcheuses sur le plan humanitaire.

Le Président remercie les intervenants pour leurs présentations et invite les participants à donner un point de vue parlementaire sur le sujet.

Mme H.R. Khar (Pakistan), décrivant les événements à Gaza comme choquants, dit que l'humanité ne peut pas continuer à créer des conflits et un nombre toujours croissant de personnes dans le besoin pour ensuite chercher d'autres moyens de financer l'aide humanitaire en réponse à ces conflits. Aussi défaillant, sous-financé ou inefficace soit-il, le système multilatéral des Nations Unies est le seul en place et le plus crédible à ce jour. Il est inutile d'œuvrer pour plus d'efficacité si une solution se dérobe déjà, malgré tous les efforts déployés, lorsqu'un pays décide de faire cavalier seul, sourd aux appels au respect du droit international et du droit humanitaire international.

Sa région a dû faire face aux conséquences d'un conflit prolongé, notamment à une crise des réfugiés qui perdure, et le même impact intergénérationnel se fera sentir après la fin des conflits actuels. Le système international est devenu antidémocratique et ne pourra jamais renforcer la crédibilité et la confiance du public. Tant que les paroles éloquentes et les bonnes intentions ne seront pas suivies d'effet, les maux continueront à se faire sentir.

Mme S. Almansoori (Émirats arabes unis) estime qu'il est plus important que jamais de défendre les valeurs humaines et les principes moraux en travaillant de concert pour faire face aux crises qui touchent un nombre croissant de personnes et renforcer la préparation à l'avenir. Il faut s'efforcer de promouvoir la paix et la solidarité, de protéger les vies et d'aider les plus démunis et les plus vulnérables, de renforcer la coordination avec les partenaires, de promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la prise de décision et d'utiliser les technologies modernes pour renforcer la durabilité et la résilience au niveau local. Son pays a travaillé avec l'UNRWA pour fournir de nombreuses formes d'aide à Gaza. Tous doivent s'unir pour soutenir les efforts visant à forger un avenir de paix, de justice et de prospérité pour tous.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) affirme que, malgré le tollé suscité par le massacre des Palestiniens de Gaza par le régime d'occupation, l'instauration d'un cessez-le-feu et de couloirs humanitaires sécurisés a été contrecarrée par la décision d'un seul État d'opposer son veto à la résolution du Conseil de sécurité y afférente. Sans une réforme de la structure asymétrique du Conseil de sécurité de l'ONU qui perpétue de tels désastres et leurs conséquences dévastatrices, il sera impossible de préserver les importants acquis du siècle dernier en matière de droit international, qui doivent être maintenus. Ne pas fournir d'aide humanitaire au peuple opprimé de Gaza serait un manquement aux droits de l'homme, compte tenu des violations flagrantes commises en toute impunité par un faux État et ses forces d'occupation et, s'agissant de leurs crimes, de la politique de deux poids deux mesures qui prévaut dans l'application du droit international.

En revanche, l'acheminement des secours et de l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle s'est amélioré ces dernières années, notamment grâce à la technologie et au partage de l'information. Son pays est fier de participer à ces efforts, en particulier dans sa propre région, et attend avec impatience la poursuite du transfert de technologies vers les pays en développement, notamment à des fins de réponse aux catastrophes.

Mme S. Attia (Égypte) déclare que son pays, en accord avec son soutien sans réserve aux efforts humanitaires des Nations Unies, travaille en étroite collaboration avec le système des Nations Unies afin d'acheminer l'aide humanitaire à Gaza, où ses convois de ravitaillement constituent une bouée de sauvetage et une lueur d'espoir. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités en créant un environnement propice à la durabilité d'un travail humanitaire déjà difficile dans un monde en proie à des crises et des conflits de plus en plus complexes et meurtriers.

L'UIP doit envisager la création d'un comité impartial chargé d'identifier les violations humanitaires, de mettre en œuvre les résultats de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits et d'encourager la formation d'un comité général ou d'un groupe informel de parlementaires intéressés par le droit international humanitaire afin de motiver ou de superviser

les travaux parlementaires connexes. Un financement adéquat doit également être alloué pour s'attaquer aux causes profondes des tensions sociales, promouvoir des solutions à long terme aux urgences humanitaires, œuvrer pour la paix et le développement durable, et renforcer la culture des droits de l'homme. En appelant à la paix, au dialogue et à la modération, les parlementaires doivent en outre rejeter la violence, l'intolérance et l'extrémisme, en particulier dans les communautés locales et dans leurs propres couloirs. Il ne peut y avoir de réforme du système humanitaire mondial sans l'implication des parlementaires.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) fait remarquer que la situation dans le monde n'est pas des plus encourageantes, mais qu'elle serait pire sans le travail très apprécié des agences de l'ONU. Bien que le système soit dysfonctionnel et ait laissé tomber ceux qui en ont le plus besoin, l'alternative du chaos et de l'anarchie est bien plus effrayante. Il est essentiel de garder confiance en ses institutions et en son personnel tout en s'efforçant de le réparer afin qu'il puisse tenir ses promesses dans un monde plus sûr et plus juste pour tous.

Mme M. Lorenzo (Directrice du Bureau de représentation pour l'Europe, UNRWA), intervenante, dit en réponse aux interventions que la violation de toutes les règles humanitaires internationales bien établies à Gaza est en effet choquante et diminue la crédibilité de la communauté mondiale. La normalisation des scènes insoutenables à Gaza doit cesser. Avant tout, la fourniture d'une assistance à Gaza implique le respect du cadre du droit humanitaire international. Le meurtre du personnel de l'UNWRA et le ciblage des locaux de l'ONU et des convois d'aide sont inacceptables. Une approche fondée sur les principes des droits de l'homme est une condition préalable à la résolution des crises d'origine humaine, que seuls des processus politiques fondés sur le dialogue peuvent résoudre. L'entreprise la plus difficile consistera à rétablir la confiance entre les habitants de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël, qui sont traumatisés, ont peur les uns des autres et considèrent la coexistence comme une occasion perdue. Il est essentiel que les citoyens du monde contribuent au rétablissement de la confiance.

Mme G. Connell (Cheffe du Service de l'évaluation, de la planification et du suivi, OCHA), intervenante, explique que les défis profonds auxquels l'humanité est confrontée ne se limitent pas à une seule crise, mais s'étendent à de nombreuses autres crises dont on parle moins dans le monde. L'un de ces défis consiste à donner une valeur égale à toutes les vies humaines, ce qui est le travail des humanitaires. Ils ne peuvent pas compenser l'échec politique, mais peuvent aider les gens à y survivre. Si l'on réorientait ne serait-ce qu'une infime partie des dépenses massives consacrées à la défense vers des actions humanitaires, beaucoup plus de gens survivraient. Les parlementaires doivent continuer à demander la fin des conflits. Avec des appels humanitaires qui durent en moyenne 10 ans, l'impact transgénérationnel des crises est on ne peut plus clair. Le moins que l'on puisse faire, en plus de maintenir les gens en vie, c'est de garantir leur dignité et de leur offrir une voie vers un avenir.

M. K. Ait Mik (Maroc) précise que la gravité croissante des crises humanitaires est inquiétante et aggrave les effets des changements climatiques et des migrations. Les organisations humanitaires internationales doivent inventer de nouveaux mécanismes pour garantir la durabilité de leurs opérations, en particulier dans les situations d'urgence, tout en améliorant leur efficacité et leur transparence. Les mécanismes de contrôle et d'évaluation doivent également garantir que l'aide humanitaire parvient aux groupes cibles sans être détournée ou exploitée d'une autre manière. La neutralité, l'impartialité et l'indépendance sont des principes fondamentaux du travail humanitaire, de même que la protection des organisations humanitaires, y compris des équipes médicales. Dans le cadre de la promotion d'une action humanitaire durable, les pays doivent augmenter leurs contributions au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. La fourniture par son pays d'une aide alimentaire d'urgence aux victimes de Gaza témoigne de son propre engagement humanitaire.

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande) déclare que son pays s'oppose fermement à ce que le refus d'accès aux produits de première nécessité soit considéré comme une arme de guerre et lance un appel au soutien universel pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat de manière sûre, efficace et opportune. À cette fin, un cessez-le-feu est essentiel. Dans sa propre région, la Thaïlande travaille en étroite collaboration avec les parties prenantes afin d'alléger les souffrances des civils dans les conflits au Myanmar en établissant un corridor humanitaire. Elle poursuivra également ses efforts bilatéraux, régionaux et multilatéraux afin de relever les défis humanitaires ailleurs dans le monde.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) dit que la guerre dans son pays affecte les pays du monde entier en situation d'insécurité alimentaire, en raison de la famine artificielle créée par le blocus des exportations de céréales ukrainiennes utilisé par la Fédération de Russie comme moyen de pression contre les pays vulnérables. L'Ukraine a néanmoins réussi à débloquer partiellement le transport des céréales par voie maritime et compte essentiellement sur la communauté internationale pour résoudre ces problèmes alimentaires en accélérant le processus de pacification des Russes. Rien qu'en termes de production alimentaire, le coût de l'agression russe se chiffre en milliards. Pour les préserver des manipulations russes, les pays vulnérables doivent être informés des responsabilités de chacun.

M. C.T. Frolick (Afrique du Sud) fait observer que l'assassinat du personnel de l'UNWRA par l'occupant agressif de la Palestine est une perte pour la communauté mondiale. Il est essentiel de continuer à défendre des politiques qui découragent l'instrumentalisation politique de l'aide humanitaire ainsi que des réactions réflexes contre-productives telles que le retrait du financement des agences des Nations Unies. Un public mieux informé, grâce à une sensibilisation continue aux principes et aux valeurs qui sous-tendent le travail humanitaire, sera plus enclin à soutenir et à défendre des efforts soutenus en matière d'aide humanitaire.

Ces efforts doivent se poursuivre sans entrave à Gaza et ailleurs pour remédier aux conséquences désastreuses auxquelles sont confrontés les habitants, les parlements examinant les actions de leurs pays visant à prolonger la guerre ou à soutenir la paix et les efforts humanitaires. Les budgets qui perpétuent l'armement des occupants à des fins d'agression posent une énigme diabolique autour de l'hypocrisie de la fourniture d'armes parallèlement à une aide humanitaire minimale. Une telle hypocrisie devrait préoccuper l'ensemble des parlementaires.

M. J. Laouhingamaye Dingaomaibe (Tchad) remarque que son pays désertique, qui a déclaré une urgence alimentaire, est affecté par des conflits internes entre agriculteurs et éleveurs ainsi que par des conflits armés dans les pays voisins, qui font que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays rivalisent avec les habitants locaux pour le peu de terres arables disponibles. La communauté internationale doit s'intéresser à ces conflits plutôt que de se concentrer sur d'autres et d'abandonner des pays comme le Tchad, où la désertification rampante détruit les forêts. Personne, y compris les parlementaires, n'aborde ces questions, qui pèsent toutes sur le budget national et ont des effets négatifs à l'échelle mondiale. Les efforts déployés au niveau mondial visent à s'attaquer aux effets des crises, mais pas à leurs causes. Si l'on s'attaque aux causes, on traitera également les effets.

M. M.M. Kapichila (Malawi) explique que les défis humanitaires auxquels son pays est confronté comprennent l'insécurité alimentaire, les crises sanitaires et les catastrophes naturelles, que l'ONU a activement contribué à résoudre, tout en encourageant le développement durable. Grâce aux efforts de l'ONU dans tout le pays, la communication, le partage d'informations et la planification conjointe entre les groupes humanitaires ont été facilités pour promouvoir une réponse plus coordonnée et plus efficace aux crises et aux urgences. Les projets de l'ONU alignés sur les ODD sont également mis en œuvre en collaboration avec le gouvernement, les collectivités locales et les parties prenantes, avec des évaluations conjointes des besoins menées avec les partenaires locaux pour informer l'allocation ciblée des ressources.

M. P. Akamba (Ouganda) déclare que son pays accueille le plus grand nombre de réfugiés en Afrique et que la pression croissante exercée par les crises de réfugiés sur le dispositif humanitaire des Nations Unies exige de donner la priorité à une solution durable et à des mesures de réduction des conflits. Les parlementaires doivent sensibiliser à la nécessité d'intégrer les réfugiés au sein des communautés locales, où ils pourraient gagner leur vie et contribuer au coût des services publics. L'Ouganda s'efforce d'offrir des opportunités à ses réfugiés sur cette base, mais éprouve des difficultés à le faire. Les parlementaires doivent par ailleurs dénoncer systématiquement l'agression, la guerre et les conflits, dont les réfugiés sont le produit, et rechercher une solution durable au problème.

M. A.A. Dara (Indonésie), exprimant le soutien indéfectible de son pays au peuple de Palestine et à son droit légitime à la pleine souveraineté, à la paix et à la sécurité, affirme que la suspension du financement des agences humanitaires des Nations Unies opérant en Palestine, notamment l'UNRWA, est très préoccupante. Après avoir brutalement tué le personnel de

l'UNRWA et endommagé ses installations dans toute la bande de Gaza, Israël accuse désormais l'UNRWA de soutenir le Hamas. Construit grâce aux dons de son peuple en solidarité avec les Palestiniens, l'hôpital indonésien de Gaza a été gravement endommagé par des attaques israéliennes impardonnables qui constituent une atteinte à l'humanité et une violation flagrante des conventions de Genève.

S'apprêtant à tripler ses contributions à l'UNRWA, l'Indonésie appelle l'ensemble des Membres de l'UIP à fournir toute l'aide humanitaire possible pour soulager la douleur des Palestiniens. La communauté internationale ne peut rester à la merci de quelques-uns et assister, impuissante, aux atrocités et aux massacres commis par Israël à Gaza, auxquels s'ajoute désormais une campagne de famine. Toutes ces erreurs et ces attaques malveillantes doivent cesser pour permettre au peuple palestinien de vivre en paix et de jouir de ses droits humains fondamentaux, en particulier le droit à la dignité et à l'absence de peur et de terreur.

Mme C. Dao née Macoura (Côte d'Ivoire), saluant l'action de l'ONU en faveur de la population mondiale, indique que son pays a subi en 2023 les retombées du terrorisme qui sévit chez ses voisins du nord et a fourni à ceux qui fuyaient vers son territoire les produits de première nécessité. Les raisons pour lesquelles la communauté internationale ne prend aucune mesure dans de telles situations laissent perplexe. Les efforts actuellement déployés pour résoudre les crises ne traitent pas les causes, notamment la fabrication et la vente d'armes à tout un chacun. Rien ne changera si ce problème n'est pas réglé.

M. A.K. Mittal (Inde) fait remarquer que son pays, fort de son riche héritage et de sa philosophie ancestrale selon laquelle le monde est une seule et même famille, a toujours aidé les autres nations dans le besoin. Son engagement croissant auprès de l'ONU repose sur son attachement au multilatéralisme, au bilatéralisme et à la coopération en tant que clés pour atteindre des objectifs partagés et relever des défis communs. Ses efforts humanitaires sont fondés sur les principes des Nations Unies, l'accent étant mis sur l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, ainsi que sur l'engagement à faire respecter le droit humanitaire international. En partenariat avec les agences des Nations Unies, l'Inde s'est engagée de manière proactive dans la fourniture d'une aide humanitaire aux pays de sa région et au-delà. Son partage des vaccins lors de la pandémie de COVID-19 témoigne également de sa volonté de promouvoir la santé et le bien-être de tous. Grâce à des actions concertées, il est possible de jeter les bases d'un monde meilleur et résilient.

M. M. Green (Canada) explique que le rapport récemment publié de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, intitulé *Anatomie d'un génocide*, a conclu de son analyse qu'il existait des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël avait commis un génocide était atteint. En outre, la famine des populations civiles est strictement interdite par les Conventions de Genève. Ayant visité les installations de l'UNRWA en Jordanie, il reconnaît qu'en plus de Gaza, l'UNRWA soutient l'aide humanitaire sur le terrain en Cisjordanie occupée et ailleurs dans la région. Les intervenants pourraient souhaiter réfléchir à la manière dont le rapport pourrait affecter ou déclencher l'obligation pour les États membres de l'ONU de prendre plus au sérieux les positions provisoires de la délégation sud-africaine, s'agissant notamment des embargos sur les armes, les sanctions collectives, le financement de l'UNRWA et l'incapacité à fournir de la nourriture à une population activement affamée par Israël.

M. M. Manly (Chef du Service des relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources, HCR), intervenant, réagissant aux interventions, dit que les manifestations de soutien sont particulièrement appréciées, car il n'est pas toujours facile d'agir en tant qu'acteur humanitaire neutre et impartial dans des environnements très complexes. Presque partout, des conflits armés majeurs ou de graves problèmes de droits de l'homme et, par voie de conséquence, des déplacements forcés, affectent l'action humanitaire. Les réaffirmations de soutien au multilatéralisme sont encourageantes, mais les valeurs humanitaires doivent également être réaffirmées en permanence. En ce qui concerne les effets et les causes des crises humanitaires, certaines parties du système des Nations Unies ont répondu aux effets tandis que d'autres, notamment les mécanismes de défense des droits de l'homme, se sont attaqués aux causes. La solution et le point de départ d'un avenir meilleur est cependant que les parties au conflit déposent les armes et que l'agresseur assume la responsabilité de ses actes.

Outre les donateurs, il convient d'accorder tout le crédit nécessaire aux États qui, en tant qu'hôtes d'importantes populations de réfugiés, fournissent un bien public mondial, car l'action humanitaire en faveur des réfugiés ne fonctionne que si les pays sont disposés à offrir un refuge à ceux qui sont contraints pour échapper au danger. À plus long terme, les partenaires du développement et les institutions financières internationales doivent agir plus rapidement pour améliorer la situation sur le terrain, dans l'intérêt des réfugiés et des communautés d'accueil. La tendance amorcée dans ce sens doit être renforcée.

Mme M. Lorenzo (Directrice du Bureau de représentation pour l'Europe, UNRWA), intervenante, remerciant les participants pour leur appréciation, fait remarquer que près d'un quart de ses collègues à Gaza travaillent encore chaque jour malgré la fatigue et tout le reste, sans être en mesure de fuir cette situation exceptionnelle. La non-politisation de l'aide est un point important. Le Commissaire général de l'UNRWA s'est récemment vu refuser l'entrée à Gaza, ce qui signifie concrètement que les États membres qu'il représente sont également interdits d'accès. Toute autre agence peut à l'avenir être confrontée à la même menace existentielle que l'UNRWA. Il est donc essentiel de soutenir le multilatéralisme et de contribuer à lutter contre la désinformation visant à discréditer le travail des acteurs humanitaires sur le terrain. L'UNRWA n'est pas équipé pour mener ce combat seul et doit rester concentré sur ce qui compte vraiment, à savoir les habitants de Gaza, y compris les otages.

S'agissant du génocide, il est prévu qu'un organisme d'enquête d'après-guerre demande à l'ensemble des parties de rendre compte de leurs actions, de la même manière que l'on demande à l'UNWRA de rendre compte des terribles allégations dont elle fait l'objet. Les parlementaires doivent s'engager d'urgence dans la diplomatie humanitaire et alerter leurs électeurs sur la réalité de la situation à Gaza, en amenant ceux-ci à comprendre que de telles situations les affectent, eux et tous les autres.

M. G.C. Cirri (Directeur du Bureau mondial à Genève, PAM), intervenant, se félicitant du soutien exprimé, déclare que la principale demande n'est pas un financement, mais une aide afin de trouver des solutions aux nombreux conflits qui font rage et qui sont responsables de la crise humanitaire sans précédent que nous connaissons actuellement. Le PAM est la plus grande agence humanitaire du monde, mais son budget consacré à la lutte contre l'insécurité alimentaire équivaut au budget du Canton de Genève, ce qui donne une idée de l'ampleur de ses besoins pour atténuer les souffrances. Il est pleinement conscient des Conventions de Genève et se félicite de l'adoption de la résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés ainsi que des informations continues disponibles concernant les situations particulièrement problématiques.

Mme G. Connell (Cheffe du Service de l'évaluation, de la planification et du suivi, OCHA), intervenante, précise que les paroles de solidarité et l'engagement ferme en faveur du droit international sont extrêmement gratifiants et qu'il est important de continuer à les exprimer, notamment à la lumière des violations horribles qui se produisent dans de nombreux conflits et crises. Bien qu'incapables de s'attaquer directement aux causes profondes, les agences humanitaires ne relâcheront jamais leur pression quotidienne sur les gouvernants pour qu'ils s'y attaquent. Ceux qui ont soutenu l'UNRWA tout au long de la crise à Gaza ne seront jamais assez remerciés. L'UNRWA a été la bouée de sauvetage de Gaza et l'épine dorsale la plus solide de l'opération humanitaire qui y a été menée. Les parlementaires, dont la voix compte, doivent absolument appeler les pays qui ne l'ont pas encore fait à suivre l'exemple de ceux qui ont rétabli le financement de l'UNRWA. Aucune organisation capable de fournir une assistance fondée sur les besoins ne devrait voir son financement réduit.

Les Membres de l'UIP illustrent l'incroyable multilatéralisme et la solidarité qui sont au cœur de l'action humanitaire et doivent considérer le bras humanitaire de l'ONU comme une extension des gouvernements, des personnes et des communautés. Il appartient aux parlementaires d'utiliser leurs voix indispensables pour souligner l'importance de l'action humanitaire et en faire progresser l'esprit.

Le Président, remerciant les intervenants pour leur travail et leur engagement à tenir leurs promesses en ces temps difficiles, déclare que les parlementaires ne manqueront pas de faire passer leurs messages et de continuer à soutenir ce travail.

Motion parlementaire sur la réforme du Conseil de sécurité
(C-IV/148/5-P.1)

Le Président, attirant l'attention sur un projet de motion parlementaire sur la réforme du Conseil de sécurité figurant dans le document C-IV/148/5-P.1, rappelle que cette réforme est l'un des domaines d'action convenus de la Commission visant à rationaliser ses travaux et à mieux intégrer ses activités dans le partenariat entre l'UIP et l'ONU. La Commission est également convenue d'adopter des motions, plutôt que des résolutions, sur des sujets liés à son mandat pour les présenter à l'Assemblée et les inclure dans ses comptes rendus. Ces motions doivent être examinées sans débat approfondi et sans amendement.

M. Aoyagi Hitoshi (Japon), commentant le texte et observant que le Conseil de sécurité de l'ONU est manifestement dysfonctionnel, dit qu'il accueille chaleureusement le projet de motion, qui est conforme aux recommandations antérieures qu'il a adressées au Bureau. Les Membres de l'UIP doivent immédiatement prendre les mesures importantes décrites aux paragraphes 1 et 3 du projet de motion. Il propose en outre que l'UIP mette en place un mécanisme de suivi des progrès accomplis.

Le Japon a toujours plaidé en faveur d'une augmentation du nombre de Membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité afin de mieux refléter l'état du monde, ainsi que de restrictions à l'utilisation du droit de veto, qui aggrave les divisions, afin de restaurer la confiance. Le Japon a également constamment réitéré la nécessité de renforcer la transparence en améliorant l'accès des Membres non permanents aux discussions du Conseil de sécurité. L'UIP doit agir pour faire avancer le processus de définition des objectifs à atteindre d'ici le Sommet de l'avenir en septembre 2024 et avant le 80e anniversaire de l'ONU.

Le Président indique que, faute de temps, tout commentaire supplémentaire devra malheureusement être soumis par écrit. Il considère que la Commission souhaite approuver le projet de motion sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission

Mme P. Torsney (Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies à New York) dit que deux candidats ont été désignés pour élection au Bureau de la Commission, à savoir M. H. Arshakyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie et M. M. Salinas (Paraguay) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Président considère que la Commission souhaite élire ces deux candidats.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU SAMEDI 23 MARS 2024

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 40 sous la conduite de Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

La Présidente de séance, après avoir exprimé ses condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes de Moscou, annonce que Mme López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, ne peut pas assister à la présente session du Forum des femmes parlementaires, car elle est en campagne électorale au Mexique. Elle lui souhaite bonne chance.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP), remerciant le Forum de son action en vue de l'élection d'une femme à la présidence de l'UIP et félicitant les femmes qui ont remporté des élections l'année précédente, déclare que certains parlements sont plus inclusifs que d'autres. Les travaux continueront de mettre l'accent sur l'inclusion des femmes et d'autres groupes sous-représentés, car il est important que des femmes participent aux processus décisionnels.

Des guerres et des crises sévissent dans le monde entier, avec des conséquences inacceptables pour les femmes, les filles et les personnes les plus vulnérables, et les discours belliqueux sont sans limites. La perspective de genre que le Forum des femmes parlementaires promeut dans les discussions de l'UIP est donc plus importante que jamais et essentielle pour la recherche de solutions efficaces et durables. Les guerres et les conflits continuent d'entraîner un recul des droits et de l'autonomie des femmes, l'exclusion des filles de l'éducation, la perpétration de violences sexistes et sexuelles et la propagation de la faim, des maladies et de la mort. Ce cycle doit être brisé. Seules l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes dans tous les secteurs, et en particulier dans les parlements, peuvent permettre d'instaurer une paix durable. Selon *Les femmes au parlement en 2023*, seuls 26,9 % des parlementaires dans le monde sont des femmes, ce qui représente une augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2022. L'introduction et l'application de quotas de femmes représentent un progrès. Les normes sociales qui entravent la participation égale des femmes doivent être abordées avec courage et de manière globale. Des ressources financières substantielles doivent appuyer ce travail afin de garantir une mise en œuvre efficace, de répondre aux besoins des femmes et des filles et de transformer les pertes économiques actuelles en gains sociétaux futurs. La gouvernance inclusive permet d'obtenir de meilleurs résultats et de créer des sociétés plus pacifiques et plus équitables, ce qui profite à tous. Les parlements doivent promouvoir l'inclusion et le leadership des femmes dans tous les secteurs et elle dit se réjouir du fait que le débat du Forum prévu pour l'après-midi se concentrera sur la manière d'améliorer la parité hommes-femmes dans les secteurs militaire et technologique, et sur la manière de lutter contre le sexisme dans les systèmes d'intelligence artificielle (IA).

La Présidente affirme que le Forum des femmes parlementaires compte sur la forte participation et le soutien de la Présidente de l'UIP.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) déclare qu'il a l'habitude d'écouter les sessions du Forum des femmes parlementaires mais qu'en raison de l'insistance de ses collègues, il a accepté de prendre la parole. L'élection de la Dr T. Ackson montre que l'UIP passe de la parole aux actes. L'UIP progresse en termes de représentation et de capacité des Membres à contribuer aux délibérations, notamment grâce à la nouvelle politique de prévention du harcèlement sexuel. Bien que le Comité exécutif ait atteint la parité hommes-femmes, le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a constaté que, d'après les inscriptions à la 148e Assemblée de l'UIP reçues jusqu'à la veille, seuls 36 % des participants sont des femmes. Le record est de 38%. En outre, sur les 133 délégations composées de deux membres ou plus, 12 sont composées uniquement d'hommes et trois uniquement de femmes.

Il salue la participation des femmes à la révision des Statuts et Règlements de l'UIP. Un groupe de travail comprenant des membres du Forum des femmes parlementaires et du Forum des jeunes parlementaires doit se réunir lors de la présente Assemblée pour examiner les propositions et préparer celles qui seront présentées à la 149e Assemblée de l'UIP. Il reconnaît que

de nombreuses institutions appuient les travaux visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), les Champions internationaux de l'égalité des genres, le Forum Génération Égalité et ONU Femmes. Il convient de poursuivre les travaux visant à promouvoir la justice et l'égalité des sexes dans les processus décisionnels.

Adoption de l'ordre du jour

(FEM/37/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Activités pour faire progresser l'égalité des sexes

a) Travaux du Bureau des femmes parlementaires et délibérations lors des sessions tenues à Luanda le 23 octobre 2023 et le 23 mars 2024 à Genève

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) présente le rapport sur les travaux du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est réuni en octobre 2023 à Luanda (Angola) et à Genève (Suisse) plus tôt dans la journée. Il est convenu que le Forum des femmes parlementaires examinera le projet de résolution *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* dans une perspective de genre. Le Bureau a choisi le thème de la table ronde de l'après-midi : *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable*. Ce thème rend hommage aux femmes qui luttent pour la paix et soulagent les souffrances des victimes de la guerre et des conflits dans le monde entier, et le Bureau souhaite appuyer leurs efforts. Le débat paritaire, qui aura lieu plus tard dans la semaine, sera l'occasion pour les hommes et les femmes de discuter de la manière de garantir l'égalité dans tous les domaines et la participation des femmes à l'économie. Il est absolument nécessaire de continuer à éliminer les obstacles juridiques et culturels à la participation économique et à l'autonomisation des femmes, mais des signes inquiétants de lassitude à l'égard des réformes sont perceptibles. Le coût de la désautonomisation des femmes est trop élevé pour les économies, d'autant plus qu'il ne reste que six ans pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). L'UIP, aux côtés de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) et de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), mène sa troisième étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements, qui se concentre sur la région Asie-Pacifique. Elle invite les femmes parlementaires de cette région à y participer.

b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

La Présidente rappelle que M. Chungong a déjà fourni toutes les informations et les statistiques relatives à ce point de l'ordre du jour.

c) Activités de l'UIP en matière de promotion de l'égalité des sexes

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum et Responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP) précise que les rapports sur les femmes au parlement sont publiés chaque année et qu'ils contiennent une analyse des résultats des élections. La proportion de femmes parlementaires a augmenté de 0,4 point de pourcentage pour atteindre 26,9 % et 6 pays ont réalisé la parité hommes-femmes dans la chambre basse de leur parlement, dont le Rwanda. Bien que la proportion de femmes au parlement ait augmenté de 0,6 point de pourcentage en 2021 et de 0,4 point de pourcentage en 2022, les progrès en matière de participation des femmes stagnent et diminuent au fil du temps.

Le rapport contient une section pour chaque région du monde. Les Amériques ont la plus forte proportion de femmes parlementaires (31,5 %, alors que la moyenne mondiale est de 26,9 %) et l'Afrique subsaharienne a enregistré la plus forte augmentation de la représentation des femmes (3,9 %). En revanche, aucun progrès n'a été enregistré dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Les femmes représentent 23,8 % des présidents de parlement et le nombre de femmes occupant des postes de direction a augmenté de 1,1 point de pourcentage depuis 2022. Certains pays, comme l'Allemagne, les Bahamas, la Belgique, le Belize et le Mexique, comptent une femme à la présidence de chaque chambre parlementaire. En 2023, le Cambodge et la Côte d'Ivoire ont

élu leur première femme présidente de parlement. Cependant, les femmes président moins de 30 % des commissions parlementaires dans le monde et elles sont plus susceptibles de présider des commissions chargées de l'égalité des sexes que des commissions chargées de la défense ou des finances. En 2023, les pays dotés de quotas ont élu 28,8 % de femmes, tandis que les pays sans quotas en ont élu 23,2 %. Cela étant, les quotas doivent être bien conçus et nécessitent des mécanismes d'application solides. Par rapport au système de scrutin majoritaire à un tour, la représentation proportionnelle et les systèmes électoraux mixtes améliorent la représentation des femmes.

En 2023, les candidates de pays tels que le Libéria, la Nouvelle-Zélande, la Pologne et la Thaïlande ont été particulièrement visées par la violence sexiste et la désinformation. De nombreuses parlementaires de pays tels que l'Australie, la France et le Royaume-Uni ont fait part de leur expérience. Toutefois, en 2024, certains parlements, dont ceux d'Australie, du Bénin, de l'Islande et de l'Irlande, ont reconnu le problème et pris des mesures. Il est à espérer que tous les parlements suivront cet exemple et le Forum des femmes parlementaires se tient prêt à apporter son soutien.

En 2023, le nombre de femmes ayant quitté la politique a augmenté de manière inquiétante. Lors de sa précédente session, le Bureau des femmes parlementaires a tenu une discussion sur ce sujet, qui a débouché sur des recommandations. Il s'agit notamment d'assurer un soutien de pair à pair pour renforcer la résilience, d'accroître la solidarité interpartis et transfrontalière entre les femmes, de garantir une meilleure représentation des femmes, d'adopter des codes de conduite parlementaires pour prévenir le harcèlement et d'adapter les parlements pour aider les parlementaires à gérer leurs responsabilités familiales.

La Présidente estime que le rapport fournit une analyse approfondie et encourage les parlementaires à l'utiliser et à le diffuser.

Mme V. Riotton (France) indique qu'elle a participé, le 12 mars 2024, à la 68e session de la Commission de la condition de la femme au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York. Des parties prenantes, ainsi que 113 parlementaires de 38 pays, étaient présentes. L'objectif de la session était de réunir les États, les gouvernements et la société civile. L'événement parallèle organisé conjointement par l'UIP et ONU Femmes, intitulé *Des parlements sensibles au genre : faire progresser l'égalité des sexes pour mettre fin à la pauvreté*, a mis l'accent sur l'importance de la mise en place par les parlements de politiques innovantes visant à répondre aux besoins des femmes et des filles vivant dans la pauvreté. En premier lieu, les dispositions discriminatoires doivent être supprimées grâce à des réformes législatives. Les lois doivent être analysées dans une perspective de genre et leur application doit être assurée. Ensuite, il est impératif d'introduire des budgets tenant compte de l'égalité des sexes, qui fournissent un cadre permettant de garantir que les politiques économiques, fiscales et sociales sont favorables aux femmes. Troisièmement, il est important de promouvoir des parlements sensibles à la dimension de genre pour garantir que les réformes sont menées à bien et que les femmes peuvent participer sur un pied d'égalité aux processus décisionnels. À cet égard, des lois sur l'égalité des sexes et des quotas parlementaires sont nécessaires. Enfin, les parlements sensibles au genre doivent inclure des organisations locales et un large éventail de groupes de la société civile afin de lutter efficacement contre la pauvreté.

L'UIP a organisé deux autres événements à l'ONU. Le premier événement a été organisé conjointement avec le Comité CEDEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes de Génération égalité, les Champions internationaux de l'égalité des genres et plusieurs États. Cet événement a mis l'accent sur le fait que la parité hommes-femmes dans les processus décisionnels est essentielle pour promouvoir la paix et la sécurité. Le deuxième événement a permis de faire connaître un nouveau programme de leadership féminin soutenu par l'Union européenne. L'UIP travaillera en étroite collaboration avec ONU Femmes, International IDEA et les gouvernements locaux pour changer les normes sociales profondément ancrées et parvenir à une véritable parité. Les organisations partenaires ont tenu des discussions avec des représentants de la société civile, en particulier des jeunes femmes, sur les stratégies efficaces visant à atteindre la parité hommes-femmes.

Il est agréable de constater l'impact de l'action menée par l'UIP au sein des organes des Nations Unies dédiés à l'égalité des sexes. Il existe un mouvement anti-choix et anti-droits qui restreint les droits des femmes et auquel il faut mettre un terme. L'UIP doit s'intéresser aux sources de son financement

La Présidente ajoute que la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), aux côtés d'ONU Femmes et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a organisé une conférence en ligne intitulée *Le rôle des parlementaires dans l'accélération de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de l'ODD 5 dans la région arabe – Priorité aux politiques en matière de soins*, du 31 janvier au 1er février 2024. Cette réunion visait à catalyser l'action et à renouveler l'engagement en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires a ouvert la Conférence, aux côtés des représentants des organisations hôtes. La première Vice-Présidente et la deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires ont conduit respectivement la première et la deuxième journée. La réunion a rassemblé 35 parlementaires (29 femmes et 6 hommes) de 18 pays arabes et 55 observateurs. Les discussions ont porté sur la manière dont l'égalité des soins conduit à l'autonomisation économique des femmes. La CESAO, l'OIT et ONU Femmes sont disposées à appuyer les efforts déployés pour parvenir à l'autonomisation des femmes et à une véritable égalité en matière de soins. Les parlementaires doivent rester unis dans leur détermination à surmonter les défis, à saisir les opportunités et à créer un monde plus inclusif et plus équitable.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, indique qu'un webinaire intitulé *Prévenir et répondre à la violence à l'encontre des femmes dans les parlements* a été tenu le 22 novembre 2023 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parmi les 88 participants figuraient 50 parlementaires (41 femmes et 9 hommes) de 25 pays africains. Le webinaire a fait suite à une étude intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique*, réalisée par l'UIP et l'Union parlementaire africaine (UPA) en 2021. Les participants ont souligné l'impact de la violence sexiste sur la participation des femmes à la vie politique et sur la mise en place de parlements inclusifs et de la démocratie. Ils ont fait part des expériences de leurs propres parlements et ont discuté des solutions. Douze parlements africains et quatre organisations interparlementaires ont présenté des rapports sur les actions et les mesures parlementaires visant à prévenir et à combattre la violence sexiste. Depuis la publication de l'étude, de telles actions ont notamment pris la forme de politiques et de codes de conduite en matière de sexisme et de harcèlement, ainsi que de procédures de soutien aux victimes, de traitement des plaintes et d'application des sanctions. Les discussions ont également mis en évidence l'importance des groupes de femmes pour le partage d'expériences et le soutien. Elle dit espérer que le mouvement s'étendra à d'autres parlements africains.

La Présidente se réjouit du fait que les parlementaires recherchent des solutions législatives pour lutter contre la violence à l'égard des femmes dans les parlements.

Contribution aux travaux de la 148e Assemblée dans une perspective de genre

La Présidente annonce que le Forum des femmes parlementaires examinera le projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* dans une perspective de genre, afin de faire en sorte qu'il tienne davantage compte des femmes et des filles et qu'il réponde à leurs besoins. Les amendements seront soumis à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. De courts exposés seront présentés, suivis d'un débat en séance plénière. Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) présidera le débat tandis que Mme L. Reynolds (Australie) sera rapporteure.

Il en est ainsi décidé.

Mme L. Crexell (Argentine) indique que Mme M. Stolbizer (Argentine), au nom de laquelle elle s'exprime, et M. C. Lacroix (Belgique) ont participé à la réunion de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale lors de la 146e Assemblée de l'UIP. La technologie et l'intelligence artificielle doivent être mises au service de l'humanité et du maintien de la paix dans le monde, mais leur potentiel d'utilisation abusive suscite des inquiétudes. Mme Stolbizer et M. Lacroix ont travaillé dur tout au long de l'année pour produire la meilleure résolution possible et fournir un cadre réglementaire permettant aux pays de légiférer et d'éviter les catastrophes.

M. C. Lacroix (Belgique), co-Rapporteur, déclare qu'il est entendu que les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) seront en mesure d'identifier et de tuer une cible humaine de manière autonome. C'est déjà le cas dans certaines situations. Le développement de l'IA pourrait donc conduire à un monde dans lequel une machine utilisant un algorithme serait capable de décider du sort d'un être humain. Les algorithmes sont souvent basés sur des modèles à boîte noire, réservés aux travaux scientifiques ou militaires. Cependant, il est clair que ces modèles répètent les erreurs humaines, comme le démontre la technologie de reconnaissance faciale. Les SALA pourraient avoir un biais sexiste en ciblant les hommes qui seraient éventuellement armés. Ils pourraient également être développés pour perpétrer des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes. Dans le pire des cas, l'IA pourrait contrôler des armes conçues pour perpétrer des viols de masse sur des populations entières, en particulier les femmes et les filles. Il est donc essentiel d'intégrer une perspective de genre dans le projet de résolution. Or, certains pays ont proposé des amendements qui suppriment la référence à la discrimination fondée sur le sexe. Lui-même et Mme Crexell doivent veiller à ce que la perspective de genre soit maintenue. L'IA peut être très efficace en temps de guerre, mais elle manque d'empathie, de compassion, de conscience et d'émotion. En outre, elle est sexiste de manière intrinsèque. Il est donc essentiel que les parlements du monde entier adoptent des mesures pour réglementer les SALA.

Une vidéo sur le genre et l'IA militaire est projetée.

Mme S. Mohan (Chercheuse associée, programmes Genre et désarmement, et Sécurité et technologie, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)) déclare que la notion de masculinité militarisée se traduit par des armées masculinisées. L'IA n'est pas neutre : elle incorpore et peut renforcer de manière catastrophique les préjugés sexistes dans les sociétés, les programmer dans les systèmes d'IA ou les ignorer dans les résultats. La pénurie de femmes dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques (STIM) et des technologies de l'information et de la communication entrave l'intégration des questions de genre. Selon les recherches de l'UNIDIR, les femmes représentent 8 % des professionnels du développement de logiciels, entre 0,3 % et 20 % du personnel militaire dans les pays du monde entier, et seulement un cinquième des diplomates dans les forums de désarmement spécialisés consacrés aux SALA. Par conséquent, les SALA sont conçus, développés, déployés et gérés sans tenir compte de la dimension de genre. L'égalité des sexes est considérée comme une question de sécurité secondaire et une préoccupation éthique, plutôt que comme une préoccupation technologique essentielle. Il est donc important de repérer les lacunes en matière de genre et de les combler tout au long du cycle de vie des SALA. Les travaux de l'UIP sur l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne les SALA, sont remarquables.

Le sexisme dans les systèmes d'IA peut résulter d'ensembles de données défectueux, du traitement algorithmique de ces ensembles de données par des modèles d'apprentissage automatique ou de développeurs humains qui annotent et supervisent les systèmes d'IA. Si les humains ne corrigent pas ces ensembles de données, le sexisme apparaîtra dans les résultats. Une étude de l'université de Stanford portant sur des informations accessibles au public dans 133 ensembles de données a révélé que 44 % d'entre eux présentaient des préjugés sexistes et 26 % des préjugés sexistes et raciaux. Gender Shades (nuances de genres), l'étude du Massachusetts Institute of Technology Media Lab, a montré que 99 % des logiciels utilisant des systèmes de reconnaissance faciale par IA reconnaissent les visages masculins blancs, mais que seulement 67 % reconnaissent les visages féminins plus foncés. Les effets néfastes de ces préjugés sont visibles dans la vie civile : par exemple l'algorithme des cartes de crédit d'Apple accorde des cotes de crédit nettement plus élevées aux hommes. Sur le champ de bataille, de tels systèmes peuvent avoir des effets très néfastes, comme le profilage des cibles en fonction du sexe et l'identification erronée des femmes civiles comme des objets non humains. Il est donc important de veiller à ce que les organismes publics, y compris les bureaux nationaux de statistiques, investissent dans des ensembles de données ventilées par sexe. Ils doivent utiliser des systèmes d'intelligence artificielle explicables et responsables, et veiller à ce que les humains qui développent ces systèmes reçoivent une formation de sensibilisation au genre. Les processus d'examen des armes présentent des lacunes notables dans le monde entier. La plupart de ces examens sont effectués au regard de l'article 36 du Protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, qui ne fait pas spécifiquement référence au genre. Cependant, étant donné que les États mettent en œuvre des processus d'examen des armes, ils peuvent veiller à ce qu'ils tiennent compte de la dimension de genre. Depuis 2017, le Groupe d’experts gouvernementaux sur les systèmes

d'armes létaux autonomes discute en permanence des préjugés sociaux et sexistes liés aux SALA. Une politique étrangère féministe globale pourrait également sensibiliser aux questions de genre et leur donner la priorité dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne les SALA. Les plans d'action nationaux, élaborés dans le cadre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2000), ont introduit des mesures politiques relatives aux SALA et aux processus de genre. Les évaluations interdisciplinaires et l'emploi d'équipes diversifiées sont également importants.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte), deuxième Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, prend la conduite de la réunion.

La Présidente invite le Forum à examiner, dans une perspective de genre, le projet de résolution qui doit faire l'objet d'un débat au sein de la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale, intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*.

L'objectif du débat est de proposer des amendements tenant compte de la dimension de genre au projet de résolution et d'appuyer les amendements déjà proposés s'ils reflètent les préoccupations du Forum. La Commission permanente discutera ensuite de ces amendements.

Débat

Mme P. Maharani (Indonésie) fait valoir que les femmes et les filles sont fortement touchées par les tensions actuelles et qu'elles ne doivent pas être laissées de côté au fur et à mesure que les technologies numériques se développent. L'IA présente des opportunités et des défis en matière de développement et l'Indonésie a élaboré sa stratégie nationale relative à l'IA d'une manière permettant d'en exploiter le potentiel. Lorsqu'il s'agit de promouvoir le développement de l'IA, il faut réfléchir à la façon de combler les lacunes numériques, de récolter les bénéfices de l'IA, d'atténuer les risques et les défis, et de renforcer la gouvernance mondiale du numérique et de l'IA.

L'utilisation non réglementée des SALA pose des problèmes éthiques, humanitaires et de sécurité. Dans les zones de guerre, les femmes et les enfants sont particulièrement menacés. Il convient donc de mettre en place un dispositif international pour les protéger. Les grandes puissances de l'IA doivent limiter la propagation des SALA et un instrument juridiquement contraignant doit interdire ou réglementer l'utilisation de ces systèmes d'armes. Il est à craindre que des acteurs non étatiques puissent déployer des armes autonomes artisanales en utilisant des dispositifs civils à des fins militaires.

Malgré les efforts déployés en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité, les femmes et les enfants restent les plus vulnérables et les plus touchés par les conflits, comme en Ukraine. À Gaza, 67 % des victimes sont des femmes et des enfants. La communauté internationale doit donc investir davantage dans le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les dirigeantes doivent agir, encourager le leadership des femmes dans le processus de paix et participer activement au développement de l'IA. Les parlements doivent veiller à ce que les femmes prennent part aux processus décisionnels.

Mme Yoshikawa Yumi (Japon) indique que, selon Human Rights Watch, les SALA ne tarderont pas à être en mesure de sélectionner des cibles humaines sans intervention humaine. La Commission de recherche sur les affaires étrangères et la sécurité nationale de la Chambre des Conseillers du Japon a étudié l'impact et les conséquences des SALA, qui constituent la troisième révolution dans le domaine de la guerre, après la poudre à canon et les armes nucléaires. Les situations en Ukraine et à Gaza, ainsi que les guerres antérieures, comme au Japon, montrent que ce sont les femmes et les enfants vulnérables qui souffrent le plus. Malgré les tentatives visant à établir une législation et des cadres réglementaires en matière de SALA et à relever les défis du droit international humanitaire (DIH), les divergences d'opinion persistent et entravent les efforts visant à aboutir à un document juridiquement contraignant. L'UIP est une plateforme importante qui peut garantir que des discussions impartiales auront lieu.

Mme S.E. Lucas (Afrique du Sud) déclare qu'il est impératif de tenir compte de la dimension de genre lorsque l'on discute des implications sociales et humanitaires des SALA. Les conflits armés touchent souvent les femmes, les filles et les populations marginalisées de manière disproportionnée. Il est donc essentiel de comprendre comment les systèmes d'armes autonomes s'inscrivent dans les dynamiques de genre existantes afin d'éviter qu'ils n'exacerbent les problèmes actuels. Les conséquences du déploiement de systèmes d'armes autonomes sur la

sécurité des femmes et leur accès aux ressources essentielles, ainsi que sur la dynamique générale du pouvoir dans les zones de conflit, doivent être prises en compte. L'intégration d'une perspective de genre dans les discussions et les cadres réglementaires peut tenir compte des besoins et des vulnérabilités des femmes et des groupes marginalisés, favoriser un environnement plus inclusif et garantir une intervention globale et équitable face aux incidences sociales et humanitaires des systèmes d'armes autonomes.

Mme Li Yuping (Chine) dit qu'il est important de garantir la participation des femmes à la vie politique et de promouvoir la civilisation humaine, la paix et le développement. En Chine, l'Assemblée populaire nationale compte 790 représentantes, ce qui constitue une augmentation de 1,64 % par rapport à la précédente législature. Les représentantes participent pleinement à la gouvernance sociale et mondiale, et sont favorables à l'utilisation de l'IA au service du bien commun, de la paix et de la sécurité. Le cadre juridique chinois favorise la participation des femmes et celles-ci ont reçu une formation pour développer leur rôle politique. Les efforts de communication visent à sensibiliser à l'égalité des sexes, à promouvoir une participation politique sur un pied d'égalité et à encourager les femmes à s'impliquer dans les affaires publiques. Les femmes sont essentielles au développement national et les efforts déployés aideront les femmes du monde entier à atteindre leur plein potentiel et à contribuer au progrès social.

Mme M. Alshehhi (Émirats arabes unis) affirme que les parlementaires ont la responsabilité de faire connaître l'importance du rôle des femmes en tant que gardiennes de la paix. L'initiative Sheikha Fatima bint Mubarak pour les femmes, la paix et la sécurité a été lancée avec le soutien de l'ONU. Elle vise à promouvoir la collaboration internationale afin de renforcer les capacités locales, régionales et internationales en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité. L'initiative contribue à créer un environnement favorable aux femmes, à maintenir la paix et la sécurité au niveau international et à aider les décideurs du monde arabe et de la communauté internationale à renforcer les capacités des femmes dans les processus de paix.

Mme A. Attalides (Chypre) rappelle que les conflits et les crises humanitaires continuent de ravager les populations et d'entraver la prospérité dans de nombreuses régions du monde, et qu'il convient de se pencher sur l'impact disproportionné et spécifique qu'ils ont sur les femmes. Les dirigeants doivent garantir une participation égale et substantielle des femmes aux processus de paix. La Chambre des représentants chypriote a récemment adopté une résolution soulignant la nécessité de mettre en évidence le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans les processus de consolidation de la paix. La Chambre des représentants a également salué l'adoption du Plan d'action national 2021-2025 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. Prenant pour exemple le conflit entre la Türkiye et Chypre, elle explique que les femmes des deux communautés ne veulent pas être de simples victimes, mais souhaitent prendre place à la table des négociations et souhaitent désespérément que les pourparlers de paix reprennent et aboutissent à une solution juste et viable. Elles rêvent de reconstruire leur pays, de garantir la paix pour leurs enfants et de réunir les deux parties pour des négociations.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) dit que les systèmes d'armes autonomes soulèvent des inquiétudes parce qu'il est difficile de savoir comment ils peuvent être utilisés. Les discussions doivent se concentrer sur les répercussions directes et indirectes pour les civils, en particulier pour les femmes et les enfants, et sur la manière dont les militaires peuvent utiliser ces systèmes, qui peuvent finir par s'affranchir de tout contrôle humain. Il est difficile de prévoir le comportement de ces systèmes, ce qui soulève des inquiétudes quant à leur fonctionnement dans le respect du droit international et du droit humanitaire, ainsi que des principes des droits de l'homme. Il est également à craindre que les données introduites dans ces systèmes ne soient préjudiciables aux femmes. Une intervention internationale efficace s'impose donc d'urgence. Les parlements doivent renforcer les cadres législatifs, discuter des politiques et des mécanismes nécessaires et encourager le règlement de ces questions. Il convient de faire preuve d'une plus grande responsabilité et de s'efforcer de faire en sorte que les civils, en particulier les femmes, ne soient pas pris pour cible dans les conflits armés.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) affirme que, compte tenu de la difficulté d'adopter une législation générale sur les systèmes d'armes autonomes, les lois seront toujours susceptibles d'être modifiées. Il convient donc de prévoir une disposition législative qui permette une plus grande

flexibilité. Les sanctions pour non-respect des principes d'égalité doivent être plus strictes. Les parlementaires doivent disposer de stratégies et de budgets nationaux consacrés à l'IA. Le Parlement de Bahreïn examine une proposition spécifique sur l'IA et espère établir un cadre pertinent.

Mme C. Mix Jiménez (Chili) déclare que les parlements doivent introduire des cadres juridiques pour intégrer les expériences des femmes, dans toute leur diversité, dans des modèles prédictifs et automatisés. Ces modèles compléteront les bases de données existantes et empêcheront la propagation des préjugés fondés sur la race et la classe sociale qui sont actuellement utilisés dans l'IA. Les femmes doivent être associées à la recherche et au développement. En Amérique latine, les femmes ne dirigent que 18 % des équipes de recherche et 3 % des équipes de développement de logiciels. La législation doit encadrer les données introduites dans l'apprentissage automatique afin d'éviter la propagation de stéréotypes susceptibles d'entraver la progression de la carrière des femmes dans l'armée et de prévenir les décès de civils. Il est essentiel de prendre en compte les connaissances et les expériences des femmes pour éviter qu'elles ne soient laissées de côté.

Mme Z. Musa (Malaisie) affirme que les armes autonomes et l'IA sélectionnent et visent des cibles sans véritable contrôle humain, ce qui entraîne des conséquences humanitaires importantes, perpétue la violence fondée sur le sexe et accroît les inégalités. Les technologies émergentes, y compris la reconnaissance faciale et vocale, sont moins susceptibles de reconnaître les femmes, les personnes de couleur et les personnes handicapées. Par conséquent, l'utilisation d'armes autonomes fait courir un risque accru à ces groupes. La loi doit interdire le développement, la production et l'utilisation d'armes autonomes qui utilisent le profilage pour cibler les personnes et conduisent à la discrimination. Elle doit également veiller à ce qu'il y ait toujours une intervention humaine substantielle dans l'utilisation des systèmes d'armes autonomes. L'IA doit être utilisée pour la paix et la sécurité, et les femmes doivent être associées à son développement.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) dit craindre que les SALA n'utilisent l'IA générative pour réagir à la voix des femmes ou reconnaître leur visage, ce qui affecterait leur sûreté, leur sécurité et leur capacité à vivre leur vie. S'opposer au développement et à l'utilisation des SALA est essentiel pour protéger les droits de l'homme et la dignité. La Thaïlande est favorable à l'adoption d'une perspective de genre, fondée sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est urgent d'adopter des lois nationales préventives qui garantissent un contrôle humain significatif sur l'utilisation de la force et les parlements nationaux doivent exhorter les gouvernements à conclure un instrument international juridiquement contraignant pour interdire les systèmes d'armes entièrement autonomes et garantir le respect du droit humanitaire international. Il convient de promouvoir l'enseignement des STIM pour les femmes et les filles. Selon une publication de l'UNESCO, *Déchiffrer le code : l'éducation des filles et des femmes aux sciences, technologie, ingénierie et mathématiques*, les objectifs de développement durable (ODD) ont prévu une cible spécifique pour que les pays améliorent l'accès à l'enseignement des STIM afin de réduire les disparités entre les hommes et les femmes. Les parlements doivent faire participer les femmes à la gestion des impacts et des risques de l'automatisation et de l'IA sur les vies et les moyens de subsistance.

Mme G. Chakor (Pays-Bas) déclare que la représentation diversifiée est importante parce qu'elle contribue à susciter des changements réels et à répondre aux besoins et aux préoccupations de tous les membres de la société. Récemment, la technologie basée sur l'IA a été utilisée pour créer des deepfakes (contenu trafiqué) pornographiques mettant en scène des femmes néerlandaises bien connues, y compris des parlementaires. Cette utilisation abusive de l'IA, qui est illégale aux Pays-Bas, est condamnable d'un point de vue moral et constitue un acte méprisable de manipulation et de violation. Le Gouvernement néerlandais s'attaque à ce problème au moyen d'une législation sur les infractions sexuelles qui est sur le point d'être approuvée par le Sénat. La technologie basée sur l'IA ne peut pas continuer à faire systématiquement des victimes parmi les femmes. La création et la diffusion des deepfakes ne portent pas seulement atteinte à la dignité et à la vie privée des personnes, mais perpétuent des stéréotypes néfastes et compromettent l'intégrité de la société. Il s’agit de déterminer comment sanctionner ces actions et empêcher la technologie basée sur l'IA de manipuler et d'affaiblir les femmes en position de pouvoir et d'influence.

Mme N.M. Mayorga Delgado (Mexique) affirme qu'il faut promouvoir la réglementation de l'IA et les nouvelles technologies qui prennent en compte les perspectives culturelles et de genre. Outre la protection des groupes vulnérables et la promotion du développement durable, il est essentiel de veiller à ce que tout le monde bénéficie de l'IA et que les inégalités ne soient pas exacerbées, y compris dans le domaine militaire. Les nouvelles technologies perturberont le marché du travail et pourraient aggraver les inégalités entre les hommes et les femmes. Au Mexique, en l'absence de politique nationale en matière d'IA et de genre, il est essentiel de mettre en place des mécanismes garantissant que l'IA favorise l'égalité des sexes et les droits humains des femmes. Bien que le Mexique dispose de lois contre la violence dans la sphère numérique, il n'en a aucune qui permette d'empêcher l'IA de perpétrer des actes de violence. Il est utile d'entendre comment les pays en développement en particulier ont légiféré et travaillé sur l'IA. Les écoles doivent éduquer les enfants à l'IA.

Mme P. Appiagyei (Ghana) dit que le Groupe parlementaire des femmes au Ghana joue un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de reconnaître et d'aborder les retombées de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Le Parlement contribue à l'élaboration de politiques qui tirent parti des avantages de l'IA et en atténuent les effets négatifs. Il a adopté des cadres législatifs et des réglementations, établi des mécanismes chargés de contrôler les commissions et les agences, déployé des programmes de sensibilisation et de participation du public, et collaboré avec des parties prenantes et des organisations internationales. Le Ministère des communications et de la numérisation, aux côtés de Smart Africa, GIZ FAIR Forward et The Future Society, a élaboré la Stratégie nationale de la République du Ghana en matière d'intelligence artificielle 2023-2033, qui sera présentée au Conseil des ministres. Des progrès ont été réalisés dans la mise en place d'un régime juridique qui réglemente le déploiement et l'utilisation de l'IA tout en respectant les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Les articles 12 et 33 de la Constitution du Ghana garantissent les libertés et les droits fondamentaux des citoyens, y compris ceux liés à l'utilisation et à l'éventuel détournement de l'IA qui entraînerait des violations des droits de l'homme. La Commission restreinte des communications supervise la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie nationales en matière de cybersécurité, et la Commission restreinte de la défense et de l'intérieur supervise les questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure du Ghana. Ces commissions s'attaqueront aux problèmes de sécurité liés à l'IA. Les parlementaires entretiennent des échanges avec le public, en personne et sur les réseaux sociaux, afin de renforcer la sensibilisation, de faciliter le dialogue et d'obtenir un retour d'information sur les mesures législatives relatives à l'IA.

Mme A. Al Ismaili (Oman) confie qu'elle a trouvé le discours du Secrétaire général encourageant parce qu'il a dit "vous serez entendues". Elle souhaite utiliser son pouvoir de parole pour lancer un appel à l'humanité. Les femmes et les enfants représentent 70 % des 31 000 morts recensés à Gaza. Le Forum des femmes parlementaires doit appeler à une résolution équitable pour les Gazaouis.

Mme D.E.C. Ahyi (Bénin) déclare que, depuis 2019, le nombre de femmes parlementaires au Bénin est passé de 7 à 29 grâce à la volonté politique et à la détermination des parlementaires. Une réforme législative a permis aux femmes de figurer sur les listes des élections législatives. Les femmes du parti ayant obtenu le plus de voix sont élues. Les 29 femmes parlementaires ont formé un groupe parlementaire des femmes, encouragent l'intérêt des jeunes femmes béninoises pour les affaires publiques et continueront de légiférer en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les organes décisionnels.

Mme M.T. Mosena (Lesotho) déclare que les femmes offrent des perspectives différentes sur le développement de l'IA militaire. Elles contribuent à des solutions plus globales et plus efficaces, recensent et atténuent les préjugés, et aident à garantir que les technologies basées sur l'IA sont éthiques, justes et équitables. Les interventions des membres du Forum des femmes parlementaires doivent mettre en évidence les divergences par rapport à la norme et contribuer à contrer la perception selon laquelle l'armée est une institution masculine. La diversité dans le développement des systèmes d'IA militaires peut garantir de meilleurs processus de prise de décision et l'intégration de la dimension de genre est donc nécessaire, en particulier dans les disciplines STIM. Des lois, des systèmes et des normes culturelles non restrictives aideront les femmes à accéder à des postes de direction. Dans le même temps, les groupes parlementaires de femmes peuvent favoriser le leadership des femmes dans tous les domaines. La participation des

femmes au développement de l'IA militaire, en particulier à la lumière des plans d'action nationaux mis en œuvre dans le cadre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, permettra de garantir le respect des principes éthiques et humanitaires. Les femmes dirigent rarement des commissions parlementaires dans les domaines dominés par les hommes et les parlements doivent donc veiller à ce que des femmes soient présentes dans les commissions liées aux interventions militaires. Au Lesotho, les femmes représentent 16 % des effectifs militaires et une femme a été promue pour la première fois au grade de général de division.

Mme A. Larouche (Canada) se dit découragée par la persistance des inégalités entre les hommes et les femmes. Au Canada, les femmes sont perçues comme moins partiales et plus productives dans leur travail relatif aux études parlementaires, ce qui justifie l'implication des femmes dans les processus de paix. Le Comité permanent canadien des affaires étrangères et du développement international a constaté que les femmes sont souvent utilisées comme armes de guerre, ce qui justifie une action plus rapide et une augmentation des fonds destinés à la protection des femmes. Les femmes réfugiées pour cause de changements climatiques sont souvent violées et subissent d'autres formes de violence.

Elle se réjouit de constater que le projet de résolution fait référence à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et appuie l'appel lancé aux pays et aux organisations internationales pour qu'ils adoptent des mesures visant à garantir l'inclusion d'une perspective de genre et multidimensionnelle dans les débats sur les systèmes d'armes autonomes. Bien que l'IA profite à l'ensemble de la société, il convient d'accorder davantage d'attention à la perpétuation possible du sexisme et d'autres formes de discrimination, et il est nécessaire d'élaborer des procédures, des politiques et des garanties de protection. Les conflits ont un impact sur les femmes et le Canada continue de soutenir le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Les pays participants ont recueilli des données et des observations sur le genre et les technologies émergentes, en particulier les SALA. Les systèmes qui n'appliquent pas le principe fondamental de distinction prévu par le droit international humanitaire ne doivent jamais être utilisés. Davantage de femmes doivent travailler sur ces technologies et le Comité permanent de la condition féminine étudie actuellement les raisons pour lesquelles il n'y a pas plus de femmes impliquées dans les STIM.

Mme L. Saint-Paul (France) déclare que l'utilisation de l'IA dans de nombreux domaines, y compris la défense, suscite des craintes rationnelles et irrationnelles. Le développement des SALA pose des défis éthiques et juridiques sans précédent. Il est essentiel de veiller à ce qu'ils ne soient pas empreints de préjugés, autrement ils pourraient être amenés à cibler certaines populations. La position de la France sur les SALA est claire et repose sur trois principes énoncés dans la stratégie en matière d'IA de défense adoptée par la France : 1) le respect du droit international, notamment du DIH ; 2) un contrôle humain suffisant et permanent sur les systèmes d'armes ; 3) un contrôle humain permanent lors de l'exécution et de l'utilisation de ces systèmes d'armes. La France maintient cette position dans ses négociations relatives à la Convention sur certaines armes classiques afin d'aboutir à un cadre réglementaire efficace pour les SALA. Les parlementaires doivent suivre de près ces discussions pour protéger les populations.

Mme C.S.J. Pereira (Singapour) rappelle qu'en juin 2021, lors de la pandémie de COVID-19, de nombreuses familles, y compris des familles défavorisées, ont été séparées de leurs proches âgés. Les réseaux sociaux, l'IA et la technologie ont aidé les voisins à prendre le relais et à s'occuper des personnes âgées. En conséquence, les communautés, indépendamment de la race, de la langue, de la religion ou de la culture, sont devenues plus proches. Il est important que la technologie, l'IA et les réseaux sociaux complètent le travail des femmes.

Mme M.F. Lay (Timor-Leste) fait savoir que le Parlement du Timor-Leste a décidé de prendre des mesures plus concrètes, notamment dans le domaine juridique, en ce qui concerne l'IA. Il est important d'être clair sur les défis que pose l'IA, en particulier les systèmes d'armes autonomes. L'objectif de l'IA n'est pas d'agir sans intervention humaine. Il incombe aux développeurs d'établir des règles garantissant l'éthique de ces technologies. Des critères et des systèmes doivent garantir un contrôle humain sur la mise en œuvre et l'utilisation militaire de la technologie, en particulier dans les situations critiques. Il est important d'établir des normes de droit international en matière d'IA, ainsi que des règles concernant la responsabilité, la transparence et les principes du droit international. Le dialogue est essentiel pour surmonter collectivement les défis liés aux systèmes d'armes autonomes et à l'IA.

Mme S. Al-Jufairi (Parlement arabe) affirme que le projet de résolution est essentiel, en particulier du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les impacts humanitaires et sociaux des systèmes d'armes autonomes et de l'IA, et dans le contexte de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il est important d'interdire l'utilisation des SALA, compte tenu de leur potentiel de destruction. Ils s'appuient sur l'IA et ciblent certaines populations, dont les femmes, ce qui est discriminatoire. Selon l'ONU, les femmes doivent participer sur un pied d'égalité aux réunions multilatérales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Elles doivent participer aux négociations visant à adopter un nouvel instrument international interdisant et limitant l'utilisation des systèmes d'armes autonomes d'ici 2026 et elle espère que le projet de résolution sera plus détaillé.

La séance est levée à 13 h 10 et reprend à 14 h 35.

Réunion-débat sur le thème *Les femmes bâtisseuses de paix au service d'une paix durable*

La Présidente déclare que le thème de la réunion-débat est très important. Il a été choisi pour éclairer le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et pour compléter le thème du débat général, *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*. Le Bureau a voulu mettre en lumière le rôle clé des femmes dans les négociations et la médiation entre les groupes armés et les gouvernements afin de garantir que les plus vulnérables reçoivent de la nourriture et des médicaments, d'aider les personnes déplacées et d'apporter un soutien aux victimes de violences sexistes et sexuelles liées à des conflits. La discussion devra porter sur la manière dont les parlementaires peuvent améliorer la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité et soutenir les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

Mme P. Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit), intervenante, déclare que la sécurité mondiale se trouve dans une situation désastreuse. Des millions de femmes et de filles subissent les conséquences des guerres menées par les hommes : en Haïti et au Soudan, les violences sexuelles les terrorisent et les traumatisent ; en Afghanistan, elles sont privées de leurs droits fondamentaux ; depuis l'invasion russe de l'Ukraine, elles sont davantage exposées au risque de traite des êtres humains ; au Moyen-Orient, elles représentent une grande partie des victimes des attaques du Hamas et plus de la moitié des victimes des bombardements incessants sur Gaza. Le nombre de personnes contraintes de fuir les conflits et les persécutions a dépassé les 110 millions et plus de 600 millions de femmes et de filles vivent dans des pays touchés par des conflits. Les dépenses militaires mondiales ont dépassé les 2 200 milliards d'USD. Près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la participation pleine, égale et effective des femmes à la consolidation de la paix reste une aspiration et les processus de paix sont toujours menés presque exclusivement par des hommes. En 2022, un seul des 18 accords de paix a été signé par une représentante d'un groupe de femmes. Dans 5 processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU, la représentation des femmes a diminué, passant de 23 % en 2020 à 16 % en 2022. Les femmes sont presque totalement absentes des processus de paix menés par les États membres ou d'autres organisations. Pourtant, leur participation doit être incontournable.

La militarisation accrue et l'affaiblissement de la démocratie se traduisent par une réduction de l'espace civique pour les femmes, une réaction virulente contre l'égalité des sexes, une augmentation des représailles contre les défenseurs des droits des femmes et les journalistes, et une diminution du financement des organisations féminines de la société civile. Bien que 70 à 90 % des incidents de violence sexuelle liés à un conflit impliquent une arme, les femmes représentent moins d'un tiers des participants aux forums sur le contrôle des armes. Elles restent marginalisées dans les processus décisionnels militaires. L'impunité pour les crimes de guerre commis contre les femmes reste la norme et les poursuites l'exception. Des menaces, des attaques misogynes et des appels à la violence apparaissent dans des espaces numériques qui échappent en grande partie à tout contrôle, aggravant les schémas de violence sexuelle liés aux conflits et empêchant les femmes de participer en toute sécurité à la vie publique.

Cette toile de fond doit raviver l'urgence de mettre en œuvre le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, dont les pionniers ont compris le lien entre l'égalité, la stabilité sociale et la paix durable. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU propose une solution

transformatrice. Elle affirme que, puisqu'aucun conflit n'est neutre du point de vue du genre, aucune solution ne peut être aveugle à la question de l'égalité des sexes. Le pouvoir et les ressources doivent être rééquilibrés. Les femmes exigent des actions concrètes et des progrès, et les parlementaires sont essentiels pour mettre en œuvre des solutions, garantir l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels relatifs à la paix et à la sécurité, et assurer leur participation à la vie politique et civique. À cet égard, une représentation équitable est nécessaire au sein des gouvernements nationaux et locaux, des cabinets et des parlements. Les parlements doivent établir des partenariats avec la société civile et les organisations féminines, qui placent souvent les femmes dans des régions où les acteurs internationaux sont absents. Les femmes connaissent l'emplacement des couloirs humanitaires et en négocient l'accès ; elles ont toujours été présentes sur le terrain et les communautés locales leur font confiance. Cependant, de nombreux acteurs perçoivent leur contribution comme une nouveauté. Il est donc de plus en plus important de combler le fossé entre le travail des femmes et le niveau politique. Les activités des femmes en matière de riposte opérationnelle et politique sont essentielles pour ériger en crime l'utilisation de la violence sexuelle en tant que tactique de guerre, faire en sorte que les acteurs du secteur de la sécurité soient légalement tenus de prendre en compte la dimension de genre, garantir la participation des femmes aux processus de rétablissement de la paix, de sécurité et de réconciliation, et faire valoir les droits, les besoins et les aspirations des victimes en tant que parties prenantes et co-créatrices de solutions.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a établi un cadre normatif solide composé de dix résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, dont cinq traitent spécifiquement de la violence sexuelle. Ces résolutions reconnaissent les crimes sexuels comme une menace pour la sécurité collective, un obstacle au rétablissement de la paix et un crime qui préoccupe la communauté internationale. Toutefois, le rapport annuel 2023 du Secrétaire général de l'ONU sur les violences sexuelles commises en période de conflit a mis en évidence l'écart entre les paroles et les actes. Depuis 2022, les cas de violence sexuelle vérifiés par l'ONU ont augmenté de 49 %. L'autonomisation des organisations de femmes et des femmes actives sur la scène politique, y compris celles qui sont en première ligne, peut combler ce fossé, à condition que les intéressées soient protégées contre les représailles.

Le 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui sera célébré prochainement, donne un nouvel élan pour reconnaître que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont au cœur du progrès durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, offre l'occasion de progresser dans la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de réformer et de revitaliser le multilatéralisme avec le nouveau programme pour la paix, et de façonner les solutions aux défis mondiaux. L'énergie, l'engagement et l'attention doivent se traduire par des changements tangibles sur le terrain et dans la vie des femmes. Il est temps que les femmes veillent à ce que leurs intérêts et leurs besoins soient pris en compte.

La Présidente déclare qu'elle dénonce la violence à Gaza et appelle à des pratiques humanitaires.

Mme A. Quiñones (Directrice, Droits de l'homme et développement, Bureau de liaison d'ONU Femmes à Genève), intervenante, explique qu'en dépit des progrès réalisés en matière de participation des femmes, celles-ci restent largement exclues des processus de paix et des négociations officiels. En 2022, les femmes ont participé en tant que négociatrices ou déléguées à quatre des cinq processus de paix dirigés ou codirigés par l'ONU. Le processus de paix colombien a montré comment associer les organisations et les porte-paroles des femmes à différents niveaux et a garanti une justice spécialisée pour la paix, dans laquelle les violences sexuelles ne peuvent faire l'objet d'une amnistie. Depuis plus de 50 ans, les organisations féminines luttent pour la reconnaissance des droits des femmes afin de garantir la paix et la justice. Au Conseil de sécurité de l'ONU, seuls 46 % des orateurs invités sont des femmes, contre une moyenne de 19 % entre 2013 et 2017. ONU Femmes est un partenaire clé pour les organisations féminines, notamment le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, et les organisations locales. Il est essentiel de faire connaître les évolutions nationales aux niveaux régional et mondial, par exemple lors des Assemblées de l'UIP et des réunions du Conseil de sécurité de l'ONU, et ONU Femmes est prête à apporter son appui à cet égard.

Les conflits armés se multiplient et en 2022 le nombre de femmes et de filles vivant dans des contextes de conflit a augmenté de 50 %. Elles sont davantage exposées à la violence sexiste, qui continue d'être utilisée comme arme de guerre. Les commissions d'enquête internationales du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies ont répertorié les violences commises à

l'encontre des femmes et des filles dans tous les contextes de conflit afin de demander que justice soit faite et que les choses changent. La prévention des violences sexuelles est essentielle à la création d'une société qui tient compte des femmes, qui renforce leur vision et leur potentiel et qui soutient leur participation dans tous les domaines. Le bureau de pays d'ONU Femmes en Ukraine a contribué à l'élaboration de stratégies visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à promouvoir la participation économique des femmes dans le cadre de la reconstruction d'après-guerre.

La consolidation de la paix et le processus de relèvement requièrent une approche axée sur l'égalité des sexes. ONU Femmes appuie les réformes du secteur de la sécurité qui tiennent compte de la dimension de genre afin de démobiliser et de réintégrer les ex-combattants. Elle renforce également la capacité des systèmes de sécurité nationaux à enquêter sur les cas de violence sexuelle commise dans le cadre d'un conflit et à engager des poursuites contre les auteurs de tels actes. Au Guatemala, les femmes autochtones ont obtenu 18 mesures de réparation après des années de quête de justice pour les violences sexuelles et l'esclavage associés au conflit. Bien que le jugement ait été rendu en 2016, il a fallu beaucoup de temps pour s'assurer que les institutions appliquent une approche gouvernementale globale à l'égard de ces mesures de réparation.

Le Forum Génération Égalité s'efforce de faire en sorte que les engagements pris dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing soient respectés. Parmi les principales dispositions du Pacte mondial sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire figurent le suivi et la reddition de comptes, car il existe des écarts entre les engagements pris aux niveaux local, national et international. Le Pacte se concentre également sur la coordination des solutions, la promotion d'un meilleur accès et d'une plus grande visibilité, ainsi que sur la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les situations de conflit et de crise humanitaire.

Il est important de disposer de plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité dotés d'un financement adéquat. De nombreux pays mettent en œuvre leur troisième plan de ce type et ONU Femmes tire des enseignements de leur application. Le traitement des cas de violence sexuelle, l'inclusion des femmes dans la reconstruction des États et la garantie de la participation des femmes au marché du travail renforcent la paix. Les femmes, y compris les femmes autochtones, les femmes d'ascendance africaine et les femmes handicapées, exigent de plus en plus que leurs opinions soient entendues et ont besoin d'approches spécifiques.

Jusqu'à récemment, peu d'attention a été accordée à la participation des femmes en tant que négociatrices et facilitatrices, ou à leur sécurité financière et à leur accès aux ressources, mais une approche plus globale est en train d'être mise en œuvre. ONU Femmes a déjà financé plus de 100 organisations dans le monde entier afin d'accroître la participation des femmes et des filles aux négociations, de recenser les problèmes dans les situations de conflit et de garantir une paix durable. Les défenseurs des droits de l'homme sont de plus en plus persécutés et les espaces civils se réduisent. Les parlementaires doivent donc lutter pour maintenir des zones d'action pour toutes les femmes et les filles. Lors de la 68e session de la Commission de la condition de la femme, une série de conclusions a été adoptée pour investir dans les femmes et accélérer les progrès. Les parlements doivent veiller à ce que ces conclusions se traduisent par des actions. Comme il en a été question lors de la Journée internationale de la femme et lors de la session de la Commission de la condition de la femme, il est essentiel, pour garantir une paix durable et reconstruire de nouvelles sociétés, que les femmes occupent davantage de postes de direction et participent plus activement à la consolidation de la paix.

M. T. Greminger (Directeur exécutif, Centre de politique de sécurité de Genève), intervenant, fait valoir que le monde se trouve à un point d'inflexion alors qu'il subit l'augmentation la plus importante de conflits interétatiques depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est pas une coïncidence si cette évolution s'accompagne d'une régression des droits humains des femmes. Les politiques relatives à la coopération et à la sécurité sont sexospécifiques. Il dit être fermement convaincu du bien-fondé du multilatéralisme, du dialogue et de la nécessité de surmonter les divergences. Le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité a favorisé les progrès, en particulier dans les pays qui ont élaboré des plans d'action nationaux pour l'appuyer, et a fait entendre les opinions de la société civile aux niveaux les plus élevés de la gouvernance. Toutefois, la polarisation, l'insécurité et la méfiance entre les États et à l'intérieur de ceux-ci signifient que les détenteurs du pouvoir n'écoutent pas toujours. Les ressources étant allouées au développement des capacités d'armement et à la militarisation, le développement et les droits de l'homme ne sont pas des priorités.

Malgré le Programme d'action de Beijing, les progrès ne sont pas inéluctables. Le sexisme, la discrimination et la violence fondée sur le sexe persistent, y compris à l'encontre de groupes. L'affaire le *Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, dans laquelle la Cour pénale internationale a jugé le crime contre l'humanité que constitue la persécution fondée sur le sexe, illustre la gravité de la situation. Le Nouvel Agenda pour la paix appelle les dirigeants à passer à l'action. Avant le Sommet de l'avenir de 2024 et aux côtés du Secrétaire général de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, il établira un groupe d'impact avec trois objectifs. Premièrement, le groupe facilitera le dialogue et renforcera la coopération internationale entre les États membres, les organisations internationales et la société civile afin de donner la priorité au Programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Deuxièmement, il soutiendra la mise en œuvre du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire et encouragera les parties prenantes et les États à en devenir signataires. Troisièmement, il élaborera des recommandations fondées sur des données probantes et des textes politiques promouvant une approche de la prévention des conflits fondée sur les droits de l'homme et intégrera les points de vue des parties prenantes.

Le Centre de politique de sécurité de Genève soutient les femmes occupant des postes de direction dans tous les secteurs. Il propose des pratiques de leadership et s'efforce de surmonter les obstacles structurels liés au genre. Un changement systémique est nécessaire, ce qui implique d'instaurer la confiance, de répondre aux craintes et de faire respecter les droits de l'homme et l'État de droit. Il est particulièrement important de répondre aux craintes des jeunes générations, notamment des hommes, qui deviennent de plus en plus conservateurs. Un récent sondage Gallup suggère que les jeunes générations sont de plus en plus divisées en fonction du sexe. L'augmentation des conflits interétatiques et le rôle de défenseurs et de protecteurs traditionnellement attribué aux hommes peuvent avoir contribué à cette tendance et les dirigeants doivent trouver une solution crédible pour aller de l'avant.

Mme M.V. Cabrera Balleza (PDG, Global Network of Women Peacebuilders (GNWP)), intervenante, s'exprimant par lien video, déclare qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les bâtisseuses de paix et les organisations de défense des droits des femmes doivent collaborer. Les femmes qui œuvrent pour la paix ont accès aux informations de terrain et aux victimes de conflits violents et d'urgences humanitaires au sein de leurs communautés. Dans certains cas, ces femmes sont également des victimes. Les parlementaires, les communautés locales et l'ensemble de la population bénéficient de leur participation aux prises de décision. Les informations qu'elles fournissent permettent d'améliorer les politiques et la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les parlementaires traduisent ensuite ces informations en lois et en politiques et collaborent avec les bâtisseuses de paix et la société civile pour en assurer la mise en œuvre. Les parlementaires ont un accès direct aux processus et systèmes gouvernementaux et peuvent donc conseiller les femmes qui œuvrent pour la paix et la société civile sur la manière de défendre efficacement leurs intérêts.

Les mécanismes mondiaux sont importants. Le GNWP travaille avec le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, qui est intersectionnel et intergénérationnel. Il met l'accent sur l'importance d'appliquer le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau local et collabore avec un éventail de signataires, comme la société civile, les gouvernements, le secteur privé, les instituts de recherche et les fondations privées, dans différentes régions. Elle est fière de coprésider le Pacte aux côtés du Gouvernement norvégien par l'intermédiaire du GNWP. Celui-ci est également l'un des initiateurs du Fonds des femmes pour la paix et l'aide humanitaire. Dès le départ, il a exigé que les organisations de femmes et les personnes travaillant dans les situations d'urgence humanitaire contribuent à la gestion du Fonds et veillent à ce qu'il accorde la priorité aux organisations féminines locales. Elle remercie ONU Femmes pour le soutien qu'elle a apporté au GNWP. Le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité est un groupe d'États membres qui mettent en œuvre le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau national, aux côtés de la société civile et des parlementaires.

Toutes ces plateformes perfectionnent leurs messages en vue du Sommet de l'avenir de 2024 et du Nouvel Agenda pour la paix. Bien que de nombreux représentants de l'ONU, d'institutions multilatérales, de chefs de gouvernement et de parlementaires expriment leur soutien aux femmes leaders de la société civile, aux défenseures des droits de l'homme et aux bâtisseuses de paix, il est rare qu'ils prennent des mesures ou s'attaquent au rétrécissement de l'espace civique. Par exemple, il est de plus en plus difficile d'obtenir une accréditation auprès du

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ou d'assister à d'importantes discussions politiques à l'ONU. Les parlementaires doivent donc soutenir les femmes qui œuvrent pour la paix et la société civile, et faciliter leur participation aux processus décisionnels.

Il est également important de responsabiliser les familles, car elles empêchent souvent les femmes, en particulier les victimes de violences sexuelles et d'autres formes de violence, de marginalisation et de discrimination, de s'exprimer. Les parlements et les gouvernements doivent apporter leur aide à cet égard. Les parlementaires sont essentiels pour mettre en lumière et appuyer le leadership des femmes. Il convient de créer des plates-formes pour un engagement régulier et des échanges entre les bâtisseuses de paix et d'autres acteurs de la société civile.

Mme O. Monteiro (Femmes de paix autour du monde) fait savoir dans un message vidéo préenregistré qu'elle a organisé des dizaines de tables de négociations de paix réservées aux femmes dans toute l'Indonésie, ce qui a permis aux femmes de discuter de la paix sous de nouvelles formes, par exemple au moyen de performances artistiques et d'ateliers pour les victimes de la violence, et d'explorer les moyens d'accroître la diversité dans les processus de paix, à la fois près des centres de décision et dans les zones reculées.

Mme T. Namachanja Wanjala (Centre Shalom pour la résolution des conflits et la réconciliation) explique dans un message vidéo préenregistré qu'elle travaille dans la région du Mont Elgon, touchée par le conflit, où la population a été traumatisée et s'est retrouvée sans espoir et sans défense. Son organisation vise à guérir ce traumatisme, en particulier chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées, grâce à des séances de groupe au cours desquelles les participants partagent leurs expériences douloureuses. Ces séances permettent aux femmes de faire le deuil de leurs blessures émotionnelles, de les surmonter et de retrouver espoir, résilience et énergie. En dehors de ces séances, les femmes mènent des activités lucratives pour améliorer leurs moyens de subsistance et se mobilisent au sein de groupes de prévention de la violence. Lors des dernières élections générales au Kenya, elles ont accompagné les camions de campagne qui diffusaient des messages de paix. De nombreux conflits, en particulier dans la région du Mont Elgon, ont pour origine la vengeance. Toutefois, la guérison des traumatismes peut prévenir ce besoin de vengeance et les dirigeants doivent donc soutenir de telles initiatives au sein des communautés, là où les conflits sont les plus fréquents.

Débat

Mme I. Sviatenko (Fédération de Russie) déclare que l'attentat terroriste qui s'est produit près de Moscou, dont de nombreuses victimes sont des femmes et des enfants, a choqué le monde entier. Cette tragédie démontre la nécessité de continuer à promouvoir la coopération internationale et d'éliminer le terrorisme indépendamment de tout programme politique ou de tout système de deux poids, deux mesures.

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats terroristes.

Dans la Fédération de Russie, les femmes sont considérées comme les gardiennes de la paix et des valeurs traditionnelles, qui sont essentielles dans toute civilisation humaine. Dans le contexte des processus en cours, une attention particulière est accordée au rôle joué par les femmes dans l'élaboration du nouveau programme pour la paix et dans la promotion du changement social. La Fédération de Russie favorise la collaboration avec les organisations internationales de la société civile et l'échange de bonnes pratiques pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants. Elle a créé un environnement favorable au travail des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix ainsi que des militants locaux et de la société civile. Elle invite les femmes parlementaires à participer au prochain Forum féminin eurasien, qui encourage le dialogue et la coopération internationale.

Mme S. Balmik (Inde) dit que l'Inde s'est engagée à promouvoir la paix, la prospérité et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à mettre en œuvre le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Malgré le rôle central des femmes dans la résolution des conflits et la reconstruction au lendemain de ceux-ci, et malgré les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, les femmes restent sous-représentées dans les processus de paix et les efforts de reconstruction. L'Inde a déployé une unité exclusivement féminine au Libéria et compte 108 femmes indiennes chargées du maintien de la paix dans le monde,

notamment au Congo, au Soudan et sur le plateau du Golan. L'Inde s'est fait la championne de l'égalité des sexes, comme en témoigne le projet de loi sur les sièges réservés aux femmes. Une paix durable exige une participation effective des femmes aux processus de paix. L'Inde œuvre en faveur d'un monde plus pacifique et plus inclusif pour lutter contre la violence sexiste.

Mme Nguyen Van Chi (Viet Nam) constate que, malgré la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les femmes et les enfants restent les plus vulnérables dans un environnement sécuritaire de plus en plus complexe et instable. L'inégalité entre les sexes continue d'entraver les avancées des femmes. Les législateurs doivent prendre en compte les femmes et les enfants dans le cadre des initiatives de paix, des processus de reconstruction post-conflit et des politiques de sécurité et de développement non traditionnelles. Les femmes doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour participer davantage à l'élaboration des politiques et garantir que celles-ci sont plus complètes, durables et adaptées. La communauté internationale doit maintenir la volonté politique de mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, qui est étroitement lié aux objectifs du Programme 2030. En 2020, le Viet Nam a organisé une conférence internationale commémorant le 20e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et adopté l'Engagement de Hanoï en faveur de l'action, qui exhorte les pays à concevoir des plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité. La communauté internationale doit favoriser les progrès des femmes, qui est la clé du développement durable.

Mme M. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) déclare que les discussions concernant la paix et la sécurité durables doivent tenir compte de la technologie. On s'attend à de futures guerres entre l'humanité et la technologie, et il est donc essentiel que les systèmes de sécurité, par exemple ceux des hôpitaux, puissent résister aux cyberattaques afin de protéger les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants. Des systèmes de sécurité maritime robustes sont nécessaires pour empêcher la traite des femmes et des enfants. Pour parvenir à la paix et à la sécurité, il est essentiel de veiller à ce que les femmes soient incluses dans la transformation numérique, y compris en ce qui concerne la sécurité et l'innovation numériques.

Mme S. Almansoori (Émirats arabes unis) affirme qu'il est important d'inclure les femmes dans les décisions qui les concernent car elles représentent 50 % de la population mondiale. Leurs expériences et leurs connaissances enrichissent les discussions et améliorent la législation. Les femmes sont particulièrement vulnérables à la violence commise en période de conflit et leur participation aux discussions pour la paix permettra de prévenir et de combattre cette violence. L'éducation est particulièrement importante pour promouvoir la paix et la sécurité et répandre la tolérance parmi les générations futures. Les parlementaires peuvent influencer les programmes scolaires et faire connaître le rôle des femmes dans l'éducation d'une génération pacifique. Les Émirats arabes unis ont lancé un programme en collaboration avec l'ONU afin de former plus de 500 femmes à la paix et à la sécurité et d'accroître la représentation des intéressées dans ces domaines.

Mme K. Soerjani (Suriname) affirme que les "fake news" (informations fallacieuses) influencent, trompent, enflamment, divisent et affaiblissent les sociétés et peuvent facilement être utilisées à des fins personnelles et surtout politiques. Les femmes sont particulièrement vulnérables à l'intimidation et à la violence en ligne, qui doivent toutes deux être combattues. Les paroles ne suffisent pas : des actions sont nécessaires pour sensibiliser les citoyens aux fake news.

Elle se réjouit du fait que l'UIP aborde les questions des systèmes d'armes autonomes et de l'IA au moyen d'un projet de résolution. Les parlementaires ont la responsabilité de faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Ils ne peuvent pas ignorer les dangers des systèmes d'armes autonomes. Les gouvernements peuvent collaborer à l'élaboration d'une législation et d'une politique qui atténuent les risques associés à ces systèmes. Les parlements doivent apporter leur contribution à cet égard.

Mme M.-N. Battistel (France) fait valoir qu'au cours des deux dernières années, des femmes ont reçu le prix Nobel de la paix, ce qui démontre l'importance de discuter du rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Bien qu'elles reçoivent des menaces, les femmes parlementaires doivent représenter les citoyens du monde entier dont les droits sont bafoués. Près de 25 ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les femmes et les filles restent particulièrement vulnérables à la violence, notamment dans les situations de conflit

et de terrorisme, et sont souvent exclues des mécanismes de résolution des crises, de stabilité et de reconstruction. L'utilisation de la violence sexuelle dans les conflits et comme arme de guerre constitue une violation du droit international. La France a accueilli le Sommet des Présidentes d'Assemblée de 2024, auquel la Dr Ackson était présente en tant que Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie. Les participants sont convenus que la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est essentielle et nécessite davantage d'efforts. L'humanité gagnera à protéger les femmes et les filles pendant et après les conflits, à les inclure dans la résolution des conflits et à renforcer leurs droits.

Mme G. Mussagy (Mozambique) déclare que le Mozambique reconnaît l'importance de la participation des femmes à la prévention des conflits et au maintien de la paix. Conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, son Gouvernement et la société civile ont donc aidé à accroître la participation des femmes et des filles aux processus de paix. Le Mozambique fait partie des 170 pays qui ont approuvé un plan d'action national pour la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité et reconnaît l'importance de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes et des filles pendant et après les conflits armés. Toutefois, des difficultés persistent. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont essentielles pour guérir les blessures et le Mozambique favorise les lois et les politiques qui punissent et éradiquent la violence à l'égard des femmes dans l'ensemble de la société.

Mme S. Khasayeva (Azerbaïdjan) dit que s'appuyer sur la capacité des femmes à comprendre des perspectives différentes et à communiquer peut accélérer les processus de consolidation de la paix. Par le passé, les femmes ont contribué de manière considérable aux processus de consolidation de la paix en apportant une aide humanitaire et en soutenant les victimes de la violence. Elles ont également mis l'accent sur l'importance de la coexistence pacifique en faisant appel aux valeurs culturelles et religieuses. Les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes ont accru leurs possibilités d'œuvrer en faveur de la paix. La présence des femmes dans les sphères sociales et politiques, en particulier dans les parlements, et les opportunités de s'exprimer dans des forums importants doivent être accrues.

Il est regrettable que les désaccords entre les pays persistent et puissent conduire à des conflits armés. Le peuple azerbaïdjanais, dont les femmes azerbaïdjanaises, a été témoin des horreurs de la guerre et en a souffert. Il tente de guérir de ce conflit et s'efforce d'envisager un avenir meilleur. Son désir de paix s'étend à l'ensemble de la région et au monde entier.

Mme S. Kheng (Cambodge) fait savoir que, bien que le Cambodge ne dispose pas encore d'un plan national de prévention de la violence à l'égard des femmes, il s'est engagé à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Cambodge a augmenté le nombre de femmes occupant des postes de direction et, depuis 2011, il a mis en œuvre trois plans d'action nationaux pour prévenir la violence à l'égard des femmes. Depuis 2006, le Cambodge a déployé plus de 9 000 soldats de la paix, dont 800 femmes, dans le cadre d'opérations humanitaires, de déminage et de maintien de la paix menées par les Nations Unies dans dix pays. Le déminage est particulièrement important au Cambodge et la question du genre a été prise en compte dans la Stratégie nationale de lutte antimines 2018-2025 afin de mieux servir la population. En 2019, Phnom Penh a accueilli le premier symposium régional sur la mise en œuvre du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité par les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et, en 2021, une étude régionale sur les femmes, la paix et la sécurité a été lancée. En décembre 2022, le Cambodge a présidé le Sommet de l'ASEAN au cours duquel le Plan d'action régional de l'ASEAN pour les femmes, la paix et la sécurité a été adopté. Le Cambodge a lancé le Guide et les Lignes directrices relatifs à l'intégration du Plan d'action au niveau interne afin d'élaborer un plan d'action national, de mettre en œuvre la politique régionale et de relever les défis en matière de paix et de sécurité dans la région.

Il est essentiel de faire connaître et comprendre le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, des difficultés persistent à cet égard. Seuls le dialogue et les synergies permettront d'aboutir à un plan d'action national global pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) fait valoir que les femmes continuent de porter le poids des conflits armés et que leur sécurité personnelle, économique, civile et politique est constamment menacée. Le rapport 2023 du Secrétaire général de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité montre que la participation effective des femmes en tant que médiatrices, négociatrices et signataires est compromise dans plusieurs pays, malgré des appels répétés au

changement. Les femmes qui mènent de telles activités sont confrontées à des risques croissants en matière de sécurité, notamment en ce qui concerne les technologies numériques. Malgré les progrès accomplis, les femmes restent également sous-représentées dans les débats nationaux à grande échelle. Il est donc essentiel d'examiner ce rapport à l'approche du 25e anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les parlements jouent un rôle essentiel dans la promotion et l'adoption d'une législation garantissant la parité hommes-femmes dans les débats nationaux, et la participation effective des femmes aux processus décisionnels. L'Afrique du Sud a adopté son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui appuie la résolution des conflits grâce à la participation active des femmes en tant que bâtisseuses de paix au niveau local. Le Ministère des relations internationales et de la coopération offre une formation et un renforcement des capacités aux femmes et aux jeunes afin qu'ils puissent participer de manière significative aux processus de paix aux niveaux continental et local. Les femmes occupant des postes de combat représentent 20 % de la Force de défense nationale sud-africaine. Les parlementaires doivent veiller à la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mme N. Boulhan Houssein (Djibouti) rappelle que les femmes sont essentielles à la paix, qu'elles assurent la stabilité et la sécurité, et qu'elles représentent les piliers des familles et des sociétés africaines. Leurs opinions et leurs contributions doivent être reconnues dans la prise de décision. Toutefois, tout comme les enfants, elles sont particulièrement vulnérables en période de conflit. Les femmes parlementaires doivent mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et les résolutions connexes, et reconnaître le lien entre la participation des femmes et une paix durable. La mise en œuvre de la résolution implique d'inclure les femmes dans les processus de paix, la médiation, la prévention des conflits et la reconstruction post-conflit. Les parlementaires doivent s'attaquer aux causes des conflits, telles que l'inégalité entre les sexes, la violence fondée sur le sexe et la marginalisation des femmes. L'indépendance économique des femmes, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et la participation à la vie politique sont essentiels pour garantir la sécurité et la stabilité à long terme. Djibouti a mis en œuvre un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, et les femmes représentent un quart des membres de l'Assemblée nationale, ce qui démontre l'engagement du pays à accroître la participation des femmes aux processus décisionnels.

Mme S. Xayachack (République démocratique populaire lao) dit que le Forum se réunit à un moment critique, alors que des changements complexes menacent la paix mondiale. Dans ce contexte, la participation des femmes est primordiale. Outre le travail qu'elles accomplissent au sein du foyer, les femmes contribuent de manière considérable au développement socio-économique et à la consolidation d'une paix durable. Dans son pays, les femmes ont subi les conséquences de la guerre qui a duré des décennies. L'enlèvement des munitions non explosées, qui nécessite un financement durable et un engagement à long terme, est devenu le dix-huitième objectif de développement durable national. Il permettra de garantir la sécurité et les moyens de subsistance des travailleurs agricoles, en particulier des femmes, dans les zones reculées. Le Bureau des femmes parlementaires doit encourager une plus grande participation aux processus de négociation afin de relever les défis et de promouvoir une paix durable au niveau régional et mondial.

Mme O. Otakhonova (Ouzbékistan) affirme que le thème de la session est d'actualité. L'Ouzbékistan a été l'un des premiers pays à soutenir la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et a adopté la stratégie Ouzbékistan-2030, qui s'aligne sur les ODD. Garantir l'égalité des sexes est une priorité et des mesures sont donc prises pour impliquer les femmes à tous les niveaux de la prise de décision. Les femmes représentent 32 % des parlementaires en Ouzbékistan et une loi récente prévoit que les femmes doivent représenter 40 % des nominations de candidats politiques.

La réadaptation des personnes, y compris des femmes et des enfants, qui ont été exposées à des idées extrémistes est une priorité pour le Gouvernement ouzbek. Les femmes fournissent activement une assistance sociale et psychologique à cet égard et tous les rapatriés ont réussi à réintégrer leurs communautés. L'Ouzbékistan, comme de nombreux pays de la région, est favorable à une action rapide pour assurer le bien-être du peuple afghan : il continue de fournir une aide humanitaire et forme des citoyens afghans à Termez. L'Ouzbékistan reste attaché à ce que le gouvernement intérimaire afghan se conforme aux exigences de la communauté internationale, qui lui demande de former un gouvernement inclusif et de respecter les droits des femmes et des filles

à l'éducation et au travail. À cet égard, il soutient le dégel rapide des avoirs financiers de la Banque centrale afghane à l'étranger.

Il est encourageant de constater que la paix et la sécurité ont été des sujets de discussion lors du Dialogue des femmes des États d'Asie centrale, qui est devenu une plateforme efficace pour promouvoir l'égalité des sexes et soutenir les femmes. Celles-ci sont désireuses et capables de contribuer à la consolidation de la paix aux niveaux national et international.

Mme D. Gulmanova (Turkménistan) déclare que son pays met en œuvre de manière cohérente une politique en matière d'égalité des sexes efficace et à caractère social, dont la base juridique est la Constitution nationale qui garantit la sécurité sociale, ainsi que l'égalité des droits, des libertés et des chances. Les femmes ont la possibilité d'accroître leurs activités sociales, économiques et professionnelles. Par conséquent, elles sont largement représentées dans les organes législatifs, exécutifs et judiciaires du pays, ainsi que dans les partis politiques et l'économie. Le Plan d'action national pour l'égalité des sexes 2021-2025 est en cours de mise en œuvre. En 2022, le Turkménistan a présidé le Dialogue des femmes des États d'Asie centrale et collabore avec les organisations internationales et les pays participants pour garantir l'égalité des sexes, le développement pacifique et durable, la protection de l'environnement, le soutien à l'entrepreneuriat féminin et la protection sociale des femmes dans le cadre des politiques et de la législation nationales. Le Turkménistan est membre du Conseil d'administration d'ONU Femmes pour la période 2022-2024. Il reconnaît la Déclaration universelle des droits de l'homme et a adhéré aux principaux documents internationaux relatifs à l'ODD 5. Il est prêt à coopérer davantage en garantissant l'égalité des sexes, en soutenant le travail des femmes et en leur offrant des avantages sociaux.

Mme C. Mix Jiménez (Chili) fait remarquer que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU fournit une feuille de route pour protéger les femmes dans les conflits armés, reconnaît leur vulnérabilité dans les situations de conflit et encourage leur participation à la consolidation de la paix. Il est donc nécessaire d'amplifier la voix des femmes lors des négociations en faveur de la paix, de la rédaction des accords et de la planification à l'issue des conflits. Les secteurs de la sécurité et de la justice doivent renforcer leur capacité à garantir une procédure régulière, en particulier dans les cas de violence sexuelle.

Le Chili met en œuvre plusieurs bonnes initiatives, comme dans la région de l'Araucanía, où un programme a été lancé pour renforcer l'autonomie des femmes mapuches et développer des réseaux pour les protéger de la violence. Toutefois, pendant la dictature, quelque 20 000 enfants ont été enlevés à des familles à faibles revenus et adoptés aux États-Unis d'Amérique. Les gouvernements et les parlements doivent promouvoir l'obligation de rendre des comptes, garantir les réparations et offrir une protection aux femmes qui l'exigent. Il faut s'engager à protéger toutes les femmes dans les situations de conflit.

Mme S. Sirivejchapun (Thaïlande) affirme que le respect du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une question transversale qui nécessite l'implication, notamment de la part des secteurs militaire, policier, des droits de l'homme, de l'éducation, de l'économie, de la religion et de la consolidation de la paix. Les commissions parlementaires s'occupent de ces secteurs. Les parlementaires peuvent veiller à ce que les organismes publics et les organisations de la société civile disposent d'un financement adéquat pour faire progresser le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et ils doivent superviser l'utilisation de ce budget. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU reconnaît l'impact des conflits sur les femmes, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et leurs droits fondamentaux. Garantir les droits des femmes est fondamental pour parvenir à une paix durable et les femmes doivent donc être habilitées à accroître leur participation à la politique, à l'économie et à l'ensemble de la société.

Mme S.-M. Dinică (Roumanie) déclare que le Programme pour les femmes et la paix et la sécurité est essentiel pour le nouveau programme pour la paix avant le Sommet de l'avenir en 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale roumaine visant à accroître la participation des femmes et à intégrer les questions relatives au genre dans les politiques de défense et de sécurité, les femmes roumaines participent aux missions menées sur le terrain par des organisations internationales, y compris l'ONU. Elles jouent un rôle essentiel pour répondre aux besoins des communautés locales et comprendre les défis quotidiens des familles et des groupes vulnérables.

En 2023, la Roumanie a coprésidé le Réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité, qui a permis de combler les lacunes dans la mise en œuvre des résolutions du

Conseil de sécurité de l'ONU et d'améliorer la coordination des programmes de financement et d'assistance. Les membres des commissions parlementaires roumaines des droits de l'homme et de la défense apportent leur soutien à cet égard et mettent l'accent sur les femmes dans la cybersécurité. Les femmes parlementaires et les organes parlementaires spécialisés doivent travailler en étroite collaboration avec les points focaux nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) fait valoir que les bâtisseuses de paix sont confrontées à de nombreux obstacles et dangers d'ordre culturel, politique et social. Les femmes reçoivent des menaces lorsqu'elles participent à des débats politiques et l'importance de la participation des femmes à la consolidation de la paix est peu connue. Il y a un manque de ressources pour soutenir les femmes dans cette tâche. Pour appuyer les efforts constants visant à aider les femmes à participer à la consolidation de la paix, les parlementaires doivent adopter une législation et des politiques destinées à protéger les femmes dans les zones touchées par les conflits et à promouvoir leur participation aux processus décisionnels. Ils doivent créer des mécanismes juridiques et financiers spécifiques pour renforcer l'action des femmes en faveur de la consolidation de la paix. Ils doivent également fournir une formation logistique et pédagogique, et promouvoir le dialogue entre les hommes et les femmes parlementaires.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) déclare que les femmes sont marginalisées dès leur naissance et qu'elles s'efforcent de faire leurs preuves. Depuis le début de la guerre dans son pays, les femmes tentent de trouver une solution pacifique. En tant que dirigeantes, elles apportent un soutien vital à la paix. La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et neuf autres résolutions soulignent l'importance de la participation des femmes à la prévention des guerres, des conflits et des violences sexuelles. Les femmes syriennes diffusent la résolution 1325 et, en 2016, le Parlement a introduit un quota de 30 % pour les femmes parlementaires. En 2015, 19 femmes syriennes se sont adressées au Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme M. Cederfelt (Suède) déclare que le manque de sécurité et de stabilité s'aggrave dans le monde. La participation des femmes est nécessaire pour garantir une paix durable, car leurs expériences diffèrent de celles des hommes. Les paroles doivent se traduire par des actions, des statistiques et des changements dans les traditions et les coutumes. Bien que les femmes représentent la majorité des étudiants universitaires qui choisissent des matières prestigieuses, il est important de ne pas oublier celles qui travaillent en première ligne, comme les infirmières et les enseignantes, afin de s'assurer que les capacités de toutes les femmes soient reconnues et d'accroître la présence des femmes dans les négociations pour la paix.

Mme F. Cham (Gambie) fait valoir que la consolidation de la paix qui exclut les femmes n'aura qu'un impact limité. Elle se dit d'accord avec la déléguée de la République-Unie de Tanzanie en ce qui concerne la cybersécurité. La Gambie a récemment adopté un projet de loi sur la cybersécurité et espère qu'un projet de loi sur la cybercriminalité suivra bientôt. Le Parlement est actuellement saisi d'un projet de loi portant modification d'une loi adoptée en 2015 pour interdire les mutilations génitales féminines. La Commission spéciale sur le genre, les enfants et le bien-être social et la Commission spéciale sur la santé, les réfugiés, les catastrophes et l'aide humanitaire examinent ce projet de loi, contre lequel de nombreuses personnes ont protesté. ONU Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement ont travaillé avec le Parlement gambien pour appuyer l'égalité des sexes.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) affirme que les parlementaires ont la responsabilité d'adopter des lois qui permettent aux femmes de gérer et de prévenir les conflits et les crises. L'inégalité entre hommes et femmes aux postes de décision doit être corrigée, notamment au moyen de la législation nationale, afin de garantir un avenir meilleur. Les femmes ont le droit de prendre des décisions concernant leur avenir et leur participation à la politique, à la gouvernance nationale, aux processus de paix, aux négociations et à la reconstruction post-conflit doit être encouragée. Compte tenu de l'importance du Programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'Égypte encourage la participation des femmes aux négociations de paix. Elle fait partie des dix pays qui participent le plus aux opérations et missions de maintien de la paix de l'ONU et elle est également un État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Le Ministère de l'Intérieur veille à ce que les soldats du maintien de la paix reçoivent une formation sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, et à ce que la formation militaire et de maintien de la paix couvre ces sujets. L'Égypte a été l'un des premiers

pays à rejoindre le Cercle de dirigeants pour la prévention et la répression des actes d'exploitation et d'agression sexuelles dans les opérations des Nations Unies.

Mme G. Hooper (Royaume-Uni) déclare qu'elle a assisté à la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre froide et qu'elle se souvient du sentiment de joie que lui procurait la perspective d'un avenir pacifique. Cependant, le monde a régressé. Les parlementaires jouent un rôle public et ont une influence. Il est particulièrement important de mettre en lumière et de soutenir les femmes qui œuvrent pour la paix dans les pays en conflit, et les femmes doivent participer aux négociations de paix. Il est important de se tourner vers l'avenir et de soutenir l'ODD 16. L'éducation est essentielle pour s'assurer que les jeunes reconnaissent l'importance de la durabilité et de la diversité, et les femmes parlementaires jouent un rôle essentiel à cet égard. Le débat actuel est essentiel pour trouver des solutions qui pourraient être mises en œuvre conformément au Programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mme A. Vidot (Seychelles) fait valoir que son pays, bien que petit, subit les répercussions des conflits dans le monde entier et qu'il y a du travail à faire en matière de paix et de sécurité. Le Groupe parlementaire des femmes collaborent fréquemment avec les bâtisseurs de paix des ONG pour garantir l'appui à l'autonomisation des femmes et aux questions relatives à l'égalité des sexes, et pour lutter contre la violence sexiste. À la suite des interventions qu'elle a entendues, elle est convaincue que les parlementaires des Seychelles peuvent en faire plus pour les femmes bâtisseuses de paix qui doivent encore collaborer avec le Parlement dans le cadre de leur travail pour garantir une paix durable, en particulier pour les groupes vulnérables. Elle salue les efforts des 11 organisations de consolidation de la paix enregistrées aux Seychelles qui plaident en faveur de l'augmentation du nombre de femmes bâtisseuses de paix. Six de ces organisations apportent un soutien aux victimes de la violence sexiste. Les Seychelles peuvent faire davantage pour ces groupes de consolidation de la paix, par exemple avec un programme de partenariat gouvernemental visant à soutenir leur travail de sensibilisation aux droits de l'homme et de renforcement du parlement et du système judiciaire.

Mme M.A. Lopes Sarmento (Timor-Leste) déclare qu'en tant que pays sortant d'un conflit, le Timor-Leste a adhéré à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, reconnaissant la contribution importante des femmes à la promotion de la paix et du développement durable. Le Timor-Leste a été le troisième pays d'Asie du Sud-Est à élaborer un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. La première étape, qu'ONU Femmes a contribué à mettre en œuvre, s'est concentrée sur le renforcement de la participation et du leadership des femmes dans les processus décisionnels, la protection contre la violence et la promotion d'une résolution des conflits et d'une consolidation de la paix tenant compte de la dimension de genre. La deuxième étape vise à promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes à la consolidation de la paix, à la prévention et à la résolution des conflits et aux ripostes humanitaires aux catastrophes, et à accroître le rôle des femmes dans les secteurs de la sécurité, de la justice et de la gouvernance. Les femmes représentaient 33,8 % des membres du Parlement, soit la plus forte proportion en Asie du Sud-Est. Les Parlements membres de l'UIP doivent adopter des plans d'action nationaux pour promouvoir et garantir la participation et le leadership des femmes dans les décisions qui garantissent une paix durable.

Mme M.T. Mosena (Lesotho) dit que les parlementaires doivent adopter des lois qui permettent le maintien de la paix, allouer des budgets de maintien de la paix sensibles au genre, et jouer un rôle de contrôle pour garantir que les nations vivent en paix et influencer des politiques qui permettent d'honorer les engagements. Elle dit apprécier le sentiment d'urgence qu'il y a à concevoir des mécanismes de maintien de la paix, tels que les plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité, et la présence de femmes parlementaires aide à cet égard. Les parlementaires et les présidents de parlements doivent être perçus comme des acteurs de terrain dans leur pays. Compte tenu du soutien que le Centre de politique de sécurité de Genève apporte déjà aux femmes dans les interventions humanitaires, elle demande à M. Greminger comment le Centre s'assure qu'il accorde la même attention au sentiment croissant d'insécurité chez les jeunes hommes. Elle demande à Mme Quiñones et à M. Greminger comment les parlementaires font progresser les objectifs de leurs organisations et font avancer le maintien de la paix des femmes leaders, comment leurs échanges se traduisent en résultats et, en ce qui concerne les initiatives nationales, s'ils interagissent avec des parlementaires à titre individuel, des parlements dirigés par des présidents, ou des gouvernements par l'intermédiaire de ministères compétents.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) déclare que les femmes jouent un rôle d'envergure nationale et internationale important pour garantir la paix et la sécurité dans le monde. Leur présence influence les changements et détermine leurs succès. Le monde a plus que jamais besoin de leur activité et de leur dynamisme pour prévenir les conflits et les crises.

La République islamique d'Iran s'efforce de défendre les droits des femmes en ce qui concerne leur développement personnel, leur vie sociale et leur rôle central au sein des familles. S'agissant de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, elle prévoit des protections spéciales pour les femmes. Ce faisant, elle garantit la capacité des femmes à favoriser la stabilité sociale.

La situation tragique des femmes à Gaza entrave l'intégration des femmes dans les efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Les parlementaires ont le devoir de faire en sorte que ces femmes soient entendues dans les forums internationaux et d'exiger que leurs droits soient protégés, ce qui profite aux femmes du monde entier et garantit leur rôle irremplaçable pour les générations futures. Ignorer les crimes commis contre les femmes palestiniennes ternira le bilan mondial en matière de droits de l'homme et hantera toutes les nations.

La paix et la sécurité internationales sont possibles avec la participation équitable et non discriminatoire de toutes les femmes du monde. Les mesures unilatérales, coercitives et illégales, telles que l'imposition de sanctions sur les médicaments et le matériel médical, et les obstacles au transfert de technologies éducatives, empêchent les femmes des pays en développement de jouir de leurs droits et doivent cesser rapidement.

Mme S. Mikayilova (Azerbaïdjan) dit que le programme 2023 pour l'égalité des sexes est encourageant, mais qu'il progresse lentement. Plus les femmes seront impliquées à différents niveaux de la prise de décision gouvernementale, plus les effets positifs seront importants. Les femmes, qui sont les plus touchées par les conflits, jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la paix. Cette puissance douce est un outil précieux pour éliminer les conséquences tragiques des conflits et des guerres. La paix et la sécurité sont fragiles dans le monde entier et les femmes sont souvent victimes de violences. L'Azerbaïdjan a connu la guerre et les femmes azerbaïdjanaises sont très actives dans le domaine du déminage.

Le récent attentat terroriste perpétré à Moscou constitue un crime odieux, dont beaucoup de victimes sont des femmes et des enfants. La communauté internationale doit s'unir contre le terrorisme et les femmes parlementaires doivent faire entendre leur voix pour faire régner la sécurité.

Mme M. Kiener Nellen (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)) fait savoir qu'elle avait avec elle une grue en papier rose, symbole de la paix, qu'une jeune bâtisseuse de paix japonaise avait fait voyager en Suisse et dans d'autres endroits du monde. Elle est décédée par la suite d'un cancer dû à une exposition aux radiations. À la lumière de ce symbole de paix, la production d'armes nucléaires doit cesser. Les PNND et l'UIP ont publié un manuel parlementaire en ligne sur le désarmement qui traite de l'utilisation de la force dans le cyberespace et contient une section sur le désarmement à l'intention des générations futures.

Mme S. Al-Jufairi (Parlement arabe) fait noter que, comme le souligne la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les femmes sont capables de consolider la paix aux côtés des hommes et doivent être présentes lors des négociations. La résolution a reconnu pour la première fois le rôle des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Selon les données de l'ONU, plusieurs accords de paix d'après-guerre n'ont pas pris en compte les besoins des femmes, ce qui doit être corrigé pour garantir que les femmes ont les mêmes possibilités que les hommes de représenter leur pays dans les forums internationaux.

Les données anciennes et actuelles montrent que les femmes sont particulièrement vulnérables durant les guerres et les conflits. Elle rend hommage aux femmes palestiniennes de Gaza et suggère de publier une déclaration spéciale condamnant la guerre contre le peuple palestinien.

Mme M. Dia (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)) affirme qu'il faut prendre des mesures décisives pour soutenir les interventions sanitaires, qui sont essentielles pour les femmes, les enfants et les adolescents pendant les conflits. Les systèmes de soins de santé primaires sensibles au genre doivent être renforcés afin de protéger les plus

vulnérables et d'assurer la résilience future aux crises et aux urgences sanitaires. Il est essentiel d'investir dans la nutrition des femmes, des enfants et des adolescents.

La mise en œuvre des meilleures pratiques et la diffusion des témoignages des bâtisseuses de paix favorisent la participation significative des femmes à la consolidation de la paix, mettent en lumière l'impact des femmes au sein des communautés et plaident en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus informels de consolidation de la paix qui est nécessaire pour un succès à long terme. Les actions doivent être transformatrices et analyser les causes et les moteurs des conflits dans une perspective de genre afin de garantir un développement humanitaire respectueux de l'égalité des sexes et de s'attaquer aux inégalités entre hommes et femmes.

Des stratégies prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables, y compris les différences en termes d'alphabétisation, dans les processus politiques doivent être mises en œuvre. Il convient de veiller à l'application des règles de nomination des femmes candidates et des règles de financement des campagnes électorales en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il est essentiel d'accélérer la hiérarchisation, le financement et la mise en œuvre de services complets de santé sexuelle et génésique dans les interventions d'urgence et les plans nationaux de soins de santé universels.

Rapport du débat sur le projet de résolution à l'ordre du jour de la 148e Assemblée

Mme L. Reynolds (Australie), Rapporteure pour le projet de résolution intitulée *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, fait savoir que les discussions se sont concentrées sur les préoccupations concernant les SALA et l'impact disproportionné des conflits armés et des systèmes d'armes autonomes sur les femmes et les enfants. Il est décevant de constater que peu d'attention a été accordée aux préjugés algorithmiques existants, y compris ceux relatifs au genre, qui peuvent aggraver les inégalités entre les sexes. Les parlementaires doivent agir pour éliminer ces préjugés. Les femmes doivent être plus activement impliquées dans le développement de l'IA et dans les processus décisionnels portant sur la réglementation de la conception et les SALA. Compte tenu du manque de femmes dans le développement de logiciels et dans les forces armées, les systèmes éducatifs doivent être modifiés et les normes relatives au genre remises en question. Des approches globales et spécifiques à chaque culture doivent être adoptées pour garantir que la formation à la sensibilité au genre est intégrée dans les algorithmes et les ensembles de données de l'IA. Les systèmes d'armes autonomes qui vont à l'encontre du droit international humanitaire et menacent les droits de l'homme et la dignité humaine doivent être interdits. Les États doivent coopérer pour conclure un instrument juridique interdisant la production et l'utilisation des SALA. Les femmes doivent participer de manière effective aux processus de paix et aux efforts de sécurité afin de veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés comme armes de guerre.

Le projet de résolution présenté par les co-Rapporteurs de la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale répond déjà à certaines de ces préoccupations, y compris l'adoption de mesures visant à garantir une perspective sexospécifique et intersectionnelle basée sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les discussions sur les lois et les stratégies militaires. Cette perspective doit rester dans la résolution finale. Sur la base des principaux points de la discussion en cours, des amendements relatifs au genre plus ambitieux et plus complets seront rédigés pour être soumis à la Commission permanente pour la paix et la sécurité internationale.

La Présidente déclare qu'elle considère que le Forum souhaite adopter le rapport de la Rapporteure.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

Mme Z. Hilal, s'exprimant en sa qualité de Secrétaire du Forum, indique qu'il y a deux postes vacants au sein du Bureau des femmes parlementaires : un pour la représentante du Groupe africain, dont le mandat se termine en mars 2025, et un pour la représentante du Groupe arabe dont le mandat se termine en mars 2027. Le Secrétariat a reçu une candidature de Mme Z. Mashaba (Eswatini) pour le siège du Groupe africain mais aucune pour celui du Groupe arabe. Le poste reste donc vacant.

La Présidente invite les délégués à voter sur la nomination de Mme Mashaba au poste de représentante du Groupe africain.

La nomination est approuvée.

Mme C. López Castro (Mexique), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré en sa qualité de Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, déclare que lors de sa campagne pour les élections sénatoriales mexicaines, elle s'est inspirée des succès d'autres femmes parlementaires. Toutefois, les données récentes de l'UIP sur les femmes parlementaires ont montré que les progrès sont trop lents. Sa campagne lui a rappelé les difficultés rencontrées par les femmes et la valeur du Forum des femmes parlementaires dans le soutien qu'il apporte aux femmes du monde entier. Elle espère qu'à partir de 2025, une conférence annuelle des femmes parlementaires de l'UIP sera organisée et que le premier pays hôte sera le Mexique. Les mesures visant à promouvoir une participation parlementaire égale sont importantes et le Mexique s’est efforcé d’introduire des quotas de parité. Elle espère que des mesures similaires pourront être mises en œuvre dans le monde entier.

La séance est levée à 17 h 30.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 24 MARS

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40, sous la conduite de M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Adoption de l'ordre du jour
(FYP/148/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

Le Président déclare que des centaines de millions de jeunes dans le monde vivent dans des conditions effroyables et voient leurs droits de l'homme bafoués en raison des guerres et des conflits. Il explique que le manque d'accès à long terme à l'éducation et à l'emploi accroît le désespoir dans les sociétés qui sortent des conflits. Il rappelle que les discussions menées en 2017 lors de deux réunions régionales de l'UIP réunissant des jeunes parlementaires en Afrique et en Asie-Pacifique ont porté sur la nécessité pour les jeunes parlementaires de relever les défis de façon démocratique et de veiller à ce que les mesures de prévention et de sécurité prises soient conformes aux droits de l'homme et au droit international. Il dit que les conflits non résolus, le manque de perspectives socio-économiques, la mauvaise gouvernance, la marginalisation et la discrimination entraînent des violences et des tensions qui constituent une menace pour la sécurité et la stabilité. Il indique qu'en participant activement à la diplomatie parlementaire et en proposant de nouveaux points de vue, de nouvelles idées et de l'espoir, les jeunes parlementaires peuvent briser le cycle de la violence.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) déclare que, depuis la création de l'UIP, les menaces mondiales ont évolué et que les parlementaires doivent accroître en conséquence leur détermination à lutter contre ces menaces. Elle affirme que les jeunes parlementaires doivent se mobiliser car les conflits compromettent leur situation actuelle et future. Elle fait néanmoins remarquer qu'ils sont exclus des processus de prise de décision. Elle précise que l'inclusion des jeunes et des femmes est indispensable à l'instauration d'une paix véritablement durable. Elle ajoute que les parlementaires doivent promouvoir l'inclusivité et que les jeunes parlementaires doivent saisir toutes les occasions de faire entendre la voix des jeunes, notamment en période de conflit.

Elle explique que les jeunes parlementaires peuvent en particulier sensibiliser aux violences sexuelles dont sont victimes des millions de femmes et à la nécessité de les protéger. Elle ajoute que les jeunes parlementaires peuvent contribuer à proposer des lieux sûrs en temps de guerre, à apporter un soutien médical et psychologique, à créer des débouchés économiques et à obtenir des comptes par l'intermédiaire de tribunaux spéciaux et d'enquêtes. Elle précise que la participation des jeunes à la vie politique n'est pas un privilège et que c'est un élément essentiel pour prévenir les violences sexuelles et protéger les droits des jeunes. Elle conclut son propos en se disant prête à collaborer et à soutenir et renforcer la participation et l'autonomisation des jeunes à l'UIP et dans les parlements du monde entier.

Le Secrétaire général indique qu'il demeure mobilisé pour que le Forum des jeunes parlementaires continue à mener une action efficace. Il rappelle qu'aux dernières Assemblées, les jeunes parlementaires représentaient souvent plus de 25 % des délégués, ce qui contribue à rajeunir l'Organisation. Il se dit heureux que la Présidente de l'UIP souhaite elle aussi renforcer le Forum et intégrer davantage le point de vue des jeunes parlementaires dans les processus de l'Organisation. Il estime qu'ignorer le point de vue des jeunes serait préjudiciable à l'UIP et salue les efforts déployés par le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse de l'ONU, M. Paullier, pour collaborer avec les parlements. Il dit que cet engagement ne peut qu'améliorer le processus décisionnel de l'UIP sur les questions relatives aux jeunes. Il indique que la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes et la paix et la sécurité est une

référence importante pour les jeunes parlementaires et que ces derniers devraient être associés aux processus de paix et à leur mise en œuvre. Il ajoute qu'intégrer les jeunes dans les processus de paix permettra d'améliorer la représentation et facilitera la mise en œuvre des résultats, notamment en ce qui concerne la législation et les ressources.

Le Secrétaire général fait observer que peu d'institutions représentent les jeunes avec autant de vigueur que l'UIP. Il estime que d'autres organisations devraient associer les jeunes aux processus multilatéraux et que l'ONU devrait appliquer son principe d'égalité des sexes et collaborer avec le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse de l'ONU pour garantir une représentation adéquate des jeunes. Il rappelle que les quotas sont utiles pour accroître la présence de ces derniers au parlement. Il souligne que les jeunes parlementaires devraient pouvoir agir pleinement grâce aux structures de gouvernance parlementaire et ainsi réaliser leur plein potentiel. Il ajoute que l'UIP devrait aider les parlements en difficulté à développer les compétences des jeunes parlementaires. Il déclare que les mesures incitant les parlements à inclure des jeunes dans leur délégation aux Assemblées de l'UIP fonctionnent, ce qu'il juge encourageant. Il conclut son intervention en disant que, bien que le Forum vise un taux de 25 % de jeunes dans ses rangs, rien n'empêche de viser un taux plus élevé autour de 50 %.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

M. H. Ebrahim (Bahreïn) affirme que le Parlement de son pays est un modèle de progrès mobilisé pour l'intégration des jeunes. Il dit que l'énergie et le sens de l'innovation des jeunes sont indispensables à la prospérité et à la gouvernance. Il rappelle que l'Engagement 5 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* vise à fournir aux jeunes les compétences, les connaissances et la confiance dont ils ont besoin pour travailler dans la sphère politique. Il explique que le Parlement des jeunes de Bahreïn permet à ces derniers de participer aux réunions et aux débats des commissions parlementaires et de se familiariser avec le processus d'élaboration des politiques et le travail des parlementaires. Il ajoute que les visites de groupes d'élèves et d'étudiants au Parlement sensibilisent les jeunes citoyens au monde de la politique et peuvent leur donner envie d'embrasser une carrière parlementaire. Il conclut son propos en soulignant que pour donner aux futurs dirigeants les moyens d'agir et renforcer en même temps la démocratie, les parlements doivent s'ouvrir aux jeunes, leur permettre d'agir, prévoir des programmes de formation, faciliter l'accès des jeunes à l'institution, développer leurs compétences, leur proposer des stages et maintenir un dialogue ouvert.

Mme M.A.B. Suansing (Philippines) indique que près de 60 % de ses concitoyens ont moins de 35 ans. Et pourtant, la moyenne d'âge à la Chambre des représentants du pays est de 51 ans et seuls 31,5 % des représentants ont moins de 45 ans. Elle indique que, d'après la Constitution des Philippines, les membres du Sénat et de la Chambre des représentants doivent être âgés respectivement d'au moins 35 et 25 ans. Elle fait observer que, bien que le taux de chômage ait atteint son niveau le plus bas depuis vingt ans, 11,6 % des jeunes demeurent sans emploi. Elle ajoute que malgré leur potentiel et leur dynamisme, les jeunes Philippins sont désenchantés et exclus de la société. Elle conclut son intervention en affirmant que leur présence au sein du parlement et leur engagement contribueront à garantir la pérennité des institutions démocratiques.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) fait savoir que la part de jeunes au parlement dans son pays est demeurée inchangée depuis 2019. Elle dit que les choses pourraient évoluer lors des prochaines élections nationales et provinciales en raison de la plus forte participation des jeunes. Elle note néanmoins que les jeunes sont généralement exclus de la vie politique et peu considérés en tant que candidats, ce qui limite le contrôle qu'ils peuvent exercer sur leur avenir. Elle précise cependant que de nombreux jeunes s'intéressent à la politique, participent à la vie publique et ont créé des forums de jeunes qui servent à exprimer leurs opinions politiques, à renforcer la diversité et à favoriser l'inclusion. Elle dit que ces forums devraient aider les jeunes parlementaires à recueillir le point de vue des jeunes pour en tenir compte dans les politiques. Elle conclut son propos en indiquant que le Parlement sud-africain a quasiment achevé la création d'un groupe de jeunes et espère qu'après les élections, les jeunes parlementaires nouvellement élus parachèveront le processus.

M. M.A. Ouerghi (Tunisie) déclare que 55 % des parlementaires en Tunisie ont moins de 45 ans. Il explique que la nouvelle loi électorale prévoit l'organisation d'élections dans les petites circonscriptions, ce qui devrait améliorer la coopération, la coordination et la communication entre les candidats et les électeurs, sans pour autant augmenter les frais de campagne. Il souligne que peu de jeunes parlementaires ont les moyens de mener des campagnes électorales de grande envergure. Il conclut son intervention en indiquant que les jeunes se félicitent de l'élection de nouveaux jeunes parlementaires.

M. A.A. Anwar (Pakistan) déclare que l'inclusivité est prévue par l'article 3 de la Constitution de son pays. Il précise que l'âge minimum des parlementaires au Pakistan est de 25 ans, ce qui correspond à la moyenne mondiale. Il fait observer que le plus jeune parlementaire de l'histoire du pays a été élu en 2024, à l'âge de 25 ans, et que le Parlement compte beaucoup d'autres jeunes. Il dit que l'Assemblée nationale du Pakistan a créé un Forum des jeunes parlementaires, composé de 142 membres, qui œuvre à accroître la présence des jeunes dans l'institution. Il explique que les femmes sont encouragées à participer à la politique, que des quotas ont été mis en place et que le Groupe de femmes parlementaires insuffle des changements dans la vie politique. Il fait remarquer que des lois anti-discrimination ont été adoptées afin d'accroître la participation des femmes à la vie publique. Il ajoute que l'Institut pakistanais des services parlementaires organise des discussions avec des acteurs sociaux sur les moyens d'améliorer l'inclusion dans l'éducation, d'assurer l'harmonie interconfessionnelle, de faire respecter les droits de l'homme dans les entreprises privées et de faire appliquer les droits des femmes en matière d'héritage. Il rappelle qu'il est important de continuer à développer des politiques d'inclusion afin d'accroître la participation et d'éliminer les discriminations. Il conclut son propos en soulignant que le Parlement de son pays est attaché à la transparence et qu'il est à l'écoute des citoyens, des médias et de la société civile.

M. M. Ur Rahman (Bangladesh) indique que 30 % de la population bangladaise a entre 15 et 29 ans. Il ajoute que le nombre de jeunes et de femmes qui ont participé aux élections de janvier 2024 et qui ont remporté des sièges a augmenté. Il dit que les jeunes dirigeants s'intéressent avant tout à l'éducation, à la création d'emplois, au climat et à l'inclusion. Il souligne que les activités de renforcement des capacités proposées par l'UIP peuvent aider les jeunes parlementaires à travailler sur les enjeux mondiaux. Il conclut son intervention en déclarant que l'UIP offre aux jeunes parlementaires un espace où ils peuvent partager leurs idées et leurs préoccupations.

M. P. Baró (Andorre) explique que depuis la modification de la loi sur le Forum national de la jeunesse d'Andorre, est considérée comme jeune toute personne âgée de moins de 35 ans, et précise que le seul prérequis pour voter ou se présenter aux élections est d'être âgé de 18 ans. Il dit que l'actuel Président du Conseil général d'Andorre a 39 ans et qu'il est le plus jeune à occuper ce poste dans toute l'histoire de la principauté. En outre, un quart des parlementaires a moins de 35 ans. Il ajoute qu'un accord sur la jeunesse a été adopté à l'unanimité et que d'après la réglementation parlementaire, les organes décisionnels et les listes électorales doivent comprendre 25 % de jeunes. Il explique que seuls les jeunes peuvent élaborer des lois sur des questions concernant l'avenir, comme les changements climatiques, les conflits et les pénuries d'eau. Il conclut son propos en déclarant que la lutte contre le désintérêt des jeunes pour la politique doit être une priorité.

Mme N. Elghazawy (Égypte) dit qu'il est impossible d'assurer un développement pérenne et un avenir meilleur sans inclure les jeunes dans les plans de développement. Elle souligne que les jeunes femmes parlementaires qui participent aux travaux de l'UIP ont fait évoluer la législation et que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été utile à cet égard. Elle ajoute qu'il faut agir pour accroître le nombre de jeunes dans les parlements du monde entier et fixer des quotas de femmes et de jeunes au parlement. Elle pense qu'il faudrait créer une plateforme pour améliorer la communication entre les jeunes. Elle pense aussi qu'il faut renforcer les capacités des jeunes et garantir leur participation à la vie politique.

L'intervenante rappelle que l'Égypte figure parmi les 25 pays qui ont adhéré à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Elle dit que les jeunes détiennent 25 % des sièges au Parlement égyptien et que de nombreuses réglementations ont pu être mises en œuvre grâce aux travaux de conférences de jeunes. Elle ajoute que des programmes de formation des jeunes à la fonction de dirigeant ont été créés et que des commissions spécialisées ont été mises en place, au

sein desquelles 32 % des jeunes occupent des postes de direction. Elle conclut son intervention en indiquant que l'Égypte accueille le Forum mondial de la jeunesse pour faciliter l'échange de connaissances.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) déclare que les jeunes occupent 42 % des sièges à la Chambre des représentants de son pays, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 31,8 % et représente une augmentation de 62 % par rapport à l'élection précédente. Elle explique que les organisations et les mouvements de jeunes se sont développés dans le pays et que de nombreux partis politiques thaïlandais recrutent de jeunes candidats et attirent aussi des jeunes qui votent pour la première fois. Elle dit qu'il est à espérer que les jeunes représentants nouvellement élus feront entendre la voix des jeunes et qu'ils œuvreront au respect de leurs droits. Elle indique que le Groupe de jeunes parlementaires de la Thaïlande a été créé à l'Assemblée nationale en 2020 pour promouvoir l'inclusion des jeunes et leur participation au processus décisionnel, et que le Parlement thaïlandais a établi un règlement pour ce groupe. Elle ajoute que ce dernier est disposé à collaborer avec le Secrétariat de l'UIP. Elle fait remarquer que les jeunes parlementaires thaïlandais ont participé à plusieurs activités de l'UIP, notamment à la série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires et à la neuvième Conférence mondiale des jeunes parlementaires. Elle conclut son propos en soulignant que le Parlement thaïlandais a accueilli M. Carden (Royaume-Uni) pour discuter des moyens de renforcer les partenariats entre la Thaïlande et l'UIP et de promouvoir les questions relatives aux jeunes.

M. S. Özboyacı (Türkiye) déclare que les sociétés qui protègent, valorisent et investissent dans leur jeunesse sont des sociétés confiantes dans l'avenir. Il indique que la Türkiye a la population la plus jeune d'Europe, avec 15 % de personnes âgées de 15 à 24 ans. Il affirme que le pays a beaucoup progressé dans la réalisation de son objectif de longue date de travailler avec les jeunes pour façonner leur avenir. Il précise que des dispositions ont été prises pour accroître la participation des jeunes à la vie politique. Par exemple, en 2017, l'âge minimum pour se présenter aux élections a été abaissé de 25 à 18 ans pour le faire coïncider avec l'âge du droit de vote. M. Özboyacı dit qu'en 2018, un jeune parlementaire de 22 ans a été élu et que le plus jeune parlementaire actuel est âgé de 23 ans. Il ajoute que la Grande Assemblée nationale compte 128 membres de moins de 45 ans. Il explique que lors des élections parlementaires, de nombreux jeunes parlementaires ont élaboré des politiques pour leur circonscription, que lui-même a signé 22 projets de loi et qu'il est déterminé à œuvrer sur les questions politiques relatives aux jeunes. Il conclut son intervention en soulignant que les jeunes responsables politiques n'ont jamais été aussi présents au Parlement et dans la vie publique, qu'ils contribuent à répondre aux attentes des jeunes et que l'autonomisation des jeunes exige des mesures énergiques.

Mme A. Vidot (Seychelles) indique qu'à partir de 18 ans, tout Seychellois peut voter ou se présenter aux élections. Elle précise néanmoins qu'en l'absence de sièges proportionnels, il est difficile d'accroître le nombre de jeunes et de femmes parlementaires et que la prochaine occasion de le faire se présentera lors des prochaines élections, prévues en 2025. Elle dit qu'une parlementaire de 33 ans a fait son entrée récemment à l'Assemblée nationale, que trois femmes parlementaires ont moins de 40 ans et sept hommes parlementaires moins de 45 ans. Elle souligne toutefois le manque de volonté politique d'instaurer des quotas. Elle ajoute qu'il est difficile pour les jeunes parlementaires et le Groupe de femmes parlementaires d'amener la majorité (25 parlementaires hommes, dont le Président, le Vice- Président et deux chefs de groupes parlementaires) à réfléchir à l'instauration de quotas. Elle conclut son propos en indiquant que l'Assemblée nationale accueillera volontiers toute information sur les bonnes pratiques et autres conseils sur la façon dont les parlements parviennent à mettre en œuvre des quotas.

M. K.U. Ritter Ocampo (Mexique) déclare que son pays encourage la participation active des jeunes aux fonctions législatives et qu'une telle démarche est essentielle pour assurer la représentation de ces derniers dans le processus décisionnel. Il affirme que leur regard neuf, innovant et progressiste peut revitaliser et enrichir la politique mexicaine. Il explique que la participation des jeunes à la vie politique favorise l'adoption de politiques davantage inclusives et prospectives, et permet de bâtir un avenir plus juste, plus égalitaire et plus empathique. C'est pourquoi le Mexique a ramené de 21 à 18 ans l'âge minimum pour devenir député et de 30 à 25 ans celui pour devenir secrétaire d'État. Il conclut son intervention en soulignant que puisque l'âge de la majorité est fixé à 18 ans, toute personne âgée de 18 ans ou plus devrait pouvoir exercer ses droits politiques.

M. O.A. Alao Akala (Nigéria) dit qu'il préside la Commission de la jeunesse à la Chambre des représentants de son pays, ainsi que le Forum des jeunes parlementaires. Il indique qu'un tiers des membres de l'Assemblée nationale ont moins de 45 ans et que le plus jeune a 26 ans. Il indique qu'en revanche seuls 5 sénateurs sur 109 ont moins de 45 ans et espère que cette situation s'améliorera.

Il explique que le Nigéria est un pays très diversifié qui compte plus de 250 tribus et 200 langues. Il affirme que les jeunes sont essentiels pour garantir l'unité et promouvoir les projets de loi et les motions qui permettent de faire évoluer leur pays et d'améliorer la situation économique des jeunes. Il dit qu'en raison de règles strictes, de nombreux jeunes ne parviennent pas à acquérir de l'expérience professionnelle. Il conclut son propos en soulignant que des progrès ont été accomplis en vue de modifier les lois pertinentes, mais que d'autres améliorations sont encore possibles.

M. S. Pariyar (Népal) indique que, dans son pays, 22,91 % des membres de la Chambre des représentants ont moins de 45 ans et que ce pourcentage baisse à 5,08 % pour les membres de la Chambre haute. Il dit que le Népal s'efforce depuis longtemps d'assurer la représentation des jeunes dans la vie politique. Il explique que son parti, le Congrès népalais, compte parmi ses membres de nombreux jeunes qui siègent à la Chambre des représentants. Il ajoute que, même si des problèmes subsistent, il y a un débat et un consensus national sur la voie à suivre pour inclure davantage de jeunes dans le Parlement népalais et dans les prises de décision. Il dit souhaiter que le Népal puisse continuer à bénéficier des connaissances de l'UIP et à organiser des activités avec celle-ci. Il conclut son intervention en indiquant que les jeunes du monde entier sont confrontés à des problèmes de chômage et de protection sociale, mais qu'au Népal des progrès ont été accomplis sur le plan politique dans ces domaines.

Mme A. Larouche (Canada) explique qu'il est difficile pour les jeunes de se lancer en politique dans son pays et que les difficultés de financement des campagnes électorales doivent être prises en compte. Elle ajoute qu'un débat a récemment eu lieu au Canada sur l'abaissement de l'âge de la majorité électorale de 18 à 16 ans, que le débat n'a rien donné et que la question reviendra tôt au tard sur la table. Elle dit qu'il importe de cerner les enjeux les plus importants pour les jeunes, comme l'intelligence artificielle (IA) et ses impacts, notamment en ce qui concerne l'emploi. Elle rappelle que l'UIP a reconnu que l'intégration de l'IA dans les sphères politique, économique et sociale présente des risques, notamment pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Elle précise que les jeunes s'inquiètent également de l'automatisation, en particulier dans les systèmes d'armement. À cet égard, elle indique que le Gouvernement canadien a collaboré avec le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). S'agissant de l'environnement, elle souligne que le projet de résolution de l'UIP intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* pourrait faire référence au Fonds pour les pertes et les préjudices. Elle conclut son propos en soulignant que la violence en ligne dissuade les jeunes de se lancer en politique et qu'une loi est en cours d'élaboration dans son pays pour résoudre ce problème.

M. W. Soto (Pérou) déclare qu'il est difficile pour les jeunes de devenir parlementaire, et ce malgré l'importance du rôle et de la taille de la population mondiale de jeunes. Il dit qu'il faut absolument que les parlements et les partis politiques offrent des opportunités aux jeunes et que ce n'est pas toujours le cas à l'heure actuelle. Il indique avoir trouvé coûteuse et difficile sa propre campagne électorale, malgré le système "une personne, une voix" en vigueur dans son pays. Il estime que le changement dépend largement des mesures prises par les jeunes parlementaires, les membres du Congrès et les sénateurs pour aider les jeunes à se lancer en politique. Il explique avoir par exemple travaillé sur un projet de loi visant à réinstaurer le système bicaméral au sein du Congrès. Il conclut son intervention en déclarant que la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires constituera une occasion privilégiée pour ces derniers, en tant que leaders de la jeunesse, de s'organiser.

Mme N.L. Madzara (Zimbabwe) se dit fière de faire partie des premiers parlementaires nommés grâce au système de quotas de jeunes mis en place en 2023 dans son pays. Elle précise que 10 sièges sont réservés aux parlementaires âgés de moins de 35 ans et qu'il existe aussi un quota pour les femmes. Elle explique que les jeunes représentent 40 % des parlementaires dans

son pays et que le nombre de jeunes ministres est passé de 4 à 11. Elle ajoute que le Groupe de jeunes parlementaires défend la cause des jeunes. Elle conclut son propos en soulignant que le Gouvernement zimbabwéen continue de soutenir les jeunes par le biais d'initiatives dans divers secteurs, ce qui permet de stimuler l'intérêt pour les processus démocratiques nationaux et d'accroître la conscience politique.

M. R. Suleiman (République-unie de Tanzanie) indique que les jeunes occupent 40 % des sièges à l'Assemblée nationale et que cette dernière a récemment adopté des projets de loi sur les élections générales et les partis politiques. Il estime que ces textes permettront d'accroître considérablement la participation des jeunes aux prochaines élections et dit s'attendre à une augmentation du pourcentage de jeunes au Parlement tanzanien.

Le Président déclare que les contributions ont été passionnantes et que les travaux visant à promouvoir la participation des jeunes au parlement doivent se poursuivre. Il se félicite des activités de l'UIP qui ont permis d'accroître la participation des jeunes aux Conférences des Parties (COP) et aux travaux liés au climat. Par exemple, en mai 2023, une séance d'information sur les négociations climatiques a été organisée à l'intention des jeunes parlementaires. En outre, lors de la COP28, l'UIP a organisé son premier événement dans la Zone bleue, sur le thème *Comment les femmes et les jeunes parlementaires peuvent-ils faire évoluer la gouvernance climatique ?* Au total, plus de 60 parlementaires et représentants de la société civile et d'organisations internationales y ont participé. Le Président explique que le rôle des parlements pour favoriser la présence de jeunes négociateurs dans les délégations gouvernementales officielles à la COP a été souligné et que l'UIP a commencé à collaborer plus étroitement avec les groupes de jeunes sur cette question.

Il précise également que depuis la 147e Assemblée de l'UIP, les travaux visant à promouvoir et mettre en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* se sont poursuivis et que quelque 1 500 acteurs du changement se sont engagés à la soutenir. Il rappelle que l'UIP a continué à soutenir les parlements, comme celui du Chili, dans le lancement de la campagne et dans la mise en œuvre de ses engagements. Il fait savoir que l'Organisation poursuivra ce travail et a mis en œuvre l'Engagement 4 par le biais de la série sur l'autonomisation à l'intention des jeunes parlementaires. Il indique qu'en novembre 2023 et mars 2024 respectivement, un total de 57 participants de 26 pays ont assisté à un atelier sur le leadership et la communication et à une séance d'information sur le thème *L'égalité des responsabilités familiales pour une représentation égale des hommes et des femmes*. Il dit que, comme pour les Assemblées précédentes, on espère que 100 nouveaux parlementaires et 10 présidents de parlement adhéreront à la campagne. Il conclut son intervention en rappelant que la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires se tiendra à Erevan (Arménie) du 12 au 14 septembre 2024.

Contribution aux travaux de la 148e Assemblée

Le Président indique que la discussion portera sur le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension.*

M. F. Paullier (Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse de l'ONU) déclare que, depuis l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité a pris de l'ampleur et qu'il y a eu des progrès encourageants dans la façon d'évoquer et d'aborder la question des jeunes en lien avec la paix et la sécurité. Il précise que des travaux sont en cours pour traduire les principes de la résolution en mesures concrètes. Il ajoute que plusieurs pays ont fait pression pour mettre en œuvre la résolution aux niveaux régional, multinational et national. D'autres, comme la Bosnie-Herzégovine, la Colombie, l'Égypte, le Kenya, le Kirghizistan et le Timor-Leste, sont en train d'élaborer des plans d'action nationaux relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il dit que ces efforts constituent un progrès vers la réalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, mais que beaucoup reste encore à faire. Il fait remarquer que le récent rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les jeunes et la paix et la sécurité souligne la nécessité de formuler des recommandations visant à rendre plus significative, plus diversifiée et plus efficace la participation des jeunes aux processus décisionnels de l'ONU. Il indique néanmoins que, d'après la note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur la participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques publiques et à la prise de décision, ces derniers sont à peine visibles dans les processus en question. Il ajoute que les membres du Forum des jeunes parlementaires sont l'exception et sont des alliés clés dans la résolution de ces problèmes. Il dit qu'une

participation significative des jeunes va de pair avec l'institutionnalisation à tous les niveaux du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il fait observer qu'actuellement, seuls 2,8 % des parlementaires ont moins de 30 ans ─ alors que la moitié de la population mondiale se situe dans cette tranche d'âge, qui est la plus touchée par les décisions politiques ─ et qu'environ 1 % de ces parlementaires sont des femmes, qui se heurtent à des obstacles structurels. Il note que de nombreuses élections sont prévues en 2024 et qu'il est essentiel d'assurer la représentation des jeunes dans la vie publique.

L'intervenant déclare que pour favoriser la participation des jeunes à la vie politique, les jeunes parlementaires peuvent : 1) appuyer le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au sein des commissions parlementaires et surveiller la mise en œuvre nationale des politiques liées à ce programme ; 2) soutenir la création d'organes de jeunes au parlement, notamment de mécanismes qui garantissent que les jeunes sont systématiquement consultés lors des délibérations parlementaires ; 3) encourager l'adoption de plans d'action, de feuilles de route et de cadres nationaux, ainsi que la création de coalitions relatives aux jeunes et à la paix à la sécurité dotées d'allocations budgétaires spécifiques ; et 4) continuer de promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* M. Paullier rappelle que l'ONU a également collaboré étroitement avec l'UIP dans le cadre des campagnes *Not Too Young to Run* et *Be Seen Be Heard*. Il indique que les trois campagnes préconisent d'aligner l'âge requis pour se présenter aux élections sur l'âge de la majorité électorale et appellent à renforcer la participation des jeunes femmes à la vie politique. Il explique que le nouveau Bureau des Nations Unies pour la Jeunesse, qui est soutenu par tous les pays, crée une dynamique pour appuyer davantage le travail de l'UIP et de l'ONU sur les questions relatives aux jeunes, mais qu'il est aussi important de tenir compte des questions relatives au genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'appartenance ethnique et au handicap. Il ajoute que la promotion de la paix, la prévention de la violence et la défense des droits de l'homme ne peuvent plus se faire au détriment de la vie et de la sécurité des jeunes. Il souligne que tous les jeunes doivent être représentés dans les institutions et les initiatives de consolidation de la paix afin d'en assurer la pérennité et de renforcer la confiance, en particulier dans les pays fragiles où les jeunes constituent la majorité de la population et subissent de plein fouet les effets de la crise. Il conclut son propos en formant le vœu que des stratégies soient élaborées collectivement pour permettre à la communauté internationale de tirer parti des atouts de la jeunesse et de collaborer avec elle en tant que partenaire et non en tant que bénéficiaire de politiques.

Le Président précise que M.Paullier est le premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, ce qui témoigne d'un changement dans l'approche adoptée par l'ONU à l'égard des jeunes. Il affirme que le Dr Paullier peut compter sur le soutien sans faille du Forum pendant la durée de son mandat.

M. L. Kocharyan (Arménie) adresse ses condoléances aux familles des victimes de l'attentat terroriste en Fédération de Russie. Il rappelle ensuite que cela fait six mois que l'Azerbaïdjan a attaqué le Haut-Karabakh et en a pris le contrôle, après un blocus de dix mois qui a entraîné des famines, des privations, des maladies et des décès. Il ajoute que plus de 120 000 Arméniens ont été contraints de fuir et que ces événements lui rappellent des souvenirs d'enfance douloureux. Il fait observer que le peuple du Haut-Karabakh est profondément attaché à sa patrie et dispose d'un riche patrimoine culturel attesté par des preuves historiques séculaires. Il affirme que le peuple du Haut-Karabakh est déterminé à revenir sur ses terres, à déterminer son avenir politique et à s'autogouverner démocratiquement. Il précise que, d'après le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le peuple du Haut-Karabakh est pleinement fondé à retourner sur ses terres. Il rappelle que la Cour internationale de Justice (CIJ) a statué que l'Azerbaïdjan doit veiller à ce que les Arméniens du Haut-Karabakh puissent retourner chez eux en toute sécurité, librement et rapidement. En outre, le Parlement européen a adopté une résolution appelant l'Azerbaïdjan à engager de toute urgence un dialogue complet et transparent avec les Arméniens du Haut-Karabakh afin d'assurer le respect de leurs droits et de garantir leur sécurité, y compris leur droit de vivre dans leur foyer dans la dignité et la sécurité avec la mise en place d'une présence internationale. L'intervenant indique que faciliter le retour des Arméniens du Haut-Karabakh, avec une protection et des garanties internationales, n'est pas seulement une question de justice et de droits de l'homme, mais est également essentiel pour assurer la paix, la stabilité et la réconciliation dans la région. Il conclut son intervention en affirmant que le retour des Arméniens du Haut-Karabakh doit être prévu dans un accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et que la communauté internationale doit respecter les principes du droit international et protéger la dignité et les droits des personnes affectées.

M. D. Keorapetse (Botswana) déclare que la démocratie présuppose que les dirigeants sont choisis selon des règles et qu'ils doivent toujours les respecter. Il estime que les démocraties, en particulier en Afrique, doivent se renforcer en assurant une alternance politique au niveau des partis et des dirigeants, et aussi en développant des institutions indépendantes efficaces. Il indique que d'après le service de recherche de la revue The Economist, la seule véritable démocratie en Afrique australe est celle de Maurice. Il affirme que les politiques démocratiques doivent être davantage responsables, transparentes et représentatives. Il explique qu'au Botswana, bien que l'on puisse voter et se présenter aux élections dès l'âge de 18 ans ─ excepté pour la fonction présidentielle ─, moins de cinq parlementaires sur 65 ont moins de 45 ans, et seulement sept sont des femmes. Il dit que les jeunes et les femmes doivent être associés à l'élaboration des politiques publiques. Il précise par ailleurs que la démocratisation est un processus permanent et que mettre en place des systèmes électoraux qui améliorent la représentation des jeunes favorise ce processus. Il indique que les jeunes représentent environ 60 % de la population botswanaise. Il souligne que des progrès ont été réalisés vers la gratuité de l'éducation et de la santé, ainsi qu'en matière de prévention des maladies et de vaccination, d'alphabétisation et d'accès à Internet et à la téléphonie mobile, mais que le taux de chômage des jeunes s'élève à 34,4 % et que de nombreux jeunes sont sous-payés. Il conclut son propos en déclarant qu'il faut donc légiférer pour aider les jeunes à intégrer les organes de décision.

Mme S. Mwamba (Zambie) rappelle que le rôle des parlements dans la consolidation de la paix est mis en exergue dans l'objectif de développement durable (ODD) 16. Elle dit que les parlements peuvent utiliser leurs fonctions de contrôle législatif, d'approbation du budget et de représentation pour garantir que les citoyens vivent en sécurité et en paix et bénéficient de chances égales. Elle ajoute qu'en fonction de leur capacité à promouvoir la redevabilité, l'état de droit et des systèmes de gouvernement inclusifs, participatifs et transparents, les parlements peuvent utiliser la diplomatie pour encourager la coopération internationale, faciliter le dialogue politique et influencer les décisions de politique étrangère à tous les niveaux. Elle estime que les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la paix et la prévention des conflits. Elle indique par exemple qu'ils peuvent favoriser les liens bilatéraux et multilatéraux, renforcer les relations entre les nations, promouvoir la résolution des conflits et la médiation, agir en tant que médiateurs impartiaux entre les parties en conflit, et promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques. Elle précise que les gouvernements démocratiques sont généralement plus stables et que la participation à des activités internationales à l'étranger permet aux parlementaires de se familiariser avec les questions internationales, notamment celles liées à la paix et à la résolution des conflits. Elle conclut son intervention en affirmant que les missions d'observation électorale contribuent à renforcer la crédibilité des élections.

M. F. Nkurunziza (Burundi) déclare qu'il y a une corrélation indéniable entre la participation des jeunes aux organes décisionnels de haut niveau et la promotion de la paix et de la compréhension dans le monde. Il indique que les jeunes sont exclus des organes de décision de haut niveau alors qu'ils représentent une grande majorité de la population mondiale et burundaise, et que cette situation fragilise la démocratie et les solutions apportées aux problèmes sociaux. Il dit que les jeunes dirigeants n'ont pas les moyens de mettre fin à l'exploitation égoïste, au gaspillage et à la destruction des ressources, qui plongent les jeunes générations dans la pauvreté et attisent les conflits. Il conclut son propos en affirmant que la participation des jeunes aux affaires publiques, notamment par l'intermédiaire du parlement, suscitera indubitablement un regain d'espoir.

Mme A. Larouche (Canada) déclare que les conflits et les guerres ont une incidence différenciée selon les sexes. Elle explique que les femmes et les jeunes sont victimes de préjugés qui accentuent les inégalités, mais que ces catégories de population peuvent jouer un rôle important dans le renforcement des processus de paix. Elle dit que le *Programme de l'ONU pour les femmes et la paix et la sécurité* a constaté que les femmes demeurent exclues de ces processus, alors que leur participation est essentielle. Elle indique que le Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité a appelé au démantèlement des structures de pouvoir qui accentuent les inégalités entre les sexes et entravent la participation des femmes et des jeunes à la vie politique et à la vie publique. Elle ajoute que d'autres problèmes, comme l'aggravation de la discrimination fondée sur le sexe, les effets des changements climatiques sur les groupes vulnérables et marginalisés (notamment les femmes, y compris les femmes autochtones), ainsi

que les violences et les mauvais traitements subis par les femmes politiques, entravent la mise en œuvre du Programme. Elle conclut son intervention en soulignant qu'il importe également de prendre en compte les préjudices subis par les femmes sur Internet.

Mme M. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) se réfère au projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* et déclare que les jeunes doivent davantage participer, au niveau multilatéral, aux systèmes de sécurité et à la transformation numérique. Elle dit que les piliers de la transformation numérique sont la sécurité, l'innovation, l'entrepreneuriat, l'accès aux appareils et les compétences. Elle explique que le Gouvernement tanzanien ouvre dans tout le pays des centres de technologies de l'information et de la communication pour permettre aux jeunes de faire fructifier leurs idées dans le monde de l'entreprise. Elle ajoute que les discussions sur la paix et la sécurité doivent également porter sur la technologie en raison du risque de guerre entre l'humanité et la technologie. Elle conclut son propos en affirmant que les jeunes parlementaires doivent se familiariser avec les systèmes de sécurité et renforcer la résilience face aux cyberattaques, notamment en lien avec les futurs systèmes d'armement autonomes.

M. S.S.H.J. Amaral (Timor-Leste) déclare qu'il faut prendre conscience des énormes défis technologiques, éthiques et humanitaires que posent l'IA et les systèmes d'armes autonomes. Il dit qu'il faut absolument assurer un contrôle humain important sur ces systèmes, définir des règles claires pour leur utilisation militaire, garantir la reddition de comptes et bannir l'utilisation de ces armes dans les situations critiques. Il ajoute qu'il faut œuvrer à l'élaboration d'une législation internationale et d'un traité international sur la redevabilité, la transparence et la conformité avec le droit international et humanitaire lors de l'utilisation de ces systèmes.

L'intervenant indique que le Timor-Leste continue d'essayer de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et que son pays estime qu'il s'agit là d'une responsabilité commune. Il précise que le Timor-Leste défend le principe d'égalité et de responsabilités communes mais différenciées en fonction des capacités de chacun. Il conclut son intervention en annonçant que son pays a récemment revu à la hausse ses contributions déterminées au niveau national pour la période 2022-2030.

Mme E.T. Muteka (Namibie) prend la présidence en tant que plus jeune membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires présent.

Mme C. Tjirare (Namibie) déclare qu'elle descend des tribus OvaHerero et Nama qui ont presque disparu. Elle estime que la communauté internationale devrait partager son indignation et soutenir la lutte pour obtenir réparation en compensation des terres et ressources ancestrales perdues par les tribus. Elle dit qu'elle soutient les efforts de paix en Afrique et dans le reste du monde, et qu'elle est donc solidaire de la Palestine dans sa lutte pour la liberté.

Mme M. Pelliccioni (Saint-Marin) indique que le Parlement de son pays a la troisième plus forte proportion de jeunes au monde. Elle rappelle que Saint-Marin a toujours défendu les droits des jeunes et a été l'un des premiers à adhérer à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Elle explique qu'un projet a été lancé dans les collèges et les écoles primaires pour familiariser les élèves avec la vie parlementaire et les amener à rédiger et à promouvoir des amendements destinés à améliorer leur école. Elle ajoute que les élections nationales approchent et qu'il est important de ne pas oublier les projets des jeunes. Elle conclut son propos en affirmant que ce n'est qu'avec l'énergie des jeunes qu'un véritable changement pourra s'opérer en vue de régénérer la politique et de rendre le monde plus sûr.

M. A. Malik (Pakistan) dit que le Forum des jeunes parlementaires, sous les auspices de l'UIP, pourrait peut-être faciliter les rencontres entre les pays en conflit, comme l'Arménie et l'Azerbaïdjan, afin de promouvoir la paix et d'établir des liens. Il précise que malgré les problèmes qu'il rencontre avec certains de ses voisins, le Pakistan a toujours défendu des relations internationales pacifiques et équitables.

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande) déclare que, comme le reconnaît la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, le fait de prendre en compte les droits et le bien-être des jeunes renforce durablement la paix. Elle dit que les jeunes constituent le premier groupe démographique dans le monde et qu'ils sont souvent victimes de conflits (beaucoup sont des

réfugiés ou ont été déplacés), de pandémies et de récessions économiques. Elle ajoute que le manque de perspective d'un avenir pacifique et l'incapacité à assurer la sécurité et le bien-être des enfants compromettent l'avenir. Elle conclut son intervention en soulignant qu'il faut protéger les jeunes et leur donner de l'espoir afin qu'ils puissent agir en faveur d'un changement pacifique et du progrès.

Mme A. Mohan (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, (PMNCH)) explique que le Forum mondial des adolescents, qu'elle représente, est l'une des plus vastes plateformes de jeunes et qu'il a été l'un des premiers à créer un collectif d'organisations d'intérêt pour les adolescents et les jeunes. Elle rappelle qu'au cours des quatre dernières années, le Forum a lancé la campagne mondiale *1,8 milliard de jeunes pour le changement*. Elle dit que les jeunes parlementaires devraient plaider pour davantage de financements et de politiques en faveur des jeunes et collaborer avec les organisations de jeunes dans leurs pays respectifs afin de mieux faire entendre la voix de ces derniers. Elle précise qu'ils doivent également veiller à ce que la participation des jeunes ainsi que les espaces et les programmes qui leur sont destinés fassent partie des priorités et des débats au niveau national. Elle ajoute que les jeunes parlementaires doivent en outre réclamer des comptes à l'exécutif sur son action en faveur des jeunes et que le coût liés au manque d'investissement dans la jeunesse s'élève à 20 500 milliards d'USD. Elle conclut son propos en invitant le M. Paullier à promouvoir l'action en faveur des jeunes lors du Sommet de l'avenir en 2024 et à préparer le terrain pour l'après 2030.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, prend la présidence.

La Dr K. Almazidou (Conseil des jeunes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)) explique que le Conseil des jeunes de l'OMS représente les jeunes de 22 organisations et qu'il s'agit de la première structure du genre. Elle dit que les domaines d'action prioritaires du Conseil sont la santé mentale, les changements climatiques, les maladies non transmissibles, un accord sur les pandémies, le leadership des jeunes, la redevabilité en matière de santé mondiale et la couverture sanitaire universelle (CSU). Elle déclare que le Conseil des jeunes de l'OMS invite le Forum des jeunes parlementaires à réfléchir à des possibilités de collaboration. Elle conclut son intervention en indiquant qu'en sa qualité de co-Présidente du Groupe de travail du Conseil des jeunes sur la CSU, elle adressera un courrier au Directeur général de l'OMS et au Secrétaire général de l'UIP, appelant les parlements à légiférer en faveur de la CSU et à investir dans celle-ci.

M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan), exerçant son droit de réponse, explique que son pays possède une région appelée Karabakh et Zanguezour oriental, et non Haut-Karabakh, et que tous les pays reconnaissent l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Il rappelle qu'en 30 ans, l'Arménie a pris possession de plus de 20 % du territoire azerbaïdjanais et que l'ONU a adopté quatre résolutions à propos de cette occupation. Il conclut son propos en soulignant qu'il est né en Arménie, mais qu'il est azerbaïdjanais, et que les personnes dans le même cas que lui souhaitent rentrer chez elles, mais ne le peuvent pas.

Le Président indique que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale examinera le projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle* et que la Commission permanente du développement durable examinera le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité.* Il remercie les deux rapporteurs qui ont été nommés pour rédiger un rapport de synthèse exprimant le point de vue des jeunes sur les projets de résolution et les invite à prendre la parole.

M. W. Soto (Pérou), rapporteur pour le projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, déclare que le rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes souligne l'importance d'associer les jeunes du monde entier à la construction d'un avenir pacifique, juste et sûr, notamment dans le contexte d'une technologie en constante évolution. Il explique que les progrès de l'IA et des systèmes d'armes autonomes posent d'importants défis en matière de paix et de sécurité. Il dit qu'il faut limiter le risque de perte de contrôle sur des décisions importantes pouvant entraîner des violations des droits de l'homme, des souffrances et des destructions pour les civils dans les conflits armés. Il

indique que l'adoption d'un accord international, la participation des jeunes et la mise en œuvre de politiques et réglementations peuvent remédier au manque de transparence dans le développement et le déploiement des systèmes autonomes et garantir que ces activités sont menées de manière responsable. Il ajoute que des comités d'éthique interdisciplinaires doivent établir des lignes directrices et des règlements pour protéger les droits de l'homme et promouvoir l'utilisation responsable de ces systèmes à l'échelle internationale. En outre, les gouvernements, la société civile et les jeunes doivent discuter de la manière d'élaborer des réglementations éthiques et efficaces. Il estime qu'il est essentiel de sensibiliser les citoyens à l'impact des systèmes d'armes autonomes, de favoriser un débat éclairé et de créer une culture de la responsabilité et de l'éthique. Il conclut son intervention en soulignant que les jeunes agissent pour gérer l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'IA et que cela doit être pris en compte dans les politiques et les accords internationaux.

Mme M.A.B. Suansing (Philippines) affirme qu'il faut promouvoir l'éducation et la sensibilisation aux SALA, et que les écoles et les universités doivent contribuer à faire comprendre ce que sont les SALA et leurs conséquences sur le plan éthique. Il fait remarquer que le terme "recommander" utilisé dans le projet de résolution souligne l'urgence de faire connaître les SALA et l'importance d'éduquer les jeunes générations futures et de donner aux jeunes les moyens de participer au débat. Il dit que les réseaux sociaux peuvent jouer un rôle déterminant dans la sensibilisation des citoyens aux dangers des SALA et dans la mobilisation en faveur d'une interdiction mondiale de ces systèmes. Il indique que les parlements doivent soutenir et relayer les campagnes de sensibilisation menées par les jeunes sur les réseaux sociaux et allouer des ressources pour développer des stratégies en matière de réseaux sociaux aux côtés des défenseurs de la cause des jeunes et des organisations de jeunes. Il ajoute que les parlements doivent apporter un soutien concret aux campagnes afin d'en assurer le succès. Il conclut son propos en soulignant que la priorité est d'obtenir l'interdiction des SALA à l'échelle mondiale et que cela démontre à quel point il s'agit d'une question urgente pour les jeunes.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) affirme que les discussions sur l'éthique et les politiques sont importantes pour le développement et le déploiement des SALA. Il dit que les jeunes parlementaires jouent un rôle essentiel pour élaborer des cadres éthiques et juridiques concernant les SALA et pour veiller à ce que ces systèmes soient conformes au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme. Il estime que les jeunes parlementaires doivent plaider en faveur d'un développement et d'un déploiement responsables des SALA et que cela devrait contribuer à l'adoption d'une réglementation stricte concernant leur utilisation. Elle conclut son intervention en indiquant que les jeunes peuvent apporter des points de vue novateurs dans les discussions sur les politiques, et qu'ils peuvent aussi contribuer à l'élaboration de politiques et de réglementations responsables.

Mme P. Aguirre (Équateur) déclare que son pays est en guerre contre le terrorisme et le crime organisé. Elle explique qu'une personne est tuée toutes les 69 minutes et que parmi les victimes on compte de nombreux jeunes responsables politiques, comme par exemple la plus jeune maire d'Équateur, feu Brigitte Garcia. Elle affirme qu'en tant que Présidente de la commission de contrôle de l'Assemblée nationale équatorienne, poste que Mme Garcia a elle-même occupé, elle a reçu 15 menaces de mort et de violence. Elle dit craindre que cette 148e Assemblée de l'UIP ne soit sa dernière et que l'on se souvienne d'elle comme d'une statistique lors de la 149e Assemblée, comme c'est le cas de 10 responsables politiques, parmi lesquels des jeunes, qui ont été assassinés au cours de l'année écoulée pour avoir dénoncé des injustices. Elle indique que l'Équateur a adopté une loi instaurant un quota de 25 % de parlementaires âgés de 18 à 29 ans à l'Assemblée nationale, mais que ce seuil n'est pas suffisant. Elle déclare que les personnes qui dénoncent les liens entre politique et crime organisé mettent leur vie en danger et que la communauté internationale doit ouvrir les yeux et soutenir l'Équateur. Elle conclut son propos en soulignant que les mesures de sécurité, comme la présence accrue de la police et de l'armée dans les rues, demeureront vaines tant que des initiatives concrètes n'auront pas été prises au niveau mondial pour lutter contre le trafic de drogue et la traite des êtres humains et pour démanteler les paradis fiscaux où reposent les fonds mal acquis.

Le Président exprime sa solidarité avec Mme Aguirre, qui fait preuve d'un grand courage.

Mme J. Ovekova (Turkménistan) affirme que les jeunes influent sur les affaires de l'État et qu'ils peuvent contribuer à bâtir un avenir durable et stable. Elle reprend des propos du Secrétaire général de l'ONU et indique que "la paix, le dynamisme économique, la justice sociale, la tolérance – tout cela et plus encore, aujourd'hui et demain, dépend de l'exploitation du pouvoir de la jeunesse". Elle dit que le Gouvernement turkmène s'efforce de protéger les droits et les libertés des jeunes, et de leur fournir une protection sociale et des aides. Elle ajoute que la gestion politique, juridique, socio-économique et culturelle, conjuguée à la participation des jeunes, permet d'assurer un avenir prospère à ces derniers. Elle précise que le Turkménistan a adopté une loi sur la politique nationale en faveur des jeunes et qu'il met en œuvre son programme national pour la jeunesse 2021-2025. Elle dit que ce programme incite les jeunes à élaborer des solutions face aux enjeux régionaux et internationaux, à agir en faveur des ODD et à contribuer à la mise en œuvre de programmes à grande échelle et à long terme aux côtés d'organisations internationales, notamment l'ONU. Elle indique que la Stratégie de coopération internationale de la jeunesse du Turkménistan pour 2023-2030 a été adoptée afin d'accroître le rôle des jeunes dans l'administration de l'État et d'intensifier la coopération avec les jeunes parlementaires d'autres pays. Elle ajoute qu'un groupe de jeunes parlementaires a été créé. Elle conclut son intervention en soulignant que le Turkménistan accueille régulièrement des événements, notamment des forums internationaux et des conférences scientifiques, en vue de favoriser l'échange de connaissances entre les jeunes.

Le Président indique que la discussion va se poursuivre sur le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité.*

Mme M.A.B. Suansing (Philippines) déclare qu'il est important d'utiliser la recherche, le développement et les mécanismes financiers pour assurer une transition énergétique abordable et accessible à tous les pays. Elle fait remarquer que la transition énergétique nécessite des réseaux intelligents et des systèmes décentralisés de production d'énergie, qui reposent sur des commandes numériques et des réseaux de communication. Elle précise que la cybersécurité est essentielle à la construction d'infrastructures résilientes et implique d'adopter une approche holistique concernant la construction et la protection des infrastructures énergétiques essentielles. Elle ajoute que les cyberattaques peuvent perturber la production et la distribution d'électricité et provoquer des pannes de courant à grande échelle et des dommages économiques de grande ampleur. Elle indique que le fait que la résolution reconnaisse l'importance de la cybersécurité témoigne de la nécessité d'intégrer la résilience dans les systèmes d'énergie propre. Divers moyens peuvent être employés, comme les protocoles de sécurité, le cryptage des données et la redondance des systèmes. Elle dit qu'il doit être tenu compte du fait que les pays en développement, les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les communautés autochtones sont les plus durement touchés par les effets des changements climatiques, alors qu'ils sont ceux qui contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. Elle estime que les pays développés devraient fournir un soutien financier et technologique ciblé à ces groupes. Elle conclut son propos en formant le vœu que la question de la justice climatique soit de plus en plus débattue.

M. A. Tongjaisod (Thaïlande) déclare qu'il est nécessaire de disposer d'un bouquet énergétique propre, qui comprenne notamment des sources d'énergie alternatives et à faibles émissions, et de soutenir la transition vers l'énergie verte et la mise en œuvre des ODD. Elle dit que la Thaïlande promeut l'économie biocirculaire et la gestion responsable des ressources nationales et de l'environnement afin de favoriser le développement du pays. Elle indique que le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement agit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et obtient des avancées en matière de crédits carbone grâce à la coopération multisectorielle. Elle souligne qu'au niveau mondial, la Thaïlande accorde la priorité au cadre de la COP, optimise l'adaptation de l'Accord de Paris et cherche à établir une collaboration bilatérale et multilatérale. Elle explique que le département des changements climatiques et de l'environnement sert de point focal pour articuler les partenariats entre les autorités gouvernementales et les organisations internationales. Elle conclut son intervention en indiquant que les jeunes parlementaires doivent veiller à ce que leurs opinions et leurs demandes soient prises en compte dans les négociations sur le climat.

Mme F.A. Masiko (Afrique du Sud) déclare que l'action climatique et l'accès à l'énergie verte sont des enjeux mondiaux cruciaux. Elle ajoute que les jeunes parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour favoriser les partenariats et le changement. Elle cite plusieurs mesures qui permettent de faire avancer les choses : promouvoir des politiques durables qui privilégient l'accessibilité et l'abordabilité, favoriser les partenariats entre les entreprises d'énergie renouvelable, les populations locales et les organisations internationales, et mieux faire connaître les avantages de l'énergie propre.

Séance de questions-réponses sur la mise en œuvre des campagnes *Oui à plus de jeunes au parlement !* et *Not Too Young to Run* (*Pas trop jeune pour se présenter aux élections*)

Le Président indique que la discussion portera sur l'Engagement 2 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* : légiférer afin de faire correspondre l'âge pour briguer un mandat parlementaire à celui de la majorité électorale.

M. Paullier (Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse de l'ONU) explique que l'action en faveur des jeunes est une priorité de l'ONU depuis des années et qu'elle est antérieure à la création du Bureau des Nations Unies pour la Jeunesse, lequel est le résultat d'un travail de plaidoyer mené par diverses parties prenantes. Il dit que la contribution des États membres à sa création est un signe de progrès, qu'elle permet au Bureau de participer à des processus intergouvernementaux et qu'elle permet d'accorder la priorité aux questions relatives aux jeunes au sein de l'ONU. Il ajoute que les menaces qui pèsent sur le multilatéralisme soulignent la nécessité de disposer d'une organisation forte au sein de laquelle les jeunes se sentent impliqués dans la prise de décision. Il précise que la participation est un droit de l'homme et que le Conseil de la jeunesse de l'ONU prévoit par conséquent un engagement significatif des jeunes dans le cadre de son mandat. Il indique que cet engagement implique de traiter les questions relatives à la jeunesse, comme le chômage, avec les jeunes et d'écouter leurs différents points de vue. Il ajoute que le Bureau des Nations Unies pour la Jeunesse souhaite également travailler sur la question de la santé mentale. Il conclut son propos en formant le vœu que le Bureau des Nations Unies pour la Jeunesse et l'UIP puissent continuer à collaborer et à travailler sur l'action en faveur des jeunes.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare que son pays soutient la participation des jeunes dans tous les secteurs. Elle dit que l'éducation et le mentorat sont essentiels pour inciter les jeunes à briguer un mandat parlementaire. Elle explique que le Parlement des enfants émirati a été créé pour permettre aux enfants de 8 à 15 ans d'organiser des élections et de diriger leur propre Parlement. Elle précise que, bien qu'il n'ait aucun pouvoir de contrôle, le Parlement des enfants dispose de 40 sièges et organise des réunions de commission auxquelles assiste le Gouvernement. Elle conclut son intervention en affirmant que, même si l'éducation diffère d'un pays à l'autre, l'UIP doit mettre l'accent sur les activités qui incitent les jeunes à briguer un mandat parlementaire et qui préconisent l'abaissement de l'âge minimum pour se présenter aux élections.

M. P.P. Kemper Thiede (Paraguay) déclare dans un message vidéo préenregistré que son Parlement met en œuvre la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et œuvre pour accroître la représentation et le leadership des jeunes par le biais de lois, de politiques et de budgets. Il explique qu'à la suite d'une campagne médiatique, un projet de loi a été adopté par les deux chambres du Congrès afin d'abaisser de 25 à 22 ans l'âge minimum pour briguer un mandat de maire et de 23 à 20 ans celui de conseiller municipal, et que le texte s'appliquera dès les élections municipales de 2026. Il précise qu'aux dernières élections municipales, 31 % des électeurs avaient entre 18 et 29 ans. Il ajoute qu'il faut continuer à promouvoir la participation des jeunes, et que les parlementaires doivent les accompagner et légiférer en leur faveur.

Préparatifs pour la 149e Assemblée (octobre 2024)

Le Président indique que la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme examinera lors de la 149e Assemblée de l'UIP un projet de résolution sur l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, et que M. F. Fakafanua (Tonga) préparera un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 30.

Réunion de haut niveau

Crise du multilatéralisme : causes profondes et solutions possibles

LUNDI 25 MARS 2024

(Matin)

La réunion débute à 11h 05 sous la conduite du modérateur, M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Le modérateur, souhaitant la bienvenue aux participants aux débats, déclare qu'il désire tout d'abord appeler l'attention sur la nouvelle *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* adoptée par l'UIP. Cette politique a pour objet de garantir un environnement de travail inclusif, pacifique et sûr, exempt de toute forme de harcèlement et s'appuie sur les définitions et approches utilisées dans le Code de conduite du système des Nations Unies. Tous les participants sont encouragés à se familiariser avec la Politique, qui peut être téléchargée à partir du site web de l'UIP et que le modérateur considère comme une avancée permettant à l'UIP de se tenir informée.

Les présents débats de haut niveau ont été organisés par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies présidée actuellement par le modérateur. Bien que ces débats ne fassent pas partie du processus préparatoire officiel de la prochaine sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, ils permettront de mener une première réflexion sur les étapes clefs du renforcement du multilatéralisme et sur la manière dont les parlements peuvent et doivent contribuer à la réalisation de cet objectif. Ils apporteront également un éclairage sur le Sommet de l'avenir de l'ONU, prévu en septembre 2024, qui est présenté comme une occasion unique que notre génération doit saisir pour renforcer le multilatéralisme. Le Secrétaire général de l'ONU a fait preuve d'une ouverture et d'une honnêteté impressionnantes face à la tâche qui attend l'ONU et le multilatéralisme proprement dit. L'intervenant invite la Dr Ackson, Présidente de l'UIP, à faire une déclaration liminaire qui sera suivie par les discours de politique générale de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et de la Secrétaire générale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Les participants auront ensuite l'occasion de réagir, en mettant l'accent sur les causes profondes de la crise, les solutions possibles et les améliorations proposées, tout en gardant à l'esprit que les jeunes s'inquiètent pour leur avenir.

La Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP, dit dans sa déclaration liminaire que sa brève, mais mémorable rencontre avec le Secrétaire général de l'ONU en février 2024 lui a laissé la nette impression que l'Organisation des Nations Unies se trouvait à un tournant et qu'elle avait besoin de mobiliser toutes les parties prenantes pour assurer sa pérennité. À New York et dans les capitales du monde entier, on craint véritablement que l'ONU ne perde toute raison d'être si elle ne gagne pas en efficacité. À tort ou à raison, nombreux sont ceux qui doutent de son efficacité et du multilatéralisme en général. Le soutien sans faille apporté par l'ONU aux pays est trop souvent éclipsé par des rapports faisant état de négociations enlisées dans une impasse politique, de l'incapacité de mettre en œuvre les engagements convenus et de l'application de deux poids, deux mesures parfois observée, ce qui est particulièrement inquiétant. Malgré le principe démocratique "un pays, une voix" et les défis considérables qui s'imposent à nous, la triste et ironique réalité est que d'autres doivent céder face aux plus puissants, avec peu de possibilités de recours à des États membres bien intentionnés. Maintenant plus que jamais, nous devons nous doter d'un système multilatéral qui tienne ses promesses de justice, de développement et de paix dans un monde interdépendant, où l'attitude consistant à faire cavalier seul est illusoire et contre-productive.

Le premier facteur contribuant au malaise dans les relations internationales est l'affaiblissement général de la démocratie dans le monde, qui sème la méfiance dans les institutions à tous les niveaux. Le deuxième facteur est la manière dont la mondialisation a laissé un trop grand nombre de personnes sur le carreau. De nombreux efforts seront nécessaires pour

restaurer la confiance dans le multilatéralisme, les parlementaires jouant un rôle de premier plan grâce à leurs pouvoirs législatif, de contrôle et budgétaire pour garantir la mise en œuvre des engagements mondiaux. La capacité d'exercer ces pouvoirs doit également être renforcée et les parlements doivent être plus représentatifs des femmes, des jeunes et des plus vulnérables en particulier.

Dans ce contexte, la Dr Ackson se réjouit à la perspective d'une discussion franche et fructueuse sur la question de savoir si les réformes actuelles de l'ONU sont suffisantes pour remettre de l'ordre dans le système multilatéral, quelles sont les autres mesures nécessaires pour restaurer la confiance dans ce système et comment les parlements peuvent contribuer à renforcer l'efficacité de l'ONU et du multilatéralisme. En plus de servir de guide à la propre réflexion de l'intervenante et à celle de l'UIP, les idées générées seront à la base des travaux du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Le modérateur remercie la Présidente de l'UIP d'avoir défini le contexte des débats avec ses observations et questions.

Mme T. Valovaya (Directrice générale, ONUG), oratrice principale, affirme que Genève, le berceau du multilatéralisme moderne qui a vu naître la Société des Nations, est l'endroit idéal pour poser de telles questions. Malgré les défis de la Première Guerre mondiale et de la pandémie de grippe, les créateurs de cette première institution multilatérale ont investi massivement dans la construction de l'étonnant Palais des Nations, qui constitue la preuve vivante de leur foi dans le multilatéralisme. On ignore souvent que de nombreux éléments de l'ONU, créée à la suite de la Seconde Guerre mondiale, sont tirés de la Société des Nations. La crise du multilatéralisme s'explique par le fait que le système érigé en 1945 n'est plus adapté au monde contemporain. Seule sa transformation pourra apporter des solutions aux défis du monde moderne qui se multiplient chaque année.

Le monde actuel est un monde où les pays se méfient les uns des autres, où les citoyens se méfient de leurs gouvernements et où la population locale se méfie des minorités. Il est également marqué par des inégalités croissantes entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, par des tensions géopolitiques sans précédent depuis 1945 et par des conflits, des guerres et des attaques terroristes qui sont devenus des événements presque quotidiens. Il lutte contre les changements climatiques, demeure incapable de se développer dans une optique durable et abrite des milliards de personnes, principalement des jeunes, qui ont perdu confiance dans le système. Dans le même temps cependant, les résultats de la consultation mondiale menée en 2020 par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son 75e anniversaire ont révélé qu'environ 80 % des millions de personnes interrogées continuaient de croire que le multilatéralisme était la seule réponse possible. Pour s'acquitter du mandat de confiance colossal qui lui a été confié par les citoyens du monde dont elle est au service, l'Organisation des Nations Unies doit affiner le système du multilatéralisme et sa vision des choses lui permet d'entreprendre la transformation nécessaire.

Dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, qui sert de base aux travaux préparatoires du prochain Sommet de l'avenir, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré que le nouveau système multilatéral devra être plus soudé et plus inclusif. En effet, l'inclusivité est une question de la plus haute importance, compte tenu du fait que la voix de chacun des 193 États membres de l'ONU a le même poids conformément à la Charte des Nations Unies, même si ce n'est malheureusement pas encore une réalité. Les voix des petits États insulaires sont déterminantes, par exemple, dans les débats sur les changements climatiques, auxquels leur contribution est négligeable et pourtant ils sont les premiers à en subir les effets.

Toutefois, le multilatéralisme ne concerne pas que les nations souveraines en raison du nombre d'acteurs de plus en plus nombreux sur la scène internationale, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, le monde universitaire, les professionnels, les organisations de femmes et les jeunes. Ces acteurs sont des partenaires clefs de l'ONU ; ils apportent le soutien nécessaire à l'obtention de résultats positifs et fournissent des avis spécialisés indispensables pour promouvoir la prise des décisions. La question qui tourne autour du multilatéralisme inclusif est de savoir comment faire en sorte que chacun ait voix au chapitre et le partenariat de l'ONU avec l'UIP est un élément capital à cet égard. Représentant les citoyens ordinaires du monde, l'UIP existe depuis plus longtemps que l'Organisation des Nations Unies ; elle est le témoin des changements intervenus dans le système multilatéral et sait s'adapter à un monde en mutation. Les présents débats permettent d'entrevoir des solutions qui seront présentées au Sommet de l'avenir et de faire de l'ONU une organisation multilatérale adaptée à sa destination et qui aura une raison d'être dans l'avenir.

Mme R. Grynspan (Secrétaire générale, CNUCED) ajoute qu'en tant que trait d'union entre le mondial et le local et entre les sphères du pouvoir et la vie des personnes qu'elle représente, l'UIP a le pouvoir de traduire les engagements internationaux par des actes concrets qui changent le cours de la vie de ces personnes. L'UIP est également un maillon essentiel de la chaîne de la gouvernance mondiale qui, pour remédier à la crise du multilatéralisme, doit être mise à jour de façon à suivre le rythme rapide des changements et à prévenir les tensions énormes et les problèmes complexes qu'ils ont fait naître. Les changements ont cependant ouvert des perspectives, comme le montre la décentralisation économique et politique résultant de la montée en puissance des pays du Sud et de leurs grandes économies émergentes, qui représente pour de nombreux pays la promesse importante d'une inclusion dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et d'une transformation structurelle. Des instances telles que le G20, le G7 et les BRICS pourront également renforcer, et non affaiblir, le multilatéralisme, tandis que les banques multilatérales de développement, dans le multilatéralisme en réseau prôné par le Secrétaire général de l'ONU, pourront intensifier l'investissement public et privé dans les régions selon qu'il conviendra pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le risque majeur est celui d'une fragmentation au lieu d'une décentralisation, ce qui nécessite en fait une expansion du centre et, par conséquent, une coordination accrue afin que l'universalité existante, comme en témoignent l'ONU et l'Assemblée générale des Nations Unies, reste intacte. C'est pourquoi le programme de réforme du Conseil de sécurité, ainsi que la paix et la sécurité, la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA), l'architecture financière internationale, le Sommet de l'avenir et le *SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030* (plan de relance des objectifs de développement durable) du Secrétaire général de l'ONU sont au cœur des discussions sur la crise du multilatéralisme. Un système commercial international fondé sur des règles universellement acceptées est aujourd'hui plus indispensable que jamais, de même qu'une gouvernance véritablement représentative au sein des institutions de Bretton Woods, qui, ayant peu évolué depuis leur création, est tout à fait disproportionnée par rapport au nombre actuel de pays dans le monde.

Ces réformes internationales essentielles sont néanmoins vouées à l'échec si elles ne bénéficient pas d'un soutien sur le terrain et de la part des parlements du monde entier. Au cours de la plus grande année électorale de l'histoire, il convient de se demander combien de candidats cherchant à défendre le multilatéralisme l'emporteront et combien de ces réformes feront partie du débat international. Les parlementaires ont la responsabilité et le pouvoir de placer les questions concernées au cœur de leurs circonscriptions et de faire comprendre l'importance d'atteindre les ODD et de redynamiser les efforts pour les réaliser dans les délais, sans perdre de vue que seuls 15 % d'entre eux sont sur la bonne voie et que les modèles de croissance divergent. Il est fondamental de sensibiliser et d'inspirer les citoyens, en particulier les jeunes et surtout à la lumière du triple déficit de croissance, de confiance et d'espoir, et de leur rappeler que l'isolationnisme est une impasse et une illusion dangereuse dans un monde interconnecté.

L'avenir commun dépend de la capacité de travailler ensemble et de réactiver l'idée d'une communauté mondiale. Les choix faits maintenant façonneront cet avenir pour les générations à venir et devront être faits en faveur de la coopération et de l'inclusion, d'un multilatéralisme adapté au XXIe siècle et d'un avenir dans lequel toutes les voix sont entendues et où le potentiel humain trouve sa pleine expression. Si l'espoir ne renaît pas, nul ne se mobilisera pour l'avenir. Bien des choses positives se sont passées au cours des 70 dernières années et doivent être reproduites grâce au leadership et à la possibilité de s'exprimer qu'apportera la réforme du système multilatéral.

Le modérateur remercie les deux oratrices principales pour leurs perspectives enthousiasmantes, qui ont permis d'alimenter la réflexion et invite les participants à formuler des observations après les avoir informés que Mme Valovaya doit honorer un autre rendez-vous, mais qu'elle sera disponible pendant la pause déjeuner pour répondre aux questions.

M F. Fakafanua (Tonga), s'exprimant au nom des jeunes parlementaires comme lui, pense que le temps et l'attention des jeunes font l'objet d'une sollicitation de plus en plus forte. Dans de nombreux pays, surtout dans le monde en développement, les populations sont très jeunes, mais leur participation au processus démocratique est faible parce qu'ils n'ont pas confiance dans ce processus. Faute d'espoir, les jeunes se désintéressent du multilatéralisme, car ils ne voient aucun résultat alors qu'ils doivent faire face à de multiples catastrophes sur les fronts environnemental et économique. L'intervenant s'interroge sur l'avenir de l'ONU, sur la manière dont les jeunes pourront jouer un rôle dans le multilatéralisme et sur la manière dont il sera possible de faire face aux défis à venir.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) remarque que les défis et les menaces complexes sans précédent auxquels le monde est actuellement confronté sont exacerbés du fait de l'ampleur prise par les technologies émergentes et avancées, ce qui nécessite des solutions globales fondées sur la participation et le multilatéralisme. La raison d'être de l'ONU est de défendre ce dernier et de combattre l'unilatéralisme, qui détruit les relations amicales et ne tient aucun compte de l'objectif fondamental de l'ONU qui est de renforcer la paix et la sécurité internationales et de développer de telles relations. Le multilatéralisme, en revanche, est une plateforme de dialogue, de coopération et de responsabilité partagée face aux difficultés importantes, mais il est actuellement inefficace.

Outre le fait de porter atteinte au bien-être et aux droits fondamentaux des populations des pays visés, les mesures unilatérales illégales prises actuellement menacent l'avenir de l'humanité et ne doivent pas être sous-estimées. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a malheureusement tenté de détruire le multilatéralisme et, partant, de mettre en péril l'ordre et la stabilité à l'échelle internationale. Il n'y a cependant pas d'autre choix que de renforcer et de soutenir le multilatéralisme dans l'intérêt de la coopération pour relever les défis mondiaux. Il est à espérer que les débats actuels prépareront le terrain pour atteindre les objectifs communs et promouvoir la paix, la stabilité et le développement.

Mme R. Grynspan (Secrétaire générale, CNUCED), s'accordant avec le premier interlocuteur pour dire que le désintérêt des jeunes pour la politique est une préoccupation majeure et qu'il est dû au sentiment d'absence de résultats, ajoute qu'une partie de la réponse consiste à relancer la politique, à inciter les jeunes à entrer en politique et à faire une plus grande place au dialogue intergénérationnel. Il convient également de prendre en considération les résultats obtenus et les difficultés rencontrées dans une perspective historique et les jeunes doivent être scolarisés pour comprendre que la persévérance, et non le court-termisme, est la voie du changement. Il est essentiel d'être mieux à l'écoute des jeunes générations pour appréhender leur nouvelle réalité et il est tout aussi important de reconnaître qu'elles sont le présent. Leur voix est nécessaire et elles doivent être associées à la prise de décision.

La possibilité de fragmentation évoquée dans les observations du deuxième interlocuteur doit être prise très au sérieux. Selon le Fonds monétaire international, la fragmentation du système commercial et financier international entraînera une perte de 7 % du produit intérieur brut mondial, soit l'équivalent de deux chocs pandémiques, ce qui souligne la nécessité d'élargir le centre pour accroître l'inclusivité et de poursuivre un dialogue constructif fondé sur la recherche de solutions pour améliorer les résultats. Aucune coalition de pays disposés à agir, souvent évoquée, ne peut traiter des questions universelles qui pourront être réglées au mieux par un accord universel, comme dans un ordre universel fondé sur des règles. L'autre voie consistant à s'y retrouver dans la complexité et le chaos occasionnés par le fait de chercher le moyen de se conformer à d'innombrables ensembles de règles n'est pas envisageable pour la plupart des pays et conduit à l'exclusion. Ces questions doivent donc être prises en considération par le seul cadre universel disponible.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), se joignant au débat, affirme que le multilatéralisme est de la plus haute importance et qu'il sera menacé si cette question n'est pas réglée de toute urgence. Bien que le multilatéralisme soit imparfait, l'adoption de pratiques plus efficaces et mieux adaptées aux aspirations des peuples des Nations Unies permettra d'y remettre de l'ordre. Dans son projet politique visant à travailler avec l'ONU pour définir clairement les valeurs du multilatéralisme, l'UIP a fait des progrès considérables en rapprochant les parlements, qui représentent ces mêmes peuples, de cette Organisation. Elle participe désormais en qualité d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a d'ailleurs souligné au fil des ans l'importance de tisser des liens avec les parlements. L'UIP souhaite vivement que l'ONU fasse de même en portant ses dialogues et conversations à la connaissance des parlements nationaux afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre des résultats. En bref, le projet politique est dans l'intérêt de tous.

Malgré les progrès réalisés pour amener les parlements à l'ONU, des obstacles essentiellement bureaucratiques, mais parfois aussi politiques subsistent en raison d'un manque de compréhension de ce qu'est la place des parlements à l'ONU. Le message de l'UIP a toujours été que les parlements n'étaient pas là pour négocier des traités, mais pour orienter les processus de délibération de l'ONU pour que les résultats reflètent les véritables intérêts des peuples. Les parlements reconnaissent que l'ONU est l'institution multilatérale la plus importante, mais ils savent

aussi qu'elle a besoin d'être renforcée par des réformes visant à rendre le multilatéralisme plus démocratique et plus largement ouvert à toutes les composantes de la société. Il est indispensable de mettre en pratique un multilatéralisme intégré en faisant participer les nombreux nouveaux acteurs qui ont fait leur apparition depuis la création de l'ONU à un dialogue intergénérationnel, sans lequel il sera impossible de composer par exemple, avec leurs créations technologiques et scientifiques. Véritables champions du multilatéralisme, les parlements et les parlementaires peuvent donner une impulsion à cette approche, tandis que l'UIP s'engage pour sa part en faveur d'un multilatéralisme mieux à même de répondre aux aspirations des peuples.

M. H. Singh (Inde) signale que son pays croit à la coopération pacifique et que la participation de son pays depuis des décennies à des événements, mouvements et processus ayant des répercussions mondiales témoigne de son ferme soutien au système multilatéral, dont l'approche associe normes de souveraineté et de représentation équitable. À chaque moment marquant de l'histoire de la diplomatie multilatérale, le désir de réforme a été vigoureusement exprimé au plus haut niveau, les dirigeants des pays développés et des pays en développement appelant à une refonte du système multilatéral.

Parmi les exemples récents des valeurs multilatérales mises en œuvre par l'Inde, on peut citer la fourniture de millions de vaccins contre la COVID-19 au monde entier pendant la pandémie, l'accueil de deux éditions du Sommet *Voice of Global South* et la présidence du G20 au cours de laquelle l'Union africaine s'est vu accorder le statut de membre permanent, ce qui a permis à l'Afrique de se faire entendre au G20. L'Inde espère que ces exemples inspireront la mise en place de réformes globales par les anciennes organisations multilatérales, telles que l'Organisation des Nations Unies, pour refléter la réalité contemporaine. En tant que mère de la démocratie, l'Inde a toujours une foi inébranlable dans le dialogue et les principes démocratiques. Le multilatéralisme doit être plus représentatif et plus adapté à la situation.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) remarque qu'après des décennies de mondialisation et d'intégration, le monde semble à nouveau se fragmenter, ce qu'illustre peut-être le mieux, entre autres, le retour de la géopolitique, du protectionnisme, des sanctions unilatérales et même de la coercition militaire et économique, ébranlant le système multilatéral dans ses fondements. On ne saurait trop insister sur le rôle joué par les parlementaires dans le multilatéralisme, compte tenu de leur rôle dans la diplomatie parlementaire, qui consiste à engager un dialogue.

Mais au-delà de la parole, le dialogue passe par l'écoute. À l'Assemblée actuelle et à l'Assemblée précédente, les participants ont continué le dialogue de sourds à propos du point d'urgence sans s'écouter mutuellement, ce qui a scellé son sort et a compromis l'objectif d'un cessez-le-feu humanitaire à Gaza et de la libération des otages. L'ONU a accompli un travail formidable en nommant des femmes à des postes de haut niveau, mais l'intervenante se demande ce que fait l'Organisation pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décision au niveau national. Compte tenu de la propension des femmes à écouter plus attentivement que les hommes, il faut qu'elles soient plus nombreuses à la table des négociations pour pouvoir résoudre les problèmes et éviter les guerres et les confrontations inutiles.

M. J. Fakhro (Bahreïn), entièrement d'accord pour dire que les gens parlent et n'écoutent pas, estime que la débâcle de la veille à propos du point d'urgence est le pire exemple jamais donné par l'UIP. La même chose s'était produite en Angola et il espère que cela ne se reproduira pas à la 149e Assemblée. Les pratiques instituées en 1945 au moment de la création de l'ONU, telles que l'exercice du droit de veto par cinq grands pays et le favoritisme à l'égard des nations grandes et riches au détriment des petites et pauvres, sont désormais superflues. Pour que le multilatéralisme survive, toutes ces pratiques doivent être modifiées en profondeur, la collaboration et l'application des lois doivent être renforcées et l'égoïsme des grands pays doit cesser.

Le pays le plus puissant du monde a quitté de nombreuses organisations du système des Nations Unies et le meurtre de plus de 30 000 civils palestiniens est passé sous silence, personne ne voulant condamner Israël. Dans toute conversation sur la paix et l'avenir, le point de départ doit être de voir le monde en noir et blanc, et non en gris. Avant de pointer du doigt l'ONU, l'UIP doit modifier ses propres règles afin d'empêcher la perte future éventuelle d'un vote sur le point d'urgence en raison de l'absence d'une seule délégation. La règle de la majorité des deux tiers n'est pas meilleure que la règle du veto au Conseil de sécurité et doit être modifiée dans l'intérêt d'une prise de décision appropriée pour exiger en lieu et place une majorité simple.

Mme H. Alahmadi (Arabie saoudite), faisant observer que personne ne veut voir l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organisations similaires faire faillite, déclare que des solutions peuvent être trouvées avec de la bonne volonté et un travail acharné. Le dialogue

intergénérationnel et le renouveau de la politique sont importants, mais il faut se demander pourquoi la déception des jeunes à l'égard de la politique est si répandue. C'est peut-être parce que le processus décisionnel est trop long, que la participation est trop limitée ou que l'accent n'est pas suffisamment mis sur certaines questions. Plutôt que d'émettre des hypothèses sur un pays en fonction de son système de gouvernement, la conversation doit porter sur la manière dont la bonne gouvernance est appliquée et sur la façon dont elle concrétise la promesse des droits de l'homme. Il convient de revoir les procédures permettant aux institutions de conduire les affaires publiques, de gérer les ressources publiques et de garantir ces droits, et l'obligation de rendre compte, l'état de droit, la réactivité et l'inclusivité doivent faire l'objet d'un débat plus approfondi. Une attention particulière portée à la gouvernance locale favorisera l'espoir des jeunes générations et encouragera la coopération multilatérale.

La paix n'est pas une absence de guerre, mais un moyen de trouver une paix durable pour l'avenir. Durant les débats sur des questions importantes d'intérêt commun, on a tendance à oublier que tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde. Certains pays donnent la priorité à la sécurité alimentaire plutôt qu'aux changements climatiques, par exemple, et tant que ces disparités ne seront pas reconnues, les débats ne progresseront pas. En résumé, la première étape consiste à régler les questions intérieures avant de passer à la coopération multilatérale.

M. P. Suntiphada (Thaïlande) affirme que, fonctionnant dans l'ombre d'une constitution adoptée par une junte militaire, le Parlement thaïlandais ne se prononce pas sur des événements qui se déroulent dans le contexte multilatéral, tels que la situation au Myanmar voisin. Le peuple thaïlandais réclame un changement, mais la politique locale, comme dans le sud profond du pays, ne change pas. En bref, il n'y a aucune participation à un quelconque dialogue local ou international. La veille, cependant, la délégation de son pays a participé pour la première fois au vote sur un point d'urgence, au lieu de s'abstenir, ce qui est un signe encourageant du désir de s'investir dans des questions d'importance mondiale.

Il est temps d'accepter que le multilatéralisme et la gouvernance mondiale doivent être réformés pour donner plus de poids aux pays en développement au sein du système, le partenariat aidant à promouvoir l'abandon du repli sur soi et du sentiment que l'on est seul pour affronter les difficultés. Pour leur part, les parlements doivent continuer à faire entendre la voix du peuple dans le contexte mondial pour faire connaître la diversité des points de vue et défendre les personnes marginalisées et vulnérables.

Le modérateur, réfléchissant aux enseignements tirés des rencontres auxquelles il a participé dans le cadre de son activité professionnelle, annonce que les responsables politiques et autres décideurs doivent avoir pour but la direction d'une destination plutôt que la destination elle-même, car l'accélération du rythme du changement est telle que la destination est imprévisible. Changer l'ordre multilatéral dans ce contexte de changement est une gageure. Les jeunes ont le sentiment qu'on leur a parlé à maintes reprises de l'ampleur de la tâche sans jamais leur indiquer l'ampleur des possibilités. L'espoir suscité par les possibilités offertes doit plutôt être le message adressé à la jeune génération, qui s'attend à une gratification immédiate, alors que le changement est progressif.

Mme R. Grynspan (Secrétaire générale, CNUCED), répondant de nouveau aux interventions, rétorque que le monde se retrouvera dans une situation encore pire si le système multilatéral ne change pas, malgré ses imperfections. Tout comme les ODD, le multilatéralisme est trop gros pour faire faillite. Des efforts constructifs devront être faits pour l'améliorer en marchant dans la direction de l'objectif final, ce qui est conforme à la notion d'espoir. Il est vrai que les jeunes sont déçus et que personne ne les écoute, mais les causes doivent être dûment analysées à partir de différentes perspectives afin de cocréer des solutions orientées vers un changement progressif du système. Les gens doivent vivre différemment tout en travaillant collectivement à cette fin, ce qui signifie leur redonner confiance en leur capacité d'y parvenir.

Le Sommet de l'avenir montrera le cheminement et le niveau d'ambition vers l'objectif, faute de quoi il révélera de manière inquiétante l'absence d'un espoir de changement systémique. À cet égard, l'intervenante place l'excès de confiance au premier rang de ses préoccupations, car il n'y a pas de main invisible pour résoudre les problèmes. Les peuples et le développement, et non les marchés, sont en crise et les pays sont confrontés à des choix impossibles. Nombre d'entre eux consacrent plus d'argent au service de la dette qu'à la santé et à l'éducation, fondamentales pour tous, mais aucune mesure n'est prise pour changer cette réalité. À l'excès de confiance s'ajoute le jeu des reproches face à des chocs systémiques tels que la pandémie, la crise du coût de la vie et les changements climatiques, qui appellent des réponses systémiques dans le cadre d'une action collective.

Le monde est pris dans un piège dont il doit s'échapper en regardant la réalité en face et en agissant en conséquence. Pour ce faire, le leadership est primordial et devra émaner des parlements et des États membres de l'ONU, qui ont la responsabilité de mettre en place un meilleur système de gouvernance mondiale.

M. D. Ram (Pays-Bas) réplique que son pays est fier de sa tradition centenaire de gouvernement de coalition démocratique, qui mise sur la coopération et l'écoute pour pouvoir fonctionner. Face aux nombreux défis posés par l'évolution de l'ordre mondial, son pays soutient la réforme visant à rendre l'Organisation des Nations Unies plus démocratique, fondée sur l'état de droit et un partenariat égalitaire. Son pays souhaite entamer un nouveau chapitre de ce partenariat avec tous les pays, y compris dans le domaine du commerce et de l'aide au développement. Dans le contexte de l'UIP, il invite le Secrétaire général à réfléchir aux possibilités offertes par l'évolution de l'ordre international.

Mme R. Grynspan (Secrétaire générale, CNUCED) remarque qu'il s'agit là d'une observation pertinente, car ces possibilités sont vastes, notamment grâce au régionalisme ouvert, qui facilite les transactions économiques internationales au sein des régions et grâce à l'économie numérique, qui a déjà beaucoup fait pour la santé et l'éducation. Le véritable défi consiste à combler le fossé de la participation et de l'accès et, dans le cas de l'économie numérique, à chercher à la faire passer de la seule consommation à la production, créant ainsi la diversification nécessaire dans les pays en développement en particulier. Tant qu'ils resteront dépendants à l'égard des matières premières, ces pays ne créeront jamais eux-mêmes les emplois décents attendus par les nouvelles générations davantage scolarisées. Les défis liés à la transition énergétique pour promouvoir une planète plus durable sur le plan environnemental pourront également être mis à profit pour diversifier l'industrie et la matrice productive, ce qui permettra un véritable développement et un partage des richesses.

Un système international solidaire permettant à toutes ces possibilités de se développer est indispensable. Les pays doivent investir dans leur population, mettre en pratique la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et appliquer l'état de droit. Il n'en reste pas moins qu'ils pourront être torpillés par des chocs systémiques. C'est là que la solidarité, la coopération et la coordination nationales et internationales constituent une partie de la solution, l'économie mondiale et la bonne gouvernance systémique jouant également leur rôle. Le multilatéralisme est primordial, car il permet de concrétiser toutes les possibilités, sans que personne ne soit laissé de côté, grâce au commerce sous toutes ses formes et à l'intensification de l'investissement au sein de l'Organisation des Nations Unies. Qu'il s'agisse des défis à relever ou des possibilités à exploiter, la solution passe par l'action collective aux niveaux national, régional et international.

M. A. Farrugia (Malte), soulignant que les petits pays, comme les grands pays, sont tout aussi importants, s'exclame que son propre petit pays a toujours fait preuve de résilience en ce qui concerne certains sujets à l'ordre du jour. À l'ONU, parmi les initiatives prises par son pays, il convient de citer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, présentée dans les années 1960, mais adoptée seulement en 1982. Plus de 30 ans auparavant, son pays a également proposé d'inscrire les changements climatiques à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ce qui lui avait valu d'être la risée de tous sur un sujet qui ne l'est plus. Durant sa présidence du Conseil de sécurité en février 2023, son pays a de nouveau mis l'accent sur les changements climatiques ainsi que sur le rôle de l'alphabétisation dans les conflits. Comme l'a montré l'incapacité de se mettre d'accord sur un point d'urgence, de nombreux obstacles à la compréhension mutuelle doivent être surmontés. La question est de savoir si la révision de la Charte des Nations Unies, rédigée en 1945, est une solution aux crises actuelles ou s'agit-il plutôt de renforcer la compréhension entre les pays, grands et petits ? Malte, par exemple, dont la Constitution est fondée sur la paix, ne participe activement à aucune alliance de défense. Bien qu'elle puisse être critiquée pour cela à la lumière des conflits à proximité, il se trouve qu'elle choisit de se concentrer sur la compréhension mutuelle.

Le modérateur remercie les oratrices principales d'avoir partagé leurs connaissances et leurs données d'expérience et exprime sa gratitude à tous ceux qui ont participé aux débats. Les conclusions des débats qui se sont déroulés à point nommé seront présentées à la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement et apporteront un éclairage au Sommet de l'avenir.

La réunion prend fin à 13 h 05.

Débat paritaire

Éliminer la discrimination, transformer les pertes économiques en gains

MARDI 26 MARS 2024

(matin)

L'événement débute à 11 h 35 sous la conduite de la modératrice, Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

La modératrice affirme que le coût de la discrimination à l'encontre des femmes est estimé à 12 000 milliards d'USD à l'échelle mondiale. De surcroît, presque 2,4 milliards de femmes en âge de travailler vivent dans des économies ne leur accordant pas les mêmes droits qu'aux hommes. Rappelant la résolution de l'UIP portant sur l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement, adoptée par la 136e Assemblée en 2017, ainsi que la Déclaration de Kigali sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, elle ajoute que les parlements ont un rôle important à jouer pour garantir l'égalité des sexes dans la législation et amender les lois discriminatoires. La discussion portera sur l'importance d'éliminer toutes les barrières juridiques et culturelles afin de permettre aux femmes de bénéficier d'une indépendance financière totale et de mettre en évidence les bonnes pratiques.

Le Secrétaire général de l'UIP, s'exprimant dans un enregistrement vidéo, affirme que l'adoption, par les parlements, de lois éliminant les entraves à l'autonomisation économique des femmes est essentielle pour réaliser le développement durable. Un grand nombre de parlements comptent désormais davantage de femmes, notamment à des postes à responsabilités, et adoptent des lois plus équitables pour les deux sexes. La prochaine étape importante consistera à mettre en œuvre ces lois dans le but que les femmes bénéficient de l'égalité de droits dans la pratique. Il attire l'attention sur l'édition 2024 du rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit* de la Banque mondiale (BM), qui cite des exemples d'instruments et de mécanismes politiques de nature à faciliter la mise en œuvre des lois.

Mme J.C. Braunmiller (Spécialiste de haut niveau du développement du secteur privé (BM)), s'exprimant par liaison vidéo, déclare que les politiques en matière de transport sont en général neutres pour les deux sexes, mais que ce n'est pas le cas des transports publics. Des modes de transport inadaptés, qui exposent les femmes à des situations potentiellement dangereuses, peuvent influer sur leur choix en matière d'emploi. Des mesures telles que l'installation de caméras de sécurité et l'instauration d'une capacité maximale, adoptées en 2021 en Jordanie, devraient développer considérablement le recours aux transports publics, améliorant par conséquent les perspectives d'emploi des femmes. La majeure partie des femmes dans le monde, privées de telles possibilités, continuent à être confrontées à de multiples difficultés, et il reste du chemin à parcourir pour garantir aux femmes les mêmes perspectives économiques qu'aux hommes.

Le rapport intitulé *Les femmes, l'entreprise et le droit* analyse depuis 15 ans les lois influant sur la vie des femmes par le versant professionnel. L'édition 2024 comprend deux nouveaux indicateurs, qui concernent la protection contre les violences sexistes et l'offre de services de garde d'enfant, et il examine également les mesures de mise en œuvre et la mesure dans laquelle les pays appliquent leur législation. Il inclut des enquêtes d'experts dans certains pays visant à évaluer la perception de la mise en œuvre et de l'efficacité de la législation.

Le nouvel indice en résultant révèle que le fossé juridique séparant les sexes est beaucoup plus large que précédemment envisagé. Les femmes ne bénéficient que des deux tiers des droits juridiques des hommes, d'à peine un tiers de la protection juridique requise pour les préserver de la violence domestique, du harcèlement sexuel, du mariage des enfants et du féminicide et consacrent en moyenne 2,4 heures de plus par jour que les hommes à des tâches non rémunérées. Bien qu'aucun des 190 pays ayant fait l'objet de l'enquête sur la base du nouvel indice n'ait réalisé l'égalité juridique pour les femmes, 18 pays à divers niveaux de revenus dans

toutes les régions du monde, à l'exception de l'Asie du Sud, ont progressé en ce sens. Tous les pays, y compris ceux qui disposent de lois équitables pour les deux sexes, sont confrontés à un déficit de mise en œuvre considérable, révélé par l'indice des cadres de soutien, 40 % seulement des cadres en question ayant été instaurés à l'échelle mondiale. Sur les 92 pays disposant de lois contre le harcèlement sexuel, 29 seulement ont instauré des procédures spéciales permettant une prise en charge efficace de tels cas. Les avis d'experts ont facilité l'identification des lacunes juridiques.

La résorption de l'inégalité entre les sexes en matière d'emploi et d'entrepreneuriat pourrait faire augmenter le produit intérieur mondial de plus de 20 % au cours de la décennie à venir. Dans les pays dans lesquels la loi prévoit une plus grande égalité des sexes, les femmes disposent de davantage d'autonomie. Un vaste ensemble de mesures doivent être prises pour remédier aux inégalités entre les sexes et les parlementaires ont un rôle clé à jouer, notamment en réformant la législation et en éliminant la discrimination, en instaurant des mécanismes visant à faciliter la bonne mise en œuvre de la législation, en sensibilisant à ces questions et en influant sur les comportements et les perceptions. Les données du rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit 2024* peuvent servir à déceler les lacunes juridiques et politiques dans chaque pays.

Mme E. Eghobamien-Mshelia (Vice-Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), s'exprimant par liaison vidéo, dresse un bref aperçu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), un des traités des droits de l'homme les plus largement soutenus, puisqu'environ 90 % des États membres de l'ONU l'ont ratifié. Le dispositif de ce texte contient 16 articles, dont les articles 3 et 7, qui portent, respectivement, sur le plein développement des femmes dans toutes les sphères et sur leur rôle dans la vie politique et publique, revêtent une importance particulière dans le contexte de la discussion.

Mme M.T. Mosena (Lesotho) rappelle que la paix et la diplomatie sont depuis 200 ans des postulats clés de la construction du Lesotho en tant que nation, la Constitution protégeant les droits de l'homme fondamentaux, la liberté et l'égalité dans tous les secteurs de la société.

Le lien entre l'élimination de la discrimination et le développement économique ne saurait être trop souligné. Bien que le gouvernement de Mme Mosena ait ratifié la CEDEF en 1995, ses principes n'ont pas été transposés dans toutes les lois et la discrimination à l'encontre des femmes se poursuit, tant sur le plan économique que du point de vue de la vie sociale. Bien qu'il existe une volonté politique d'amender la législation pour en expurger la discrimination et les inégalités entre les sexes et qu'elle ait considérée comme prioritaire, la société du Lesotho continue à s'appuyer sur des lois subordonnant les femmes aux hommes. En 2022, presque les deux tiers des citoyens du Lesotho ont estimé que la violence sexiste constituait la question la plus importante du point de vue des droits des femmes dans leur pays. Le parlement a continué à mettre l'autonomisation des femmes au centre du programme de développement économique du pays.

Elle conclut en relevant que la discrimination sexiste doit être considérée comme une guerre menée contre les minorités et les groupes vulnérables.

M. L.S. Phohleli (Lesotho) décrit les diverses lois adoptées depuis 2006 par le Parlement du Lesotho pour faire progresser les droits et l'autonomisation économique des femmes, notamment l'abolition du statut de mineures des femmes mariées, l'autorisation faite aux femmes de posséder des biens à leur nom, la lutte contre la violence domestique et les abus financiers, l'instauration d'un congé maternité rémunéré et l'abolition de la primogéniture masculine.

Mme M. Aljaghoub (Jordanie) explique que diverses réformes politiques et administratives portant sur le rôle des femmes, des jeunes et des personnes ayant des besoins spéciaux ont été mise en œuvre dans son pays. La Constitution, récemment amendée, prévoit que les femmes bénéficient d'une égalité de chances et soient protégées de toutes les formes de discrimination. L'âge de la représentation parlementaire a été abaissé à 30 ans. Une loi imposant au moins 20 % de femmes dans les partis politiques et prévoyant qu'elles occupent des postes à responsabilités a été adoptée. Une commission ministérielle a aussi été créée afin d'autonomiser les femmes et une stratégie a été élaborée pour les femmes jordaniennes.

Son pays, qui s'estime lié par toutes les conventions internationales pertinentes, a récemment amendé le droit du travail pour autoriser les horaires de travail souples, rendant plus aisé l'accès des mères de famille au marché du travail. La façon dont la législation est mise en œuvre est particulièrement importante.

Une déléguée de la Roumanie déclare que son pays a œuvré sans relâche pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes et élaborer des lois visant à lutter contre la violence subie par les femmes et encourager les partenariats. Il reste toutefois beaucoup de chemin à parcourir et des efforts sont consentis pour instaurer des quotas de femmes au parlement dans le but d'accroître la représentation des femmes qui, alors qu'elles représentent plus de la moitié de la population, ne constituent actuellement que 20 % à peine des parlementaires. À la différence de certains hommes parlementaires, les femmes parlementaires et les organisations internationales soutiennent ces efforts et elle s'interroge sur les mesures spécifiques qui pourraient être prises pour veiller à ce que le quota de femmes soit respecté.

Mme H.R. Siafa (Sierra Leone) rappelle que la Sierra Leone a adopté des lois visant à interdire la discrimination fondée sur le genre au travail. Les employeurs sont tenus de veiller à ce que les femmes représentent 30 % de leur personnel et à ce qu'un certain pourcentage d'entre elles occupent des postes à responsabilités. Toutes les salariées bénéficient d'un congé maternité rémunéré de 14 semaines au moins. À travail égal, la rémunération des salariés doit être égale et ils doivent se voir offrir des perspectives de formation et d'éducation équitables. Les institutions financières ont été chargées d'améliorer l'accès des femmes aux services et produits financiers.

Elle conclut en relevant que les mesures visant à combler les disparités entre les sexes ont été considérées comme l'un des moyens les plus rapides d'atteindre les indicateurs de développement.

M. E. George (Sierra Leone), soulignant l'importance de la volonté politique, affirme que le Parlement de la Sierra Leone est prêt à soutenir les femmes et que plusieurs lois ont été adoptées dans cette optique. La représentation proportionnelle permet aux femmes de faire leur entrée au Parlement de la Sierra Leone sans discrimination, mais le financement pose des problèmes encore non résolus et il prie l'UIP de continuer à soutenir les femmes de son pays. Le viol est plus fermement puni, les coupables étant désormais condamnés à la prison à perpétuité.

Mme S. Balmik (Inde) indique que son pays, qui place les femmes au cœur de son programme de développement, met en œuvre une stratégie globale en matière d'autonomisation des femmes. Il prend des mesures visant à combattre la pratique de la dot et la violence domestique ainsi que le harcèlement sur le lieu de travail, et à renforcer les politiques en matière de congé maternité, ce qui a permis un accroissement notable du nombre de femmes qui travaillent et l'autonomisation et le développement de l'entrepreneuriat des femmes dans les zones rurales grâce à des initiatives telles que les groupes d'entraide.

Des réformes politiques ont été mises en œuvre dans le but de faire augmenter la représentation des femmes et une loi récente prévoit qu'un tiers des sièges de la Chambre du peuple et des assemblées législatives seront réservés aux femmes. De grandes avancées ont été accomplies en matière de réduction de la pauvreté par le biais de diverses initiatives ainsi que grâce à la montée en charge des programmes d'inclusion financière. Les parlementaires doivent préserver les intérêts de tout un chacun, particulièrement les femmes et les filles, pour garantir le développement de tous les secteurs de la société.

Mme T. Losche (Suriname) affirme que son parlement s'efforce depuis des années d'offrir une tribune aux femmes. Son pays œuvre pour autonomiser les femmes et les hommes et protéger les deux sexes de la discrimination. Bien qu'il y ait traditionnellement eu des professions considérées comme masculines et d'autres féminines, les femmes mettent à profit leurs connaissances et leur expérience pour prendre la place qui leur revient de droit dans la société du Suriname.

Mme G.N. Katjingisiua (Namibie) déclare que la Constitution de la Namibie contient des dispositions prévoyant l'égalité des sexes et qu'un plan d'action sur la politique en faveur de l'égalité des sexes a été adopté en 1997. Le rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit 2021* accordait la note de 86,3 sur 100 à la Namibie, soit un score supérieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne. Il a été recommandé d'apporter des améliorations à certaines lois concernant les femmes prenant un emploi après avoir eu des enfants et des réformes législatives visant à garantir que les femmes ne soient pas pénalisées financièrement et bénéficient d'une couverture sociale complète ont été entreprises. La fréquentation des établissements scolaires par les filles s'est aussi améliorée.

Certains partis politiques respectent également le principe de l'égalité de représentation des femmes instauré par le parti au pouvoir et la représentation des femmes au parlement a considérablement augmenté. La parité a été atteinte à l'Assemblée nationale et les femmes gèrent plusieurs portefeuilles ministériels. Des efforts devront être consentis pour veiller à ce que le nombre de femmes parlementaires continue à augmenter et à ce que le Code électoral prévoie le recours aux quotas dans le but d'accroître le nombre de femmes et de femmes autochtones candidates et pour interdire le cyberharcèlement. La participation politique des femmes est non seulement un droit humain, mais une pierre angulaire du développement durable et de la démocratie.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) déclare que son pays n'a pas ménagé ses efforts pour garantir l'égalité des sexes et la parité et lutter contre la discrimination sexiste sous toutes ses formes. Le Conseil suprême pour les femmes a vu le jour pour autonomiser les femmes et un plan national en faveur des femmes bahreïniennes est en cours d'application. Le budget national comporte désormais un volet spécial répondant aux besoins des femmes. Elle remercie les parlementaires masculins de leur soutien, notamment pour ce qui est de l'autonomisation politique des femmes, en précisant que ces dernières président désormais de nombreuses commissions.

La question de la parité doit être abordée en tenant compte des différentes religions, traditions, coutumes et valeurs des États ainsi que de la perspective des femmes elles-mêmes.

Un délégué de Bahreïn estime que l'accent devrait être mis sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et sur les compétences plutôt que sur les pourcentages. Les femmes bahreïniennes participent au secteur privé comme public, assument des fonctions ministérielles et sont membres du Conseil consultatif. Les parlements doivent adopter des lois offrant des perspectives aux femmes et le délégué décrit certaines des lois adoptées à Bahreïn pour soutenir les femmes et leur participation à la prise de décision.

M. A.-E. Ntugu Nsa (Guinée équatoriale) affirme que les hommes parlementaires de son pays soutiennent inconditionnellement les initiatives législatives concernant les femmes, y compris sur le plan financier. Les lois en Guinée équatoriale prévoient l'égalité des sexes et l'égalité des droits pour les hommes et les femmes, notamment pour ce qui est de l'accès à des fonctions publiques et une femme occupe actuellement la présidence du Sénat. Son pays est partie à la CEDEF. Son gouvernement, qui continue à accorder la priorité à la reconnaissance du rôle des femmes dans la société, a créé un service consacré aux femmes, qui a par la suite été transformé en ministère. Les femmes constituent 35 % des parlementaires et le Sénat a examiné un projet de loi sur la violence sexiste.

Mme A. Mele Colifa (Guinée équatoriale) déclare que des progrès significatifs ont été accomplis dans l'élaboration d'un cadre juridique et de politiques visant à respecter les engagements internationaux en matière de droits des femmes dans la perspective de transformer les pertes économiques en gains. La participation des femmes à la prise de décision a considérablement augmenté ces dernières décennies. À l'échelon national, des politiques favorables à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes ont été élaborées, ainsi qu'un plan d'action multisectoriel correspondant, pour permettre aux femmes de bénéficier de tous leurs droits, y compris pour ce qui est de l'accès à l'éducation et à la formation.

Mme T. Vardanyan (Arménie) estime que les femmes, qui composent 54 % de la population arménienne, peuvent exercer une influence évidente sur le développement économique et que tous les membres de la société doivent bénéficier de l'égalité des chances. L'Arménie a déjà amélioré sa législation nationale, notamment en adoptant une loi sur le congé paternité rémunéré. Depuis, le pays a accompli de nouveaux progrès significatifs, par exemple grâce à la loi protégeant les femmes du harcèlement sexuel au travail et son économie est l'une des deux économies de l'Europe et de l'Asie centrale dont le score dépasse 90 dans le rapport *Les femmes, l'entreprise et le droit 2024*. La législation et les réformes sont des outils importants pour que les parlementaires garantissent aux femmes l'égalité des chances du point de vue économique.

M. H. Arshakyan (Arménie) rappelle que ces dernières années, l'Arménie a mis en œuvre des réformes et amendé son code du travail pour mieux garantir les droits des femmes. Un amendement important, interdisant la discrimination et rendant illégal l'examen d'un dossier de candidature à un poste sur une base autre que les compétences techniques et les qualifications professionnelles, a été adopté en 2019.

Le quota de femmes parlementaires à l'Assemblée nationale est de 30 %, mais le chiffre actuel est de 34 %. Le Code électoral prévoit des mesures garantissant le respect des quotas.

Mme N.O. Acora (Ouganda) explique que le Parlement ougandais comporte actuellement 146 femmes, qui représentent chaque district du pays, et 14 femmes parlementaires élues au scrutin direct. Les femmes détiennent environ 48 % des portefeuilles ministériels, y compris celui de premier ministre.

Un grand nombre de programmes d'atténuation de la pauvreté ont été mis en place dans le pays. Le modèle de développement de la paroisse, le plus récent d'entre eux, qui a pour objectif de faire augmenter les revenus des ménages, compte 70 % de femmes parmi ses bénéficiaires. Un projet visant à octroyer des prêts aux femmes entrepreneures pour leur permettre de sortir de la misère a récemment été lancé par le Ministère du genre, du travail et du développement social. Divers autres projets, dont un projet en faveur de l'autonomisation des femmes, sont également en cours.

Un délégué du Kenya indique que la Constitution de 2010 garantit l'égalité au Kenya. Il faut remédier aux injustices historiques et des mesures de discrimination positive ont été prises pour faire augmenter le nombre de femmes au parlement. Plusieurs lois ont été adoptées pour garantir l'égalité, l'équité et l'éradication des pratiques culturelles préjudiciables aux femmes. Un ministère du genre a été instauré et un conseiller spécial nommé auprès du Président. La législation exige désormais de chaque secteur qu'il veille à ce que les données collectées soient ventilées par sexe, âge et handicap. Il faut prévoir des affectations budgétaires pour financer l'inclusion des sexes et des fonds spéciaux ont été créés à l'intention des groupes marginalisés. Un forum de femmes parlementaires a vu le jour au parlement et les parlementaires disposent de fonds leur permettant de prendre des initiatives dans le domaine du genre.

De gros efforts ont été consentis, mais il demeure des lacunes de mise en œuvre. Les hommes tentent de contourner la réglementation garantissant un tiers des marchés aux femmes et des tentatives sont faites pour édulcorer certaines dispositions législatives.

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande), relevant l'importance des mentalités sociales pour améliorer le statut des femmes et garantir l'égalité des sexes, explique que la Thaïlande est en train de lancer un plan d'action historique en faveur du développement des femmes pour la période 2023-2027. Ce plan vise à garantir que les femmes et les filles réalisent leur plein potentiel, soient traitées de manière égale et équitable, et soient protégées de la violence sous toutes ses formes. Diverses mesures destinées à renforcer la participation économique des femmes ont été appliquées, la notion de femme entrepreneure étant introduite dès l'école primaire. Les institutions publiques et la société civile proposent aux femmes des stages de formation visant à les autonomiser sur les plans économique et professionnel et des centres de développement ont été créés. Le parlement examine actuellement une loi prévoyant d'allonger le congé maternité.

Une déléguée du Maroc rappelle que, partout dans le monde, les femmes sont confrontées aux mêmes défis. Dans son pays, la situation sociale des femmes évolue grâce à la législation, à l'éducation et à l'emploi. Des lois destinées à améliorer l'accès à l'enseignement primaire ont été adoptées, ce qui a fait augmenter le taux d'alphabétisation et lutte contre les mariages d'enfants. Des initiatives destinées à autonomiser financièrement les jeunes ont été promues et au moins 30 % des bénéficiaires sont des femmes et des filles. Un grand nombre de lois ont été amendées à l'échelle nationale, mais des problèmes demeurent, notamment les stéréotypes culturels sur lesquels certains s'appuient pour continuer à exercer une discrimination à l'égard des femmes.

Les parlementaires ont un rôle à jouer en matière d'élaboration des lois, de sensibilisation aux différences culturelles et de prise en compte de l'égalité des sexes dans toutes les politiques publiques.

Mme L.M. Merkesdal (Norvège) déclare que la participation des femmes au marché du travail et l'égalité des sexes sont propices à l'économie, à l'éducation, aux soins de santé et aux efforts de lutte contre les changements climatiques. Les initiatives destinées à accroître le niveau d'instruction garantiront le même niveau de compétences aux femmes qu'aux hommes et leur accès à des fonctions diverses, réduiront la marginalisation et instaureront une société plus stable. Les hommes doivent créer des espaces inclusifs pour les femmes et critiquer les comportements à l'égard des femmes qu'ils n'accepteraient pas pour eux-mêmes. Le respect mutuel est la première étape et les genres et les races doivent être représentés dans leur diversité. Les femmes doivent également être solidaires les unes des autres.

Mme J. Tobaiwa (Zimbabwe) explique que son pays a enregistré des progrès notables en matière d'autonomisation des femmes tout en développant son économie et que la Constitution de 2018 a prévu un certain nombre de mesures phares destinées à promouvoir le développement des femmes tout en les protégeant de l'exploitation. L'extension du système des quotas a permis une hausse du nombre de femmes siégeant au parlement et travaillant pour les pouvoirs locaux. Le gouvernement de Mme Tobaiwa propose un soutien financier aux femmes entrepreneurs et agricultrices et, au parlement, le forum des femmes parlementaires est au cœur de la réflexion sur la condition de la femme.

M. F. Fakafanua (Tonga) déclare que les femmes représentent moins de 10 % des élus de la région du Pacifique. Son gouvernement a reconnu l'importance de la promotion de l'égalité des sexes pour réaliser le développement durable. Rappelant que seulement 6 femmes ont été élues aux Tonga ces 76 dernières années, il ajoute que la politique nationale de 2001 sur le genre et le développement a été revisitée en 2014 pour mettre l'accent sur la nécessité d'accroître le leadership des femmes et d'atteindre une représentation politique équitable. Toutefois, une étude récente a révélé que, parmi les électeurs éligibles, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à juger normal de confier prioritairement les fonctions à responsabilités à des hommes, particulièrement au parlement. La majorité des hommes actuellement parlementaires ne disposent donc pas du mandat démocratique requis pour mettre en œuvre des mesures spécialement destinées aux femmes et cette difficulté est compliquée par le manque de motivation de l'électorat des Tonga.

La mise en évidence du potentiel économique que pourrait libérer l'autonomisation des femmes et la représentation égale dans les instances législatives suscite une prise de conscience du potentiel des femmes en tant que leaders. M. Fakafanua remercie l'UIP et la Banque mondiale de leur soutien et des informations qu'elles diffusent, que les parlementaires pourront relayer chez eux.

Mme S.R. Dato Haji Abdul Rahman (Secrétaire générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA)) rappelle que l'autonomisation politique des femmes peut améliorer l'inclusion et l'indépendance financières, contribuant à atteindre des objectifs plus vastes de développement social. En 1998, l'AIPA a créé la plateforme baptisée Femmes parlementaires de l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décision aux échelons régional et national. La résolution portant sur le renforcement de la résilience de l'ASEAN grâce au leadership des femmes et à des parlements sensibles au genre, adoptée à l'occasion de la 44e Assemblée générale de l'AIPA l'année précédente, a marqué le coup d'envoi d'un projet de plan d'action et de cadre de mise en œuvre visant à créer un environnement propice aux femmes et à les autonomiser dans la vie politique. Le projet de plan d'action prévoit de mener d'ici 2030 des activités de mise en œuvre précises destinées à régler les problèmes et relever les défis en lien avec la participation politique des femmes dans la région et tente de renforcer les capacités des femmes parlementaires et de développer la collaboration intergénérationnelle. Il devrait être adopté lors de la 45e Assemblée générale de l'AIPA, qui aura lieu courant 2024.

Mme J.C. Braunmiller (Spécialiste de haut niveau du développement du secteur privé (BM)), s'exprimant par liaison vidéo, ajoute que si les dirigeants politiques ne sont pas convaincus des avantages de l'égalité des sexes et des réformes dans ce domaine, il est possible de faire appel aux données issues de la recherche pour montrer en quoi l'arrivée des femmes dans la vie économique est importante pour la croissance et la stabilité ainsi que pour promouvoir la réforme des politiques et de la législation. Il se produit fréquemment un effet domino dans les régions dans lesquelles un pays a réussi à mettre en œuvre une réforme en matière d'égalité des sexes, car les autres s'en inspirent.

La modératrice remercie tous les participants pour leur précieuse contribution.

L'événement prend fin à 13 h 20.

Réunion-débat

Affronter les menaces stratégiques et existentielles au moyen de la sécurité commune et de l'état de droit

DIMANCHE 24 MARS 2024

(après-midi)

La réunion débute à 13 h 05, sous la conduite du modérateur, M. A. Ware (coordinateur mondial, Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires (PNND)).

Le modérateur indique que la table ronde, organisée par l'UIP en coopération avec le PNND et le World Future Council, fait suite à l'adoption de la Déclaration de Luanda à la 147e Assemblée de l'UIP. Elle abordera le rôle des parlementaires en matière de résolution des conflits internationaux, de paix et de désarmement, d'avenir durable et dans différentes instances internationales, alors que la gravité et le nombre des conflits sont préoccupants.

Le désarmement ne doit pas être pris isolément, mais être placé dans le contexte de la sécurité et du développement durable. Cette approche est cohérente vis-à-vis de celle adoptée par le Secrétaire général des Nations Unies dans le *Programme de désarmement* 2018 et dans son *Nouvel agenda pour la paix*, éléments clés à prendre en compte lors du *Sommet de l'avenir* des Nations Unies. La sécurité commune est un moyen pour les pays d'assurer leur sécurité sans compromettre celle des autres, et l'état de droit est un outil qui peut contribuer à cette approche profitable à tous.

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) explique que, pour renforcer les Nations Unies et le multilatéralisme, les parlements et les parlementaires doivent pouvoir jouer le rôle qui leur revient et faire partie de la solution, notamment en faisant entendre leur voix dans les délibérations des Nations Unies et en traduisant en réalités nationales les engagements pris. Depuis l'adoption de la *Déclaration du Millénaire*, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les parlements nationaux par l'intermédiaire de l'UIP, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, les droits de l'homme et la démocratie, ainsi que les questions de genre, l'UIP s'est efforcée d'apporter une dimension parlementaire aux principaux processus des Nations Unies. Elle a organisé plusieurs événements annuels à l'ONU, notamment une Audition parlementaire pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, une réunion parlementaire à la Commission de la condition de la femme (CCF) et un forum parlementaire au forum politique de haut niveau.

Bien que les parlements soient chargés de veiller à l'intégration des engagements pris dans la législation nationale, l'intervenante note qu'ils ont souvent un temps d'avance et encouragent l'élaboration d'instruments internationaux juridiquement contraignants, citant à titre d'exemple la Convention sur les armes à sous-munitions. La dernière Conférence mondiale des présidents de parlement, en 2021, a adopté une déclaration sur la mobilisation des parlements en faveur d'un multilatéralisme plus efficace, soulignant que le respect du droit international représente le socle d'un ordre mondial basé sur la solidarité et la coopération, et que les violations du droit international ne doivent pas être tolérées. Dans la Déclaration de Luanda, les parlementaires ont réaffirmé leur adhésion pleine et entière à l'état de droit, tant au niveau national qu'international, et ont encouragé un recours plus fréquent à la Cour internationale de Justice.

Le modérateur présente les intervenants.

Mme M. Kiener Nellen (membre du Conseil, PNND), intervenante, précise que les instruments juridiques et le système judiciaire peuvent défendre les plus faibles et offrir une égalité de traitement et des règles de procédure équitables aux petits pays dans les affaires les opposant à des pays plus grands, y compris les "superpuissances". À cet égard, elle attire l'attention sur la procédure d'arbitrage en mer de Chine méridionale engagée par les Philippines contre la

République populaire de Chine, en 2013, et sur une affaire portée par le Nicaragua contre les États-Unis d'Amérique. Bien que les petits pays aient obtenu gain de cause, les grands pays n'ont pas reconnu les verdicts. Compte tenu des nombreuses zones de guerre et des conflits dans le monde, elle lance un appel à l'extension des compétences des juridictions internationales et à une pression accrue sur les États qui n'ont pas encore reconnu ces juridictions. Elle met l'accent sur le *Guide pratique sur la reconnaissance de la compétence de la Cour internationale de Justice* et sur la déclaration conjointe *Common Security and Nuclear Weapons: How to replace the current reliance on nuclear weapons with sustainable security for all*, ces deux documents étant mentionnés sur le site web du PNND.

Elle conclut en notant que le concept de dissuasion, y compris dans le contexte nucléaire, renvoie à une menace implicite. Alors qu'au niveau des personnes, le Code pénal répond à une menace par une sanction, sur le plan international, les menaces d'un pays se heurtent aux menaces d'autres pays et au spectre de l'utilisation des armes nucléaires. Il faut trouver un autre moyen de répondre aux menaces en encourageant l'acceptation des compétences en droit, des arbitrages et de la médiation, et elle soutient les efforts des parlementaires dans ce sens.

Mme R. Shoot (Directrice exécutive, Citizens for Global Action), intervenante, déclare que le *Sommet de l'avenir* des Nations Unies a été salué comme l'occasion unique de retrouver une confiance érodée et de démontrer que la coopération internationale est en mesure de relever efficacement les défis actuels. Le Sommet va également réfléchir à la manière de concrétiser les ambitions et les objectifs existants par le biais du document final Pacte pour l'avenir, dont un avant-projet a été diffusé en début d'année par les facilitateurs. Toutefois, selon la perspective qu'impose l'état de droit, il existe une contradiction entre les ambitions déclarées du Sommet et du Pacte, et la réalité. Malheureusement, tel qu'il est actuellement formulé, l'avant-projet ne mentionne pas la manière dont les conflits peuvent être résolus pacifiquement et il omet des acteurs essentiels, par exemple les tribunaux et les parlementaires. L'architecture mondiale de sécurité collective doit être rénovée, notamment en améliorant l'efficacité des institutions judiciaires existantes et en proposant de nouveaux outils opérationnels. À cet égard, les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer. Le Pacte doit faire progresser les ambitions de la Déclaration de Luanda et non édulcorer les engagements qu'elle comporte.

La société civile a travaillé à un Pacte des peuples pour l'avenir, dans lequel elle estime que le *Sommet de l'avenir* des Nations Unies doit contraindre les États à pleinement recourir aux institutions et procédures judiciaires existantes et potentiellement nouvelles en vue de résoudre les différends par des moyens pacifiques et de garantir la redevabilité de ceux qui violent le droit international. Elle souhaite également que tous les États membres des Nations Unies acceptent la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice, et pas seulement les 74 États qui l'ont déjà fait. Si tous les États membres ne soutiennent pas pleinement la Cour pénale internationale, il ne sera pas possible de mettre véritablement un terme à l'impunité. Le Pacte des peuples prévoit également la création de nouvelles institutions judiciaires, dont une cour internationale de lutte contre la corruption et une cour chargée du climat.

Pour progresser vers ces objectifs, les parlementaires doivent : inciter leur gouvernement à prendre des engagements plus ambitieux dans le ''Pacte pour l'avenir'', sensibiliser le public à l'importance des questions débattues lors du Sommet et à la nécessité d'une action collective plus forte, s'engager auprès de la société civile et encourager la participation de cette dernière au processus du Sommet, prendre des mesures législatives avant même le Sommet, exercer leur fonction de contrôle pour s'assurer que les engagements pris lors du Sommet de l'avenir ont été mis en œuvre de manière efficace. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer, lors du Sommet de l'avenir et au-delà, en matière de renforcement de l'état de droit et de la justice internationale.

M. N. Gunasekera (membre, World Future Council), intervenant, fait valoir que le droit international représente un instrument de paix. Décrivant le processus qui, depuis la première Conférence de La Haye en 1899, a abouti à la création de la Cour internationale de Justice, l'intervenant déclare que cette Cour a près de 101 ans d'expérience en matière de règlement pacifique des différends et qu'elle a même donné un avis consultatif sur la légalité du recours aux armes nucléaires. Tous les États, quelle que soit leur taille, sont considérés égaux au sein de ce forum, ce qui constitue une réussite collective. La semaine précédente, plus de 80 États membres des Nations Unies, emmenés par un groupe d'États insulaires du Pacifique, ont présenté des observations écrites à la Cour internationale de Justice en vue d'obtenir un avis consultatif sur les changements climatiques.

Le Sommet de l'avenir représente une occasion unique pour faire évoluer le mode d'action et veiller à ce que la génération actuelle respecte son engagement de préservation de la planète. Aucune décision de parlementaire n'a de sens si elle ne prend pas en compte les générations passées, présentes et futures, et il devrait y avoir un(e) Envoyé(e) pour les générations futures dans chaque parlement.

Questions et interventions

M. P. Nanda (Inde) déclare que le *Sommet de l'avenir* des Nations Unies offre une occasion unique pour dégager des solutions multilatérales en vue d'un avenir meilleur et renforcer la gouvernance mondiale. Des disparités croissantes existent entre le potentiel du système de sécurité collective et la réalité, et les parlementaires doivent intensifier leurs efforts de collaboration en vue de développer des stratégies visant à prévenir et à traiter les facteurs de violence et de conflits. Le renforcement des infrastructures nationales œuvrant pour la paix peut renforcer les institutions de l'État, favoriser la cohésion sociale et faire respecter l'état de droit, facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans l'instauration de la démocratie dans le pays de l'intervenant.

Fervent défenseur de l'ONU, l'Inde est favorable à une action visant à restructurer le Conseil de sécurité afin de refléter les réalités géopolitiques actuelles et de renforcer sa crédibilité. Faisant valoir le lien entre la crise climatique, la paix et la sécurité, l'intervenant estime que les parlementaires doivent s'unir pour protéger la démocratie et faire face aux menaces existentielles par le biais d'une sécurité commune et de l'état de droit, en favorisant un développement durable et inclusif pour tous.

M. M. Green (Canada) remarque que le monde est au bord d'un effondrement climatique, économique et démocratique. Le droit international étant soumis aux caprices des superpuissances, la situation n'est pas celle d'un état de droit, mais d'une autorité de droit. Si la paix et la démocratie ne triomphent pas, il se peut qu'une catastrophe nucléaire soit imminente. Les parlementaires doivent réfléchir à ce qui est en jeu si certains États peuvent agir en toute impunité vis-à-vis du droit international et du droit international humanitaire.

M. O. Zhmerenetskyi (Ukraine) constate que l'incapacité de l'ONU à mettre un terme aux conflits et aux exactions internationales crée une situation dangereuse. Les États craignent d'agir efficacement et en temps voulu pour mettre fin aux agissements d'une puissance nucléaire qui ont été reconnus par l'Assemblée générale comme étant des actes d'agression. En dépit du Mémorandum relatif aux garanties de sécurité dans le cadre de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Fédération de Russie s'est emparée du territoire ukrainien et exerce un chantage sur la communauté internationale par le biais d'armes nucléaires. Les pays optent maintenant pour le développement d'armes nucléaires afin d'assurer leur propre sécurité.

Les affaires portées devant la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice prennent souvent des années avant d'être entendues et la décision ne peut souvent pas être appliquée sans recours à la force contre l'État agresseur, ce qui est généralement rejeté. Un mécanisme prévoyant une réponse commune pour paralyser la machine de guerre de l'agresseur et fournir l'assistance nécessaire au pays envahi doit également être trouvé. En outre, l'État agresseur doit perdre immédiatement son droit de veto au Conseil de sécurité.

Mme A. Larouche (Canada) estime que la sécurité commune est un droit, mais que le risque croissant de guerre nucléaire constitue une menace existentielle réelle, comme l'a montré le conflit actuel en Ukraine. Rappelant un événement organisé par le Parlement canadien au printemps dernier, elle déclare que les parlementaires doivent s'appuyer sur des événements passés, notamment à Nagasaki et à Tchernobyl, pour sensibiliser aux risques que les armes et la technologie nucléaires font courir à l'humanité, et encourager leur gouvernement à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Un délégué de Zambie fait valoir que, dans le cadre de l'état de droit, chacun doit bénéficier d'une protection égale et que l'usage arbitraire du pouvoir ne doit pas être possible. Le défi consiste à assurer une protection judiciaire efficace et l'accès à la justice par le biais d'un tribunal indépendant et impartial. Il demande ce qui est fait pour renforcer le travail de la Cour pénale internationale afin que ses décisions soient acceptées par tous, et quels sont les instruments multilatéraux en cours d'élaboration qui seraient contraignants pour tous les États parties et garantiraient que ceux en infraction puissent être traduits en justice.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) déclare que les États doivent être stables et fonctionnels pour faire face efficacement aux menaces existentielles. Toutefois, dans les zones de conflit, certains États sont dysfonctionnels et les menaces existentielles peuvent s'étendre en menaces mondiales. Il convient d'envisager sérieusement l'élaboration de mécanismes visant à garantir une mise en œuvre et une application plus rigoureuses de l'état de droit.

M. J. Djoliseng'ekeli (République démocratique du Congo) constate qu'il existe d'autres menaces existentielles outre celle des armes nucléaires. Les pays devant consacrer des ressources à leur développement ont à les utiliser pour financer des armées et faire face aux guerres et aux conflits, y compris avec leurs voisins. Il attire à cet égard l'attention sur la situation entre son pays et son voisin, le Rwanda, qui a provoqué quelque sept millions de personnes déplacées et une insécurité alimentaire dans certaines régions de la République démocratique du Congo. L'UIP doit analyser toutes les menaces stratégiques et existentielles afin de parvenir à une sécurité commune. Les États, y compris le Rwanda, doivent être encouragés à ne pas semer le trouble dans les pays voisins.

Mme M. Groff (Commission sur la gouvernance climatique) précise qu'elle participe à la création d'une nouvelle cour internationale de lutte contre la corruption et qu'elle serait heureuse de travailler avec d'autres personnes pour faire avancer les questions internationales relatives à l'état de droit. Elle est heureuse de constater que les parlementaires comprennent la gravité des circonstances actuelles et que le droit international représente l'épine dorsale de la société internationale. Elle espère que ces idées seront prises en compte dans le document final du *Sommet de l'avenir* des Nations unies. Notant que le document final du Sommet mondial de 2005 comportait une déclaration très forte sur l'état de droit international, l'intervenante estime qu'il est essentiel de ne pas se contenter de réitérer les déclarations antérieures. Des progrès importants sont nécessaires pour faire appliquer les arrêts de la Cour internationale de Justice et renforcer les différentes institutions. Elle attire l'attention sur un ensemble de mesures relatives à l'état de droit à l'intention de la communauté internationale, élaboré par la Fondation paix et développement, qui inclut diverses propositions, notamment sur la réforme de la Cour internationale de Justice, laquelle est désormais dépassée par des tribunaux plus modernes. La majorité des États souhaitent faire progresser l'état de droit international et les parlementaires peuvent largement contribuer à cette démarche.

Un délégué du Rwanda, répondant aux commentaires du délégué de la République démocratique du Congo, estime que les allégations formulées doivent être rejetées. L'insécurité dans ce pays est due à l'absence de volonté politique de s'attaquer aux causes profondes du conflit et à la collaboration permanente du gouvernement avec des groupes armés illégaux. La solution au conflit dans l'Est de la République démocratique du Congo doit être trouvée par le dialogue. Le Rwanda a toujours réitéré son engagement inébranlable en faveur des initiatives régionales de paix et exhorte la République démocratique du Congo à s'abstenir de jeter le blâme sur les autres.

M. Z. Zakarias (Roumanie) remarque que la confiance dans la compétence de la Cour internationale de Justice est essentielle, en particulier pour les petits pays comme le sien, car c'est un moyen d'éviter et de prévenir l'escalade des conflits. Cependant, il faut trouver un outil pour s'assurer que tous les pays appliquent les décisions de la Cour au lieu de recourir à la force.

M. C. Ritchie (représentant de la société civile), attirant l'attention sur l'avant-projet du *Pacte pour l'avenir*, déclare que la consultation des peuples du monde, y compris des parlementaires et de la société civile, est essentielle. Ce texte souligne à neuf reprises la nécessité de mettre en œuvre les engagements, bien qu'il soit pourtant évident que les gouvernements mettront effectivement en œuvre les engagements qu'ils ont pris. Le Sommet de l'avenir ne peut pas se contenter de répéter la nécessité d'entreprendre ce qui a déjà été convenu par le passé.

Le modérateur, répondant aux commentaires des délégués du Canada, précise que les armes nucléaires et les changements climatiques représentent des menaces existentielles clés. L'organisation Bulletin of the Atomic Scientists a placé les aiguilles de la symbolique Horloge de l'apocalypse sur 90 secondes avant minuit, indiquant ainsi le grand risque de conséquences catastrophiques que ces menaces font peser sur le monde. Bien que les dirigeants du G20 à Bali

aient indiqué que l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires était inadmissible, cette position n'a pas encore été traduite en politique. Le non-recours aux armes nucléaires doit devenir une loi universellement acceptée. Le modérateur invite les parlementaires à consulter le site web du PNND, lequel présente des informations sur de nombreuses initiatives concernant le désarmement et la réduction des risques nucléaires.

M. N. Gunasekera (membre, World Future Council), intervenant, fait valoir que la guerre ne peut plus servir à régler les différends. Tous ceux qui exercent une fonction publique ont le devoir sacré de veiller à l'application rigoureuse du droit international. Dans de nombreux cas, la Cour internationale de Justice s'est prononcée en faveur de l'État le plus petit et le moins puissant. Recourir à la Cour internationale de Justice est un moyen efficace et cela sert les États dits puissants, car la paix est dans l'intérêt de tous. Les parlementaires doivent considérer que la Déclaration de Luanda est un cadre d'action et ils doivent faire le point sur les résultats obtenus au cours des 12 prochains mois.

Mme R. Shoot (Directrice exécutive, Citizens for Global Action), intervenante, précise que l'objectif est de parvenir à la paix par des moyens juridiques et judiciaires plutôt que par des conflits. Les États-Unis d'Amérique ont indiqué qu'ils ne se conformeraient pas, dans un premier temps, à la décision de la Cour internationale de Justice dans l'affaire portée par le Nicaragua en 1984. Toutefois, cette politique a été modifiée par la suite, ce qui atteste du rôle fondamental des parlementaires non seulement en mettant en œuvre les décisions juridiques, mais aussi en passant de la solidarité à la redevabilité.

En ce qui concerne la situation en Ukraine, plusieurs instruments existent pour faire respecter l'obligation de redevabilité, notamment la Cour pénale internationale, la Cour internationale de Justice et le Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine.

Dans le *Nouvel agenda pour la paix*, le Secrétaire général de l'ONU a fait allusion à un profond malaise dans les institutions judiciaires internationales et l'ordre international en général. La complémentarité et la coopération sont nécessaires pour réaliser le potentiel des institutions judiciaires existantes et nouvelles.

Les États qui n'ont pas ratifié le Statut de Rome ou les accords de coopération ont un rôle à jouer, et l'intervenante attire l'attention sur la coopération des États-Unis d'Amérique dans la condamnation par la Cour pénale internationale du chef de l'Union des patriotes congolais. Les pays peuvent également accepter l'appel à la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice. Parmi les autres instruments internationaux à ratifier, on peut citer le riche corpus du droit international humanitaire et les instruments relatifs aux armes nucléaires, chimiques et biologiques. On espère qu'un nouveau traité sur les armes autonomes sera envisagé lors du *Sommet de l'avenir* des Nations Unies. Cet événement marque un tournant et les gouvernements, les parlementaires ainsi que la société civile doivent collaborer pour atteindre ses nobles objectifs, dont la substance fait peut-être actuellement défaut.

Mme M. Kiener Nellen (membre du Conseil, PNND), intervenante, souligne l'importance de l'indépendance du pouvoir judiciaire et la nécessité de mettre en place des garanties contre les lobbyistes de l'armement. Pour garantir la paix, des mesures permettant d'éliminer les armements nucléaires sont nécessaires, et l'intervenante demande un contrôle parlementaire à cette fin.

Le modérateur rappelle que la Loi fédérale suisse sur le matériel de guerre, qui vise à mettre fin au financement des armes illégales, est entrée en vigueur en 2013.

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP) estime qu'il est essentiel que les parlementaires ne perdent pas de vue le Sommet de l'avenir, car les enjeux sont trop importants pour échouer. Un résultat ambitieux est nécessaire. Pourtant, le projet de *Pacte pour l'avenir* ne mentionne actuellement ni l'état de droit, ni les parlements. Ces dernières années ont été marquées par une érosion du droit international, le Conseil de sécurité n'étant pas en mesure de prévenir les violations et les catastrophes humanitaires. La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP adoptera une motion sur la réforme du Conseil de sécurité. Une telle réforme doit être réalisée de manière démocratique, inclusive et transparente, et l'influence des parlementaires dans celle-ci ne doit pas être sous-estimée. L'ambition est également de faire entendre la voix des parlementaires lors du Sommet de l'avenir des Nations Unies.

La réunion a pris fin à 14 h 45.

Réunion-débat sur le dialogue interconfessionnel

Rapprocher les peuples par le dialogue interconfessionnel pour des sociétés plus pacifiques et plus inclusives

LUNDI 25 MARS 2024

(après-midi)

La réunion débute à 14 h 10 sous la conduite du modérateur, M. M. Wiener (Spécialiste des droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)).

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), intervenant, rappelle que l'UIP est la plus ancienne organisation politique multilatérale et qu'elle a été créée dans le but d'instaurer un dialogue en faveur de la paix. Cependant, aucune organisation mise en place au cours des 135 années qui ont suivi n'a réussi à apporter la paix. Bien qu'elle imprègne de nombreux domaines de la société, la religion n'est pas prise en compte en politique. Toutefois, la communauté internationale a réalisé qu'elle ne pouvait pas ignorer la religion et que, pour assurer le bien-être de l'humanité, le dialogue devait englober la politique et la religion, ainsi que la politique et la science.

Il dit assister à des événements consacrés au dialogue interreligieux depuis 1991 et, malgré les 372 réunions tenues, des conflits sanglants persistent. L'UIP voulait rester en dehors des questions religieuses, mais dans le cadre de ses travaux sur la lutte contre le terrorisme menés depuis 2015, elle a découvert que la religion est invoquée lors des recrutements et des assassinats. Il est impossible d'échapper à l'impact de la religion dans la société : les droits de l'homme sont bafoués et des personnes sont marginalisées au nom de la religion. Le Secrétaire général de l'UIP se montre disposé à participer aux discussions portant sur la religion et la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est déroulée à Marrakech en juin 2023, a été couronnée de succès. La réflexion sur la religion et la politique doit se concentrer sur l'état de droit et la coexistence, ainsi que sur l'importante question de l'égalité.

Le modérateur précise que le débat s'appuiera sur la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue à Marrakech en 2023. Il examinera les succès et les défis liés aux efforts parlementaires visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel à la lumière de la mission fondamentale des parlements qui consiste à défendre l'état de droit et à promouvoir les droits de l'homme pour tous, sans distinction.

Les hommes politiques et les chefs religieux ont un rôle crucial à jouer en dénonçant le manque de respect et l'intolérance, non seulement à l'égard de leurs propres communautés, mais aussi à l'égard de tout groupe faisant l'objet d'agressions. Ils doivent également faire comprendre que la violence ne peut être justifiée par une provocation préalable. L'apprentissage et la sensibilisation entre pairs permettraient de promouvoir le respect et la compréhension entre les religions et les convictions, et de défendre la dignité de chacun.

Dans son dernier rapport sur la lutte contre l'intolérance fondée sur la religion ou la conviction, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a cité des éléments du Communiqué de Marrakech et a fait référence au cadre La foi pour les droits, dont les co-auteurs font partie des intervenants. Le 10e des 18 engagements concernant "la foi pour les droits", qui a été formulé en réponse au Plan d'action de Rabat de 2012, est particulièrement pertinent, énonçant l'engagement de ne pas créditer les interprétations d'exclusion sur la base de motifs religieux d'une manière qui instrumentaliserait les religions et les convictions pour inciter à la haine et à la violence.

Il présente les intervenants.

M. A. Abaddi (Secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas), intervenant, s'exprimant par visiooconférence, fait savoir que la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui s'est tenue à Marrakech en juin 2023, a abordé un type de droits humains

connu sous le nom de "droits de solidarité", qui associe les droits et les devoirs. Les convictions, qui sont nécessaires pour aborder la composante que sont les devoirs, ne se construisent pas uniquement par le discours politique, mais par des campagnes plus profondes aux niveaux conscient et émotionnel. Le manque de confiance qui règne actuellement dans le monde conduit à un accroissement des dépenses liées à l'armement de l'ordre de 17 000 milliards d'USD par an, alors même que la coopération mondiale est nécessaire, notamment pour tirer parti de l'intelligence artificielle, tout en préservant la richesse des identités et des cultures du monde entier. La communauté internationale doit réapprendre à vivre comme une famille étendue. La réunion mondiale interconfessionnelle qui se tiendra à Rome en 2025 cherchera à établir un nouveau degré d'action conjointe entre les hommes politiques et les parlementaires d'une part, et les hommes politiques et les chefs religieux d'autre part. Des indicateurs et des critères fonctionnels et mesurables sont nécessaires pour faciliter l'évaluation et l'amélioration de l'action commune. Une coopération continue et durable est également nécessaire. Si l'étape la plus difficile a été franchie l'année précédente, il reste à développer des méthodes de suivi solides et l'on espère que les discussions et les travaux de l'UIP contribueront à générer les points de vue et les approches conceptuelles qui faciliteront cette tâche.

Mme N. Ghanea (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction), intervenante, fait remarquer que toutes les délégations présentes sont issues de juridictions qui ont des obligations en matière de liberté de religion ou de conviction découlant de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Étant donné que tous les instruments relatifs aux droits de l'homme consacrent le principe de non-discrimination, il ne peut y avoir de discrimination fondée sur quelque motif que ce soit, y compris la religion ou la conviction. L'universalité de la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction pour tous, sur un pied d'égalité, fait également l'objet d'une protection particulière. Il n'appartient pas à l'État de déterminer ce qui constitue une religion et qui jouit ou non des droits humains.

La religion ne doit pas être instrumentalisée ou utilisée pour justifier des violations des droits de l'homme ou des principes d'humanité, de dignité ou d'égalité. Si les parlementaires ont connaissance de violations de la liberté de religion ou de conviction dans la société au niveau local, ils peuvent inviter les rapporteurs spéciaux à intervenir et à demander à l'État de réagir aux préoccupations, et encourager leurs électeurs à utiliser les voies nationales pour mettre un terme aux violations. Les parlementaires peuvent également demander à la Rapporteuse spéciale de se rendre dans leur pays pour examiner la situation en matière de liberté de religion ou de conviction et faire part des défis et difficultés émergents dans le rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, afin qu'ils soient abordés dans le cadre des droits de l'homme.

Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer pour garantir la non-discrimination, l'égalité et le sentiment d'appartenance de tous au sein de leurs juridictions. La haine est un fléau dans toutes les sociétés et le fait de ne pas prendre au sérieux l'absence d'égalité et de sentiment d'appartenance risque de créer de nouvelles tensions. La liberté de pensée, de conscience et de religion est un outil de compréhension sociale et de paix, et le fondement d'une société saine.

En ce qui concerne les signaux d'alerte à prendre en compte, elle demande à quand remonte la dernière fois que les commissions des droits de l'homme des parlements ont abordé les questions relatives à la liberté de religion ou de conviction, et même si elles l'ont fait. Elle demande également si les diverses religions et croyances sont représentées dans les parlements, si un représentant d'une minorité religieuse a déjà été invité à l'ouverture d'une session parlementaire et si les parlementaires s'attaquent aux éléments de discrimination dans les lois, les règlements et les pratiques. Les minorités et les électeurs doivent être associés aux questions et aux discussions qui les concernent afin de garantir l'égalité et la non-discrimination. Les dispositions législatives relatives à l'incitation à la haine doivent également être réexaminées afin de garantir qu'elles respectent les droits humains.

M. P.F. Casini (Italie), intervenant, affirme que les efforts visant à favoriser le dialogue interconfessionnel et la liberté de religion ont toujours été une priorité pour les parlements. Le dialogue est un outil essentiel pour mettre en évidence les différences et les concilier. Cependant, il existe une contradiction au niveau mondial entre la recherche constante du dialogue entre les grandes religions, d'une part, et le fait que de nombreux conflits sont de nature sectaire, d'autre part.

Les dirigeants des grandes religions ont compris que le dialogue est le seul outil pour construire des sociétés pacifiques et inclusives. Cependant, moins d'un an après la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel à Marrakech, l'arène internationale

apparaît encore plus divisée et plus marquée par les conflits, les persécutions religieuses continuant à faire couler le sang et à menacer des populations entières dans de nombreuses régions du monde. La liberté religieuse est le test décisif pour tous les autres droits.

La deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui se tiendra à Rome en 2025, sera l'occasion de réfléchir à la nécessité de la paix et permettra de créer un climat d'espoir et de confiance, gage de réconciliation entre les peuples. Le Parlement italien reconnaît l'importance du dialogue entre les institutions et les communautés religieuses et se réjouit d'accueillir cet événement. De tels échanges entre les diverses religions offrent un moyen de combattre l'intolérance, de sauvegarder et de renforcer les droits et libertés fondamentaux, et de promouvoir des sociétés plus justes et plus solidaires.

Mme M. Al-Shammari (Parlement arabe), intervenante, félicite l'UIP de s'intéresser à la relation entre la religion et la politique. Le dialogue interconfessionnel n'est pas seulement un dialogue entre les religions, mais aussi un dialogue au sein d'une même foi, entre les idéologies extrémistes et modernes, qui vise à établir des liens. La question du dialogue interconfessionnel est abordée par de nombreuses organisations et l'absence de préjugés, la compréhension commune et la coordination sont nécessaires. Les sociétés sont régies par l'état de droit et des problèmes se posent lorsque le dialogue interconfessionnel se voit accorder plus d'importance qu'il ne faudrait.

Le droit à la liberté de religion ou de conviction est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et son importance doit être réaffirmée. Il faut mettre un terme à toute pratique visant des individus sur la base de leur foi, comme les autodafés du Coran, l'islamophobie et l'antisémitisme.

Le dialogue interconfessionnel doit être envisagé sous l'angle des droits de l'homme, à savoir le droit à la liberté de religion et la nécessité de protéger les droits de chacun. La législation sur les droits humains doit être renouvelée et les parlementaires doivent encourager leurs gouvernements à réexaminer les textes en vigueur et à les aligner sur les évolutions aux niveaux international et régional. L'UIP joue un rôle important dans la promotion du dialogue interreligieux et doit être fière de ses efforts.

Elle attire l'attention sur les initiatives prises dans son pays pour promouvoir un dialogue ouvert avec les confessions islamiques. Le véritable objectif d'un dialogue interconfessionnel ne réside pas dans le dialogue lui-même, mais dans la recherche d'un moyen de coexistence pour les sociétés, les communautés et les États. Une définition claire de la coexistence et l'élaboration d'une législation pertinente sont nécessaires, et elle conclut en saluant le travail du *King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence* à Bahreïn.

Mme S. Markiewicz (Consultante sur les questions interconfessionnelles, UIP), intervenante, ayant rappelé que plus de 100 États incluent le mot "Dieu" dans leurs textes constitutionnels et que 4 personnes sur 5 dans le monde ont une appartenance religieuse, déclare que les parlementaires doivent être conscients de l'importance de la religion. Malgré leurs mandats qui sont différents en règle générale, les parlements et les religions peuvent être des alliés pour des causes communes et s'unir pour relever des défis conjoints. L'UIP a été invitée à se pencher sur la question de la promotion du dialogue interconfessionnel. Elle a rédigé la première partie d'un rapport parlementaire sur la religion et les convictions, qui étudie l'engagement institutionnel des parlements à l'égard des différents aspects de la religion et des convictions. La deuxième partie du rapport est en cours d'élaboration et adoptera une approche plus thématique, en mettant l'accent sur des questions telles que la haine fondée sur la religion ou la conviction. Bien que les femmes ne soient généralement pas des chefs religieux, l'UIP s'est efforcée d'encourager la parité hommes-femmes parmi les intervenants de la première Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue à Marrakech en juin 2023. La deuxième Conférence se déroulera à Rome en 2025. L'UIP cherche également à tenir des échanges constructifs avec la communauté internationale qui pourraient éclairer les parlements sur le rôle de la religion et des convictions.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP) affirme que le droit de croire est un droit essentiel qu'il convient de réaliser. Certains groupes semblent perdre confiance dans les droits de l'homme en raison de l'application du principe de deux poids, deux mesures. Toutefois, l'UIP considère que le cadre existant, qui a été mis en place il y a un certain temps, constitue une base solide.

Débat interactif

Mme M.-T. Pictet-Althann (Ordre souverain de Malte) dit estimer que, pour éviter l'escalade des tensions, les parlementaires et les chefs religieux doivent travailler main dans la main en vue de promouvoir l'éducation à la foi et combattre l'extrémisme par le dialogue interconfessionnel, afin de construire une culture de compréhension et de paix. Elle demande quels résultats peuvent être escomptés à l'issue de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui se tiendra à Rome en 2025, et comment la promotion du dialogue interconfessionnel par les parlementaires pourrait être plus efficace dans la gestion des persécutions religieuses et dans la lutte contre celles-ci.

M. A.I. Al Mannai (Directeur exécutif, *King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence*) déclare que, bien qu'il y ait eu une action considérable s'agissant du dialogue interconfessionnel et des initiatives extrêmement utiles pour établir des liens, y compris entre les sectes islamiques, la foi et les convictions font partie d'un écosystème beaucoup plus large qui doit fonctionner de manière concertée pour atteindre un objectif spécifique. Les législateurs, les représentants gouvernementaux et le pouvoir judiciaire doivent coopérer pour promouvoir la mise en œuvre du Communiqué de Marrakech et de la Déclaration de Manama. Les droits des peuples à la religion, à la liberté d'expression et à la dignité doivent être préservés conformément au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Mme S. Haddad (Représentante du Bureau de la Communauté internationale bahá'íe auprès de l'Office des Nations Unies à Genève) dit que le dialogue interconfessionnel ne sera d'aucune utilité s'il ne sensibilise pas au respect de l'état de droit et à la non-discrimination sur la base de la citoyenneté, et s'il ne conduit pas à des actions en ce sens. Afin de jeter les bases d'une société pacifique et inclusive, tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique et leur religion, doivent être traités sur un pied d'égalité devant la loi. En outre, lors de l'évaluation de leurs constitutions et de leurs stratégies en matière de droits de l'homme, les pays doivent utiliser une terminologie qui ne crée pas de discrimination. Elle demande si les résultats de la Conférence parlementaire de Marrakech ont abouti au respect de l'état de droit au niveau national et comment le dialogue interconfessionnel pourrait être mieux ciblé et coordonné entre les organisations et les parlementaires.

Mme L. Gumerova (Fédération de Russie) remercie les parlementaires de leurs paroles de soutien et de leurs condoléances aux familles des victimes de l'odieux attentat terroriste de Moscou.

Elle reconnaît qu'un dialogue interconfessionnel n'est pas suffisant : des résultats tangibles sont nécessaires et les parlementaires doivent améliorer la législation nationale. En vertu de la Constitution récemment amendée de la Fédération de Russie, il n'y a pas de religion officielle et toutes les organisations religieuses sont considérées comme égales devant la loi. Le Conseil présidentiel pour l'interaction avec les associations religieuses offre aux représentants des différentes religions une plateforme leur permettant de s'entretenir directement avec le Président. Elle attire l'attention sur plusieurs organismes interconfessionnels et interethniques établis dans son pays qui permettent à toutes les religions traditionnelles de contribuer aux processus de prise de décision.

M. E. Allahverdiyev (Azerbaïdjan) fait savoir que son pays possède de riches traditions multiculturelles et ne pratique aucune discrimination fondée sur la nationalité ou la religion. Décrivant la composition religieuse de l'Azerbaïdjan, il dit que tous les groupes ethniques sont représentés de manière égale dans l'administration publique et la société civile, et qu'aucune restriction n'est imposée à leur participation aux élections. La Constitution prévoit des droits et des libertés pour tous, indépendamment de l'appartenance ethnique, de la race, de la religion et de la langue. La tolérance religieuse et la coexistence de différents groupes ethniques dans la paix et la sécurité sont d'une grande importance pour des sociétés pacifiques et inclusives. Avec sa diversité religieuse, nationale et culturelle, l'Azerbaïdjan peut servir de modèle au monde entier et se tient prêt à partager son expérience.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) déclare que les chefs religieux doivent déployer des efforts pour instaurer une paix durable dans le monde. La Constitution de son pays reconnaît diverses religions, dont le judaïsme, le christianisme et le zoroastrisme, qui sont toutes

représentées au Parlement national. L'évolution et la promotion des idéologies religieuses pourraient contribuer à réduire l'extrémisme et à lutter contre le terrorisme en favorisant une plus grande prise de conscience et une plus grande tolérance à l'égard des croyances d'autrui. Les crimes, tels que l'autodafé du Coran dans certains pays, la destruction des lieux saints chrétiens et musulmans dans l'État de Palestine et les actions du régime sioniste contre la population musulmane, n'ont pas de racines dans l'humanité. Les représentants élus des délégations participantes doivent condamner ces crimes et exiger que leurs auteurs et leurs sympathisants soient traduits en justice.

M. A.K. Mittal (Inde) déclare que le dialogue interconfessionnel vise à bâtir une société marquée par le respect et la tolérance, à susciter l'acceptation mutuelle entre les adeptes de différentes religions et à orienter la coexistence pacifique. Notant que l'égalité et la liberté de religion et de conviction sont des droits de l'homme fondamentaux consacrés par le droit international, il indique que son pays, qui a donné naissance à plusieurs religions mondiales, a une longue et riche histoire d'harmonie interconfessionnelle. Les six communautés minoritaires reconnues par la Constitution bénéficient d'un soutien particulier dans le cadre de divers programmes gouvernementaux. Les pays doivent tirer les leçons de l'expérience des autres et s'engager dans un dialogue constructif pour s'efforcer de parvenir à un monde plus inclusif et plus juste dans lequel les droits et la dignité de chaque individu sont protégés et respectés.

Mme K. Slassi (Maroc) déclare qu'en tant que pays aux civilisations, religions et cultures multiples, le Maroc a été fier d'accueillir la Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel en juin 2023. Alors que le dialogue intraconfessionnel ne peut aboutir qu'en ignorant les différences, le dialogue interconfessionnel doit reconnaître et admettre les différences. Un terrain d'entente entre toutes les religions doit être trouvé sous forme d'égalité, de justice, de liberté et de capacité à coexister. Les parlementaires doivent encourager leurs gouvernements à adopter des systèmes éducatifs qui favorisent le respect, la pensée analytique et l'acceptation d'autrui.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande), notant la diversité religieuse au sein du Parlement thaïlandais, fait savoir que la Constitution thaïlandaise prévoit la liberté fondamentale de pratiquer un culte pour tous les citoyens et interdit toute discrimination injuste fondée sur l'appartenance ou la croyance religieuse. En tant que parlementaire dans une circonscription multiconfessionnelle, il reconnaît l'importance du dialogue interconfessionnel dans la mise en place d'une société pacifique. La différence de convictions ne doit pas être un obstacle au respect mutuel et à la reconnaissance d'une humanité partagée, avec pour objectif commun d'apporter la paix à la société.

M. T. Karikoga (Zimbabwe) dit que les parlements sont des acteurs clés dans la promotion de la coexistence pacifique des peuples de différentes confessions, notamment parce qu'ils adoptent des lois qui garantissent la liberté de religion ou de conviction, promeuvent l'égalité des droits pour toutes les communautés religieuses, luttent contre les discours de haine et encouragent une culture de tolérance et de compréhension. Toutefois, les discours de haine et la discrimination résultant d'attitudes stéréotypées qui alimentent les préjugés religieux restent un obstacle aux efforts visant à promouvoir la coexistence pacifique, la tolérance et le dialogue. Les parlementaires jouent un rôle essentiel dans la réduction des tensions enracinées dans les différences perçues en matière de religion et de convictions.

Mme F. Oncu (Türkiye) affirme que les nombreux actes de violence perpétrés dans diverses parties du monde contre le Coran témoignent du niveau alarmant de haine à l'égard de l'islam. Ces attaques, qui visent et humilient les musulmans, ne doivent pas être tolérées. Elle demande quelles mesures doivent être prises par les parlements nationaux pour lutter contre l'islamophobie.

Mme F. Khamees (République arabe syrienne) dit que son pays a une longue histoire de coexistence pacifique entre les différentes confessions, mais que l'extrémisme s'est installé parmi les communautés et que la religion a servi de prétexte au conflit dans le pays. Le conflit n'a toutefois pas atteint son objectif, qui était de diviser la République arabe syrienne en plusieurs États. Les religions doivent promouvoir l'amour, la tolérance et l'acceptation et non être utilisées pour attiser les conflits. Les parlementaires doivent élaborer une législation visant à garantir la coexistence entre les différentes confessions.

Mme S. Mwamba (Zambie) estime que les parlementaires et les chefs religieux ont beaucoup en commun et sont au service des mêmes personnes. Les parlementaires peuvent apporter leur contribution en réunissant des personnes de différentes confessions pour discuter et faire ainsi tomber les barrières, remettre en question les idées fausses et les préjugés, et favoriser l'empathie et la compréhension. Le dialogue interconfessionnel met en évidence les valeurs fondamentales partagées par de nombreuses religions et peut servir de base à la coopération et à la création de liens entre les citoyens, favoriser un sentiment commun de responsabilité et d'appartenance, et contribuer à l'avènement de sociétés plus pacifiques et plus inclusives.

M. R. Callus (Malte) estime que la communauté internationale et les responsables politiques doivent se préparer à relever les nouveaux défis liés à l'intelligence artificielle, notamment la possibilité que des vidéos censées émaner de chefs religieux incitent au conflit. La Conférence parlementaire de Rome devra examiner les défis que l'intelligence artificielle posera au dialogue interconfessionnel. Les hommes politiques ont la responsabilité de ne pas laisser le radicalisme se développer en omettant d'aborder la question publiquement.

Mme H. Fayez (Bahreïn) déclare que les valeurs communes partagées par les principales confessions peuvent être utilisées pour faciliter le dialogue et construire des sociétés fondées sur la tolérance et la paix. Les législateurs et les chefs religieux ont une responsabilité conjointe à l'égard des communautés. Le dialogue interconfessionnel est très important pour promouvoir la solidarité et la coopération en vue de relever les défis. Son pays est considéré comme un modèle de coexistence pacifique entre différentes cultures et religions, et elle décrit certaines des mesures qu'il met en œuvre pour promouvoir la tolérance et l'ouverture.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) déclare que les réunions consacrées au dialogue interconfessionnel, bien qu'elles constituent une excellente initiative, seront vaines si elles ne débouchent pas sur des résultats concrets. Il est nécessaire d'identifier les raisons qui sous-tendent l'augmentation de l'intolérance religieuse, des crimes de haine et de la violence. Il est dangereux de passer d'un monde multipolaire à un monde plus unipolaire. La méconnaissance des différentes religions et cultures doit être corrigée par l'éducation. Les enfants doivent grandir dans un environnement qui encourage la tolérance et le respect.

M. H.A. Al-Ahmar (Yémen) souligne qu'il est important que ces réunions soient réalistes et que les participants soient honnêtes quant à la situation dans leur pays. Il convient que des mesures doivent être prises pour lutter contre la montée de l'islamophobie dans le monde. Les différentes convictions et confessions doivent être respectées.

M. P.F. Casini (Italie), intervenant, constate que le débat a montré une volonté commune de lutter contre l'intolérance. Toutefois, il a également mis en évidence une contradiction : les personnes ayant pris la parole ont indiqué que la liberté de religion était garantie dans leur pays et, pourtant, l'intolérance persiste dans le monde. Le droit commun de pratiquer toutes les religions doit être garanti, et il espère que la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, qui se tiendra à Rome en 2025, aboutira à des décisions concrètes.

Mme M. Al-Shammari (Parlement arabe), intervenante, remercie les parlementaires de leur ouverture d'esprit. Lorsque la terminologie et les lois relatives aux droits de l'homme auront été actualisées, les législateurs de tous les pays du monde auront la responsabilité de veiller à ce que les concepts et la terminologie relatifs à ces droits soient inclus dans l'ensemble des programmes scolaires.

Mme N. Ghanea (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la liberté de religion ou de conviction), intervenante, convient que le rôle des parlementaires est de faire tomber les obstacles, de lutter contre les malentendus et de mettre l'accent sur les valeurs fondamentales. Alors qu'il est important de reconnaître et d'accepter les différences, il y a toujours des valeurs communes et une compréhension partagée sur lesquelles s'appuyer. Même s'ils considèrent que la liberté de religion ou de conviction est respectée dans leur pays, elle invite les parlementaires à s'interroger sur l'impact réel de leur constitution, non simplement de la terminologie, sur le sort des personnes qui fuient les persécutions religieuses. Les parlementaires ne doivent pas exploiter la religion et construire leur carrière politique en profitant de la haine et de la discrimination religieuses. Elle et

beaucoup d'autres continuent de condamner les actes de violence et la profanation du Coran. L'éducation et la prévention doivent commencer dès le plus jeune âge, car elles sont bien plus importantes que la répression. Pour lutter contre les persécutions religieuses, les parlementaires doivent accroître la représentation au sein de leurs parlements, créer des liens entre la population au niveau local et les instances nationales et internationales, et veiller à ce que les commissions parlementaires rencontrent les minorités dépourvues de droits lorsqu'elles se rendent dans d'autres pays.

M. M. Omar (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP), intervenant, faisant allusion à la situation des Bahá'is, demande que l'on mette fin à l'hypocrisie et que l'on se concentre sur les points communs plutôt que sur les différences. Les parlementaires ont plus de liberté de parole que les diplomates et doivent parler au nom de l'humanité.

La réunion prend fin à 16 h 25.

Réunion-débat

Protéger les droits des minorités : vers une législation globale contre la discrimination

MARDI 26 MARS 2024

(Matin)

La réunion débute à 11 h 45 sous la conduite de la modératrice, Mme Y.A. Braendle-Amolo (Zoï Environment Network).

La modératrice rappelle qu'en décembre 2023, le monde a célébré le 75e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Cette déclaration exige que soient respectés les droits de l'homme de tous les individus sans discrimination et affirme l'égalité de tous devant la loi ainsi que le droit de tous à une protection égale. Plus de la moitié des pays dans le monde ne disposent toutefois pas à ce jour de lois garantissant une réelle protection à l'égard de toutes les formes de discrimination.

En décembre 2022, l'ONU a publié pour la première fois un guide clair, complet et fiable indiquant aux États quelles lois ils devaient adopter pour satisfaire à toutes leurs obligations en matière d'égalité et de non-discrimination. Ce guide pratique, intitulé *Protéger les droits des minorités : guide pratique pour concevoir une législation complète contre la discrimination* a été élaboré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Equal Rights Trust. Il rappelle l'obligation faite à tous les États en vertu du droit international d'adopter et de mettre en œuvre des lois complètes contre la discrimination et sur l'égalité en assortissant ce rappel de directives claires concernant les éléments qui doivent impérativement figurer dans ces textes. À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme en 2022, un groupe d'une trentaine d'experts indépendants des droits de l'homme a instamment invité les États à se servir de ce guide pratique comme catalyseur de leur action. Dans la même veine, lors de l'édition 2023 de la Journée internationale des droits de l'homme, 10 organisations et alliances nationales œuvrant en faveur de l'égalité un peu partout dans le monde ont lancé un appel à ouvrir une décennie d'action en faveur de l'égalité et de la non-discrimination.

Au cours de ces vingt dernières années, un consensus mondial a progressivement pris forme concernant la nécessité de disposer de lois complètes contre la discrimination. Un nombre croissant d'États, parmi lesquels l'Afrique du Sud, la Bolivie (État plurinational de), la République de Moldova et le Royaume-Uni, ont adopté des lois complètes sur l'égalité, tandis que d'autres sont en train de les élaborer, 10 parlements dans le monde examinant actuellement des lois de ce type.

La réunion-débat portera sur le rôle du parlement et des parlementaires dans l'élaboration, la promulgation et la mise en œuvre de lois complètes contre la discrimination. La discussion permettra d'entendre le témoignage de pays ayant engagé une réforme législative fructueuse en matière d'égalité ainsi que d'autres dans lesquels ce travail est en cours. Elle permettra également aux auteurs du guide pratique de présenter les efforts déployés pour aider les gouvernements, les parlements et les militants en faveur de l'égalité à rendre leur cadre juridique conforme au droit international. Le débat poursuit quatre objectifs : 1) sensibiliser les parlementaires à la nécessité d'adopter une législation complète contre la discrimination et aux éléments qu'une telle législation doit impérativement contenir ; 2) faire connaître les bonnes pratiques relatives au processus parlementaire d'adoption d'une législation contre la discrimination et les effets de cette adoption ; 3) échanger des vues sur les défis et les problèmes courants liés à la légifération dans ce domaine et favoriser la compréhension des solutions potentielles et 4) débattre du rôle de l'UIP dans les activités de suivi pouvant être menées pour appuyer les progrès dans ce domaine. Mme Braendle-Amolo présente les deux premiers intervenants, M. J. Fitzgerald (Directeur d'Equal Rights Trust) et M. C. Cahn (Chargé des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)), auteurs du guide pratique.

M. J. Fitzgerald (Directeur d'Equal Rights Trust), intervenant, juge l'adoption de lois complètes contre la discrimination essentielle pour éradiquer la discrimination et promouvoir l'égalité de participation. Cette exigence est également au cœur des travaux de Equal Rights Trust, qui a pour mission d'aider les acteurs nationaux, les militants en faveur de l'égalité, les parlementaires et les institutions défendant les droits de l'homme à élaborer, promulguer, mettre en œuvre et faire respecter une législation complète contre la discrimination. La loi n'est jamais, en soi, une condition suffisante pour venir à bout de l'inégalité, mais elle en constitue néanmoins la condition *sine qua non* et jette les bases de l'instauration de l'égalité dans le monde. Il devient vraiment urgent de reconnaître la nécessité d'adopter des lois complètes contre la discrimination pour permettre aux États de respecter les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu du droit international et d'être à la hauteur de l'ambition des objectifs de développement durable (ODD), à savoir ne laisser personne de côté.

En janvier 2020, M. Fitzgerald s'est rendu à Bichkek au Kirghizistan, accompagné de M. Cahn, du HCDH, pour aider le Gouvernement à répondre aux recommandations d'élaboration et de promulgation d'une législation complète contre la discrimination formulées dans le cadre de l'examen périodique universel. Trois grandes questions ont émergé des réunions avec le Gouvernement kirghize. En premier lieu, le Gouvernement ne comprenait pas la nécessité de lois complètes contre la discrimination alors qu'il disposait déjà d'une Constitution interdisant la discrimination pour divers motifs ainsi que d'une législation garantissant spécifiquement l'égalité en droits des femmes, la protection des personnes handicapées et la non-discrimination sur le lieu de travail. Ensuite, le Gouvernement voulait savoir en vertu de quel traité international il était soumis à l'obligation de promulguer une législation complète contre la discrimination. Enfin, la notion d'exhaustivité en matière de lois contre la discrimination en tant que telle, les caractéristiques principales de telles lois et ce qui les différencie des lois spécifiques contre la discrimination et des autres types de lois étaient loin d'être claires.

C'est à ce stade que Equal Rights Trust et le HCDH ont décidé d'élaborer en commun des orientations concernant la législation complète contre la discrimination. L'idée était d'unir le pouvoir et l'influence de l'ONU en tant qu'organe de coordination d'immense envergure internationale aux connaissances spécialisées et au réseau d'Equal Rights Trust. À l'époque, le projet, qui devait durer une année environ, était censé aboutir à la publication d'un guide de 50 à 100 pages. En définitive, le processus s'est étalé sur trois ans et s'est soldé par la publication d'un guide de plus de 200 pages contenant presqu'un millier de notes de bas de page faisant référence à différentes sources du droit national, régional et international.

Partant des trois questions centrales qui se sont posées à Bichkek, le guide pratique sert trois grands objectifs : 1) préciser et souligner que le respect du droit international dans le domaine en question exige l'adoption de lois complètes exclusivement consacrées à la discrimination ; 2) fournir des orientations précises et détaillées concernant le contenu requis pour que de telles lois respectent le droit international et soient à la fois complètes et efficaces dans la pratique et 3) résumer et classer les normes juridiques internationales en matière d'égalité et de non-discrimination en soulignant la diversité de la terminologie, de la pratique et des interprétations existant à l'intérieur des systèmes régionaux et internationaux et entre eux. L'idée est de créer un guide clair pour l'utilisateur tout en présentant les principes et les interprétations existants du droit international.

Le droit à la non-discrimination, seul droit de l'homme figurant dans absolument toutes les conventions relatives aux droits de l'homme de l'ONU, a par conséquent été interprété de façon légèrement différente par divers organes. Il est indispensable d'harmoniser ces interprétations pour donner aux États une série claire d'orientations. Les États promulguant des lois respectant les critères du guide s'acquitteront des obligations en matière de discrimination imposées par tout l'éventail des instruments régionaux et onusiens en matière de droits de l'homme. Le guide est un catalyseur pour l'action, un appel à la réforme, et une feuille de route pour tous ceux qui prennent part au processus de réforme, mais aussi une encyclopédie rassemblant toutes les normes et les interprétations différentes.

Les auteurs du guide pratique ont souhaité que son élaboration soit aussi inclusive et collaborative que possible et rassemble la vaste expérience et les connaissances les plus pointues de l'ONU, de la société civile, des milieux universitaires, du monde du droit et des gouvernements du monde entier. D'une part, il s'est agi d'entreprendre des recherches très poussées dans le domaine juridique et, de l'autre, de mener des consultations intenses, vastes et réitérées.

La recherche juridique a consisté en une analyse approfondie des normes juridiques internationales, ainsi qu'en un examen des normes régionales et des lois nationales d'une bonne quarantaine de pays. Les chercheurs se sont penchés sur l'interprétation des lois par les organes conventionnels et les tribunaux et sur l'élaboration des principes juridiques.

Les consultations ont débuté par la création d'un comité consultatif composé de 12 experts de différentes régions du monde, dont des rapporteurs spéciaux anciens et actuels de l'ONU, des membres du pouvoir judiciaire, des avocats en exercice, des représentants d'organes indépendants chargés des questions d'égalité et des spécialistes universitaires du droit. Ce comité a joué un rôle de conseil et piloté le projet depuis son démarrage jusqu'aux dernières révisions. L'étape suivante a consisté à mener des consultations plus larges en lançant, par l'intermédiaire du HCDH et d'Equal Rights Trust, un appel à contributions, notamment à l'intention de la société civile. Une nouvelle série de consultations mondiales a ensuite eu lieu pour examiner divers points litigieux et complexes dans le domaine en cause. Enfin, les avant-projets du guide en tant que tel ont été diffusés au fur et à mesure de leur élaboration à un groupe sans cesse croissant d'experts indépendants issus du système des Nations Unies ainsi que de la société civile et des milieux universitaires internationaux. Une bonne cinquantaine d'experts indépendants différents travaillant aux quatre coins de la planète avec et au nom de tous les groupes marginalisés ont été consultés au fil des trois ou quatre versions du guide.

Les auteurs ont décidé de passer par la réalisation de recherches juridiques approfondies associées à des consultations mondiales poussées afin de répondre de la façon la plus exhaustive, claire et définitive possible aux trois interrogations soulevées à Bichkek. M. Fitzgerald espère que le guide est aussi encyclopédique par sa nature que pratique et facile à utiliser.

Une vidéo expliquant la nécessité d'adopter des lois sur l'égalité et contre la discrimination est diffusée.

M. C. Cahn (Chargé des droits de l'homme du HCDH), intervenant, accompagnant ses observations d'une présentation numérique, explique que le guide pratique est divisé en six parties, à savoir : 1) les obligations faites aux États de promulguer une législation complète contre la discrimination ; 2) le contenu d'une législation complète contre la discrimination ; 3) la protection des droits des minorités ; 4) la violence discriminatoire et les délits haineux ; 5) la discrimination et l'expression et 6) la promotion de la diversité et de l'égalité.

La première partie, qui porte sur les obligations faites aux États de promulguer une législation complète contre la discrimination, explique pour quelles raisons il est indispensable qu'un État adopte des lois contre la discrimination s'il veut satisfaire à ses obligations en matière de droits de l'homme et démontre qu'en l'absence d'un système juridique de qualité interdisant la discrimination, il n'existe aucune voie de recours. La deuxième partie, qui représente la moitié du guide, décrit le contenu de la législation complète contre la discrimination en décortiquant les mécanismes mis en place dans un tel contexte. Les quatre autres parties examinent les liens entre les lois contre la discrimination et d'autres domaines du droit relatif aux droits de l'homme, à savoir les droits des minorités, le passage de l'inégalité de traitement à la violence, la limite entre liberté d'expression et discrimination, notamment la question des propos haineux et, enfin, les obligations de promouvoir l'égalité et la diversité.

M. Cahn attire l'attention sur la deuxième partie, composée de plusieurs chapitres présentant le contenu des lois complètes contre la discrimination. L'un de ces chapitres, intitulé *Droits à l'égalité et à la non-discrimination*, décrit les champs d'application personnel et matériel du droit à la non-discrimination ainsi que les formes de discrimination ou de comportements proscrits existants. Le "champ d'application personnel" fait référence aux motifs de discrimination interdits par le droit international, qui sont au nombre de 37, parmi lesquels la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'âge. Le "champ d'application matériel" se réfère aux domaines de l'existence couverts par la législation contre la discrimination, notamment l'emploi, le logement, les soins médicaux, la justice, la participation et le vote.

Les "comportements interdits" sont des actes constitutifs d'une discrimination. L'une des fonctions les plus importantes d'une loi contre la discrimination consiste à énumérer les comportements interdits, traduisant ainsi des concepts abstraits et fréquemment polarisants concernant la discrimination en éléments juridiques définis. La discrimination peut être directe ou indirecte. La discrimination est directe lorsqu'une personne ayant des caractéristiques bien particulières reçoit un traitement moins favorable qu'une autre. La discrimination est indirecte lorsqu'une règle ou une politique censée être neutre a un impact disproportionné sur un groupe particulier. Le Canada, par exemple, a été contraint de modifier une règle exigeant que les

membres de la Police montée canadienne portent un chapeau car cette règle exerçait une discrimination malencontreuse à l'égard des Sikhs, qui portent un turban pour des raisons religieuses. Cinq autres formes de discrimination sont explicitées dans le guide pratique, notamment le harcèlement et la victimisation fondés sur des motifs interdits. Raconter une histoire drôle déplacée à propos de la couleur de peau d'un collègue relève du harcèlement fondé sur un motif discriminatoire, tandis que se venger de quelqu'un qui s'est plaint de discrimination relève de la victimisation.

L'un des autres chapitres de la deuxième partie s'intitule *Voies de recours*, en référence à la nécessité de prévoir des sanctions efficaces en cas de discrimination. Un grand nombre de pays ont fait de la discrimination un délit au regard de la loi, ce qui est important pour appliquer une tolérance zéro dans ce domaine. Toutefois, la discrimination est souvent difficile à prouver en des termes recevables devant un tribunal pénal et très peu d'affaires se sont soldées par la condamnation des coupables. Dans la pratique, la discrimination est une question relevant davantage du droit civil et administratif que du droit pénal et elle donne plus souvent lieu à des amendes qu'à des peines de prison. Outre les sanctions attribuant des dommages et intérêts aux victimes, il existe également des mesures correctives civiles, par exemple les excuses publiques.

De façon générale, des efforts ont été consentis pour que le guide pratique soit accessible. Il contient un résumé analytique de la publication dans son intégralité, ainsi que des synthèses de chaque partie. Des encadrés illustrant le propos au moyen d'informations essentielles, notamment des exemples tirés de la pratique nationale et de la jurisprudence ainsi que des questions se rapportant spécifiquement à la législation contre la discrimination ont également été incorporés au texte.

La législation complète contre la discrimination est intéressante pour les États à divers titres. En premier lieu, elle sert de façon évidente le peuple. En Belgique, par exemple, qui a adopté sa loi en 1995, pas moins de 18 000 personnes intentent des procédures chaque année. Ensuite, en adoptant des lois complètes contre la discrimination, les États remplissent leurs obligations au titre des droits de l'homme contenues dans chacun des neuf grands traités relatifs aux droits de l'homme de l'ONU, qui mentionnent tous le droit à la non-discrimination, ce qui améliore considérablement l'efficacité de leur travail. En résumé, un consensus émerge dans le monde en faveur de lois complètes contre la discrimination, dont l'adoption se généralise progressivement.

Le guide pratique est en cours de traduction dans diverses langues, dont le russe, le portugais, le japonais, le coréen, l'arabe, le français, l'espagnol et le chinois, et. M. Cahn est à la disposition des parlementaires pour approfondir certains points.

La modératrice présente l'intervenant suivant, M. N. Kwankwa (Afrique du Sud), fondateur de l'Association des parlementaires africains pour les droits de l'homme (AfriPAHR), organisation qui s'efforce de développer le leadership collectif pour la réalisation des droits des personnes défavorisés où qu'elles vivent en Afrique. Attirant l'attention sur la Loi 4 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination indue, adoptée par le Parlement sud-africain en 2000, généralement considérée comme l'une des plus complètes au monde, elle demande à M. Kwankwa d'expliquer ce qui a incité son parlement à adopter cette loi.

M. N. Kwankwa (Afrique du Sud), fondateur de AfriPAHR, intervenant, répond que la loi a été adoptée en raison du douloureux et clivant passé de colonialisme et d'apartheid de l'Afrique du Sud. Les dirigeants du pays, notamment Nelson Mandela, ont lutté pour la liberté au nom de certaines valeurs, entre autres l'éradication de toutes les formes de discrimination et d'oppression. Au cours de la transition démocratique, il est apparu clairement que ces valeurs devaient être concrétisées par une législation visant à transformer l'Afrique du Sud en tant que pays. Le processus d'élaboration de cette législation a démarré en 1994 et abouti à l'adoption, en 2000, de la loi 4 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination indue.

La modératrice demande dans quelle mesure cette loi a réduit la discrimination dans la société sud-africaine.

M. N. Kwankwa (Afrique du Sud), fondateur d'AfriPAHR, intervenant, répond que la lutte pour éradiquer la discrimination est en cours et que la vigilance est de mise, même en présence de lois et de mécanismes de mise en œuvre. Les institutions formant le socle de la démocratie constitutionnelle en vertu de la Constitution de l'Afrique du Sud, notamment la Commission pour l'égalité des sexes et la Commission des droits de l'homme, remplissent leur rôle lorsque des plaintes sont déposées. La loi 4 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination indue vise à mettre en œuvre le chapitre 2 de la Constitution, qui contient la Charte des droits.

Un délégué de l'Inde se réfère à un des orateurs de la vidéo diffusée par M. Fitzgerald, qui a prétendu que l'Inde ne disposait pas d'une loi civile unique sur l'égalité et la discrimination, ce qui n'est pas tout à fait exact. La Constitution indienne prévoit un code complet sur l'égalité. L'article 14, notamment, qui protège l'égalité, l'article 16, qui interdit la discrimination dans la fonction publique et l'article 25, qui protège tous les droits des minorités, notamment les droits des minorités religieuses, constituent des exemples de dispositions de ce type. La Constitution contient également des parties portant sur la discrimination directe et indirecte, les voies de recours et les poursuites judiciaires.

L'orateur de la vidéo a fait référence au projet de loi sur l'égalité (interdiction de la discrimination) de 2021, qui tente d'interdire la discrimination en Inde sur la base de 24 critères de protection, par exemple la caste, la religion et le genre. Ce projet de loi, qui n'a pas été soumis au parlement, pourrait donc prendre la forme d'une proposition de loi d'initiative parlementaire privée ou d'un projet élaboré par un groupe militant. Cette initiative est toutefois superflue, la Constitution indienne, qui prévoit déjà la protection à l'égard de la discrimination, étant probablement encore plus complète que le projet de loi lui-même.

M. N. Kwankwa (Afrique du Sud), fondateur d'AfriPAHR, intervenant, précise que les systèmes doivent varier en fonction du contexte et qu'il n'existe pas de solution unique. Toutefois, d'après lui, les constitutions nationales contiennent en général le principe, mais pas les détails. Les détails requis pour que le principe soit appliqué figurent dans la législation annexe. Souvent, les dispositions visant à protéger les droits des minorités sont définies en termes juridiques, tout particulièrement dans des lois ou dans la Constitution, mais ne sont pas appliquées dans la pratique. En réalité, un grand nombre de décrets d'application contredisent la lettre et l'esprit de la législation en tant que telle. Les parlementaires doivent superviser la mise en œuvre des lois sur l'égalité et la non-discrimination et présenter des propositions visant à continuer à progresser.

Le guide pratique offre aux pays, parmi lesquels l'Afrique du Sud, l'occasion de revoir leur législation, d'en comprendre les lacunes et de veiller à ce qu'elle respecte leurs obligations internationales en matière d'égalité et de non-discrimination. Il aurait certes fallu prendre plus tôt des mesures pour lutter contre la discrimination, mais la publication du guide pratique constitue un progrès qu'il convient de saluer et dont il faut tirer profit.

Mme M. Guerra Castillo (Mexique) annonce que le Mexique a atteint la parité, tant à la Chambre des députés qu'au Sénat, tous deux constitués de 50 % d'hommes et de femmes. Au terme d'une longue lutte, qui a donné lieu à de nombreuses discussions, des quotas de femmes ont été adoptés en 2014 et la parité complète atteinte par la suite grâce à cette mesure.

Relevant que tout un chacun devrait avoir le droit à la représentation, elle précise que la composition de la Chambre des députés bénéficie d'une grande diversité, 65 parlementaires étant issus de groupes minoritaires, parmi lesquels 36 représentants des peuples autochtones, plusieurs parlementaires d'origine afro-mexicaine, 11 représentants des migrants, huit parlementaires handicapés et quatre représentants de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, intersexuée et queer (LGBTIQ+). La participation des groupes représentant ces minorités, très actifs au parlement mexicain, leur a permis d'apporter leur perspective unique et de révolutionner les lois et politiques en vigueur, ce qui s'est soldé par de grandes avancées au parlement.

Intégrer le principe de la non-discrimination dans la Constitution ne suffit pas. Ce principe doit être appliqué dans tous les secteurs de la société, mission qui peut être accomplie avec le soutien des groupes représentant les minorités. Des mesures de discrimination positive doivent être adoptées pour donner à ces groupes accès au pouvoir. Une authentique transformation passe inévitablement par là.

M. J. Hill (Australie) annonce que la représentation des femmes dans le Gouvernement australien a atteint 53 %, niveau qu'il a fallu entre 20 et 30 ans pour atteindre. L'Australie recèle une grande diversité, sa population étant originaire de plus de 150 pays, parlant plus de 200 langues et pratiquant plus de 100 religions différentes.

Il serait bon que les intervenants expliquent comment concilier des droits et des protections concurrents dans le cadre d'une loi complète contre la discrimination. L'Australie a échoué pendant 10 à 15 ans à adopter une loi protégeant à l'échelon national contre la discrimination fondée sur la religion, alors que de telles lois existaient déjà à l'échelon des États. Il est apparu qu'une loi nationale risquait d'être à double tranchant. D'une part, elle permettrait aux individus de pratiquer librement leur religion, mais, de l'autre, elle pourrait devenir une arme leur accordant des droits

supplémentaires pour exercer une discrimination. Certaines institutions religieuses, par exemple, si elles étaient autorisées à pratiquer leur foi, pourraient refuser d'employer des personnes divorcées. Dans une telle situation, deux ensembles de droits se contredisent.

La modératrice déclare envier l'Australie d'être arrivée à un niveau où se pose le problème des droits concurrents, car beaucoup de droits font encore défaut dans son propre pays, la Suisse.

M. C. Cahn (Chargé des droits de l'homme du HCDH), intervenant, estime que les problématiques décrites par le délégué de l'Australie relèvent d'un niveau très fin de détail et qu'il n'est pas possible de leur donner une réponse dans l'absolu. Les réponses se trouveront dans le détail des cas. De ce fait, il vaut mieux qu'un juge tranche ces questions plutôt que le parlement, ce qui constitue une raison supplémentaire d'adopter des lois complètes contre la discrimination.

La modératrice mentionne un cas de délit de faciès en Suisse, celui de Mohamed Wa Baile, citoyen suisse noir. M. Wa Baile a dû se soumettre à un contrôle d'identité sur son trajet pour se rendre à son travail à Zürich, mais a refusé d'obtempérer en l'absence de motif justifiant ce contrôle. Bien que M. Wa Baile ait remporté son procès au tribunal, qui a reconnu la violation de ses droits, ce cas n'a pas été considéré comme un exemple de délit de faciès. Neuf ans plus tard, l'affaire est arrivée à la Cour européenne des droits de l'homme, qui a cassé le jugement initial au motif que l'incident relevait effectivement du délit de faciès. Il s'est agi d'un des rares cas de délit de faciès reconnu comme tel en Suisse. S'il est si difficile de remporter la victoire dans de tels cas ou que ces incidents soient qualifiés de ce qu'ils sont vraiment, c'est que la Suisse ne possède pas de loi complète contre la discrimination.

M. J. Fitzgerald (Directeur d'Equal Rights Trust), intervenant, considère que les questions soulevées constituent une raison supplémentaire d'adopter une loi complète consacrée exclusivement à la discrimination. Répondant au délégué de l'Inde, il ajoute que la Constitution fixe les principes, la législation la façon dont ces principes sont appliqués et les tribunaux leur interprétation. La législation peut combler le fossé entre le principe constitutionnel et son application par les tribunaux.

L'équilibre à trouver entre les droits soulèvera inévitablement des questions délicates. La liberté de religion peut effectivement contredire d'autres droits, par exemple les droits des femmes et le droit à la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. La seule façon d'aborder de telles questions est de les soumettre au coup par coup aux tribunaux. Toutefois, les tribunaux doivent disposer de lignes directrices claires. Le guide pratique prévoit un critère permettant de justifier des comportements autrement considérés comme discriminatoires.

Un délégué de la Norvège déclare que la Norvège a adopté en 2018, à l'issue d'une analyse approfondie de sa législation contre la discrimination intervenue en 2017, une nouvelle loi sur l'égalité et la non-discrimination qui renforce son tribunal indépendant, afin que les affaires n'aient pas besoin de passer par le système judiciaire. Le contexte étant en constante évolution, les intervenants devraient préciser quel type de systèmes ou instruments doivent être mis en place pour permettre aux parlementaires de veiller à ce que leur législation sur l'égalité et la non-discrimination reste à jour.

La modératrice, s'exprimant en sa qualité d'intervenante, annonce que la Suisse a constitué un groupe d'avocats, de lobbyistes, de militants des droits civils et de représentants d'organisations multinationales chargé d'examiner la législation nationale contre la discrimination, qui n'est pour l'instant pas complète. Ce groupe s'efforce de concevoir un cadre juridique global garantissant la protection à l'égard de toutes les formes de discrimination, ainsi qu'une série d'instruments de mise en œuvre et de contrôle. Il est actuellement en train de rédiger le texte, qui sera présenté aux parlementaires pour adoption dès qu'il sera terminé.

Les lois dont dispose actuellement la Suisse n'accordent pas une protection suffisante contre la discrimination. Il est vrai que l'article 8.2 de la Constitution prévoit une large interdiction de la discrimination reposant sur une liste non exhaustive de critères, mais il est généralement reconnu que l'interdiction ne peut être efficacement appliquée et contrôlée que dans certaines conditions, à savoir en présence de dispositions législatives de qualité. Le droit positif suisse présente toutefois des lacunes, des faiblesses et des insuffisances et ce nouveau cadre juridique offre l'occasion de remédier à ces défauts. Le cadre juridique couvrira une myriade de questions, parmi lesquelles le champ d'application de la discrimination et les droits à la non-discrimination et à la représentation.

Mme Braendle-Amolo présente la dernière intervenante, Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), qui décrira le projet de loi complète contre la discrimination actuellement en cours de rédaction au Bangladesh. Si ce projet est adopté, le Bangladesh deviendra le premier pays d'Asie du Sud à adopter une loi aussi complète en matière d'égalité.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), intervenante, rappelle que la Constitution du Bangladesh contient un cadre très robuste interdisant la discrimination et les inégalités. En vertu de l'article 27, tous les citoyens sont égaux devant la loi et ont droit à une protection égale. L'article 28 interdit à l'État d'exercer une quelconque discrimination à l'égard d'un citoyen quel qu'il soit pour des raisons de religion, de race, de caste, de sexe ou de lieu de naissance. L'article 31 accorde à tous les citoyens le droit inaliénable de bénéficier de la protection de la loi et d'être traités dans le respect de cette dernière. Le préambule de la Constitution, quant à lui, déclare clairement que l'objectif d'ensemble de l'État est de constituer une société sans exploitation ni discrimination garantissant à tous l'égalité, l'état de droit, les libertés fondamentales, les droits de l'homme et la justice. Les droits des minorités sont également protégés par la Constitution, conformément aux principes du pluralisme et de la diversité culturels et religieux.

De surcroît, le Bangladesh est en train de rédiger une loi distincte complète contre la discrimination. La question de savoir pourquoi il était nécessaire d'adopter une loi à part s'est posée étant donné que la Constitution elle-même prévoit un cadre robuste contre la discrimination et que des mécanismes de contrôle sont également en place, en vertu de l'article 102 de la Constitution, sous la forme de la Haute Cour de la Cour suprême. Si une loi est nécessaire, c'est qu'il faut traduire les notions et les droits plus généraux mentionnés dans la Constitution en mesures détaillées, spécifiques et concrètes. La loi contre la discrimination aide les citoyens à faire valoir leur droit à l'égalité, y compris devant la loi, comme le garantit la Constitution.

Le projet de loi réitère que la loi contre la discrimination contribue à mettre un terme à la discrimination dans tous les domaines de l'existence (économique, social ou politique), à éradiquer la pauvreté et les inégalités, à instaurer l'harmonie et l'unité dans la diversité et à renforcer la tolérance. Mme Chaudhury invite les délégués à intensifier leurs efforts pour créer un monde plus équitable.

La modératrice demande à Mme Chaudhury d'expliquer quel parcours suivra la loi complète contre la discrimination du Bangladesh.

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), intervenante, répond que cette loi, actuellement en cours de rédaction, devrait être bientôt soumise au parlement. Une fois au parlement, elle sera transmise à la commission permanente pertinente pour y être examinée, analysée et débattue. Un rapport sera alors communiqué au parlement et les parlementaires promulgueront la loi.

Cette loi pose un certain nombre de questions, dont le parlement devra se saisir. En premier lieu, du fait de la nature "complète" de cette loi, les parlementaires devront réfléchir à la question de savoir si une seule loi peut couvrir toutes les formes de discrimination différentes. Ensuite, la question des sanctions se posera certainement et il s'agira de décider si la loi serait moins exécutoire ou efficace si elle n'en prévoyait pas. Enfin, il pourrait être nécessaire de poursuivre la discussion à propos des raisons pour lesquelles la loi ne porte pas sur la discrimination subie par les femmes dans leur vie personnelle.

Un délégué du Bangladesh précise que Mme Chaudhury, qui joue un rôle très important dans la lutte pour les droits des femmes et des minorités au Bangladesh, a récemment été élue pour la quatrième fois à la Présidence du parlement.

M. C. Cahn (Chargé des droits de l'homme au HCDH), intervenant, se déclare à la disposition des parlementaires et espère que les discussions se poursuivront.

M. J. Fitzgerald (Directeur d'Equal Rights Trust), intervenant, affirme que le guide pratique a été rédigé, non pas pour les auteurs, mais pour aider les législateurs dans l'adoption de lois. Il se déclare ouvert à poursuivre la discussion et à fournir un soutien ultérieur.

La réunion prend fin à 13 h 30.

Réunion-débat

Les changements climatiques et les conflits : Que peuvent faire les parlements en matière de santé en temps de crise ?

MARDI 26 MARS 2024

(après-midi)

La réunion débute à 14 h 30 sous la conduite du modérateur, M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie).

Le modérateur déclare que les conséquences sociales et économiques négatives des chocs climatiques, la raréfaction des ressources naturelles et l'insécurité mettent en péril la santé et le bien-être des populations qui vivent dans de nombreux pays touchés par les changements climatiques et les conflits. Pour améliorer la santé de tous, il faudra impérativement prendre en compte les changements climatiques dans les situations de conflit. Le modérateur espère que la discussion permettra de définir des stratégies et des approches permettant d'aborder les changements climatiques, les conflits et la santé de manière plus intégrée.

Mme E. Villalobos Prats (Responsable du renforcement des capacités et du soutien aux pays, Unité des changements climatiques et de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)), intervenante, dit que l'OMS s'efforce d'aider les pays à comprendre et à gérer les nombreux effets des changements climatiques sur la santé, y compris sur les systèmes, les fonctions et les infrastructures de santé. L'Organisation s'attache également à influencer les décisions d'autres secteurs responsables de la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre.

L'incidence des changements climatiques sur la santé ne se limite pas uniquement aux effets directs, tels que ceux causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, mais sont également induits par des changements, notamment dans la disponibilité de l'eau, la qualité de l'air et de l'alimentation, ainsi que par des modifications dans la distribution et l'écologie des vecteurs. Les effets sur la santé des populations non couvertes par un régime de protection sociale, comme les personnes déplacées et celles travaillant dans le secteur informel, sont également susceptibles d'être différents.

L'OMS travaille dans le domaine des changements climatiques depuis plus de 30 ans. Pour aider les pays, l'Organisation a élaboré six éléments constitutifs, notamment sur la direction et la gouvernance, et la garantie d'un personnel de santé qualifié et en nombre suffisant. Elle encourage les pays à intégrer les informations climatiques et météorologiques dans les systèmes de surveillance existants afin de mieux comprendre les risques liés à la variabilité climatique. L'OMS les aide également à élaborer un programme de recherche et à mieux se préparer aux effets potentiels des changements climatiques, notamment en prévoyant les épidémies de maladies infectieuses. Les pays dotés de systèmes de santé fragiles sont moins susceptibles d'être préparés à une augmentation de la charge de morbidité engendrée par la modification des températures, des taux d'humidité et des régimes pluviométriques. L'OMS collabore avec eux pour obtenir un soutien financier.

Les effets nocifs sur la santé humaine ont été définis dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 comme une conséquence préjudiciable des changements climatiques et, en vertu de l'article 4, paragraphe 1, point f), les Parties se sont engagées à tenir compte des retombées, pour la santé publique, des projets ou des mesures qu'elles entreprennent en vue d'atténuer les changements climatiques ou de s'y adapter. L'OMS s'efforce d'inciter les Parties à rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans le cadre de leurs engagements au titre de la Convention.

L'OMS utilise la santé comme argument pour encourager les parties prenantes à adopter une approche plus ambitieuse dans les discussions sur le climat et à quantifier les retombées positives de l'action climatique car, selon les estimations, lorsque l'on intègre les gains économiques découlant de l'amélioration de la santé humaine dans le coût de l'atténuation, ces bénéfices surpassent les investissements prévus dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est important de faire fond sur les engagements pris par les pays. Les trois dernières sessions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) ont conduit à l'adoption de la Déclaration de la COP28 sur le climat et la santé, qui a maintenant été approuvée par 149 pays. Afin de veiller à ce que les priorités se concrétisent en actions, le Royaume-Uni, en collaboration avec l'OMS, a créé l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé.

Le Dr L. Goguadze (Responsable de la communication sur la santé, le climat, les migrations et les risques à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), intervenant, estime que les catastrophes ou les situations de conflit aggravées par les changements climatiques sont souvent négligées et il est heureux de constater que la question a été mise en avant à la COP28. Davantage d'organisations sont désormais plus attentives à la manière dont les communautés pourraient renforcer leur résilience climatique et mieux se préparer aux catastrophes liées au climat.

Les populations en situation de conflit, qui comptent déjà parmi les plus vulnérables, sont mal préparées aux défis environnementaux et ont besoin d'aide. Les parties prenantes doivent se réunir aux niveaux local, systémique et politique. Des preuves et des données sont nécessaires, et il faudra du temps pour faire évoluer les perceptions, les comportements et les politiques.

En collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a élaboré la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires, qui fournit des orientations au secteur humanitaire. Les 16 millions de bénévoles locaux de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constituent un réseau d'alerte précoce. L'identification des groupes potentiellement vulnérables susceptibles d'être davantage touchés par les crises ou les catastrophes permettrait d'agir rapidement en cas de besoin.

Il incombe à tous de garantir un accès équitable aux services avant, pendant et après une catastrophe. Les intervenants de première ligne jouent un rôle essentiel dans la mise en place de systèmes de santé locaux résilients face aux changements climatiques. Les actions prises par toutes les parties prenantes pendant les urgences de santé publique doivent être en adéquation avec les lois, les politiques et les plans, et les stratégies et les plans devraient faire l'objet d'un réexamen et d'une mise à jour en collaboration avec les différents partenaires.

Mme H. Muheed (*Youth Advocacy Network*, Sri Lanka ; Secrétaire du groupe d'intérêt des adolescents et des jeunes, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)), intervenant par liaison vidéo, affirme que la crise climatique est l'une des plus grandes menaces sanitaires auxquelles l'humanité fait face. Elle touche de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les adolescents, et a anéanti les progrès réalisés à l'échelle mondiale en matière de santé au cours des cinq dernières décennies, tout en aggravant les inégalités. Dans le contexte actuel, ce sont les populations les plus touchées par les changements climatiques qui y contribuent le moins. Les communautés marginalisées et celles qui vivent dans des contextes humanitaires et fragiles sont très vulnérables aux risques que font peser les changements climatiques sur la santé, et l'âge et le sexe jouent également un rôle important.

Les liens étroits entre le climat et les conflits dans les pays en développement sont de plus en plus évidents. La modification des températures et des régimes pluviométriques pourrait accroître les risques de conflit et de violence. L'intervenante note que la guerre civile en République arabe syrienne a été précédée d'un épisode de sécheresse exceptionnel, entraînant la faillite de 75 % des exploitations agricoles et provoquant un afflux de migrants venus chercher un emploi dans les zones urbaines, ce qui a contribué à déstabiliser le pays. L'instabilité causée par la famine au Soudan du Sud a également menacé d'attiser le conflit.

Les jeunes continueront d'hériter du fardeau des changements climatiques, qui menace tous les aspects du bien-être des adolescents. À l'échelle mondiale, ils sont pratiquement tous exposés à au moins une menace climatique ou écologique. Dans son pays, Sri Lanka, plus de 85 % des jeunes vivent en zone rurale et travaillent dans des industries dépendantes du climat qui sont touchées de manière disproportionnée par les conséquences des changements climatiques. Quelque 66 % des jeunes Sri-Lankais considèrent les changements climatiques comme le défi le plus important de l'avenir. Plus de la moitié des personnes interrogées lors d'une enquête récente ont cité l'incertitude et les risques élevés comme raison les dissuadant de choisir l'agriculture comme principal moyen de subsistance. Toutefois, à Sri Lanka, la participation des jeunes à la riposte contre les changements climatiques est limitée en raison des obstacles institutionnels et éducatifs. Il est alarmant de constater à quel point les jeunes Sri-Lankais sont peu sensibilisés au

problème : plus de 60 % des personnes âgées de 15 à 24 ans interrogées en 2021 étaient incapables d'expliquer correctement les causes et les conséquences des changements climatiques et du réchauffement planétaire. L'absence inquiétante de mesures politiques destinées à mobiliser les jeunes fait obstacle à leur participation aux projets, aux actions et à la gouvernance en matière de climat.

Les changements climatiques ne sont pas neutres du point de vue du genre. Les femmes et les filles sont davantage susceptibles que les hommes de perdre la vie lors des catastrophes naturelles liées au climat, comme cela a été le cas lors du tsunami de 2004 dans l'océan Indien. Les changements climatiques affectent également la santé des mères et des nouveau-nés, et les phénomènes météorologiques extrêmes perturbent l'accès aux services essentiels de santé sexuelle et procréative.

Sur les 119 contributions déterminées au niveau national examinées en 2020, seuls 30 pays ont fait référence à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Très peu de pays ont clairement exprimé le besoin manifeste de renforcer les systèmes de santé ou d'entreprendre une action porteuse de transformations dans leurs plans nationaux de lutte contre les changements climatiques. En outre, des différences régionales spécifiques ont été recensées quant à la manière dont les indices reconnaissent l'importance des questions liées à la santé sexuelle et reproductive dans les politiques climatiques nationales.

Le PMNCH a coordonné le Forum mondial pour les adolescents en 2023, lequel a exigé la reconnaissance des effets disproportionnés des changements climatiques sur la jeune génération, l'engagement des gouvernements en faveur du bien-être des adolescents dans le contexte de la crise climatique et la participation concrète à la riposte face aux changements climatiques. Le PMNCH a également coordonné l'élaboration d'un document de plaidoyer sur la manière d'accorder la priorité aux femmes, aux enfants et aux jeunes confrontés à la crise climatique. Ce document présente un certain nombre de recommandations sur le renforcement du système de soins de santé et de la résilience face aux risques sanitaires liés au climat, sur l'intégration des politiques de santé des femmes, des enfants et des adolescents dans les politiques climatiques, et sur l'amélioration des systèmes d'alerte précoce afin d'inclure des indicateurs sanitaires liés au climat.

L'intervenante conclut en soulignant la nécessité de mettre en place un soutien national en matière de santé mentale pour lutter contre l'anxiété liée au climat, de fournir une aide nutritionnelle aux femmes enceintes et allaitantes pendant les périodes d'insécurité alimentaire, et de s'employer en priorité à mobiliser la population et à associer concrètement les adolescents et les jeunes à l'élaboration des politiques.

M. W.P. Bako (Burkina Faso), intervenant, explique que son pays se heurte à de nombreux défis en raison des changements climatiques et de la situation en matière de sécurité. Les périodes de sécheresse prolongées et les précipitations irrégulières provoquées par la variabilité climatique accrue affectent le secteur agricole qui constitue la principale source de revenus pour la majorité de la population. La baisse des récoltes menace la sécurité alimentaire et aggrave la pauvreté ; des centaines de milliers d'hectares de terres productives disparaissent tous les ans.

Le Burkina Faso fait également face à une crise en matière de sécurité et subit des attaques terroristes répétées de la part de groupes non identifiés qui engendrent des pertes humaines importantes et des déplacements massifs, en particulier dans la région du Sahel et dans le nord du pays. En outre, les facteurs démographiques et agricoles entraînent l'appauvrissement des sols et la désertification, tandis que les changements climatiques aggravent l'érosion des sols et la déforestation. L'utilisation inefficace des ressources en eau limitées dans l'agriculture constitue également un autre défi.

Les changements climatiques ont aussi des répercussions sur la santé humaine : les phénomènes météorologiques extrêmes provoquent des décès et l'augmentation de certaines maladies, l'exode rural entraîne des tensions sociales, et l'insécurité alimentaire pourrait engendrer la malnutrition, voire la famine. L'aggravation de la crise des services de santé liée aux changements climatiques touche le système de santé fragile et surchargé du Burkina Faso.

Le pays met en œuvre des stratégies d'adaptation, notamment par le biais de programmes de conservation des sols, et à travers le développement de l'irrigation, la gestion durable des ressources naturelles et la diversification économique. Des efforts supplémentaires et une aide internationale sont nécessaires pour renforcer la résilience et promouvoir le développement durable. Les parlementaires doivent donc prendre les mesures suivantes : élaborer des politiques et une législation ; garantir l'allocation de ressources financières aux systèmes de santé afin qu'ils puissent relever les défis posés par les changements climatiques et les conflits, et s'acquitter de

leur fonction de contrôle à cet égard ; faire mieux comprendre la nécessité d'une action urgente en ce qui concerne les changements climatiques, les conflits et la santé ; promouvoir la coopération internationale en matière de changements climatiques ; et encourager la signature d'accords internationaux pertinents et le partage des meilleures pratiques.

Malgré l'ampleur des défis que posent les changements climatiques, la sécurité et la santé, les parlementaires ont la responsabilité de trouver des solutions pour garantir une vie meilleure à ceux qu'ils représentent.

M. H. Ebrahim (Bahreïn) dit que les parlements jouent un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques et dans la sensibilisation à leurs conséquences et leurs dangers. Ils doivent promulguer des lois et des politiques qui encouragent l'investissement dans les technologies durables, et promouvoir l'adoption de technologies vertes. Ils devraient également soutenir la recherche-développement et allouer des fonds pour la mise en œuvre de nouvelles politiques environnementales. Les parlements pourraient servir de lien entre les programmes nationaux et internationaux, et favoriser la mise en œuvre des conventions et des accords internationaux pertinents.

M. W. William (Seychelles) fait savoir que l'accès à l'information est problématique. Il se demande si, à l'échelle mondiale, l'accès aux données sur l'écocide, la géo-ingénierie et la pollution est suffisant pour encourager des actions préventives. Il souhaite également savoir s'il est possible d'inciter les pays à collaborer davantage pour harmoniser les données factuelles, et s'il existe une volonté politique d'intégrer l'action climatique dans les programmes nationaux, y compris à Sri Lanka.

Mme J. Sabao (Zambie) indique que son pays a perdu plus d'un million d'hectares de céréales en raison d'une grave sécheresse et que l'état de catastrophe nationale a été déclaré deux semaines auparavant. Elle demande comment la communauté internationale va aider la Zambie, qui fait partie des pays les moins avancés et qui a besoin d'assistance.

M. K. Tontisirin (Thaïlande), notant que les changements climatiques affecteront la sécurité alimentaire, demande s'il existe des lignes directrices ou des boîtes à outils permettant aux pays de surveiller les zones à risque et de se préparer à affronter les changements climatiques et les conflits. Étant donné que les changements climatiques risquent d'avoir des conséquences plus graves dans les pays dotés de systèmes de santé fragiles, l'intervenant demande quel est le niveau minimum de services de santé de base requis.

Un délégué de l'Inde voudrait savoir si certains pays ont élaboré des solutions pratiques pour faire face aux crises sanitaires directement liées aux changements climatiques.

Mme B.O. Kjerstad (Norvège) s'enquiert de savoir comment les parlementaires peuvent contribuer à améliorer la production alimentaire locale en utilisant efficacement les ressources en eau, et promouvoir le développement de cultures résistantes à la sécheresse.

Le modérateur invite les intervenants à répondre aux questions.

Mme H. Muheed (Youth Advocacy Network, Sri Lanka ; Secrétaire du groupe d'intérêt des adolescents et des jeunes, PMNCH), intervenant par liaison vidéo, estime qu'il y a un manque de volonté politique, notamment en raison du faible nombre de parlementaires issus de la jeune génération qui subissent de plein fouet les effets des changements climatiques. Si les changements climatiques ont été intégrés dans les politiques, les actions et les plans de soutien à Sri Lanka, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'allocation des ressources et pour faire de la mise en œuvre active une priorité.

Mme E. Villalobos Prats (Responsable du renforcement des capacités et du soutien aux pays, Unité des changements climatiques et de la santé de l'OMS), intervenante, dit que si la population n'a pas assez de données pour comprendre les risques et agir, elle dispose de suffisamment d'informations sur certaines questions, comme la qualité de l'air et de l'eau, qu'elle peut utiliser pour prendre des mesures. Il reste encore beaucoup à faire, notamment pour veiller à ce que les données sur les émissions soient aussi transparentes que possible.

Lorsque l'OMS aide des pays à mettre en place des systèmes de santé durables et résilients face aux changements climatiques ou à faible émission de carbone, la priorité absolue consiste à s'assurer que ces systèmes fournissent la qualité de soins que la population mérite. Un système de santé performant permettrait de fixer des objectifs plus ambitieux qu'un système qui l'est moins. S'agissant de l'aide aux pays en crise, l'intervenante précise que la Zambie et les Seychelles font partie de l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé. L'OMS n'est pas une agence de financement et s'efforce de travailler avec ses points focaux dans les pays pour garantir l'accès à l'aide nécessaire.

L'intervenante serait ravie de partager les nombreux exemples existants de bonnes pratiques et de boîtes à outils élaborés par plusieurs pays pour la surveillance intégrée du climat et de la santé, et d'établissements de santé résilients face aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Certains pays qui se heurtent à des problèmes aigus en matière de disponibilité de l'eau ont réalisé des travaux intéressants sur le traitement et l'utilisation des eaux usées pour l'irrigation, mais ils doivent encore résoudre des questions liées à des considérations religieuses et politiques.

Le Dr L. Goguadze (Responsable de la communication sur le climat, les migrations et les risques en matière de santé à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), intervenant, affirme que la mobilisation de la population est vitale. La science doit être ancrée dans la réalité et se traduire par des mesures concrètes et un langage facile à comprendre. Il est important d'être transparent, d'apprendre les uns des autres et de tirer les leçons des projets de santé locaux, y compris de ceux soutenus par la Croix-Rouge norvégienne, qui appuie fermement les initiatives liées au climat et à la santé. Les pays et les organisations ne peuvent pas continuer à travailler de manière isolée et doivent trouver la plateforme la plus efficace pour coopérer. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est consciente des difficultés rencontrées en Zambie, et les efforts de mobilisation des ressources se sont concentrés sur les épidémies de choléra. L'intervenant souligne l'importance de la couverture sanitaire universelle.

M. W.P. Bako (Burkina Faso), intervenant, remercie la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les efforts qu'elle déploie au Burkina Faso afin d'aider les personnes déplacées en raison de la crise de sécurité actuelle. Les semences améliorées ont été très utiles aux agriculteurs du Burkina Faso et ont permis d'augmenter le rendement des cultures de plus de 40 %. Les recherches se poursuivent pour développer des semences qui produiront des récoltes en dehors de la saison des pluies. De nombreuses cultures récoltées pendant la saison des pluies sont perdues faute de système de conservation adéquat. Des efforts sont déployés pour créer des unités de transformation permettant de conserver les produits. L'intervenant espère qu'elles pourront être mises en place avec le soutien de la communauté internationale.

Un comité d'aide d'urgence est chargé d'élaborer un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, en collaboration avec les départements ministériels concernés. Ce comité instaure également une culture de prévention en sensibilisant la population et en faisant évoluer les comportements pour faire face aux défis liés aux changements climatiques.

Le modérateur invite chaque intervenant à formuler une demande aux participants.

Mme H. Muheed (*Youth Advocacy Network*, Sri Lanka ; Secrétaire du groupe d'intérêt des adolescents et des jeunes, PMNCH), intervenant par liaison vidéo, affirme que les jeunes, dans toute leur diversité, devraient avoir accès à des postes dans les organes de décision et être habilités à prendre des décisions.

Le Dr L. Goguadze (Responsable de la communication sur le climat, les migrations et les risques en matière de santé à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), intervenant, appelle les pays à agir maintenant, et non dans le futur.

M. W.P. Bako (Burkina Faso), intervenant, estime que les parlementaires doivent encourager l'élaboration de lois qui : contribuent à préserver la nature, tiennent compte des risques que posent les changements climatiques et fournissent des garanties en matière de soins de santé et de résilience. Les ministères doivent être dotés de ressources financières suffisantes pour protéger les populations. Les partenaires internationaux doivent aider les États dans les efforts qu'ils déploient pour préserver la nature et lutter contre les changements climatiques.

Mme E. Villalobos Prats (Responsable du renforcement des capacités et du soutien aux pays, Unité des changements climatiques et de la santé à l'OMS), intervenante, déclare que si les parlementaires exercent une quelconque influence sur les allocations budgétaires, ils doivent s'efforcer de garantir des ressources adéquates pour le Ministère de la santé. Les pays qui ont ratifié la Convention-cadre sur les changements climatiques se sont engagés à tenir compte des effets de toutes leurs politiques d'adaptation et d'atténuation sur la santé, et tous les secteurs devraient être chargés de protéger la santé de leur population.

Un délégué des Seychelles, soulignant l'importance du poisson pour la sécurité alimentaire des petites nations insulaires, explique qu'il faut également tenir compte des effets des changements climatiques sur l'océan.

Le modérateur affirme que, même si les conséquences des changements climatiques sont bien connues, il n'y a pas de consensus sur la manière de s'attaquer au problème. Les défis persistent : les petits pays et les pays moins riches sont particulièrement touchés, tandis que les modes de financement évoluent, chacun se recentrant sur ses propres priorités. Le modérateur attend avec impatience la poursuite des débats à ce sujet et remercie les intervenants et les participants pour leur contribution.

La réunion prend fin à 16 h 00.

Atelier

Renforcement de la législation sur le climat : outils pratiques pour les parlementaires

LUNDI 25 MARS 2024

(après-midi)

L'atelier débute à 13 h 10 sous la conduite de la modératrice, Mme A. Ellis (Directrice générale, Global Partnerships and Networks, Julie Ann Wrigley Global Futures Laboratory, Université d'État de l'Arizona).

La modératrice déclare que la fenêtre permettant aux parlementaires d'impulser des changements cruciaux est en train de se refermer et souligne l'importance de la Campagne de l'UIP intitulée *Parlements pour la planète*. Un outil visant à aider les parlements à s'aligner sur les objectifs de développement durable (ODD) et à les promouvoir, tout particulièrement l'ODD 13, est en cours de finalisation.

M. Marc Benioff (PDG de Salesforce) et M. Henk Rogers (fondateur de Tetris) financent la participation, à une conférence semestrielle à Hawaï, d'un ministre ou d'un parlementaire s'étant engagé à atteindre l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2045, d'un dirigeant de la société civile (de préférence un jeune ou une femme) et d'un responsable d'un service public. En sept ans, Hawaï est passé de 5 % à 40 % d'énergies renouvelables.

Une vidéo présentant l'outil Climate TRACE est diffusée.

M. M. Gray (co-fondateur et PDG de TransitionZero et membre fondateur de Climate TRACE), qui accompagne son intervention d'une présentation numérique, annonce que Climate TRACE contribue à la surveillance des émissions de gaz à effet de serre et à la compréhension de leur origine, l'outil TransitionZero permettant, quant à lui, de prévoir plus facilement l'avenir.

Climate TRACE est une alliance d'organisations à but non lucratif en pleine expansion, dont les membres surveillent de façon indépendante les émissions de gaz à effet de serre. Lors de sa création, en 2019, elle avait pour objectif de déterminer si l'imagerie satellite et l'apprentissage machine pouvaient estimer la productivité et les émissions des usines à charbon en Chine. Le soutien de M. Al Gore a permis d'accroître la portée de ce travail. Les gouvernements n'ont souvent pas la capacité de rassembler des données d'émission, qui perdent alors de leur actualité ou restent incomplètes. Climate TRACE rassemble pour sa part des centaines d'informaticiens, d'ingénieurs de données et de climatologues l'alimentant en données récentes. Le site web de Climate TRACE, qui se fonde sur des données collectées en 2023, contient une carte présentant les estimations d'émission de 400 millions de sites de production. Les recherches peuvent être effectuées par pays, par entreprise et par site de production. Les parlementaires y trouveront des informations particulièrement utiles pour : 1) l'élaboration des déclarations des émissions de gaz à effet de serre au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; 2) la préparation de la réglementation internationale sur le climat, notamment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne et 3) la vérification des estimations de pollution des principaux émetteurs.

Disposer de données de meilleure qualité, plus accessibles et transparentes fera augmenter le financement consacré au climat. TransitionZero a élaboré un outil de planification de la transition énergétique visant à évaluer les évolutions futures requises et leur coût. Cet outil gratuit, accessible et fondé sur des données scientifiques ouvertes devrait voir le jour en mai 2024. Il aidera les gouvernements du sud à accéder à l'électricité la moins onéreuse sans devoir payer des honoraires élevés à des consultants.

La modératrice qualifie cet outil de transformateur car il permet aux gouvernements et aux parlements d'économiser du temps et de l'argent.

Une vidéo présentant la base de données mondiale de lois sur les changements climatiques est diffusée.

Mme T. Chan (Analyste politique, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics), qui accompagne son intervention d'une présentation numérique et s'exprime par liaison vidéo, déclare que la base de données mondiale de lois sur les changements climatiques (qui contient plus de 5 000 lois, politiques et communications à la CCNUCC) est le fruit d'une décennie de collecte manuelle des données par le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et ses partenaires institutionnels. Depuis 2023, le radar des politiques sur le climat a permis d'améliorer ce travail grâce à des technologies d'apprentissage automatique. Une recherche en anglais dans la base de données donne des résultats dans toutes les langues, ce qui facilite l'accès à l'information et il est prévu que l'interface de la base de données puisse être mise à disposition dans d'autres langues.

Lorsqu'une notion particulière fait l'objet d'une recherche dans la base de données, le système permet d'inclure les termes avoisinants dans les résultats, ce qui est une fonction utile car certaines notions (par exemple celle de participation publique) ont des descriptions multiples. Il est également possible de filtrer les résultats par pays, région ou année de publication du document. Les résultats de la recherche, voire la base de données dans son intégralité, peuvent être téléchargés pour être utilisés hors ligne.

La base de données contient des profils de pays et il est possible de rechercher un document dans le contexte exclusif d'un pays particulier. Les utilisateurs peuvent basculer de la législation d'un pays donné à ses politiques et à ses communications à la CCNUCC. Chaque profil de pays comporte une partie présentant les objectifs nationaux en matière de climat et un lien vers la loi ou la politique concernées. Des efforts sont actuellement consentis dans le cadre du radar des politiques sur le climat pour identifier automatiquement ces objectifs.

L'Institut s'est récemment concentré sur 26 lois-cadres relatives au climat, notamment la loi européenne sur le climat, pour comprendre comment les pays intègrent les objectifs de zéro émission nette dans leur législation. À l'heure actuelle, un grand nombre de pays élaborent des stratégies, œuvrent pour atteindre des objectifs à moyen terme (par exemple des objectifs à l'horizon 2030) et définissent leur scénario national. Ils mettent toutefois moins l'accent sur la coordination, l'intégration dans les différents secteurs et les connaissances, les données et les conseils indépendants. L'analyse permise par la base de données peut influer sur l'incidence des lois sur le climat dans les juridictions nationales.

Impacts of climate framework laws: lessons from Germany, Ireland and New Zealand (Incidences des lois-cadres sur le climat : enseignements tirés de l'Allemagne, de l'Irlande et de la Nouvelle-Zélande), document basé sur 70 entretiens réalisés en l'espace d'un an, constitue une tentative pour comprendre ce qui a rendu les lois les plus efficaces sur le plan de la gouvernance, du débat politique et des politiques. Interrogées sur les innovations juridiques constructives de leurs lois sur le climat, les personnes sondées ont cité les objectifs et les bilans carbone, l'exemplarité imposée au secteur public, la planification et la réaction des pouvoirs publics, ainsi que la présentation de rapports, les évaluations et les examens. En Irlande, par exemple, les pouvoirs publics sont tenus de prendre en considération les objectifs relatifs au climat dans leur prise de décision quotidienne.

La modératrice qualifie la base de données de ressource extrêmement utile.

Mme M. Bolshakova (Coordonnatrice régionale, Droit de l'environnement et gouvernance, Bureau du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe), accompagnant son intervention d'une présentation numérique, rappelle que le PNUE travaille aux côtés des pays sur le droit de l'environnement depuis une vingtaine d'années, notamment par le biais du Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement. La Plateforme d'assistance juridique et environnementale du PNUE a offert son assistance technique aux gouvernements nationaux élaborant des lois sur l'environnement ou le climat. Les points focaux nationaux du Programme de Montevideo pour le droit de l'environnement présentent des demandes d'assistance à la Plateforme. Ce soutien passe par un partage d'expériences avec d'autres pays et la mise à disposition de lois-types.

La Plateforme donne accès à des ressources, des outils, des publications et des profils de pays. Avec le soutien du Secrétariat du Commonwealth, de la CCNUCC et du Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, le PNUE élabore aussi actuellement une base de données visant à aider les pays qui travaillent sur la législation à aborder cette question sous l'angle d'un secteur prioritaire. Cette initiative, qui se rapproche de la base de données mondiale de lois sur les changements climatiques, revêt une dimension plus sectorielle et couvre quatre

domaines : 1) la législation générale sur le climat ; 2) la législation sur le secteur de l'énergie ; 3) l'aménagement urbain et 4) l'agriculture et la pêche. Les utilisateurs peuvent entreprendre des recherches au moyen de mots-clés, par secteur, voire par pays, entre autres catégories. Le PNUE travaille actuellement sur sa base de données afin d'y inclure davantage de textes législatifs (notamment la législation figurant dans la base de données mondiale de lois sur les changements climatiques), de réviser la taxonomie pour l'adapter à l'évolution de la législation nationale et de mettre à disposition les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience.

Le *Rapport mondial sur les contentieux liés au climat : examen de la situation en 2023* étudie l'influence de la justice sur la politique nationale et régionale en matière de climat par le biais des affaires portées devant les tribunaux. Ce domaine se développe rapidement. Le *2022 Global Status Report for Buildings and Construction (Rapport mondial de situation - bâtiments et construction)* passe en revue un certain nombre de pays et d'études de cas précises les concernant. Il formule également des conclusions et des recommandations visant à améliorer la durabilité de la législation dans le secteur du bâtiment.

M. C. Meisner (Économiste de l'environnement principal dans la Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) de la Banque mondiale), s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant son intervention d'une présentation numérique, déplore que le travail de longue haleine mené par la Banque mondiale en matière de changements climatiques n'ait débouché que récemment sur des possibilités d'action concrète. Voici deux ans, la Banque mondiale a lancé les Rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) et publié des rapports concernant 48 pays. Ce chiffre devrait être porté à une centaine dans les années à venir. À l'époque de la COP28, les CCDR concernaient 42 pays (la plupart d'entre eux à revenus faibles ou intermédiaires), qui représentaient donc 56 % de la population mondiale, 73 % du produit intérieur brut (PIB) et 66 % des émissions. Le développement et le renforcement de la résilience se confortent l'un l'autre. Les CCDR permettent de définir plus facilement les objectifs de développement risquant de se ressentir des effets des changements climatiques et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation les concernant. Les investissements consentis en matière d'adaptation n’inversent toutefois pas les incidences sur le climat d’un pays, il faut les associer à une réduction des émissions mondiales. Le rôle du secteur privé est important, mais sa participation aux mesures de lutte contre les changements climatiques est actuellement limitée en raison de l'absence de cadres juridiques et de solutions financières allant en ce sens.

Dans les CCDR, la Banque mondiale présente également des plans sectoriels montrant comment il faudrait adapter les économies nationales aux changements climatiques et renforcer la résilience tout en préservant les objectifs poursuivis en matière de développement. Un grand nombre des trajectoires de croissance contenues dans ces plans ne sont pas incompatibles avec des projections de croissance et de réduction de la pauvreté, voire alimentent une croissance plus rapide, ce qui constitue une découverte importante. Les pays ont toutefois besoin d'un environnement incitatif et habilitant, de conditions macroéconomiques adaptées, de politiques fortes, de trajectoires de transition, d'un secteur financier et du soutien des pays à revenus plus élevés. À l'échelle mondiale, la réduction des émissions pourrait être de 75 % d'ici 2050 et être accompagnée d'une croissance économique plus rapide. L'incidence sur le PIB national et la consommation pourrait toutefois être forte, d'où l'importance de la transition. Il faudra également prendre en considération les conséquences sur le marché du travail et la reconversion professionnelle. La sécurité sociale ainsi que des feuilles de route facilitant la transition régionale et sectorielle seront nécessaires. Le secteur privé permet le développement de l'innovation et de la technologie, mais l'absence d'incitations (par exemple l'accès aux marchés financiers, le rendement des investissements, les réformes concernant la gestion du secteur financier et les taxonomies vertes) et les problèmes touchant les marchés du crédit et les risques sur les marchés des changes limitent la portée de son action dans la transition énergétique. La part des investissements dans le PIB des pays à revenus faibles est élevée en raison des retards accumulés en matière d'infrastructure. Pour leur part, les pays à revenus plus élevés doivent réfléchir à leurs politiques. Il se manifeste un égal besoin de mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience. La compréhension des facteurs déterminants pour que le secteur privé participe à un développement à faibles émissions et le renforcement de ce développement de la part du secteur privé sont à la base d'un grand nombre des recommandations à court terme contenues dans les CCDR.

Il est non seulement important de lever des fonds pour les nouveaux investissements, mais aussi de réaffecter les financements actuels, notamment les subventions entraînant des distorsions dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'agriculture. Un grand nombre de subventions ont eu

pour objectif d'aider les groupes à faibles revenus et il faut une transition progressive. Dans cinq des sept pays abritant des forêts tropicales et ayant fait l'objet d'un CCDR, une approche englobant toute l'économie (notamment un meilleur aménagement du territoire, la protection des forêts et l'intensification de l'agriculture) pourrait réduire les émissions annuelles de gaz à effet de serre de 2,7 gigatonnes par an d'ici 2050 (soit 6 % des émissions mondiales) et faire augmenter les zones boisées de 63 millions d'hectares.

La modératrice ajoute qu'ayant travaillé en tant qu'économiste à la Banque mondiale, elle connaît bien le point de données de Deloitte qui révèle que le simple maintien du statu quo entraînerait des coûts se montant à 175 000 milliards d'USD. D'après l'Organisation internationale pour les migrations, deux milliards d'individus seront déplacés ou réfugiés d'ici la fin du siècle. Le Fonds monétaire international estime que la suppression des subventions implicites et explicites aux énergies fossiles générerait une baisse de 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. L'objectif mondial est de 43 %. Les législateurs possèdent un pouvoir immense à cet égard. Des efforts sont en cours à l'Organisation mondiale du commerce pour réformer les règles afin de garantir que les subventions aillent dans le sens de la durabilité et des mesures de lutte contre les changements climatiques. Mme Ellis met par ailleurs en exergue le Cadre Villars pour un système commercial durable.

M. T. Crowther (Maître de conférences au Département des sciences des systèmes environnementaux de l'EPF de Zürich) précise que l'Holocène (période s'étendant sur les 11 000 dernières années) a été l'une des périodes les plus stables sur terre en raison de la complexité de la biodiversité, qui emmagasinait le carbone, formait les nuages et créait les conditions idéales pour la vie sur la planète. Bien qu'elle soit difficile à comprendre et à tracer, la perte de biodiversité sous-tend d'autres menaces mondiales et a des conséquences du point de vue de la régulation du climat, des rendements agricoles, de la sécurité hydrique, de la prévention des pandémies et de l'économie mondiale.

Quelques années en arrière, il a participé à une étude qui examinait la portée du système forestier mondial. Les modèles ont révélé que les arbres sont au nombre de 3 000 milliards sur la planète et qu'en l'absence de développement humain, ce chiffre serait double. Dans les zones dans lesquelles l'activité humaine est rare, le nombre d'hectares de terre où les arbres pousseraient naturellement est de 0,9 milliard, ce qui recèle des possibilités pour le développement et l'action en faveur du climat. Il a été estimé que cet espace pourrait contenir mille milliards d'arbres, qui pourraient stocker 205 gigatonnes de carbone une fois arrivés à leur taille adulte. L'idée de planter mille milliards d'arbres est progressivement montée en puissance du fait de la couverture médiatique, de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et des engagements pris par les gouvernements et le secteur privé. Un grand nombre de monocultures ont donc été plantées pour éviter de réduire les émissions, ce qui a ralenti le mouvement en faveur de la biodiversité, créant la controverse et se soldant par des gros titres dénonçant les risques de la restauration. À la suite de cela, des centaines d'écologistes du monde entier ont recueilli des données sur les arbres ayant permis de mieux comprendre comment est stocké le carbone mondial et de découvrir que les zones où l'activité humaine est faible recèlent le potentiel de stocker 226 gigatonnes de carbone. Toutefois, le stockage du carbone n'est possible que dans des environnements où la biodiversité est respectée, car les monocultures emmagasinent moins de la moitié du carbone stocké par les écosystèmes respectant la biodiversité. Les échos de la communauté scientifique à propos de ces découvertes ont été positives et les médias ont mis en exergue l'importance que revêt la biodiversité.

Les objectifs en matière de climat et de biodiversité sont liés et il est essentiel d'arriver à un consensus pour les atteindre. Il faut absolument donner la priorité à la protection de la biodiversité, mettre un terme à la déforestation et investir dans le facteur humain (notamment les collectivités locales, les peuples autochtones et les agriculteurs) pour restaurer la biodiversité et mettre la nature au service du développement. Des écosystèmes entiers (dont les humains) ont besoin d'être revitalisés. Restor, l'étape suivante dans l'approche scientifique basée sur le consensus, a été conçue avec l'aide de Google pour suivre les objectifs en matière de biodiversité. Les propriétaires fonciers qui dessinent leur propriété sur une carte reçoivent immédiatement des données concernant sa biodiversité, le carbone et l'eau et peuvent accéder à leur empreinte carbone. Restor permet aux consommateurs de scanner les produits et de voir leur impact sur l'environnement et de s'assurer de soutenir des agriculteurs, des peuples autochtones et des collectivités locales plutôt que des intermédiaires. Il existe des milliers d'initiatives dans le monde, qui représentent 155 millions d'hectares de terres protégées. L'Organisation pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO), qui est chargée des rapports de la Convention sur la diversité biologique, a utilisé Restor pour superviser les engagements pris en matière de biodiversité à l'échelle nationale. En cliquant sur un pays précis, les utilisateurs peuvent visualiser les données sur l'affectation des sols, les activités de restauration et de conservation, les niveaux de stockage du carbone ainsi que l'évolution du degré de déforestation. Cette plateforme permet également de faire part des exemples de réussite, par exemple le Programme de paiement des services environnementaux du Costa Rica, qui a rétabli la biodiversité, accru la sécurité et la croissance économiques et lié l'identité du Costa Rica au degré de biodiversité abrité par le pays. Lorsque la nature et les êtres humains prospèrent ensemble, la régénération écologique a lieu à grande échelle.

La modératrice invite les participants à poser leurs questions aux intervenants.

Une déléguée de Bahreïn se félicite de ce que l'outil inclue des lois du monde entier. Elle a toutefois remarqué que les données concernant son pays mériteraient d'être actualisées. La législation ne suit pas toujours l'évolution sur le terrain et la déléguée souhaite savoir comment ce point est abordé ainsi que l'importance de former les juges et les avocats aux questions de climat et d'environnement. La décision prise par un tribunal néerlandais contraignant une certaine entreprise à payer pour réduire ses émissions de CO2 incitera d'autres pays à prendre des décisions de même nature. Il est difficile pour les entreprises de s'adapter aux changements climatiques. Les États arabes du Golfe, qui connaissent particulièrement bien la législation sur le climat, devraient être représentés et entendus à l'UIP.

Un délégué de l'Arabie saoudite annonce que son pays applique sa législation avec une rigueur sans précédent. En dépit des initiatives existantes et d'investissements de plus de 100 milliards d'USD en cinq ans, la désertification reste un problème car les changements climatiques échappent au contrôle du législateur. Il faut adopter des lois à l'échelle mondiale car certains pays appliquent leur législation plus strictement que d'autres et que des problèmes tels que la déforestation persistent.

Un représentant du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) considère qu'il faut des politiques, des stratégies et des plans destinés à garantir des budgets suffisants pour mettre en œuvre la législation. Un grand nombre de pays africains doivent choisir entre le service de la dette et l'investissement dans les besoins présents et futurs. Il faut prévoir un nouveau mécanisme financier mondial pour financer la mise en œuvre efficace de la législation. Le représentant du Partenariat demande s'il existe des solutions fondées sur des données factuelles à cet égard.

Mme M. Bolshakova (Coordonnatrice régionale, Droit de l'environnement et gouvernance, Bureau du PNUE pour l'Europe), répondant simultanément au délégué de l'Arabie saoudite et à la déléguée de Bahreïn, confirme que des efforts sont consentis pour rester à jour des changements législatifs. Le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment s'appuie sur les rapports présentés par les pays à la CCNUCC et le PNUE mène à bien des recherches et invite les points focaux à fournir des mises à jour. Ces deux approches exigent toutefois que les pays aient conscience des changements. Il est important de déterminer à quel moment il est nécessaire d'actualiser la législation, particulièrement pour ce qui est des engagements mondiaux. L'ONU ne peut pas contrôler l'application de la législation nationale. Le renforcement des capacités des juges et des juristes pour qu'ils comprennent et suivent l'application des lois est essentiel.

La modératrice précise qu'elle donnera les coordonnées de juges qui se mobilisent en faveur de la formation.

Mme T. Chan (Analyste politique, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics) annonce que le Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement a axé son travail sur le droit des changements climatiques et les contentieux qui en découlent. La base de données mondiale de lois sur les changements climatiques est mise à jour régulièrement et le fait que les pays signalent les amendements législatifs facilite beaucoup les choses. Il est plus rapide d'adopter des politiques que des lois et un récent projet de recherche a mis l'accent sur l'importance du soutien de tous les partis dans le domaine législatif. Le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment examine régulièrement les documents soumis à la CCNUCC, tout particulièrement les contributions déterminées au niveau national, afin de comprendre quelles politiques nationales et intérieures sont appliquées.

M. C. Meisner (Économiste de l'environnement principal dans la région MENA de la Banque mondiale) indique que les efforts ont principalement visé à déterminer quelles sommes étaient requises pour répondre aux besoins en matière de développement et d'incidences climatiques ainsi qu'à trouver les financements. Le secteur privé doit apporter sa contribution à cet égard car le secteur public ne peut pas financer tous les investissements en lien avec le climat. Des efforts intersectoriels seront requis pour renforcer l'efficacité des institutions dans le but de garantir que les lois soient appliquées plus efficacement. Divers outils sont à disposition, notamment les CCDR et les examens fonctionnels, pour améliorer l'efficacité avec laquelle l'administration gère les incidences sur le climat.

Une déléguée demande si le PNUE réussit à répondre à la demande d'assistance technique et ce qu'il faudrait pour aider les États à constituer des pôles d'apprentissage intersectoriels. Elle demande également si la Banque mondiale connaît des pays ayant commencé leur trajectoire de transition en matière de subventions, car ils pourraient servir de modèles aux autres.

Un délégué estime nécessaire de classer les pays en fonction de leur degré de développement car les pays en développement pourraient ne pas accorder la priorité aux mesures de lutte contre les changements climatiques. Les organisations internationales doivent envisager d'autres solutions dans leur cas. Avec leur aide, des recherches doivent être entreprises pour étudier l'incidence des sécheresses, des tempêtes de sable, des barrages et de la désertification sur les écosystèmes.

Une déléguée déclare essentiel, pour relever les défis climatiques, de restaurer et de protéger la biodiversité. Elle demande si les parlements nationaux doivent adopter une loi exigeant des producteurs de combustibles fossiles qu'ils annoncent une date butoir pour passer à des énergies propres. Les institutions financières internationales doivent mettre les investissements verts à leur programme et de nouveaux mécanismes fiscaux doivent être instaurés pour faciliter de tels investissements.

M. T. Crowther (Maître de conférences, Département des sciences des systèmes environnementaux de l'EPF de Zürich) considère qu'il faut aider les propriétaires fonciers locaux à effectuer ces changements et qu'il faut les récompenser financièrement. Les subventions doivent financer les pratiques de régénération. Le principal facteur de détérioration est la répartition injuste des richesses, qui engendre des cycles de pauvreté. Toutefois, mettre les fonds à la disposition des exploitants locaux les aide à trouver des solutions plus durables. Les individus doivent avoir les moyens de restaurer les écosystèmes, ce qui dégage de la valeur et bénéficie à tous.

Mme M. Bolshakova (Coordonnatrice régionale, Droit de l'environnement et gouvernance, Bureau du PNUE pour l'Europe) déclare que le PNUE dispose d'un réseau mondial de points focaux dans le cadre du Programme de Montevideo, qui fixe les priorités sur plusieurs années. Bien que le PNUE s'efforce de répondre à toutes les demandes, il doit se donner des priorités et il fournira des exemples d'autres pays pour encourager l'apprentissage entre pairs.

M. C. Meisner (Économiste de l'environnement principal dans la région MENA de la Banque mondiale) déclare que les trajectoires de transition s’appliquant aux subventions doivent être adaptées aux besoins des différents pays et que la Banque mondiale y travaille.

L'atelier prend fin à 14 h 35.

Atelier

Sécurité humaine : doter les parlementaires des outils nécessaires à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Organisé en coopération avec l'Académie mondiale des arts et des sciences

LUNDI 25 MARS 2024

(après-midi)

L'atelier est ouvert à 15 h 10 par Mme L. Marzal (Chargée de programme principale à l'UIP), modératrice.

Une vidéo sur la sécurité humaine est projetée.

M. G. Jacobs (Président-Directeur général, Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, accompagnant son rapport d'un diaporama numérique destiné à donner un aperçu de l'histoire de l'Académie, explique que si les dernières décennies ont été marquées par de nombreux progrès technologiques et une prospérité accrue dans le monde, les gens semblent de plus en plus touchés par un sentiment d'insécurité, en raison notamment de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et des guerres en Ukraine et au Moyen-Orient. Il convient de se demander pourquoi le cadre mis en place pour renforcer la sécurité n'a pas abouti aux résultats escomptés. Il relève que la notion de sécurité est elle-même ambiguë. En effet, la sécurité repose initialement sur une bonne préparation militaire, mais la plupart des problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui ne peuvent être résolus par les armes.

La relation indissociable entre la sécurité des personnes, de la planète et des nations doit être étudiée. À cet effet, l'Académie mondiale des arts et des sciences et l'ONU ont lancé la campagne intitulée *Sécurité humaine pour tous (Human Security for All, HS4A)*, qui s'attache en particulier à résoudre les problèmes qui touchent les individus. Cette campagne part du constat que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) est entravée par les conflits, les fonds étant en effet alloués aux opérations militaires au lieu de couvrir les besoins fondamentaux en matière de sécurité humaine. Il relève que si les ODD sont abstraits pour de nombreux acteurs, la sécurité humaine offre une approche des ODD axée sur les personnes.

Évoquant les efforts déployés par différentes parties prenantes pour faire progresser la sécurité humaine, il souligne que les parlementaires sont les plus proches des citoyens et qu'ils ont la responsabilité et le pouvoir d'avoir un retentissement maximal sur eux. La collaboration entre l'Académie mondiale des arts et des sciences et l'UIP est donc essentielle dans le cadre de la campagne *Sécurité humaine pour tous* pour orienter les parlementaires sur la manière dont ils peuvent contribuer plus efficacement, à titre individuel et collectif, à répondre aux besoins en matière de sécurité humaine. Il explique que la sécurité humaine consiste à donner les moyens d'agir non pas à quelques individus en particulier, mais à l'ensemble des citoyens, et à tirer ensuite parti du fait que les personnes ainsi autonomisées peuvent à leur tour œuvrer en faveur de la sécurité humaine pour les autres.

M. J. Granoff (membre de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, s'exprimant par vidéo de New York et accompagnant son rapport d'un diaporama numérique, déclare qu'un État ne peut pas être sûr si sa population et son environnement ne sont pas en sécurité. Il rappelle que lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012, les États membres de l'ONU ont reconnu l'importance de la sécurité humaine pour remédier au décalage entre les aspirations et la réalité en matière de sécurité. Dans un rapport établi ultérieurement, le Secrétaire général de l'ONU a mis en avant l'intérêt d'une approche mondiale et locale, présenté des programmes et des politiques nationales faisant une place à la sécurité humaine, et souligné l'importance de supprimer les cloisonnements lorsque l'on aborde les enjeux

du moment, car ceux-ci et la sécurité humaine sont inextricablement liés. L'intervenant invite les parlementaires à consulter un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulé *Nouvelles menaces pour la sécurité humaine à l'ère de l'Anthropocène*, qui décrit comment certains pays ont mis en œuvre des programmes efficaces en matière de sécurité humaine. Il affirme que la sécurité humaine est un outil nécessaire, vertueux et pratique qui permet aux États de s'attaquer à des problèmes dont les répercussions sont à la fois mondiales et locales. Il se réjouit à l'idée de travailler avec l'UIP pour mettre en place une approche plus concrète de la sécurité humaine.

La modératrice dit qu'à la suite des remarques de M. Granoff sur la volonté des parlementaires d'être réalistes et de parvenir à des avancées concrètes, elle souhaite remercier Mme Gomashie, parlementaire du Ghana, pour sa présence. Elle précise que Mme Gomashie a été co-rapporteure de la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, adoptée par l'UIP en 2022, qui fait une large place à la sécurité humaine.

M. D. Kiniger-Passigli (Vice-Président de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, illustrant ses propos au moyen d'un diaporama numérique, explique que, parallèlement à la campagne *Sécurité humaine pour tous* qui vise à renforcer les capacités, la coopération entre l'UIP et l'Académie mondiale des arts et des sciences a pour but de favoriser l'apprentissage mutuel. Il compte présenter la sécurité humaine comme un modèle, une vision de la coopération et de la compréhension mutuelle, et une approche relativement facile à appliquer et à comprendre par le grand public. Rappelant les avancées réalisées dans le domaine de la sécurité humaine et les politiques internationales adoptées à cet égard au cours des dernières décennies, il espère qu'il est encore possible de consolider la paix grâce à une approche différente fondée sur la protection des droits de l'homme, qui est la pierre angulaire de la sécurité humaine et qui reflète le souci légitime des citoyens ordinaires de se sentir en sécurité dans leur vie de tous les jours. Il relève que cette approche a été adoptée par de nombreux pays et organisations, ce qui montre que le programme d'action en faveur de la sécurité humaine demeure pertinent, même si ses retombées positives sont souvent sous-estimées. Il estime que les parlementaires doivent faire perdurer les acquis des principaux acteurs de la sécurité humaine qui ont préconisé l'adoption d'une approche globale pour traiter des questions telles que les causes profondes des conflits, le désespoir économique, l'injustice sociale et l'oppression politique, ainsi que la protection et l'autonomisation des personnes afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans la sécurisation de leur vie et de leur société. La sécurité humaine fixe un cap commun dans plusieurs domaines, notamment, ces dernières années, dans celui de la technologie, et permet de rétablir un contrat social positif avec les électeurs. Il invite les représentants élus à adopter l'approche de la sécurité humaine, car ses nombreux bienfaits donnent un sentiment de progrès, d'émancipation, de bien-être et de dignité. Il conclut son intervention en soulignant que l'Académie est disposée à aider les parlementaires dans leur démarche pour adopter l'approche de la sécurité humaine.

La modératrice indique que l'UIP s'emploie actuellement à dresser un inventaire d'outils, comme le prévoit à son paragraphe 20 la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, adoptée par l'UIP en 2022. L'UIP encourage à cet effet le partage d'expériences et s'efforce de donner aux parlementaires les moyens de faire leur travail afin qu'ils puissent à leur tour donner les moyens d'agir à leurs collègues. Elle souligne que l'atelier sur la sécurité humaine s'inscrit dans le cadre des travaux menés pour élaborer l'inventaire d'outils et que les commentaires et points de vue des Parlements membres à cet égard sont donc essentiels. Elle demande aux parlementaires d'examiner ensemble dans quelle mesure l'approche de la sécurité humaine pourrait être utilisée pour accroître l'efficacité et l'impact de leur prise de décision.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, fait savoir que le Groupe de travail a examiné la question de la sécurité humaine au cours des derniers mois. Le Groupe s'est penché en particulier sur l'exploitation des innombrables possibilités offertes par la science et l'innovation et a constaté qu'il existe des inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud et à l'intérieur des pays en termes d'accès à des solutions pratiques et innovantes aux problèmes quotidiens. Envisageant la science et la technologie sous l'angle des droits de l'homme, le Groupe de travail estime que toute personne, quelle que soit son origine, a le droit d'accéder à de telles solutions et que la sécurité humaine est fondamentale pour

relever ce défi. Il ajoute que le document d'orientation approuvé le matin même par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pourrait être utile aux parlementaires pour collaborer avec la communauté scientifique et technologique en vue de trouver de telles solutions pour eux-mêmes et leurs électeurs. Il exprime l'espoir que cette approche s'inscrira dans le processus global de l'UIP visant à faire en sorte que la sécurité humaine et les bienfaits que peut apporter la science bénéficient à davantage de personnes dans le monde.

M. A. Duforest (Consultant Paix et sécurité, UIP) dit que l'objectif de l'atelier est de fournir une approche utile tant aux parlementaires qu'aux citoyens. Il sera également l'occasion de discuter des difficultés auxquelles se heurtent les citoyens et de formuler des solutions aux fins de la sécurité humaine, en vue d'aboutir à la création de liens entre les différents problèmes rencontrés et à un enrichissement mutuel. Il estime que l'approche de la sécurité humaine est essentielle pour les parlementaires, car ceux-ci servent de passerelle entre le peuple et l'exécutif. Il espère que les parlementaires adopteront cette approche afin de mieux comprendre les problèmes auxquels sont confrontés les électeurs et d'y apporter des solutions.

M. S.N. Reddy (Inde) déclare que la technologie constituera l'un des plus grands défis pour la sécurité humaine. Il souligne que la technologie peut créer une fracture, mais qu'elle peut aussi renforcer l'égalité, ce à quoi son pays s'emploie par le biais de la transformation numérique. Il ajoute que si certaines dimensions de la sécurité humaine semblent contradictoires, elles sont aussi complémentaires. La sécurité humaine doit être assurée parallèlement à la sécurité nationale et indépendamment de celle-ci. Il explique que le Gouvernement indien s'efforce d'agir aux niveaux national et international, en réduisant le fossé entre le Nord et le Sud à l'intérieur du pays et en renforçant les capacités numériques d'autres pays du Sud. Il est d'avis que tous les pays devraient mener des actions internes et externes. À l'ère actuelle de l'Anthropocène, les êtres humains doivent être des agents plutôt que des victimes du changement, étant entendu qu'ils sont eux-mêmes à l'origine des problèmes de sécurité humaine. Il invite les parlementaires à adopter l'approche de l'Inde, où tout le monde œuvre de concert en faveur du progrès pour tous. Il estime que l'État doit jouer un rôle catalyseur plus important pour combler les fossés, par exemple en mettant en place des plateformes numériques accessibles à tous les citoyens, et renforcer la sécurité de manière égale pour tous. Il conclut son propos en déclarant que l'Inde est prête à partager ses technologies avec tous les pays qui en auraient besoin.

La modératrice fait remarquer que les efforts déployés par l'Inde à la fois pour autonomiser et protéger la population sont essentiels pour la sécurité humaine. Elle est également d'avis que l'État et les parlementaires se doivent de définir un cadre pour les politiques et appelle les parlementaires à garder cette responsabilité à l'esprit.

Mme F. Belhirch (Pays-Bas) rappelle que l'un des fondements de la sécurité humaine est la solidarité, qui s'érode avec l'arrivée en force de partis de droite au pouvoir. Elle se dit préoccupée par cette situation, compte tenu des nombreuses élections qui doivent avoir lieu cette année. Elle fait remarquer que la sécurité humaine ne s'applique qu'à certains groupes de personnes ou électeurs, et qu'il faut donc réfléchir aux moyens de la mettre à profit pour préserver la solidarité dans le monde.

M. G. Jacobs (Président-Directeur général de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, souligne l'importance des points soulevés par la déléguée des Pays-Bas et ajoute que la sécurité humaine peut également contribuer à lutter contre la polarisation croissante de la société du fait de la montée de l'insécurité dans le monde.

Mme A. Larouche (Canada), précisant qu'elle s'exprime en tant que sociale-démocrate et qu'elle soutient sans réserve la sécurité humaine, dit qu'il est difficile d'envisager un renforcement de la sécurité humaine, car l'on ne peut trouver un terrain d'entente favorable au dialogue dans le contexte actuel de la montée en puissance de la droite au niveau mondial, de la polarisation, de l'extrémisme, du capitalisme, des abus et de la diminution des emplois que peut engendrer l'intelligence artificielle, des inégalités sociales et de l'inégalité des chances.

M. D. Kiniger-Passigli (Vice-Président de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, reconnaissant le bien-fondé des propos de Mme Larouche, précise toutefois que l'objectif de l'atelier n'est pas de politiser la question, mais de trouver le meilleur moyen de renforcer la solidarité en tant que besoin universel, non spécifique à la droite ou à la gauche, étant donné que la paix et la sécurité sont des enjeux importants pour tous les pays.

Mme A. Larouche (Canada) indique, dans le prolongement de son intervention précédente, que l'extrême gauche sera également touchée. Elle relève que la tendance est aujourd'hui à l'individualisme plutôt qu'à l'altruisme, ce qui, face aux changements climatiques, aux afflux de réfugiés et à la fracture Nord-Sud, conduit certains pays à se réserver des ressources.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite), souscrivant aux définitions de la sécurité humaine qui ont été proposées, explique que, dans le cadre de la charia, que son pays applique, la législation prévoit la protection de la religion, de l'âme, de l'esprit, de la famille et de l'argent, afin de sauvegarder la sécurité humaine et la sécurité nationale. Il estime que le monde accorde trop d'attention à la sécurité nationale, au détriment de la sécurité humaine. En ce qui concerne la guerre à Gaza et d'autres guerres qui n'impliquent pas deux armées nationales, il doit être question, selon lui, non pas de cessez-le-feu, mais de sécurité humaine. Il félicite le Gouvernement indien pour sa volonté de répondre aux besoins en matière de sécurité humaine de sa vaste population.

M. O.M. Amutike (Zambie), attirant l'attention sur les effets de la sécheresse dans son pays, dit que pour les personnes pauvres, la menace la plus immédiate qui pèse sur la sécurité est la pauvreté elle-même. Il explique que le Fonds pour le développement des circonscriptions de son gouvernement permet aux parlementaires d'agir en mettant à leur disposition une subvention importante qui leur permet de répondre directement aux besoins des citoyens touchés, étant entendu que c'est par l'intermédiaire des parlementaires que la population accède le plus facilement aux services gouvernementaux, et en facilitant l'octroi de subventions et de microcrédits à faible taux d'intérêt aux femmes et aux jeunes afin d'alléger leurs difficultés et de permettre à la population de subvenir à ses besoins.

Mme R. Saint-Germain (Canada), en réponse à l'intervention de M. Alharbi, demande dans quelle dimension de la sécurité humaine le Gouvernement saoudien placerait le respect des droits de l'homme et de l'égalité des chances indépendamment du genre et du sexe, qui est un aspect essentiel de la sécurité humaine.

La modératrice dit que cette question est intéressante et qu'elle pourra être discutée de manière plus approfondie dans le cadre d'une autre rencontre qui, elle l'espère, pourra être organisée prochainement. Selon elle, le respect des droits de l'homme et de l'égalité des chances indépendamment du genre et du sexe devrait entrer dans les dimensions politique, personnelle et communautaire de la sécurité humaine.

Mme A.D. Gomashie (Ghana) déclare que bien que les guerres qui sévissent dans le monde n'aient pas lieu dans sa circonscription ou dans son pays, elles n'en affectent pas moins la vie quotidienne des citoyens qu'elle représente et que les parlementaires devraient se joindre à ce constat. Selon elle, les questions relatives à la sécurité humaine doivent être compartimentées. Elle estime que l'UIP ne doit pas être une plateforme visant à servir les objectifs nationaux, mais, au contraire, que les parlementaires doivent également travailler dans l'intérêt d'autres pays, car c'est seulement ainsi que le monde deviendra plus sûr.

M. J. Djoliseng'ekeli (République démocratique du Congo) félicite l'UIP d'intégrer l'approche de la sécurité humaine en tant que nouveau modèle pour le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Selon lui, il est intéressant de constater que l'objectif de la sécurité est de sauvegarder les droits de l'homme de manière globale, et les parlementaires doivent être outillés à cet égard. Il estime que les parlementaires doivent aspirer non pas seulement à sensibiliser leurs propres milieux, mais aussi à propager la vision globale et intégrée de la sécurité humaine aux armées et à toutes les autres autorités dans la société, car même si la technologie progresse, les femmes et les enfants continuent d'être touchés de plein fouet pendant les guerres. Il convient de poser des questions concrètes pour déterminer ensuite les outils spécifiques nécessaires au changement. Aussi, il est important de se demander si un changement de paradigme a réellement un impact sur les guerres et la sécurité, et comment renforcer la capacité des parlementaires à faire évoluer la façon dont les guerres sont menées.

M. M.V. Dlamini (Eswatini) estime qu'il faut plus de temps pour que ces discussions aboutissent à des résultats concrets. Il convient selon lui de se demander si la technologie, qui est devenue peu coûteuse, est exploitée au maximum de son potentiel, par exemple pour se prémunir

contre les risques liés aux changements climatiques. Il fait remarquer que les connaissances en matière de technologie diffèrent énormément entre les pays, en soulignant que cet écart doit être comblé et qu'il devrait déjà être réduit, car le monde est désormais uni.

M. A. Duforest (Consultant Paix et sécurité, UIP) relève que si la sécurité humaine peut sembler incompatible avec le capitalisme et la guerre, elle peut toutefois être mise en œuvre par les êtres humains, et notamment les citoyens. Comme ceux-ci diffèrent d'un pays à l'autre, il est important de comprendre leurs besoins spécifiques – ce que l'on peut faire sous l'angle de la sécurité humaine – afin d'élaborer des solutions. Il fait savoir que l'UIP et l'Académie mondiale des arts et des sciences ont créé des formations en ligne qui résument et contextualisent l'application de la sécurité humaine. Il encourage les parlementaires à suivre ces cours et à les faire connaître à leurs collègues, y compris aux parlementaires des partis opposés, car la sécurité humaine dépasse les clivages partisans. Les groupes de discussion sur la sécurité humaine permettront aux parlementaires d'échanger avec des experts, des praticiens, des pairs ainsi que des représentants de la société civile. Il assure aux participants que les discussions sur la sécurité humaine seront axées sur les individus, qui sont représentés par les parlementaires.

M. D. Kiniger-Passigli (Vice-Président de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, déclare qu'il n'est pas possible de parvenir à une conclusion sur une question qui commence seulement à être débattue. Les modules de formation en ligne conçus par l'UIP et l'Académie ne constituent qu'une première étape, car les parlementaires doivent encore les évaluer et indiquer s'ils approuvent cette approche. Il affirme que les parlementaires ont besoin d'un outil pratique et orienté vers la recherche de solutions pour comprendre les dimensions de la sécurité humaine, envisager des politiques et proposer des stratégies, et il les appelle à faire part de leurs suggestions pour perfectionner l'outil.

M. G. Jacobs (Président-Directeur général de l'Académie mondiale des arts et des sciences), intervenant, rappelle que le travail d'élaboration d'outils pratiques et utiles pour les parlementaires ne fait que commencer. Il précise que les intervenants ont souhaité expliquer d'abord l'importance de la sécurité humaine, mais que leur but ultime est de faire en sorte que tous les individus, partout dans le monde, puissent connaître et comprendre ce concept. La contribution des Parlements membres est donc nécessaire. Ceux-ci pourront faire part de leurs suggestions à cet égard lors des groupes de discussion, qui seront également l'occasion pour l'UIP et l'Académie de travailler avec les parlementaires en vue d'élaborer des outils efficaces à leur usage. Remerciant les participants pour leurs commentaires, il souligne que la sécurité humaine n'est pas seulement une question alimentaire ou financière, il s'agit d'un dilemme mondial, sachant que l'insécurité augmente alors que l'on dispose de ressources et de capacités sans précédent pour répondre aux besoins en matière de sécurité humaine. Il conclut son propos en déclarant qu'il faut avant tout s'atteler à résoudre certains problèmes afin de créer la stabilité nécessaire à la paix.

L'atelier prend fin à 16 h 40.

Atelier sur l'intelligence artificielle (IA)

Organisé en coopération avec l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et le Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI)

LUNDI 25 MARS 2024

(après-midi)

L'atelier débute à 16 h 30 sous la conduite de Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie).

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, remercie la Présidente de l'UIP de pouvoir être présente malgré son emploi du temps chargé et expose dans les grandes lignes les travaux menés en prévision de l'atelier, tels que des webinaires, qui ont également bénéficié de la participation active de la Présidente. Soulignant l'importance des débats sur l'intelligence artificielle (IA), elle explique qu'un forum consacré à cette thématique a été créé à l'UIP, auquel elle invite les parlementaires à se joindre.

La Dr T. Ackson (Présidente de l'UIP) remercie à son tour les co-rapporteures pour leurs efforts louables ainsi que les parlementaires pour leur participation à l'atelier sur l'IA. Elle souligne l'importance de l'atelier eu égard à l'évolution du monde et aux travaux menés par l'Organisation pour élaborer une résolution sur le thème *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit.* Elle relève que les parlementaires et les experts en matière d'IA ont soulevé des questions pertinentes lors des ateliers préparatoires en ligne, notamment en ce qui concerne les avancées récentes dans le domaine de l'IA ainsi que les effets positifs et négatifs de cette technologie. Elle constate que les parlementaires s'intéressent à l'impact de l'IA sur les droits de l'homme et la démocratie et aux moyens de protéger les populations de ses effets néfastes, par exemple sur les réseaux sociaux. Elle déclare que les parlementaires ne peuvent pas laisser la technologie poursuivre sa course en connaissant l'impact négatif qu'elle peut avoir sur la démocratie, qu'ils se doivent de protéger, de concert avec l'UIP.

L'UIP, le parlement des parlements, est un forum où ces derniers peuvent apprendre les uns des autres. Elle indique que les pays ont fait part de leur expérience en matière d'IA le matin même lors du débat préparatoire sur la résolution présentée par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, et ont ainsi montré l'élan qui anime le monde dans ce domaine. Elle espère que la mise en commun des acquis des parlementaires permettra de poser les bases nécessaires pour que l'UIP adopte une résolution sur l'IA et que les gouvernements commencent à élaborer des législations nationales en la matière. Elle souhaite aux co-rapporteures de réussir à intégrer toutes les idées partagées dans le cadre de l'atelier et assure aux parlementaires que tous leurs points de vue seront pris en considération lors de la préparation de la résolution.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, dit que les experts sont reconnaissants de l'intérêt, du soutien et du leadership de la Présidente de l'UIP dans le domaine important de l'IA, car cela permettra à l'UIP de mener une action forte et constructive, et qu'ils appellent de leurs vœux une discussion dynamique et collaborative. Elle invite M. Naughten, Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, à faire part de ses réflexions sur les conseils que les parlements peuvent obtenir de la part de la communauté scientifique concernant leurs travaux dans le domaine de l'IA.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, indique que le Groupe de travail a examiné comment il pourrait collaborer avec les milieux scientifiques et techniques et a élaboré un document d'orientation qui sera mis à la disposition des Parlements membres. Il explique que l'une des approches adoptées par le Groupe a consisté à réaliser des études de cas, par exemple en Égypte, où des tables rondes sur l'IA ont été organisées avec des spécialistes en la matière, puis avec le secteur privé et des organisations internationales, et enfin avec des experts juridiques et des représentants des gouvernements. Le Groupe s'est rendu compte dans le cadre de ses travaux que le fait de s'adresser aux communautés scientifiques des pays en tant que premier point de contact permettait d'obtenir une

perspective large. Il relève la nécessité de prendre en compte la vision de plusieurs parties prenantes pour élaborer une approche stratégique spécifique concernant l'IA. Il fait remarquer que les parlementaires se concentrent sur l'utilisation éthique de l'IA et la protection des droits individuels, ce qui est important. Mais il importe également qu'ils maintiennent un dialogue régulier avec la communauté scientifique, car les connaissances, les défis et donc les recommandations en matière d'IA ne cessent d'évoluer. Il souligne enfin la complexité des questions relatives à l'IA et invite les parlementaires à demander aux experts de simplifier ces enjeux pour que des politiques et des lois solides puissent être élaborées.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, souhaite féliciter M. Naughten et le Groupe de travail sur la science et la technologie pour ce qu'ils font afin que les parlementaires aient accès aux meilleures ressources scientifiques et que chaque parlement puisse ainsi élaborer des politiques fondées sur des données probantes. Elle invite Mme Lugangira, co-rapporteure, à parler de ses premiers pas dans le domaine de l'IA.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, explique que l'IA contribue à la violence sexiste en ligne. De nombreuses femmes actives en politique sont victimes d'abus en ligne, ce qui limite leur présence sur Internet. Elle déplore que, comme l'IA accroît le risque de désinformation et de contenus trafiqués, les femmes politiques soient sexualisées, ce qui génère de nombreuses données à connotation sexiste sur lesquelles l'IA s'appuie à son tour et qui renforcent ainsi le risque de violence fondée sur le genre. Elle invite les parlementaires à évaluer dans quelle mesure leurs politiques de protection des données préviennent les risques d'abus en matière d'IA ou en créent de nouveaux, si l'IA est prise en compte dans ces politiques et comment les victimes de sexualisation ou d'autres formes d'abus causés par l'IA peuvent saisir la justice. Elle indique que l'atelier est l'occasion de déterminer comment les lois existantes doivent être révisées pour tenir compte de ces critères et comment les parlementaires peuvent apprendre les uns des autres. Elle relève que chaque pays s'efforce d'élaborer sa propre législation alors que l'IA ne connaît pas de frontières et qu'il conviendrait donc d'envisager une réglementation reconnue au niveau mondial, parallèlement aux réglementations locales.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, rappelle que l'IA touche un large éventail de domaines. Elle a elle-même soumis plusieurs questions à son parlement, notamment sur les incidences de l'IA sur la société, mais aussi pour examiner comment les parlementaires peuvent acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre l'IA et ses avancées au niveau technique et se rapprocher de ses principales parties prenantes, comment ils peuvent mettre à profit leur diversité en vue de relever ces défis, et enfin comment les parlementaires de différentes convictions politiques peuvent s'associer en vue d'aborder ces questions dans un environnement sûr et dépourvu de toute pression politique. Elle donne l'exemple canadien du Caucus parlementaire sur les technologies émergentes, un groupe multipartite qui tient des réunions à huis clos, dirigées par les co-présidents de chacun des partis politiques du Canada, afin de solliciter l'avis de divers experts sur des sujets de discussion et des contre-arguments à des questions soulevées par des lobbyistes, par exemple.

Elle souligne l'intérêt d'établir des mesures non réglementaires parallèlement aux mesures réglementaires, qui impliquent généralement un processus de mise en œuvre plus long. Elle invite les parlementaires à envisager de donner davantage d'outils aux citoyens pour comprendre comment les images ont été créées, sachant que des initiatives similaires sont déjà déployées au niveau mondial, notamment par l'Initiative pour l'authenticité des contenus (*Content Authenticity Initiative*). Des cadres réglementaires et non réglementaires mondiaux seront utiles car ils constitueront une référence commune pour tous les parlementaires au moment où chacun d'entre eux rejoint son groupe politique pour définir ses propres positions. Elle indique que son pays s'efforce de promouvoir la collaboration et un consensus entre les différents partis sur la manière d'aborder certaines questions et de s'aligner sur les pratiques de la communauté internationale, et que les ateliers sur l'IA visent précisément à mettre en œuvre une telle approche à l'UIP. En échangeant leurs points de vue sur l'IA au sein de l'organisation mondiale qu'est l'UIP, les parlementaires eux-mêmes – et non les entreprises – répondront à la volonté commune d'élaborer des règles éthiques coordonnées au niveau international en matière d'IA. Elle conclut son propos en apportant des précisions sur les mesures prises par son pays et en invitant les parlementaires présents à faire part des meilleures pratiques dans leurs pays respectifs.

Mme D. Alzayed (Bahreïn) remercie l'UIP d'avoir contribué à l'organisation de forums avec des experts pour soutenir son pays. Elle relève que la mise en place de dispositions légales concernant l'IA est un processus utile mais complexe, c'est pourquoi une réglementation internationale est nécessaire. En plus d'une coopération et de programmes internationaux en matière d'IA, les pays doivent se doter d'une stratégie nationale, prévoir des financements publics et former les parlementaires à l'élaboration de dispositions concernant l'IA. Elle souligne par ailleurs l'importance de former les juges et les avocats pour qu'ils puissent fournir des conseils juridiques et engager des actions en justice en cas d'utilisation illégale de l'IA. Elle reconnaît que l'utilisation abusive de l'IA a un impact sur la participation des femmes à la vie politique. Elle explique qu'à Bahreïn, le Haut comité pour les femmes se base sur l'expertise nationale et internationale pour autonomiser les femmes au niveau politique en leur apprenant à gérer la pression, les technologies, les informations et l'IA, qui sont autant de composantes de la vie politique. Elle souligne que des fonds sont nécessaires pour que ces programmes soient pérennisés et elle se réjouit des progrès accomplis par son pays dans ce domaine.

M. J.K. Waweru (Kenya) salue la participation active de la Présidente de l'UIP aux discussions sur la technologie. Il déclare que les législateurs doivent veiller à ce que l'IA soit traitée non pas comme une tendance passagère, mais comme un phénomène durable. Lorsqu'ils élaborent des lois sur l'IA, les parlementaires doivent s'appuyer sur les lois existantes et non s'acharner à créer tout un arsenal de nouveaux textes, d'autant plus que les lois existantes couvrent un éventail de questions touchant les êtres humains, telles que la non-discrimination, et peuvent donc être utilisées pour réglementer l'IA. Il estime que les responsabilités doivent être renforcées, d'une part en matière d'autorégulation du côté des développeurs et, plus important encore, en ce qui concerne la discrimination et l'aggravation des inégalités, contre lesquelles les pays avancés se doivent de lutter. Il partage l'avis de la Présidente de l'UIP selon lequel certains principes fondamentaux existants peuvent servir de base aux discussions sur l'IA et qu'il n'est donc pas nécessaire de partir de zéro.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, dit que le groupe de discussion créé pour les travaux de l'UIP sur l'intelligence artificielle constituera une plateforme idéale pour des échanges réguliers et approfondis sur l'IA en prévision de la 149e Assemblée.

M. F. Fakafanua (Tonga) propose que la technique du filigrane numérique ainsi que la possibilité de rendre les métadonnées lisibles soient envisagées aux fins de l'identification des sources des contenus. Il signale qu'alors que l'on se penche sur l'utilisation de l'IA dans le domaine civil, cette technologie est aussi utilisée à des fins militaires par divers acteurs étatiques et non étatiques. Étant donné qu'il n'existe pas de traité ou d'organisme au niveau mondial pour réglementer l'IA, il n'y a aucun moyen de savoir si des limites sont fixées, si l'IA est mise en bac à sable et si la technologie ne sera pas un jour utilisée aux dépens des citoyens dans le cyberespace. L'avis d'un expert sur la possibilité de réguler l'IA serait utile. Il souhaiterait que le Secrétariat donne des informations sur les progrès accomplis par les pays à la suite des recommandations formulées à la fin de l'année dernière. Il relève que les parlementaires des petits États insulaires en développement, comme les Tonga, ne peuvent s'appuyer sur les spécialistes en science et technologie de leurs pays, comme l'ont suggéré les experts, et ont donc besoin d'être guidés pour pouvoir réglementer l'IA.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, reconnaît qu'il n'est pas toujours facile pour les petits pays d'accéder à des experts et fait savoir à cet égard que le Groupe de travail et l'Union internationale des télécommunications (UIT) travaillent actuellement à la publication d'une liste de ressources afin que les parlementaires, en particulier ceux des petits pays, ne dépendent pas uniquement de la communauté scientifique de leur propre pays.

M. H. Kamboni (Zambie) indique que son pays ne dispose pas d'une politique consacrée spécifiquement à l'IA, mais qu'il s'appuie sur plusieurs politiques existantes pour traiter de manière adéquate les questions liées à cette technologie et protéger les droits de l'homme, tout en veillant à ce que l'IA soit exploitée à bon escient. Les utilisateurs de l'IA doivent savoir que leurs contenus peuvent donner lieu à de fausses publications, à des cyberattaques, à des actes de cyberharcèlement et à l'utilisation non autorisée de données. S'agissant de l'impact social et humanitaire de l'IA, il estime qu'une approche multidimensionnelle – basée sur la collaboration

entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile – est nécessaire pour garantir un développement et une utilisation responsables et éthiques de l'IA, étant donné qu'il n'existe pas d'accords juridiquement contraignants en la matière. Il affirme que les discussions qui seront menées au sein du forum sur l'IA prépareront le terrain en vue de la mise en œuvre de mesures dans l'intérêt de tous.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, faisant suite à l'intervention du délégué des Tonga, déclare que la technique du filigrane numérique, également connue sous le nom de "tatouage numérique", permettra de déterminer plus facilement si et comment l'IA a été utilisée pour modifier une ressource numérique. Rappelant les travaux de l'Initiative pour l'authenticité des contenus, elle insiste sur l'utilité d'une norme pour cette technique en particulier et sur la nécessité qu'un organisme de normalisation établisse un cadre éthique pour l'IA, une approche à laquelle de nombreuses entreprises d'IA sont farouchement opposées. Elle relève que de nombreuses organisations œuvrent pour que chacun puisse accéder sur un pied d'égalité aux informations spécialisées détenues par les communautés scientifiques. De plus, les capacités doivent être renforcées dans le monde entier pour que tous les pays disposent de leurs propres experts qui puissent faire connaître leurs réalités culturelles et leurs lois dans des contextes internationaux. Elle propose que la résolution à venir aborde ce point. Elle conclut son propos en déclarant que dans un domaine où le secteur des entreprises dépasse les parlementaires en termes de connaissances, de recherche et de croissance, les parlementaires doivent faire en sorte que ce soit eux qui établissent les règles et non adopter des règles établies par d'autres.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, soulignant que tous les pays disposent d'une législation relative à la protection des données et à d'autres technologies, appelle les parlementaires à examiner la législation existante afin de déterminer si elle aborde de manière adéquate les questions liées à l'IA. Expliquant comment le système judiciaire de son pays a utilisé l'IA pour améliorer ses services, elle insiste sur la nécessité que les fonctionnaires et les magistrats soient mieux informés sur l'IA et que des normes minimales reconnues au niveau mondial soient élaborées pour cette technologie. Elle rappelle que l'IA est entre les mains de grandes entreprises technologiques dotées d'une solide assise financière et qu'il est donc difficile pour les pays du Sud de négocier avec elles. De plus, ces entreprises extraient et monétisent les données des pays du Sud, ce qui constitue une atteinte à la souveraineté des données. Elle affirme que ces pratiques doivent être examinées et qu'une législation appropriée doit être adoptée.

Une déléguée dit que l'atelier n'a pas apporté de solutions concrètes aux questions relatives à l'IA, telles que des réglementations que les parlementaires pourraient mettre en œuvre, et n'a donc pas répondu à ses attentes à cet égard. Elle rappelle que les pays n'en sont pas tous au même stade en ce qui concerne la réglementation de l'IA et ont ainsi besoin de savoir quels cadres juridiques ou réglementaires spécifiques l'UIP peut proposer dans ce domaine.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, répond que les parlementaires trouveront des orientations à cet égard dans la résolution. Le Groupe de travail a élaboré un projet de Charte sur l'éthique de la science et de la technologie, laquelle fournira un modèle de réglementation de l'IA et d'autres technologies, ainsi que des lignes directrices sur la collaboration avec des experts. Il invite M. Sibal, Spécialiste de programme à l'UNESCO, à présenter le processus d'élaboration des politiques relatives à l'IA.

M. P. Sibal (Spécialiste de programme, UNESCO), accompagnant son intervention d'une vidéo sur les mesures à prendre pour élaborer des politiques en matière d'IA qui soient inclusives et rappelant les remarques de Mme Lugangira sur les défis posés par l'IA aux femmes parlementaires, indique que des études récentes réalisées par l'UNESCO révèlent en effet la présence de préjugés sexistes dans les grands modèles de langage de l'IA et que les femmes sont nombreuses à faire face à des menaces en ligne dans le cadre de leur travail.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, remercie M. Sibal pour sa présentation et donne la parole à Mme Bal, Administratrice de programme adjointe au Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI).

Mme C. Bal (Administratrice de programme adjointe, FGI), illustrant ses propos au moyen d'un diaporama numérique, remercie les animateurs des ateliers sur l'IA pour leurs travaux ainsi que les parlementaires pour leurs précieuses contributions. Elle présente brièvement le FGI et l'action menée par cette plateforme notamment en vue de l'adoption d'une approche multipartite mondiale pour la mise en œuvre de son réseau d'experts sur l'intelligence artificielle, qui a publié des recommandations sur la gouvernance mondiale de l'IA dans le cadre de la protection de l'environnement et des droits de l'homme. Elle invite les parlementaires à rejoindre ce réseau. Elle explique que le FGI mène des initiatives nationales, régionales et de la jeunesse, ainsi que des initiatives visant à renforcer les capacités, notamment dans les pays du Sud, les écoles, les parlements et, bientôt, les structures judiciaires. Pour les parlementaires, participer au FGI sera un moyen de rester informés sur les évolutions en matière d'IA et sur d'autres questions liées à la gouvernance d'Internet, et de nouer des contacts avec diverses parties prenantes.

M. V. Vojtko (Tchéquie), soulignant la difficulté de distinguer les contenus générés par l'IA de ceux qui ne le sont pas, exprime sa gratitude à l'égard de l'Initiative pour l'authenticité des contenus, dont la tâche est ardue, étant donné que les formats de données existants utilisés par les spécialistes des technologies de l'information ne sont pas adaptés aux travaux que cette organisation souhaite mener à bien. Il insiste sur la nécessité de déterminer une conduite à suivre face à l'IA, laquelle pourrait consister notamment à qualifier d'authentiques les contenus créés exclusivement par des êtres humains et de générés par l'IA tous les autres contenus. La question est de savoir si les initiatives en cours dans le domaine de l'IA concernent également les réseaux sociaux, si les algorithmes des plateformes de réseaux sociaux peuvent être modifiés pour garantir l'authenticité des contenus et si des mesures sont prises pour que les grandes entreprises technologiques appliquent ces règles dans l'Union européenne (UE) et dans les petits pays, où il sera particulièrement difficile de réaliser un tel contrôle.

M. P. Sibal (Spécialiste de programme, UNESCO) explique que, s'agissant des réseaux sociaux, des initiatives ont été mises en place dans le but de réglementer le discours de haine et de contrôler la transparence de leurs algorithmes. Il fait savoir que l'UNESCO a élaboré des principes pour la gouvernance des plateformes numériques, lesquels s'inscrivent dans le droit fil de la législation de l'UE sur les services numériques. Il relève qu'il s'agit toutefois de mécanismes volontaires qu'il sera difficile de faire entrer dans la législation. Si l'UE, forte de son marché unique, rencontre des difficultés à cet égard, elle doit faire preuve de persuasion. En ce qui concerne la réglementation des technologies, il prévient que les lois portant sur certaines techniques spécifiques, telles que celle du filigrane numérique, risquent de devenir obsolètes. Il conclut son propos en soulignant l'importance de trouver un équilibre pour tirer profit des avantages offerts par l'IA.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, remercie M. Sibal pour son éclairage et demande aux parlementaires de préciser les outils dont leurs parlements ont besoin pour avancer dans le domaine de l'IA.

M. J. Buttimer (Irlande) remercie M. Naughten pour son rôle de chef de file, qui a permis à l'Irlande d'être bien outillée. Il fait remarquer que les parlementaires sont parfois réticents à adopter des approches législatives fondées sur des principes, car cette stratégie a échoué lors de la crise financière mondiale de 2008. Il espère que la législation sur l'IA ne fera pas l'objet d'une approche similaire.

Un délégué souligne la nécessité impérieuse de mettre en place des forums de concertation pour l'élaboration des politiques, lesquels pourraient prendre la forme de réunions en présentiel ou de référentiels en ligne répertoriant l'ensemble des connaissances et évolutions en matière d'IA et auxquels les parlementaires pourraient accéder à tout moment. Il précise que ces forums pourraient être un espace de collaboration entre les parlementaires, ou entre les parlementaires et les experts, les développeurs et d'autres parties prenantes non membres de la communauté scientifique.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, relève que le référentiel proposé s'apparente à SHERLOC, le portail de l'ONU pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité, mais que celui-là pourrait porter sur l'IA et, plus largement, sur les questions liées aux technologies. Il invite les parlementaires à indiquer si leurs pays sont armés pour progresser dans le domaine de l'IA et, si tel n'est pas le cas, à préciser les outils dont ils auraient besoin à cet effet.

M. M. Ur Rahman (Bangladesh) fait remarquer que le Gouvernement du Bangladesh s'emploie actuellement à élaborer une loi sur l'IA et son utilisation. Il affirme qu'un répertoire des politiques et des lois d'autres pays serait utile, car son gouvernement pourrait examiner ces instruments et s'en inspirer pour élaborer ses propres lois.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, demande aux parlementaires s'ils estiment que la tenue d'un webinaire sur les expériences des différents pays en matière de législation et de réglementation dans le domaine de l'IA serait utile.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, demande à son tour aux parlementaires de faire part des questions qu'ils souhaitent voir abordées. En ce qui concerne le référentiel de connaissances mentionné par le délégué du Bangladesh, elle fait savoir que son pays a mis en place un outil informel. Il s'agit pour elle et ses collègues de regrouper sur une plateforme basée sur le cloud des informations provenant des milieux universitaires, de personnes représentant les intérêts d'entreprises du secteur privé, et de communications majeures de la presse, puis de les partager avec les membres de leur groupe parlementaire. Elle demande aux experts du FGI s'il existe des outils similaires pour les parlementaires.

Mme C. Bal (Administratrice de programme adjointe, FGI) indique que le volet parlementaire de la réunion annuelle du FGI sera l'occasion pour les parlementaires d'examiner ces questions avec différentes parties prenantes. Elle ajoute que le FGI ne dispose pas de référentiel de connaissances, mais qu'il peut recommander des experts en matière d'IA par le biais de ses initiatives régionales et nationales.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, fait savoir que le Groupe de travail reçoit régulièrement des demandes concernant des référentiels de connaissances dans le domaine de la science et de la technologie et qu'il a donc dressé une liste de ressources qui sera publiée. Il indique également que le Gouvernement irlandais a lancé un appel à manifestation d'intérêt en vue de nommer un ambassadeur de l'IA, ainsi qu'un appel à candidatures d'experts pour l'établissement d'un conseil volontaire sur l'IA qui sera chargé de conseiller le Gouvernement et le Parlement. Il précise que cette initiative pourrait être mise en place dans de nombreux pays et qu'elle ne doit pas nécessairement faire appel uniquement à des experts locaux.

Mme A. Gengo (Coordonnatrice des initiatives nationales, régionales et de la jeunesse, FGI) explique que le FGI dispose d'un outil sur les grandes questions de politiques publiques relatives à Internet, laquelle pourrait être utile aux parlementaires, et qu'il est disposé à renforcer les capacités des parlementaires dans ce domaine.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, remercie par avance le FGI de bien vouloir partager le lien vers cet outil afin qu'il puisse être diffusé.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) se félicite des différentes initiatives, mais craint que la mise en œuvre effective des lois ne soit difficile dans les cas où les contrevenants ne relèvent pas de la juridiction du pays qui les applique, d'autant plus qu'il peut être compliqué de retrouver les contrevenants sur les forums en ligne.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, remercie la déléguée de la Zambie pour son intervention et invite les intervenants à poser des questions et à faire part de leurs réactions.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, invite l'UNESCO à établir un programme concret pour les parlementaires et à préciser la date à laquelle ce programme sera mis en place.

M. P. Sibal (Spécialiste de programme, UNESCO) indique qu'il existe plusieurs référentiels sur la législation en matière d'IA dans le monde, dont les liens ont été fournis dans le document diffusé lors du débat préparatoire sur la résolution le matin même. Il fait savoir que la *Deutsche*

Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'agence de coopération internationale allemande pour le développement, a créé un outil destiné à aider les pays en développement à élaborer des politiques en matière d'IA. Par ailleurs, l'UNESCO a lancé un programme visant à explorer comment les systèmes judiciaires peuvent utiliser l'IA dans leurs processus administratifs ainsi que sur l'impact plus large de l'IA aux niveaux juridique et éthique. En ce qui concerne la mise en œuvre, il souligne que les lois en question sont complexes et qu'ils convient donc de renforcer les capacités des acteurs judiciaires, des régulateurs et des fonctionnaires.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, remercie M. Sibal et les parlementaires présents pour leurs commentaires, et invite les co-rapporteures à formuler leurs remarques finales.

Mme M. Rempel Garner (Canada), co-rapporteure, invite les délégations à soumettre leurs commentaires sur la résolution par écrit d'ici la mi-avril 2024 et les encourage vivement à s'associer au forum de l'UIP sur l'IA. Elle indique qu'un projet de résolution devrait être prêt vers juillet 2024.

Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), co-rapporteure, remercie les parlementaires présents et dit que ceux qui souhaitent en savoir plus sur la gouvernance de l'Internet doivent absolument participer au FGI. Le Forum sait l'importance du rôle des parlementaires. Elle indique que l'UIP organisera plusieurs ateliers, dont l'un visera à faire le point sur les législations et réglementations en matière d'IA dans le monde et à recueillir les suggestions des parlementaires concernant la résolution en vue de l'améliorer. Elle appelle en outre les parlementaires, parallèlement à ces rencontres, à se tenir mutuellement informés au sein du forum de l'UIP sur l'IA. Elle conclut son propos en remerciant le Secrétariat pour son travail assidu.

M. D.P. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail de l'UIP sur la science et la technologie, ajoute que le Groupe de travail a élaboré une enquête afin de connaître les difficultés rencontrées par les Parlements membres dans le domaine de la science et de la technologie. Il encourage les participants à diffuser cette enquête auprès d'autres parlementaires.

L'atelier prend fin à 18 h 10.

Atelier

Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

MARDI 26 MARS 2024

(après-midi)

L'atelier débute à 13 h 40 sous la conduite du modérateur, M. A. Duforest (Consultant en matière de paix et de sécurité internationale, UIP).

Le modérateur annonce que l'atelier vise à aborder le rôle crucial des parlements dans la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Bien que les traités et instruments internationaux soient examinés et signés à l'ONU, ce sont les parlementaires qui sont responsables de leur ratification et de leur mise en œuvre au niveau national.

Il invite Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale de l'UIP, à présenter les bonnes pratiques de son pays en matière de prévention du développement, de la diffusion et de l'utilisation des armes chimiques.

Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, intervenante, affirme que, dans le contexte actuel de tensions mondiales croissantes, les discussions sur les armes de destruction massive deviennent de plus en plus pertinentes. Il est essentiel de promouvoir un ordre mondial fondé sur la Charte des Nations Unies, les droits internationaux et le respect mutuel. En tant que législateurs et représentants politiques, les parlementaires peuvent contribuer à la coopération et au dialogue.

Le Kazakhstan est fermement opposé à l'utilisation des armes de destruction massive sous toutes leurs formes et il est un ardent défenseur de la CIAC, qu'il a signée le 14 janvier 1993 et ratifiée le 23 mars 2000. Le Kazakhstan applique rigoureusement les dispositions de la CIAC et les a progressivement intégrées dans son droit national. En décembre 2022, le pays a adopté la loi sur le contrôle de biens spécifiques qui tient compte de toutes les obligations internationales en matière d'armes de destruction massive. Il dispose également d'une loi nationale consacrée spécifiquement à la non-prolifération des armes de destruction massive, conforme à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Kazakhstan a adhéré aux principaux régimes multilatéraux de contrôle des exportations d'armes, notamment l'Arrangement de Wassenaar, le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Groupe de l'Australie, et s'est également engagé à respecter la Convention sur les armes biologiques. Il est toutefois regrettable que cet instrument, contrairement à la CIAC, ne dispose pas de mécanismes de contrôle de sa mise en œuvre. Tirant les leçons de la pandémie de COVID-19, elle recommande la création d'une agence internationale pour la sécurité biologique.

Elle félicite l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour ses efforts visant à promouvoir l'universalité de la CIAC, à renforcer l'aide internationale et à collaborer avec les parties prenantes externes. Il est absolument essentiel de collaborer avec la société civile, le monde universitaire et le secteur de l'industrie pour créer des programmes internationaux liés à l'utilisation pacifique de la chimie. Le Kazakhstan soutient la vision de l'OIAC visant à favoriser une coordination plus efficace avec l'ONU et d'autres organisations, y compris les organisations régionales et sous-régionales. L'unité au sein de l'OIAC est indispensable pour relever efficacement les défis.

Globalement, le Kazakhstan soutient les efforts internationaux visant à atténuer les risques qui compromettent la non-prolifération des matières biologiques, chimiques et nucléaires, en soulignant l'importance d'élargir la coopération sur ces questions. Le pays mène lui-même plusieurs projets visant à atténuer les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Il souhaite maintenir la confiance, l'amitié et le partenariat stratégique avec les autres pays et est prêt à remplir les obligations qui lui incombent au titre de la CIAC.

Le modérateur rappelle qu'en tant qu'ancien État soviétique, le Kazakhstan a un passé de producteur d'armes chimiques. Toutefois, depuis son indépendance, il accorde une grande attention à la réduction de la production, au contrôle des matières chimiques et à la sécurité chimique. Le cas du Kazakhstan est un exemple de bonne pratique dans le domaine de la non-prolifération des armes chimiques.

M. R. Betancourt (Administrateur de programme principal, OIAC), intervenant, dit que l'atelier organisé conjointement par l'UIP et l'OIAC témoigne de l'engagement commun des deux organisations à faire progresser la paix et la sécurité mondiales et à protéger l'humanité des ravages causés par les armes chimiques. Il est impératif de reconnaître la pertinence durable de la CIAC, qui est la pierre angulaire des efforts de désarmement internationaux depuis ces 27 dernières années. Bien qu'elle ait été ratifiée par la majorité des États, il existe des différences en termes de mise en œuvre nationale, ce qui pose des défis importants à l'efficacité de la CIAC. L'objectif de l'atelier est de mettre en lumière le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre de la Convention, d'examiner les variations existantes en matière de conformité et d'explorer les possibilités de renforcer les mesures législatives pour faire face aux nouvelles menaces posées par les armes chimiques, y compris leur utilisation par des acteurs non étatiques. Des amendements législatifs au renforcement du contrôle parlementaire, la discussion portera sur des stratégies pratiques visant à favoriser une plus grande adhésion à la CIAC et à sauvegarder la sécurité mondiale.

Accompagnant le reste de son intervention d'un diaporama numérique, il rappelle que la CIAC contient des dispositions relatives à la mise au point, à la fabrication, au stockage, à l'utilisation et à la destruction des armes chimiques. Il s'agit d'un traité multilatéral qui établit une interdiction absolue de toute une catégorie d'armes, à savoir les armes chimiques, et exige des États qu'ils déclarent et détruisent leurs stocks existants. Bien que 100 % des stocks déclarés aient été détruits, la CIAC reste d'actualité. En effet, les armes chimiques ne sont pas seulement des armes de destruction massive, mais aussi des armes utilisées à petite échelle, ce qui signifie que des individus, et non seulement des États et des organisations terroristes, peuvent les utiliser. La CIAC est proche de l'universalité : 193 États ont signé et ratifié la Convention, tandis que quatre ne l'ont pas fait.

Aux termes de l'article 2 de la CIAC, on entend par "armes chimiques", les éléments ci-après, pris ensemble ou séparément : les produits chimiques toxiques et leurs précurseurs, les munitions et dispositifs, ainsi que tout matériel utilisé en liaison directe avec ces munitions et dispositifs. L'expression "pris ensemble ou séparément" est essentielle pour comprendre cette définition. Elle signifie qu'un produit chimique toxique, tel que le chlore, peut être considéré comme une arme chimique même s'il n'est pas assemblé en tant qu'arme, dès lors que ce produit chimique est destiné à être utilisé dans la mise au point d'une arme chimique. De même, un téléphone portable utilisé comme engin explosif improvisé peut être considéré comme une arme chimique, indépendamment des produits chimiques utilisés en conjonction avec lui.

Les parlements jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la CIAC au niveau interne en approuvant une législation nationale complète, en encourageant le respect de la Convention et en exerçant un contrôle sur l'action du gouvernement. Une mesure très importante que les parlementaires peuvent prendre consiste à inclure une définition correcte des armes chimiques dans la législation nationale. De nombreux États ont signé et ratifié la CIAC mais ne disposent pas d'une définition précise des armes chimiques, ce qui empêche les procureurs d'avancer.

Le modérateur dit que les parlements doivent travailler sur leurs propres lois, mais qu'ils doivent également aider leurs voisins à faire de même. Le filet de sécurité sera incomplet si tous les pays ne disposent pas de lois solides. Aucun pays ne veut être le maillon faible.

Mme S. Khoshabi (Administratrice du programme juridique, OIAC), intervenante, fait savoir qu'en juillet 2023, le Secrétariat technique de l'OIAC s'est assuré que tous les stocks d'armes chimiques déclarés, soit 72 304 tonnes métriques d'armes, étaient irréversiblement détruits et que 97 installations de production d'armes chimiques sont soit détruites, soit converties à des fins pacifiques. Il s'agit d'une étape importante pour l'OIAC et ses États membres et d'une des réalisations les plus significatives de la CIAC à ce jour. Toutefois, dire que toutes les armes chimiques déclarées ont été détruites ne signifie pas que la mission de l'OIAC et de la CIAC a été accomplie. Il s'agit d'un objectif permanent. En effet, les dangers sont en constante évolution. Outre la menace et l'utilisation récentes d'armes chimiques, il existe également une menace croissante d'utilisation de ces armes par des acteurs non étatiques. Ces deux menaces combinées nécessitent l'engagement continu de l'OIAC et de ses États membres, non seulement pour garantir la destruction des armes chimiques, mais aussi pour empêcher leur réapparition.

L'OIAC reconnaît depuis longtemps les dangers posés par les acteurs non étatiques et a pris des mesures pour y faire face. En 2001, elle a créé le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme dans le cadre duquel les États parties peuvent interagir avec des experts internationaux et échanger leurs points de vue sur le terrorisme chimique. En 2018, elle est devenue signataire du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme et travaille désormais aux côtés de nombreuses agences des Nations Unies, notamment du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (UNODA), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'INTERPOL, afin de renforcer la coopération et la communication publique en cas d'attentat chimique ou biologique. L'OIAC coopère également avec le Comité du Conseil de sécurité de l'ONU établi en vertu de la résolution 1540 sur l'obligation des pays de ne pas permettre à des acteurs non étatiques d'acquérir des matériels ou des armes, qu'ils soient chimiques, nucléaires, biologiques ou radiologiques.

Deux objectifs sont actuellement d'une importance cruciale pour l'OIAC : 1) atteindre l'universalité, en veillant à ce que tous les pays signent et ratifient la CIAC ; et 2) veiller à ce que les États parties à la CIAC adoptent une législation nationale complète et solide. Si ces deux objectifs ne sont pas atteints, l'OIAC ne pourra pas s'assurer qu'il n'existe pas de zones géographiques bénéficiant d'une impunité légale ou de vides juridiques en matière d'armes chimiques.

La CIAC reste très importante pour la paix et la sécurité mondiales pour un certain nombre de raisons. Tout d'abord, elle ne prévoit pas uniquement la destruction des armes existantes, mais elle vise également à ce qu'elles ne soient plus jamais mises au point, fabriquées ou utilisées. De nombreux efforts sont déployés pour aider les États parties à mettre en place des contrôles sur les produits chimiques toxiques présents sur leur territoire, réduisant ainsi le risque que des armes chimiques soient créées ou tombent entre de mauvaises mains. En outre, les mécanismes de conformité et les inspections internationales de l'OIAC aident les États à vérifier qu'ils s'acquittent de leurs obligations au titre de la CIAC.

Deuxièmement, la CIAC contribue à favoriser la coopération et le partage d'informations à l'échelle mondiale. La mise en œuvre nationale encourage les États à collaborer les uns avec les autres et, en partageant les informations, les meilleures pratiques et les connaissances en matière de sûreté et de sécurité chimiques, les États peuvent relever plus efficacement les défis posés par les armes chimiques. L'approche collaborative renforce la capacité de la communauté internationale à réagir face aux menaces et aux défis.

Troisièmement, la CIAC s'inscrit dans le cadre de nombreux instruments internationaux qui contribuent au désarmement et à la non-prolifération dans leur ensemble. Elle réduit la menace générale des armes chimiques et renforce donc la stabilité non seulement régionale, mais aussi internationale. Lorsque les États mettent en œuvre la CIAC, grâce à la législation et d'autres mesures, ils envoient un signal clair à la communauté internationale quant à leur engagement en faveur du désarmement.

Quatrièmement, la CIAC défend la sécurité humaine et aide les États à protéger leur population en veillant à ce que les produits chimiques toxiques soient manipulés et stockés en toute sécurité. Elle réduit le risque d'utilisation abusive délibérée et d'accidents.

Cinquièmement, la CIAC contribue à réduire les risques environnementaux liés au stockage des substances dangereuses. L'élimination et la destruction appropriées non seulement des armes chimiques, mais aussi des produits chimiques toxiques, constituent un élément essentiel des efforts nationaux visant à mettre en œuvre la CIAC, ce qui contribue à préserver les écosystèmes et à prévenir la contamination des ressources naturelles.

Enfin, la CIAC permet de lutter contre le terrorisme chimique dans un contexte où le risque que des acteurs non étatiques acquièrent des armes chimiques est bien réel. En février 2024, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a publié un rapport concluant qu'il y a des motifs raisonnables de croire que Daech avait utilisé de l'ypérite en septembre 2015. Cela montre que le terrorisme chimique n'est pas seulement une possibilité, mais une réalité.

Elle demande aux délégués si des domaines spécifiques dans les cadres juridiques existants nécessitent une attention supplémentaire ou des amendements pour mieux répondre à la nature évolutive de la menace des armes chimiques.

M. O.M. Amutike (Zambie) explique que la Zambie a une longue histoire d'engagement dans les efforts de maintien de la paix de l'ONU, qui remonte à 1988, lorsque le pays a déployé pour la première fois des soldats de la paix en Iraq. Elle compte actuellement un certain nombre de troupes déployées dans des missions de maintien de la paix en Afrique, en particulier en République centrafricaine.

Étant donné que les législateurs manquent peut-être de connaissances, ils doivent être sensibilisés au fait que les armes chimiques comprennent non seulement des armes de destruction massive, mais aussi des produits chimiques et des objets destinés à un usage quotidien. Il convient également d'accorder plus d'attention à l'impact des armes chimiques sur l'environnement. De nombreux pays d'Afrique australe, dont la Zambie, connaissent la sécheresse et ont donc désespérément besoin de préserver leur environnement naturel, en particulier leurs eaux.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn), rappelant que le filet de sécurité est incomplet si un pays applique la CIAC et que ses voisins ne le font pas, déclare que, bien que Bahreïn ait signé et ratifié la CIAC et mis en place un comité national chargé de sa mise en œuvre au niveau interne, le pays reste en danger puisque son voisin, la République islamique d'Iran, possède des usines chimiques situées tout près de la frontière bahreïnienne. Un mécanisme doit être mis en place pour faire respecter la CIAC par les États. Faire respecter la CIAC par acteurs non étatiques est toutefois plus complexe et il demande davantage de soutien à cet égard.

M. M. Green (Canada) demande des éclaircissements sur le statut du gaz lacrymogène au regard du droit international lorsqu'il est utilisé par les forces de police au niveau national pour contrôler les foules. Les données scientifiques montrent clairement que le gaz lacrymogène a des effets néfastes sur les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies respiratoires, entre autres. En 2020, il avait adressé à son gouvernement une pétition demandant l'interdiction de l'utilisation du gaz lacrymogène. La pétition a toutefois reçu une réponse très décevante, malgré les quelque 11 000 signataires. Il serait utile de savoir comment les parlementaires peuvent renforcer les obligations nationales en matière de gaz lacrymogène et demander des comptes aux gouvernements.

M. R. Betancourt (Administrateur de programme principal, OIAC), intervenant, répond qu'en vertu de la CIAC, l'utilisation de gaz lacrymogène est interdite en tant que méthode de guerre dans le cadre d'un conflit international ou non international. Il existe d'autres situations où l'utilisation de gaz lacrymogène n'est pas recommandée, comme les émeutes dans les prisons. Toutefois, ces situations ne constituent pas un conflit et ne sont donc pas couvertes par la CIAC.

Mme S. Khoshabi (Administratrice du programme juridique, OIAC), intervenante, ajoute que l'utilisation d'agents anti-émeute par les forces de l'ordre est mentionnée dans la CIAC comme l'un des objectifs non interdits. Toutefois, ces dispositions doivent être lues conjointement avec le critère de l'usage général, qui impose des restrictions sur les types et les quantités utilisés.

M. M. Green (Canada) demande s'il convient d'accorder plus d'attention à la suppression des lacunes concernant l'utilisation, au niveau national, d'agents tels que les gaz lacrymogènes.

Le modérateur note qu'il est intéressant de constater que le gaz lacrymogène est interdit par la CIAC en tant que méthode de guerre, mais que la police continue à l'utiliser contre ses propres citoyens. Les parlements peuvent recourir à leur fonction de contrôle pour surveiller l'utilisation du gaz lacrymogène par le secteur de la sécurité. Bien qu'elle ne soit pas interdite, l'utilisation du gaz lacrymogène à des fins civiles est fortement déconseillée conformément à la CIAC.

Mme S. Khoshabi (Administratrice du programme juridique, OIAC), intervenante, demande aux délégués de clarifier le rôle que le contrôle parlementaire pourrait jouer pour garantir que les pays restent vigilants et réactifs face aux nouveaux défis liés aux armes chimiques.

Le modérateur précise que le contrôle est défini comme la capacité des parlements à demander des comptes aux gouvernements, par exemple par la création de commissions spéciales.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) fait savoir que Bahreïn a ratifié la CIAC et créé un comité chargé de superviser sa mise en œuvre au niveau national. Les parlementaires examinent régulièrement les rapports du comité pour s'assurer que tout est en ordre.

M. M. Green (Canada) dit qu'il est nécessaire de mieux contrôler les exportations de composants utilisés dans la production d'armes chimiques, en particulier vers les pays qui ont un mauvais bilan en matière de droits de l'homme.

Le modérateur, s'excusant de quitter la réunion, déclare que l'UIP et l'OIAC se tiennent prêtes à aider les parlementaires s'agissant des questions liées à la non-prolifération des armes chimiques. La discussion se poursuivra au-delà du présent atelier.

M. R. Betancourt (Administrateur de programme principal, OIAC) prend la relève en tant que modérateur.

Le modérateur demande des précisions sur les considérations clés et les priorités que les parlementaires doivent garder à l'esprit pour prévenir la réapparition des armes chimiques et faire face aux menaces que présentent les acteurs non étatiques.

M. B. Albinmohamed (Bahreïn) déclare qu'il s'agit d'une responsabilité internationale plutôt que locale. Les États ne peuvent pas faire grand-chose de leur côté si leurs voisins ne respectent pas la CIAC. Il convient de fournir davantage de conseils sur ces situations.

Mme A. Larouche (Canada) demande comment procéder lorsqu'un pays ne produit pas d'armes de destruction massive mais est membre d'une organisation internationale, telle que le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), qui pourrait y avoir accès.

M. M. Green (Canada) déclare que les accords commerciaux internationaux peuvent être utilisés pour faire pression sur les pays qui violent le droit international et les normes en matière de droits de l'homme, comme Israël, qui a récemment utilisé du phosphore blanc à Gaza et au Liban.

Le modérateur indique qu'il existe plusieurs procédures d'application que les États peuvent suivre en cas de non-respect de la CIAC : signaler le cas aux organes de décision de l'OIAC, à savoir l'Assemblée et le Conseil exécutif, mentionner la question dans une déclaration annuelle ou semestrielle, ou demander qu'une inspection ait lieu dans l'État concerné. Les organes directeurs de l'OIAC ont le pouvoir de mettre en œuvre des sanctions à l'encontre des États membres qui ne respectent pas la Convention. Les sanctions comprennent des restrictions des droits de vote, voire l'expulsion de l'Organisation. Dans les cas graves, la question peut être soumise au Conseil de sécurité de l'ONU.

Mme S. Khoshabi (Administratrice du programme juridique, OIAC), intervenante, rappelle qu'outre les mesures sévères prises en cas de non-respect, les États parties sont encouragés à collaborer avec l'OIAC par l'intermédiaire de programmes d'assistance en vue de renforcer leurs capacités nationales et d'améliorer la coopération internationale.

Le modérateur attire l'attention sur la publication *A Guide to the CWC for Parliamentarians* (Guide de la CIAC à l'intention des parlementaires).

L'atelier prend fin à 14 h 40.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

Point 5 de l'ordre du jour

L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(A/148/5-DR)

Mme A. Kuspan (Kazakhstan), Présidente de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, présentant un projet de résolution intitulé *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*, élaboré par la Commission et figurant dans le document A/148/5-DR, indique que, lors de la réunion de la Commission du 24 mars 2024, les membres se sont engagés dans un large échange de vues, animé mais cohérent, à propos du texte initial et des nombreuses propositions d'amendement reçues. Le projet de résolution qui en résulte souligne le rôle du parlement en matière de sensibilisation, de législation nationale et de redevabilité dans ce domaine, les graves problèmes éthiques, juridiques et de sécurité liés aux systèmes d'armes autonomes (SAA) et la nécessité de respecter le droit international, en particulier les droits de l'homme et le droit international humanitaire (DIH), dans le cadre du développement et de l'utilisation des SAA. Il appelle en outre à une réglementation internationale pour éviter une course aux armements et garantir le maintien d'un contrôle humain. Les expressions d'opposition ou de réserve sur le texte ont été indiquées dans une note de bas de page.

Par ailleurs, après un long débat sur la situation à Gaza, le Bureau de la Commission a décidé de proposer, comme prochain thème d'étude de la Commission, *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*. Dans un souci d'inclusion et compte tenu de la nature sensible de ce point, le Bureau a également suggéré la nomination d'un co-rapporteur par groupe géopolitique, deux ayant déjà présenté des candidatures en réponse à cette proposition. L'oratrice souhaite aux éventuels co-rapporteurs de réussir à produire un projet de résolution qui recevra le soutien de tous les membres de la Commission.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution *L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle.*

Il en est ainsi décidé.

La Présidente, répondant à la demande **d'un délégué de l'Inde**, confirme que l'opposition de sa délégation à l'ensemble du texte de la résolution a été inscrite dans la note de bas de page mentionnée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*
(A/148/3-Inf.1 et DR)

La Présidente déclare que des délibérations approfondies se sont tenues au cours des trois jours précédant le débat général sur le thème *Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension*, pendant lesquels 185 interventions ont été faites par près

de 130 parlements nationaux et 20 organisations partenaires. En partageant leurs expériences, leurs bonnes pratiques et leur sagesse, les participants ont mis l'accent sur la diplomatie parlementaire comme moyen d'instaurer la confiance, la coopération et la paix, et de faire progresser, dans le monde entier, les principes démocratiques ainsi que les normes en matière de droits de l'homme. Comprenant l'importance de réponses rapides, collectives et pérennes, ils ont échangé sur la nécessité d'une action immédiate de la part de tous et ont également souligné la capacité unique des parlementaires d'assurer le respect de l'état de droit et des normes internationales essentielles en vue de limiter les nombreux conflits et les souffrances qui en résultent.

Désireuse de démontrer l'engagement de l'UIP en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des jeunes, la Présidente invite deux jeunes parlementaires, un homme et une femme, à présenter d'autres domaines dans lesquels la diplomatie parlementaire peut contribuer à la paix.

M. A. Tongjaisod (Thaïlande), s'exprimant en tant que plus jeune parlementaire masculin de son pays (27 ans), cite les domaines suivants : s'appuyer sur le potentiel des parlementaires en matière de médiation, de facilitation du dialogue et de renforcement de l'engagement des citoyens dans les deux processus susmentionnés ; adopter, superviser et suivre la mise en œuvre des accords de paix, et garantir le financement des soins de santé, de la justice transitionnelle et des réformes institutionnelles ; exiger le strict respect des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels, et plaider en faveur d'un recours accru à la Cour internationale de Justice (CIJ) ainsi qu'à d'autres institutions judiciaires internationales ; comprendre la vulnérabilité particulière des jeunes face aux conflits et à la radicalisation ; reconnaître le rôle vital des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; agir pour prévenir la violence contre les femmes, les filles et les groupes marginalisés ; condamner la haine basée sur l'identité et défendre des processus holistiques de dialogue en vue de promouvoir la compréhension ; et comprendre que la dégradation des conditions de paix et l'escalade des conflits affectent de manière disproportionnée les personnes vulnérables et marginalisées, et met en péril les acquis du développement ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Mme E.T. Muteka (Namibie), s'exprimant en tant que plus jeune parlementaire de son pays, précise les autres domaines identifiés : traiter les causes sous-jacentes des conflits et les besoins des personnes à risque en mettant davantage l'accent sur la sécurité humaine ; appliquer une approche sécuritaire commune pour trouver des solutions permettant de créer un ressenti partagé de sécurité ; surveiller les signes avant-coureurs des conflits et prévenir l'escalade par le désarmement et la réduction des dépenses militaires ; opter pour d'autres priorités budgétaires et demander des comptes aux gouvernements ; œuvrer à la démilitarisation du cyberespace et de l'intelligence artificielle (IA) en exploitant plutôt leur potentiel pour les percées scientifiques, la coopération internationale et la paix ; et rétablir la confiance dans le multilatéralisme.

La Présidente, remerciant les deux jeunes parlementaires pour leurs contributions, espère que leur participation à l'Assemblée de l'UIP les incite à poursuivre leurs activités parlementaires et à rester dans le monde politique. Elle considère que l'Assemblée souhaite approuver le projet de Déclaration de Genève sur la diplomatie parlementaire figurant dans le document A/148/3-DR.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente estime que, bien qu'aucune résolution sur un point d'urgence n'ait été adoptée en ce qui concerne la situation à Gaza, l'UIP ne peut rester silencieuse face à une catastrophe humanitaire qui a été largement évoquée dans les délibérations et les consultations menées au cours de l'Assemblée. Il est donc décidé de publier une déclaration des dirigeants de l'UIP sur cette situation, qu'elle a préparée en collaboration avec le Secrétaire général et dont elle donne lecture (voir page 271).

M. A. Ekpenyong (Nigéria) déclare que les délégués sont d'accord, en grande partie ou en totalité, avec les principes énoncés par le chef de sa délégation dans l'appel passionné qu'il a lancé pour que l'humanité l'emporte sur la politique en ce qui concerne la situation à Gaza. Repris en substance dans la déclaration des dirigeants de l'UIP, ces principes portent sur un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages et l'acheminement de l'aide humanitaire. Les deux Assemblées de l'UIP qui se sont tenues depuis le début du conflit actuel, il y a près de six mois, le 7 octobre 2023, n'ont pas réussi à adopter une résolution sur la situation. Au minimum, l'UIP doit donc publier une telle déclaration avant la clôture de l'Assemblée.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), après avoir fait observer qu'une déclaration de l'UIP aurait dû de préférence émaner de l'Assemblée, remarque que, malgré les vertus de la diplomatie, du dialogue et de la négociation prônées par les pères fondateurs de l'UIP, l'Assemblée n'est pas parvenue, pour la deuxième fois consécutive, à se mettre d'accord sur un point d'urgence. Il est particulièrement contradictoire et ironique que la Déclaration de Genève nouvellement adoptée préconise la pratique de ces mêmes vertus pour mettre fin aux conflits menaçant la paix mondiale, alors que l'Organisation elle-même ne les applique pas aux conflits relevant de son propre périmètre, ce qui la prive de tout fondement moral. Il espère que ce scénario ne se reproduira pas.

La Présidente, constatant que ce sont les Membres et non les dirigeants qui ont voté sur les propositions de point d'urgence, déclare que la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP sont mandatés pour faire, si nécessaire, des déclarations au nom des Membres sur des situations suscitant des préoccupations mondiales et qu'ils ont jugé impératif de le faire dans le cas de Gaza, étant donné l'absence de toute résolution de point d'urgence à ce sujet. Compte tenu des observations formulées, elle invite l'Assemblée à approuver la déclaration des dirigeants de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

(Commission permanente du développement durable)
(A/148/6-DR)

M. W. William (Seychelles), présentant le projet de résolution intitulé *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité*, tel que préparé par la Commission et présenté dans le document A/148/6-DR, remercie les co-rapporteurs pour leur travail considérable, leur dévouement et leur engagement, ainsi que le personnel de l'UIP qui a si efficacement guidé et coordonné les activités de la Commission. Malgré un nombre record d'amendements proposés, l'esprit d'équipe et la mobilisation ont permis à la Commission de finaliser le texte dans le temps imparti. Elle a approuvé le texte par acclamation, les expressions d'opposition ou de réserve étant détaillées dans une note de bas de page. Le projet de résolution vise à mener une action parlementaire ambitieuse sur les engagements internationaux relatifs aux changements climatiques en accélérant, de manière juste et équitable, la transition vers des technologies à émissions nulles ou faibles, en prenant en compte l'Accord de Paris et les résultats du premier bilan mondial.

La Commission permanente a approuvé un plan de travail pour la 149e Assemblée, notamment un débat sur son prochain projet de résolution, une réunion-débat sur le thème *Bâtir un système financier mondial équitable : le rôle des parlements dans la prévention de l'évasion fiscale et la réalisation du développement durable*, ainsi que du temps consacré à la préparation de la réunion parlementaire lors de la 29e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29) en Azerbaïdjan. La Commission reste déterminée à honorer ses obligations et prend note des mesures en cours pour modifier les Statuts et Règlements de l'UIP afin de garantir que l'Organisation reste dynamique et continue de remplir sa mission.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution *Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité.*

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, rendant compte des travaux de la Commission à Genève, indique que le thème de son prochain projet de résolution, *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*, a été présenté par les co-rapporteurs désignés et débattu après les remarques liminaires des représentants des deux principaux organismes onusiens en matière d'IA. Il en ressort principalement que l'IA présente de nombreux avantages potentiels, tels que la création d'opportunités économiques, l'accélération de la recherche médicale et

l'identification d'actions visant à atténuer les changements climatiques. En ce qui concerne les aspects fondamentaux de la société, notamment les élections et les processus démocratiques, de nombreuses personnes ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact du développement de l'IA sur la confiance mutuelle et la confiance des gens dans ce qu'ils voient et entendent. En préparant le projet de résolution, les co-rapporteurs chercheront à répondre, entre autres, aux questions urgentes soulevées sur la manière de limiter les risques liés à une utilisation néfaste de l'IA et sur l'action possible des parlements pour protéger les droits et garantir que la technologie façonne la société souhaitée.

Lors d'un autre débat sur les actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, notamment leurs possibilités d'éducation et de travail, un échange avec la Présidente du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies a été complété par le point de vue de parlementaires œuvrant en première ligne pour garantir ces droits. Le débat a mis en évidence le rôle essentiel des parlements dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées par le biais de mesures juridiques, politiques et budgétaires appropriées. Les participants ont recommandé à l'UIP d'élaborer un manuel portant sur cette Convention, de continuer à favoriser les échanges entre parlementaires sur ce sujet et d'étudier la possibilité de créer un groupe de travail sur les personnes handicapées.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre acte du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. D. McGuinty (Canada), Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, rendant compte des deux séances de la Commission à Genève, précise préalablement à ses remarques qu'il a attiré l'attention de la Commission et de son Bureau sur la nouvelle politique anti-harcèlement de l'UIP, qui établit une référence mondiale et représente un outil capital pour garantir un espace de travail sûr à l'ensemble du personnel et des délégués de l'UIP. Lors de la première séance de la Commission, le nouveau Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse a expliqué les fonctions du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, dont le mandat est de faciliter l'accès des jeunes aux débats et processus du système des Nations Unies. Il a donné de bons exemples d'engagement avec les jeunes dans le monde et a encouragé les parlementaires à faire de même, étant donné en particulier le plus fort taux démographique de jeunes jamais enregistré dans le monde. Au cours de la discussion animée qui a suivi, les membres ont mis en avant des idées novatrices tirées de leur propre expérience en matière d'implication des jeunes dans leur travail sur le plan national.

À la deuxième séance, lors d'un point d'information sur la viabilité de l'action humanitaire de l'ONU, de hauts fonctionnaires issus de quatre grands organismes onusiens se sont exprimés sur l'état du monde, soulignant que les crises qui font la une des journaux ne sont pas les seules à faire rage et que les dépenses militaires mondiales ont atteint un niveau record. Le système humanitaire de l'ONU fonctionne actuellement, malgré un financement insuffisant, mais un gel des embauches et des mesures d'économie ont été instaurés. Un rappel a été fait sur le nombre d'enfants vivant dans des situations de conflit, de personnes déplacées de force ou souffrant d'insécurité alimentaire aiguë, d'enfants globalement exposés au risque de dépérissement, ainsi que de travailleurs humanitaires de l'ONU tués à Gaza. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont fait l'éloge du travail des Nations Unies, certains soulignant la contribution de leur pays à l'aide humanitaire, et ils ont instamment demandé une augmentation des allocations budgétaires nationales pour aider les organismes onusiens à garantir des conditions de vie pérennes pour tous, sans exception. Plusieurs membres ont demandé que l'on mette davantage l'accent sur les efforts humanitaires visant en particulier à prévenir et à traiter les conflits oubliés et persistants.

La Commission a également approuvé une motion – la deuxième à être présentée par le Bureau dans le cadre de la nouvelle orientation du plan de travail de la Commission – encourageant les parlementaires à s'engager au niveau national sur la réforme du Conseil de sécurité en organisant des débats au sein de leur parlement, en discutant de la question avec les représentants permanents de leur pays auprès des Nations Unies et en se préparant à approuver tout changement à venir au sein du Conseil de sécurité. Enfin, la Commission a élu M. H. Arshakyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie et M. M. Salinas (Paraguay) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) afin de pourvoir les deux sièges vacants du Bureau pendant un mandat de deux ans.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite prendre acte du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et de la Commission permanente du développement durable à la 150e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
(A/148/8-R.1)

La Présidente, attirant l'attention sur les informations contenues dans le document A/148/8-R.1, indique que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé comme thème d'étude à la 150e Assemblée *Le rôle des parlements dans la promotion d'une solution à deux États en Palestine*, avec M. M.A. Bouchouit d'Algérie et M. J. Buttimer d'Irlande comme co-rapporteurs.

Elle considère que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude et les co-rapporteurs désignés.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente indique que la Commission permanente du développement durable a proposé comme thème d'étude à la 150e Assemblée *Stratégies parlementaires visant à atténuer les effets à long terme des conflits, y compris des conflits armés, sur le développement durable*, avec Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Mme E.T. Muteka (Namibie) et M. R. Fogiel (Pologne) comme co-rapporteurs.

Elle considère que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude et les co-rapporteurs désignés.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, déclare dans la première des remarques finales des représentants des groupes géopolitiques que, lors de sa réunion à Genève le 23 mars 2024, le Groupe a désigné par consensus Mme A. Sarangi (Inde) comme Vice-Présidente du Comité exécutif et M. K. Suebsang (Thaïlande) pour l'élection en tant que membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. À la majorité, il a également approuvé et transmis au Secrétariat de l'UIP une proposition de point d'urgence des délégations d'Indonésie et de Malaisie sur la situation à Gaza. Le Groupe a examiné divers rapports, y compris celui de l'ASEAN plus trois, et a désigné les présidents australien et chinois comme membres du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui doit se tenir prochainement. En conclusion, elle remercie la Présidente de l'UIP d'avoir assisté à la réunion du Groupe, malgré son emploi du temps chargé, et de s'adresser à tous ses membres.

M. B. Boughali (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe arabe et saluant l'excellente organisation de l'Assemblée, déclare que la non-inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour pour la deuxième fois consécutive est très regrettable et sous-entend que la paix et la sécurité internationales, qui constituent l'un des objectifs fondateurs de l'UIP, ne sont plus une priorité. Outre l'occupation sioniste, la Palestine est le théâtre d'une guerre barbare et d'un génocide soutenus par des pays qui prétendent lutter pour la paix et la sécurité internationales mais agissent sous des prétextes totalement faux. Associés à la destruction d'écoles, d'hôpitaux, de lieux de culte et de locaux des Nations Unies, les nombreux décès d'enfants, de femmes et de personnes âgées à Gaza ne font que susciter des craintes pour l'avenir. Il est temps de refonder un ordre mondial tombé en décrépitude et de rétablir la véritable valeur des pratiques de l'ONU, avec tous les pays et tous les peuples qui prônent la paix et la sécurité.

M. M. Bouden (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe africain et félicitant toute l'équipe de l'UIP pour son travail acharné en vue d'assurer le succès de l'Assemblée, déclare, en ce qui concerne les propositions relatives au point d'urgence concernant Gaza, qu'il y a eu un désaccord sur un mot, mais que l'unité manifestée par ailleurs et l'accent sur l'injustice représentent plus un succès qu'un échec. Le sort qui a été réservé à ce point d'urgence doit toutefois servir de leçon pour surmonter d'éventuels désaccords similaires à l'avenir. Opprimés tout au long de leur histoire et subissant aujourd'hui la pire des crises, les Palestiniens ont besoin du soutien de la plus ancienne organisation multilatérale au monde. Compte tenu de la référence aux otages dans la nouvelle résolution 2728 (2024) du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza pour le mois du Ramadan, il est surprenant que les Membres de l'UIP, qui jouissent d'une plus grande latitude pour s'exprimer que les gouvernements, n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur ce même mot.

Le Groupe africain se réjouit de travailler avec l'UIP pour renforcer l'activité parlementaire en Afrique, notamment par la dématérialisation dans les parlements nationaux et la formation des parlementaires et de leurs collaborateurs. Il espère également que l'UIP et ses Membres continueront de mettre l'accent sur la situation critique à Gaza et, en profitant de leur plus grande marge de manœuvre, canaliseront leurs efforts pour obtenir un cessez-le-feu et faire en sorte que la paix et la sécurité prévalent dans le monde entier. Après les Nations Unies, l'UIP, organisation multilatérale la plus importante et la plus précieuse au monde, doit faire entendre sa voix pour défendre toutes les causes justes.

Mme S. Carvajal Isunza (Mexique), s'exprimant au nom du GRULAC, remercie la Présidente et le Secrétaire général de l'UIP ainsi que Mme Filip, Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP, pour le soutien qu'ils ont apporté au GRULAC, et remercie également la Chargée du Service des conférences , Mme Sader, pour l'aide qu'elle lui a apportée au fil des décennies et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs. Il est très réjouissant de voir autant de parlements d'Amérique latine et des Caraïbes participer aux activités de l'UIP, Organisation clé qui, grâce à son travail sur des questions vitales et aux relations forgées par le dialogue et la négociation, a un impact véritablement mondial. L'UIP doit tout mettre en œuvre pour continuer à accroître son efficacité face aux crises majeures dans le monde.

Le GRULAC est fier du travail accompli pendant l'Assemblée, notamment de la déclaration sur la criminalité organisée en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette déclaration est susceptible d'intéresser des pays d'autres régions, où les parlements nationaux pourraient souhaiter suivre l'exemple qu'impulse le GRULAC en montrant comment on trouve un terrain d'entente par le dialogue et la concertation. En guise de conclusion, elle souligne l'importance de renforcer le multilatéralisme dans l'intérêt de tous.

Mme V. Riotton (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, indique que le Groupe s'est réuni pendant l'Assemblée et que ses membres ont participé activement aux travaux des commissions de l'UIP. Au sein de la Commission permanente du développement durable, l'un des membres du Groupe a contribué en tant que co-rapporteur à la préparation d'un projet de résolution, adopté lors de la présente session, sur les partenariats pour l'action climatique. Au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, un autre membre a également contribué à ce même titre à un projet de résolution – également adopté depuis – sur les SAA et l'IA. Dans ce dernier cas, les difficultés rencontrées lors des discussions ont été surmontées par un processus démocratique de négociation pour parvenir à un consensus sur le texte. Ce sujet sera à nouveau abordé à la 150e Assemblée, lorsque la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme préparera un projet de résolution sur l'impact de l'IA sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, l'un des membres du Groupe jouant le rôle de co-rapporteur. En ce qui concerne la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, le Groupe a favorablement accueilli la motion relative à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, qui est particulièrement pertinente à la lumière des nombreux conflits armés en cours dans le monde.

Eu égard au point d'urgence, le Groupe déplore l'échec collectif, pour la deuxième fois consécutive, à éviter les divisions et à trouver un consensus sur le conflit au Moyen-Orient. Il salue néanmoins les efforts déployés pour parvenir à une solution de compromis qui, comme le montre la résolution récemment adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU, aurait dû être possible. L'UIP doit également continuer à mettre l'accent sur la guerre en Ukraine et les parlementaires russes doivent assumer le rôle qui est le leur au lieu d'agir en porte-parole du régime russe et de se rendre complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Le Groupe se félicite des stimulants débats qui ont eu lieu au cours de l'Assemblée et salue le Secrétariat de l'UIP pour son travail exemplaire. Il rend un hommage particulier à Mme Sader avant sa retraite bien méritée et à la Présidente de l'UIP pour avoir présidé sa première Assemblée avec tant de sagesse, de patience, de diplomatie et de délicatesse.

Mme T. Vardanyan (Arménie), s'exprimant au nom du Groupe Eurasie et félicitant également toutes les personnes impliquées dans l'énorme travail de l'Assemblée, précise que des remerciements particuliers sont dus à la Présidente de l'UIP et au Secrétaire général pour leur déclaration sur la situation à Gaza. Malgré l'absence d'accord sur un point d'urgence, la 148e Assemblée peut être considérée comme un succès. Le débat général sur la diplomatie parlementaire a permis aux législateurs d'aborder un sujet d'une grande actualité et d'une importance cruciale, pour lequel l'engagement personnel et la contribution du Secrétaire général sont évidents. En tant que femme parlementaire, elle remercie l'UIP pour son travail visant à garantir l'inclusion et à ne laisser personne de côté. En conclusion, elle invite tous les délégués à participer à la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui se tiendra à Erevan en septembre 2024.

La Présidente, félicitant les groupes géopolitiques pour leur précieux travail, déclare que l'UIP se réjouit de poursuivre son étroite coopération avec chacun d'entre eux.

Le Secrétaire général précise dans ses remarques finales que la Présidente de l'UIP a conduit avec beaucoup d'efficacité sa première Assemblée et la remercie au nom de tous ses collègues pour les encouragements qu'elle leur a prodigués. Le Secrétariat de l'UIP est honoré de servir la communauté mondiale des parlementaires qu'elle représente et poursuivra ses efforts en ce sens. Le 30 juin 1889, la conférence inaugurale de l'UIP convoquée à Paris par ses pères fondateurs a réuni 94 délégués de 9 pays, dont aucune femme. En revanche, quelque 1 500 délégués, dont 700 parlementaires, parmi lesquels 36 % de femmes, ont convergé vers Genève pour la 148e Assemblée de l'UIP. Cremer et Passy considéreraient que leur rêve est devenu réalité en constatant l'élargissement de la communauté parlementaire mondiale et sa réunion dans la ville de la paix pour promouvoir le dialogue et la paix au service de la démocratie et, en fin de compte, du développement, avec une multitude de résultats dont témoignent les rapports présentés au cours de la présente séance.

La spécificité de la 148e Assemblée concerne la transformation numérique croissante de l'UIP et sa politique à long terme de réunions sans papier, entre autres mesures, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques incarnée par la campagne de l'UIP *Parlements pour la planète*, lancée en 2023. Tout en espérant que les parlements suivront son exemple, l'UIP se sent encouragée par les efforts que déploient les Membres pour exploiter le potentiel positif de l'IA et atténuer ses risques et ses dangers, ce qui rend service à l'humanité.

Le 135e anniversaire de l'UIP, le 30 juin 2024, sera l'occasion pour les Membres d'amplifier les messages et les valeurs vivaces et toujours pertinents légués par les pères fondateurs de l'Organisation en se consacrant à nouveau aux progrès des initiatives de paix dans le monde, conformément à la priorité de l'UIP pour 2024, et en mettant l'accent sur le dialogue. Le Directeur de la communication de l'UIP est prêt à aider les Membres à organiser des événements pour célébrer cet anniversaire. Il se réjouit d'accueillir à nouveau les délégués à Genève pour la 149e Assemblée en octobre 2024.

La Présidente, dans ses remarques finales, exprime sa profonde gratitude à tous ses collègues pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans la réussite de l'Assemblée et elle remercie les autorités suisses d'avoir chaleureusement accueilli les participants dans le cadre idéal de Genève, après une absence de près de six ans. Il n'y avait pas de meilleure façon pour elle de commencer son mandat de Présidente de l'UIP. Au total 52 présidents, 719 parlementaires de 141 pays ont délibéré sur le thème de la diplomatie parlementaire, envoyant ainsi un signal fort à l'ensemble de la communauté internationale : ils contribuent à ses efforts, les soutiennent et les accompagnent, sont désireux de faire progresser et de revigorer le multilatéralisme avec une forte dimension parlementaire, et considèrent le dialogue inclusif comme seul moyen de parvenir à une paix durable. Nombre d'entre eux ont relaté des exemples stimulants de diplomatie parlementaire pour la paix, qui ont également été mis en pratique lors de l'Assemblée, où les présidents arménien et azerbaïdjanais se sont rencontrés pour la première fois en vue d'évaluer les moyens de soutenir la normalisation des relations entre leurs deux pays. Le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine – l'un des rares formats restants pour les pourparlers russo-ukrainiens – vise des avancées progressives pour les questions relatives aux enfants déplacés. Des résolutions significatives ont été adoptées sur des sujets importants, des discussions de fond ont eu lieu, entre autres sur le multilatéralisme, le dialogue interconfessionnel, la sécurité humaine et commune, ainsi que les droits des minorités, et une déclaration politique majeure sur la situation à Gaza a été publiée.

Avec l'adoption de la Déclaration de Genève sur la diplomatie parlementaire, il est temps de passer des mots à l'action en mettant en œuvre les pouvoirs législatifs, de contrôle et budgétaires en vue de traduire les résultats des délibérations à l'Assemblée en réalités pour le bien-être des peuples. Les parlementaires pourraient également souhaiter organiser un événement spécial sur la diplomatie parlementaire avant la Journée internationale du parlementarisme, qui coïncide avec le 135e anniversaire de l'UIP, le 30 juin 2024. Ils doivent réfléchir à l'efficacité et à l'impact de l'UIP sur leur nation et rendre compte de leurs progrès dans la mise en œuvre des résolutions de l'UIP, non seulement pour que d'autres puissent tirer des enseignements de leur expérience, mais aussi pour montrer qu'ils respectent leurs engagements. Le résultat sera de renforcer cette mise en œuvre dans son ensemble et de favoriser le soutien mutuel et la collaboration, le cas échéant, en veillant à ce que l'UIP reste une force motrice pour un changement positif, authentique et efficace. L'UIP n'étant forte que de ses Membres, c'est par la mobilisation, l'unité et la détermination que ceux-ci feront une différence tangible dans la vie de ceux qu'ils servent. Elle se réjouit de revoir tous les participants à la 149e Assemblée.

Une vidéo de membres de la Société de musique de chambre des Nations Unies jouant l'hymne officiel de l'UIP est projetée.

La Présidente déclare la 148e Assemblée close.

La séance est levée à 16 h 20.

Déclaration de Genève

Diplomatie parlementaire : tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension

que la 148e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Genève, 27 mars 2024)

Nous, parlementaires du monde entier, réunis à l'occasion de la 148e Assemblée de l'UIP à Genève (Suisse), réaffirmons notre engagement en faveur de la diplomatie parlementaire pour relever les défis croissants qui se posent pour la paix et la sécurité internationale.

Nous nous rassemblons en des temps fortement troublés et instables. Les défis multiples et complexes auxquels nous sommes confrontés – la résurgence des conflits et des tensions géopolitiques, l'accentuation de la polarisation sociale, l'imminence d'une nouvelle course mondiale aux armements, les effets dévastateurs des changements climatiques et les risques engendrés par l'intelligence artificielle – soulignent combien il est urgent d'élaborer des réponses collectives pérennes qui, tout en s'appuyant sur les leçons du passé, dépassent les solutions traditionnelles pour regarder vers l'avenir. À mesure que nous avançons dans ce paysage nébuleux, il devient de plus en plus manifeste que ces défis complexes ne pourront être relevés que par une volonté universelle commune de poser les fondements résilients d'une paix durable enracinée dans la protection des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Nous concluons cette Assemblée en reconnaissant que la diplomatie parlementaire, fondée sur le dialogue, le respect mutuel et la réalisation d'objectifs communs, représente un outil précieux doté de potentiel pour renforcer la confiance et promouvoir la coopération, diffuser les bonnes pratiques et accroître la contribution des parlements et des parlementaires à l'instauration d'une paix durable à l'échelle mondiale. Nous savons que les outils de la diplomatie parlementaire consistent en des entreprises bilatérales et multilatérales, telles que les institutions interparlementaires, l'échange de personnel et les groupes d'amitié. Nous saluons le travail accompli par l'UIP pour favoriser un dialogue politique propice à la consolidation de la paix et à la résolution pacifique des conflits, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts en la matière. Nous exhortons également l'UIP à soutenir et à accompagner le retour à l'état de droit dans les pays qui ont connu une dissolution inconstitutionnelle de leur parlement, notamment sur le continent africain.

En tant que représentants du peuple, nous, parlementaires, n'ignorons pas qu'il nous incombe de tisser des liens pour favoriser la compréhension entre les nations, apporter la paix aux citoyens et parvenir à des consensus pour surmonter des obstacles communs. Les parlementaires ont un rôle actif à jouer pour veiller à ce que les efforts de négociation des processus de paix, des traités et d'autres accords internationaux s'inspirent des besoins des peuples, dans le respect des valeurs et des savoirs traditionnels. En outre, nous reconnaissons que les parlementaires sont particulièrement bien placés pour garantir le respect de l'état de droit et des normes internationales – autant d'éléments indispensables pour rétablir les conditions d'une coexistence pacifique et atténuer l'éclatement croissant des sociétés et du système multilatéral.

Nous condamnons toutes les violations des droits de l'homme commises dans le cadre de conflits ainsi que toutes les violations des règles de base, des principes et des préceptes fondamentaux du droit international, en particulier du droit international humanitaire. À cet égard, nous devons accorder une attention particulière à la situation des jeunes qui, s'ils sont confrontés à des perturbations au cours des premières années de leur existence, risquent de devenir une génération perdue, et reconnaître le rôle vital que les femmes peuvent et doivent jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. La diplomatie parlementaire est un outil fondamental qui permet aux parlementaires de promouvoir et de protéger activement ces droits et ces normes au niveau national et de faire progresser les principes démocratiques et les normes relatives aux droits de l'homme dans le monde entier.

En outre, nous souhaitons faire de la protection des droits de l'homme notre priorité, en soulignant combien il est important de ratifier et de mettre pleinement en œuvre les instruments du droit international humanitaire et des droits de l'homme au niveau national. Il s'agit d'une étape essentielle pour faire en sorte que les personnes ayant droit à une protection en bénéficient

véritablement. De même, nous convenons d'œuvrer à une diffusion du droit international humanitaire la plus large possible auprès de l'ensemble de la population, de dispenser des formations intégrant une dimension de genre aux forces armées et de sécurité sur cette question et d'accroître la redevabilité de ces forces.

Nous réitérons avec force notre détermination à faire respecter l'état de droit, tant au niveau national qu'international, car nous estimons qu'il constitue la pierre angulaire de la prévention et du règlement des conflits. De même, nous renouvelons notre foi dans le dialogue et la diplomatie en tant que moyens indispensables de parvenir à une paix durable. Nous exhortons tous les États, en particulier les parties à un conflit armé, à respecter strictement les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, sans exception. En outre, nous plaidons en faveur d'un recours accru à la Cour internationale de Justice et à d'autres institutions judiciaires internationales, qui constituent des mécanismes fondamentaux de règlement pacifique des différends entre les nations.

Nous condamnons la récente montée de la haine identitaire dans le monde, en particulier la haine fondée sur l'appartenance religieuse, et nous déplorons la polarisation politique, qui contribue à alimenter ce phénomène. Nous appelons de nos vœux des processus de dialogue globaux associant des représentants de religions, de convictions et d'organisations confessionnelles, qui viendraient compléter les efforts déjà déployés pour atténuer la violence et promouvoir la paix, l'inclusion et la compréhension. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Communiqué de Marrakech, le document final de la Conférence parlementaire de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel, tenue en juin 2023.

Paix et développement sont inextricablement liés. La détérioration de la paix et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des conflits, tant au sein des États qu'entre eux, mettent en péril les acquis du développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Les groupes sociaux vulnérables, marginalisés et sous-représentés, tels que les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes handicapées, sont touchés de manière disproportionnée par les conflits, ce qui a pour effet de creuser les inégalités existantes, notamment l'inégalité d'accès aux droits socio-économiques et politiques. Dans les États instables en proie à un conflit, cela se manifeste notamment à travers la radicalisation, par des groupes extrémistes, de jeunes exposés à des risques et sous-employés, qui compromet la sécurité nationale.

Nous devons prioritairement nous employer à combattre les causes sous-jacentes des conflits, qui prennent souvent racine dans les inégalités économiques et la discrimination à l'encontre de groupes entiers. Le bien-être des personnes les plus vulnérables est un critère déterminant de bonne santé de la société au sens large. Par conséquent, il est impératif de répondre aux besoins spécifiques des membres de la population les plus à risque, en adoptant des solutions inclusives qui, tout à la fois, préservent leur dignité, réduisent leur exposition aux conséquences désastreuses des conflits et leur permettent de réaliser leur potentiel socio-économique. Il nous faut donc mettre davantage l'accent sur la sécurité humaine, ce qui consiste, d'une part, à protéger les citoyens en comblant prioritairement les besoins vitaux, tels que l'alimentation, les soins de santé et la sécurité environnementale, et, d'autre part, à garantir l'égalité des droits de toutes les personnes en tant que principal moyen de promouvoir la paix et le développement.

Il nous incombe de surveiller les signes avant-coureurs des conflits potentiels aux niveaux local et national et de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'escalade de la violence, favoriser le dialogue et la coopération et garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Dans cet esprit, nous assumons la responsabilité qui consiste à promouvoir la prévention des conflits en mettant l'accent sur le désarmement, en réduisant les dépenses militaires, en modifiant les priorités budgétaires pour mieux éliminer les causes profondes des conflits et en demandant des comptes aux gouvernements, y compris en contestant l'utilisation des pouvoirs d'exception dont ils disposent pour faire la guerre. Il nous faut également œuvrer à la démilitarisation du cyberespace et de l'intelligence artificielle pour qu'ils soient utilisés à des fins scientifiques, de coopération internationale et de paix.

Les parlementaires occupent une place privilégiée de médiateurs impartiaux, en facilitant le dialogue pour prévenir ou désamorcer les conflits ou rétablir la paix. C'est pourquoi nous nous engageons également à redoubler d'efforts pour résoudre les conflits par le biais de la diplomatie

parlementaire. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir la reprise de la violence à grande échelle dans les situations d'après-conflit, notamment en promulguant, en supervisant et en suivant la mise en œuvre des accords de paix et en prévoyant des financements adéquats à cet effet pour les services de santé de base, le soutien en santé mentale, la justice transitionnelle et les réformes institutionnelles. Nous nous engageons également à traiter les différends actuels et passés en renforçant la participation des citoyens et en veillant à ce que les points de vue de tous les secteurs et institutions de la société civile soient pris en compte.

Nous nous engageons à favoriser une plus grande participation des femmes et des jeunes à la vie politique et aux fonctions de leadership, y compris dans les secteurs de l'armée et de la sécurité. Nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre les priorités du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que sur les jeunes, la paix et la sécurité, en veillant à ce que les processus de paix, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la prévention des conflits intègrent une perspective de genre et garantissent une participation égale et significative des femmes et des jeunes. Nous nous efforcerons également de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, en particulier aux femmes en politique, ainsi que la violence sexiste survenant dans le cadre de conflits et la violence à l'encontre des groupes minoritaires et marginalisés. De plus, nous nous engageons à fournir une assistance aux survivants de ces formes de violence en reconnaissant l'importance de l'inclusion et des approches sensibles au genre pour bâtir des environnements plus équitables et plus sûrs.

Les défis actuels dépassent les frontières et ne pourront être relevés que par une action collective à l'échelle mondiale. En tant que parlementaires, nous convenons qu'il est essentiel de rétablir la confiance dans le multilatéralisme. Par ailleurs, seuls la coopération internationale et le respect de l'état de droit peuvent nous permettre d'affronter les risques croissants, de renforcer la solidarité et, par une approche commune de sécurité, d'élaborer des solutions pérennes pour susciter un sentiment de sécurité partagé permettant à toutes les nations de vivre à l'abri du danger, en vue de bâtir un monde plus sûr pour les générations futures. Ces efforts ne seront crédibles et fructueux que si nous veillons à ce que l'attention et les ressources déployées pour relever les défis mondiaux soient proportionnelles à la gravité de ceux-ci et ne soient pas mues par des intérêts géopolitiques, dans le respect de l'égalité des droits, de la dignité et de la valeur de chaque vie humaine.

Enfin, alors que nous célébrons le 135e anniversaire de l'UIP, nous réaffirmons notre engagement en faveur du dialogue et de la coopération interparlementaires, et nous soulignons le rôle singulier de l'UIP en tant que pendant parlementaire des Nations Unies. Dans la perspective du Sommet de l'avenir des Nations Unies, qui se tiendra en septembre 2024, nous invitons tous les Parlements membres à contribuer à faire progresser la réforme de l'ONU et à renforcer davantage la dimension parlementaire de ses travaux. Pour notre part, nous transmettrons la présente Déclaration à nos parlements respectifs, nous diffuserons les résultats de nos travaux collectifs auprès des autorités de notre pays et nous nous emploierons à organiser une manifestation spéciale dans nos parlements respectifs à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, le 30 juin, date qui coïncide avec l'anniversaire de l'UIP.

En tant que parlementaires, nous sommes déterminés à ouvrir la voie à un monde plus pacifique, au moyen d'approches solides, pragmatiques et audacieuses et en nous inspirant des expériences de l'ensemble des parlementaires du monde entier. C'est pourquoi nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir, individuellement et collectivement, pour protéger et promouvoir la paix en faveur de toutes les personnes.

Déclaration des dirigeants de l'UIP sur la situation à Gaza

publiée à la 148e Assemblée de l'UIP
(Genève, 27 mars 2024)

Face à l'aggravation de la situation à Gaza, nous demandons l'adoption de mesures urgentes visant à alléger les souffrances des populations de la région, notamment des femmes, des enfants et des personnes âgées qui ont été touchés par les combats.

Au nom des parlementaires du monde entier, nous appelons à un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Nous réitérons notre demande de libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Nous exhortons les autorités compétentes de toutes les parties à accroître l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle à ceux qui en ont besoin à Gaza.

Nous renouvelons notre condamnation absolue de toute violence à l'encontre des civils et insistons sur la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

Tulia Ackson, Présidente de l'UIP, et
Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP

L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle

Résolution adoptée par consensus *par la 148e Assemblée de l'UIP (Genève, 27 mars 2024)

La 148e Assemblée de l'Union interparlementaire,

consciente que si les applications des nouvelles technologies offrent des opportunités pour le développement de l'humanité, elles peuvent également faire peser une menace considérable sur la paix et la sécurité internationale et peuvent soulever de nouvelles questions sur le rôle de l'homme dans la guerre, que pour réglementer l'autonomie des systèmes d'armes, il faut saisir pleinement l'impact d'une telle autonomie, et que le processus de prise de décision et de contrôle par l'homme doit tenir compte de l'ensemble des conséquences éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires,

affirmant que toute réflexion sur les systèmes d'armes autonomes (SAA) doit tenir compte du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire (DIH),

prenant note de l'absence d'une définition convenue pour les systèmes d'armes autonomes, et *rappelant* la définition proposée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), selon laquelle l'expression "systèmes d'armes autonomes" englobe tout système d'armes dont les fonctions essentielles disposent d'une autonomie, à savoir qu'il peut sélectionner (c'est-à-dire rechercher, détecter, identifier ou suivre) et attaquer (c'est-à-dire employer la force, neutraliser, endommager ou détruire) des cibles sans intervention humaine,

prenant acte du fait que la préservation du contrôle et du jugement humains est un facteur essentiel pour garantir le respect de la législation et répondre efficacement aux préoccupations éthiques soulevées par le déploiement des SAA,

sérieusement préoccupée par le fait que les SAA dont les fonctions essentielles disposent d'une totale autonomie pourraient sélectionner et attaquer des cibles sans intervention humaine,

préoccupée par le fait que l'absence de contrôle et de réglementation précise au niveau international concernant l'utilisation des SAA pourrait permettre aux opérateurs de violer le droit international, en particulier la Charte des Nations Unies et le DIH sans avoir à en rendre compte, au risque de porter atteinte aux droits de l'homme fondamentaux consacrés par les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, faute de jugement et de supervision humains, et par manque de possibilités d'intervention en temps utile ou de mécanismes de désactivation de l'emploi de la force,

vivement préoccupée par les incidences négatives que pourraient avoir les SAA sur la sécurité mondiale et la stabilité aux niveaux régional et international, notamment les risques d'une nouvelle course aux armements, d'un abaissement du seuil de déclenchement des conflits et de prolifération, y compris à destination d'acteurs non étatiques, comme le souligne la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les systèmes d'armes létaux autonomes,

préoccupée par le fait que les progrès des technologies militaires sophistiquées, notamment l'intelligence artificielle (IA) et le traitement algorithmique des données, peuvent augmenter le risque d'une nouvelle course aux armements, ce qui aurait pour conséquence d'abaisser le seuil de déclenchement des conflits et de prolifération, y compris pour des acteurs non étatiques, et d'accroître les risques pesant sur la paix et la sécurité internationale, tout en *sachant* qu'il serait irréaliste d'interdire la recherche, d'autant plus qu'une grande partie de la recherche dans ce domaine est effectuée par des acteurs militaires et civils et que l'IA doit encore jouer un rôle très important dans la vie civile,

alarmée par la possibilité que les SAA sont susceptibles de devenir de futures armes de destruction massive, dans la mesure où elles réunissent deux caractéristiques propres à ce type d'armes : la capacité de nuisance massive et l'absence de contrôle humain permettant de s'assurer qu'elles ne blessent pas les populations civiles,

consciente que les instruments relatifs aux droits de l'homme garantissent le droit à la vie, à la dignité et à l'intégrité des personnes,

vivement préoccupée par le fait que les SAA pourraient être utilisés par des groupes armés et d'autres acteurs non étatiques pour porter atteinte à la sécurité nationale, régionale et mondiale, ce qui aurait de lourdes répercussions sur les plans social et humanitaire,

alarmée par les éléments indiquant que les algorithmes de reconnaissance des personnes, notamment ceux de reconnaissance faciale ou de prise de décision automatisée, comportent des biais intrinsèques qui perpétuent la discrimination sexiste et raciale et les injustices à l'encontre des personnes défavorisées sur le plan socio-économique, des personnes vulnérables et des personnes handicapées, et que les SAA pourraient être délibérément programmés pour cibler des personnes présentant certaines "caractéristiques" ou marqueurs d'identité, comme la race, le sexe ou des types de comportement, et pour appliquer la force sans intervention humaine, ce qui peut entraîner des préjudices disproportionnés sur certains groupes, lieux ou communautés,

rappelant, sans préjudice de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, la règle fondamentale prévue par le DIH selon laquelle le droit des parties à un conflit de choisir leurs méthodes et moyens de guerre n'est pas illimité, comme indiqué au paragraphe 1 de l'article 35 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, et comme prévu par le droit international coutumier, ainsi que l'obligation énoncée à l'article 36 du Protocole additionnel I, qui exige des pays qu'ils procèdent à des examens de l'étude, de la mise au point, de l'acquisition ou de l'adoption de l'ensemble des nouvelles armes, nouveaux moyens et nouvelles méthodes de guerre, afin de déterminer si leur emploi est interdit par le DIH ou toute autre règle du droit international applicable,

sachant que, depuis des décennies, la communauté internationale surveille attentivement les nouveaux enjeux liés aux SAA, avec des étapes clés dans la gouvernance réglementaire des SAA, notamment le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de 2010, qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la question des systèmes robotisés létaux autonomes et de la protection de la vie et que, depuis 2013, les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, un instrument clé du DIH, mènent des discussions sur la question et ont créé en 2016 un Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée chargé d'étudier les questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA),

consciente que le Groupe d'experts gouvernementaux est un forum international clé au sein duquel est élaboré un cadre entourant les SALA,

notant le fait que, lors de ses réunions de 2023, le Groupe d'experts gouvernementaux a souligné la nécessité d'anticiper les avancées technologiques en matière de SALA, en appelant au strict respect du DIH tout au long du cycle de vie de ces systèmes, en rappelant la nécessité de fixer des limites concernant les cibles et les paramètres opérationnels, tout en proposant une formation complète aux opérateurs humains, et en affirmant avec force que tout système basé sur les SALA non conforme au droit international ne devrait être déployé,

prenant acte de l'adoption de la résolution 78/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023, qui prie notamment le Secrétaire général de l'ONU de présenter un rapport de fond sur la question, qui rende compte de l'ensemble des vues exprimées par les États membres et les États observateurs sur les moyens d'agir face aux enjeux et aux inquiétudes que ces systèmes soulèvent d'un point de vue humanitaire, juridique, sécuritaire, technologique et éthique, ainsi que sur le rôle de l'homme dans le recours à la force, et d'inviter les organisations internationales et régionales, le CICR, la société civile, la communauté scientifique et l'industrie à faire part de leurs points de vue,

sachant que, depuis 2018, le Secrétaire général de l'ONU n'a eu de cesse d'affirmer que les SAA sont politiquement inacceptables et moralement répugnants et a appelé à leur interdiction en vertu du droit international, et que, lors de la présentation de son Nouvel Agenda pour la paix en amont du Sommet de l'avenir de 2024, il a en outre appelé les États à adopter, d'ici à 2026, un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les SAA qui fonctionnent sans contrôle ou surveillance humaine et à réglementer tous les autres types de SAA,

sachant également que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines de racisme, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme, le CICR, la société civile, notamment par le biais de la Campagne pour arrêter les robots tueurs, la communauté scientifique et le monde universitaire se sont joints à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une interdiction mondiale des SAA,

notant que l'appel conjoint historique lancé en 2023 par le Secrétaire général de l'ONU et la Présidente du CICR a souligné l'urgence pour les États de négocier une nouvelle loi internationale contraignante sur les SAA visant à établir d'ici 2026 des interdictions et des restrictions claires concernant les SAA,

ayant à l'esprit que de nombreux pays et groupes de pays ont déjà appelé à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer, limiter et/ou interdire l'utilisation des SAA et, dans le même temps, *consciente* de la nécessité d'une décision unanime, c'est-à-dire que tous les États acceptent de respecter les limitations proposées,

estimant qu'une action urgente et concrète est nécessaire pour élaborer des approches internationales, d'autant plus que des systèmes d'armes plus ou moins autonomes ont déjà été utilisés dans différents conflits,

considérant les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le DIH et ses principes fondateurs d'humanité, impératifs de conscience publique et considérations éthiques,

réaffirmant que, puisque le DIH exige que les personnes qui commandent et utilisent des armes puissent anticiper et limiter leurs effets, les systèmes d'armes doivent être prévisibles, et que l'effet "boîte noire" potentiel découlant de l'intégration des technologies de l'IA pourrait entraver le respect de ces obligations,

vivement préoccupée par le fait que plus les pays attendent pour réglementer les SAA, plus il est probable que ces systèmes continueront à circuler et à proliférer sur le marché,

soulignant la nécessité de réfléchir à un cadre réglementaire international sur l'utilisation de l'IA afin de réglementer l'utilisation préjudiciable de cette technologie,

soulignant que les parlements auront un rôle important à jouer pour sensibiliser aux conséquences sociales, humanitaires, juridiques et éthiques de l'utilisation des SAA et pour aider l'exécutif à rédiger le texte d'un instrument visant à réglementer ces systèmes,

1. *exhorte* les parlements et les parlementaires à participer rapidement et activement au débat sur la menace que les SAA font peser sur la paix et la sécurité ;

2. *exhorte vivement* les parlements à élaborer une législation nationale complète visant à établir des cadres réglementaires qui régissent le développement, le déploiement et l'utilisation des SAA une fois qu'un accord international aura été trouvé sur une définition des "systèmes d'armes autonomes" et sur la distinction entre autonomie totale et partielle, ainsi qu'un consensus sur l'utilisation et le contenu de l'expression "contrôle humain significatif", qui tienne compte de toutes leurs conséquences sur les plans éthique, juridique, humanitaire et sécuritaire, et qui comprenne l'interdiction des SAA qui fonctionnent sans contrôle ou surveillance humains et qui ne peuvent être utilisés dans le respect du DIH ;

3. *invite* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à poursuivre les travaux au sein de forums internationaux, y compris ceux de l'ONU et du Groupe d'experts gouvernementaux, en vue d'établir un instrument, des cadres de gouvernance et une réglementation sur l'autonomie des systèmes d'armes, afin de garantir le respect du droit international, notamment le DIH, et des considérations éthiques, ainsi que la prévention de l'impact sur la paix et la sécurité que suppose l'autonomie des systèmes d'armes ;

4. *suggère* que les parlements encouragent leurs gouvernements respectifs à communiquer au Secrétaire général de l'ONU son point de vue sur les moyens d'agir face aux enjeux et aux inquiétudes soulevés par les SAA, conformément à la résolution 78/241 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023 et au *Nouvel Agenda pour la paix*, qui recommande des efforts multilatéraux en vue d'élaborer à l'horizon 2026 un instrument juridiquement contraignant sur les SALA et d'autres types de SAA ;

5. *recommande* aux parlements et aux parlementaires de travailler avec les parties prenantes concernées, notamment les professionnels du secteur de la défense, la société civile et les milieux universitaires, afin de comprendre, d'évaluer et de mettre en place des garanties concernant l'IA et les SAA, y compris les concepteurs de systèmes d'armes, notamment en ce qui concerne leur conformité avec la législation en vigueur ainsi qu'avec toute évolution de la législation susceptible de se produire à l'avenir ;

6. *encourage* les parlements à évaluer régulièrement l'application des nouvelles technologies, afin d'éviter que ces technologies n'exercent une pression unilatérale sur l'ensemble des citoyens et n'accordent des pouvoirs disproportionnés aux parties lorsqu'elles opèrent sans contrôle adéquat, et afin de traiter les risques posés par les systèmes de reconnaissance faciale, notamment le matériel, les logiciels et les algorithmes, y compris pour prévenir les biais sexistes et raciaux, susceptibles d'être intégrés dans les SAA ;

7. *exhorte* les parlements et les parlementaires à jouer un rôle déterminant en demandant des comptes à leur gouvernement au sujet des SAA, afin de garantir la bonne gouvernance de ces armes, notamment en ce qui concerne la nécessité impérieuse de conserver un contrôle humain sur l'emploi de la force, ainsi que la transparence en ce qui concerne leur conception, leur développement, leur fonctionnement, leur réglementation et leur contrôle, et de susciter des actions concrètes de la part de l'exécutif et, plus largement, de la société ;

8. *invite* les parlements à inciter les gouvernements à s'engager activement dans les pourparlers en cours sur les SALA au sein du Groupe d'experts gouvernementaux, et à déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir les travaux de ce groupe ;

9. *invite également* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à établir des cadres solides de protection des données afin de régir le développement, le déploiement et l'utilisation des SAA, en soulignant l'importance cruciale de protéger les données sensibles et d'assurer une utilisation éthique et responsable de l'information ;

10. *exhorte* les parlements à mettre en place des mécanismes efficaces permettant de mener des enquêtes, d'engager des poursuites et de sanctionner les violations du DIH résultant de l'utilisation d'armes dotées de fonctionnalités autonomes, de manière à faire valoir les responsabilités individuelles et à garantir la reddition de comptes pour tout manquement aux normes éthiques et juridiques ;

11. *exhorte également* les parlements à demander à leurs gouvernements respectifs de définir clairement leurs responsabilités ainsi que celles du secteur privé et de la société civile en ce qui concerne les SAA, et à adopter une législation prévoyant des cadres réglementaires et des garanties pour s'assurer que ces systèmes ne tombent pas entre les mains de criminels ou de groupes d'acteurs non étatiques qui opèrent en dehors de la loi et que ces lois soient pleinement conformes aux obligations internationales en matière de droits de l'homme ;

12. *encourage* les parlements et les parlementaires à favoriser l'échange des bonnes pratiques pertinentes entre les États, en tenant dûment compte des règles relatives à la sécurité nationale et des restrictions commerciales applicables aux informations privées ;

13. *recommande* aux parlements et aux parlementaires : a) d'allouer des budgets pour financer des plans, des programmes, des projets et des actions visant à sensibiliser à la nécessité de prévenir, de réglementer, de surveiller et de faire respecter les droits de

l'homme et les garanties liées aux SAA ; b) de recommander l'intégration de programmes pédagogiques complets sur l'IA et les systèmes autonomes dans les programmes d'études nationaux à des niveaux d'enseignement appropriés afin de promouvoir une large compréhension des bénéfices potentiels de ces technologies et des risques qui y sont associés, notamment les répercussions d'ordre éthique, juridique, humanitaire et sécuritaire ;

14. *réclame* l'adoption de mesures visant à garantir l'inclusion d'une perspective de genre et multidimensionnelle, fondée sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU, lors des discussions sur les SAA et les stratégies militaires utilisant l'IA ;

15. *demande* aux réseaux parlementaires concernés et aux Observateurs permanents de l'UIP d'inscrire les SAA à l'ordre du jour de leurs réunions et d'informer l'UIP de leurs travaux et de leurs conclusions sur la question ;

16. *invite* l'UIP, par l'intermédiaire de sa Commission permanente et de ses organes spécialisés compétents, à se tenir au fait de la question et à organiser lors de la 151e Assemblée une réunion-débat avec les réseaux parlementaires concernés et les Observateurs permanents de l'UIP, afin de faire le point sur la situation avant l'échéance de 2026 fixée par le Secrétaire général de l'ONU pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant sur les SAA ;

17. *suggère* que le Secrétariat de l'UIP compile et analyse un ensemble de bilans et de bonnes pratiques parlementaires portant sur l'utilisation de l'IA dans les secteurs de la sécurité et de l'armée, qui seront issus des débats de l'UIP et d'autres activités ultérieures de l'Organisation, y compris des mesures visant à éliminer les biais dans les algorithmes qui constituent la base des systèmes d'IA capables d'analyses et d'actions autonomes ;

18. *exhorte* le Secrétaire général de l'UIP à transmettre au Secrétaire général de l'ONU la présente résolution et les autres rapports et publications relatifs aux SAA afin qu'ils soient inclus dans le rapport mentionné dans la résolution 78/241 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2023 ;

19. *invite* l'UIP à organiser régulièrement des réunions à l'intention des parlementaires afin de discuter des derniers développements en matière de SAA et d'IA et de réévaluer leurs impacts dans le domaine militaire, notamment en ce qui concerne les préoccupations spécifiques liées aux violations des droits de l'homme, au contrôle humain effectif sur l'emploi de la force et aux enjeux éthiques de ces technologies ;

20. *encourage* les parlements à mettre en œuvre leurs stratégies d'amélioration de la fonction de contrôle parlementaire afin de s'assurer que les évolutions technologiques, comme l'IA, ne soit déployées que pour aider les humains dans certaines tâches, sans remettre en cause un contrôle et une intervention de l'homme significatifs chaque fois que cela est nécessaire.

---

* - La **Fédération de Russie**, l'**Inde** et l'**Iran (République islamique d')** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- La **Chine** et la **Lituanie** ont émis une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.
- L'**Australie**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Royaume-Uni** ont émis des réserves sur plusieurs paragraphes.
- **Cuba** et la **France** ont émis une réserve sur l'utilisation de l'expression "systèmes d'armes autonomes. (SAA)" sans mentionner la caractéristique de létalité (c'est-à-dire les systèmes d'armes autonomes létaux – LAWS).
- La **Türkiye** a exprimé des réserves sur les alinéas 13, 17, 18, 20 et 21, ainsi que sur les paragraphes 2, 4 et 16.
- La **République de Corée** a émis des réserves sur les alinéas 18 et 19 et sur le paragraphe 16.
- Le **Canada** a émis des réserves sur l'alinéa 3 et le paragraphe 2 au motif qu'ils sont trop normatifs pour les gouvernements nationaux.

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

Résolution adoptée par consensus * par la 148e Assemblée de l'UIP
(Genève, 27 mars 2024)

La 148e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris de renforcer la riposte mondiale aux changements climatiques, ainsi que les résultats des Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), qui soulignent qu'il importe au plus haut point de réduire immédiatement, nettement, rapidement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans tous les secteurs concernés sur la base des moyens de mise en œuvre disponibles, notamment grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et à faibles émissions, aux partenariats pour une transition énergétique juste et à d'autres initiatives concertées à plusieurs niveaux, eu égard aux situations nationales,

rappelant également la résolution de l'UIP intitulée *Changements climatiques : ne dépassons pas les limites*, adoptée à l'occasion de la 139e Assemblée de l'UIP en octobre 2018, le *Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques* que le Conseil directeur de l'UIP a fait sien à sa 198e session (mars 2016) et le document final de la Réunion parlementaire tenue à l'occasion de la COP28 en décembre 2023,

notant qu'il importe de renforcer les partenariats entre tous les pays, parlements et institutions publiques et privées (gouvernementales, non gouvernementales et interparlementaires) et la société civile (en particulier les groupes vulnérables) en vue de lutter contre les changements climatiques et que sans une telle coopération visant à faciliter l'action climatique, les conséquences de ces changements seront inévitables à tous les niveaux,

rappelant le *Consensus des Émirats arabes unis* issu de la COP28, qui pourrait devenir une référence en matière de partenariats pour l'action climatique en ce qu'il apporte une réponse au bilan mondial, met en avant un plan visant à combler les lacunes en matière de mise en œuvre d'ici à 2030, appelle les Parties à opérer une transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles afin de parvenir à zéro émission nette, reconnaît la nécessité impérieuse d'accroître le financement de l'adaptation et contient des cibles visant à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial,

rappelant également l'objectif ultime de la CCNUCC de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique,

considérant que l'Accord de Paris a établi des mécanismes et des procédures permettant aux pays de définir leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets des changements climatiques, *se félicitant* que toutes les Parties à cet Accord aient communiqué des CDN qui témoignent des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de température qu'il fixe, et *notant* que des objectifs d'atténuation plus ambitieux sont nécessaires dans le cadre des CDN pour réduire les émissions rapidement,

notant le lancement, lors de la réunion de la COP26 à Glasgow, du Pacte mondial sur le méthane, qui s'appuie sur des données scientifiques solides et contient un engagement visant à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020 d'ici à 2030,

notant également qu'à l'heure actuelle, plus de 155 pays ont signé le Pacte mondial sur le méthane, et *reconnaissant* que ce n'est qu'en réduisant de manière draconienne les émissions de méthane pendant la décennie actuelle qu'il sera possible de maintenir le cap pour éviter une augmentation de la température moyenne dans l'atmosphère dépassant l'objectif de 1,5 °C,

ne perdant pas de vue que, s'il ne représente que 16 % des gaz à effet de serre, la part du méthane dans le réchauffement planétaire est d'environ un tiers et qu'il retient 80 fois plus de chaleur que le dioxyde de carbone, bien qu'il se dissipe dans l'atmosphère en quelques décennies, plutôt qu'en plusieurs siècles, comme c'est le cas pour le dioxyde de carbone, et *reconnaissant* que tant la foresterie, en raison de son importance vitale pour ce qui est de capter le dioxyde de carbone, que la production de matières premières renouvelables pour la construction, à l'instar du bois et de ses dérivées, sont stratégiques pour le développement durable des pays,

reconnaissant que le droit à un environnement propre et sain, y compris le droit à la protection de l'environnement au profit des générations présentes et futures, est un droit fondamental consacré tant par la législation interne que par le droit international,

considérant que les parlements jouent un rôle fondamental de supervision et de contrôle des politiques gouvernementales en matière environnementale ainsi que dans l'allocation des budgets, l'adoption de la législation, le suivi de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation correspondantes et la vérification de la conformité des politiques nationales aux engagements internationaux,

considérant également que de nombreuses initiatives parlementaires abordent la nécessité d'une action et d'un financement urgents en faveur du climat, parmi lesquelles des plateformes parlementaires en cours d'établissement sur l'action climatique visant à lutter contre les émissions de méthane,

reconnaissant qu'il est essentiel de réduire les émissions de carbone pour faire face aux changements climatiques et atténuer les préjudices environnementaux, et que les énergies renouvelables qui ne dégradent pas les écosystèmes constituent des moyens plus propres et plus durables de satisfaire la demande d'énergie, offrant la durabilité environnementale et l'avantage supplémentaire d'être en mesure de fournir de l'énergie même aux personnes les plus défavorisées vivant dans des lieux reculés,

reconnaissant également que les conflits armés provoqués par des États ou des acteurs non étatiques ont des conséquences considérables sur le climat, car ils engendrent l'émission de grandes quantités de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère, provoquent la destruction d'écosystèmes qui stockent actuellement du carbone et absorbent les émissions de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère, et sont à l'origine d'un écocide,

reconnaissant en outre que le déploiement des énergies renouvelables dans les secteurs de la production d'électricité et de chaleur et dans celui des transports est l'un des principaux moyens de maintenir l'augmentation des températures moyennes mondiales dans la limite de 1,5 °C, que la nécessité d'encourager le déploiement des énergies renouvelables a augmenté ces dernières années, que les villes, régions et pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont plus nombreux à promouvoir et à adopter des politiques en ce sens, et que des objectifs environnementaux concrets et faciles à mesurer sont indispensables à cet égard,

soulignant la nécessité de réduire nettement, rapidement et durablement les émissions de gaz à effet de serre conformément aux trajectoires conduisant à une augmentation de la température de 1,5 °C, comme évoquée dans la décision relative au premier bilan mondial adoptée lors de la COP28, en triplant les capacités de production d'énergies renouvelables et en doublant le taux annuel moyen d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, le tout au niveau mondial, ainsi qu'en accélérant l'adoption de technologies à émissions faibles ou nulles et en opérant une transition vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques,

saluant la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G20 à New Delhi, qui insiste sur le fait d'accélérer les transitions énergétiques propres, durables, justes et inclusives à un coût abordable selon différentes méthodes, afin de parvenir à une croissance forte, durable, équilibrée et solidaire et d'atteindre les objectifs climatiques, et appelle à prendre acte des besoins, des vulnérabilités, des priorités et des différentes situations nationales des pays en développement et à soutenir des environnements nationaux et internationaux forts et propices à l'innovation, au transfert volontaire et convenu des technologies et à l'accès à des financements à faible coût,

reconnaissant la nécessité exprimée dans la décision sur le premier bilan mondial de la COP28 que les États contribuent aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en accélérant les technologies à émissions faibles ou nulles, y compris les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, et la production d'hydrogène bas carbone,

reconnaissant également l'importance de l'accord conclu lors de la COP27 en vue de fournir un financement pour les pertes et préjudices subis par les pays vulnérables durement touchés par les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes climatiques, et *se félicitant* de l'opérationnalisation subséquente du fonds mondial d'indemnisation des pertes et préjudices établi lors de la COP28,

reconnaissant en outre le rôle des pays développés s'agissant d'apporter un soutien aux pays en développement et de renforcer la coopération avec ces derniers pour ce qui est de leur transition vers des économies à faible émission de carbone, *soulignant* qu'il est impératif d'adapter les financements pour répondre à leurs besoins urgents et évolutifs, y compris l'accès à la technologie et à un financement à faible coût, *prônant* une démarche collective du développement et du transfert de technologies, du partage des connaissances et visant à faire germer des solutions innovantes, comme des éléments cruciaux propices à des progrès socialement justes, durables et efficaces, et *soulignant* qu'il incombe à chaque pays de créer un environnement propice aux investissements susceptibles d'attirer des fonds tant nationaux qu'internationaux pour accélérer le changement,

notant que les pays développés, en tant que principaux responsables des émissions de dioxyde de carbone et de gaz à effet de serre, devraient supporter la plus grande responsabilité,

notant également que la population mondiale augmente à un rythme sans précédent et que cela a entraîné une croissance exponentielle de la demande d'énergie à l'échelle mondiale, à un rythme susceptible d'être encore plus rapide que celui de l'augmentation de la population,

consciente que, dans l'idée de répondre à cette demande d'énergie en constante augmentation et de s'attaquer à la question du réchauffement de la planète, des progrès décisifs ont été faits en matière de conception de technologies permettant de contrôler les émissions et d'exploiter l'énergie issue de sources renouvelables et de substitution, mais que leur coût reste trop élevé pour de nombreux pays en développement,

reconnaissant qu'il importe de promouvoir et d'encourager de nouvelles technologies permettant d'intensifier l'intégration des systèmes de stockage de l'énergie par batterie, afin de permettre une plus grande intégration des différentes sources d'énergie renouvelable et répondant aux besoins énergétiques en constante évolution d'une population croissante,

encourageant l'harmonisation des normes en matière d'hydrogène à émissions faibles ou nulles dans l'optique de susciter une collaboration mondiale, de faciliter les échanges et de stimuler l'innovation, ce qui a la capacité de permettre des économies d'échelle, de promouvoir le développement et le transfert de technologies, d'accélérer la transition vers des sources d'énergie plus propres et d'atteindre pleinement le potentiel des énergies renouvelables,

saluant les initiatives de collaboration prises en faveur de l'accès universel à l'énergie par des organisations de la société civile, lesquelles ont vocation à augmenter le déploiement des technologies exploitant l'énergie verte afin d'ouvrir l'accès à l'énergie, d'assurer la sécurité énergétique et de stimuler la transition énergétique,

reconnaissant le rôle crucial que jouent les interconnexions de réseaux, les infrastructures énergétiques résilientes et l'intégration régionale/transfrontière des systèmes énergétiques pour ce qui est de renforcer la sécurité énergétique, de stimuler la croissance économique et de faciliter l'accès universel à l'énergie d'une manière abordable, fiable et durable,

soulignant que les changements climatiques ont des effets différents selon les individus et les communautés, et que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations des petits États insulaires en développement, les groupes et communautés autochtones en situation de vulnérabilité sont souvent les premières victimes de leurs conséquences, et *appelant* à déployer des efforts coordonnés permettant de veiller à ce que les mesures de lutte contre ces difficultés traduisent une approche de l'action climatique globale et équitable, notamment grâce à la promotion de transitions justes,

reconnaissant que les femmes et les filles sont particulièrement touchées par les impacts dommageables des changements climatiques et que des mesures devraient être prises pour soutenir le leadership et la prise de décision des femmes en ce qui concerne les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, le renforcement de la résilience et la gestion durable des ressources naturelles,

reconnaissant que les jeunes représentent la part la plus importante et la plus dynamique de la population dans une société, qu'ils sont agents du changement, entrepreneurs et innovateurs et que, grâce à l'éducation, à la science ou à la technologie, ils intensifient leurs efforts et mettent leurs compétences à profit pour accélérer l'action climatique, compte tenu de leurs besoins communs, comme l'accès à une éducation de qualité leur permettant de se préparer aux emplois de demain, la possibilité d'avoir un travail décent, l'égalité entre les hommes et les femmes et une planète saine, propre et durable,

gardant à l'esprit qu'il est crucial de promouvoir la culture climatique et de tirer parti des perspectives, des idées nouvelles et de l'énergie des jeunes dans le cadre des efforts plus larges déployés pour s'atteler aux questions essentielles touchant les personnes de tout âge, notamment s'agissant d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), la paix et la sécurité, le droit à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, l'égalité des sexes, des opportunités socio-économiques et politiques égales et de lutter contre les changements climatiques,

reconnaissant l'importance des investissements dans des modes de vie durables et sains, des transitions énergétiques justes et durables, et visant à accélérer les avancées dans le cadre des ODD et leur réalisation, en particulier dans les pays en développement ainsi que dans le contexte de la lutte en faveur de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions,

reconnaissant également qu'une consommation, une production et des échanges durables et responsables, associés à des choix et des modes de vie respectueux de l'environnement à l'instar des stratégies "zéro déchets", sont essentiels pour atteindre les ODD, y compris les objectifs climatiques et une croissance économique inclusive,

reconnaissant en outre le leadership des administrations infranationales en matière d'accélération et d'intensification des mesures climatiques d'atténuation et d'adaptation grâce à la mise en œuvre de plans et de mesures climatiques locaux et régionaux, tout en impliquant activement les citoyens et l'industrie dans le processus de transformation vers une consommation et une production responsables,

envisageant une transformation complète des mesures d'efficacité énergétique et une réduction mondiale de la consommation, avec l'objectif ambitieux de doubler le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale d'ici à 2030 selon des modalités déterminées au niveau national, en tenant compte de la CCNUCC, de l'Accord de Paris et des différentes situations, trajectoires et approches nationales en vue de favoriser un paysage énergétique durable et responsable à l'échelle mondiale, et *reconnaissant* que la transition mondiale est à la fois une chance et un défi au regard des impératifs du développement durable, de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté et qu'elle exige donc une transition juste et cohérente dans différents secteurs de l'économie nationale,

reconnaissant qu'il importe d'accélérer le développement, le transfert, le déploiement et la diffusion de technologies et d'adopter les politiques y afférentes afin d'opérer une transition vers des systèmes énergétiques à émissions faibles ou nulles, y compris entre autres, les énergies renouvelables, le nucléaire et les technologies de réduction et d'élimination des émissions telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et *insistant* sur la nécessité de rendre ces technologies disponibles et, dans la mesure du possible, abordables à tous,

insistant sur l'importance de s'attaquer aux défis environnementaux grâce à des actions climatiques collectives et à des partenariats afin de sauvegarder la planète pour les générations présentes et futures,

1. *souligne* que le réchauffement de la planète est un défi collectif exigeant une coopération internationale et des processus multilatéraux renforcés sous l'égide de la CCNUCC, fondée sur les principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées comme énoncés à l'article 3.1 de la Convention et à l'article 2.2 de l'Accord de Paris, et *met en relief* la nécessité d'un soutien international accru en faveur des pays en développement ;

2 *encourage* les parlements à s'assurer de la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action dans cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette ;

3. *souligne* qu'il importe de favoriser un bouquet d'énergies propres conforme aux trajectoires conduisant à une augmentation de la température de 1,5 °C, y compris les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles, à tous les niveaux, dans le cadre de la diversification des bouquets et des systèmes énergétiques, en fonction du contexte national et en gardant à l'esprit qu'un appui est nécessaire en vue de transitions justes, particulièrement pour les travailleurs dont l'emploi est touché par la nécessité d'opérer une transition vers une sortie des combustibles fossiles ;

4. *exprime* son soutien en vue de la promotion de chaînes d'approvisionnement fiables, diversifiées, durables et responsables en matière de transition énergétique, y compris s'agissant des minéraux et matières essentiels, au moyen de pratiques d'approvisionnement responsables et de la coopération internationale ;

5. *réaffirme* l'engagement indéfectible des parlements, aux fins de la CCNUCC, à s'attaquer aux changements climatiques en appliquant intégralement et efficacement l'Accord de Paris et l'objectif de température qu'il fixe, traduisant le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différentiées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales ;

6. *encourage* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à prendre des mesures politiques de lutte contre les changements climatiques, à promouvoir les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles, à mettre en œuvre divers plans et initiatives, y compris sur le fondement du bilan mondial de la COP28, et à établir des cadres réglementaires en faveur d'une énergie verte qui profite à tous ;

7. *invite* les parlements à s'engager en faveur d'une action climatique collective visant à réduire les émissions de méthane et à veiller :

   a) à ce que les CDN incluent des réductions des émissions de méthane,
   b) à ce que les initiatives législatives prises au sein de leur parlement réduisent les émissions de méthane dans les secteurs de l'énergie et de la gestion des déchets,
   c) à la promotion des bonnes pratiques dans l'agriculture, notamment l'agriculture et l'élevage durables comme activités économiques stratégiques,
   d) à l'allocation de ressources, notamment de financements pour la recherche, le développement de la technologie et la mise en œuvre de stratégies de réduction des émissions de méthane ;

8. *invite également* les parlements à vérifier que les politiques gouvernementales sont bien conformes aux engagements pris et aux objectifs de réduction des émissions figurant dans le Pacte mondial sur le méthane et à l'objectif de réduction de 75 % fixé par l'Agence internationale de l'énergie ;

9. *invite en outre* les parlements à s'assurer que les financements internationaux accordés dans les années à venir se concentrent sur l'aide, les investissements et le déploiement de technologies vertes innovantes visant à réduire les émissions de méthane, notamment :

   a) en détectant les émissions de méthane issues de la production et de la distribution du pétrole, du gaz et du charbon et en y remédiant, en remplaçant les équipements obsolètes, en réduisant les déchets issus du torchage et du dégazage, et en mettant en place des contrôles draconiens des émissions,
   b) en mettant en œuvre de meilleures pratiques en matière d'élevage et de gestion du fumier,
   c) en investissant dans la gestion ainsi que dans la réduction des déchets (ménagers et industriels), en exigeant des décharges qu'elles contrôlent strictement les émissions de méthane et en orientant les déchets organiques vers les processus de valorisation tels que le compostage, l'extraction des protéines et la production d'énergie ;

10. *constate* que la crise énergétique mondiale sans précédent met en évidence l'urgence de transformer rapidement les systèmes énergétiques afin de les rendre plus sûrs, plus fiables et plus résilients, notamment en accélérant la transition propre, équitable, abordable et juste vers les énergies renouvelables et à émissions faibles ou nulles ;

11. *encourage* les actions et efforts collectifs visant à tripler les capacités de production d'énergies renouvelables à l'échelle mondiale grâce aux cibles et politiques existantes, ainsi qu'à faire preuve d'une ambition similaire s'agissant des technologies à émissions faibles ou nulles, y compris, entre autres, les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination des émissions telles que le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, en particulier dans les secteurs où il est difficile de réduire les émissions, et la production d'hydrogène à faible émission de carbone, eu égard aux différentes situations nationales ;

12. *encourage* les parlements à exhorter leurs gouvernements respectifs à respecter leurs engagements internationaux de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en accélérant les technologies à émissions faibles ou nulles, notamment les énergies renouvelables, le nucléaire, les technologies de réduction et d'élimination, et la production d'hydrogène à faible émission de carbone,

13. *engage* les parlements à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils créent des partenariats et des environnements internationaux, nationaux, régionaux et locaux propices à l'innovation, au développement et au transfert volontaires et convenus des technologies et à l'accès à des financements à faible coût, notamment le renforcement des capacités, un financement par des subventions et des instruments hors dette, compte tenu des besoins, des vulnérabilités, des priorités et des différentes situations nationales des pays en développement ;

14. *engage également* les parlements à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils allouent des ressources budgétaires spécifiques aux initiatives relatives à l'action climatique, axées sur la mise en œuvre de stratégies de développement durable et à émissions faibles ou nulles, et qu'ils donnent la priorité au renforcement des capacités afin d'autonomiser toutes les nations, en particulier celles qui font face à des défis socio-économiques considérables et aux effets néfastes des changements climatiques ;

15. *encourage* les parlements à mettre en place un mécanisme parlementaire permettant de suivre et de signaler systématiquement, grâce à une approche fondée sur des données probantes, les progrès réalisés en matière de législation liée au climat et d'intégration d'une budgétisation verte dans les procédures parlementaires, afin de garantir la transparence des mesures climatiques prises ;

16. *encourage* les parlements nationaux à coopérer avec d'autres parlements régionaux et internationaux en matière de partage des connaissances, de bonnes pratiques, de politiques, de normes et de législation relatives à l'action climatique, en faveur du développement durable, et du développement et du transfert de technologies propres ;

17. *recommande* que l'UIP, d'autres institutions et plateformes interparlementaires, et les parlements nationaux engagent un dialogue étroit avec les parties prenantes internationales pertinentes en matière de climat, notamment l'architecture financière et le cadre technologique de la CCNUCC en matière climatique, comme moyen de renforcer l'exposition et la sensibilisation des parlementaires aux questions climatiques ;

18. *demande instamment* aux parlements de coopérer avec les secteurs public et privé pour créer un environnement propice aux investissements dans les technologies et les infrastructures d'énergie propre, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, ainsi que de promouvoir plus de partenariats public-privé aux niveaux régional et international et de réussir une transition énergétique à dimension humaine et un développement résilient face aux changements climatiques pour tous ;

19. *prie* les parlements d'engager leurs gouvernements à faciliter l'accès des pays en développement à des financements à faible coût pour des technologies tant existantes que nouvelles en matière d'énergie propre et d'exploitation durable de l'énergie, et afin de soutenir les transitions énergétiques justes et durables ;

20. *reconnaît* le rôle que jouent les parlementaires en matière de sensibilisation aux questions liées aux changements climatiques et au fait que les enfants et les jeunes seront à l'avenir touchés de façon importante par ces changements, et *appelle* les gouvernements à inclure les jeunes dans toutes les négociations climatiques ;

21. *encourage* les parlements à veiller à la participation significative et sur un pied d'égalité des femmes dans l'action climatique, notamment à la mise en œuvre sensible au genre des objectifs climatiques ;

22. *salue* l'initiative de l'UIP visant à engager les parlements et les parlementaires dans le cadre de sa campagne *Parlements pour la planète*, qui met en exergue que les parlements et les parlementaires peuvent être agents du changement en contribuant à assurer une transition juste, inclusive, équitable et durable au moyen d'efforts collectifs, individuels et institutionnels ;

23. *encourage* les parlements nationaux à prendre des mesures climatiques plus fortes en mettant en œuvre les outils de l'UIP relatifs aux changements climatiques, à l'instar des *10 actions pour des parlements plus écologiques*, à mettre leur travail en conformité avec les initiatives vertes, à prendre plus activement part aux processus liés aux CDN et à plaider en faveur de plans d'action et d'objectifs climatiques plus ambitieux axés sur une adaptation à dimension humaine et à l'initiative de la population et une transition énergétique juste et équitable à tous les niveaux ;

24. *reconnaît* que l'équité en matière climatique est impossible si les entités responsables de préjudices climatiques ne rendent aucun compte ;

25. *souligne* qu'il importe de tenir compte des préjudices liés aux changements climatiques dans les mécanismes de réparation résultant de faits internationalement illicites et de reconnaître que les principaux émetteurs passés, présents et futurs portent une grande responsabilité à cet égard ;

26. *met en exergue* la nécessité de définir l'écocide comme tout acte illicite ou malveillant commis en sachant qu'il y a un risque substantiel de préjudices graves ou étendus ou sur le long terme à l'environnement en raison de cet acte.

---

*- L'**Inde** et l'**Iran (République islamique d')** ont exprimé leur opposition à l'ensemble du texte de la résolution.
- La **Chine** a émis des réserves sur les alinéas 7 et 8, ainsi que sur les paragraphes 7, 8 et 25.
- La **Türkiye** a émis des réserves sur les paragraphes 24, 25 et 26.

Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Motion adoptée par la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP (Genève, 26 mars 2024)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP s'est engagée à promouvoir la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans un contexte de confiance érodée dans le système multilatéral des Nations Unies, la Commission est profondément préoccupée par l'impasse actuelle à l'ONU, où la réforme du Conseil de sécurité est prévue depuis des décennies sans que l'on puisse en voir la fin.

Bien qu'il soit largement admis que la composition du Conseil de sécurité ne reflète pas les réalités géopolitiques du XXIe siècle, les États membres restent profondément divisés, notamment sur la question de l'élargissement du Conseil, sur les critères d'admission de nouveaux membres et sur les limites éventuelles de l'utilisation du droit de veto par les membres permanents actuels et futurs.

La Commission se félicite de l'adoption de la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, qui impose aux membres permanents de rendre des comptes à l'Assemblée générale chaque fois qu'ils font usage de leur droit de veto pour empêcher l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Toutefois, comme le montre l'expérience récente, cette mesure n'est pas assez forte pour empêcher l'utilisation abusive du droit de veto.

Sans une réforme efficace du Conseil de sécurité, la Commission estime que l'effort global visant à rendre le système multilatéral plus démocratique et plus transparent aux yeux du public sera gravement entravé. La Commission considère le Sommet de l'avenir prévu cette année comme une occasion de faire état de progrès significatifs afin de restaurer la confiance dans le multilatéralisme au moment où la coopération mondiale est la plus nécessaire.

S'appuyant sur la séance d'information sur la réforme du Conseil de sécurité tenue lors de la 147e Assemblée (Luanda, Angola, octobre 2023) et réfléchissant à l'action parlementaire possible pour faire avancer les discussions en cours, la Commission exhorte d'urgence chaque Parlement membre de l'UIP à :

1. collaborer avec les dirigeants de son gouvernement et ses représentants permanents auprès de l'ONU afin d'obtenir des informations régulières sur les propositions de réforme du Conseil de sécurité ainsi que sur les progrès accomplis à cet égard ;

2. exiger que le processus de réforme soit entrepris de manière démocratique, inclusive et transparente, tout en gardant à l'esprit que le Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024 constituera un tournant décisif ;

3. préparer la ratification de la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre d'une approbation finale de l'Assemblée générale et conformément aux procédures nationales ; et

4. participer aux processus parlementaires, tels que les débats, les auditions en commission et les résolutions, afin de peser sur le processus intergouvernemental menant au Sommet de l'avenir et de veiller à ce que les perspectives parlementaires soient reflétées dans son document final, le Pacte pour l'avenir.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

dont la 148e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 27 mars 2024)

La Commission a tenu deux séances, les 25 et 26 mars 2024.

Les deux séances ont été conduites par M. A. Torosyan (Arménie), Vice-Président du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, en remplacement de la Présidente du Bureau, Mme J. Mahmood (Maldives), qui était absente en raison de la campagne électorale qui se déroule dans son pays.

Débat sur le projet de résolution qui sera adopté à la 149e Assemblée sur le thème *L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit*

Le 25 mars 2024, le débat préparatoire a permis de recueillir les points de vue des membres de la Commission, de partager les expériences issues des actions menées par les parlements et de faire des suggestions sur le contenu de la résolution.

Le débat a été introduit par les co-rapporteurs de la résolution, Mme M. Rempel Garner (Canada) et Mme N. Lugangira (République-Unie de Tanzanie), qui ont fait observer que les récentes avancées majeures dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et l'application rapide de celle-ci dans les sphères politiques, économiques et sociales posent des risques immédiats pour la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit qui doivent être traités de toute urgence par les législateurs du monde entier.

Le débat a également été enrichi par les observations liminaires de M. T. Lamanauskas, Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), et de M. P. Sibal, Spécialiste de programme à la Section des politiques numériques et de la transformation numérique de l'UNESCO, représentant les deux organisations chefs de file en matière d'IA au sein du système des Nations Unies. Les experts ont attiré l'attention sur les travaux relatifs à un cadre de gouvernance internationale pour l'IA qui se déroulent au sein de l'organe consultatif sur l'IA du Secrétaire général de l'ONU. Ils ont également mis en avant certaines ressources publiées par leurs organisations, telles que la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle.

Le message principal du débat était très clair. Les délégués se sont dits conscients des nombreux avantages que peut procurer l'IA, tels que la création de nouvelles opportunités économiques, l'accélération de la recherche médicale et l'identification d'actions visant à atténuer les effets des changements climatiques. Cependant, les quelque trente délégués qui ont pris la parole ont également exprimé de nombreuses inquiétudes quant aux risques potentiels que pose l'IA et qui concernent une multitude de domaines : instabilité démocratique, préoccupations éthiques, menaces à la paix et à la sécurité mondiales, malaise concernant la protection des données, mais aussi le risque que l'IA révolutionne la guerre et, plus inquiétant encore, des événements susceptibles d'entraîner l'extinction de l'humanité.

Par exemple, les deepnudes (images trafiquées de corps dénudés) générés par l'IA constituent déjà un nouveau champ de bataille de la lutte contre l'exploitation des femmes et du harcèlement en ligne. De plus, ces deepfakes (contenus trafiqués) ont considérablement accru non seulement le risque de désinformation, mais aussi le risque que les élections soient manipulées et influencées.

Les délégués ont posé plusieurs questions nécessitant un examen plus approfondi. Quelles seront les conséquences du développement de l'IA sur notre capacité à nous faire confiance mutuellement et à avoir confiance dans ce que nous voyons et entendons ? Comment limiter les risques d'utilisation négative de l'IA ? Que peuvent faire les parlements pour protéger les droits des personnes et veiller à ce que la technologie nous aide à bâtir la société que nous voulons ? Ce sont des questions urgentes que les co-rapporteurs tenteront d'aborder lors de la rédaction du projet de résolution, qui sera examiné lors de la 149e Assemblée en octobre 2024.

Débat sur le thème *Pour des mesures durables visant à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées, y compris leurs possibilités d'éducation et d'emploi*

Le 26 mars 2024, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu un débat pour examiner les défis existants et faire connaître les bonnes pratiques quant à la manière dont les parlements peuvent faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans la société, en particulier en garantissant leurs chances de bénéficier d'une éducation de bonne qualité et d'opportunités professionnelles.

Le débat s'est déroulé en deux parties. La première partie consistait en une série d'interventions d'experts, suivies de questions-réponses. La seconde partie était une discussion ouverte au cours de laquelle les délégués ont fait part de leurs expériences nationales et des solutions potentielles pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées.

Dans la première partie, la Commission a entendu Mme G. Oforiwa Fefoame, Présidente du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies (Comité CDPH), Mme N. Shabani, Coordonnatrice en matière de handicap au Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale, M. C. Lohr, membre du Parlement suisse, et M. J. I. Pérez Bello, Conseiller principal pour les droits de l'homme à l'Alliance internationale pour les personnes en situation de handicap (IDA). Les intervenants ont insisté sur le rôle important que les parlements peuvent jouer pour faire avancer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en veillant à ce que les lois, les politiques et les budgets favorisent la pleine inclusion des personnes handicapées au sein de la société et visent à éliminer toutes les formes de discrimination et de stigmatisation fondées sur le handicap. Il s'agit notamment de s'attaquer aux formes multiples et croisées de discrimination fondées, entre autres, sur l'âge, le sexe, le genre et l'origine sociale. Cet objectif peut être atteint grâce à une consultation attentive des personnes intéressées et à leur participation active à tous les processus décisionnels. Les parlements doivent en outre tenir dûment compte des orientations fournies au titre de la CDPH dans leur travail, telles que les observations finales du Comité CDPH adoptées à l'issue de l'examen du rapport établi par leur État, ainsi que les observations générales du Comité concernant des domaines ou des dispositions spécifiques de la CDPH.

En ce qui concerne les droits des enfants handicapés en matière d'éducation, l'objectif devrait être de parvenir à une éducation inclusive et d'éviter autant que possible leur placement en institution. L'éducation inclusive nécessite des efforts coordonnés, la formation de professionnels, la sensibilisation, le soutien aux familles et une approche personnalisée. La dotation en personnel peut s'avérer difficile et la formation des formateurs peut être plus importante que la qualification des professionnels.

Les délégués se sont interrogés sur l'utilisation des outils numériques en tant que moyens d'inclusion des personnes handicapées qui peuvent changer la donne s'ils sont bien conçus et adaptés aux besoins spécifiques de chacun. Ces outils doivent être associés à des services d'assistance et à un cadre réglementaire. En l'absence d'une telle approche globale, ils risquent d'aggraver les disparités et d'exposer les personnes handicapées à des mauvais traitements.

Interrogés sur la manière de garantir que les droits des personnes handicapées font partie des priorités, les intervenants ont indiqué que la volonté politique est un facteur déterminant. Des lois exhaustives et des budgets dédiés doivent être élaborés, y compris, mais sans s'y limiter, dans les domaines de la santé et de l'éducation, et leur impact doit en outre faire l'objet d'un suivi régulier. Les quotas des partis politiques peuvent se révéler efficaces lorsqu'il s'agit d'améliorer l'accès des personnes handicapées aux organes de décision, y compris au parlement. Cette mesure apporte des perspectives indispensables aux processus décisionnels et constitue un bon exemple pour la société. Les participants ont également insisté sur la nécessité de mettre fortement l'accent sur le handicap dans le contexte du Sommet de l'avenir, car il doit être considéré comme une question d'intérêt public et de société.

Au cours de la deuxième partie, les délégués ont fait connaître les bonnes pratiques en matière de législation sur les droits des personnes handicapées et le principe de non-discrimination, et d'intégration de telles dispositions dans leurs constitutions respectives. Dans de nombreux cas, des dialogues nationaux ont été organisés et des mécanismes nationaux spécialisés ont été mis en place pour garantir l'engagement de toutes les parties prenantes et élaborer des politiques de manière consultative. Par ailleurs, des mécanismes de compensation financière ont été mis en place pour encourager les employeurs à recruter des personnes handicapées.

Des recommandations ont également été formulées au cours du débat, en particulier à l'intention de l'UIP, qui a été encouragée : 1) à élaborer un guide pour les parlementaires sur la CDPH, selon un format similaire aux guides de l'UIP sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) publiés en collaboration avec l'ONU en 2003 et 2023 ; 2) à continuer de faciliter les débats entre parlementaires sur le sujet ; et 3) étudier la possibilité de mettre en place un groupe de travail dédié aux questions concernant les personnes handicapées.

Au total, 25 délégations ont contribué au débat, avec un total de 29 intervenants (13 hommes et 16 femmes).

À la fin de sa deuxième séance, conformément à l'article 10.2 du Règlement des commissions permanentes, la Commission a décidé de déclarer vacant le siège occupé au sein de son Bureau par M. E. Uwizeyimana (Rwanda). M. Uwizeyimana n’a pas été inclus dans la délégation de son pays à la 148e Assemblée et n'a donc pas participé aux réunions du Bureau pendant plus de deux sessions consécutives. Il n'a pas non plus été remplacé par un autre parlementaire de son pays.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 148e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Genève, 27 mars 2024)

La Commission s'est réunie le 26 mars 2024 et a tenu deux séances. Le Président, M. D. McGuinty (Canada), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en présentant la nouvelle politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP. Il a ensuite invité les participants à adopter l'ordre du jour de la session en cours et à approuver le compte rendu de la session précédente (Luanda, octobre 2023). En l'absence d'objection, le Président a poursuivi sur la base de l'ordre du jour tel qu'adopté.

Le nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse : vers un engagement accru des jeunes

Le Président a présenté le sujet en rappelant les besoins des jeunes en tant que groupe essentiel devant être placé au cœur de la prise de décision en matière de paix et de développement. Il a ensuite présenté M. F. Paullier, Sous-Secrétaire général de l'ONU aux affaires de la jeunesse et responsable du nouveau Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. Étaient présentes 48 délégations, dont 18 ont pris activement part au débat en posant des questions et en faisant des commentaires.

M. Paullier, qui était en poste depuis seulement trois mois, a présenté le nouveau Bureau pour la jeunesse, son mandat et son approche fondamentale s'agissant de faciliter l'accès des jeunes aux débats et aux processus dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il a précisé que l'établissement du Bureau résultait d'une résolution de l'Assemblée générale, mais que l'impulsion initiale en vue de sa création était venue de groupes de la société civile qui demandaient depuis longtemps que les voix des jeunes soient entendues à l'ONU. Conformément à la Charte des Nations Unies commençant par la phrase "Nous, peuples", l'ONU cherchait à mettre en place un modèle d'organisation fonctionnant en réseau dans lequel les jeunes et d'autres groupes d'intérêts essentiels auraient la possibilité de donner leurs points de vue dans le cadre de divers processus de délibérations conduits par les États membres.

M. Paullier a mis en exergue le fait que la démographie mondiale avait radicalement changé ces dernières décennies, le nombre de jeunes ayant atteint un niveau record. Il a évoqué un paradoxe, le fait que certains pays vieillissent tandis que d'autres comptent une population de jeunes disproportionnée et sur les conséquences que cela peut avoir, à la fois en termes de difficultés et d'opportunités.

L'un des objectifs du nouveau Bureau pour la jeunesse est d'aider le système des Nations Unies à mettre en œuvre le plan Jeunesse 2030 en tant que modèle commun d'engagement de la jeunesse adaptable aux différents mandats de chacun des organismes des Nations Unies ainsi qu'à la répartition géographique des jeunes (milieux urbains vs milieux ruraux) eu égard aux différents contextes nationaux. Le plan comprend un volet axé spécifiquement sur les jeunes parlementaires en tant que groupe d'intérêt essentiel susceptible de promouvoir les préoccupations des jeunes dans toutes les politiques publiques.

La thématique sous-tendant le plan Jeunesse 2030 et le Bureau de la jeunesse consiste à parvenir à une *véritable* participation des jeunes, comprise comme étant bien plus qu'une simple contribution de l'extérieur, mais plutôt comme un moyen d'intégrer efficacement et directement les préoccupations des jeunes dans les politiques relatives au climat, à l'éducation, à l'emploi, etc. D'un point de vue pratique, une véritable participation implique trois étapes : consultation, participation et redevabilité. Faire en sorte que la voix des jeunes porte dans le processus de prise de décisions aidera à renforcer la confiance qu'ils accordent au système des Nations Unies et au gouvernement de manière générale.

M. Paullier a insisté sur le Sommet de l'avenir, prévu à une date ultérieure en 2024, comme une occasion importante pour l'ONU et ses États membres de faire fond sur les engagements actuels à l'égard des jeunes. Le résultat de ce Sommet, connu sous le nom de Pacte pour l'avenir, contiendra un chapitre sur la jeunesse. De plus, il contiendra également une annexe plus détaillée intitulée la Déclaration sur les générations futures.

Les points suivants sont ressortis du débat qui a suivi avec les délégués :

De nombreux parlements ont mis en place des bonnes pratiques en matière d'engagement des jeunes qu'il convient d'élargir et de partager avec d'autres parlements. Il n'est pas vrai que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique. En tout premier lieu, les parlements doivent être plus inclusifs à l'égard des jeunes, ce qui constitue la raison d'être de la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Rebutés par les processus formels, les jeunes trouvent un exutoire dans les mouvements de protestation, les organisations de la société civile et les réseaux sociaux. Les nouvelles technologies numériques et les réseaux sociaux offrent aux jeunes la possibilité de se faire entendre et de tisser des liens les uns avec les autres, mais ils s'accompagnent aussi de risques d'exploitation et de désinformation. Les parlementaires doivent s'attaquer de toute urgence à ces risques, et ce avec la participation des jeunes eux-mêmes.

L'emploi et la politique du travail de manière générale représentent une préoccupation essentielle des jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi décent. Dans certains pays, une partie du problème vient du fait que le système scolaire n'est pas assez équipé pour répondre aux besoins du marché. L'arrivée de l'intelligence artificielle et d'autres avancées du même ordre représentent un défi pour les jeunes, mais aussi pour les travailleurs de manière générale, considérant qu'elles peuvent aboutir à des pertes nettes d'emploi dans l'économie.

La question de la création d'emplois fait également ressortir un plus gros problème, à savoir réconcilier les besoins des jeunes et ceux des personnes plus âgées. À cet égard, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité d'un dialogue intergénérationnel comme pilier du programme pour la jeunesse. Les personnes plus âgées ont beaucoup à transmettre à la jeune génération afin d'aider les populations et les sociétés à prospérer.

Enfin, la plupart des participants ont exprimé un vif soutien en faveur du nouveau Bureau pour la jeunesse et ont encouragé M. Paullier pour le chemin qu'il reste à parcourir. Ce Bureau deviendra sans aucun doute un point de rencontre pour l'UIP et les parlements permettant de rapprocher davantage de jeunes parlementaires des processus onusiens. En parallèle, M. Paullier et son équipe ont été encouragés à faire usage du très vaste réseau constitué par les parlementaires de l'UIP pour diffuser des informations et engager le dialogue avec les parlements au sujet des travaux du Bureau.

L'action humanitaire de l'ONU est-elle durable ?

Le Président a présenté le sujet de cette discussion consacrée aux difficultés rencontrées par l'ONU dans le cadre de son travail humanitaire, notamment le manque de financement.

Le Président a noté que l'ONU devait faire face à un nombre croissant de lieux de conflits, de catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence exigeant un effort humanitaire sans précédent. Il a présenté les intervenants, des représentants de quatre entités onusiennes responsables du travail humanitaire : Mme G. Connell, Cheffe, Service de l'évaluation, de la planification et du suivi, Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M. G.C. Cirri, Directeur, Bureau global à Genève, Programme alimentaire mondial (PAM), Mme M. Lorenzo, Directrice, Bureau de représentation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Europe et M. M. Manly, Chef du Service des relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les quatre intervenants se sont presque exprimés d'une seule voix s'agissant d'évoquer les contraintes monumentales pesant à l'heure actuelle sur le dispositif humanitaire des Nations Unies en raison de crises concurrentes. Outre les crises en Ukraine et à Gaza qui font la une des journaux, il y a des crises en République démocratique du Congo, au Soudan et ailleurs, la plupart du temps dans des pays en développement à revenus faibles ou moyens. La situation à Gaza était néanmoins particulièrement grave considérant que la population civile attaquée n'avait nulle part où aller.

L'une des principales préoccupations exprimées était le financement insuffisant pour soutenir l'aide humanitaire, qui provenait principalement de sources volontaires instables. Paradoxalement, alors que les dépenses militaires ont désormais atteint le niveau record de 2 300 milliards d'USD par an, il est attendu de l'ONU qu'elle fournisse une assistance humanitaire à des millions de personnes avec un budget d'à peine quelques milliards d'USD.

En dépit de financements inadéquats, le système humanitaire de l'ONU fonctionne toujours. Les travailleurs humanitaires continuent à apporter un soutien aux réfugiés, aux populations mal nourries ou affamées, aux civils pris dans les feux de la guerre et à beaucoup d'autres, en exploitant au maximum le moindre dollar. Un point clé concernant ce travail est qu'il pourrait être évité si plus d'efforts étaient déployés en amont au niveau politique pour prévenir les conflits et autres situations de crise. En réalité, les crises humanitaires sont presque toujours le résultat d'échecs politiques, dont les gouvernements ne sont pas rendus comptables. Les parlementaires ont un rôle de contrôle essentiel à jouer s'agissant des crises humanitaires et de s'attaquer à leurs causes profondes.

Le travail humanitaire de l'ONU s'appuie sur les principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il est facile de plaider la cause de l'aide humanitaire – qu'il s'agisse d'une aide en espèces ou en nature : elle témoigne de notre humanité commune et de notre obligation morale les uns envers les autres, elle réduit les futurs coûts pour la communauté internationale en étouffant dans l'œuf d'éventuels troubles sociaux et conflits supplémentaires et elle affermit la position des pays donateurs sur la scène internationale.

Les points suivants sont ressortis du débat qui a suivi avec les délégués :

Le travail humanitaire de l'ONU mérite d'être salué et de bénéficier du soutien plein et entier des parlementaires tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. Les parlementaires doivent veiller à ce que ce travail efficace ne soit jamais politisé ou utilisé comme arme par les parties à un conflit ou d'autres nations poursuivant leurs objectifs stratégiques. Certains participants ont dénoncé ouvertement l'hypocrisie de ceux qui, parallèlement, fournissaient des armes aux agresseurs et aidaient les victimes. D'autres ont évoqué les risques d'une "privatisation" du travail humanitaire.

De nombreux participants ont évoqué la situation spécifique de Gaza et fait part de leur solidarité à l'UNRWA pour le travail extraordinaire qu'il déployait en dépit de conditions impossibles. Ils ont dénoncé la punition collective infligée à la population gazaouie et ont appelé la communauté internationale à exiger un cessez-le-feu permettant l'acheminement, de toute urgence et dans la mesure nécessaire, de l'aide humanitaire.

Plusieurs intervenants ont mis en exergue l'assistance bilatérale (fournitures médicales, produits alimentaires, etc.) mise à disposition par leur pays dans le cadre de diverses situations de crise, y compris à Gaza. Il a été noté qu'une telle aide ne devait pas seulement viser à répondre aux besoins immédiats, mais aussi à renforcer la résilience afin de prévenir de nouvelles crises, grâce à des investissements dans des institutions et des infrastructures essentielles.

Motion parlementaire sur la réforme du Conseil de sécurité

Le Président a présenté une motion appelant à l'action parlementaire en faveur de l'accélération des efforts déployés depuis plusieurs décennies pour réformer le Conseil de sécurité en tant que principal organe délibérant des Nations Unies sur les questions de sécurité internationale. Il a expliqué être à l'origine de la motion, qu'il avait préparée et transmise au Bureau pour avis. Le présent projet avait été approuvé par le Bureau et il était désormais demandé aux membres de l'approuver à leur tour.

Un membre du Pakistan s'est prononcé en faveur de la motion, tout en exprimant une réserve. Un membre du Japon a fait part de son soutien plein et entier en faveur de la motion. N'ayant plus suffisamment de temps et en l'absence d'objection, le Président a déclaré la motion adoptée.

Élections au Bureau de la Commission permanente

À la fin de la séance, le Président a annoncé que deux nouveaux membres avaient été nommés au Bureau par leur groupe géopolitique respectif : M. H. Arshakyan (Arménie) et M. M. Salinas (Paraguay). Les deux nouveaux membres ont été élus par acclamation.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été vus, le Président a remercié tous les participants et clos la session.

Appeler l'attention sur les mesures conservatoires de la Cour internationale de justice à l'endroit d'Israël concernant les Palestiniens de Gaza, et sur l'action urgente nécessaire face à la crise humanitaire à Gaza

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Afrique du Sud avec l'appui du Groupe arabe et du Groupe africain pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 904
Voix négatives 470
Abstentions 237

Total des voix positives et négatives 1 374
Majorité des deux tiers..... 916

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	17		
Albanie	*Absent*		
Algérie	16		
Allemagne		19	
Andorre		10	
Angola	15		
Arabie saoudite	15		
Argentine		8	
Arménie	11		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	13		
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bangladesh	21		
Belgique		13	
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	8	5	
Bosnie-Herzégovine	8		
Botswana	11		
Brésil	22		
Bulgarie	10		
Burkina Faso	14		
Burundi	13		
Cabo Verde	10		
Cambodge	13		
Cameroun			14
Canada		15	
Chili	2	6	5
Chine	23		
Chypre	5		6
Côte d'Ivoire	14		
Cuba	13		
Danemark		12	
Djibouti	11		
Égypte	20		
Émirats arabes unis	12		
Équateur	10		
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie			20
Fédération de Russie	20		
Fidji	*Absent*		
Finlande		12	
France		18	
Gabon	*Absent*		

Pays	Oui	Non	Abst.
Gambie	11		
Géorgie			11
Ghana	15		
Grèce		13	
Guinée	*Absent*		
Guinée équatoriale	11		
Guinée-Bissau	11		
Guyana	10		
Hongrie		10	
Inde			23
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	16		
Irlande	4		8
Islande		10	
Israël		12	
Italie		10	
Japon			20
Jordanie	13		
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya	17		
Lesotho	11		
Lettonie		11	
Liban	8		
Liechtenstein		10	
Lituanie		11	
Luxembourg		10	
Madagascar			14
Malaisie	15		
Malawi			13
Maldives	10		
Mali	10		
Malte	8		
Maroc	15		
Mexique	10	10	
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro			10
Mozambique	15		
Namibie	11		
Népal			15
Nigéria		22	
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman	11		
Ouganda	16		
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan	22		
Palestine	12		

Pays	Oui	Non	Abst.
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas		13	
Pérou		15	
Philippines	20		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar	9		
Rép. arabe syrienne	14		
Rép. de Corée	17		
Rép. dém. du Congo	19		
Rép. dém. pop. lao	12		
Rép. dominicaine	*Absent*		
Rép. tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie	18		
Roumanie		13	
Royaume-Uni		18	
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin		10	
Sao Tomé-et-Principe			10
Serbie	*Absent*		
Seychelles	10		
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour			12
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Suriname	10		
Tchad	13		
Thaïlande			18
Timor-Leste			11
Tonga	10		
Trinité-et-Tobago	*Absent*		
Tunisie	13		
Türkiye	19		
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine			16
Uruguay			11
Viet Nam	*Absent*		
Yémen	13		
Zambie	13		
Zimbabwe	13		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Appel à une action urgente concernant le conflit au Moyen-Orient

Résultats du vote par appel nominal sur la demande des délégations du Danemark, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Suède pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	778	Total des voix positives et négatives	1 249
Voix négatives	471	Majorité des deux tiers	833
Abstentions	362		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud		17	
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola			15
Arabie saoudite		15	
Argentine	8		
Arménie	10		1
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan			13
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bangladesh		21	
Belgique	13		
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	5		8
Bosnie-Herzégovine	8		
Botswana		11	
Brésil			22
Bulgarie	10		
Burkina Faso		14	
Burundi			13
Cabo Verde	10		
Cambodge	13		
Cameroun			14
Canada	15		
Chili	11		2
Chine		20	3
Chypre	6		5
Côte d'Ivoire		14	
Cuba			13
Danemark	12		
Djibouti		11	
Égypte		20	
Émirats arabes unis	12		
Équateur			10
Espagne	16		
Estonie	11		
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie			20
Fédération de Russie		20	
Fidji	*Absent*		
Finlande	2	10	
France	18		
Gabon	*Absent*		
Gambie		11	
Géorgie	11		
Ghana	15		
Grèce	13		
Guinée	*Absent*		
Guinée équatoriale			11
Guinée-Bissau		11	
Guyana	10		
Hongrie	10		
Inde	23		
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande	12		
Islande	10		
Israël			12
Italie	10		
Japon	20		
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya			17
Lesotho			11
Lettonie	11		
Liban		8	
Liechtenstein	10		
Lituanie	11		
Luxembourg	10		
Madagascar			14
Malaisie			15
Malawi	13		
Maldives			10
Mali		10	
Malte	8		
Maroc		15	
Mexique	20		
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	10		
Mozambique			15
Namibie		11	
Népal	15		
Nigéria	22		
Norvège	10	2	
Nouvelle-Zélande	12		
Oman		11	
Ouganda			16
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		22	
Palestine		12	
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas	13		
Pérou	15		
Philippines	20		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar		9	
Rép. arabe syrienne		14	
Rép. de Corée	17		
Rép. dém. du Congo			19
Rép. dém. pop. lao			12
Rép. dominicaine	*Absent*		
Rép. tchèque	13		
République-Unie de Tanzanie			18
Roumanie	13		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin	10		
Sao Tomé-et-Principe			10
Serbie	*Absent*		
Seychelles		10	
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour	12		
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie	11		
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède	13		
Suisse	12		
Suriname	7	3	
Tchad		13	
Thaïlande	18		
Timor-Leste			11
Tonga	10		
Trinité-et-Tobago	*Absent*		
Tunisie		13	
Türkiye			19
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	16		
Uruguay	11		
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie		13	
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

Des élections libres, régulières, transparentes et sans interdictions : pour une transition démocratique ordonnée et pacifique en République bolivarienne du Venezuela

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Argentine, au nom des délégations de l'Argentine, du Guyana, du Pérou et de l'Uruguay pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 225
Voix négatives 760
Abstentions 626

Total des voix positives et négatives 985
Majorité des deux tiers..... 657

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud			17
Albanie	*Absent*		
Algérie		16	
Allemagne			19
Andorre		10	
Angola			15
Arabie saoudite		15	
Argentine	8		
Arménie	11		
Australie			14
Autriche	12		
Azerbaïdjan		13	
Bahamas	*Absent*		
Bahreïn		11	
Bangladesh		21	
Belgique		13	
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	5		8
Bosnie-Herzégovine		8	
Botswana		11	
Brésil			22
Bulgarie		10	
Burkina Faso		14	
Burundi			13
Cabo Verde			10
Cambodge			13
Cameroun			14
Canada			15
Chili	11		2
Chine		23	
Chypre		3	8
Côte d'Ivoire		14	
Cuba			13
Danemark		12	
Djibouti		11	
Égypte		20	
Émirats arabes unis		12	
Équateur			10
Espagne	16		
Estonie			11
Eswatini	*Absent*		
Éthiopie			20
Fédération de Russie		20	
Fidji	*Absent*		
Finlande	12		
France			18
Gabon	*Absent*		
Gambie		11	
Géorgie	11		
Ghana			15
Grèce		13	
Guinée	*Absent*		
Guinée équatoriale			11
Guinée-Bissau	7	4	
Guyana	10		
Hongrie			10
Inde			23
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq		16	
Irlande			12
Islande		10	
Israël			12
Italie	10		
Japon			20
Jordanie		13	
Kazakhstan	*Absent*		
Kenya			17
Lesotho			11
Lettonie		11	
Liban		8	
Liechtenstein		10	
Lituanie			11
Luxembourg			10
Madagascar			14
Malaisie	15		
Malawi			13
Maldives			10
Mali		10	
Malte		8	
Maroc		15	
Mexique	10		10
Monaco	*Absent*		
Mongolie	*Absent*		
Monténégro	7		3
Mozambique			15
Namibie			11
Népal			15
Nigéria		22	
Norvège			12
Nouvelle-Zélande		12	
Oman		11	
Ouganda		16	
Ouzbékistan	*Absent*		
Pakistan		22	
Palestine		12	
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas		13	
Pérou	15		
Philippines			20
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar		9	
Rép. arabe syrienne		14	
Rép. de Corée	17		
Rép. dém. du Congo		19	
Rép. dém. pop. lao			12
Rép. dominicaine	*Absent*		
Rép. tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie			18
Roumanie		13	
Royaume-Uni	18		
Rwanda	*Absent*		
Saint-Marin		10	
Sao Tomé-et-Principe			10
Serbie	*Absent*		
Seychelles		10	
Sierra Leone	*Absent*		
Singapour			12
Slovaquie	*Absent*		
Slovénie		11	
Somalie	*Absent*		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		13	
Suisse		12	
Suriname	5		5
Tchad		13	
Thaïlande			18
Timor-Leste			11
Tonga			10
Trinité-et-Tobago	*Absent*		
Tunisie		13	
Türkiye		19	
Turkménistan	*Absent*		
Ukraine	16		
Uruguay	9	2	
Viet Nam	*Absent*		
Yémen		13	
Zambie		13	
Zimbabwe			13

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Les parlements qui participent à l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote, conformément à la décision de la 209e session du Conseil directeur à Nusa Dua, ne figurent pas sur cette liste.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Dr./Dr Tulia Ackson
President of the Inter-Parliamentary Union
Speaker of the National Assembly of the United Republic of Tanzania
Présidente de l'Union interparlementaire
Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie

Mr./M. Martin Chungong
Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES

ALBANIA – ALBANIE

Mr. Edi PALOKA Leader of the Delegation	Member of Parliament (C)
Mr. Bledjon NALLBATI	Member of Parliament (C)
Mr. Ervin SALIANJI	Member of Parliament (C)
Ms. Mesila DODA	Member of Parliament (C)
Ms. Monika KRYEMADHI	Member of Parliament (C)
Mr. Genci GOLI Secretary of the Delegation	Director, Parliament

C Democratic Party of the Republic of Albania

ALGERIA – ALGERIE

M. Brahim BOUGHALI Chef de la délégation Président du Groupe UIP	Président de l'Assemblée populaire nationale
M. Ahmed KHARCHI Membre du Comité exécutif	Vice-Président du Conseil de la Nation Membre de la Commission des affaires juridiques, administratifs, et des droits de l'homme (FLN)
M. Monder BOUDEN Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée nationale populaire (RND)
Mme Fawzia BENBADIS	Membre du Conseil de la Nation Membre de la Commission des affaires juridiques et des droits de l'homme
M. Abderahmane GUENCHOUBA	Membre du Conseil de la Nation Membre de la Commission des affaires financières (RND)
M. Kamel KHELIFATI	Membre du Conseil de la Nation Membre de la Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale, commission des affaires étrangères et de la coopération internationale (FLN)
Mme Farida ILIMI HADDOUCHE Membre du Bureau de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme 1ère Vice-Présidente du Bureau des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale populaire (FLN)
M. Mohamed Anouar BOUCHOUIT Vice-président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, Membre du Conseil du Forum des Jeunes parlementaires	Membre de Assemblée populaire nationale
M. Salim DJALAL Conseiller	Secrétaire général, Assemblée populaire nationale
M. Abderazak Chaker MAHFOUDI Conseiller	Directeur adjoint, Assemblée populaire nationale
M. Mohamed Amine ASSOUL	Chargé du protocole

Mme Hayatt SIAD Secrétaire de la délégation	Chargée d'étude, Assemblée populaire nationale
Mme Mounia BENZIADA Secrétaire de la délégation	Directrice du Conseil de la Nation
Mme Nacira GHIOUM	Conseiller
M. Rachid BLADEHANE Ambassadeur	
M. Hakim BOUAZIZ Conseiller des affaires étrangères	

RND Rassemblement National Démocratique
FLN Front de Libération Nationale

ANDORRA – ANDORRE

Mme Sandra CODINA Chef de la délégation	Vice-Présidente du Conseil général (DA)
Mme Maria Àngels ACHE	Membre du Conseil général Membre, Commission de la santé Membre, Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports (C)
M. Pere BARÓ	Membre du Conseil général Vice-président, Commission de l'économie Membre, Commission des affaires étrangères (PS)
Mme Arantxa RODRIGUEZ Secrétaire du Groupe	Commissions législatives, Conseil général

DA Démocrates pour l'Andorre
C Concòrdia
PS Parti social-démocrate

ANGOLA

Ms. Maria VALENTE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. Adriano SAPINÃLA	Member of the National Assembly (UNITA)
Ms. Arlete CHIMBINDA	Member of the National Assembly (UNITA)
Mr. Kilamba VAN-DÚNEM	Member of the National Assembly (MPLA)
Ms. Leonor CRUZ	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. Pedro NERI ASGP Member	Secretary General of the National Assembly
Mr. Lazáro VICENTE Adviser	Adviser, National Assembly
Ms. Silvia SITA	Adviser, National Assembly
Ms. Nildeice BARRICA Secretary of the Group	

MPLA Movimento Popular de Libertação de Angola
UNITA União Nacional para a Independência Total de Angola

ARGENTINA – ARGENTINE

Ms. Lucila CREXELL Leader of the Delegation Vice-President of the Standing Committee on United Nations Affairs Vice-President of GRULAC	Member of the Senate Member, Committee on Foreign Affairs Member, Committee on General Legislation (MPN)
Mr. Juan de Dios CINCUNEGUI	Adviser, Senate
Mr. Carlos FORADORI Ambassador	

ARMENIA – ARMÉNIE

Mr. Alen SIMONYAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (CC)
Mr. Hakob ARSHAKYAN	Deputy Speaker of the National Assembly (CC)
Mr. Arsen TOROSYAN Vice-President of the Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on European Integration (CC)
Ms. Hasmik HAKOBYAN Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Science, Education, Culture, Diaspora, Youth and Sport (CC)
Mr. Levon KOCHARYAN	Member of the National Assembly Member, Standing Committee on Foreign Affairs
Ms. Tsovinar VARDANYAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Chairperson of the Standing Committee on Finance, Loan and Budgetary issues.
Mr. Davit ARAKELYAN Adviser	Secretary General of the National Assembly
Ms. Nelli GHULYAN	Press secretary of the Speaker, National Assembly
Ms. Ashkhen HAYRAPETYAN	Adviser, National Assembly
Mr. Arman MKRTCHYAN	Adviser, National Assembly
Mr. Mamikon MARGARYAN Adviser	Adviser, National Assembly
Mr. Tigran SEIRANIAN	Director, National Assembly
Ms. Zabela GHAZARYAN Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Andranik HOVHANNISYAN Ambassador	
Mr. Vahe HAKOBYAN Diplomat	

CC Civil Contract

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Ms. Deborah O'NEILL Leader of the Delegation Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Senate Chair, Parliamentary Joint Committee on Corporations and Financial Services Deputy Chair, Senate Standing Committee of Privileges (ALP)

Mr. Julian HILL	Member of the House of Representatives Chair, Joint Committee of Public Accounts and Audit Member, Parliamentary Joint Committee on Intelligence and Security (ALP)
Ms. Linda REYNOLDS Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Chair, Senate Standing Committee of Senators' Interests Deputy Chair, Senate Standing Committee for the Scrutiny of Delegated Legislation (LP)
Mr. Warren ENTSCH	Member of the House of Representatives Deputy Chair, Joint Select Committee on Northern Australia (LNP)
Ms. Jane THOMSON Secretary of the Delegation	Committee Secretary, Senate

ALP Australian Labor Party
LP Liberal Party of Australia
LNP Liberal National Party of Queensland

AUSTRIA – AUTRICHE

Mr. Reinhold LOPATKA Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Council (ÖVP)
Ms. Doris BURES	Deputy Speaker of the National Council (SPÖ)
Mr. Martin GRAF	Member of the National Council (FPÖ)
Ms. Ewa ERNST-DZIEDZIC	Member of the National Council (GRÜNE)
Mr. Nikolaus SCHERAK	Member of the National Council (NEOS)
Mr. Alexis WINTONIAK	Deputy Secretary General
Mr. Adalbert WAGNER	Adviser, National Council
Mr. Matthias MATUSCHEK Secretary of the Delegation	Adviser, National Council
Ms. Nadine GABRON	Adviser, National Council

ÖVP Austrian People's Party
SPÖ Social Democratic Party of Austria
GRÜNE The Greens
FPÖ Austrian Freedom Party
NEOS The New Austria and Liberal Forum

AZERBAIJAN – AZERBAÏDJAN

Ms. Sahiba GAFAROVA Leader of the Delegation	Speaker of the Milli Majlis (YAP)
Mr. Elnur ALLAHVERDIYEV Deputy Leader of the Delegation	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Economic Policy, Industries and Enterprising Member of the Counting Commission (YAP)
Ms. Sevil MIKAYILOVA Member of the Executive Committee	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Family and Women’s and Children’s Affairs Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations

Mr. Soltan MAMMADOV	Member of the Milli Majlis Member of the Labour and Social Policy Committee Member of the Committee of Healthcare
Mr. Kamran BAYRAMOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Regional Affairs Member of the Committee on Foreign and Interparliamentary Relations (YAP)
Ms. Amina AGHAZADA Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Law Policy and State-Building Member of the Committee for Defence, Security and Counter-Corruption Committee
Mr. Shahin ISMAYILOV Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Milli Majlis Deputy Chair of the Committee on Youth and Sports (YAP)
Ms. Sabina KHASAYEVA Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Milli Majlis Member of the Committee for Regional Affairs (YAP)
Mr. Farid HAJIYEV	Secretary General of the Milli Majlis
Mr. Firudin HAJIYEV	Chief Administrator, Milli Majlis
Mr. Rustam MAHMUDOV	Deputy Secretary General, Milli Majlis
Mr. Teymur TAGHIYEV	Head of the Secretariat, Milli Majlis
Ms. Aynur NURAHMADOVA	Assistant to the Speaker, Milli Majlis
Mr. Elmar HUSEYNOV	Assistant to the Speaker, Milli Majlis
Mr. Agshin HUMMATOV	Assistant to the Speaker, Milli Majlis
Mr. Rauf MAMMADOV	Assistant to the Speaker, Milli Majlis
Mr. Ilkin MAMMADOV	Head of the International Relations Department, Milli Majlis
Ms. Lala CHALABIZADA Secretary of the Delegation	Head of the Sector for International Parliamentary Organizations of the Department of International Relations, Milli Majlis
Mr. Mir Kamal ALI-ZADA	Head of Interparliamentary Sector of the Department of International Relations, Milli Majlis
Mr. Elvin ALIYEV	Adviser, Milli Majlis
Mr. Galib ISRAFILOV Ambassador	

YAP New Azerbaijan Party

BAHAMAS

Ms. Pia GLOVER-ROLLE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the House of Assembly Deputy Leader of Government Business Member of the Human Rights Committee (PLP)
Mr. Barry GRIFFIN	Vice-President of the Senate (PLP) Deputy Chairman of the Bahamas Trade Commission
Ms. Maxine SEYMOUR	Senator (FNM)
Mr. Rashad FLOWERS Adviser and Secretary of the Delegation	Assistant Secretary General

Ms. Natasha SANDS-JERVIS Adviser	Personal Assistant, Ministry of Labour and the Public Service

PLP Progressive Liberal Party
FNM Free National Movement

BAHRAIN – BAHREÏN

Mr. Jamal FAKHRO Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Abdul Nabi SALMAN AHMAD Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	First Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Bassam ALBINMOHAMED	Member of the Shura Council Member, Economics and Financial Affairs Committee
Ms. Dalal ALZAYED Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Shura Council Chair, Committee legislative and legal affairs Member, Human Right Committee
Ms. Hala RAMZY FAYEZ Ex-Officio Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council Member, Service Committee Member, Women and Child Affairs Committee
Mr. Hasan EBRAHIM	Member of the Council of Representatives Member, Foreign Affairs Defense & National Security Committee
Mr. Mahdi ALSHOWAIKH	Member of the Council of Representatives Member, Committee on Services
Ms. Kareema ALABBASI Adviser	Secretary General, Shura Council
Ms. Ameera ALQATTAF	Adviser, Council of Representatives
Ms. Fouzia ALJEEB Adviser	Adviser, Shura Council
Mr. Mahmood ALSEDDIQI Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Saleh HAMDI Secretary of the Delegation	Adviser, Council of Representatives
Mr. Sayed Ali MOHAMED Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council

BANGLADESH

Ms. Shirin Sharmin CHAUDHURY Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chairman, Business Advisory Committee Chairman, Petition Committee (BAL)
Mr. Uzzaman AKHTAR	Member of Parliament Member, Public Accounts Committee Member, Committee on Petitions
Mr. H.M. BODIUJJAMAN	Member of Parliament Member, Standing Committee on Ministry of Primary and Mass Education (BAL)
Mr. Iqbalur RAHIM	Member of Parliament Member, Standing Committee on Ministry of Science and Technology Member, Business Committee (BAL)

Mr. Mahboob UR RAHMAN	Member of Parliament Member, Standing Committee on Ministry of Science and Technology Member, Standing Committee on Ministry of Posts, Telecommunications & Information Technology (BAL)
Mr. MD Mujibul HAQUE	Member of Parliament Member, Public Accounts Committee (PAC) (JP)
Mr. MD Shafiqul ISLAM	Member of Parliament Chairman, Standing Committee on Ministry of Local Government, Rural Development and Co-operatives (BAL)
Ms. Nilufar ANJUM	Member of Parliament Member, Standing Committee on Ministry of Primary and Mass Education (BAL)
Mr. Noor E. Alam CHOWDHURY	Member of Parliament Chairman, House Committee Member, Estimate Committee (BAL)
Ms. Shahadara MANNAN	Member of Parliament Member, Library Committee Member, Standing Committee on Ministry of Social Welfare (BAL)
Mr. K.M. Abdus SALAM Secretary of the Delegation	Secretary General of Parliament
Mr. M.A. Kamal BILLAH	Additional Secretary, Parliament
Mr. MD Enamul HAQUE	Joint Secretary, Parliament
Mr. MD Jasim UDDIN	Deputy Secretary, Parliament
Mr. MD Nazmul HOQUE	Joint Secretary, Parliament
Mr. MD Wares HOSSAIN	Deputy Secretary, Parliament

BAL	Bangladesh Awami League
JP	Jatiya Party

BELGIUM – BELGIQUE

Ms. Stephanie D'HOSE Leader of the Delegation Member of the IPU Task Force on Ukraine	Speaker of the Senate President of the Institutional Affairs Committee (Open VLD)
Mr. Andries GRYFFROY President of the Twelve-Plus Group	Deputy Speaker of the Senate Member, Committee on Democratic Renewal, Citizenship, and International Matters (N-VA)
Mr. Christophe LACROIX Co-rapporteur, Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Vice-President, Committee on Economy, Consumer Protection and Digital Agenda Member, Committee on Foreign Relations (PS)
Mr. Michel DE MAEGD Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives Member, Committee on Foreign Relations Member, Committee on European Matters (MR)
Mr. Gert VAN DER BIESEN	Secretary General of the Senate
Mr. Alberik GORIS	Deputy Secretary General, House of Representatives
Mr. Peter VERCAMMEN Secretary of the Group	Deputy Director, Senate

Ms. Sonja LANGENHAECK Secretary of the Delegation	Adviser, Senate
Mr. Thierry DE GHELLINCK Adviser	Attaché, Senate
Mr. Maarten SWINNEN	Chief of Staff of the Speaker of the Senate

Ecolo	Green Party
Open VLD	Flemish Liberal Party
N-VA	New Flemish Alliance
PS	Socialist Party
MR	French Speaking Liberal Party

BENIN – BÉNIN

M. Sêdozan Jean-Claude APITHY Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale Vice-président, Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (UP le Renouveau)
Mme Ahouéfa Adeline Natacha KPOCHAN Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre de l'Assemblée nationale Première rapporteur, Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (UP le Renouveau)
M. Dédévi Eugénie Chantal AHYI	Membre de l'Assemblée nationale Deuxième questeur de l'Assemblée nationale (BR)
Mme Djamiliatou SABI MOHAMED	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (UP le Renouveau) Président Caucus des Femmes Parlementaires
M. Eustache AKPOVI	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission du plan, de l'équipement et de la production (BR)
M. Gnonlonfin Mathias KOUWANOU	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission du plan, de l'équipement et de la production (BR)
M. Joel Timothée Sènou GODONOU	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission du Plan, de l'Equipement et de la Production,
M. Pascal Oscar Afolabi Mariano OGOUTOLOU Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale
M. Mathieu AHOUANSOU	Directeur de cabinet du Président de l'Assemblée nationale

UP le Renouveau	Union progressiste le Renouveau (Mouvance)
BR	Bloc Républicain

BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) – BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Mr. Luis Alberto ZUÑIGA ROJAS Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Member of the Health Committee (CC)
Ms. Aleiza Alcira RODRIGUEZ MONTERO Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Chamber of Deputies (CC)
Ms. Alicia Lisseth TICONA QUISPE	Member of the Chamber of Deputies (MAS IPSP)
Ms. Ana MERELIS GENARO	Member of the Chamber of Deputies (MAS IPSP)

Ms. Clotilde PADILLA SOLIS Member of the High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies (CREEMOS)
Mr. Faustino OLLISCO BARRERO Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Mr. Gonzalo Adolfo Ramon MENDOZA LEIGUE	Member of the Chamber of Deputies (MAS IPSP)
Ms. Martha RUIZ FLORES	Member of the Chamber of Deputies (MAS IPSP)

CC	Comunidad Ciudadana
CREEMOS	CREEMOS
MAS-IPSP	Movimiento Al Socialismo - Instrumento Político para la Soberanía de los Pueblos

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr. Denis ZVIZDIC Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the House of Representatives Member, Administrative committee (NiP)
Ms. Amila KLICIC Adviser	
Ms. Dzenana LEPER Secretary of the Delegation	
Ms. Emina KUKULJAC Adviser	
Mr. Kenan HODZIC Adviser	

NiP	People and Justice

BOTSWANA

Mr. Phandu Tombola Chaha SKELEMANI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson, Business Advisory Committee Chairperson, Committee of Selection (BDP)
Mr. Onneetse RAMOGAPI	Member of the National Assembly (UDC)
Mr. Palelo Keitseope MOTAOSANE	Member of the National Assembly Chairperson, Portfolio Committee on Health and HIV/AIDS Member, Portfolio Committee on Local Governance and Social Welfare (BDP)
Ms. Nnaniki Wilhemina Tebogo MAKWINJA Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Chairperson, Parliamentary Caucus on Women (BDP)
Mr. Dithapelo KEORAPETSE	Member of the National Assembly (UDC) Committee of Selection Business Advisory Committee
Mr. Thapelo LETSHOLO	Member of the National Assembly Finance and Estimates Committee, Standing Committee on Sustainable Development Chairperson of the Portfolio Committee on Finance, Trade and Economic Development
Ms. Barbara Ntheeleng DITHAPO	Clerk of the National Assembly

Mr. Christopher Shimane NFILA Adviser, Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly
Mr. Bethuel MOREME Adviser	

BDP	Botswana Democratic Party
UDC	Umbrella for Democratic Change

BRAZIL – BRÉSIL

Mr. Claudio CAJADO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament (PP)
Mr. Atila LIRA	Member of Parliament (PP)
Mr. Cleber VERDE	Member of Parliament (MDB)
Mr. Atila LINS	Member of Parliament (PSD)
Mr. João Carlos BACELAR	Member of Parliament (PL)
Mr. Rodrigo CUNHA	Member of Parliament (PODE)
Mr. Sergio CUNHA	Member of Parliament (PSD)
Ms. Silvia ARAUJO Secretary of the Group	

PP	Progressives
PSD	Social Democratic Party
PL	Liberal Party
PODE	Podemos
MDB	Brazilian Democratic Movement

BULGARIA – BULGARIE

Ms. Rositsa KIROVA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly Member, Committee on Energy Member, Committee on Regional Policy, Public Works and Local Self-Government (GERB)
Ms. Stefana KARASLAVOVA-VODENICHARSKA ASGP Member	Secretary General of the National Assembly
Ms. Hrizantema NIKOLOVA Adviser	Director, National Assembly
Ms. Sacha NIKOLOVA	Adviser, National Assembly
Mr. Ivan IVANOV	Directorate, National Assembly
Ms. Stefka ALEXANDROVA Secretary of the Delegation	State expert, International Relations and Protocol Directorate, National Assembly

GERB	Citizens for European Development of Bulgaria

BURKINA FASO

M. Ousmane DIALLO Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale
M. Sibiri COULIBALY	Membre de l'Assemblée nationale
M. Issa SAWADOGO	Membre de l'Assemblée nationale
M. Kalifa KABRE	Membre de l'Assemblée nationale

M. Moussa NOMBO	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Sephorah Anita Soumai TRAORE	Membre de l'Assemblée nationale
M. Wilfried Prosper BAKO	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Valerie SEMPORE SOUBEIGA Secrétaire du Groupe	Secrétaire général de l'Assemblée nationale
M. Abdoul Aime Roland KONATE	Directeur de la Diplomatie Parlementaire, Assemblée nationale
M. Bahouba Norbert TANKOANO	Agent à la Direction de la Diplomatie parlementaire, Assemblée nationale
M. Wendmissida Antoine Elisee ZONG-NABA	Conseiller du Président en Charges des Relations internationales, Assemblée nationale

BURUNDI

Mme Sabine NTAKARUTIMANA Chef de la délégation Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Présidente de l'Assembléee nationale (CNDD-FDD)
M. Fabrice NKURUNZIZA	Vice-Président du Sénat (CNDD-FDD)
Mme Evelyne NININAHAZWE Conseillère	
M. Jules MINANI Conseiller	

CNDD-FDD Le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces de Défense de la Démocratie

CABO VERDE

Mr. Celso RIBEIRO Leader of the Delegation	Member of the National Assembly (MPD)
Ms. Vanuza BARBOSA	Member of the National Assembly
Mr. Walter ÉVORA	Member of the National Assembly (PAICV)
Ms. Maria SEMEDO Secretary of the Delegation	Adjunct to the Office of the President of the National Assembly

MPD Parliamentary Group of the Movement for Democracy
PAICV African Party for the Independence of Cape Verde

CAMBODIA – CAMBODGE

Mr. Sem YANG Leader of the Delegation	Member of the Senate Chairperson, Commission on Human Rights, Complaint Reception and Investigation of the Senate (CPP)
Mr. Kim Yeat CHHIT	Member of the Senate Vice-Chairperson, Commission on Foreign Affairs and International Cooperation, Information and Media of the Senate (CPP)
Ms. Samvada KHENG	Member of the National Assembly Vice-Chairperson, Commission on education, youth sport, cult, religious affairs, culture and tourism (CPP)
Mr. Sokun TY	Member of the National Assembly Secretary, Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media (CPP)

Mr. Malayvireak KOY Secretary of the Delegation	Director, Senate
Ms. Pheanchhaymaly THANG Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Thul HEANG Secretary of the Delegation	Director, National Assembly

CPP Cambodian People's Party

CAMEROON – CAMEROUN

Mme Marie Armande DIN BELL	Vice-Présidente du Sénat Membre, Commission des Affaires étrangères
M. Manju NESTUS FRU	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de l'Education, de la Formation Professionnelle et de la Jeunesse Rapporteur de la Commission des Affaires étrangères
Mme Oumoul KOULTCHOUMI épse AHIDJO	Membre de l'Assemblée nationale Secrétaire, Commission des Finances et du Budget (UNDP)
M. ISSAC MBUNKA XI FON CHAFAH	Membre du Sénat Commission des Lois Constitutionnelles, des Droits de l'Homme et des Libertés, de la Justice, de la Législation et du Règlements, de l'administration, Membre Commission des Affaires étrangères
M. Bernard WONGOLO Conseiller	Secrétaire général adjoint, Sénat
M. Justin NJOMATCHOUA Conseiller	Directeur de Cabinet du Président du Sénat
M. Gustave Léopold NGANE	Conseiller technique au Cabinet du Président du Sénat
Mme Edwige Ursule MEDOUANE AWOLE EPSE ETOGA Secrétaire de la délégation	Conseiller Technique au Sénat
M. Medard MVONDO Secrétaire de la délégation	Directeur, Assemblée Nationale

UNDP Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès

CANADA

Mr. David MCGUINTY Leader of the Delegation President of the IPU Group President of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Commons Chair, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians Member, Joint Interparliamentary Council (LPC)
Ms. Andréanne LAROUCHE	Member of the House of Commons Vice-Chair, Standing Committee on the Status of Women Member, Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on the Status of Women (BLOC)
Mr. Larry MAGUIRE	Member of the House of Commons Member, Standing Committee on Citizenship and Immigration (CPC)
Mr. Matthew GREEN	Member of the House of Commons Joint Chair, Special Joint Committee on the Declaration of Emergency Member, Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics (NDP)

Ms. Michelle REMPEL GARNER Member of the Bureau of Women Parliamentarians Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Commons Member, Standing Committee on Science and Research (CPC)
Ms. Pam DAMOFF	Member of the House of Commons Member, Subcommittee on International Human Rights of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development Member, Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics (LPC)
Ms. Raymonde SAINT-GERMAIN	Member of the Senate Member, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration Member, Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (ISG)
Mr. Robert BLACK	Member of the Senate Chair, Standing Committee on Agriculture and Forestry Member, Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (CSG)
Mr. Eric JANSE	Clerk of the House of Commons
Ms. Catherine CUERRIER Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Procedural Clerk, House of Commons
Mr. Matthew PRINGLE	Adviser, House of Commons
Ms. Natalie MYCHAJLYSZYN	Adviser, House of Commons

LPC	Liberal Party of Canada
BLOC	Bloc Québécois
CPC	Conservative Party of Canada
NDP	New Democratic Party
ISG	Independent Senators Group
CSG	Canadian Senators Group

CHAD – TCHAD

M. Jacques LAOUHINGAMAYE DINGAOMAIBE Président du Groupe UIP Membre du Bureau de la Commission permanente des Nations Unies	Membre du Conseil national de transition Membre, Commission Politique Générale, Institutions, Lois, Droits Fondamentaux et Libertés (MPS)
Mme Achta MAHAMAT NOUR	Membre du Conseil national de transition (RMDT)
M. Alghassim KHAMIS Secrétaire administratif	Secrétaire général du Conseil national de transition

MPS	Mouvement Patriotique du Salut
RMDT	Rassemblement National des Démocrates Tchadiens – Le réveil

CHILE – CHILI

Mr. Ricardo CIFUENTES LILLO Leader of the Delegation	Speaker of the Chamber of Deputies President, Internal Regime and Administration Member, Emergency, Disasters and Firefighters (DC)
Ms. Loreto CARVAJAL Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Senate Member, Economics Committee
Mr. Rojo EDWARDS	Member of the Senate

Ms. Claudia MIX JIMÉNEZ	Member of the Chamber of Deputies Member, Social Development, Overcoming Poverty and Planning Member, Women and Gender Equality (Commons)
Mr. Francisco UNDURRAGA GAZITÚA	Member of the Chamber of Deputies President, National Defense Member, Social Development, Overcoming Poverty and Planning (EVOP)
Mr. Harry JÜRGENSEN RUNDSHAGEN	Member of the Chamber of Deputies President, Agriculture, Forestry and Rural Development Member, Ethics and Transparency (IND)
Ms. Marcia RAPHAEL MORA	Member of the Chamber of Deputies Member, Education Member, Housing, Urban Development and National Assets (RN)
Mr. Raúl SOTO MARDONES	Member of the Chamber of Deputies Member, Foreign Relations, Interparliamentary Affairs and Latin American Integration
Mr. Miguel LANDEROS PERKIC	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Juan OSES Adviser	Director, Senate
Ms. Jacqueline PEILLARD GARCIA Adviser	Director of International Affairs, Chamber of Deputies

DC	Christian Democratic
Commons	Commons Party
EVOP	Political Evolution
IND	Independent
RN	National Renewal
PPD	Party for Democracy

CHINA – CHINE

Mr. Jie XIAO Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National People's Congress
Mr. Shan ZHONG	Member of the National People’s Congress Chairman, Financial and Economic Affairs Committee
Mr. Fuli CHEN	Member of the National People's Congress
Mr. Zhenchun GU	Member of the National People's Congress Vice chairman, Supervisory and Judicial Affairs Committee
Mr. Xuejun TIAN	Member of the National People's Congress Vice chairman, Education, Science, Culture and Public Health Committee
Mr. Gao LI	Member of the National People's Congress Member, Environmental Protection and Resources Conservation Committee
Ms. Yuping LI	Member of the National People's Congress Member, Constitution and Law Committee
Mr. Wei ZHANG Secretary of the Delegation	
Ms. Jiarong YAN Secretary of the Delegation	

Mr. Yan ZHANG Secretary of the Delegation	

CÔTE D'IVOIRE

M. Adama BICTOGO Chef de la délégation Président du Groupe UIP	Président de l'Assemblée nationale (RHDP)
M. Berry SIDIBE	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles (RHDP)
Mme Coulibaly DAO NEE MACOURA	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de la Sécurité et de la Défense (RHDP)
M. Koffi Kra Paulin KOUASSI	Membre de l'Assemblée nationale Président de la Commission de l'Evaluation des Politiques Publiques (RHDP)
M. Koffi Marius KONAN	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Générales et Institutionnelles (PDCI-RDA)
M. Samy MERHY	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires Économiques et Financières (RHDP)
M. Wonsébéo Innocent YOUTE	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Relations Extérieures (PPA-CI)
M. Aboubacar Sidiki DIOMANDE	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
M. Amani Sébastien KOUASSI Secrétaire du Groupe	Chef de Service, Assemblée nationale
Ms. Mouminatou BARRY DIABY	Conseillère diplomatique

RHDP Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix
PDCI-RDA Parti Démocratique de Côte d'Ivoire - Rassemblement Démocratique Africain
PPA-CI Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire

CUBA

Ms. Ana María MARI MACHADO Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly of the People's Power
Ms. Cristina LUNA MORALES Member of the Advisory Group on Health	Member of the National Assembly of the People's Power
Mr. Miguel Charbonet MARTELL	Member of Parliament, National Assembly of the People's Power
Mr. Jesús Rafael MORA GONZÁLEZ Secretary of the Group	Director, National Assembly of the People's Power
Mr. Juan Antonio QUINTANILLA ROMÁN Diplomat	
Ms. Greisy CORDERO SUÁREZ Diplomat	

CYPRUS – CHYPRE

Mr. Averof NEOFYTOU Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Deputy Chairperson, House Standing Committee on Energy, Trade, Industry and Tourism Member, House Standing Committee on Foreign and European Affairs (DISY)
Mr. Stefanos STEFANOU	Member of the House of Representatives (AKEL)
Ms. Alexandra ATTALIDES	Member of the House of Representatives Member, House Standing Committee on Internal Affairs Member, House Standing Committee on Human Rights and on Equal Opportunities for Men and Women (N/A)
Ms. Avgousta CHRISTOU Secretary of the Delegation	Senior International Relations Officer, House of Representatives
Mr. Kostas KOULLAPIS Secretary of the Delegation	International Relations Officer, House of Representatives

DISY	Democratic Rally
N/A	Independent
AKEL	Progressive Party of the Working People

CZECH REPUBLIC – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr. Viktor VOJTKO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee on Social Policy Member, Committee for Public Administration and Regional Development (STAN)
Ms. Miluše HORSKÁ	Member of the Senate Chairwoman, Committee on Social Policy (KDU-CSL)
Mr. Petr FIFKA	Member of the Chamber of Deputies Vice-Chair, Committee on European Affairs Vice-Chair, Committee on Health Care (ODS)
Mr. Zdeněk NYTRA	Member of the Senate Member, Committee on Agenda and Procedure Member, Committee on EU Affairs (ODS)
Mr. Martin PLISEK	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Radek JIRÁNEK	Secretary General, Senate
Ms. Alena TUCKOVA Secretary of the Group	Adviser, Chamber of Deputies
Ms. Radka ZEMANOVÁ Secretary of the Group	Adviser, Senate

STAN	Mayors and Independents
KDU-CSL	Christian and Democratic Union – Czechoslovak People's Party and Independents Caucus
ODS	Civic Democratic Party

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

M. Andre MBATA BETUKUMESU Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale
M. Willy MAKIASHI	Membre de l'Assemblée nationale (PALU)
M. Jacques DJOLISENG'EKELI	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Marie Thérèse WANGOIE	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Environnement

M. Aime Patience MANGYADI BIFULU	Membre du Sénat Membre, Politique administrative, juridique et droit de l'homme
Mme Ida KITWA GODELENA	Membre de l'Assemblée nationale
Mme Jeannette KAVIRA MAPERA Membre du Bureau des Femmes Parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale
M. Jean Nguvulo KHOJI	Sécrétaire général, Assemblée nationale
M. Jean MUKWALA BATEKE	Secrétaire général, Sénat
M. Blaise KABANZI MABALA	Assistant au Bureau d'Etudes, Assemblée nationale
M. Ngalala DOYEN	Conseiller, Assemblée nationale
M. Jules MALEWA MAKENGO	Conseiller, Assemblée nationale
M. Laurent IMOTE ETSHINDO	Conseiller coordonnateur, Assemblée nationale
M. Juvens MABAYA Secrétaire de la délégation	
M. Basile OLELA OKONDJI	Directeur adjoint, Assemblée nationale
Mme Marie Suzanne PASI VALU Secrétaire du Groupe	Directrice, Sénat

UDPS Union pour la Démocratie et le Progrès Social
PALU Parti Lumumbiste Unifié

DENMARK – DANEMARK

Mr. Søren SØNDERGAARD Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Danish Parliament Vice Chairman, OSCE Parliamentary Assembly Substitute, Council of Europe Parliamentary Assembly (EL)
Mr. Jens MEILVANG	Member of the Danish Parliament Vice Chairman, Transport Committee Member, Rural Districts and Islands Committee (LA)
Mr. Kim VALENTIN	Member of the Danish Parliament Member, Foreign Affairs Committee Member, Fiscal Affairs Committee (V)
Mr. Kris Jensen SKRIVER	Member of the Danish Parliament Member, Climate, Energy and Utilities Committee Member, Environment and Food Committee (S)
Mr. Thomas MONBERG	Member of the Danish Parliament Member, Cultural Affairs Committee Member, Employment Committee (S)
Mr. Peter RIIS Secretary of the Delegation	International Counsellor, Danish Parliament
Mr. Claudius LARSON Secretary of the Delegation	Higher Executive Officer, Danish Parliament

EL Red-Green Alliance
LA Liberal Alliance
V Liberal Party
S Social Democratic Party

DJIBOUTI

M. Elmi MAHABEH WAIS	Membre de l'Assemblée nationale (RPP)
M. Hassan ADEN GUEDI	Membre de l'Assemblée nationale (UDJ)

Mme Nima BOULHAN HOUSSEIN	Membre l'Assemblée nationale (RPP)

RPP Rassemblement populaire pour le progrès
UDJ Union pour la démocratie et la justice

DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Mr. Luis Alcides BAEZ Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Chamber of Deputies Member, Commission on Higher Education Member, Commission on Public Administration Member, Commission on Information Technology Member, Commission on Police and Internal Affairs (PRM)

PRM Partido Revolucionario Moderno

ECUADOR – ÉQUATEUR

Ms. Pamela AGUIRRE Leader of the Delegation Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians,	Member of the National Assembly (Progresista)
Mr. Alejandro Xavier MUÑOZ HIDALGO Secretary General	Secretary General, National Assembly

Progresista Revolución Ciudadana

EGYPT – ÉGYPTE

Mr. Hanafy GEBALY Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives
Ms. Aida Nassif AYYOUB AWADALLAH Second Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate Secretary, Foreign Affairs Committee (Liberal)
Mr. Karim DARWISH Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives President of the Foreign Affairs Committee, The Foreign Affairs Committee (Liberal)
Ms. Sahar ATTIA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives Member, Tourism and Aviation Committee
Ms. Ninetr ELGHAZAWY	Member of the House of Representatives Member, Tourism and Aviation Committee
Mr. Tayseer MATAR	Member of the Senate Member, Industry Committee
Mr. Ahmed MANAA	Secretary General, House of Representatives
Mr. Amr YOSRI	Secretary General, Senate
Mr. Haytham NOUR ELDIN	Director, House of Representatives
Mr. Mohamed WAGIH	Director, House of Representatives
Mr. Mohamed ELBARBARY	Adviser, House of Representatives
Mr. Mahmoud ELGANZOURY	Deputy Director, House of Representatives
Mr. Khaled ATALLAH Diplomat	

Liberal Nation's Future Party

EQUATORIAL GUINEA – GUINÉE ÉQUATORIALE

Mr. Atanasio-Ela NTUGU NSA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Senate Permanent Committee on Democracy and Human Rights, Permanent Committee on Sustainable Development (PDGE)
Ms. Amparo MELE COLIFA	Member of the Chamber of Deputies Committee of Women Parliamentarians (PDGE)
Ms. María Flavia MBA OBONO	Member of the Senate (PDGE)
Mr. Bienvenido-Ekua ESONO ABE Secretary of the Group	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Obama NZANG JESUS	Secretary General, Senate

PDGE Partido Democrático de Guinea Ecuatorial

ESTONIA – ESTONIE

Ms. Maris LAURI Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Estonian Parliament Member, Finance Committee Deputy Chairman, State Budget Control Select Committee (REF)
Mr. Toomas KIVIMÄGI	Deputy Speaker of the Estonian Parliament (REF)
Ms. Helle-Moonika HELME	Member of the Estonian Parliament Member, Cultural Affairs Committee (EKRE)
Ms. Helmen KÜTT	Member of the Estonian Parliament Member, Social Affairs Committee (SOC)
Mr. Peeter TALI	Member of the Estonian Parliament Member, National Defence Committee Member, Security Authorities Surveillance Select Committee (E200)
Mr. Antero HABICHT	Secretary General, Estonian Parliament
Ms. Enel OTSTAVEL	Adviser, Estonian Parliament

REF Reform Party
EKRE Estonian Conservative People's Party
SOC Social Democratic Party
E200 Estonia 200

ESWATINI

Mr. Ndumiso MDLULI Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Senate Member, Economic Planning and Development Member, Finance
Ms. HRH Princess Ncengencenge DLAMINI	Member of the Senate Chairperson, ICT Committee
Mr. Alec Nhlanhla Lucky LUSHABA	Member of the House of Assembly Ministry of Foreign Affairs and Cooperation
Mr. Mshengu Victor DLAMINI	Member of the House of Assembly Member, Ministry of Agriculture Portfolio Committee
Mr. Treasure SHABANGU Secretary of the delegation	
Mr. Lunga Vulindlela DLAMINI	Committee Adviser

ETHIOPIA – ÉTHIOPIE

Mr. Agegnehu TESHAGER GESSESSE Leader of the Delegation	Speaker of the House of the Federation (PP)
Ms. Banchyirga Melese GOSHU	Member of the House of the Federation (PP)
Mr. Fikre Aman GAKA	Member of the House of the Federation (PP)
Mr. Mihretu GIDI	Member of the House of Peoples' Representatives (PP)
Mr. Tesfaye DARA	Member of the House of Peoples' Representatives (PP)
Mr. Belay Wodisha GISHADI Secretary of the Delegation	Secretary General, House of the Federation
Ms. Mesrak YETNEBERK	Secretary General, House of Peoples' Representatives
Mr. Hailemichael Gezahagn ADERA	Adviser, House of the Federation
Mr. Wondwossen Mesfin GEBREGZI	Protocol expert, House of Peoples' Representatives

PP Ethiopian Prosperity Party

FIJI – FIDJI

Mr. Naiqama LALABALAVU Leader of the Delegation	Speaker of Parliament
Ms. Alitia BAINIVALU	Member of Parliament Chairperson, Social Affairs (PAP)
Mr. Inia SERUIRATU	Member of Parliament Leader of the Opposition (FFP)
Ms. Jeanette EMBERSON Adviser	Clerk of Parliament
Ms. Neomai DOLOKOTO Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament
Mr. Senitieli WAINIU Secretary of the Delegation	Deputy Director, Parliament

PAP People’s Alliance Party
FFP Fiji First Party

FINLAND – FINLANDE

Mr. Sebastian TYNKKYNEN Leader of the Delegation	Member of Parliament Member, Foreign Affairs Committee Deputy Member, Committee for the Future (PS)
Ms. Anne KALMARI	Member of Parliament Vice Chair, Agriculture and Forestry Committee (kesk)
Mr. Markku EESTILÄ	Member of Parliament Chair, Agriculture Subcommittee Member, Finance Committee (kok)
Mr. Mikko OLLIKAINEN	Member of Parliament Member, Education and Culture Committee Member, Environment Committee (SFP)
Ms. Sanna ANTIKAINEN	Member of Parliament Member, Grand Committee Deputy Member, Foreign Affairs Committee (PS)
Mr. Antti PELTTARI	Secretary General of Parliament

Mr. Teemu VUOSIO Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament
Ms. Outi LEHTIMÄKI Secretary of the Delegation	Assistant Secretary, Parliament

PS	The Finns Party
kesk	Centre Party
kok	National Coalition Party
SFP	Swedish People's Party of Finland

FRANCE

M. Xavier IACOVELLI Chef de la délégation Président du Groupe UIP	Membre du Sénat Vice-président de la Commission des Affaires sociales (RE)
Mme Corinne FÉRET	Membre du Sénat Secrétaire, Commission des Affaires sociales (SER)
Mme Laetitia SAINT-PAUL Membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission des Affaires étrangères (RE)
M. Louis-Jean DE NICOLAY Membre du Comité exécutif	Membre du Sénat Membre de la Commission du Développement durable Membre de la Commission des Affaires européennes (LR)
Mme Marie-Noëlle BATTISTEL	Membre de l'Assemblée nationale Vice-présidente de la Commission des Affaires économiques (PS)
Mme Véronique RIOTTON Membre du Bureau des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire, Président de la Délégation aux Droits des femmes (RE)
M. Bernard BUIS	Membre du Sénat Membre de la Commission des Affaires économiques (RDPI)
M. Damien CHAMUSSY	Secrétaire général, Assemblée nationale
M. Eric TAVERNIER	Secrétaire général, Sénat
M. Philippe DELIVET	Directeur, Sénat
Mme Cécile LAMBRECQ Secrétaire de la délégation	Conseillère, Sénat
M. Pierre-Nicolas GUESDON Secrétaire de la délégation	Administrateur, Assemblée nationale
Mme Capucine CAPON Co-Secrétaire de l'ASGP	Administratrice, Assemblée nationale
Mme Karine VELASCO	Assistante de direction et de gestion, Assemblée nationale

RDPI	Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants
SER	Socialiste, Écologiste et Républicain
RE	Renaissance
LR	Les Républicains
PS	Socialistes et apparentés

GABON

M. Jean-François NDONGOU Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale
M. Florentin MOUSSAVOU	3ème Vice-président de l'Assemblée nationale
M. Gabriel MALLY	2ème Vice-président de l'Assemblée nationale
M. Patrick NDONGO	Secrétaire général
M. Ghislain Claude ESSABE	Directeur des Relations Parlementaires

GAMBIA (THE) – GAMBIE

Mr. Seedy SK NJIE Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (NPP)
Mr. Assan TOURAY	Member of the National Assembly (UDP)
Ms. Fatou CHAM	Member of the National Assembly (UDP)
Mr. Kebba JALLOW	Member of the National Assembly (NPP)
Mr. Musa CHAM	Member of the National Assembly (PDOIS)
Mr. Sainey KONTEH Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly

NPP National People's Party
UDP United Democratic Party
PDOIS People's Democratic Organisation for Independence and Socialism

GEORGIA – GÉORGIE

Mr. George VOLSKI Leader of the Delegation	First Deputy Speaker of Parliament (GD)
Mr. David ZILPIMIANI	Member of Parliament Deputy Chairperson, Foreign Relations Committee Member, Education, Science and Youth Affairs Committee (ES)
Ms. Khatia TSILOSANI	Member of Parliament First Deputy Chairperson, Environmental Protection and Natural Resources Committee Member, Defense Committee (GD)
Mr. Nikoloz SAMKHARADZE	Member of Parliament Chairperson, Foreign Relations Committee Member, Committee on European Integration (GD)
Mr. Irakli BROKISHVILI Secretary of the Group	Chief Specialist; Department for International Relations Parliament

GD Georgian Dream-Democratic Georgia
ES European Socialists

GERMANY – ALLEMAGNE

Mr. Volkmar KLEIN Leader of the Delegation	Member of the German Bundestag Member, Committee for Economic Cooperation and Development (CDU/CSU)
Mr. Andreas LAREM	Member of the German Bundestag Deputy Chair, Subcommittee on United Nations, International Organizations and Civilian Crisis Prevention Member, Foreign Affairs Committee (SPD)

Mr. Axel SCHÄFER	Member of the German Bundestag Member, Committee on European Union Affairs Member, Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE) (SPD)
Ms. Elisabeth WINKELMEIER-BECKER	Member of the German Bundestag Chair, Legal Affairs Committee Alternate member, Committee for Human Rights and Humanitarian Aid (CDU/CSU)
Mr. Ulrich LECHTE	Member of the German Bundestag Member, Foreign Affairs Committee Alternate member, Subcommittee on United Nations, International Organizations and Civilian Crisis Prevention (FDP)
Mr. Petr BYSTRON	Member of the German Bundestag Member, Foreign Affairs Committee Alternate member, Committee for Human Rights and Humanitarian Aid (AfD)
Ms. Silke ALBIN ASGP Member	Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for External Relations, Europe and Analysis
Mr. Georg KLEEMANN ASGP Member	Deputy Secretary General of the German Bundesrat
Ms. Katalin ZÁDOR Secretary of the Delegation	Adviser, German Bundestag
Ms. Claudia BRAMMER Assistant to the Delegation	
Ms. Katharina STASCH Ambassador/ Permanent Representative	
Mr. Lars-Uwe Kettner Diplomat	

CDU/CSU	Christian Democratic Union/Christian Social Union
SPD	Social Democratic Party
AfD	Alternative for Germany
FDP	Free Democratic Party

GHANA

Mr. Alban Sumana Kingsford BAGBIN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament
Mr. Cassiel Baah FORSON	Minority Leader, Member of Parliament Vice-Chairman, Special Budget Committee Ranking Member, Finance Committee (NDC)
Mr. Osei KYEI-MENSAH-BONSU	Majority Leader, Member of Parliament Chairperson, Special Budget Committee Chairperson, House Committee (NPP)
Mr. Habib IDDRISU	Member of Parliament Member, Committee on Mines and Energy Member, Business Committee (NPP)
Mr. Ahmed IBRAHIM	1st Minority Whip & Member of Parliament Member, Special Budget Committee Member, Committee on Communications (NDC)

Ms. Patricia APPIAGYEI	Member of Parliament Chairperson, Government Assurance Committee Member, Special Budget Committee (NPP)
Ms. Agnes Naa Momo LARTEY	Member of Parliament Member, Committee on Gender and Children Member, Committee on Local Government and Rural Development (NDC)
Ms. Abla Dzifa GOMASHIE	Member of Parliament Member, Poverty Reduction Strategy Committee Member, Committee on Trade, Industry and Tourism (NDC)
Mr. Cyril Kwabena Oteng NSIAH	Clerk of Parliament
Mr. Ebenezer Ahumah DJIETROR Secretary of the Delegation	Deputy Clerk of Parliament
Mr. Emmanuel KORANTENG Secretary of the Delegation	Senior Assistant Clerk, Parliament
Ms. Nana Adjoa Serwaah OPOKU	Senior Assistant Clerk, Parliament
Mr. Justice NOVOR	Adviser, Parliament

NDC National Democratic Congress
NPP New Patriotic Party

GREECE – GRÈCE

Mr. Stavros KALAFATIS Leader of the Delegation	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Economic Affairs Member, Special Permanent Committee on Environmental Protection (Conservative)
Mr. Christos DERMENTZOPOULOS	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Economic Affairs Member, Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs (Conservative)
Mr. Panagiotis DOUDONIS	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Social Affairs Member, Standing Committee on Public Administration, Public Order and Justice (Socialist)
Mr. Symeon KEDIKOGLOU	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Production and Trade Member, Special Permanent Committee on Environmental Protection (Left wing)
Ms. Foteini TSOUNI Secretary of the Group	
Ms. Thaleia PAPADOPOULOU Secretary of the Delegation	
Ms. Aikaterini VOUNISIOU Diplomat	
Ms. Dimitra GEORGANTZOGLOU Diplomat	

Conservative	New Democracy
Socialist	Pasok-Kinal Movement for change
Left wing	Syriza

GUINEA – GUINÉE

M. Mory DOUNOH Chef de la délégation	Membre du Conseil national de la transition
M. Mamadou Fadia BALDE	Membre du Conseil national de la transition
M. Souleymane TOURE	Secrétaire Général du Conseil national de la transition
M. Aboubacar sidiki KEITA	Directeur du Conseil national de la transition

GUINEA-BISSAU – GUINÉE-BISSAU

Mr. Domingos SIMOES PEREIRA Leader of the Delegation	Speaker of the People's National Assembly (PAIGC)
Mr. Almame CASSAMA	Member of the People's National Assembly President, UIP (PAIGC)
Mr. Abdu MANÉ	Member of the People's National Assembly Member, UIP (MADEM-G15)
Mr. Dionisio do Reino PEREIRA	Member of the People's National Assembly President of the Permanent Commission for Social Affairs, Sport, Education, Health and Youth
Mr. Octávio LOPES	Member of the People's National Assembly President, Legal, Constitutional, Human Rights and Public Administration Affairs Vice-President, Constitutional Reform (PAIGC)
Ms. Ruth MONTEIRO Adviser	Adviser People's National Assembly

PAIGC Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo-Verde
MADEM-G15 Movimento para a Alternância Democrática

GUYANA

Mr. Manzoor NADIR Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chairman, Parliamentary Management Committee Chairman, Committee of Privileges
Ms. Dawn HASTINGS-WILLIAMS	Member of Parliament Member, Assembly Committee Member, Parliamentary Sectoral Committee on Natural Resources (APNU)
Mr. Mohabir NANDLALL	Member of Parliament Chairman, Parliamentary Standing Committee For Constitutional Reform Member, Parliamentary Management Committee (PPP/C)
Ms. Savitri PARAG Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament Member, Parliamentary Management Committee Member, Parliamentary Standing Committee For Constitutional Reform (PPP/C)
Mr. Sherlock ISAACS Secretary of the Group	Clerk of Parliament
Ms. Carlleta CHARLES Secretary of the Delegation	Parliamentary Executive Officer

APNU A Partnership for National Unity
PPP/C People's Progressive Party/Civic

HUNGARY – HONGRIE

Mr. Mihaly BALLA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Deputy Chair, Committee for Foreign Affairs (Fidesz)
Ms. Monika BARTOS First Vice-President of the Group	Member of the National Assembly Member, Committee for Foreign Affairs Member, Committee for Social Affairs (Fidesz)
Ms. Katalin SOMFAINE ADAM Secretary of the Group	Head of the Hungarian IPU Office

Fidesz Hungarian Civic Alliance

ICELAND – ISLANDE

Ms. Hildur SVERRISDÓTTIR Leader of the Delegation	Member of Parliament Chair, Industrial Affairs Committee Deputy Chair, Welfare Committee (Conservative Party)
Ms. Thorunn SVEINBJARNARDÓTTIR	Member of Parliament Chair, Constitutional and Supervisory Committee Member, Environment and Communications Committee (SP)
Mr. Jóhann Friðrik Firðriksson	Member of Parliament
Ms. Auður Elva JÓNSDÓTTIR	Deputy Secretary General of Parliament
Ms. Arna Gerður BANG Secretary of the Delegation	Adviser Parliament

Conservative Party Independence Party
SP Social Democratic Alliance

INDIA – INDE

Mr. Harivansh SINGH Leader of the Delegation	Deputy Chairman the Council of States (JD (U))
Mr. Prashanta NANDA	Member of the Council of States (BJD)
Ms. Sumitra BALMIK	Member of the Council of States (BJP)
Mr. Ashok Kumar MITTAL	Member of the Council of States
Mr. S. Niranjan REDDY	Member of the Council of States (YSRCP)
Mr. Ghanshyam TIWARI	Member of the Council of States (BJP)
Dr. Sujeet KUMAR	Member of the Council of States
Mr. P.C. MODY ASGP Member	Secretary General, Council of States
Ms. Garima JAIN	Joint Secretary, Council of States
Mr. N.K. SINGH	Secretary to the Deputy Chairman of the Council of States
Mr. L.V. RAMANA Secretary to the Delegation	Director, Lok Sabha Secretariat
Mr. Sujeet KUMAR	Private Secretary to the Chairman, Rajya Sabha
Mr. Yogendra SINGH	Deputy Secretary, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Chanderlekha SHARMA	Deputy Secretary, Rajya Sabha Secretariat

Mr. Rajesh Kumar KALRA	Deputy Director, Rajya Sabha Secretariat
Mr. Arindam BAGCHI Ambassador, Permanent Representative of India to the United Nations Office at Geneva	
Ms. Priyanka CHAUHAN Ambassador, Deputy Permanent Representative of India to the United Nations Office at Geneva	

JD (U)	Janata Dal (United)
BJP	Bhartiya Janta Party
BJD	Biju Janta Dal
YSRCP	Yuvajana Sramika Rythu Congress Party

INDONESIA – INDONÉSIE

Ms. Puan MAHARANI Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (PDI-P)
Ms. Ema Umiyyatul CHUSNAH	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission IV: Agriculture, Plantations, Maritime, Fisheries and Food, and Environment
Mr. Andi Achmad DARA	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions (Golkar)
Mr. Charles HONORIS	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission IX: Demography, Health and Labor (PDI-P)
Mr. Fadli ZON Member of the Executive Committee	Member of the House of Representatives Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission I: Defense, Foreign, and Information Affairs (Gerindra)
Mr. Gilang DHIELAFAREZ Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission III: Laws, Human Rights and Security Affairs (PDI-P)
Ms. Irine Yusiana ROBA PUTRI Ex-Officio, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission V: Transportation, Telecommunication, Public Works, Public Housing, Development of Rural and Disadvantaged Areas (PDI-P)
Mr. Melchias Markus MEKENG	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions (Golkar)

Mr. Putu Supadma RUDANA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission VI: Trade, Investments, Cooperative, SMEs,and State-Owned Enterprises (Demokrat)
Ms. Ratih Megasari SINGKARRU Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission X: Education, Research and Technology, Youth Affairs, Sports, Tourism, Arts, and Culture (NasDem)
Mr. Sukamta MANTAMIHARJA Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Commission I: Defense, Foreign, and Information Affairs (PKS)
Ms. Agustina Wilujeng PRAMESTUTI Adviser	Member of the House of Representatives Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Committee X: Education, Research and Technology, Youth Affairs, Sports, Tourism, Arts, and Culture (PDI-P)
Ms. Suprihartini Hardjana DIWIJOYO	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Endah T.D. RETNOASTUTI Secretary of the Group	Director, House of Representatives
Ms. Elvira Dianti AMRIS Secretary of the Group	Deputy Director, House of Representatives
Ms. Haryanti HARYANTI Secretary of the Delegation	Deputy Director, House of Representatives
Mr. Heriyono Adi ANGGORO Adviser	Adviser, House of Representatives
Mr. Jaka ADIWIGUNA Secretary of the Group	Deputy Director, House of Representatives
Ms. Masyithoh Annisa RAMADHANI Adviser	Adviser, House of Representatives
Ms. Miranti WIDIANI Secretary of the Delegation	Secretariat Staff, House of Representatives
Mr. Naufal Fakhri ERLANGGA Secretary of the Delegation	Secretariat Staff, House of Representatives
Mr. Toferry Primanda SOETIKNO	Adviser, House of Representatives

PDI-P	Partai Demokrasi Indonesia - Perjuangan (Indonesian Democratic Party - Struggle)
PAN	Partai Amanat Nasional (National Mandate Party)
Golkar	Partai Golongan Karya (The Party of Functional Groups)
Gerindra	Partai Gerakan Indonesia Raya (Great Indonesia Movement Party)
Demokrat	Partai Demokrat (Democratic Party)
NasDem	Partai Nasional Demokrat (National Democratic Party)
PKS	Partai Keadilan Sejahtera (Prosperous Justice Party)
PPP	Partai Persatuan Pembangunan (United Development Party)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Mr. Mojtaba REZAKHAH Leader of the Delegation President of the IPU Group Vice-President of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Program and Budget Standing Committee in the Islamic Parliament of Iran
Mr. Abbas GOLROO Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, National Security and Foreign Policy Standing Committee in the Islamic Parliament of Iran
Mr. Ahmad NADERI	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Bureau of the board
Ms. Elham AZAD Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Islamic Parliament of Iran First Secretary, Standing Committee on Article Ninety of the Constitution
Mr. Rahim ZARE	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Program and Budget Standing Committee in the Islamic Parliament of Iran
Mr. Mojtaba YUSEFI	Member of the Islamic Parliament of Iran
Mr. Ali SULTANIFARD Adviser	
Mr. Jalal ABOULHASSANI CHIMEH Adviser	
Mr. Seyed Mostafa SHARIFI Adviser	
Mr. Behnam KHORSHIDI MEHR Diplomat	
Mr. Akbar KHORRAMI MASHKANI Diplomat	

IRAQ

Mr. Ahmed SHAKHWAN Leader of the Delegation President of the IPU Group	Deputy Speaker of the Council of Representatives
Mr. Saleh ABBAS Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Foreign Relations Committee
Mr. Arshed FATH ALLAH	Member of the Council of Representatives Chairman of the Committee, Human Rights Committee in the Iraqi Parliament
Mr. Nader MUTHANNA	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Foreign Relations Committee
Ms. N.H.M. KAKY Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Education Committee Member, Women, Family and Childhood Committee
Ms. Hammood SIHAM Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Council of Representatives First Deputy, Health and Environment Committee Member, Women, Family and Childhood Committee
Mr. Mansoon WATBAN	Member of the Council of Representatives Member, Parliamentary Foreign Relations Committee

Ms. Fahad WIHDA Member, Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Council of Representatives Deputy Chairman of the Committee, Human Rights Committee in the Iraqi Parliament Member, Committee of Martyrs, Victims and Political Prisoners
Mr. Younus SAFWAN Secretary of the Group	Secretary General, Council of Representatives
Mr. Mohammed SALAM Adviser	Deputy Secretary General, Council of Representatives
Mr. Ahmed MOHAMMED Adviser	Director, Council of Representatives
Mr. Fahad JAWAD Adviser	Director, Council of Representatives
Mr. Ghaith ABDALSATAR Adviser	Director, Council of Representatives
Mr. Mustafa KALAF Adviser	Deputy Director, Council of Representatives
Ms. Shelan ALWAN Adviser	Deputy Director, Council of Representatives
Mr. Walaa HUSSEIN Adviser	Director, Council of Representatives
Mr. Yousif MOHAMMED Adviser	Deputy Director, Council of Representatives
Mr. Abdulkarim MOSTAFA Ambassador	
Mr. Obay KHALLIL Diplomat	

IRELAND – IRLANDE

Mr. Jerry BUTTIMER Leader of the Delegation	Speaker of the Senate Chair, Committee on Parliamentary Privileges and Oversight (Seanad Éireann) (FG)
Mr. Denis Patrick NAUGHTEN Chair, Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives Member, Business Committee Chair, Committee on Social Protection, Community and Rural Development and the Islands
Ms. Lorraine CLIFFORD LEE President, Member of the Advisory Group on Health	Member of the Senate Member, Committee on Health Vice Chair, Committee on the Irish Language, Gaeltacht and the Irish-speaking Community (FF)
Ms. Roisin GARVEY	Member of the Senate Member, Committee on Enterprise, Trade and Employment Member, Committee on Parliamentary Privileges and Oversight (GP)
Ms. Rose CONWAY WALSH	Member of the House of Representatives Member, Committee on Finance, Public Expenditure and Reform, and Taoiseach Member, Committee on the Implementation of the Good Friday Agreement (SF)

Ms. Bridget DOODY	Deputy Clerk, Senate
Ms. Aisling HART Adviser	Private Secretary to the Cathaoirleach, Senate
Mr. Ben DUNNE	Adviser, House of Representatives
Ms. Eileen LAWLOR Secretary of the Group	Adviser, House of Representatives
Ms. Elaine GUNN	Clerk Assistant of the Dáíl, Asst. Secretary-Parliamentary Services, House of Representatives

FG Fine Gael
FF Fianna Fáil
GP Green Party
SF Sinn Féin

ISRAEL – ISRAËL

Mr. Danny DANON Leader of the Delegation Member of the Committee on Middle East Questions Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Knesset (Likud)
Ms. Shelly TAL MERON	Member of the Knesset
Mr. Hanan RETTMAN Adviser	

Likud National Liberal Movement

ITALY – ITALIE

Mr. Pier Ferdinando CASINI Leader of the Delegation President of the IPU Group Honorary IPU President	Member of the Senate Member, Standing Committee on Foreign Affairs and Defense
Ms. Deborah BERGAMINI Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Member, Standing Committee on Foreign Affairs (FI-PPE)
Mr. Giangiacomo CALOVINI	Member of the Chamber of Deputies Member, Standing Committee on Foreign Affairs (FdI)
Ms. Lia QUARTAPELLE PROCOPIO Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Chamber of Deputies Deputy Chair, Standing Committee on Foreign Affairs (PD)
Mr. Roberto SORBELLO Secretary General of the Group	Head of the Ceremonial Office, Chamber of Deputies
Ms. Susanna RADONI Secretary of the Delegation	Protocol Office, Chamber of Deputies
Ms. Maria Teresa CALABRO	International Relations Office, Chamber of Deputies
Ms. Beatrice GIANANI	Permanent Representative to European Union, Senate
Mr. Vincenzo GRASSI Ambassador	

Ms. Angela ZANCA
Diplomat

FI-PPE Forza Italia-Partito Poplare Europeo
FdI Fratelli d'Italia
PD Partito Democratico

JAPAN – JAPON

Ms. Seiko NODA Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives (LDP), Member, Committee on Audit and Oversight of Administration
Mr. Tatsuya ITO	Member of the House of Representatives (LDP) Member, Committee on Budget Member, Commission on the Constitution
Mr. Yutaka BANNO	Member of the House of Representatives (CDP) Member, Committee on Land, Infrastructure, Transport and Tourism, Director, Special Committee for Investigation of Nuclear Power Issues
Mr. Hitoshi AOYAGI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the House of Representatives (JIP) Director, Committee on Foreign Affairs Member, Commission on the Constitution
Ms. Yumi YOSHIKAWA	Member of the House of Councillors (LDP) Member, Committee on Foreign Affairs and Defense Director, Research Committee on Foreign Affairs and National Security
Mr. Hiroyuki KONISHI	Member of the House of Councillors (CDP) Director, Committee on Foreign Affairs and Defense Director, Commission on the Constitution
Mr. Hiromitsu FUJITA	Director, House of Representatives
Mr. Kanemitsu TANAKA	Deputy Director, House of Representatives
Ms. Narumi NISHIHARA	Adviser, House of Representatives
Mr. Ryo UENOHATA	Adviser, House of Representatives
Mr. Jun ISHIHARA	Director, House of Councillors
Mr. Tomoya KONDO	Deputy Director, House of Councillors
Ms. Akiko YAZAWA	Adviser, House of Councillors

LDP Liberal Democratic Party of Japan
CDP The Constitutional Democratic Party of Japan
JIP Japan Innovation Party

JORDAN – JORDANIE

Mr. Khaled ALBAKKAR Leader of the Delegation	Member of the Senate Chairman, Administrative committee Member, Financial and Economic Committee (Taqqadum Party)
Mr. Talal ALMADI	Member of the Senate Member, Education Committee Member, Agriculture and Water Committee

Ms. Mahasen ALJAGHOUB	Member of the Senate Chair, Education Committee Member, Legal Committee
Mr. Shadi OBIEDAT Secretary of the Delegation	Deputy Director, Senate

KAZAKHSTAN

Mr. Yerlan KOSHANOV Leader of the Delegation	Speaker of the House of Representatives (AMANAT party)
Ms. Aigul KUSPAN President of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security (AMANAT party)
Mr. Bolatbek NAZHMETDINULY	Member of the House of Representatives Member, Committee for Economic Reform and Regional Development (AMANAT party)
Mr. Bekbolat ORYNBEKOV	Member of the Senate Member of the Committee on Finances and Budget
Mr. Yermurat BAPI	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security
Mr. Baurzhan SMAGULOV	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Issues of Ecology and Environmental Management
Ms. Dinara NAUMOVA	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Legislation and Judicial and Legal Reform
Mr. Sergey PONOMAREV	Member of the House of Representatives Member of the Committee on Issues of Ecology and Environmental Management
Mr. Renat AITAYEV	Secretary General, House of Representatives
Mr. Rustam TLEGENOV Secretary of the Delegation	Head of the Protocol Sector, House of Representatives
Mr. Bolat KALYANBEKOV	Staff, House of Representatives
Mr. Serik BAKHTIYAR	Staff, House of Representatives
Mr. Kairat Sarzhanov Ambassador to Switzerland	
Ms. Anna LEBEDEVA Diplomat	

KENYA

Mr. Amason KINGI Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Senate Chairperson, Senate Business Committee Chairperson, Procedure and Rules Committee (PAA)
Mr. Allan CHESANG	Member of the Senate Chairperson, Standing Committee on Information, Communication and Technology Member, Standing Committee on Agriculture, Livestock and Fisheries (UDA)

Mr. John CHIKATI	Member of the National Assembly Member, Budget and Appropriations Committee Member, Constitutional Implementation Oversight Committee (Ford-K)
Ms. Betty MAINA	Member of the National Assembly Member, Departmental Committee on Social Protection Member, Constitutional Implementation Oversight Committee (UDA)
Ms. Catherine MUMMA Member of the Work ing Group on Science and Technology	Member of the Senate Vice-Chairperson, Standing Committee on Devolution and Intergovernmental Relations Member, Standing Committee on Justice, Legal Affairs and Human Rights (ODM)
Mr. John Kiarie WAWERU President of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the National Assembly Chairperson, Communication, Information & Innovation Committee (UDA)
Ms. Naisula LESUUDA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Vice-Chairperson, Public Investments Committee on Governance and Education Member, Budget and Appropriations Committee (KANU)
Ms. Millie ODHIAMBO President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Member, Budget and Appropriations Committee Member, Defence, Intelligence and Foreign Relations Committee (ODM)
Ms. Rebecca TONKEI Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly Member, Public Investments Committee on Governance and Education Member, Education and Research Committee (UDA)
Mr. Benedict FURAHA	Director/Chief of Staff, Office of the Speaker
Mr. Jeremiah NYEGENYE Secretary of the Group	Clerk of the Senate
Ms. Serah KIOKO	Deputy Clerk, National Assembly
Mr. Mohamed Ali MOHAMED	Deputy Clerk, Senate
Mr. Kipkemoi KIRUI Adviser	Ag. Director, National Assembly
Mr. Daniel CHANIA Secretary of the Delegation	Deputy Director, Legislative and Procedural Services of the Senate
Ms. Racheal KAIRU Secretary of the Delegation	Deputy Director, Legislative and Procedural Services of the National Assembly
Mr. Peter ADIKA Adviser	Chief Research Officer, Senate
Mr. Ahmed Ibrahim BELEL	Personal Assistant to the Speaker
Ms. Madeline KISAMA	Public Communications Officer

PAA	Pamoja Africa Alliance
FORD-K	Forum for the restauration of democracy
UDA	United Democratic Alliance
ODM	Orange Democratic Movement
KANU	Kenya African National Union

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Ms. Sounthone XAYACHACK Leader of the Delegation	Vice-President of the National Assembly Member, Foreign Affairs Committee (SP)
Mr. Sanya PRASEUTH	Member of the National Assembly Chairman, Foreign Affairs Committee (SP)
Mr. Linkham DOUANGSAVANH	Member of the National Assembly Chairman, Economic, Technology and Environment Committee (SP)
Mr. Phetla THANTHAVONGSA Secretary of the Delegation	Director, National Assembly
Mr. Khemphone ANOTHAY Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly
Ms. Saliphone OUTHACHACK Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Ms. Soudsada KEOMANY Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Ms. Annia KEOSAVANG	Interpreter
Mr. Chanthone LOUANGPHANE Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly

SP Lao People's Revolutionary Party

LATVIA – LETTONIE

Ms. Jana SIMANOVSKA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament Member, Budget and Finance (Taxation) Committee Member, Public Expenditure and Audit Committee (PRO)
Ms. Linda LIEPINA	Member of Parliament Member, Human Rights and Public Affairs Committee Member, Parliamentary Inquiry Committee (LPV)
Ms. Lelde RAFELDE	Secretary General of Parliament
Ms. Sandra PAURA Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Director, Parliament

PRO Progressive
LPV Latvia First

LEBANON – LIBAN

Mr. Michel MOUSSA Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale Président, Commission des droits de l'Homme (Populist)
Mr. Adnan Daher	Secrétaire général de l'Assemblée nationale

Populist Amal movement

LESOTHO

Ms. Matlhohonolofatso Tsepang MOSENA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Assembly (MEC)
Mr. Lebohang Simon PHOHLELI	Member of the National Assembly Member, Law Cluster Member, Natural Resources Cluster (RFP)

Mr. Tello Lawrence KIBANE	Member of the National Assembly Member, Natural Resources Cluster (BAP)
Mr. Lebohang Fine MAEMA (Adv.)	Clerk to the National Assembly

MEC	Movement for Economic Change
RFP	Revolution for Prosperity
BAP	Basotho Action Party

LIECHSTENSTEIN

Mr. Albert FRICK Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament (FBP)
Ms. Dagmar BÜHLER-NIGSCH	Member of Parliament (VU)
Ms. Gabriele WACHTER Secretary of the Delegationp	Adviser, Parliament
Ms. Jessica F. BUCHER Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament

(VU)	Patriotic Union
FBP	Progressive Citizens Party

LITHUANIA – LITUANIE

Ms. Guoda BUROKIENE Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament Deputy Chair, Committee on European Affairs Member, Committee on State Administration and Local Authorities (LFGU)
Mr. Emanuelis ZINGERIS	Member of Parliament Member, Committee on Foreign Affairs Deputy Chair, Committee on European Affairs (HULCD)
Ms. Asta SKIRMANTIENE Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament

LFGU	Lithuanian Farmers and Greens Union
HULCD	Homeland Union-Lithuanian Christian Democrat

LUXEMBOURG

Mr. Georges ENGEL Leader of the Delegation	Member of the Chamber of Deputies Vice-Président, Commission de la Culture Vice-Président, Commission de la Défense (LSAP)
Mr. Laurent SCHEECK	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. Yann GERGES Secretary of the Delegation	Adviser, Chamber of Deputies

LSAP	Lëtzebuerger Sozialistesch Arbechterpartei

MADAGASCAR

M. Mahaleo Richard Victor TSIEBO Chef de la délégation	Membre du Sénat Président du Groupe parlementaire IRMAR Rapporteur, Commission juridique Membre de la Commission Finances, Economie et Développement (TGV)
M. Dinaraly Odilon TIANDAZA	Membre du Sénat Président, Commission juridique Membre de la Commission sociale, culturelle et communication (TGV)

Mme Sidonie RAHARINIRINA	Membre du Sénat Rapporteur de la Commission Sociale, culturelle et communication Membre de la Commission Finances, Economie et Développement durable (MMM)
Mme Mirana RAZAFINDRAZAY Conseillère	Secrétaire générale du Sénat
M. Safidiniavo Toky ANDRIAMBELONIAINA Secrétaire de la délégation	Directeur de Cabinet, Sénat

TGV Tanora Malagasy Vonona
MMM Malagasy Miara-Miainga

MALAWI

Mr. Kenny Edward KANDODO Head of the Delegation	Member of the National Assembly Member, Budget Committee Member, International Relations Committee (MCP)
Mr. Claude MLOMBWA	Member of the National Assembly Member, Legal Affairs Committee Member, International Relations Committee (MCP)
Ms. Esther JOLOBALA	Member of the National Assembly Member, Natural Resources Committee Member, International Relations (UDF)
Mr. Misolo Mussa KAPICHILA	Member of the National Assembly Member, Legal Affairs Member, International Relations (UDF)
Mr. Victor MUSOWA Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly Member, Education Science and Technology Committee Member, International Relations Committee (DPP)
Ms. Fiona KALEMBA Adviser	Clerk of the National Assembly
Ms. Kettie Catherine MUSUKWA	Adviser, National Assembly
Ms. Nancy CHIKANDIRA Secretary of the Group	Adviser National Assembly

MCP Malawi Congress Party
UDF United Democratic Front
DPP Democratic Progressive Party

MALAYSIA – MALAISIE

Ms. Zurainah MUSA Leader of the Delegation	Member of the Senate Member, Special select committee on social and community affairs (UMNO)
Mr. Chen WONG Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives Chairman, Special select committee on international trade and international relations (PKR)
Mr. Jalaluddin ALIAS	Member of the House of Representatives (UMNO)
Mr. Khairil Nizam KHIRUDIN	Member of the House of Representatives Member, Special select committee on infrastructure, transportation and communication (PAS)

Mr. Verdon BAHANDA	Member of the House of Representatives
Ms. Nurul Fadhilah IBHARIM Secretary of the Delegation	Assistant Secretary International Relations and Research Division, House of Representatives

UMNO	United Malay National Organisation
PKR	People's Justice Party
PAS	Malaysian Islamic Party

MALDIVES

Mr. Mohamed ASLAM Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the People's Majlis (MDP)
Mr. Abdulla RIYAZ	Member of the People's Majlis Member, Public Accounts Committee Member, National Security Services Committee (MNP)
Ms. Eva ABDULLA Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the People's Majlis Member, National Security Services Committee (The Dems)
Mr. Ibrahim NAZIL	Member of the People's Majlis Member, Judiciary Committee Member, Economic Affairs Committee (MDP)
Mr. Mohamed MUMTHAZ	Member of the People's Majlis Member, Foreign Relations Committee (MDP)
Mr. Ahmed THARIQ	Member of the People's Majlis Member, Government Oversight Committee Member, Economic Affairs Committee (PPM)
Ms. Fathimath NIUSHA Secretary of the Group	Secretary General, People's Majlis
Ms. Fathmath FILZA	Counsel General, People's Majlis
Mr. Hussein Evan RASHEED	Senior Bureau Officer, People's Majlis
Ms. Zuyyina BADHREE Secretary of the Delegation	Director, People's Majlis

MDP	Maldivian Democratic Party
MNP	Maldives National Party
The Dems	The Democrats
PPM	Progressive Party of Maldives

MALI

M. Hamidou TRAORE Chef de la délégation Président du Groupe	Vice-Président de l'Assemblée nationale Membre, Commission des Affaires étrangères
M. Amadou MAIGA	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des Finances
M. Sidy SOUMAORO	Membre de l'Assemblée nationale Vice-président, Commission de l'Education, de la Culture
M. Moussa AG ACHARATOU MANE	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission de Défense

MALTA – MALTE

Mr. Angelo FARRUGIA Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Speaker of the House of Representatives Chairperson, House Business Committee Chairperson, Privileges Committee
Mr. Randolph DE BATTISTA	Member of the House of Representatives Members, Social Affairs Committee (PL)
Mr. Ryan CALLUS	Member of the House of Representatives Members, Standards in Public Life Committee (PN)
Mr. Ian Paul BAJADA Secretary of the Group	

PL	Partit Laburista
PN	Partit Nazzjonalista

MEXICO – MEXIQUE

Ms. Marcela GUERRA CASTILLO Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Speaker of the Chamber of Deputies (PRI)
Ms. Alejandra Noemí REYNOSO SÁNCHEZ Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Deputy Speaker of the Senate (PAN)
Ms. Sofia CARVAJAL ISUNZA President of the IPU Group	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Marine Committee Member, Human Rights (PRI)
Mr. Noé Fernando CASTAÑON RAMÍREZ	Deputy Speaker of the Senate (MC)
Mr. Cristóbal ARIAS SOLÍS	Member of the Senate Chair, Bicamarel Commission for the evaluation and monitoring of the permanent Armed Forces in public security tasks Secretary, Committee on Radio, Television and Cinematography (MORENA)
Ms. Nuvia Magdalena MAYORGA DELGADO	Member of the Senate Secretary, Committee on Finance Member, Committee for Gender Equality (PVEM)
Ms. Wendy GONZALEZ URRUTIA	Member of the Chamber of Deputies Secretary, Gender Equality Committee Member, Culture and Cinematography Committee (PAN)
Mr. Klaus Uwe RITTER OCAMPO	Member of the Chamber of Deputies Member, Climate Change and Sustainability Committee Member, International Affairs Committee (MORENA)
Ms. Graciela BÁEZ RICÁRDEZ	Secretary General, Chamber of Deputies

PRI	The Institutional Revolutionary Party
MORENA	Movimiento Regeneración Nacional
MC	Movimiento Ciudadano
PVEM	Partido Verde Ecologista de México
PAN	Partido Acción Nacional

MONACO

M. Fabrice NOTARI Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission Permanente du Développement durable	Membre du Conseil national (L'Union)
Mme Corinne BERTANI	Membre du Conseil national (L'Union)
M. Benjamin CELLARIO Secrétaire de la délégation	Chef de Section pour les Affaires internationales, National Council

L'Union L'Union Nationale Monégasque

MONGOLIA – MONGOLIE

Mr. Munkhbaatar LKHAGVA Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Great Hural Member, Standing Committee on Budget Member, Standing Committee on Justice (MPP)
Ms. Anujin PUREV-OCHIR	Member of the State Great Hural Chair, Standing Committee on Social Policy Member, Standing Committee on Security and Foreign Policy
Mr. Enghbat DAMDIN	Secretary-General, State Great Hural
Mr. Baatarsaikhan BATSUKH	Adviser, State Great Hural
Mr. Byambadorj AYURZANA	Adviser, State Great Hural
Mr. Bat-Erdene ORSOO	Adviser, State Great Hural
Mr. Batchuluun OTGONSUREN	Adviser, State Great Hural

MPP Mongolian People's Party
D Democratic Party

MONTENEGRO – MONTÉNÉGRO

Ms. Jelena BOZOVIĆ Leader of the Delegation	Member of Parliament
Mr. Gordan STOJOVIĆ	Member of Parliament
Ms. Jevrosima PEJOVIĆ	Member of Parliament
Ms. Marija MILOSEVIĆ Secretary of the Delegation	
Ms. Tijana ROSANDIĆ Adviser	

MOROCCO – MAROC

M. Ahmed TOUIZI Chef de la délégation Membre du Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre de la Chambre des Représentants (PAM)
M. Kamal AIT MIK Membre du Conseil du Forum des Jeunes Parlementaires	Membre de la Chambre de Conseillers Membre, Commission des secteurs productifs (RNI)
Mme Khaddouj SLASSI	Membre de la Chambre des Représentants (USFP)
M. Mustapha REDDAD	Membre de la Chambre des Représentants (RNI)
M. Omar HEJIRA	Membre de la Chambre des Représentants (PI)

M. Najib EL KHADI Président de l'ASGP	Secrétaire général de la Chambre des Représentants
M. Abdelwahad DRIOUCHE	Conseiller Général, Chambre des Conseillers
M. Said SATRAOUY Secrétaire de la délégation	Chef de la Division des Relations multilatérales, Chambre des Représentants

RNI	Rassemblement National des Indépendants
PAM	Parti d'Authenticité et de Modernité
USFP	l'Union Socialiste des Forces Populaires
PI	Parti d'Istiqlal

MOZAMBIQUE

Mr. Eduardo MULEMBWE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. Lucinda MALEMA	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. Gania MUSSAGY	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)
Mr. Alfredo NAMPETE	Secretary General, Assembly of the Republic
Ms. Lurdes GOMES	
Mr. José MADROBA	Adviser, Assembly of the Republic
Mr. Narcisio MANJATE Secretary of the Group	Adviser, Assembly of the Republic

FRELIMO	Front of Liberation of Mozambique
RENAMO	Mozambican National Resistance

NAMIBIA – NAMIBIE

Mr. Peter KATJAVIVI Leader of the Delegation Member of the IPU Task Force on Ukraine	Speaker of the National Assembly Chairperson, Standing Rules and Orders and Internal Arrangements Committee Chairperson, Privileges Committee (SWAPO)
Ms. Victoria Mbawo KAUMA	Deputy Speaker of the National Council Chairperson, Committee on Implementation and Coordination Vice-Chairperson, Rules, Orders and Business Committee (SWAPO)
Ms. Emma Tangi MUTEKA Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Council Vice-Chairperson, Standing Committee on Health, Social Welfare and Labour (SWAPO)
Mr. Leonard SHIKULO	Member of the National Council Vice-Chairperson, Standing Committee on Public Accounts and Economy (SWAPO)
Mr. Sebastiaan Ignatius GOBS	Member of the National Council Member, Standing Committee on Public Accounts and Economy Member, Privileges Committee (UDF)
Ms. Charmaine TJIRARE	Member of the National Assembly Member, Parliamentary Committee on Public Accounts Member, Parliamentary Committee on ICT

Mr. Henny H SEIBEB	Member of the National Assembly Member, Committee on Defense Member, Committee on Human Resources
Ms. Gerhardine Nono KATJINGISIUA	Member of the National Assembly Member, Committee on ICT Chairperson, Committee on Human Resources and Gender
Ms. Lydia Tjihimise KANDETU Secretary of the Group	Secretary General, National Assembly
Mr. Johannes Tousy NAMISEB Secretary of the Delegation	Secretary General, National Council
Mr. Efraim Gwai JANE Secretary of the Delegation	Deputy Secretary General, National Council
Ms. Moringa Johanna GOAGOSES Adviser	Parliamentary Clerk, National Council
Ms. Cornelia TJAONDJO Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Mwira BERNHARD Adviser	Adviser, National Council
Mr. Petrus Muyenga KAVHURA Secretary of the Delegation	Adviser, National Council
Mr. Norbert Angula UUYUNI	

SWAPO South West Africa People's Organisation
UDF United Democratic Front

NEPAL – NÉPAL

Mr. Dev Raj GHIMIRE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker the House of Representatives
Ms. Ganga Kumari BELBASE	Member of the National Assembly (CPN(MC))
Mr. Hita Raj PANDE	Member of the House of Representatives (CPN(MC))
Mr. Mahesh Kumar BARTAULA	Member of the House of Representatives (CPN(UML))
Mr. Ramesh LEKHAK	Member of the House of Representatives (NC)
Mr. Santosh PARIYAR	Member of the House of Representatives (RSP)
Mr. Padma Prasad PANDEY	Secretary General of the House of Representatives
Mr. Eak Ram GIRI	Joint Secretary, House of Representatives
Mr. Pradeep GURAGAIN	Undersecretary, House of Representatives
Mr. Tej Prakash BHATTARAI	Chief Private Secretary, House of Representatives

CPN(MC)) Communist Party of Nepal (Maoist Centre)
CPN(UML)) Communist Party of Nepal (Unified Marxist Leninist)
NC Nepali Congress
RSP Rastriya Swatantra Party

NETHERLANDS – PAYS-BAS

Mr. Hendrik-Jan TALSMA Leader of the Delegation Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (C)
Mr. Dennis RAM	Member of the House of Representatives (PVV)
Ms. Fatimazhra BELHIRCH Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Senate (D66)
Ms. Glimina CHAKOR	Member of the House of Representatives (Social Democrats / Green party)
Ms. Judith TIELEN	Member of the House of Representatives (VVD)
Mr. Peter OSKAM ASGP Member	Secretary General, House of Representatives
Mr. Remco NEHMELMAN ASGP Member	Secretary General, Senate
Ms. Femmy BAKKER Secretary of the Delegation	Clerk, House of Representatives
Ms. Monique CHRISTIAANSE Secretary of the Delegation	Deputy Clerk, House of Representatives

C	Christen Union
PVV	Party for Freedom
VVD:	People's party for Freedom and Democracy
D66	Democraten 66
Social Democrats / Green party	GroenLinks-PvdA

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE

Mr. Stuart SMITH Leader of the Delegation	Member of the House of Representatives Chairperson, Finance and Expenditure (NAT)
Ms. Kahurangi CARTER	Member of the House of Representatives Member, Petitions (GP)
Mr. Tangi UTIKERE	Member of the House of Representatives Member, Business Member, Transport and Infrastructure (LAB)
Mr. Winton HOLMES Secretary of the Delegation	Senior Inter-Parliamentary Relations Adviser, House of Representatives

NAT	National Party
GP	Green Party
LAB	Labour

NIGERIA – NIGÉRIA

Mr. Godswill Obot AKPABIO Leader of the Delegation Member of the Executive Committee	Speaker of the Senate (APC)
Mr. Benjamin Okezie KALU	Deputy Speaker of the House of Representatives (APC)
Mr. Folorusho Jimoh IBRAHIM	Member of the Senate
Mr. Ibrahim Hassan DANKWABO	Member of the Senate Chairman, Senate Committee on Drugs and Narcotics Member, Senate Committee on Inter-Parliamentary Union (PDP)

Mr. Asuquo EKPENYONG	Member of the Senate Chairman, Senate Committee on Niger Delta Development Commission Vice-Chairman, Senate Committee on National Security and Intelligence (APC)
Ms. Natasha Hadiza AKPOTI	Member of the Senate Chairman, Senate Committee on Local Content Deputy Chairman, Senate Committee on Steel (PDP)
Mr. Osita Ugwu NGWU	Member of the Senate (PDP)
Mr. Victor Bisong ABANG	Member of the House of Representatives Chairman, House Committee on Inter-Parliamentary Affairs(APC)
Mr. Olamijuwonlo Ayodeji ALAO AKALA	Member of the House of Representatives Chairman, House Committee on Youth in Parliamentarian Member, House Committee Gas Resources (APC)
Ms. Marie Enenimiete EBIKAKE	Member of the House of Representatives Vice-Chairperson, House Committee on Inter-Parliamentary Affairs Member, House Committee on Women in Parliament (PDP)
Mr. Nasiru SHEHU	Member of the House of Representatives (APC)
Mr. Titus Tartenger ZAM Adviser	Member of the Senate Chairman, Senate Committee on Rules and Business Member, Senate Committee on Inter-Parliamentary Union (APC)
Nr, Saliu MUSTAPHA Adviser	Member of the Senate
Mr. Mark Udo ESSET Adviser	Member of the House of Representatives Chairman, House Committee on Inter-Parliamentary Affairs Member, House Committee on Marine (PDP)
Mr. Anamero Sunday DEKERI	Member of the House of Representatives
Mr. Sani Tambawal MAGAJI	Secretary General, Senate
Ms. Florence Olanike FOFAH Secretary of the Delegation, IPU Desk officer	Deputy Director, Senate
Mr. Godwin Okon EKPENYONG	Permanent Secretary, House of Representatives
Ms. Hassana Danimoh ABDULWAHAB Adviser	Legislative Officer/IPU Desk, Senate
Mr. Idowu Abib BAKARE Adviser	Assistant Director, Interparliamentary Relations Committee, House of Representatives
Mr. Mohammed Chubado GANA	Protocol, Senate
Mr. Nsikak Gregory EFFIONG	Legislative aide, Senate
Mr. Basil Anthony ABIA	Senate President’s Aide
Mr. Udo Ogbu UMEKWE	Legislative staff

Mr. Toby OKECHUKWU	Chief of staff to Deputy Speaker
Ms. Vivian Hannah OKORIE	SA Admin to Deputy Speaker

APC	All Progressives Congress
PDP	Peoples Democratic Party

NORWAY – NORVÈGE

Mr. Tellef Inge MØRLAND Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of Parliament (Ap)
Ms. Birgit Oline KJERSTAD	Member of Parliament (SV)
Mr. Grunde ALMELAND	Member of Parliament (V)
Ms. Linda Monsen MERKESDAL	Member of Parliament (Ap)
Ms. Silje HJEMDAL	Member of Parliament (FrP)
Mr. Thomas FRASER Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament
Ms. Lisbeth Merete STOCK Secretary of the Delegation	Adviser, Parliament

Ap	Labour Party
SV	Socialist Left Party
V	Liberal Party
FrP	Progress Party

OMAN

Mr. Said AL SADI Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Ahmed AL BULUSHI	Member of the Shura Council Member, committee of education scientific research and innovation
Mr. Badar AL JABRI	Member of the Shura Council Member, Committee of youth and human resources
Mr. Juma AL WAHAIBI	Member of the Shura Council Member, Economic and financial committee
Mr. Mohammed AL ANSI AL YAFAI	Member of the Shura Council Member of the Majlis Bureau
Ms. Azza AL ISMAILI	Member of the State Council
Ms. Maryam AL AWADI	Member of the State Council
Mr. Ahmed AL NADABI	Secretary General, Shura Council
Mr. Khalid AL SAADI	Secretary General, State Council
Mr. Abdullah AL HABSI Adviser	Director, Shura Council
Mr. Khalid AL HARTHI Adviser	Director, State Council
Mr. Majid AL ISMAILI Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council

Ms. Muna AL FUTAISI Secretary of the Delegation	Director, State Council
Ms. Sumaiya ALAMRI Secretary of the Group	Director, Shura Council

PAKISTAN

Mr. Sardar Ayaz SADIQ Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly (PML-N)
Mr. Farooq Hamid NAEK Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate Chairperson of Committee on foreign affairs (PPPP)
Ms. Saadia ABBASI	Member of the Senate Chairperson of Committee on cabinet secretariat Chairperson of Committee on parliamentary caucus on water resources in the country (PMLN)
Mr. Syed Ali ZAFAR	Member of the Senate Chairperson of Committee on law and justice Member of Committee on delegated legislation (PTI)
Mr. Umar FAROOQ	Member of the Senate Member, Aviation committee Member, Defence committee (ANP)
Mr. Aqeel MALIK	Member of the National Assembly (PML-N)
Ms. Hina Rabbani KHAR	Member of the National Assembly (PPPP)
Mr. Ahmad Ateeq ANWAR	Member of the National Assembly (PML-N)
Mr. Syed Aminul HAQUE	Member of the National Assembly (MQM-Pak)
Mr. Syed Naveed QAMAR	Member of the National Assembly (PPPP)
Mr. Tahir HUSSAIN Secretary of the Group	Secretary General, National Assembly
Mr. Syed Shamoon HASHMI Adviser	Special Secretary (SI), National Assembly
Mr. Waseem Iqbal CHAUDHRY Adviser	Special Secretary (Parliamentary Diplomacy/Chief of Protocol, National Assembly
Mr. Zahid ANWAR	Assistant Director (IR), National Assembly
Mr. Hyder ALI	Joint Secretary
Mr. Qamar Shehzad	Director Coordination

MQM-Pak	Muttahida Qaumi Movement - Pakistan
PPPP	Pakistan People's Party Parliamentarian
PML-N	Pakistan Muslim League
PTI	Pakistan Tehreek-e-Insaf
ANP	Awami national party

PALESTINE

Mr. Musa HADID Leader of the Delegation Member of the Committee on Middle East Questions	Deputy Speaker of the Palestine National Council (FATEH)
Ms. Doaa NOFAL	Member of the Palestine National Council

Mr. Ali FAYSAL	Deputy Speaker of the Palestine National Council (DFLP)
Mr. Bashar SULAIMAN Adviser, Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Director, Palestinian Legislative Council
Mr. Ibrahim KHRAISHI Ambassador	
Mr. Ryad AWAJA Diplomat	

FATEH
DFLP Democratic Front for the Liberation of Palestine

PARAGUAY

Mr. Marcelo SALINAS	Member of the Chamber of Deputies (PLRA)
Mr. Rodrigo BLANCO	Member of the Chamber of Deputies (PLRA)
Mr. Sergio ROJAS	Member of the Senate (PLRA)

PLRA Partido Liberal Radical Autentico

PERU – PÉROU

Mr. Alex Antonio PAREDES GONZALES Leader of the Delegation Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Congress of the Republic (PPNL)
Ms. Maria del Carmen ALVA PRIETO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Congress of the Republic (AP)
Ms. Rosangella BARBARÁN REYES	Member of the Congress of the Republic (FP)
Mr. Ernesto BUSTAMANTE Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Congress of the Republic (FP)
Mr. Wilson SOTO Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Congress of the Republic (AP)

FP Fuerza Popular
AP Acción Popular
PPNL Peru Libre

PHILIPPINES

Mr. Juan Miguel ZUBIRI Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Senate
Mr. Aquilino PIMENTEL III	Member of the Senate (PDP-Laban) Senate Minority Leader
Ms. Pia CAYETANO Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Senate Chair, Committee on Accountability of Public Officers & Investigations Chair, Committee on Sustainable Development Goals, Innovation and Futures Thinking (NP)

Ms. Maria Lourdes Nancy S. BINAY	Member of the Senate Chair, Committee on Tourism (UNA)
Mr. Manuel LAPID	Member of the Senate Chair, Committee on Games and Amusement (NPC)
Ms. Glona LABADLABAD	Member of the House of Representatives Chair, Committee on Inter-parliamentary Relations and Diplomacy Vice Chair, Committee on Ecology (Lakas-CMD)
Ms. Maria Rachel ARENAS Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives
Mr. Gustavo Alonzo TAMBUNTING	Member of the House of Representatives Chair, Committee on Legislative Franchise Vice Chair, Committee on Labor and Employment (NUP)
Ms. Ma. Lucille NAVA	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee on Inter-Parliamentary Relations and Diplomacy Vice-Chair, Committee on Agriculture and Food (NUP)
Ms. Mikaela Angela B. SUANSING	Member of the House of Representatives Vice-Chair, Committee on Agriculture and Food (Lakas-CMD)
Mr. Renato BANTUG Jr. ASGP Member	Secretary General, Senate
Mr. Reginald S. VELASCO ASGP Member	Secretary General, House of Representatives
Ms. Marivic LAUREL GARCIA ASGP Member	Deputy Secretary for Legislation of the Senate
Ms. Rose Marie ARENAS Adviser	Former Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. Antonio, DE GUZMAN Jr. Secretary of the Group	Director General, Office of International Relations and Protocol, Senate
Ms. Grace ANDRES	Deputy Secretary General for Inter-Parliamentary and Public Affairs, House of Representatives
Ms. Annalou NACHURA	Deputy Secretary General for Legal Affairs, House of Representatives
Mr. Cesar DE CHAVEZ	Director, Protocol Service, Office of International Relations and Protocol, Senate
Mr. Joe Anthony RAMOS	Committee Secretary, Committee on Inter-Parliamentary Relations and Diplomacy, House of Representatives
Mr. Renard Kayne R. YCASIANO	Acting Committee Secretary, Special Committee on West Philippine Sea, House of Representatives
Mr. Ronyll MENDOZA Secretary of the Delegation	Legislative Staff Officer, Senate
Ms. Kary Mei VILLAFLOR	Legislative Staff Officer, Social Media Unit, Senate Public Relations and Information Bureau Senate
Ms. Neliza MACAPAYAG-MARGETIĆ	Chief of Staff, Office of Senate President Juan Miguel F. Zubiri,Senate

Mr. Ricky ILETO	Chief of Staff, Office of Senator Manuel Lapid, Senate
Mr. Carlos D. SORRETA Ambassador/Permanent Representative	
Ms. Kristine Leilani R. Salle Ambassador/ Deputy Permanent Representative	

NUP	National Unity Party
PDP-Laban	Partido Demokratiko Pilipino-Lakas ng Bayan
NPC	Nationalist People's Coalition
NP	Nacionalista Party
Lakas-CMD	Lakas-Christian Muslim Democrats
UNA	United Nationalist Alliance

POLAND – POLOGNE

Ms. Gabriela MORAWSKA-STANECKA Leader of the Delegation Member of the Executive Committee Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Senate Deputy Chair, Foreign Affairs Committee Member, Climate and Environmental Committee
Ms. Barbara BARTUS	Member of the Sejm Member, Rules, Deputies' Affairs and Immunities Deputy Chair, Legislative (PiS)
Ms. Dorota OLKO	Member of the Sejm Member, Education, Science and Youth Member, Social Policy and Science (L)
Ms. Jolanta ZIEBA-GZIK	Member of the Sejm Member, Public Finance Member, Education, Science and Youth (PSL-TD)
Ms. Marta GOLBIK	Member of the Sejm Member, Public Finance Member, National Defence (KO)
Mr. Radoslaw FOGIEL	Member of the Sejm Deputy Chair, Foreign Affiars (PiS)
Mr. Rafal KASPRZYK	Member of the Sejm Deputy Chair, Public Finance Member, Infrastructure (PL 2050 TD)
Mr. Stanisław GAWŁOWSKI	Member of the Senate Chairperson, Climate and Environment Committee Member, Legislative Committee (KO)
Mr. Wiktor DURLAK	Member of the Senate Chairperson, Sport Committee Member, Local Government and State Administration Committee (PiS)
Ms. Agata KARWOWSKA-SOKOŁOWSKA Adviser	Director, Senate
Ms. Agata WÓJCIK-PAWLICZAK Adviser	Head of Unit, Senate
Ms. Magdalena ŚLESICKA Secretary of the Delegation	Head Specialist, Senate
Mr. Michal DESKUR	Deputy Secretary General, Sejm

Mr. Wojciech GRUBA Secretary of the Group	Adviser, Sejm

PiS	Law and Justice
L	The Left
PSL-TD	Polish People's Party - Third Way
KO	Civic Coalition
PL 2050 TD	Poland 2050 - Third Way

PORTUGAL

Mr. Joaquim BARRETO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the Assembly of the Republic Member, Agriculture and Fisheries Member, Environment and Energy (SP)
Ms. Carla SOUSA	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Education and Science Party coordinator, Committee on Culture, Communication, Youth and Sport (SP)
Mr. Duarte PACHECO Honorary IPU President	Member of the Assembly of the Republic Coordinator of political party, Budget and Finance Member, Foreign Affairs and Portuguese communities (SDP)
Mr. Hugo CARNEIRO	Member of the Assembly of the Republic Vice-President, Budget and Finance Committee (SDP)
Mr. Miguel SANTOS	Member of the Assembly of the Republic Vice-President, European Affairs Committee (SDP)
Ms. Vera BRAZ	Member of the Assembly of the Republic Member, Budget and Finance Committee (SP)
Mr. João CAMPOS COELHO Adviser	Head of International Relations and Cooperation Division, Assembly of the Republic
Mr. Rui COSTA Adviser	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic
Ms. Suzana SANTOS Secretary of the Delegation	Adviser, Assembly of the Republic

SP	Socialist Party
SDP	SDP

QATAR

Mr. Sultan ALDOSARI Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council
Mr. Ali AL-KAABI	Member of the Shura Council
Mr. Ahmad ALJAHANI	Member of the Shura Council
Mr. Ali ALHAJRI Secretary of the Delegation	Director, Shura Council
Mr. Rashid AL-MASLAMANI Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Khalaf AL-KAABI Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council

REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Mr. Jong Yoon CHOI Leader of the Delegation	Member of the National Assembly Member, National Policy Committee Member, Special Committee on Demographic Crisis (DPK)
Ms. Hyun Young SHIN	Member of the National Assembly Member, Health and Welfare Committee Vice-Chair, Gender Equality and Family Committee (DPK)
Ms. Jung Min HONG	Member of the National Assembly Member, Trade, Industry, Energy, SMEs, and Startups Committee Member, Special Committee on Cutting-Edge Strategic Industries (DPK)
Mr. Woong KIM	Member of the National Assembly Member, Public Administration and Security Committee Member, Special Committee on Budget & Accounts (PPP)
Mr. Jaehyun BAEK ASGP Member	Secretary General, National Assembly
Ms. Jeongwon MOON Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly
Ms. Minkyung HA Secretary of the Delegation	Program officer, National Assembly
Ms. Saera LEE Secretary of the Delegation	Program officer, National Assembly
Ms. Seorin HYUN Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly
Mr. Seung Woo SHIN Secretary of the Delegation	Senior Deputy Director, National Assembly
Ms. Yeonkyung KIM Secretary of the Delegation	Program Officer, National Assembly
Mr. Yun Jae CHO Adviser	Chief of Staff of the Secretary General, National Assembly

ROMANIA – ROUMANIE

Ms. Silvia-Monica DINICĂ Leader of the Delegation Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Chairperson, Committee for Science, Innovation and Technology Member, Committee for Economic Affairs, Industries and Services (USR)
Ms. Mara-Daniela CALISTA	Member of the Chamber of Deputies Deputy Chairperson, Committee for Equal Opportunities for Women and Men Member, Committee for Labour and Social Protection (PNL)
Mr. Zoltan ZAKARIAS	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee for Health and Family Member, Committee for European Affairs (UDMR)
Mr. Ion Marcel VELA	Member of the Senate Deputy Chairman, Foreign Policy Committee Member, Committee for Defence, Public Order and National Security (PNL)

Mr. Sorin-Cristian MATEESCU	Member of the Senate Deputy Chairman, Committee for Constitutionality Member of the Committee for Legal Affairs, Nominations, Discipline, Immunities and Validations (AUR)
Mr. Ionel-Dănuț CRISTESCU	Member of the Senate Member of the Bureau, Committee for Budget, Finances, Banking and Capital Markets Member, Committee for Legal Affairs, Nominations, Discipline, Immunities and Validations (PSD)
Mr. Marian-Iulian RASALIU	Member of the Chamber of Deputies Member of the Bureau, Committee for Defense, Public Order and National Security Member, Foreign Affairs Committee (PSD)
Mr. Claudiu-Augustin ILISANU	Member of the Chamber of Deputies Member, Committee for Environment and Ecological Balance Member, Committee for Equal Opportunities for Women and Men (PSD)
Mr. Mario-Ovidiu OPREA	Secretary General, Senate
Mr. George Ionuț DUMITRICĂ ASGP Member	Deputy Secretary General, Chamber of Deputies
Ms. Cristina DUMITRESCU Secretary of the Group	Director, Senate
Ms. Cristina IONESCU Secretary of the Delegation	Director, Senate
Ms. Luminița TEODOREL Secretary of the Delegation	Adviser, Senate
Ms. Teodora Elena POTERAȘU Secretary of the Group	Adviser, Chamber of Deputies
Mr. Răzvan RUSU Ambassador	
Mr. Traian FILIP Deputy Permanent Representative	

USR	Save Romania Union
PSD	Social Democratic Party
PNL	National Liberal Party
AUR	Alliance for the Unity of Romanians
UDMR	Democratic Alliance of Hungarians in Romania

RUSSIAN FEDERATION – FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr. Konstantin KOSACHEV Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member, Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. Petr TOLSTOY Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the State Duma (UN)
Mr. Aleksandr DUOINYKH	Member of the Council of the Federation Chair, Federation Council Committee on Agriculture and Food Policy and Environmental Management
Mr. Aleksei CHEPA	Member of the State Duma First Deputy Chairman, Committee on International Affairs (JRFT)

Ms. Inna SVIATENKO	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member, Federation Council Committee on Social Policy
Mr. Leonid SLUTSKIY	Member of the State Duma Chairman, Committee on International Affairs (LDPR)
Ms. Liliia GUMEROVA Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Council of the Federation Chair, Federation Council Committee on Science, Education and Culture
Ms. Rosa CHEMERIS	Member of the State Duma Member, Committee on International Affairs (NP)
Mr. Sergey GAVRILOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the State Duma Chairman, Committee on Property, Land and Property Relations (CPRF)
Mr. Andrei BORZOV Adviser	Director, State Duma
Mr. Dmitrii ANDRIIANOV Secretary of the Group	Adviser, Council of the Federation
Mr. Dmitrii STEPANOV Secretary of the Delegation	Director, State Duma
Ms. Mariia ZHOLOBOVA Secretary of the Delegation	Adviser, Council of the Federation
Ms. Olga SHMACHKOVA Secretary of the Delegation	Adviser, Council of the Federation
Mr. Anton MINAEV Counsellor	Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations in Geneva
Mr. Ivan TARUTIN Third Secretary	Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations in Geneva
Ms. Liubov BOGOSLOVSKAYA	Adviser
Mr. Pavel KUKARKIN	Adviser
Ms. Daria SKVORTSOVA	Adviser

UN	United Russia
JRFT	Just Russia - For Truth
LDPR	Liberal-Democratic Party of Russia
NP	New People
CPRF	Communist Party of the Russian Federation

RWANDA

Ms. Espérance NYIRASAFARI Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Deputy Speaker of the Senate (RPF-INKOTANYI)
Ms. Betty DUSENGE Adviser	

RPF-INKOTANY Rwandan Patriotic Front – Inkotanyi

SAN MARINO – SAINT-MARIN

Mr. Lorenzo BUGLI Leader of the Delegation	Member of the Great and General Council Member, Permanent Committee on Foreign Affairs (PDCS)
Ms. Michela PELLICCIONI	Member of the Great and General Council Member, Committee on Financial Affairs Member, Committee on Health Affairs (DML)
Mr. Paolo RONDELLI	Member of the Great and General Council Member, Committee on Foreign Affairs Member, Committee on Health Affairs (RETE)
Ms. Sara CONTI	Member of the Great and General Council Member, Permanent Committee on Internal Affairs (RF)

DML	Domani Motus Liberi
PDCS	Partito Democratico Cristiano Sammarinese
RF	Repubblica Futura
RETE	Movimento Civico Rinnovamento – Equità – Trasparenza – Ecosostenibilità

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Ms. Celmira SACRAMENTO Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (ADI)
Mr. Lourenço FREITAS	Member of the National Assembly (ADI)
Mr. Baltazar QUARESMA	Member of the National Assembly (MCI/PS-PUN)
Mr. Wuando ANDRADE	Member of the National Assembly Member, Committee on Political, Legal, Constitutional, Public Administration and Ethical Affairs (MLSTP/PSD)
Mr. Domingos BOA MORTE	Secretary General, National Assembly
Ms. Darine NETO	Adviser, National Assembly
Mr. Eleutério NETO	Adviser, National Assembly

ADI	Acção Democrática Independente
MCI/PS-PUN	Movimento de Cidadãos Independentes/Partido Socialista
MLSTP/PSD	Movimento de Libertação de São Tomé e / Partido Social Democrata

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

Ms. Hanan ALAHMADI	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. Abdulrahman ALHARBI Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Shura Council
Mr. Abdullah ALSALAMAH	Member of the Shura Council
Ms. Hoda ALHELAISSI Member of the Advisory Group on Health	Member of the Shura Council
Ms. Amal ALSHAMAN	Member of the Shura Council
Mr. Mohamad ALMETAIRI	Secretary General, Shura Council
Mr. Khalid ALMANSOUR Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Director, Shura Council

Mr. Khalid ALTURKI Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Director, Shura Council
Mr. Akram HOBROM Adviser	Director, Shura Council
Mr. Ahmed ALSHAHRANI Adviser	Adviser, Shura Council
Mr. Majed ALSAHLI Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Turki ALSAUD Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council
Ms. Afnan ALORAIJ Adviser, Secretary of the Delegation	Adviser, Shura Council
Mr. Khalid ALMUBARAK Secretary of the Group	Secretary, Shura Council
Ms. Lina ALMARZOOQ Adviser	Secretary, Shura Council
Mr. Fahad ALOMER Adviser	Secretary, Shura Council

SERBIA – SERBIE

Ms. Ana BRNABIĆ Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly (SNS)
Mr. Edin Đerlek	Member of the National Assembly (SPP)
Mr. Milan RADIN	Member of the National Assembly (SNS)
Ms. Snežana PAUNOVIĆ Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly (SPS)
Mr. Srđan SMILJANIĆ	Secretary General, National Assembly
Mr. Dario KUKOLJ	Deputy Secretary General, National Assembly
Mr. Miloš POPOVIĆ	Head of the Speaker's Office, National Assembly
Ms. Jelena PAREZANOVIĆ	Adviser, National Assembly
Mr. Mladen BAŠIĆ	Adviser, National Assembly
Mr. Nikola STOJANOVIĆ	Adviser, National Assembly
Mr. Vladimir FILIPOVIĆ Secretary of the Delegation, Secretary of the Group	Adviser, National Assembly
Ms. Aleksandra MLADAN Adviser	
Ms. Ilina VUKAJLOVIC Adviser	

SNS Serbian Progressive Party
SPP Justice and Reconciliation Party
SPS Socialist Party of Serbia

SEYCHELLES

Mr. Roger MANCIENNE Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Assembly Chairperson, Assembly Business Committee
Ms. Audrey VIDOT	Member of the National Assembly Vice-Chairperson, Women's Parliamentary Caucus Members, Communicable Diseases, HIV/AIDS and Sexual Reproductive Health & Rights Committee (US)
Mr. Waven WILLIAM President of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly Chairperson, International Affairs Committee Vice- Chairperson, Food Security and Sustainable Development Committee (LDS)
Ms. Emma DIDON Secretary of the Delegation, IPU Desk Officer	Research Officer, National Assembly

LDS Linyon Demokratik Seselwa
US United Seychelles

SIERRA LEONE

Mr. Abass Chernor BUNDU Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Member, Committee of Selection Member, Standing Orders Committee
Mr. Edward GEORGE	Member of Parliament Member, Committee on Youth Affairs Member, Committee on Local Government & Rural Development (SLPP)
Ms. Hawa Roselyn SIAFA	Member of Parliament Member, Public Accounts Committee Member, Committee on Planning And Economic Development, Committee on Basic Secondary Education (SLPP)
Ms. Zainab THOLLEY Secretary of the Delegation	Protocol Officer, Parliament

SLPP Sierra Leone People's Party

SINGAPORE – SINGAPOUR

Mr. Vikram NAIR Leader of the Delegation	Member of Parliament Member, Estimates Committee (PAP)
Ms. Cheng Sim Joan PEREIRA	Member of Parliament (PAP)
Mr. Kheng Wee Louis CHUA	Member of Parliament Member, Public Accounts Committee (WP)
Ms. Francine Yu Qing TING Secretary of the Delegation	Assistant Manager (Official Reports) Parliament
Mr. Sze Peng Dennis ONG Secretary of the Delegation	Senior Assistant Clerk, Parliament

PAP People's Action Party
WP The Workers' Party

SLOVAKIA – SLOVAQUIE

Ms. Simona PETRIK Head of the Delegation	Member of the National Council Social Affairs Committee
Ms. Silvia KOVACIK GABEROVA Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Council

SLOVENIA – SLOVÉNIE

Mr. Predrag BAKOVIC Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the National Assembly Chair, Committee on Foreign Policy Member, Committee on Infrastructure, the Environment and Spatial Planning (Socialist Party)
Mr. Zoran MOJSKERC Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member, Committee on European Union Affairs Member, Committee on Justice (Conservative Party)
Ms. Tanja PANDEV Secretary of the Delegation	Director, National Assembly

Socialist Party	Social Democrats
Liberal Party	Svoboda
Conservative Party	Slovene Democratic Party

SOMALIA – SOMALIE

Mr. Said Mohamed MOHAMUUD Leader of the Delegation	Member of the House of the People Member, Foreign Affair Committee Vice-President, Somali & Iraqi Friendship Committee
Mr. Abdullahi Omar ABSHIR	Deputy Speaker of the House of the People
Mr. Farah Moalim BISHAR	Member of the House of the People
Mr. Iftin Hassan IMA	Member of the Upper House
Mr. Ismail Eid MOHAMED	Member of the House of the People Justice and Judiciary
Mr. Noradin OLUJOG	Member of the House of the People Member, Committee of communication, Technology, and Telecommunications.
Ms. Zamzam Dahir MOHAMUD	Member of the Upper House Secretary, National Resources Committee
Mr. Abdinasir Ibrahim GULED	Secretary General, Upper House
Mr. Abdirahman ABDULLE Secretary of the Delegation	Secretary General, House of the People
Ms. Hanifa IBRAHIM Adviser	Adviser, House of the People
Mr. Mohamed ABDULLAHI Secretary of the Delegation	
Mr. Mohamud Hadis MOHAMED	Secretary to the Deputy Speaker, House of the People

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

Ms. Sylvia Elizabeth LUCAS Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the National Council of Provinces (ANC)
Mr. Cedric Thomas FROLICK	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. Dorries Eunice DLAKUDE	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. Fikile Andiswa MASIKO	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. Narend SINGH	Member of the National Assembly (IFP)
Mr. Nqabayomzi KWANKWA	Member of the National Assembly (UDM)

Mr. Seiso Joel MOHAI	Member of the National Assembly
Mr. Xolile GEORGE	Secretary to Parliament
Mr. Ian Coenie MUNDELL	Speaker's Office, National Assembly
Mr. Moloto Kenneth MOTHAPO	Director, National Assembly
Mr. Dumisani SITHOLE	Manager, International Relations and Protocol Department
Mr. Masibulele XASO	Secretary, National Assembly
Ms. Nogolide Feziwe NOJOZI	Adviser
Ms. Sebolelo Constance MVULANE	Adviser, National Council of Provinces
Mr. Phandulwazi JIKELO	Adviser
Ms. Rosalind Mpho MONNAKGOTLA Secretary of the Group	Staff support, National Assembly
Ms. Natalie Wilma Esmeralda LEIBRANDT-LOXTON	Adviser

ANC African National Congress
IFP Inkatha Freedom Party
UDM United Democratic Movement

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

Mr. Deng Deng AKOON ACHIEN Leader of the Delegation	Speaker of the Council of States (SPLM IO)
Mr. Daniel ABOCHA ALI MALOU	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Gabriel GUOT GUOT ACIEN	Member of the Transitional National Legislative Assembly (NA)
Ms. Genivia Eliaba Jenaba TOTO	Member of the Council of States
Ms. Janet AYA ALEX TABAN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. John GAI NYUOT YOH	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM)
Mr. Paulino Lukudu Obede LAILA	Member of the Council of States
Mr. Petro Juaj MACHAR JUOJ	Member of the Council of States
Ms. Sandra BONA MALWAL	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM-IO)
Mr. Samuel BUHORI LOTTI THEOPHILUS Adviser	Member of the Transitional National Legislative Assembly (SSOA)
Mr. Alalla LORO	Secretary General, Council of States
Ms. Bakhita AKUINDIK ABIEM AKEEN	Parliamentary Reporter, Transitional National Legislative Assembly
Mr. Makuc MAKUC NGONG AKOT	Secretary General, Transitional National Legislative Assembly

Mr. Peter WILSON LADU	Adviser

SPLM IO Sudan People's Liberation Movement in Opposition
SPLM Sudan People's Liberation Movement
NA National Agenda
SSOA South Sudan Opposition Alliance

SPAIN – ESPAGNE

Mr. Agustín ALMODÓBAR BARCELÓ Leader of the Delegation Member of the Executive Committee	Member of the Senate (PP)
Mr. Amaro HUELVA	Member of the Senate (PSOE)
Ms. Sara SIEIRA	Secretary General, Senate
Mr. Joaquín CABEZAS Adviser	
Ms. Teresa GÓMEZ-BERNARDO Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	

PP Popular Party
PSOE Socialist Party

SRI LANKA

Mr. Mahinda Yapa ABEYWARDANA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of Parliament Chairman, Committee on Parliamentary Business Chairman, Committee on High Posts (SLPP)
Mr. Ashok Ranjan Abeysinghe KALUKOTTE KANKANAMGE	Member of Parliament Member, Parliamentary Caucus for Children Member, The Parliamentary Caucus for Open Parliament Initiative (SJB)
Ms. Manjula Wijekoon Dissanayake WIJEKOON MUDIYANSELAGE	Member of Parliament Member, Women Parliamentarians Caucus in Parliament Deputy, Parliamentary Caucus for Youth (SLPP)
Mr. Ranjith Madduma Bandara RATNAYAKA MUDIYANSELAGE	Member of Parliament Member, Committee on Parliamentary Business Member, Sectoral Oversight Committee on Food Security & Agriculture (SJB)
Mr. Sumith Weerasinghe UDUKUMBURAGE	Member of Parliament Member, Parliamentary Caucus for Youth Member, Sectoral Oversight Committee on Energy & Transport (SLPP)
Ms. Kushani Anusha ROHANADEERA Secretary of the Group, Secretary of the Delegation	Secretary General of Parliament

SLPP Sri Lanka Podujana Peramuna
SJB Samagi Jana Balawegaya

SURINAME

Mr. Asiskumar GAJADIEN Leader of the Delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly Chairman, Standing Committee of Planning and Finance Chairman, Standing Committee of Foreign Affairs International Business and International Cooperation Member, Standing Committee on Natural Resources (VHP)

Ms. Soerjani MINGOEN-KARIJOMENAWI	Member of the National Assembly Member, Standing Committee of Agriculture, Livestock, Farming, and Fishing Member, Standing Committee of Economic Business, Entrepreneurship and Technological Innvationn (VHP)
Ms. Tashana LOSCHE	Member of the National Assembly Member, Standing Committee of Education (NDP)
Ms. Agatha RAMDASS	Deputy Clerk,National Assembly
Ms. Asna RADJARAM Adviser	

VHP	Progressive Reform Party
NDP	National Democratic Party

SWEDEN – SUÈDE

Ms. Kerstin LUNDGREN Leader of the Delegation	Third Deputy Speaker of Parliament Member, Committee on Foreign Affairs (C)
Ms. Margareta CEDERFELT Leader of the Delegation	Member of Parliament Member, Committee on Foreign Affairs (M)
Mr. Arin KARAPET	Member of Parliament Member, Committee on the Labour Market (SD)
Mr. Mattias KARLSSON Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of Parliament Committee on Foreign Affairs (SD)
Mr. Serkan KÖSE	Member of Parliament Member, Committee on the Labour Market (SAP)
Ms. Yasmine ERIKSSON	Member of Parliament Member, Committee on Foreign Affairs (SD)
Ms. Leila ALI ELMI	Member of Parliament Member, Committee on the Labour Market (MP)
Mr. Ingvar MATTSON	Secretary General of Parliament
Ms. Anna-Sara HULTGÅRD CZERNICH Adviser	
Mr. Björn SONDÉN Secretary of the Delegation	
Mr. Ralph HERMANSSON Secretary of the Delegation	
Ms. Alexa TIMLICK	

C	The Centre Party
M	The Moderate Party
SD	The Sweden Democrats
SAP	The Social Democratic Party
MP	Green Party

SWITZERLAND – SUISSE

M. Thomas HURTER Chef de la délégation Président du Groupe UIP Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil national Vice-Président, Commission des transports et des télécommunications Membre, Commission de la politique de sécurité (SVP/UDC)
M. Christian LOHR Membre du Bureau de la Commission permanente de la Démocratie et Droits de l'homme	Membre du Conseil national Membre, Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (M/C)
M. Daniel JOSITSCH	Membre du Conseil des Etats Membre, Commission de politique extérieure Président, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de la politique de sécurité Membre, Commission des institutions politiques Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (SP/PS)
M. Franz GRÜTER	Membre du Conseil national Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission de l'immunité (SVP/UDC)
Mme Isabelle CHASSOT	Membre du Conseil des Etats Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de la science, de l'éducation et de la culture (M/C)
Mme Laurence FEHLMANN RIELLE Membre du Comité sur les droits de l'homme des parlementaires, Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des finances (SP/PS)
M. Laurent WEHRLI Membre du Bureau de la Commission permanente de la Paix et de la Sécurité internationale, Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Membre du Conseil national Président, Commission de politique extérieure Membre, Commission de gestion Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (FDP/PLR)
M. Philippe SCHWAB	Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
M. Jérémie EQUEY Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Relations internationales
Mme Anna-Lea GNÄGI Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la délégation	Relations internationales

SVP/UDC	Union démocratique du centre
M/C	Le Centre
SP/PS	Parti socialiste
FDP/PLR	Les Libéraux / Les Libéraux-Radicaux

SYRIAN ARAB REPUBLIC – RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Ms. Maysa SALEH Leader of the Delegation Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the People's Assembly (Socialist)
Mr. Ahmad ALZAYDAN	Member of the People's Assembly Member, Agriculture and Water Resources Committee (Socialist)
Ms. Fatimah KHAMEES	Member of the People's Assembly Vice-chairperson, Social Affairs Committee (Socialist)

Mr. Jamil MURAD	Member of the People's Assembly Member, Committee on Economic Affairs and Energy Member, Youth and Sports Committee
Mr. Rafat DARMOCH	Member of the People's Assembly Member, Martyrs and War Victims Affairs Committee (Socialist)
Mr. Abdul Azim DIAB Secretary of the Group	Director, People's Assembly

Socialist Ba'ath Party

THAILAND – THAÏLANDE

Mr. Pornpetch WICHITCHOLCHAI Leader of the Delegation President of the IPU Group	President of the Senate
Ms. Theerarat SAMREJVANICH	Member of the House of Representatives Chairperson, Committee on Communications, Telecommunications, and Digital Economy and Society (PTP)
Ms. Suwannee SIRIVEJCHAPUN Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Senate First Vice-Chairperson, Committee on Laws, Justice, and Police Affairs, Senate
Mr. Kraisid TONTISIRIN Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the Senate Third Vice-Chairperson, Committee on Higher Education, Science, Research and Innovation, Senate
Ms. Saratsanun UNNOPPORN	Member of the House of Representatives Secretary, Committee on Foreign Affairs (PTP)
Mr. Chaiwat SATHAWORNWICHIT	Member of the House of Representatives Secretary, Committee on Debt, Poverty Problems Solutions, and Inequality Reduction, House of Representatives (MFP)
Mr. Akara TONGJAISOD	Member of the House of Representatives Spokesperson, Committee on Foreign Affairs, House of Representatives (PPRP)
Mr. Anusart SUWANMONGKOL Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Senate Second Vice-Spokesperson, Committee on Foreign Affairs, Senate
Mr. Pita LIMJAROENRAT	Member of the House of Representatives (MFP)
Mr. Padipat SUNTIPHADA Adviser	Deputy Speaker of the House of Representatives (FP)
Ms. Pikulkeaw KRAIRIKSH Adviser	Member of the Senate Chairperson, Committee on Foreign Affairs Senate
Ms. Natchtanun ROOPKHAJORN Secretary to the Leader of Delegation	Adviser to the President of the Senate
Mr. Sirote PATPUN	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Steejit TAIPIBOONSUK ASGP Member	Deputy Secretary General, House of Representatives
Ms. Boontarika JUNHANANDANA Secretary of the Delegation	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives

Mr. Tanukom BAMRUNGPON Assistant Secretary of the Delegation	Director of IPU Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives
Mr. Worathep CHEUJEDONGK Interpreter and Assistant Secretary to the ASGP Delegation	Foreign Affairs Officer, Senior Professional Level, House of Representatives
Ms. Somsakul LICKANAJULE Assistant Secretary of the Delegation	Foreign Relations Officer Secretariat of the House of Representatives
Mr. Chulatas SAIKRACHANG Assistant Secretary of the Delegation	Foreign Relations Officer, Secretariat of the House of Representatives
Mr. Kanon SUKPORNCHAIRAK Secretary to the ASGP Delegation	Foreign Affairs Officer, Professional Level, House of Representatives
Mr. Pattrapong ISSARIYAPRUET Assistant Secretary of the Delegation	Parliamentary Officer, Secretariat of the House of Representatives
Mr. Koson UDOMSIN Assistant Secretary of the Delegation	Foreign Relations Officer, Secretariat of the House of Representatives

PPRP	Palang Pracharath Party
PTP	Phen Thai Party
MFP	Move Forward Party
FP	Fair Party

TIMOR-LESTE

Ms. Maria Fernanda LAY Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the National Parliament
Mr. Aniceto LOPES	Member of the National Parliament
Ms. Carmida CARLOTA	Member of the National Parliament
Ms. Cedelizia FARIA DOS SANTOS	Member of the National Parliament
Ms. Maria Teresa DA SILVA GUSMÃO	Member of the National Parliament
Mr. Saul Salvador H.J. AMARAL	Member of the National Parliament
Ms. Maria Angelina LOPES SARMENTO	Member of the National Parliament
Mr. Edgar Sequiera MARTINS Secretary of the Delegation	Secretary General, National Parliament
Ms. Izilda PEREIRA	Protocol, National Parliament
Mr. Joaquim da Conceição SOARES	Adviser, National Parliament
Ms. Lizetti Maria Yolanda LAY LENGO	Adviser, National Parliament
Ms. Teresa da Silva do Rego ANDRADE	Adviser, National Parliament
Ms. Marcia CORREIA DE LEMOS	Adviser, National Parliament

TONGA

Mr. Fatafehi FAKAFANUA Leader of the Delegation Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Speaker of the Legislative Assembly Chair, Environment Climate Change Standing Committee Member, Law Standing Committee

Mr. Tevita Fatafehi PULOKA	Member of Parliament Legislative Assembly

TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITÉ-ET-TOBAGO

Mr. Nigel de FREITAS Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Senate Chairman, Committee of Privileges Chairman, Statutory Instruments Committee
Mr. Julien OGILVIE Secretary of the Delegation	Secretary General, Senate

TUNISIA – TUNISIE

M. Mohamed Amine OUERGHI Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée des Représentants du peuple Assesseur chargé des relations avec les citoyens et la société civile
M. Abdelkader AMMAR	Membre de l'Assemblée des Représentants du peuple Membre, Commission de la Santé, de la Femme, de la Famille, des Affaires Sociales et des Personnes Handicapées
M. Dhafer SGHIRI	Membre de l'Assemblée des Représentants du peuple Rapporteur, Commission de la législation
Mme Nejla LAHIANI	Membre de l'Assemblée des Représentants du peuple Vice-Président, Commission de l'Éducation, la Formation, la Recherche Scientifique, des Jeunes et du Sport
Mme Najoua AOUAITI Secrétaire de la délégation	Directeur adjoint, l'Assemblée des Représentants du peuple

TÜRKIYE

Ms. Asuman ERDOĞAN Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK)
Mr. Selman ÖZBOYACI Leader of the Delegation	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK)
Ms. Fatma ONCU	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK)
Ms. Zuhal KARAKOÇ DORA	Member of the Grand National Assembly of Türkiye (MHP)
Mr. Talip UZUN	Secretary General of the Grand National Assembly of Türkiye
Ms. Saren AKSELİ Delegation Coordinator	
Ms. Cigdem GUNDIZ	Director, Grand National Assembly of Türkiye

AK Justice and Development Party
MHP Nationalist Movement Party

TURKMENISTAN – TURKMÉNISTAN

Ms. Dunyagozel GULMANOVA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Chairperson of the Assembly

Ms. Jenet OVEKOVA	Member of the Assembly (TDP)
Mr. Maksat BEKIYEV Diplomat	
Mr. Vepa HAJIYEV Diplomat	

TDP Democratic Party of Turkmenistan

UGANDA – OUGANDA

Mr. Alex RUHUNDA Leader of the Delegation	Member of Parliament Member, Budget Committee Member, Natural Resources Committee (NRM)
Mr. Abdul MUTUMBA	Member of Parliament Member, Equal Opportunities Committee Member, Education and Sports Committee (NRM)
Mr. Mohammed KATO	Member of Parliament Member, Rules, Privileges and Discipline Committee Member, Tourism, Trade and Industry (NRM)
Ms. Nancy Odonga ACORA	Member of Parliament Member, National Economy Committee Member, Presidential Affairs Committee
Mr. Patrick Kayongo NSANJA	Member of Parliament Member, Public Accounts Committee - COSASE Committee Member, Physical Infrastructure Committee
Mr. Paul AKAMBA	Member of Parliament Member, Equal Opportunities Committee Member, Environment and Natural Resources Committee (NRM)
Ms. Susan AMERO Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of Parliament Member, Local Government and Public Service Committee Member, Public Accounts Committee - Central
Mr. Hassan KIRUMIRA	Member of Parliament (NUP) Member, Committee on National Economy Member, Committee on Trade, Tourism, and Industry
Ms. Jane Rose Semakula IKIROR Adviser	
Mr. Meshach NUWABIINE Secretary of the Delegation	Deputy Director, Parliament
Ms. Sitnah Chemisto CHEROTICH Adviser	

NRM National Resistance Movement
NUP National Unity Platform

UKRAINE

Mr. Oleksandr KORNIYENKO Leader of the Delegation	Deputy Speaker of Parliament ("Servant of the People" political party)
Mr. Arsenii PUSHKARENKO	Member of Parliament Deputy Chairman of the Committee, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation ("Servant of the People" political party)

Mr. Artur GERASYMOV Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of Parliament Member of the Committee, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Agrarian and Land Policy ("European Solidarity" political party)
Ms. Lesia VASYLENKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of Parliament Head of the Subcommittee on Climate Change and Air Protection, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Environmental Policy and Nature Management (Political Party "Voice")
Mr. Oleksandr SANCHENKO	Member of Parliament Head of the subcommittee on the music industry, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Humanitarian and Information Policy ("Servant of the People" political party)
Mr. Oleksandr MEREZHKO	Member of Parliament Chairman of the Committee, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation ("Servant of the People" political party)
Mr. Oleksii ZHMERENETSKYI	Member of Parliament Head of the subcommittee on adaptation of Ukrainian legislation to the provisions of European Union law (EU acquis), fulfillment of Ukraine's international legal obligations in the field of European integration, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Anti-corruption Policy ("Servant of the People" political party)
Ms. Olga RUDENKO Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of Parliament Head of the subcommittee on ensuring foreign economic ties and effective use of international aid, Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation ("Servant of the People" political party)
Mr. Viacheslav SHTUCHNYI Secretary of the Group	Secretary General of Parliament
Mr. Andriy KANIUKA Secretary of the Delegation	
Mr. Artem RYZHAK Adviser	
Ms. Olha RYBAK Secretary of the Delegation	
Ms. Yevheniia FILIPENKO Ambassador	
Mr. Oleksandr KAPUSTIN Diplomat	

UNITED ARAB EMIRATES – ÉMIRATS ARABES UNIS

Mr. Ali AL NUAIMI Leader of the Delegation President of the IPU Group President of Gender Partnership Group, Member of the Executive Committee	Member of the Federal National Council
Mr. Ahmed KHOORI	Member of the Federal National Council
Mr. Marwan ALMHERI	Member of the Federal National Council

Ms. Meera AL SUWAIDI	Member of the Federal National Council
Ms. Moza ALSHEHHI	Member of the Federal National Council
Ms. Sara FALAKNAZ Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the Federal National Council
Ms. Sedra ALMANSOORI	Member of the Federal National Council
Ms. Afra ALBASTI	Secretary General, Federal National Council
Ms. Roudha ALSHEHHI	Director, Federal National Council
Mr. Abdulrahman ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council
Mr. Ahmed ALMHEIRI	Adviser, Federal National Council
Mr. Bilal ALALI	Adviser, Federal National Council
Ms. Eman ALSUWAIDI	Adviser, Federal National Council
Mr. Ibrahim ALZAABI	Adviser, Federal National Council
Ms. Mira ALKHATIB	Adviser, Federal National Council
Ms. Salama ALSHEHHI	Adviser, Federal National Council

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

Dame Karen BRADLEY Leader of the Delegation President of the IPU Group	Member of the House of Commons Chair, Procedures Member, Liaison (C)
Mr. Dan CARDEN President of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the House of Commons Member, Foreign Affairs (L)
Mr. Ian LIDDELL-GRAINGER	Member of the House of Commons Member, International Development (C)
Mr. Alex SOBEL	Member of the House of Commons Member, Culture Media and Sport (L)
Baroness Gloria HOOPER	Member of the House of Lords (C)
Lord Ross KEMPSELL	Member of the House of Lords (C)
Lord Stewart JACKSON	Member of the House of Lords (C)
Lord Chris RENNARD	Member of the House of Lords (LD)
Mr. Rick NIMMO Director-BGIPU	
Ms. Dominique REES Deputy Director-BGIPU	
Ms. Rhiannon EDWARDS Multilateral Programme Manager-BGIPU	
Mr. Joe PERRY International Project Manager-BGIPU	
Mr. Liam LAURENCE SMYTH	Clerk of Legislation, House of Commons
Ms. Chloe MAWSON	Clerk Assistant, House of Lords

Ms. Susie LATTA	Head of Inter-Parliamentary Relations Office, House of Lords
Ms. Elektra GARVIE-ADAMS ASGP Co-Secretary	

C	Conservative
L	Labour
LD	Liberal Democrats

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Mr. Joseph MHAGAMA Leader of the Delegation	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Elibariki KINGU	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Neema LUGANGIRA	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Esther MATIKO Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human rights	Member of the National Assembly (CHADEMA)
Mr. Faustine NDUGULILE Member of the Advisory Group on Health	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Mwanaisha ULENGE	Member of the National Assembly (CCM)
Mr. Ramadhan SULEIMAN	Member of the National Assembly (CCM)
Ms. Katherine KAIHULA Secretary of the Delegation, Secretary of the Group	
Mr. Mohammed MWANGA	Office of the Clerk of the National Assembly
Ms. Zanele BRIGHTON CHIZA	Coordinator to the Clerk of the National Assembly

CCM	Chama Cha Mapinduzi
CHADEMA	Chama Cha Maendeleo Na Demokrasia

URUGUAY

Ms. Beatriz ARGIMÓN Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the General Assembly and Senate, Vice-President of Uruguay (PN)
Mr. Amín NIFFOURI Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Senate (PN)
Ms. Carmen ASIAÍN Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the Senate (PN)
Ms. Irene MOREIRA Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate (CA)
Ms. Silvia NANE Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Senate (FA)
Mr. Gustavo SÁNCHEZ ASGP Member	Secretary General, General Assembly and Senate
Mr. Fernando RIPOLL ASGP Member	Secretary General, House of Representatives

Mr. José Pedro MONTERO Vice-President of the ASGP	Secretary General, Senate
Ms. Carina GALVALISI Secretary of the Group, Secretary of the Delegation, GRULAC Secretariat	Head, International Relations, House of Representatives
Mr. Oscar PIQUINELA GRULAC Secretary	Adviser, Senate

PN Partido Nacional
FA Frente Amplio
CA Cabildo Abierto

UZBEKISTAN – OUZBÉKISTAN

Ms. Tanzila NARBAEVA Leader of the Delegation President of the IPU Group	Speaker of the Senate
Ms. Odinakhon OTAKHONOVA	Member of the Legislative Chamber Member, Committee on Issues of Agriculture and Water Management (UzLiDeP)
Mr. Ravshanbek ALIMOV	Member of the Senate
Mr. Sanjar KHAMIDULLAEV	Member of the Legislative Chamber Member, Committee on Issues of Innovation Development, Information Policy and Information Technology (UzLiDeP)
Mr. Mirbotir MIRKHAMIDOV	Adviser, Senate
Mr. Ubaydulla RASULOV Secretary of the Delegation	

UzLiDeP Uzbekistan Liberal Democratic Party

VANUATU

Mr. Simeon Davidson SEOULE Leader of the Delegation	Speaker of Parliament
Mr. Peter VARI	Member of Parliament
Mr. Maxime BANGA	Secretary General of Parliament
Ms. Vanessa MOLISA	Adviser, Parliament

VIET NAM

Mr. Phuong TRAN QUANG Leader of the Delegation	Vice-President of the National Assembly (CPV)
Mr. Phong DON TUAN	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the Foreign Affairs Committee (CPV)
Mr. Hung NGUYEN HAI	Member of the National Assembly Vice-Chairman of the National Defence and Security Committee (CPV)
Ms. Chi NGUYEN VAN	Member of the National Assembly Vice-Chairwoman, Committee for Finance and Budget (CPV)
Ms. Phuong NGUYEN THI MAI	Member of the National Assembly Vice-Chairwoman, Committee on Law (CPV)

Mr. Tuan VU MINH	Member of the National Assembly Vice Chair of the Office of the National Assembly
Mr. Hien DO MANH	Member of the National Assembly (CPV) First Deputy Secretary, Hai Phong City Party Committee
Mr. Binh PHAM PHU	Member of the National Assembly Standing Member, Committee on Foreign Affairs (CPV)
Ms. Anh NGUYEN THI KIM	Member of the National Assembly Standing Member, Committee for science, technology and environment (CPV)
Mr. Son NGUYEN TRUC	Member of the National Assembly Member, Committee on Foreign Affairs (CPV)
Mr. Cuong BUI VAN	Secretary General of the National Assembly
Mr. Anh TRAN QUANG Adviser	Deputy Director, National Assembly
Mr. Trung DAO DUY Secretary of the Delegation	Deputy Director, National Assembly Department of Protocol and International Relation
Ms. Van NGUYEN THI HOANG Secretary of the Group	Adviser, National Assembly
Ms. Quynh Thi NGUYEN	Adviser, National Assembly
Mr. Quang NGUYEN MINH Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Ms. Hoa HOANG Secretary of the Delegation	Adviser, National Assembly
Mr. Tuan LU Anh Diplomat	

CPV Communist Party of Vietnam

YEMEN – YÉMEN

Mr. Mohamed Ali AL-SHADADI Leader of the Delegation	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. Hamid Abdullah AL-AHMAR Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives
Mr. Mohamed Saif AL-SHAMIRI	Member of the House of Representatives
Mr. Naser Mohamed BA-JIL	Member of the House of Representatives
Mr. Abdullah Salah Aldeen DARWESH Secretary of the Delegation	Adviser, House of Representatives

ZAMBIA – ZAMBIE

Ms. Nelly Butete Kashumba MUTTI Leader of the Delegation President of the IPU Group Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly
Mr. Harry KAMBONI	Member of the National Assembly Member, National Guidance & Gender Matters Chairperson, Education, Science & Technology (UPND)

Ms. Jacqueline SABAO	Member of the National Assembly Member, Standing Orders Vice-Chairperson, Public Accounts (UPND)
Mr. Kenny SIACHISUMO	Member of the National Assembly Member, Delegated Legislation (UPND)
Ms. Sibongile MWAMBA	Member of the National Assembly Member, Public Accounts Committee
Mr. Mubita Boris ANAKOKA	Member of the National Assembly Member, Parastatal Bodies (UPND)
Mr. Oliver Mumbuna AMUTIKE Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the National Assembly Member, Media, Information & Communication Technologies Member, Cabinet Affairs (UPND)
Mr. Roy NGULUBE Secretary of the Group	Clerk of the National Assembly
Mr. Dominic MWINAMO	Director, National Assembly
Ms. Pauline MONGA Secretary of the Delegation	
Mr. Sage SAMUWIKA	Director, National Assembly
Ms. Sharon Biemba MUTETO Adviser	Deputy Director, National Assembly

UPND United Party for National Assembly
PF Patriotic Front

ZIMBABWE

Mr. Jacob Francis Nzwidamilimo MUDENDA Leader of the Delegation	Speaker of the National Assembly Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders
Ms. Mabel Memory CHINOMONA	President of the Senate Deputy Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders Patron, Zimbabwe Women Parliamentarians Caucus (ZANU PF)
Mr. Chapfiwa Prosper MUTSEYAMI	Member of the National Assembly Member, Public Accounts Committee Member, Portfolio Committee on Budget and Finance (CCC)
Mr. Jona NYEVERA	Member of the National Assembly Member, Mines and Mining Development Member, Local Government, Public Works and National Housing (ZANU PF)
Ms. Judith TOBAIWA	Member of the National Assembly Member, Mines and Mining Development Member, Women Affairs Community and Small Medium Enterprises (CCC)
Mr. Lucas Mtshane KHUMALO	Member of the National Assembly
Ms. Naledi Lindarose MADZARA	Member of the National Assembly Member, Mines and Mining Development Member, Youth Empowerment Development and Vocational Training (ZANU PF)
Mr. Tawanda KARIKOGA	Member of the National Assembly Member, Foreign Affairs and International Trade (ZANU PF)

Ms. Tsitsi Veronica MUZENDA	Member of the Senate Member, Thematic Committee on Human Rights Member, Thematic Committee on Sustainable Development Goals (ZANU PF)
Mr. Asha JENJE Adviser	
Mr. Farai Nicholas MAKUBAZA Adviser	
Mr. Frank Mike NYAMAHOWA Adviser	
Mr. Kennedy Mugove CHOKUDA Adviser	Clerk of the National Assembly
Ms. Martha MUSHANDINGA Secretary of the Delegation	Principal Executive Assistant to the Hon. Speaker, National Assembly
Ms. Rumbidzai Pamela CHISANGO Secretary of the Delegation	Principal External Relations Officer, National Assembly

CCC Citizens' Coalition for Change
ZANU PF Zimbabwe African National Union-Patriotic Front

****

DELEGATIONS PARTICIPATING IN AN OBSERVER CAPACITY / *DÉLÉGATIONS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS*

AFGHANISTAN

Mr. Mir Rahman RAHMANI QALANDERKHAN Leader of the Delegation	Speaker of the House of the People
Mr. Jomadin GIYANWAL	Member of the House of Elders Member, Committee on Borders and Cultural Affairs
Ms. Shenkai KAROKHAIL	Member of the House of the People
Mr. Abdul Qader ARYUBI	Secretary General, House of the People
Mr. Abdul Muqtader NASARY	Secretary General, House of Elders
Mr. Amanullah KATAWAZAI Secretary of the Delegation	Director, House of Elders

MYANMAR

Mr. Win Myat AYE Leader of the Delegation	Member of the House of Nationalities (NLD)
Ms. Mya THIDA	Adviser, House of Nationalities
Mr. Shane HTET KO	Secretary, House of Nationalities

NLD National League for Democracy

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBERS ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE

Mr. Adel AL-ASOOMI Leader of the Delegation	Speaker of the Arab Parliament
Mr. Hazza AL-QAHTANI	Deputy Speaker
Ms. Shaikha AL-JUFAIRI	Member of Parliament
Ms. Mastourah AL-SHAMMARI	Member of Parliament
Mr. Kamel Mohamed Farid SHARWY	Secretary General
Mr. Ashraf EL-SEIDY	Adviser
Mr. Ahmed HASSABALLA	Protocol Officer

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'AFRIQUE DE L'EST

Mr. Joseph NTAKIRUTIMANA Leader of the Delegation	Speaker of the Legislative Assembly
Mr. Kim Gai Ruot DUOP	Member of the Legislative Assembly Member, General Purpose Committee
Mr. Suleiman Said Saleh SHAHBAL	Member of the Legislative Assembly Chairperson, Committee on Communication, Trade and Investments Member, Committee on Regional Affairs and Conflict Resolution
Mr. Alex Lumumba OBATRE	Secretary General
Mr. John Njoroge MUTEGA	Deputy Secretary General
Mr. Ajak Nicodemus BIOR	Senior Public Relations Officer
Mr. Anatole NAHAYO	Senior Research Officer
Ms. Priscilla AMODING	Senior Administrative Secretary
Ms. Emilly Okema KIRUNGI	Administrative Assistant

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF MEMBER NATIONS OF THE COMMONWEALTH OF INDEPENDENT STATES (IPA CIS)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES NATIONS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

Mr. Ravshan RAJABZODA Leader of the Delegation	Member of Parliament Chair, Committee on Legislation and Human Rights of the Majlisi namoyandagon of the Majlisi Oli of the Republic of Tajikistan
Mr. Dmitry KOBITSKIY	Secretary General
Mr. Denis ZHUK	Head of the Expert and Analytical Department of the IPA CIS Council Secretariat

INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITÉ INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

Ms. Maria Paula COSTA PEREIRA	Deputy Speaker

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN ET CARIBÉEN

Mr. Rolando GONZALEZ PATRICIO Leader of the Delegation	Speaker
Mr. Elias CASTILLO	Secretary General
Ms. Norma CALERO	Adviser

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

Mr. Sidie Mohamed TUNIS Leader of the Delegation	Speaker
Mr. Kountouon Bertin SOME	Secretary General
Mr. Ezekiel Friday FWANGDER	Adviser
Mr. Mohammed Kabeer GARBA	Director
Ms. Nancy HARVEY	Deputy Director

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF LA FRANCOPHONIE
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

M. Mars DI BARTOLOMEO Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée Trésorier
Mme Chantal SOUCY	Membre de l'Assemblée Présidente du réseau
M. Damien CESSELIN	Secrétaire général
Mme Isabelle KEMPENEERS	Conseillère
M. Florian GIACOBINO	Conseiller
M. Benoit ONAMBELE	Conseiller

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)

Mr. Efraim GOMEZ, Director, External Relations
Ms. Muleya MWANANYANDA, Director, Influence and Partnership
Ms. Kasia KOS, Advisor, Influencers & Partnerships

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)

Ms. Elizabeth TAN, Director, Division of International Protection
Mr. Mark MANLY, Head of Donor Relations and Resource Mobilization Service

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT (UNCTAD)
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

Mr. Andres Miguel RONDON, Economic Affairs Officer
Ms. Erika MARTINEZ LIEVANO, Advisor

UNITED OFFICE FOR DISASTER RISK REDUCTION (UNDRR)
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Ms. Paola ALBRITO, Acting Special Representative of the Secretary-General
Mr. Sunjit MOHANTY, Chief of Branch Intergovernmental processes, Interagency Coordination and Partnerships
Ms. Sarah WAADE-APICELLA, Head of Partnerships and Stakeholder Engagement Unit

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)

Dr. Catharina BOEHME, Assistant Director-General, External Relations and Governance
Dr. Gaudenz SILBERSCHMIDT, Director, Health and Multilateral Partnerships

ORGANIZATION FOR THE PROHIBITION OF CHEMICAL WEAPONS (OPCW)
ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)

Mr. René Betancourt, Senior Programme Officer
Ms. Suzanna KHOSHABI, Programme Officer (Legal)

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTÉ DE LA MÈRE, DU NOUVEAU-NÉ ET DE L'ENFANT (PMNCH)

Ms. Flavia BUSTREO, Head of delegation
Mr. Mohit PRAMANIK, Technical Officer

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)

M. Boubacar IDI GADO, Secrétaire général
M. Samir CHEROUATI, Administrateur

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)

Mr. Fayez AL SHAWABKAH, Secretary General
Mr. Samir NIHAWI, Director of parliamentary relations

ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ASSEMBLY (AIPA)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ASEAN (AIPA)

Ms. Siti Rozaimeriyanty DATO HAJI ABDUL RAHMAN, Secretary General
Ms. Putri Maha LIMA, Deputy Secretary General

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE (APA)

Mr. Mohammad Reza MAJIDI, Secretary General
Mr. Mehdi GHASHGHAVI, Executive Deputy of the APA Secretariat

BALTIC ASSEMBLY
ASSEMBLÉE BALTE

Mr. Jānis VUCĀNS, Vice-President of the Baltic Assembly, Latvia
Mr. Enn EESMAA, Member of the Presidium of the Baltic Assembly, Estonia
Ms. Agnija ANTANOVICA, Secretary General of the Baltic Assembly

COLLECTIVE SECURITY TREATY ORGANIZATION PARLIAMENTARY ASSEMBLY (CSTO PA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE SÉCURITÉ COLLECTIVE (AP-OTSC)

Mr. Sergei POSPELOV, Executive Secretary
Mr. Hleb BAKHANOVICH, Secretary

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSOCIATION (CPA)
ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH (APC)

Mr. Stephen TWIGG, Secretary-General
Ms. Benite DIBATEZA, Programmes Manager

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP-ICGLR)
FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)
Mr. Onyango KAKOBA, Secretary General
Mr. Jeni BOTHA TOKO, Communication Officer

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION

Mr. Putu Supadma RUDANA, Member of Parliament

INTERNATIONAL PARLIAMENTARY NETWORK FOR EDUCATION (IPNEd)
RÉSEAU INTERNATIONAL DES PARLEMENTAIRES POUR L'ÉDUCATION (IPNEd)

Mr. Joseph NHAN-O'REILLY, Director
Mr. Christopher CECIL, Policy & Advocacy Adviser

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY ON ORTHODOXY (IAO)
ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE SUR L'ORTHODOXIE (AIO)

Mr. Evangelos PARRAS, Scientific Assistant

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF MAGHRÉBIN

M. Said MOKADEM, Secrétaire général

PARLIAMENTARIANS FOR NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT (PNND)
PARLEMENTAIRES POUR LA NON-PROLIFÉRATION ET LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRES (PNND)

Ms. Margareta KIENER NELLEN, Board Member
Mr. Alyn WARE, Global Coordinator

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COMMUNITY OF PORTUGUESE-SPEAKING COUNTRIES (AP-CPLP)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DES PAYS DE LANGUE PORTUGAISE

Mr. Pedro-Ela NGUEMA BEA, Representative of the President-in-Office
Mr. Jonas-Micha ASUMU NCHAMA, Translator of the President-in-Office

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE (APM)

Mr. Lyes ACHOUR, Member of the Algerian Delegation to PAM
Mr. Gerhard PUTMAN CRAMER, Permanent Observer at the UN in Geneva

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC STATES (TURKPA)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DES ÉTATS TURCIQUES

Mr. Mehmet Sureyya ER, Secretary General

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF ISLAMIC COOPERATION MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (UPCI)

Mr. Mouhamed Khouraichi NIASS, Secretary General
Mr. Aliasghar MOHAMMADI SIJANI, Deputy Secretary General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC-PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (FP-SADC)

Ms. Boemo SEKGOMA, Secretary General
Ms. Clare MUSONDA, Director Corporate Governance

UNITE PARLIAMENTARIANS NETWORK FOR GLOBAL HEALTH
RÉSEAU DE PARLEMENTAIRES POUR LA SANTÉ MONDIALE UNITE

Mr. Ricardo BAPTISTA-LEITE, President
Mr. Francisco ALMEIDA LEITE, Executive Director

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

Mr. Scott BOULE, Senior Specialist for Parliamentary Affairs
Ms. Christina DO PAÇO, Associate Specialist, Donors Relations

INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW ORGANIZATION (IDLO)

Mr. Mark CASSAYRE, Representative
Ms. Silvia DODERO, Senior Advocacy Officer

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF SUPREME AUDIT INSTITUTIONS (INTOSAI)
ORGANISATION INTERNATIONALE DES INSTITUTIONS SUPÉRIEURES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES (INTOSAI)

Mr. Antonio ANASTASIA, Minister
Mr. Cláudio SOUTO MAIOR GOMES, Chief of Minister's Cabinet

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Ms. Anne QUINTIN, Head of the Advisory Service
Mr. Fahad AHMED, Legal Advisor, Advisory Services on IHL

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE (INTERNATIONAL IDEA)
INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ÉLECTORAL

Mr. Jonathan MURPHY, Head of Programme, INTER PARES

ORGANIZATION OF AMERICAN STATES
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)

Mr. Moises BENAMOR, Head of Section for the Support to Legislative Institutions. Secretariat for Strengthening Democracy

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE

Ms. Marie-Thérèse PICTET-ALTHANN, Ambassadeur / Observateur permanent
Mr. Jean-François KAMMER, Observateur permanent adjoint

****

IV. PARLIAMENTS PARTICIPATING AS OBSERVERS WITH A VIEW TO A POSSIBLE AFFILIATION/REAFFILIATION
PARLEMENTS PARTICIPANT EN QUALITE D'OBSERVATEURS EN VUE D'UNE AFFILIATION/REAFFILIATION EVENTUELLE

JAMAICA
JAMAÏQUE

Mr. Thomas TAVARES-FINSON — Speaker of Parliament

****

V. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 148th ASSEMBLY – CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 148e ASSEMBLÉE

ANDEAN PARLIAMENT
PARLEMENT ANDIN

Mr. Juan Pablo LETELIER — Director

EUROPEAN PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN

Mr. Petra PARVANOV — Head of Unit

VI. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 148th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 148e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

General Debate / Débat general
Ms. Mirjana SPOLJARIC EGGER, President, ICRC
Dr. Tedros Adhanom GEBREYESUS, Director-General, WHO
Mr. Filippo GRANDI, High Commissioner for Refugees, UNHCR
Mr. Ben MAJEKODUNMI, Chief of Staff, UNRWA
Dr. Felipe PAULLIER, UN Assistant Secretary-General for Youth Affairs
Ms. Pramila PATTEN, UN Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict

High-level meeting on *The crisis of multilateralism: Root causes and possible solutions*
Ms. Tatiana VALOVAYA, Director-General, UNOG
Ms. Rebecca GRYNSPAN, Secretary-General, UNCTAD

Standing Committee on Peace and International Security
Ms. Shimona MOHAN, Associate Researcher, Gender and Disarmament, and Security and Technology programmes, UN Institute for Disarmament Research (UNIDR)
Mr. Thomas GREMINGER, Executive Director, Geneva Centre for Security Policy

Standing Committee on Sustainable Development
Ms. Christine ADAM, Director and Principal Legal Adviser, Division of Legal Affairs, UNFCCC Secretariat

Standing Committee on Democracy and Human Rights
Mr. Tomas LAMANAUSKAS, Deputy Secretary General, International Telecommunication Union
Mr. Prateek SIBAL, Programme Specialist, Digital Policies and Digital Transformation Section, UNESCO
Ms. Yvonne BRAENDLE-AMOLO, Zoï Environment Network
Ms. Regina DE DOMINICIS, Regional Director for Europe and Central Asia, UNICEF
Ms. Nora SHABANI, Disability focal point, UNICEF Regional Office for Europe and Central Asia
Ms. Gertrude OFORIWA FEFOAME, Chairperson of the UN Committee on the Rights of Persons with Disabilities, CRPD
Mr. Juan Ignacio PÉREZ BELLO, Senior Human Rights Advisor, International Disability Alliance (IDA)

Standing Committee on United Nations Affairs
Ms. Gemma CONNELL, Chief, Assessment, Planning and Monitoring Branch (APMB), United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA)
Mr. Gian Carlo CIRRI, Director of the Geneva Global Office, World Food Programme (WFP)

Forum of Women Parliamentarians
Ms. Shimona MOHAN, Associate Researcher, Gender and Disarmament, and Security and Technology programmes, UN Institute for Disarmament Research (UNIDR)
Mr. Thomas GREMINGER, Executive Director, Geneva Centre for Security Policy
Ms. Madeleine REES, Secretary General, Women International League for Peace and Freedom
Ms. Adriana QUIÑONES, Head of Human Rights and Development, UN Women Liaison Office in Geneva

Committee on Middle East Questions
Ms. Marta LORENZO, Director, UNWRA Representative Office for Europe

Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law
Mr. Juan Carlos RUAN, Director, Implementation Support Unit of the Anti-Personnel Mine Ban Convention (ISU-APMBC)

Panel discussion on interfaith dialogue: *Building bridges through interfaith dialogue for more peaceful and inclusive societies*
Dr. Nazila GHANEA, UN Special Rapporteur on Freedom of Religion or Belief
Mr. Michael WIENER, OHCHR
Mr. Abdualla Isa AL MANNAI, Executive Director, King Hamad Global Centre for Peaceful Coexistence

Panel discussion on *Addressing strategic and existential threats through common security and the rule of law*
Mr. Neshan GUNASEKERA, Member, World Future Council
Ms. Rebecca SHOOT, Executive Director, Citizens for Global Action
Ms. Maja GROFF, Climate Governance Commission
Ms. Saba HADDAD, Representative of the Bahá'i International Community's United Nations Office in Geneva

Panel discussion on Minority Rights
Mr. Jim FITZGERALD, Director, Equal Rights Trust
Mr. Claude CAHN, Human Rights Officer, Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)

Panel discussion on *Climate change and conflict: How can parliaments ensure health during times of crises?*
Dr Lasha GOGUADZE, Lead for health climate, migration and risk communication, International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC)

Workshop on Artificial intelligence (AI)
Ms. Céline BAL, Internet Governance Forum (IGF)
Ms. Anja GENGO, Internet Governance Forum (IGF)
Mr. Prateek SIBAL, UNESCO

Workshop - *Strengthening climate legislation: Practical tools for parliamentarians*
Ms. Amanda ELLIS, Arizona State University
Ms. Marianne GILCHRIST, Arizona State University
Mr. Matt Gray, Co-Founder and CEO of TransitionZero and founding member of Climate TRACE
Mr. Tom Crowther, Assistant Professor, Department of Environmental Systems Science, ETH Zürich

Workshop - *Human Security: Equipping Parliamentarians for peacebuilding and conflict prevention*

Mr. Gary JACOBS, President and CEO, World Academy of Art and Science (WAAS)
Mr. Donato KINIGER-PASSIGLI, Vice-President, World Academy of Art and Science (WAAS)

Other related activities

Ms. Afshan KHAN, Assistant Secretary General and Scaling Up Nutrition (SUN) Coordinator
Mr. Frederic CAVE, Political Affairs Adviser, Scaling Up Nutrition (SUN)
Mr. Alexandre BRECHER, Communications and Advocacy Adviser, Scaling Up Nutrition (SUN)
Ms. Marie BIERMANN, Management Board, World Future Council

GLOSSARY / *GLOSSAIRE*

English	*Français*
Titles/Functions:	***Titres/Fonctions :***
Speaker of Parliament	*Président du Parlement*
President of the Group	*Président(e) du Groupe*
Adviser	*Conseiller*
Chair/Chairman/Chairperson	*Président(e)*
Clerk	*Secrétaire général/Greffier*
Deputy Speaker	*Vice-Président(e)*
Head	*Chef*
Leader of the Delegation	*Chef de la délégation*
Officer	*Fonctionnaire*
Researcher	*Chercheur*
Secretary of the Group/delegation	*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*
Spokesman	*Porte-parole*
Parliaments:	***Parlements :***
House of Commons	*Chambre des Communes*
House of Representatives	*Chambre des représentants*
National Assembly	*Assemblée nationale*
People's Representatives	*Représentants du peuple*
Parliamentary Committees:	***Commissions parlementaires :***
Abroad	*A l'étranger*
Agreements	*Approbations*
Broadcasting	*Radiodiffusion*
Building	*Bâtiment*
Citizenship	*Citoyenneté*
Complaint Reception	*Instruction des plaintes*
Computer Science	*Informatique*
Cross-cutting Issues	*Matières transversales*
Directive Board	*Comité directeur*
Elderly	*Aînés*
Fishery	*Pêche*
Food	*Alimentation*
Foreign Affairs	*Affaires étrangères*
Freedoms	*Libertés*
Funding	*Financement*
Gender Equality	*Egalité entre les sexes*
Growth	*Croissance*
Health/Healthcare	*Santé*
Heritage	*Patrimoine*
Home Affairs	*Affaires internes*
Housing	*Logement*
Human Rights	*Droits de l'homme*
Intelligence	*Renseignement*
Investigation/Inquiry	*Enquête*
Joint Committee	*Comité mixte*
Labour/Work	*Travail*
Law	*Lois*
Legal	*Juridique*
Local Self-government	*Autonomie locale*
Missing, Adversely Affected Persons	*Personnes disparues ou lésées*
Oversight	*Surveillance*
People with Disabilities	*Personnes handicapées*
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning	*Aménagement du territoire*
Public Expenditure	*Dépenses publiques*
Public Works	*Travaux publics*
Rehabilitation	*Réinsertion*
Social Welfare	*Protection sociale*
Standing Committee	*Comité permanent*
Standing Orders/Rules	*Règlement*
State Device	*Dispositif étatique*
Sustainable Development	*Développement durable*

Trade	*Commerce*
Training	*Formation*
Truth	*Vérité*
Underprivileged	*Défavorisés*
Ways and Means	*Voies et moyens*
Wildlife	*Faune*
Women, Children and Youth	*Les femmes, les enfants et les jeunes*

IPU Committees:	***Commissions et Comités de l'UIP :***
Advisory Group on Health	*Groupe consultatif sur la santé*
Bureau of Women Parliamentarians	*Bureau des femmes parlementaires*
Committee on the Human Rights of Parliamentarians	*Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Committee on Middle East Questions	*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)	*Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)*
Executive Committee	*Comité exécutif*
Forum of Young Parliamentarians	*Forum des jeunes parlementaires*
Gender Partnership Group	*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Group of Facilitators for Cyprus	*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*
Standing Committee on Peace and International Security	*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*
Standing Committee on Democracy and Human Rights	*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*
Standing Committee on UN Affairs	*Commission permanente des affaires des Nations Unies*